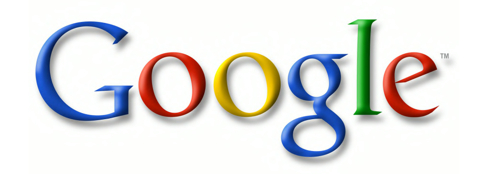
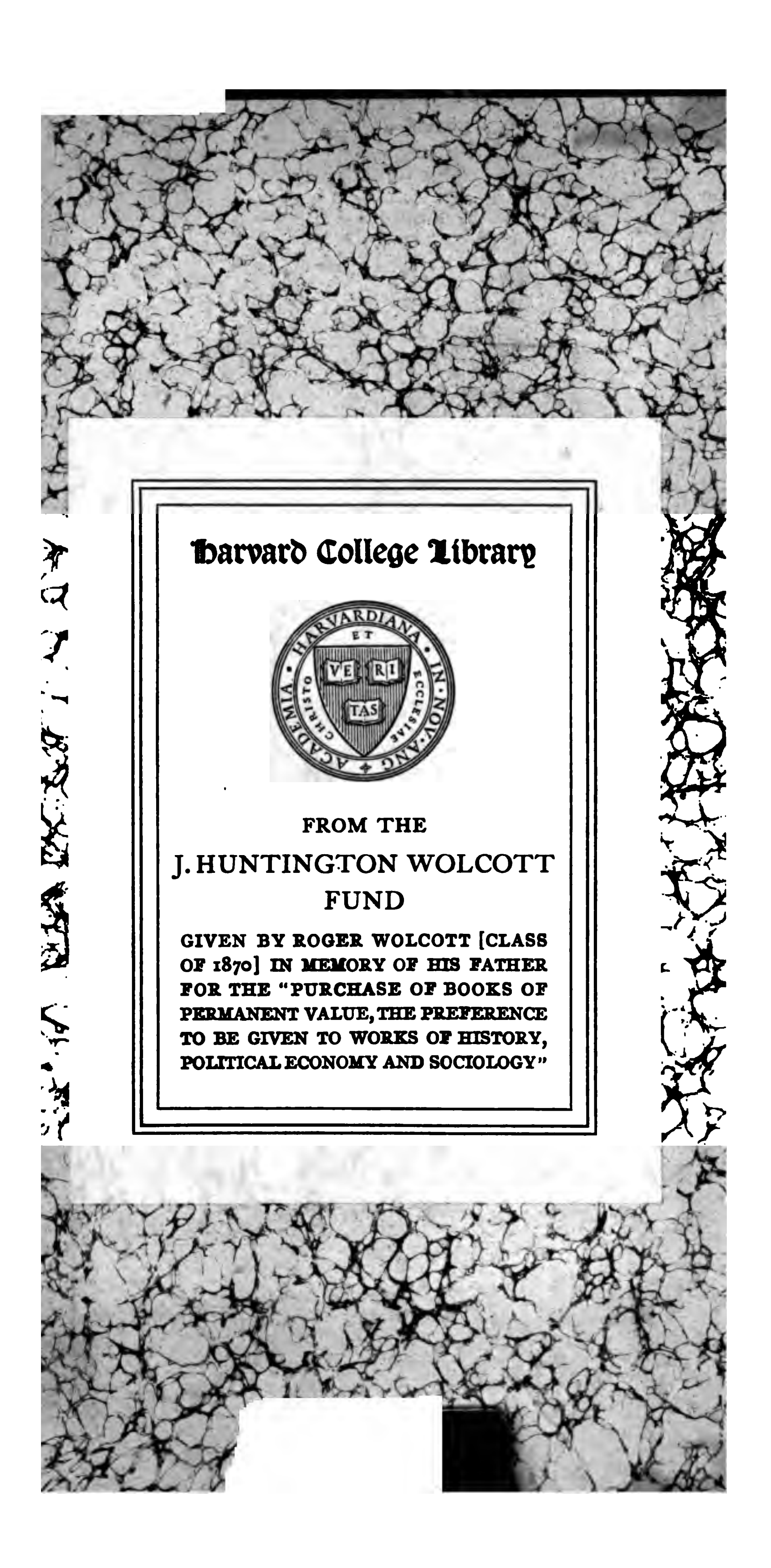
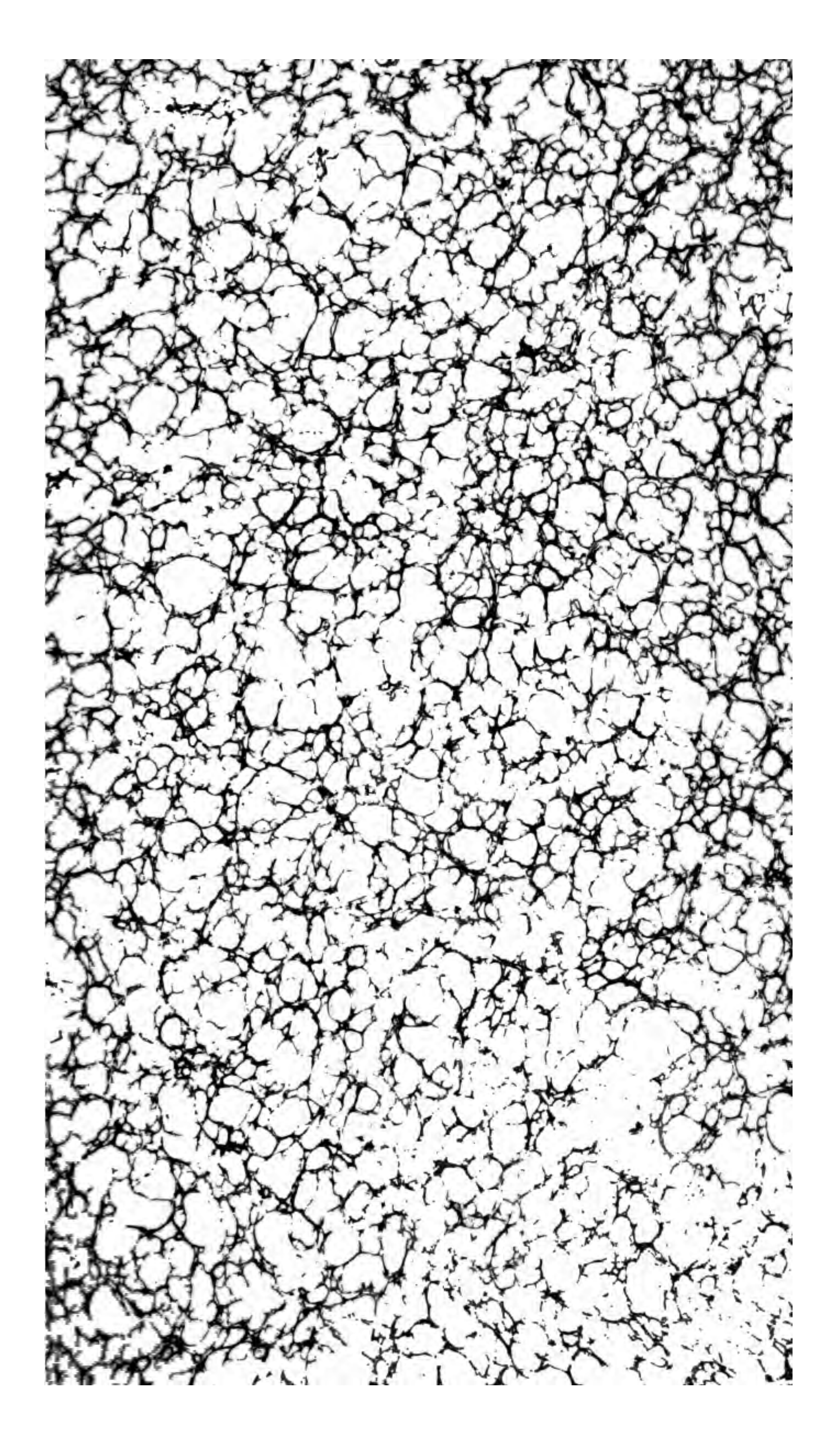








STATISTIQUE

DE L'AGRICULTURE

DE LA FRANCE,

D'APRÈS LA GRANDE STATISTIQUE OFFICIELLE ET SES APPENDICES.

AUTRES OUVRAGES DE L'AUTEUR :

Statistique des colonies françaises. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences de l'Institut. Inédit.

Statistique de l'Espagne. 1 vol. in-8°. Ouvrage présenté aux Cortès par leur président, comte Almodovar, et par Agostino Arguelles.— Trad. en espagnol par Pascal Madoz.

Prospérité des colonies. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences et belles-lettres de Lyon. Inédit.

Le commerce au XIX° siècle. 2 vol. in-8°.— Ouvrage couronné par l'Académie des sciences de Marseille. Traduit en italien par Lampato. Épuisé.

Effets de la destruction des forêts sur l'état physique des contrées. 1 vol. in-4°. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences de Belgique. Épuisé.

Statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. 2 vol. in-8°. Ouvrage présenté, par lord John Russell, à la Chambre des communes, et à la Société royale de Londres, par S. A. R. le duc de Sussex.

Recherches statistiques sur l'esclavage colonial et sur les moyens de le supprimer. 1 vol. in-8°. Ouvrage couronné par la Société de statistique de Marseille.

Histoire physique des Antilles, comprenant la géologie de l'Archipel américain, sa minéralogie et la monographie de son climat. Travaux de l'Académie des sciences.

Eléments de statistique, comprenant les principes généraux de cette science et un aperçu historique de ses progrès, présenté à l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Hypolite Passy. 1 vol. gr. in-18.

Statistique générale de la France. 10 vol. grand in-4°. Imp. roy. Ouvrage officiel, exécuté sous l'autorité du Ministre de l'agriculture et du commerce, comprenant le territoire de la France, sa population, son commerce extérieur, son administration publique, son agriculture et son industrie.

Mézières, imp. de A. DEFARGE, succ^r de Trécourt.

STATISTIQUE

DE

L'AGRICULTURE

DE LA FRANCE

COMPRENANT :

LA STATISTIQUE DES CÉRÉALES, DE LA VIGNE, DES CULTURES DIVERSES,
DES PATURAGES, DES BOIS ET FORÊTS,
ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES,
Avec leur production actuelle, comparée à celle des temps anciens et des principaux pays de l'Europe,

PAR

ALEX. MOREAU DE JONNÈS.

PARIS,
LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Cie,
Éditeur du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes,
DU DICTIONNAIRE DU COMMERCE ET DES MARCHANDISES, ETC.,
Rue Richelieu, 14.

1848

TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES.

Ire PARTIE.

IIe PARTIE.

1° ANIMAUX RECENSÉS.

2° ANIMAUX ABATTUS.

3° CONSOMMATION DE LA VIANDE.

FIN DE LA TABLE.

DIVISION

DU

TERRITOIRE DE LA FRANCE PAR RÉGIONS.

1re. Région du Nord oriental.

21 *départements.* 93 *arrondissements.* 12,298 *communes.* 12,843,336 *hectares.* 6,502 *lieues carrées moyennes.*

1° *Départements frontières.* — Nord, Pas-de-Calais, Ardennes, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Doubs, Jura.

2° *Départements intérieurs.* — Aisne, Marne, Meurthe, Seine-et-Marne, Aube, Haute-Marne, Vosges, Yonne, Côte-d'Or, Haute-Saône, Cher, Nièvre.

2e. Région du Midi oriental.

22 *départements.* 84 *arrondissements.* 6,806 *communes.* 13,287,463 *hectares.* 6,727 *l. c. moyennes.*

1° *Départements frontières.* — Ain, Isère, Hautes-Alpes, Basses-Alpes.

2° *Départements maritimes.* — Var, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales.

3° *Départements intérieurs.* — Allier, Saône-et-Loire, Rhône, Puy-de-Dôme, Loire, Cantal, Haute-Loire, Ardèche, Drôme, Aveyron, Lozère, Vaucluse.

3°. Région du Nord occidental.

21 *départements*. 95 *arrondissements*. 9,687 *communes*. 12,451,317 *hectares*. 6,304 *l. c. moyennes*.

1° *Départements maritimes*. — Somme, Seine-Inférieure, Calvados, Manche, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure.

2° *départements intérieurs*. — Oise, Eure, Seine-et-Oise, Seine, Orne, Eure-et-Loir, Loiret, Mayenne, Sarthe, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire.

4°. Région du Midi occidental.

21 *départements*. 86 *arrondissements*. 8,088 *communes*. 13,311,748 *hectares*. 6,738 *l. c. moyennes*.

1° *Départements maritimes*. — Vendée, Charente-Inférieure, Gironde, Landes, Basses-Pyrénées.

2° *Départements intérieurs*. — Deux-Sèvres, Vienne, Indre, Charente, Haute-Vienne, Creuse, Dordogne, Corrèze, Lot-et-Garonne, Lot, Gers, Tarn-et-Garonne, Tarn.

3° *Départements frontières*. — Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariége.

DÉPARTEMENT INSULAIRE : La Corse.

5 *arrondissements*. 874,746 *hectares*. 443 *l. c. moyennes*.

LA FRANCE ENTIÈRE.

86 *départements*. 363 *arrondissements*. 37,234 *communes*. 52,768,610 *hectares*. 26,714 *l. c. moyennes*.

INTRODUCTION.

Ce travail est destiné à faciliter l'étude de l'Agriculture de la France, sous les rapports économiques, et à répandre de nouvelles et utiles lumières sur ce grand intérêt national.

C'est l'analyse raisonnée de la partie de la Statistique générale et officielle du royaume, qui traite de l'Agriculture. Elle offre, sous une forme méthodique et sommaire, l'ensemble des résultats de l'ouvrage original qui en exprime les détails uniquement par des chiffres, dans des tableaux formant quatre volumes in-quarto. Elle résume les faits numériques de cette vaste et difficile investigation, et la rend plus accessible aux recherches des hommes d'État et des savants. Elle compare notre Agriculture à celle des temps anciens, depuis Louis XIV, et mesure les immenses progrès de la société nouvelle, montrant comment ils s'accroissent, de jour en jour, par les prospérités de la paix.

Tous les esprits judicieux savent que la certitude des chiffres dont la Statistique fait usage, exige qu'il n'existe aucune obscurité sur leur origine, et qu'on doit savoir parfaitement comment et par qui ils ont été formés, recueillis et élaborés. C'est pour satisfaire à cette nécessité, qu'avant de faire connaître,

par des termes numériques, officiels et certains, l'Agriculture de la France, nous exposerons succinctement :

1° L'Historique des tentatives faites autrefois pour en exécuter la Statistique ;

2° Le Programme dressé pour poser les bases de l'entreprise actuelle ;

3° Les Moyens d'exécution dont on s'est servi, sous l'autorité du gouvernement, pour en obtenir le succès.

I

HISTORIQUE DE LA STATISTIQUE AGRICOLE DE LA FRANCE.

Les premiers essais sur la Statistique agricole de la France remontent, comme tous les autres travaux sur l'Économie sociale du pays, au règne de Louis XIV. Ce prince ayant prescrit, en 1698, aux Intendants des Généralités du royaume, de recueillir les matériaux d'une Statistique générale, quelques notions furent acquises, dans plusieurs provinces, sur la production des céréales et des vignes, et sur le nombre des bestiaux ; mais ces données étaient trop peu nombreuses et trop incomplètes pour avoir aucune utilité.

Presqu'à la même époque, un homme illustre, le maréchal Vauban, préoccupé des avantages que procurerait l'établissement d'un impôt unique sous la forme de dîme royale, fut conduit, par ce projet, à chercher les moyens de déterminer l'étendue des cultures, ainsi que les quantités et les valeurs de leurs produits. Habitué, par la science de la guerre qu'il possédait si éminemment, à reconnaître et à explorer les terrains, il s'imposa la tâche de trouver un espace d'une lieue carrée qui, par sa division physique et agricole, pût représenter celle du sol entier de la France ; il procéda ensuite à l'examen des différentes parties de cet espace, afin d'acquérir la connaissance précise du rapport annuel de chacune d'elles ; et, par

une opération hardie jusqu'à la témérité, il déduisit de ces résultats partiels les chiffres de la distribution des cultures, de leur production et de leur revenu, dans toute l'étendue du royaume. On sera moins surpris de cet expédient hasardeux, en considérant quel était alors l'état des connaissances positives sur le pays. La surface de la France était portée, par les auteurs les plus éclairés, à cinq ou six mille lieues carrées au-de là de son terme véritable. La population, quoiqu'elle eût été recensée, était cependant demeurée incertaine, à ce point qu'un historien célèbre, Voltaire, la réduisait de cinq millions, ou de 26 pour 100. On savait bien quelle était la somme de l'impôt qui entrait dans le trésor royal, mais on ignorait entièrement celle qui était levée sur les contribuables; enfin, les faits statistiques les plus essentiels à l'administration publique étaient encore inconnus; et, pour les découvrir, à travers l'obscurité dont toutes les choses étaient enveloppées, il ne fallait pas moins que la vue perçante du génie.

Les chiffres de Vauban sont recommandés par l'autorité du nom de cet habile statisticien, et par plusieurs confirmations partielles; mais, pour en faire usage, il faut les dégager d'éléments hétérogènes, qui en altèrent l'expression. C'est d'abord l'exagération de la surface du territoire, que les géographes de ce temps portaient à 30,000 lieues carrées, ou presqu'un cinquième en sus de l'étendue réelle. C'est ensuite la défalcation, qui doit être faite d'un autre cinquième, pour les terres stériles comprises dans chaque sorte de cultures. Cette diminution n'a point été faite dans les calculs de Vauban, quoiqu'il en eût reconnu la nécessité. C'est enfin, quant à la production des céréales, une estimation de sa quantité trop forte d'un neuvième par hectare. Les observations de l'illustre auteur ayant porté principalement sur nos provinces les plus fertiles, il avait cru que le produit des grains était de 4 et demi pour un, tandis qu'il se réduisait à 4, en prenant la moyenne générale des terres du royaume. Au moyen de ces corrections, les appréciations de Vauban retrouvent leur valeur véritable,

et l'on peut en tirer des approximations d'un grand intérêt sur la quantité et la distribution de la production agricole, à la fin du XVII[e] siècle.

Sous le règne de Louis XV, l'Économie politique, cultivée par des hommes de grand talent, prit place parmi les sciences; mais, dans les ouvrages remarquables dont elle devint l'objet, on ne s'occupa que bien peu de rechercher l'étendue de la production, sans doute parce que les archives de l'État n'offraient aucune lumière dont on pût profiter. Aussi ne trouve-t-on, dans les écrits des économistes de cette époque, que des cas particuliers, tels que celui d'une ferme ou d'une terre dont on supputait les produits, d'après des données réelles ou hypothétiques qui ne pouvaient être généralisées. Cependant Mirabeau et Beausobre se départirent de cette réserve, et s'efforcèrent de déterminer, par des nombres, la production totale de la France, l'un vers 1750 et l'autre en 1770. En étudiant leurs ouvrages, on reconnaît que, par des motifs opposés, le premier a restreint la quantité et la valeur des produits agricoles, et le second les a exagérées. On ne peut refuser à Mirabeau une connaissance très-étendue de la matière qu'il traitait, mais, ayant un but agressif, il montrait sous le plus triste jour l'état de la France, et, quoique ce fût un parti pris, il s'en fallait de bien peu que ses chiffres n'exprimassent exactement la vérité.

Les recherches, pour déterminer l'étendue de la production agricole, se multiplièrent sous le règne de Louis XVI, et les meilleurs esprits entrèrent dans la discussion de ce sujet important. Nous citerons seulement, parmi ceux qui s'en occupèrent : Grivel, agronome distingué, qui l'enrichit de son expérience; Tolosan, inspecteur-général du commerce, qui joignait au talent d'observer, le pouvoir d'en faire un judicieux usage en parcourant continuellement nos provinces; Arthur Young, agriculteur anglais très-instruit, qui entreprit de faire en France un voyage d'exploration économique; enfin, pour abréger, le célèbre chimiste Lavoisier,

qui était membre de l'Académie des sciences et l'un des quarante fermiers-généraux chargés de lever les impôts de l'État.

Le plus grand événement de notre histoire venait de donner une immense valeur à la connaissance de la richesse publique. Pour substituer à la société féodale une société nouvelle, fondée sur l'égale répartition des impôts, l'Assemblée constituante voulait savoir comment le sol était partagé et quels en étaient la production et les revenus annuels. Après avoir interrogé vainement les administrations, les papiers d'État, les bibliothèques, elle recourut au savoir de Lavoisier. Cet homme illustre n'avait pas le choix des moyens pour répondre à cette demande urgente; il lui fallut se soumettre à la nécessité d'employer la méthode d'induction, comme l'avaient fait avant lui Vauban et Arthur Young; mais il n'emprunta point celle de ces savants, et il en préféra une qui était à la fois plus générale et plus immédiate. Il se servit du nombre des charrues existant en France, et en déduisit l'étendue des terres labourées; puis, estimant ensuite, par l'enchaînement des causes et des effets, la quantité des semences employées annuellement, il en tira la quantité des produits. Il poussa jusqu'à ses dernières limites ce système de déductions, et ayant ainsi dressé un inventaire presque complet de la production agricole, il en conclut la valeur totale du revenu brut des biens fonciers du royaume.

L'Assemblée nationale ordonna l'impression de ce travail. C'est la première œuvre de Statistique qui ait eu l'honneur d'une publication officielle; quoique bornée à une étendue de seize pages de chiffres in-8°, elle suffit pour placer Lavoisier avec Vauban au premier rang des statisticiens français du XVIII[e] siècle. Les aperçus qu'elle contient manifestent une connaissance profonde de la matière; ils ne peuvent prétendre à l'exactitude; mais cependant une partie de leurs données sont confirmées par des autorités contemporaines. Il n'en est pas ainsi de celles qu'on trouve dans l'ouvrage d'Arthur Young; elles sont la plupart erronées, et l'auteur semble

avoir été égaré par les habitudes d'appréciation qu'il avait prises dans un pays tout différent. Il est juste de dire que ses observations agronomiques, sur nos anciennes provinces, sont judicieuses et pleines d'intérêt.

Plusieurs publicistes, Duvaucel, Delai d'Agier, Arnould, entreprirent, en suivant les mêmes errements, quelques travaux, qui méritent d'être consultés. Mais, déjà, on avait reconnu que la production agricole ne pouvait être déterminée qu'après avoir constaté par une grande exploration géodésique, la distribution du domaine rural. Pour atteindre cet objet, l'Assemblée constituante avait institué, dès 1791, le cadastre parcellaire. Il s'écoula plus de dix-huit ans avant qu'il fut possible d'en commencer l'exécution, et il en a fallu trente-sept autres avant qu'il fut terminé. Son secours a donc manqué à toutes les tentatives qui ont été faites, sous l'Empire et la Restauration, pour obtenir les premiers éléments d'une Statistique agricole de la France.

A défaut de cette base essentielle, on fut obligé de continuer à suivre le système d'induction que Vauban avait imaginé un siècle auparavant; et, par exemple, on crut pouvoir arriver à connaître la production des céréales, par l'estimation de leur consommation, établie sur la moyenne quantité de pain nécessaire à la subsistance de chaque individu. La détermination de ce premier terme étant hypothétique, tous ceux qu'on en déduisait jusqu'au dernier, n'étaient que des suppositions. Quand l'Empereur eut institué, de nouveau, en 1808, la Statistique générale de France, de louables efforts furent faits, pour s'affranchir de cette méthode. Il fut résolu de recueillir dans chaque localité, les faits numériques relatifs à l'Agriculture, mais cette judicieuse disposition échoua par l'effet des difficultés de son exécution. Les maires des communes, requis de répondre à un programme composé de trois cent trente-quatre questions, se dispensèrent presque tous de ce travail énorme; et il fallut abandonner la pensée de réussir par ce moyen, le seul cependant, qui fut bon.

Lorsqu'au commencement de 1813, on recueillit les documents statistiques qui devaient accompagner l'Exposé sur la situation de l'Empire, présenté au Corps législatif, par le ministre de l'Intérieur, M. le comte de Montalivet, la production des céréales fut énumérée sans distinction d'espèces, en masse par départements, d'après les estimations des Préfets, et l'on ne put, faute de matériaux, indiquer quelle était l'étendue des cultures qui avaient rapporté ces grains. La quantité des vins récoltés ne put être donnée qu'en l'empruntant aux inventaires de l'administration des droits réunis; et encore fut-on bientôt privé de ce moyen indirect d'investigation, qui fut supprimé, en 1809, comme excitant dans le midi, des mécontentements populaires. On voit que la Statistique agricole ne put faire que bien peu de progrès, pendant cette période qui semblait pourtant devoir lui être si favorable. En effet, après un siècle entier d'oubli la Science de la Statistique avait trouvé, dans Napoléon, un protecteur éclairé, qui l'avait replacée, comme au temps de Louis XIV, au rang des institutions de l'État. La prédilection de l'Empereur lui devint funeste, en 1814, et la fit supprimer. C'était condamner en même temps toute recherche positive sur la production agricole, et décider qu'on continuerait à suivre le système des estimations en masses. Il suffit pour apprécier cette méthode, d'apprendre qu'on avait alors les chiffres des produits annuels d'un département, sans pouvoir posséder ceux d'aucun des arrondissements dont il se compose, et sans avoir même ceux d'une seule commune.

En lisant, dans l'ouvrage de M. Chaptal sur l'Industrie française, un inventaire très-détaillé de l'Agriculture, on donna une valeur très-grande à ses chiffres, parce que nonobstant que la publication en eut lieu, en 1819, sous la Restauration, on crût généralement qu'ils provenaient d'opérations cadastrales et de travaux statistiques appartenant à la période impériale, et exécutés par ses soins, quand il était ministre de l'Intérieur. Il a fallu pour reconnaître l'erreur de cette sup-

position, retrouver ces mêmes chiffres très-loin des sources et de la date qu'on leur attribuait, malgré le silence qu'il avait gardé sur leur origine. Le tableau qu'il a donné [a], de l'étendue des terres arables, des vignes, des prés, des pâturages, des bois n'est rien autre chose que celui dressé, en 1817, par M. Hennet, directeur du cadastre, et inséré par lui, dans un rapport au ministre des finances [b]. Mais, en parcourant ce document, on éprouve un singulier mécompte. Le territoire cadastré n'excédait pas alors 7,326,000 hectares ou moins d'un 7ᵉ de la surface de la France; et le tableau de M. Hennet, copié dans l'ouvrage de M. Chaptal, est établi sur l'hypothèse que les 44,674,000 hectares restant à cadastrer, et formant les six autres septièmes du royaume, étaient parfaitement identiques avec les premiers, dans la nature de leurs terres et dans leurs destinations. Conséquemment, cette similitude n'avait d'autre base que le cadastre de 14 hectares d'où l'on déduisait celui de 86, qui était inconnu. M. Hennet, en dressant son tableau, n'avait prétendu indiquer que la forme de celui qu'on pourrait exécuter après l'achèvement du cadastre, et il croyait si peu que les chiffres, qu'il hasardait, seraient présentés, deux ans après, comme des nombres réels, qu'il commença son énumération en disant : « Si l'on pouvait tirer de ces résultats partiels des inductions générales, voici quelle serait, à la fin du cadastre, la Statistique territoriale du royaume. » Il était impossible de signaler plus clairement le caractère hypothétique de ce tableau; et d'ailleurs, il suffisait pour s'en convaincre, d'en examiner la construction.

L'inventaire de la production agricole qu'on trouve dans le même ouvrage, n'a pas une plus grande valeur que la détermination des surfaces. L'auteur dit qu'il en a tiré les chiffres des états fournis au gouvernement pendant quatorze années consécutives; il s'ensuivrait que ces documents remonteraient jusqu'en 1805 et comprendraient toute la période impériale

(a) T. I. p. 206. (b) P. 224.

avec le commencement de la Restauration. Dans ce cas, on ne saurait comment expliquer pourquoi on n'en aurait fait aucun usage dans l'Exposé sur la situation de l'Empire, où de tels détails auraient nécessairement pris place, si alors on les avait possédés; mais il est certain qu'on n'avait rien de pareil à cette époque, et que ces nombres n'appartiennent pas plus à la Statistique impériale que les chiffres hypothétiques empruntés à M. Hennet. Il est vraisemblable que les quantités et valeurs attribuées aux productions rurales, dans l'inventaire de M. Chaptal, ont été établies, d'après les tableaux dressés chaque année par les Préfets, pour donner en masse un aperçu de l'état des récoltes dans leurs départements; cependant, toute vérification faite, les chiffres en sont tout à fait différents, et il faut qu'ils aient été remaniés pour en former des moyennes arbitraires; opération qui ne permettrait pas de les admettre, quand bien même l'obscurité de leur origine ne serait pas un titre suffisant pour les rejeter.

Ce résumé historique des tentatives faites pendant le XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, pour exécuter une Statistique agricole de la France, établit :

1° Que, jusqu'en 1840, le défaut de cadastre ou la médiocre étendue des terres cadastrées n'a pas laissé la possibilité de connaître la division physique et agricole de la France avec quelque précision, et que les données statistiques produites par les autorités les plus respectables, ne sont que des approximations plus ou moins éloignées de la vérité;

2° Que la quantité et la valeur de la production ont toujours été déterminées, jusqu'à la même époque, par des méthodes variées de déduction qui laissaient les plus nombreuses chances d'erreurs;

3° Que, cependant, on peut accepter, comme des faits numériques très-vraisemblables, les estimations de la production, faites avec de profondes études par des hommes de génie, tels que Vauban et Lavoisier;

4° Qu'en groupant chronologiquement ces estimations, leur

comparaison fournit les moyens d'en apprécier la valeur et d'éliminer celles qui sont disparates, contradictoires ou suspectes;

5° Qu'on ne doit pas être surpris de trouver aussi peu de lumières sur un sujet aussi important, même en France, et pendant le XVIII[e] siècle, puisque l'étude des sciences agronomiques et économiques commençait à peine. On croyait alors généralement que le blé devait pourrir dans la terre avant de germer; qu'il y avait des moissons qui ne donnaient qu'une demi-récolte, et d'autres qui en donnaient deux ou trois. On assurait gravement, et Voltaire l'a répété, qu'en Angleterre la production d'une année fournissait à trois ans de consommation, et qu'en France elle pourvoyait souvent à deux; abondance fabuleuse dont on devait cependant être détrompé par la fréquence des disettes qui se renouvelaient alors chaque troisième année.

II

PROGRAMME.

La Statistique générale de la France, rétablie en 1833, eut spécialement pour mission de déterminer mieux, s'il était possible, qu'on avait pu faire jusqu'alors, quelle était, en quantité et en valeur, la production de l'agriculture du royaume. Cet objet, le plus important de tous ceux dont se compose l'Économie sociale, fut particularisé, dans le programme placé en tête du premier volume dont la publication eut lieu, en 1835, sous les auspices de M. le comte Duchâtel, alors ministre du commerce. Dès l'année suivante, une circulaire de son successeur, M. Hyppolite Passy, prescrivit les mesures d'exécution de cette grande et difficile exploration, et invita les Préfets à lui donner tous leurs soins.

Plusieurs États de l'Europe, dit-elle, possèdent des notions

étendues et précises sur la production agricole de leur territoire, et les investigations qu'ils ont faites sur cet important sujet leur ont été d'une très-grande utilité. La France, qui, la première, a donné le modèle de ces travaux, est encore arriérée à cet égard, et les tentatives qui ont eu lieu jusqu'à présent, pour la doter d'une Statistique de l'agriculture, n'ont produit que des résultats partiels dont on peut à peine tirer quelque lumière faible et bornée.

Pour dissiper l'obscurité qui enveloppe encore la connaissance de ce principal élément de la fortune publique et de la prospérité du pays, et pour accomplir une promesse faite au Roi et aux Chambres, le Ministre priait les Préfets de vouloir bien, à la réception de sa circulaire, prendre sans retard les dispositions suivantes :

1° Employer tous les moyens d'information dont l'administration peut disposer, pour obtenir, *par communes,* les termes numériques de la production agricole de leur département;

2° Faire imprimer un tableau dont le type était annexé, et l'adresser à MM. les maires des différentes communes, en les engageant à le remplir avec toute l'exactitude et la précision désirables, et en les prévenant qu'il ne s'agit ici que de renseignements destinés à l'établissement d'une Statistique générale de la France;

3° Désigner, pour assister les maires, les personnes les plus propres à bien constater et décrire les faits, et engager les maires à prendre leur avis, et à s'aider de toutes les lumières qu'ils pourront trouver soit parmi les membres des conseils municipaux, soit parmi les autres habitants de leurs communes;

4° Recommander que, dans les tableaux qu'ils ont à remplir, toutes les quantités soient exprimées en mesures métriques, et les valeurs en monnaie décimale;

5° Réclamer de MM. les Sous-Préfets, l'intervention la plus active, dans l'exécution de ces opérations, qu'ils doivent préparer par leur correspondance et faire marcher avec toute la célérité possible;

6° Procéder à toutes les investigations administrativement et sans frais;

7° Classer par ordre alphabétique, les communes appartenant au même arrondissement, et former de leurs tableaux une collection séparée, accompagnée de leur nomenclature et dont l'envoi au ministre, sera fait aussitôt qu'elle sera complète à tous égards;

8° Former au chef-lieu du département ou même au besoin dans chaque arrondissement, une commission, chargée de réviser le travail au fur et à mesure que ses parties seront exécutées, et lui demander d'indiquer, en détail, les rectifications qui lui paraîtront nécessaires;

9° Établir les quantités récoltées, non sur la production d'une année, qui pourrait n'offrir qu'une base imparfaite, mais bien sur l'état ordinaire des choses, et d'après la comparaison des produits d'une série d'années récentes, qui peuvent donner *une moyenne exacte;* et remarquer qu'il se trouve dans la plupart des communes, des cultivateurs qui savent ce que rend ordinairement un hectare de telle ou telle culture, sorte d'appréciation essentielle à laquelle il faut s'attacher;

10° Et enfin ne négliger aucune source d'information, et réclamer le concours de tous les fonctionnaires et de toutes les notabilités du département, afin de remplir, dans toute son étendue, cette tâche laborieuse, qui doit servir éminemment aux plus grands intérêts du pays.

Il est indubitable qu'à aucune autre époque il n'a été pris, par l'autorité, un ensemble de mesures combinées avec autant de soins et une considération aussi approfondie des moyens d'arriver à rassembler les matériaux d'une Statistique agricole. Un pays voisin, qui possède la plus savante agriculture et qui compte, parmi ses hommes d'État, d'habiles statisticiens, a donné à ces mesures une haute approbation, en les adoptant, ainsi que les types de la Statistique agricole de la France, pour la grande investigation qu'il veut entreprendre sur le même sujet.

III

EXÉCUTION DE L'OUVRAGE.

Dans l'entreprise de la Statistique agricole du royaume, le fait principal, celui qui constitue une heureuse innovation dans les grandes investigations de ce genre, c'est l'extension des recherches jusqu'aux premiers éléments des nombres, afin d'arriver au plus haut degré de certitude possible; c'est, en un mot, l'exécution *par commune* substituée aux estimations en masse *par département*. Mais la plus grande rectitude des chiffres est achetée par un accroissement de travail, dans la proportion de 440 pour un. Les difficultés, qui grandissent comme le nombre de collaborateurs, se multiplient naturellement dans le même rapport. Néanmoins cette méthode étant la seule rationnelle, il fut résolu de l'employer et de faire dresser en premier lieu, dans chacune des 37,000 communes du royaume, un cadastre du territoire agricole, un inventaire des produits ruraux, un recensement des animaux domestiques et un état des consommations.

Pour atteindre ce but, il fut adressé aux Préfets, avec les instructions qu'ils devaient transmettre à chacun des Sous-Préfets et des maires, un tableau-modèle dont les colonnes devaient être remplies par des chiffres, exprimant, dans chaque commune, en mesures métriques et en monnaie décimale : l'étendue de chacune des espèces de cultures, des prairies, des pâturages et des bois, — la quantité et la valeur de leurs produits annuels, — et la quantité de chaque sorte de consommation. Le revers de ce tableau est destiné à indiquer le nombre des différentes espèces d'animaux domestiques; — la valeur de chacun d'eux, — et leur revenu brut, annuel, moyen et total. Ces données sont complétées par le nombre des animaux abattus, et par tout ce qui est relatif à la con-

sommation de la viande, soit en quantité ou en valeur, soit en totalité ou par habitant.

On savait, par l'expérience de la Statistique de l'Empire, tout le danger qu'il y avait de ne rien avoir si l'on demandait beaucoup; on préféra donc se priver de plusieurs autres données intéressantes, plutôt que d'exposer, par trop d'exigences, le sort du travail. Tous les termes numériques réclamés pour chaque commune ne s'élèvent, au plus, qu'à 36, et même se réduisent à 30 dans les lieux où les cultures sont peu variées. C'est le 10e seulement des questions statistiques auxquelles il fallait répondre par des chiffres, d'après le programme de 1810.

Mais, quelque limitées et simples que fussent les données numériques réclamées de chaque commune, le grand nombre de personnes appelées à les fournir dut faire prévoir le cas où leur recherche ne trouverait pas une capacité ou un zèle suffisant. Les instructions ministérielles qui investissaient d'abord le maire de la mission de dresser le tableau agricole de sa commune, avaient donc statué que, s'il avait besoin de collaborateurs ou de suppléants, le Préfet désignerait à cet effet quelqu'autre fonctionnaire et demanderait le concours des citoyens notables, particulièrement de ceux qui composent les comices agricoles et les sociétés d'agriculture. Cette confiance n'a point été déçue, et dans une multitude d'occurrences, des habitants distingués des campagnes, quoique étrangers à ce genre de travail, des médecins, des juges de paix, des ecclésiastiques, des instituteurs ont prêté volontiers leur assistance à ces recherches et leur ont consacré des soins éclairés, assidus et dévoués.

Néanmoins, une si vaste entreprise, exécutée pour la première fois et lorsque les connaissances statistiques sont encore si peu répandues, a dû rencontrer nécessairement de grands et nombreux obstacles. Dans plusieurs lieux, les enquêtes ont été reçues avec défiance, comme cachant quelque projet fiscal; mais ces fausses idées ne se sont point accréditées. En

général, les difficultés ont surgi dans les communes rurales : par la tendance à répondre plutôt par des mots que par des chiffres; — par le défaut de notions des mesures métriques; — par l'usage commun de caractères mal formés et presque illisibles, — et surtout par la nouveauté du travail dont on s'effrayait, et qu'on suspendait au moindre empêchement, comme tout à fait impossible. Ailleurs les difficultés avaient pour causes : l'opinion qu'une telle entreprise devait être nécessairement exécutée, comme le cadastre, par des agents spéciaux et salariés; — la prévention qui supposait que presque tous les maires des campagnes étaient incapables d'un travail de chiffres, comme si l'homme qui connaît parfaitement les produits de ses terres ne pouvait pas tout aussi bien connaître ceux de sa commune dont il dirige les affaires, parfois depuis une génération; — la disposition opiniâtre qu'avaient quelques personnes à modifier le plan général à leur gré et d'après des points de vue particuliers; — le défaut d'achèvement complet du cadastre; — et jusqu'à la nomenclature des différentes sortes de surfaces du territoire qui, dans un pays aussi vaste, ne peut être exempte de variations, d'incertitudes et de confusion. Il n'y a pas jusqu'aux levers de la grande carte de France, du dépôt de la guerre, qui ne trouvent un obstacle analogue dans la nomenclature des lieux, qu'on imagine pourtant devoir être, depuis longtemps, fixe et arrêtée.

Il n'est pas superflu d'avoir signalé les principales difficultés que rencontra ce grand travail dans son exécution; on saura mieux les prévoir une autre fois et en empêcher, s'il se peut, les effets.

Pour réparer les omissions et corriger les erreurs de chiffres, les Préfets soumirent les tableaux des communes à des commissions de révision, formées au chef-lieu de canton et à celui d'arrondissement. On obtint de grandes améliorations de ces examens faits dans des réunions d'hommes éclairés, possédant la pratique de l'agriculture et une parfaite connaissance des localités.

L'opération la plus difficile de cette immense investigation était sans doute de faire dresser et de réunir les 37,300 tableaux qui en formaient les premiers matériaux; mais une autre opération, presqu'également longue et ardue, était celle de vérifier tous les calculs de cette énorme masse de documents, puis de les dépouiller, et enfin de les transformer. Une Statistique agricole, *par communes*, aurait formé une bibliothèque de 250 volumes in-4° de 300 pages chacun; et ses résultats, qu'il importe tant d'acquérir et d'étudier, auraient été ensevelis sous la masse énorme des détails. Il fallut donc, pour réduire l'ouvrage à des proportions convenables, décomposer, *chiffre par chiffre,* les tableaux des communes et en former des tableaux d'arrondissement, répétés autant de fois qu'il y avait d'espèces de produits. Ainsi les nombres appartenant aux 37,300 communes du royaume furent condensés et réduits de manière à être représentés, dans leur proportion exacte, par ceux des 363 arrondissements; et, au moyen d'une multitude d'additions partielles, les 18 millions des termes numériques, dont se compose l'investigation, furent convertis, par une réduction au centième, en 183,000 termes, environ, qui, dans leur développement, purent n'occuper que 4 volumes in-4°. Par exemple, pour ce qui concerne uniquement le froment, 289 lignes de chiffres, fournies par le seul arrondissement de Laon, sont résumées en une seule; et tous les nombres exprimant les détails de la production de cette céréale, dans les 839 communes du département de l'Aisne, sont analysées en six lignes dans un tableau qui en expose fidèlement les résultats généraux.

C'est ainsi qu'au lieu d'arriver d'emblée, par une estimation arbitraire, à attribuer à un département, une production dont la distribution locale n'avait pas même été recherchée, on remonte, dans ce nouveau travail, des chiffres des communes à ceux de l'arrondissement, et de ceux de l'arrondissement aux termes qui font connaître l'agriculture du département tout entier.

Des opérations numériques aussi étendues exigent, sans doute, de grands et persévérants efforts; mais, en outre de l'avantage de conduire au but proposé, elles ont encore celui de vérifier les chiffres soumis à leurs épreuves multipliées. Quelques détails succincts montreront quelles sont ces épreuves.

Dans les tableaux de chaque commune, on enregistre nécessairement, à la suite les uns des autres, dans la même colonne, les chiffres exprimant la production de chacune des diverses cultures. Ces chiffres n'ayant point de rapport entre eux, ne peuvent être comparés. Mais les tableaux de dépouillement sont, pour cet objet, d'un très-grand secours. Il y en a un pour chaque-produit, et ils exposent, dans le même cadre, en séries continues, la quantité de froment ou de méteil, d'orge, de seigle, etc., donné, dans chaque commune, par telle étendue de terrain en culture. Cette étendue, les quantités de semences et de produits, leurs prix et leur consommation sont rapprochés de façon à faire ressortir toute omission et à rendre apparente toute exagération en plus ou en moins. Ce sont ces témoignages dont le Bureau de la Statistique générale se servait, pour demander, par une correspondance suivie, des rectifications ou des explications sur les chiffres, qui exprimaient des anomalies.

Les tableaux d'analyse, les seuls livrés à l'impression, fournissent des moyens de révision encore plus puissants. Ils sont formés de toutes les additions des tableaux de dépouillement, et mettent en regard tout ce qui est relatif à chaque sorte de culture. On y trouve 50 espèces de données statistiques, qui sont répétées pour chaque arrondissement, et qui exercent les unes sur les autres un contrôle mutuel. Par exemple, en rapprochant du terme exprimant la production totale du blé, celui de l'étendue de cette culture, et en divisant le premier par le second, on obtient la quantité de produit par hectare; cette quantité est indiquée en hectolitres et parties d'hectolitres, dans une même colonne pour tous ces arrondissements, et dès lors il s'établit entre eux une comparaison, qui ne permet à

aucun chiffre trop faible ou trop fort d'échapper à un examen attentif. La conversion des quantités en valeurs, par l'application des prix moyens, corrobore cette épreuve; car, en faisant connaître quelle somme on obtient de la culture d'un hectare, dans un arrondissement, elle fournit une donnée qui doit être analogue à celle qu'on tire d'une pareille opération dans les arrondissements adjacents. On sait en effet, que dans des lieux très-voisins les prix des denrées tendent, comme les liquides, à prendre un même niveau. Il faut remarquer toutefois, que cette analogie cesse subitement dans certains lieux où la production s'élève ou s'abaisse brusquement; mais ce sont là des exceptions dont la cause est presque toujours facilement trouvée dans une fertilité supérieure bien connue, telle que celle de l'arrondissement de Meaux, ou dans le voisinage des grandes villes, qui fournissent d'abondants engrais, et donnent de larges débouchés aux productions rurales.

Ce n'est pas à dire que ces épreuves peuvent révéler une faible atténuation comme le déficit supposé d'un hectolitre par hectare, mais elles garantissent qu'aucune erreur considérable ne peut être introduite, par mégarde ou à dessein, dans cette Statistique de la richesse agricole; et lorsque, dans une pareille matière, on peut se flatter d'arriver si près de la vérité, qu'il n'y a plus de chances d'en être séparé que par un 15e de la distance parcourue, on peut croire avoir atteint un degré d'exactitude comparable à celui des documents numériques qui obtiennent l'approbation de la science et l'estime du public.

Il suffirait, pour se convaincre de l'inanité des doutes qui pourraient être élevés à cet égard, du succès d'une épreuve décisive, qu'il est au pouvoir de chacun de faire facilement. La population étant connue, si l'on divise la production du blé par le nombre des habitants, il est évident que l'on arrivera à un contingent individuel dont la quantité sera manifestement fausse dans le cas où la masse totale du grain aurait été exagérée, par un agroupement de chiffres inexacts. C'est ainsi que Vauban, n'ayant pas fait à ses supputations les cor-

rections dont il avait reconnu la nécessité, a été conduit à admettre une immense production de blé, dont la fiction est aisément reconnue, puisque sa répartition attribue sept hectolitres à chaque personne, ou fort au delà du double de la consommation ordinaire.

Il faut bien se garder, néanmoins, de confondre, comme le font quelques personnes, le degré d'exactitude que peut offrir une grande investigation statistique, et celui des opérations d'arithmétique, faite avec des nombres abstraits. On dispose, dans ce dernier cas, d'unités identiques, tandis que, dans le premier, on est forcé d'assimiler des faits numériques, qui diffèrent beaucoup. Dans les recensements, on compte sans distinction l'enfant et le vieillard; dans l'inventaire de la production, on confond le vin de Surène et celui de la Côte-d'Or; dans la quantité des céréales, on mêle ensemble le froment, qui pèse 70 ou 84 kilogrammes l'hectolitre, et ainsi de suite. Ces généralisations sont inévitables; elles sont dans la nature des choses, et tout le monde peut en apprécier la portée.

La certitude elle-même varie, comme dans l'histoire des empires, selon l'espèce des faits. Les céréales, qui forment les cultures les plus anciennes, les plus vastes, les plus importantes, sont parfaitement connues, et les termes, qui en expriment l'étendue, les semences, la production, ne sont presque jamais défectueux; Au contraire, ceux qui donnent la quantité de vin, d'eau-de-vie, de bière, de cidre, fabriquée annuellement, ne sont que des chiffres fort au-dessous de la réalité, attendu le gaspillage des vendanges, la consommation sur place et surtout la fraude. La division extrême de la culture des pommes de terre et la diversité infinie des produits des jardins agissent d'une manière analogue. Quant aux cultures secondaires, telles que le colza, la betterave, le houblon, la garance, le mûrier et les plantes textiles, outre l'obstacle de leur répartition en une multitude de parcelles, il y a encore, pour plusieurs, celui de la nouveauté de leur introduction dans beaucoup de localités, d'où résultent des doutes sur les chiffres de leurs produits.

Des effets semblables affectent les chiffres des opérations agricoles et agissent sur eux diversement. La culture est à très-peu près, connue dans son étendue en hectares, attendu que c'est un fait visible et notoire. L'ensemencement ne laisse non plus aucune incertitude; mais la production n'est pas aussi facile à déterminer, nombre de propriétaires de terre dissimulant, crainte du fisc, la richesse de leurs moissons, tandis que d'autres l'exagèrent pour donner bonne opinion de leur habileté ou de leur fortune.

La consommation est assez bien connue, au moyen des différents témoignages qui en donnent contradictoirement les quantités; cependant les variations qu'elle éprouve, dans sa composition, selon les temps et les lieux, diminuent la certitude de ses chiffres.

Ainsi les nombres dont la Statistique fait usage, n'ont point tous la même valeur, comme on l'imagine assez communément; l'assertion du fait qu'ils expriment, est plus ou moins affirmative; et la confiance qu'on leur accorde doit être plus ou moins absolue. Il est presque superflu de remarquer que toutes ces variations n'affectent que le degré rigoureux d'exactitude des termes numériques, et non leur vérité utile; car il suffit presque toujours de connaître les faits agricoles, par approximation, pour en obtenir les résultats que l'on cherchait.

L'investigation de la Statistique agricole du royaume a exigé un travail de six années, et le concours de cent mille collaborateurs, fonctionnaires publics ou citoyens notables des campagnes ou des villes; elle a demandé aux Préfets une participation extrêmement laborieuse, et jamais leur zèle éclairé n'avait été mis à une pareille épreuve. Mais aussi jamais exploration scientifique ou administrative n'a conduit à la connaissance certaine de faits aussi importants pour la société. Le témoignage irrécusable de ces faits, exprimés par des chiffres, prouve que l'agriculture contemporaine obtient maintenant sur la même surface de 14 millions d'hectares, une récolte presque double de celle qu'on en tirait il y a

soixante ans; — qu'elle fournit abondamment à la consommation de 34 millions d'hommes, au lieu d'en alimenter parcimonieusement 19 à 20, comme au XVIIIe siècle; — qu'en l'espace de quarante ans, elle a arraché la moitié des jachères à leur long et inutile repos; — qu'elle fait produire aujourd'hui 10,000 mètres cubes de nourriture à un végétal dont nos pères savaient à peine le nom; — qu'elle a triplé les salaires de la population agricole, pour les élever au niveau des nécessités des habitants des campagnes; — qu'elle produit le blé, à un prix qui est presque invariable depuis une génération, le maintenant à une valeur également éloignée de l'élévation funeste ou de l'avilissement qui, autrefois, le faisaient descendre à 8 francs l'hectolitre et monter jusqu'à 45; — qu'elle pourvoit sans cesse, et par un accroissement toujours progressif, aux immenses besoins de la société, par une reproduction dont la valeur annuelle dépasse 7 milliards et demi ou le quintuple du terme qu'elle atteignait à peine, sous la monarchie de Louis XIV; — Enfin, qu'elle a relevé, par l'influence bienfaisante de l'esprit de propriété, le caractère de la population rurale, qui n'a plus rien du serf, du main-mortable, et qui s'est transformée, comme aux plus belles époques de l'antiquité, en une population de citoyens toujours prêts à marcher à l'armée, à payer l'impôt, à exécuter les lois, avec un dévouement, une exactitude dont l'histoire n'offre aucun autre exemple.

Ce sont ces admirables changements dont nous allons tracer le précis, non par de vagues aperçus, par des assertions hasardées, mais bien, au moyen de Faits statistiques, acquis par une grande enquête officielle, opérée sous l'autorité du gouvernement et la sanction de la science.

Quant aux faits anciens, les chiffres en ont été fournis par les hommes d'État, les Économistes, les documents publics du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe. Sans doute, il s'en faut de beaucoup qu'ils offrent le même degré de certitude que ceux de la Statistique contemporaine; toutefois, ils ont

pour eux l'autorité de noms illustres, une extrême vraisemblance, une connexion intime, qui est une très-forte garantie, et par-dessus tout la force de résister aux épreuves qu'on leur a fait subir en les décomposant, pour en examiner les éléments.

C'est en mettant en œuvre ces matériaux que nous allons établir quels ont été autrefois et quels sont maintenant :

1° La surface de chaque sorte de culture, en France ;

2° Son ensemencement en quantité et en valeur ;

3° Sa production totale et par hectare ;

4° La consommation des produits en masse et par habitant;

5° Le commerce qui en est fait soit à l'intérieur soit à l'étranger.

Nous examinerons successivement sous chacun de ces rapports :

1° Les céréales en masse ;

2° — — par espèces ;

3° La vigne et ses produits ;

4° Les cultures diverses ;

5° Les pâturages ;

6° Les bois et forêts ;

7° Et enfin l'ensemble du Domaine agricole, dans son état actuel et tel qu'il était à différentes époques notables de l'histoire du pays.

Une seconde partie traitera des Animaux domestiques et fera connaître leur nombre maintenant et autrefois, leur valeur, leur revenu, la quantité de ceux abattus chaque année, la consommation de la viande, en quantité et en valeur, en France et dans plusieurs pays étrangers.

STATISTIQUE

DE

L'AGRICULTURE DE LA FRANCE.

L'agriculture est la première des nécessités humaines, le plus grand des intérêts sociaux, et l'une des conditions essentielles de la civilisation.

Sans elle, les peuples restent dans l'état infime des habitants primitifs du globe; les uns sont réduits à la vie nomade, comme les Tartares, qui, après trente siècles, errent encore dans les steppes de l'Asie, tout aussi barbares que leurs ancêtres; les autres, épars dans les forêts, par couple, par famille, comme les indigènes de l'Australasie, qui n'ont jamais rien semé ou planté, sont condamnés à une famine perpétuelle, à une stupidité incurable, à un éternel abrutissement.

C'est, au contraire, par l'agriculture, que les nations grandissent et prospèrent. Les pays, qui, les premiers, sont arrivés à une haute civilisation, l'Égypte, l'Inde et la Chine, sont ceux où la culture de la terre prenait place parmi les affaires d'État, les symboles religieux et les solennités royales.

Dans l'antiquité, quand chaque peuple avait une vocation spéciale, et, pour ainsi dire, une profession unique, la fortune accordait toujours l'ascendant, le triomphe, l'empire, au peuple agriculteur. C'est ainsi qu'elle termina les luttes sanglantes

entre les Égyptiens et les Pasteurs, entre Lacédémone et Athènes, entre Rome et Carthage.

Dans les temps modernes, c'est encore l'agriculture qui enfante les générations viriles, et qui, par ses rudes travaux, ses habitudes d'ordre, de frugalité, de persévérance, forme des soldats endurcis, dévoués, courageux, comme les Paysans libérateurs de la Suisse, comme les cultivateurs pensylvaniens, qui ont cimenté de leur sang l'indépendance des États-Unis, comme enfin, en 1792, cette levée en masse des campagnes de la France, à qui nos libertés publiques doivent de n'avoir pas péri dans leur berceau.

Dans un ordre d'influences moins élevé, l'agriculture est encore le génie tutélaire des peuples.

C'est elle qui conserve les traditions et les enseignements du passé, et qui introduit dans la multitude privée d'instruction le secours de l'expérience, l'esprit d'observation, la prévision des phénomènes naturels, et une sorte d'instinct souvent supérieur aux lumières acquises par l'éducation. Ne sait-on pas qu'il faut au cultivateur, dans ses opérations les plus simples, l'intelligence, qui conçoit, le jugement, qui compare et choisit, la volonté, qui résoud, et la force, qui exécute.

On ne peut s'attendre à ce qu'au XIX[e] siècle, dans notre vieille Europe, on retrouve, parmi nos populations rurales, les mœurs pastorales et fabuleuses de l'Arcadie. Mais, telles qu'elles sont, elles offrent au philosophe plus d'un sujet d'étonnement et d'admiration ; et il nous serait facile de prouver, par d'incontestables témoignages, qu'excepté les cultivateurs de la Norwège et de l'Écosse, il n'en est point dont on puisse comparer la moralité à celle des habitants de nos campagnes.

Enfin, un dernier titre, qui seul suffit pour signaler l'agriculture comme la première des forces vitales de la société, c'est la rénovation perpétuelle de la richesse publique, au moyen d'une immense création de produits variés à l'infini, et dont la valeur annuelle s'élève, en France, à plus de sept milliards et demi, ou presque le triple de tout le numéraire du royaume.

C'est de ce grand intérêt national que nous allons tracer la Statistique, en prenant pour guide dans nos énumérations la vaste exploration exécutée, par nos soins, sous les auspices du Ministre de l'agriculture et du commerce. Nous ajouterons aux résultats de ces immenses recherches, ceux obtenus des anciens Économistes, afin de connaître quelle était la production agricole à différentes époques de notre histoire, et de pouvoir en déduire les progrès qu'elle a faits pendant les deux derniers siècles. Enfin, nous comparerons, par des nombres, la situation actuelle de notre agriculture à celle des autres pays de l'Europe, faisant ressortir, avec l'inexorable vérité des chiffres, les avantages qu'ont acquis, par de judicieux efforts, différents pays, naguère aussi arriérés que quelques-unes de nos provinces, et les offrant en exemple, comme un but que nous devons bientôt atteindre, par le triple concours des encouragements du pouvoir, de la science des agronomes et de la sagacité de nos laborieuses populations.

Nous diviserons ce travail difficile et étendu en deux parties :

La première décrira le Domaine agricole ou le territoire productif de la France ;

La seconde fera connaître les Animaux domestiques élevés par l'agriculture.

CHAPITRE I[er]

CÉRÉALES EN MASSE.

Les céréales sont la première des nécessités sociales, et la condition d'existence des populations civilisées; leur culture est la plus ancienne, la plus vaste, la plus productive et la plus riche de toutes celles de la France.

Nous les considérerons, dans les pages suivantes, en masse, sans distinction d'espèces, et nous exposerons quelle est l'éten-

due de la surface qu'elles occupent maintenant dans nos campagnes ; quelles quantités de semences elles exigent pour se reproduire; quelle est leur récolte annuelle et sa valeur; quelle est enfin leur consommation totale et par habitant.

Nous comparerons les termes numériques, qui expriment ces faits statistiques, à ceux que nous avons recueillis dans l'histoire économique de notre ancienne agriculture, et nous en déduirons la détermination du progrès, dont notre siècle a droit de s'énorgueillir.

1° Étendue de la culture des céréales.

C'est l'une des merveilles du travail de l'homme, que cette immense étendue de graminées appropriées à sa nourriture, et dont il couvre depuis plus de deux mille ans une surface si grande, si variée et si féconde. Il y a tel champ, dans la vallée de la Seine ou du Rhône, qui a fourni des blés à soixante générations; il y a tel hectare de terre qui, depuis qu'il a cessé d'appartenir aux forêts de la Gaule, n'a pas produit moins de 40,000 hectolitres de grains, pour payer le labeur de ceux qui l'ont cultivé.

L'étendue de céréales en rapport est de 13,900,262 hectares, ou 7,037 lieues carrées moyennes. C'est plus d'un quart de toute la France, et la surface entière de l'Angleterre n'est pas beaucoup plus vaste.

Sept sortes de céréales composent cette immense culture :

Froment.	5,586,787	hectares	40 p. °/o
Epeautre.	4,733	—	»
Méteil . .	910,933	—	6
Seigle . .	2,577,554	—	19
Orge. . .	1,188,189	—	9
Avoine .	3,000,634	—	22
Maïs. . .	631,732	—	4

Les départements où les céréales occupent la plus grande et la moindre étendue sont ceux ci-après :

Maximum.			Minimum.		
Marne	347,516	hect.	Hérault	79,426	hect.
Côte-d'Or . .	292,248	—	Gard	79,270	—
Eure-et-Loire.	279,528	—	Vaucluse . . .	75,051	—
Somme . . .	272,953	—	Lozère	74,274	—
Yonne. . . .	270,233	—	B.-du-Rhône .	70,312	—
Aisne	269,346	—	B.-Alpes . . .	69,666	—
Dordogne. . .	260,015	—	Ardèche. . . .	67,292	—
Pas-de-Calais.	258,067	—	H.-Alpes . . .	46,897	—
Oise	232,169	—	Pyrénées-Or. .	42,681	—
Eure.	228,899	—	Seine	15,271	—
Total	2,709,574		Total	620,140	

Les céréales occupent quatre à cinq fois autant d'espace, dans les dix premiers départements, que dans les dix derniers; elles ont, dans la Marne, huit fois l'étendue qu'elles occupent dans les Pyrénées-Orientales. Les départements les plus riches en céréales sont ceux du Nord; les moins riches se trouvent dans le Midi, dans les régions montagneuses et sur le littoral de la Méditerranée, où la sécheresse du climat leur est contraire. Il ne s'agit, dans toutes ces données numériques, que des terres cultivées maintenant en céréales, et exclusivement aux jachères, qui agrandissent immensément le territoire arable.

Les céréales sont distribuées ainsi qu'il suit entre les quatre régions qui divisent la surface de la France.

Nord oriental. . . .	4,047,607	hectares	29 p. °/o
Midi oriental	2,490,591	—	18
France orientale . .	6,538,198	—	47
Nord occidental. . .	3,925,488	—	28
Midi occidental . . .	3,368,190	—	24
France occidentale. .	7,293,678	—	52. 5
— continentale.	13,831,877	—	99. 5
Dép. de la Corse . .	68,383	—	» 5
Total général	13,900,262	—	100

La plus grande étendue des céréales se trouve dans les deux parties septentrionales, dont les chiffres sont très-rapprochés. Le Midi occidental n'en diffère pas considérablement; mais le Midi oriental, qui s'étend le long des Alpes et de la Méditerranée, étant dans la proportion de 18 au lieu de 25, présente un grand déficit dans l'étendue des cultures en céréales, qu'il devrait posséder. Il lui manque presqu'un million d'hectares, qui ait cette destination. C'est un fait d'Économie politique très-important.

En les considérant en masse et sans rapport aux divisions territoriales, les céréales couvrent exactement les deux tiers de la surface maintenant en culture; le dernier tiers est partagé entre les autres plantes alimentaires, la vigne et les prairies artificielles.

Une moitié de l'immense surface appartenant aux céréales donne du froment, du méteil et du maïs; l'autre produit du seigle, de l'orge et de l'avoine. Les trois cultures les plus vastes sont : le froment, qui occupe deux hectares sur cinq; et le seigle et l'avoine, qui, chacun, possèdent environ un cinquième du territoire des céréales. Le méteil est borné à un 17e de la surface totale, et le maïs à un 25e.

En recherchant avec soin, dans les ouvrages des principaux Économistes du dernier siècle, les termes numériques de l'étendue qu'ils attribuaient aux céréales, exclusivement aux jachères, nous sommes parvenus à exécuter le tableau suivant :

Epoque.	Surface.		Par habitant.		Autorités.
1700	11,607,800	hectares	60	ares	Vauban.
1764	13,506,554	—	64	—	Mirabeau.
1788	14,402,300	—	60	—	Lavoisier.
1813	16,706,000	—	56	—	Chaptal.
1840	13,900,263	—	41	—	St. de France.

De curieux résultats sont donnés par la comparaison de ces nombres.

Pris d'une manière absolue, ils s'accordent à représenter la culture des céréales comme presqu'invariable dans son

étendue, durant le cours d'un siècle entier. Sa surface est maintenant la même que sous Louis XV, lorsqu'il y avait 13 millions d'habitants de moins à nourrir. Elle semble moins grande que sous l'Empire, de trois millions d'hectares, et la population est cependant plus considérable de 4 millions ou davantage.

Répartie d'après le nombre d'habitants, l'étendue des céréales paraît n'avoir, pour ainsi dire, pas varié depuis Louis XIV jusqu'à Louis XVI, en l'espace de 90 ans; elle a toujours été de 60 ares; mais, après la révolution, elle a diminué progressivement; et sa surface est aujourd'hui moindre d'un tiers qu'autrefois. Ce fait est d'autant plus singulier, que, de nos jours, la subsistance de la population est notoirement bien plus abondante et plus assurée; avantages qui sembleraient impliquer que la surface qui la fournit est beaucoup plus grande. C'est pourtant l'inverse qui est la vérité, et la différence en moins de l'étendue du sol, en céréales, est tout au moins comme 2 à 3.

L'explication de ce phénomène se trouve dans la division de la propriété territoriale, qui, multipliant depuis un demi-siècle les intérêts attachés aux cultures, a multiplié proportionnellement les efforts nécessaires pour obtenir de la même surface une production plus considérable. Il faut aussi attribuer une partie de ce phénomène important à l'introduction de nouveaux végétaux alimentaires et à des changements progressifs dans le régime de la population. Au lieu de vivre entièrement de grains, comme autrefois, la population consomme partout et dans toutes les classes, une immense quantité de pommes de terre et de légumes, dont l'usage était entièrement inconnu à nos pères. La culture de ces végétaux alimentaires occupe près de 1,600,000 hectares [a]. En ajoutant cette surface à celle des

(a) Pommes de terre	921,970	hectares.
Légumes secs	296,925	—
Jardins potagers	360,696	—
Total	1,579,611	—

céréales, on retrouverait une étendue de 15 à 16 millions d'hectares, destinés aux premiers besoins de la vie, comme aux anciennes époques. Mais, attendu l'accroissement de la population, la quote-part de chacun serait réduite à 45 ares, au lieu de 60 ou 64, comme jadis. D'où il suit que, toute déduction faite, il y a encore une diminution de 25 pour cent dans la quantité des terres arables nécessaires aujourd'hui à chaque personne, comparée à la quantité qu'exigeait la culture négligée, languissante et improductive du XVIIIe siècle.

S'il fallait encore aujourd'hui, comme en 1764, il y a 80 ans, 64 ares de terre en céréales pour nourrir chaque personne de notre population, il nous faudrait une surface de 21,896,000 hectares pour les grains seulement. Grâce aux progrès de l'agriculture, il suffit, pour remplir cet objet, de 13,900,000 hectares; il y a donc une économie de près de huit millions d'hectares ou 4,000 lieues carrées moyennes. C'est l'équivalent d'une conquête comme celle de la Bavière ou du royaume de Naples. C'est bien plus encore, car dans ces pays il y a 20 ou 25 pour cent de terres stériles ou d'un chétif produit, tandis que les 4,000 lieues carrées dont on a fait l'épargne sur la culture des céréales sont des terres arables de première qualité.

On voit que les arts de la civilisation donnent, dans notre siècle, des ressources qu'on croyait autrefois ne pouvoir obtenir que des succès les plus heureux de la guerre, et que l'amélioration de notre agriculture nous a procuré une plus vaste étendue de terres fécondes que les brillantes conquêtes de Louis XIV.

Ce prodige, unique dans l'histoire, a pour causes une répartition différente et une plus grande division des propriétés territoriales. Il en est résulté une plus grande quantité de travail appliqué à l'agriculture, un travail mieux récompensé, et qui, devenu plus actif et plus intelligent, a obtenu d'une moindre étendue de terres arables la production d'une masse de subsistances beaucoup plus considérable. Cette épargne faite sur l'étendue du sol a ménagé les semences et le labeur, et, de plus, elle

a livré à d'autres destinations importantes une immense surface demeurée libre. C'est au moyen des champs dont on a pu disposer, en concentrant davantage qu'autrefois la culture des céréales, qu'on a trouvé place pour les prairies artificielles et pour des végétaux alimentaires et industriels, dont la richesse n'existait pas il y a 60 ans. Il est évident que, si pour les grains seulement, il fallait encore maintenant comme autrefois 64 ares de terre par habitant, la France n'aurait point ces cultures qui occupent cinq ou six millions d'hectares [a]. L'espace leur manquerait totalement.

Une nécessité encore plus impérieuse était imposée par l'accroissement progressif et incessant de la population. L'exploitation agricole du sol de la France, telle que la comportait sa distribution féodale avant 1789, eût été impuissante pour subvenir aux besoins d'une augmentation de 10 à 12 millions d'habitants, équivalant à 30 ou 33 pour cent.

Cette même nécessité de faire vivre de nouvelles générations se fait éprouver vivement en Angleterre, et, sans doute, elle aurait fait écrouler il y a longtemps le vieil édifice de l'aristocratie normande et celui de l'Église anglicane, auxquelles toutes les terres sont inféodées, si, à côté de sa richesse agricole, ce pays n'avait pas créé une immense richesse industrielle. Grâce aux moyens d'échange qu'elle lui fournit, il peut acheter, chaque année, une masse de céréales étrangères, qui sont indispensables à sa population rapidement accroissante. Mais on doit prévoir que les progrès des nations continentales, dans la carrière de l'industrie manufacturière, mettront un terme à ce commerce. Alors il faudra faire écouler vers les colonies d'outremer cette population exubérante, ou bien modifier une organisation sociale qui, en restreignant à jamais le nombre des propriétaires de la Grande-Bretagne à 600,000 au plus, leur assigne à chacun un domaine de 40 hectares avec quatre maisons au moins.

(a) Cultures diverses, alimentaires et industr.	3,442,000	hectares.
Prairies artificielles	1,576,000	—
Excédant des vignes	500,000	—

L'étendue des terres cultivées en céréales varie considérablement, quand on recherche quel est, dans différents pays, son rapport à la population. En voici quelques exemples :

Époques.		Population.	Étendue des céréales.
Prusse . .	1805	9,600,000,	5,897,000 hect. 62 ares.
— . . .	1845	16,000,000,	6,000,000 — 50
Danemarck	1830	1,930,000,	860,000 — 44
France . .	1840	33,500,000,	13,900,000 — 41
Suède . .	1830	3,000,000,	960,000 — 32
Gde Bretagne et Irlande		24,000,000,	7,433,000 — 31
Belgique .	1829	3,573,000,	1,083,700 — 30

Les différences qu'offrent ces nombres sont expliquées d'une manière satisfaisante, par la situation économique de chaque pays.

La Prusse avait, il y a 40 ans, une étendue de céréales aussi grande, pour chaque habitant, que celle qui existait en France sous Louis XIV. C'est qu'elle possédait alors les plaines de la Pologne, qui sont couvertes de blés, destinés en partie à l'exportation. Maintenant, elle comprend, dans son territoire, des provinces dont la population, extrêmement condensée, diminue de beaucoup la part de chaque habitant, dans l'étendue des cultures en céréales. Les changements que la politique a fait éprouver au territoire de la Prusse ont modifié considérablement ce rapport proportionnel.

En Danemarck, le sol des belles îles de Zélande et de Fionie est comme celui d'un jardin; son exploitation est complète et parfaite. Dès lors, il suffit à la population d'une quote-part égale à celle que nos calculs nous ont donnée pour la France actuelle.

En Suède, le climat est si peu propice aux moissons, qu'il faut chaque année ajouter à leurs produits une importation considérable. Aussi l'étendue médiocre des cultures ne représente-t-elle qu'une partie seulement de la consommation.

Dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, il en est ainsi, parce que, d'une part, les besoins sont pourvus par

une grande masse de céréales étrangères, et, de l'autre, parce que l'on y vit aux trois quarts de pommes de terre, végétaux alimentaires qui occupent un tiers de la surface totale des cultures : trois millions et demi d'hectares sur onze millions.

Enfin, la Belgique n'avait, il y a une vingtaine d'années, que 30 ares cultivés en céréales, pour chacun de ses habitants ; ce qui peut s'expliquer par la densité de sa population, qui diminue la part de chaque personne, — par la supériorité de son agriculture, qui obtient de grands produits d'un petit territoire,— et par la nécessité de mettre à profit presque toute la surface du sol, sous peine d'avoir à redouter que la population exubérante ne devienne disproportionnée à ses moyens de subsistance et de travail.

Si la France est encore fort éloignée de ce degré de plénitude, elle ne l'est pas moins d'une production améliorée dont les récoltes abondantes permettraient de limiter à 30 ares la culture des grains nécessaires à chaque habitant. Mais il faut se souvenir qu'il s'agit ici du territoire de la Belgique, qui n'a pas un 15e de la surface du nôtre, et d'une population qui n'égale que le 8e de celle de la France. Une si grande disparité rend illusoire toute comparaison pour le présent, comme toute spéculation pour l'avenir.

3° Ensemencement.

Dans les évaluations en masse de la production agricole, telles qu'elles étaient faites autrefois, on ne pouvait descendre aux détails, et l'on s'abstenait d'énoncer quelles quantités exigeait l'ensemencement des terres, et quelles autres étaient disponibles pour la consommation. On exprimait par les mêmes chiffres la production et la consommation. Il s'en faut cependant de beaucoup qu'il en soit ainsi, dans la réalité, de leurs quantités réciproques. Chaque récolte ne doit pas satisfaire seulement aux besoins du présent, elle doit encore pourvoir aux nécessités de l'avenir, et la reproduction des céréales de l'année

suivante enlève à l'année actuelle une masse immense de grains. Voici ce prélèvement en quantité et en valeur aux plus bas prix de production :

Froment et Epeautre	11,457,532	hectol.	182,256,000 fr.	40	p. %
Méteil	1,932,427	—	23,700,000	7	
Seigle	5,139,422	—	55,280,000	18	
Orge	2,575,615	—	21,388,000	9	
Avoine	7,015,508	—	43,605,000	25	
Maïs	242,792	—	2,282,000	1	
Totaux	28,363,296	—	328,511,000	100	

Les seules céréales comestibles pour les hommes : le froment, le méteil et le seigle, exigent plus de 18 millions et demi d'hectolitres, pour leur reproduction annuelle, c'est la nourriture de six millions d'hommes, et 65 pour cent ou les deux tiers de toute la masse des semences destinées à féconder la terre.

La valeur des semences enlève plus d'un sixième à la valeur de la production ; elle se répartit, par hectare, à raison de

32 fr. 61 cent.	pour le froment.	18 fr.	pour l'orge.
26 . »	— le méteil.	14.53	— l'avoine.
21 . 45	— le seigle.	3.61	— le maïs.

Voici quelle est la distribution, par régions, de la quantité des semences pour les principales céréales.

	Froment.	Méteil.	Seigle.
Nord oriental	3,436,638 h.	542,906 h.	982,058 h.
Midi oriental	1,982,170	243,721	1,871,277
France orientale	5,418,808	786,627	2,853,335
Nord occidental	3,365,064	844,716	1,196,362
Midi occidental	2,602,966	300,373	1,084,287
France occidentale	5,968,030	1,145,089	2,280,649
— continentale	11,386,838	1,931,716	5,133,984
Dép. de la Corse	54,942	711	5,438
Totaux	11,441,780	1,932,427	5,139,422

Par une singulière coïncidence, il faut la même quantité de

semences, pour la culture des céréales, dans chaque moitié du territoire.

France orientale..	14,215,000 hectol.	162,256,000 fr.
— occidentale.	14,053,000 —	164,870,000

Cependant la quantité de semence par hectare varie singulièrement selon le sol, le climat et surtout les habitudes agricoles. Elle est considérable dans les départements du Nord, et y dépasse de beaucoup deux hectolitres; il en est ainsi dans le Midi oriental; mais, dans le Midi occidental, elle est réduite de 30 ou 40 litres. Voici comment elle est répartie entre les deux moitiés du royaume.

	France orientale.	France occidentale.
Froment	2 hectol. 14	1 hectol. 98
Méteil. .	2 — 14	2 — 11
Seigle. .	2 — 08	1 — 89
Orge . .	2 — 24	1 — 77
Avoine .	2 — 39	2 — 28

L'infériorité des termes qu'offre la France occidentale, dépend de sa région méridionale, car, dans le Nord, la semence est employée en quantité aussi grande que dans les départements orientaux. Faut-il attribuer cette différence aux exigences de la nature du sol, ou bien à d'anciennes habitudes? C'est ce que les agronomes ont à décider.

Dans les autres cultures, il y a pareillement une bien moindre quantité de semences employée dans les régions méridionales que dans celles du Nord. Ce fait trouve surtout un exemple frappant dans la culture de la pomme de terre. La reproduction de cette précieuse récolte s'obtient, pour chaque hectare, au moyen de

14 hectol. 91 dans	le Nord oriental	13 hectol. 77
12 — 63	le Nord occidental	
9 — 84	le Midi oriental	8 — 48
7 — 13	le Midi occidental	

Cependant le chanvre et le lin se multiplient par la même

quantité de semences dans toutes les régions; et il n'y a également presqu'aucune différence dans les graines qu'exigent les prairies artificielles aux deux extrémités du royaume.

La semence sert de mesure, depuis les temps les plus reculés, à la fertilité des contrées. On compte les grains d'un épi dans un champ de prédilection ou dans un jardin; on en trouve 10, 20, jusqu'à 30, et l'on en conclut que la terre multiplie autant de fois la semence dans tout le pays. C'est toujours la même méthode d'induction, qui est tout aussi trompeuse en généralisant un fait partiel qu'en tirant des conséquences d'une estimation en masse dont il n'existe point d'éléments. Néanmoins, cette méthode ayant prévalu, elle a fait adopter en France, ainsi que dans plusieurs autres contrées de l'Europe, des nombres qui exagèrent trois et quatre fois la multiplication de la graine, et qui, par conséquent, vont faire paraître comparativement notre agriculture impuissante et notre sol stérile. En effet, la quantité totale de la production de chaque sorte de céréale, divisée par la quantité annuelle de la semence, donne seulement, pour terme commun et général de la reproduction des grains dans toute la France :

Pour le froment	6. 1	pour un de semence.
— le méteil .	6. 1	
— le seigle. .	5. 4	
— l'orge . . .	6. 5	
— l'avoine. .	7. 0	
— le maïs . .	31. 5	

Il y a loin sans doute de cette production à celle qu'on attribue ordinairement à la Lombardie, à la Belgique et à l'Angleterre; mais il est essentiel de remarquer que ce ne sont point ici des termes exprimant la multiplication de la semence dans une commune, une province, un pays circonscrit. Ce sont des moyennes tirées d'une étendue de cultures de 14 millions d'hectares, surface qui est égale à celle de l'Italie. Il y a nécessairement, dans une aussi vaste étendue, une grande diversité de terrains, d'expositions, de climats, de pratiques agricoles, les

unes favorables et les autres contraires. Il y a des départements donnant, comme celui du Nord, plus de 21 hectolitres de froment par hectare, et d'autres, comme le Lot, en produisant moins du tiers, sur la même surface. C'est la moyenne formée par compensation du plus et du moins, qui est représentée par les termes ci-dessus, derniers résultats d'une investigation embrassant les 37,300 communes du royaume. Assurément, on n'a jamais calculé le terme moyen de la production des céréales d'après une aussi grande masse de données numériques, et c'est précisément l'exactitude des résultats qui les amoindrit.

3° Quantité de la production des céréales.

La production des céréales, cet objet de tant de travaux, de soins, de spéculations et de soucis, se compose des masses indiquées ci-après :

Froment et Epeautre	69,694,189	hectolitres	39	p. °/₀
Méteil	11,829,448	—	6	
Seigle	27,811,700	—	15	
Orge	16,661,462	—	9	
Avoine	48,899,785	—	27	
Maïs.	7,620,264	—	4	
Total	182,516,848	—	100	

Le froment seul forme les quatre dixièmes de la production des céréales ; joint au méteil et au maïs, il en constitue près de la moitié. Le seigle n'en fait pas un 7ᵉ et l'orge, un 10ᵉ. L'avoine est, après le froment, le grain le plus abondant. Sa quantité annuelle s'élève à plus d'un quart de la masse totale.

Les quatre espèces de céréales destinées aux hommes : le froment, le méteil, le seigle et le maïs, donnent ensemble près de 117 millions d'hectolitres, ou 64 pour cent. L'orge et l'avoine rapportent 65 millions et demi d'hectolitres, ou 36 pour cent de toutes les sortes de grains.

La quantité annuelle de la production moyenne des céréales,

relevée par communes, sans distinction d'espèces, monte à 182,516,000 hectolitres, qui valent, à bas prix, année moyenne, 2,055,467,000 francs. C'est un produit brut de 141 fr. par hectare.

Les départements où la production est la plus grande et la moindre, sont ceux-ci :

Maximum.			Minimum.		
P.-de-Calais	5,391,021	hectol.	Ariége	945,166	hectol.
Somme. . .	5,263,985	—	Corrèze. . . .	934,066	—
Nord	5,045,477	—	Cantal	748,579	—
Eure-et-Loir	4,823,875	—	Vaucluse . . .	722,735	—
Aisne . . .	4,757,853	—	B.-du-Rhône.	626,146	—
Oise	4,748,080	—	Ardèche. . . .	613,041	—
Seine-et-Oise	4,649,785	—	Lozère	604,964	—
Seine-inf^re.	4,476,985	—	Seine.	381,771	—
Seine-et-Mar.	4,077,591	—	Pyrénées-Or. .	301,035	—
Marne . . .	3,844 878	—	H.-Alpes . . .	86,379	—
Total	47,119,530		Total	5,864,482	

Ainsi, la production est huit fois aussi grande dans les dix premiers départements que dans les dix derniers. Elle est 60 fois dans le Pas-de-Calais, ce qu'on récolte dans les Hautes-Alpes. Ne dirait-on pas des provinces appartenant à des pays différents et à d'autres climats?

La quantité de toutes les espèces de céréales, en masse, produite, dans chaque région, pendant une année d'une abondance moyenne, est répartie ainsi qu'il suit :

Nord oriental . . .	56,406,554	hectolit.	32 p. %
Midi oriental . . .	28,189,219	—	15
France orientale . .	84,595,773	—	47
Nord occidental . .	62,433,901	—	34
Midi occidental . .	34,812,405	—	19
France occidentale .	97,246,306	—	53
— continentale	181,842,079	—	100
Départ. de la Corse.	674,769	—	»
Total	182,516,848	—	100

Il semblerait que l'agriculture supérieure des départements de l'ancienne Flandre et de l'Alsace devrait donner à la France orientale un grand avantage sur la France occidentale. Il n'en est point ainsi, parce que les parties méridionales de cette première moitié du territoire sont moins productives encore que le Midi occidental. On recueille une masse de céréales de près de cent millions d'hectolitres, dans nos départements à l'Ouest du méridien de Paris; celle que donnent les départements situés à l'Orient de ce méridien n'est que de 84 millions. La différence se compose d'une plus grande quantité de froment, de méteil et de maïs; les autres sortes sont produites en quantités égales. Il est singulier que les 21 départements du Nord oriental rapportent juste la même quantité de froment que les 21 départements du Nord occidental. Ce sont les départements méridionaux qui causent la diversité de la production. Le Midi occidental ne fournit pas quinze millions d'hectolitres de froment, et le Midi oriental n'en donne pas onze. Voici les termes généraux pour toutes les céréales.

France septentrionale.	118,840,455	hectolitres.
— méridionale. .	63,001,624	—
Total	181,842,079	—

Les deux régions du Nord produisent presque le double de celles du Midi.

Lorsqu'on veut rapprocher la production actuelle de nos céréales de celle que nos aïeux obtenaient de la culture du territoire de la France, c'est en vain qu'on interroge nos annales, elles sont muettes sur cet important sujet. L'histoire nous a transmis dans le plus grand détail les magnificences du règne de Louis XIV; elle s'est étendue avec complaisance sur toutes les particularités des fêtes somptueuses de Versailles; elle ne nous laisse pas même ignorer la couleur des rubans que portaient les personnages de la cour, mais elle a oublié de nous dire quelle était l'étendue de la production des grains, et si elle satisfaisait aux besoins de la population. Elle ne condescend

pas même à nous parler de la disette, à moins que le pain ne valût quinze sous la livre, alors que les salaires étaient loin d'atteindre au tiers de leur taux actuel.

Pour tâcher de réparer cette omission, qui laisse dans l'obscurité la circonstance la plus essentielle de la vie domestique de nos pères, il a fallu un travail laborieux, des recherches minutieuses dans les écrits des anciens Économistes et de longs calculs pour vérifier et rectifier les données numériques qu'ils ont fournies. Encore, nous devons le reconnaître, les résultats auxquels nous sommes arrivés ne sont-ils pas aussi satisfaisants que ceux qui font connaître l'étendue de la culture des céréales à d'anciennes époques? Cette différence tient à la nature des sujets d'investigation. La surface occupée par les grains varie à peine d'une année à l'autre; il faut, pour la changer, un grand accroissement de la population, ou quelque vicissitude sociale qui donne d'autres bases à la propriété. La production diffère, au contraire, selon les récoltes annuelles et selon les localités. On n'a, pour la constater, que le temps des moissons, tandis que les témoignages de l'étendue des cultures sont pour ainsi dire permanents.

Il est vrai qu'autrefois la dîme pouvait permettre de calculer la quantité des produits recueillis; mais ceux qui la prélevaient étaient peu disposés à communiquer les chiffres d'un impôt impopulaire, et ceux qui la payaient s'efforçaient, par tous les moyens possibles, d'en diminuer le lourd fardeau. Aussi, les publicistes du XVIII[e] siècle ont-ils préféré aux notions qu'on en pouvait tirer, les déductions vagues et incertaines que fournit la consommation ou même, plus simplement encore, des estimations arbitraires, en masse, sans autre élément que l'hypothèse d'une production qui, suivant chaque auteur, variait de trois à cinq setiers, ou autrement de 100 à 167.

Quelques Économistes ont cependant donné les bases de résultats plus rationnels. Voici, d'après leur estimation, l'énumération des quantités de céréales, sans distinctions d'es-

pèces, attribuées par eux, à la production annuelle des XVIIIe et XIXe siècles.

Quantité de la production annuelle des céréales, en masse et par habitant.

Époques.	Quantités.		Par habitant.		Autorités.
1700	92,856,000	hectol.	472	litres.	Vauban, Dutôt.
1760	94,500,000	—	450	—	Baudeau, Mirabeau.
1788	115,816,000	—	484	—	Lavoisier, Tolosan.
1813	132,435,000	—	441	—	Document adm.
1840	182,516,000	—	541	—	Statist. de Fr.

En considérant ces chiffres d'une manière absolue, on voit que, depuis Louis XIV, en l'espace d'un siècle et demi, la quantité moyenne des récoltes de la France a doublé. La population, au lieu de s'accroître, comme la production de la subsistance, de 100 pour cent, ne s'est augmentée que de 70 pour cent. Elle était de moins de 20 millions d'habitants à la fin du XVIIe siècle; elle est maintenant d'environ 34, terme donné par le recensement de 1841. Ainsi, les faits statistiques établissent en France précisément l'inverse de l'assertion de Malthus, qui voulait que l'accroissement des hommes fut bien plus rapide que celui de leur subsistance.

Si l'on compare la quantité de la production de chaque époque à la population qu'elle a dû nourrir, on trouve avec surprise, qu'excepté en 1840, la part de chaque habitant dans les moissons du XVIIIe et du XIXe siècle a presque toujours été semblable ; elle n'a guère été au-dessus ou au-dessous de 4 hectolitres et demi, et c'est seulement depuis la paix que, s'augmentant de 20 pour cent, elle s'est élevée à 5 hectolitres 41.

Dans cette quote-part sont comprises les semences de l'année suivante, la consommation de chaque personne, la nourriture des animaux, l'exportation, et enfin la quantité de grains prélevée pour la fabrication de la bière et pour d'autres produits industriels.

Un progrès d'un cinquième dans la production des céréales est un fait économique d'une immense portée, puisqu'il sup-

pose une nourriture des hommes bien plus abondante, une plus grande quantité d'animaux alimentés avec du grain, et des industries qui en emploient beaucoup plus.

Au surplus, il s'en faut que ce soit là tout le progrès, car il n'est question ici que de l'accroissement de la masse des céréales, proportionnellement à la population, tandis qu'en réalité une partie majeure de l'amélioration a porté sur le choix des espèces de grains et sur la multiplication de celles destinées, par leurs qualités supérieures, aux besoins des hommes. Il est, en outre, manifeste que la production des céréales est aujourd'hui limitée par la concurrence que lui fait, depuis quarante ans, la culture des légumes et surtout celle de la pomme de terre, qui tient lieu du pain et en diminue d'autant la consommation.

Si l'on admet avec vraisemblance qu'il faut à la nourriture de chaque individu de la population totale trois hectolitres de grains, et que la semence prélevée sur la production des céréales est à raison de deux hectolitres par hectares, on est conduit aux données comparatives ci-après :

Époques.	Consommation par personne.	Grains pour semences.	Restant pour les animaux.	Ration totale par individu.
1700	300 litres	118	54	472 litres.
1760	300 —	128	22	450 —
1788	300 —	121	63	484 —
1813	300 —	110	31	441 —
1840	300 —	98	143	541 —

Les variations d'une époque à l'autre ont pour cause les différences de quantités données par les récoltes sur une même étendue de terre ; c'est-à-dire l'abondance de la production selon l'état infime ou amélioré de l'agriculture de la France.

Voici quels effets résultent de cette cause :

Jusqu'à nos jours, la semence et la consommation étant prélevées sur la production, il ne restait presque rien. Ainsi, point d'animaux nourris avec du grain, point d'industries qui pussent s'en servir, point d'exportation au dehors, sinon en

prenant sur la subsistance de la population les quantités qui recevaient ces destinations.

Jamais, quoiqu'on en ait dit, il n'y a eu d'exportations de grains surabondants aux besoins de la consommation; les blés qu'on envoyait à l'étranger étaient retranchés à la nourriture d'une province ou d'une autre, et enlevés à la subsistance publique. Les points d'où ils étaient tirés en avaient peut-être plus qu'il ne leur en fallait, mais d'autres parties du royaume étaient dans la disette, les transports dans l'intérieur étant rendus fort difficiles, par le défaut de communication, par les péages multipliés, et aussi par l'opposition du peuple à la circulation des grains, qu'il attribuait au monopole et à l'accaparement.

La production des céréales s'étant augmentée considérablement depuis la paix, et la quantité de la semence ayant diminué, depuis Louis XIV, de vingt litres, il s'en suit que, pour produire aujourd'hui la ration de grain nécessaire à chaque personne, et à tous les besoins qui l'environnent, il faut 69 litres de moins qu'il y a 80 ans.

L'excédant de la production, au delà des grains que réclament l'ensemencement et la consommation des hommes, est maintenant triple, quintuple, septuple de la quantité, qui en restait autrefois quand ces besoins étaient remplis. C'est cet excédant qui pourvoit à une meilleure nourriture des animaux domestiques, à la fabrication de la bière et de l'amidon, à l'exportation des farines aux colonies, et principalement aux mouvements incessants des céréales à l'intérieur, afin d'équilibrer, autant que possible, leur répartition selon les nécessités auxquelles les moissons locales n'ont pu satisfaire.

4° Quantité de la production par hectare.

Cette quantité donne la mesure de la fertilité de la terre et de la puissance de l'agriculture. Sous ce double rapport, les chiffres en sont curieux et instructifs; ils appartiennent, d'une

part, à la géographie physique du pays, et, de l'autre, à l'histoire des progrès agricoles qu'il a faits, et qui se confondent avec ceux de sa civilisation. Cette fois, pour mieux faire ressortir ces différences, nous agrouperons ensemble d'abord les parties septentrionales, et ensuite les parties méridionales du territoire de la France, et nous en montrerons la production par hectare.

	Froment.	Méteil.	Seigle.
Nord oriental . . .	13 hect. 55	13 hect. 57	10 hect. 64
— occidental . .	14 — 98	14 — 54	13 — 82
France septentrion.	14 — 26	14 — 05	12 — 23
Midi oriental	11 — 27	10 — 71	9 — 73
— occidental . .	9 — 71	10 — 22	9 — 81
France méridionale	10 — 49	10 — 46	9 — 77
— continentale	12 — 47	12 — 99	10 — 79
Dép. de la Corse. .	10 — 11	8 — 96	9 — 41
Moyenne totale	12 — 45	12 — 99	10 — 79

Il y a, entre les régions du Nord et celles du Midi, une différence de produit par hectare, qui est de 3 hect. 77 pour le froment, de 3.59 pour le méteil, et de 2.46 pour le seigle. Ces chiffres contiennent tout le secret de la richesse agricole du Nord de la France.

Voici un tableau semblable pour les trois autres espèces de céréales :

	Orge.	Avoine.	Maïs.
Nord oriental . . .	14 hect. 09	15 hect. 54	15 hect. 15
— occidental . .	15 — 84	18 — 63	13 — 99
France septentrion.	14 — 96	17 — 08	14 — 57
Midi oriental . . .	14 — 06	14 — 56	14 — 26
— occidental . .	10 — 87	12 — 38	11 — 56
France méridionale	14 — 57	12 — 46	12 — 91
— continentale	14 — 12	16 — 30	12 — 06
Dép. de la Corse. .	9 — 35	12 — 09	18 — 55
Moyenne totale	14 — 02	16 — 30	12 — 06

Excepté pour l'avoine, les différences sont moins grandes, entre la production du Nord et celle du Midi, qu'elles ne le sont à l'égard des céréales de sorte supérieure. Il y a seulement un déficit de 39 litres par hectare dans la culture de l'orge, et un de 1.66 dans la culture du maïs ; mais il est pour l'avoine de 4.62. Il faut sans doute attribuer une grande partie de ces énormes différences à la supériorité de la culture du Nord ; mais le sol et le climat, et surtout l'arrosement naturel y contribuent considérablement. C'est un témoignage important qui prouve la nécessité de l'irrigation dans les cultures de la France méridionale.

L'une des recherches les plus intéressantes qu'on puisse se proposer, est sans doute celle de la quantité de la production à des époques différentes et éloignées ; car, en trouvant que la même surface donne des récoltes plus considérables, on a droit d'en conclure un progrès proportionnel dans l'agriculture du pays. En posant précédemment les termes numériques de l'étendue de la culture des céréales et ceux de la production, pendant les XVIII[e] et XIX[e] siècles, nous avons préparé la comparaison du passé et du présent, et nous n'avons plus qu'à en faire sortir les chiffres spécifiques.

Quantité de la production des céréales, par hectare.

Époques.		Quantités.		Autorités.
1700	Louis XIV . . .	8	hectolitres.	Vauban.
1760	Louis XV. . . .	7	—	Quesnay, Mirabeau.
1788	Louis XVI . . .	8	—	Lavoisier, Tolosan.
1813	France impériale	8	—	Document adm.
1840	France actuelle .	13.14	—	Statist. de Fr.

Ces termes ont été obtenus en divisant la quantité totale de la production des céréales, en masse, par le nombre total d'hectares de leur culture. Ils différent considérablement des nombres pour ainsi dire conventionnels donnés par les Économistes de chaque époque, qui ont recueilli des chiffres partiels et leur

ont donné gratuitement une extension générale. Ainsi, sous Henri IV, Bodin attribuait à l'arpent, cultivé en froment, une production de 4 setiers, qui auraient fait par hectare 15 hectolitres et demi. En 1784, Paucton élevait ce produit à 5 setiers, ou 18 hectolitres par hectare. Aujourd'hui, la culture du froment n'obtient, en moyenne, pour tout le royaume, que 12 hectolitres 45; et l'on ne peut admettre qu'elle fut supérieure d'un sixième, il y a 260 ans, et de 33 pour cent, il y a un demi-siècle.

Les supputations de Vauban s'appliquent également à des localités trop favorisées pour servir de moyenne générale. Il dit (p. 194) que 902 arpents ou 380 hectares en froment, donnent 2,704 setiers ou 4,228 hectolitres. C'est, par hectare, 11 hectolitres 01. La semence à déduire était de 601 setiers ou 937 hectolitres, qui faisaient 2 hectolitres et demi par hectare, laissant à la consommation 8 hectolitres et demi.

Ces chiffres étaient vrais, sans doute, mais uniquement pour la production de la grande culture, qui était bien moins étendue que la petite; la fécondité de celle-ci variait, en moins, d'un tiers à la moitié. Vauban lui-même fournit un témoignage de l'exagération du terme qu'il adoptait. D'après lui, 902 arpents, ou 380 hectares en seigle, en orge, en avoine, rapportaient seulement 2,000 setiers ou 3,120 hectolitres. C'était une production de 8 hectolitres 2 par hectare. Or, tout le monde sait que, le seigle excepté, dont la reproduction est généralement moindre que celle du froment, les autres céréales rapportent bien plus que le blé. L'hectare donne 13 hectolitres en méteil, 14 en orge, 16 en avoine, par une moyenne calculée sur les récoltes de toute la France. Il est évident qu'une culture améliorée a pu augmenter de moitié la production, mais qu'elle n'a pas changé les rapports réciproques de la fécondité des céréales entre leurs différentes espèces. Assurément, sous Louis XIV, le froment n'avait pas sur les autres céréales un avantage de moitié en sus. Il ne rapportait à très-peu près que la même quantité de grains qu'elles donnaient, sur une même

étendue de terre; et, en effet, après avoir introduit dans les supputations de la dîme royale des corrections essentielles, qui seront indiquées ailleurs, nous trouvons qu'alors, les moissons étant réparties d'après l'étendue du territoire qui les rapportait, la production générale des céréales était à raison de 8 hectolitres par hectare, savoir : deux pour la semence de l'année suivante, et six pour la consommation. Conséquemment, l'agriculture n'obtenait, il y a un siècle et demi, que 4 pour un des terres semées en céréales.

Mais, soit ignorance, soit vanité, les Économistes de ce temps dérobaient cet état de détresse par des exagérations qui doublaient ou même triplaient la production des céréales; ils imitaient les géographes, qui donnaient 30 et 40,000 lieues carrées au territoire du royaume, alors qu'il n'en avait guères que la moitié. Le tableau suivant indiquera quelques-unes de ces exagérations singulières :

1757	Butrée	7 setiers à l'arpent.		25 hectol. à l'hectare.
1720	Desmarais . .	5	—	19.50
1778	Paucton . . .	5	—	19.50
1585	Bodin	4	—	15.60
1707	Bois-Guilbert.	4	—	15.60

En se rapprochant de nos jours, on était venu à des idées plus raisonnables. Par une évaluation générale, l'hectare ne rapportait :

Suivant	Beausobre,	en 1764,	que	11 hectolitres de grains.
—	Duvaucelle,	en 1790,	—	7.30
—	Grivel,	en 1784,	—	6.67

Rien de plus facile que de se convaincre de l'exagération des chiffres qui attribuaient à la France, il y a bientôt un siècle, de prodigieuses récoltes de céréales. Il y avait, en 1764, 13,506,000 hectares cultivés en grains de toute espèce. Si chacun avait donné en moyenne, comme le dit Butrée, 25 hectolitres, la moisson eût été de 337 millions et demi

d'hectolitres, c'est-à-dire double, en quantité absolue, de celle que nous recueillons maintenant, et triple, eu égard à la population qu'elle devait nourrir. Au lieu de 5 hectolitres et demi par habitant, elle aurait été de 16, quantité sans exemple dans les annales de l'agriculture ancienne et moderne, et dont on voit, avec surprise, le chiffre appliqué à un temps où le pain valait douze à quatorze sous la livre chaque troisième année; la disette revenant alors avec une effrayante régularité, comme si elle était l'un des éléments de l'ordre social et l'un des phénomènes dont le retour périodique est réglé par les lois immuables de la nature.

5° Prix moyens des céréales.

Les prix des céréales forment une investigation très-étendue, très-compliquée et fort confuse. Ils changent considérablement selon les temps et selon les lieux; leurs changements sont causés par des influences diverses qui agissent simultanément ou isolément; leurs éléments sont tout ce qui, proportionnellement à la population, rend la production abondante ou rare; leur expression embrassant ordinairement des périodes et des localités complexes, est presque toujours un terme moyen dont les chiffres peuvent errer soit par l'inexactitude du calcul, soit par les défectuosités de ses bases. Leur témoignage ne doit donc être reçu qu'avec beaucoup de réserve; on ne peut l'admettre sans examen et sans avoir constaté quelles sont les opérations dont on s'est servi, et quels sont les matériaux dont on a fait usage pour arriver à poser un terme moyen. Comme on ne saurait que difficilement acquérir ces notions, il s'ensuit qu'il règne le plus souvent de l'incertitude sur la vérité rigoureuse de cette donnée. Il faut le regretter d'autant plus qu'elle est fort importante. En effet, c'est par le prix assigné à chaque sorte de produit agricole qu'on juge de la valeur totale de sa production, et celle-ci se trouve augmentée ou atténuée par la plus légère

négligence dans la fixation de ce prix. Par exemple, il suffit d'une erreur d'un centime dans la détermination de la moyenne des marchés, où l'on vend le froment, pour abaisser ou élever la valeur de sa production totale de 14 millions de francs. Il est donc nécessaire, dans une matière si délicate, et pour prévenir tout mécompte, d'expliquer nettement comment on a opéré dans la Statistique générale de la France.

Après avoir déterminé la quantité de chaque produit, il eut été facile d'en former la valeur, en cherchant le prix donné dans les mercuriales des marchés, et en multipliant par ce terme celui des quantités auxquelles il s'appliquait. C'est ainsi qu'on procède communément et par abréviation, depuis un temps immémorial, pour assigner leur valeur à une multitude de choses. Une telle méthode ne peut être admise que lorsqu'une meilleure est impraticable, et elle devait être repoussée d'un travail dont l'exactitude est la première condition. En effet, les prix moyens sont tout à fait fictifs, quand ils sont formés de plusieurs prix différents, relevés sur des marchés où la vente de diverses denrées se compose de quantités fort inégales, et ne comprend parfois qu'une faible partie des articles consommés, les autres étant vendus en dehors des halles. On conçoit sans peine qu'en généralisant des prix faussés par l'une ou par l'autre de ces causes, on risque de tomber dans des erreurs considérables. Une méthode différente a été suivie, dans la Statistique générale de la France, afin d'approcher, s'il se peut, davantage de la vérité. Au lieu des prix des marchés, qui sont viciés par les circonstances qu'on vient d'indiquer, et qui s'augmentent, d'ailleurs, des frais de transport et de halle, des profits du commerce de revente et des exagérations de la concurrence, on a cherché les prix primitifs, ceux du lieu de production, et, pour ainsi dire, de première main. Ces prix ont été relevés pendant une année d'une abondance moyenne, dans chacune des 37,300 communes du royaume; et ils ont été appliqués chacun aux seuls produits de chacune d'elles; par conséquent, ce sont des prix ruraux, car les villes

ne produisant rien, leurs prix de marchés n'ont eu aucune application. Toutes les valeurs trouvées ainsi dans un arrondissement ont été mises, par espèce, en regard des quantités des denrées, et, de leurs deux totaux, divisés l'un par l'autre, on a tiré les prix moyens de cette partie du territoire. Les prix de département et ceux pour toute la France ont été formés de la même manière. En sorte que les prix des communes sont des faits positifs, acquis et constatés officiellement, et que tous les autres, qui en sont déduits, sont exactement en rapport avec les quantités de chaque produit dont ils expriment la valeur réelle.

Les prix moyens, pour tout le royaume, en 1840, établis par cette longue suite d'opérations, sont indiquées ci-après :

Froment	15 95	l'hectol.	Vins	11.40
Méteil. .	12.20	—	Eau-de-vie . . .	54.25
Seigle. .	10.65	—	Pommes de terre	2.10
Orge . .	8.25	—	Sarrasin	7.25
Avoine .	6 20	—	Légumes secs . .	15.05
Maïs . .	9.40	—	Colza.	22.45

Ces prix varient considérablement selon les régions.

	Froment.	Méteil.	Seigle.
Nord oriental. . . .	14.35	11.65	8.75
Midi oriental. . . .	19.00	14.60	12.10
France orientale . .	15 90	12.40	10.95
Nord occidental. . .	15.50	11.90	9.75
Midi occidental. . .	16.25	12.45	11.15
France occidentale .	15.80	12.05	10.40
— continentale.	15.85	12.05	10.65
Dép. de la Corse . .	17.95	13.45	12.45
Total	15.85	12.20	10.65

Les prix sont très-bas dans le Nord oriental; ils le sont moins dans le Nord occidental; ils sont fort élevés dans le Midi oriental; ils le sont moins dans le Midi occidental; il y a

une différence très-grande entre les régions septentrionales et les régions méridionales.

	Froment.	Méteil.	Seigle.
France méridionale .	17.62	13 52	11.62
— septentrionale	14.92	11.77	8.40
Différence	2.70	1.75	3.22

Une plus-value de 12 et 14 pour cent, s'appliquant à d'immenses quantités, apporte de grandes et fâcheuses différences dans l'étendue des consommations et dans le bien-être des populations. La répartition plus facile des produits agricoles, qui sera obtenue de l'extension et de la facilité des communications, sera un inestimable bienfait pour l'agriculture.

Si l'on voulait suivre les prix dans leurs variations annuelles, causées par l'abondance plus ou moins grande des récoltes et par le concours des demandes faites sur les marchés, il suffirait d'ajouter un, deux ou trois dixièmes au prix de l'hectolitre de chaque espèce de céréale ou autre denrée; et, par exemple, de porter le froment, de 15 fr. 85 à 17 fr. 43, à 19.01, ou enfin, comme maintenant, à 20 fr. 59. Un dixième équivaut, pour la masse des céréales, à 205,546,000 fr., et pour celle des produits agricoles, à 368,344,000 fr. Une augmentation de prix de trois dixièmes, étendue à toute la production, en accroîtrait la valeur de plus de 1,100,000,000, et l'éleverait de 3,683,447,000 fr. à 4,788,481,000; mais, quoiqu'il y ait une liaison intime entre les prix de plusieurs produits, cependant le renchérissement, quand il a lieu, ne s'étend qu'à une partie d'entr'eux. Toutefois, lorsqu'il est limité aux céréales seulement, il agit encore sur de si grandes masses, qu'une augmentation de prix d'un ou deux francs par hectolitre de froment, et proportionnellement pour les autres grains, accroît tout à coup la valeur de leur production de plusieurs centaines de millions de francs.

6° Valeur totale de la production des céréales.

La valeur totale des grains se partage, entre leurs différentes espèces, de la manière suivante, d'après les prix des communes, beaucoup plus bas que ceux des marchés :

	Valeurs totales.	Prix de l'hectolitre.
Froment	1,102,768,057 fr.	15 fr. 85
Épeautre	806,723	»
Méteil. .	144,170,351	12. 20
Seigle. .	296,292,740	10. 65
Orge . .	137,622,411	8. 25
Avoine .	302,011,470	6. 20
Maïs . .	71,796,084	9. 40
Total	2,055,467,836	

Si, pour obtenir le prix marchand, on élève de 2 dixièmes celui de première main, le froment vaut 19 fr. 02 c. l'hectolitre, et la masse des céréales forme alors une valeur de 2 milliards 466,561,000 fr. Lorsqu'au mois de mai 1847, le prix du froment s'est élevé, en moyenne générale, à 38 fr., il équivalait à 250 pour cent la valeur de cette céréale dans les temps ordinaires.

La valeur de production des céréales se répartit par régions, ainsi qu'il suit, d'après les prix de production, savoir : le froment à 15 fr. 85, le méteil à 12.20, le seigle à 10.65, l'orge à 8.25, l'avoine à 6.20, et le maïs à 9.40.

Nord oriental . . .	558,950,975 fr.	27 p. °/o
Midi oriental . . .	388,814,022	19
France orientale . .	947,764,997	46
Nord occidental . .	663,598,104	33
Midi occidental . .	434,073,030	21
France occidentale.	1,097,671,134	54
France continentale	2,045,436,131	100
Dép. de la Corse. .	10,031,703	»
Total général	2,055,467,836	100

Les régions septentrionales du royaume donnent les six dixièmes de la valeur totale des céréales produites chaque année.

Ce résultat se retrouve avec des détails inédits dans le tableau suivant, qui montre quels sont les départements où les céréales atteignent à la valeur la plus grande, limitée aux bas prix de production.

	Prix de production, 1840.	Prix marchand, 1844.
Nord	55,327,000 fr.	69,158,000 fr.
Pas-de-Calais .	53,421,000	66,776,000
Eure	49,476,000	61,845,000
Seine inférieure	48,188,000	60,235,000
Somme	46,488,000	58,110,000
Oise.	46,374,000	57,967,000
Seine-et-Oise .	45,375,000	56,718,000
Eure-et-Loire .	45,165,000	56,456,000
Seine-et-Marne.	44,116,000	55,145,000
Isère	44,900,000	56,125,000
Aisne	42,904,000	53,630,000

Sur ces onze départements, dont la production en céréales dépasse 40 millions, au prix des grains sur place, quatre appartiennent à la région du Nord oriental, six à celle du Nord occidental, un seul au midi oriental. La région du Midi occidental n'a point de départements où la culture des céréales atteigne à ce degré de richesse.

C'est sans doute une recherche curieuse et importante que celle qui aurait pour but de trouver quelle était la valeur des céréales produites en France à différentes époques de notre histoire. On en tirerait la connaissance de l'accroissement de la prospérité publique par les richesses nouvelles que donne au pays l'amélioration de l'agriculture. Mais les écrits des Économistes du dernier siècle et même les documents officiels des premières années de celui-ci ne fournissent que des estimations en masse qui manquent de certitude, puisqu'elles n'ont jamais eu pour bases des investigations détaillées. Néanmoins les évaluations ci-après, qui appartiennent aux hommes les plus éclairés du temps, offrent des aperçus qu'on ne peut

dédaigner, et qui même, par leurs rapports réciproques, prennent un caractère de vérité égal à celui des faits historiques admis à l'honneur d'être considérés comme certains.

Valeur de la production des céréales, en masse, par hectare et par habitant.

Époques.		Valeur totale.	Par hectare.	Par habitant.
1700	Louis XIV . . .	1,021,000,000 fr.	88 fr.	52 fr.
1760	Louis XV. . . .	897,750,000	66.50	43
1788	Louis XVI . . .	1,320,311,000	77.56	54
1813	France impériale	1,780,478,000	93.87	59
1840	France actuelle. .	2,565,238,000	189.00	77

Ces valeurs sont établies d'après les prix courants des marchés, ce qui augmente d'un cinquième la valeur des céréales de 1840, estimées ailleurs d'après les prix de production.

Considérée d'une manière absolue, la richesse créée annuellement par la production des céréales en France s'est accrue, en 140 ans, de 156 pour cent, ou, en d'autres termes, elle a doublé, et, pour arriver au triple, elle est déjà à moitié chemin. Son accroissement a commencé sous Louis XVI; mais il n'est devenu considérable que depuis la révolution, et il ne date que de 50 ans.

La valeur donnée par chaque hectare de terre en céréales, sans distinction d'espèces, n'a pas varié beaucoup dans l'espace de 120 ans. C'est seulement depuis la paix qu'elle s'est augmentée, et qu'elle s'est élevée par une meilleure culture au point d'être double maintenant du terme qu'elle avait lors de l'Empire, et triple de celui qu'elle atteignait sous le triste règne de Louis XV.

Répartie selon le nombre des habitants, la valeur de la production des grains ne présente pas une augmentation aussi grande. Elle est aujourd'hui de 77 francs, au lieu de 52 qui était son terme sous Louis XIV. C'est une addition de moitié en sus seulement. Il s'ensuit que le prix des subsistances est moins haut à présent qu'autrefois; car les salaires se sont élevés dans une proportion bien plus forte. C'est un signe ma-

nifeste de l'abondance beaucoup plus grande des céréales, eu égard à la population; et l'on voit que ces chiffres sont d'accord avec les effets naturels des choses; confirmation essentielle aux résultats statistiques, et qui montre la vérité de leurs assertions.

On a supposé, d'après des indications partielles, que le prix des grains était demeuré stationnaire au milieu de toutes les vicissitudes des derniers siècles, et qu'il était encore exprimé de nos jours par les chiffres, qui en étaient l'expression au temps de Louis XIV, sauf seulement les changements de la valeur attribuée au marc d'argent. Il n'est nullement vrai qu'il en soit ainsi; le prix des grains s'est élevé notablement depuis 50 ans. Si, pour le fixer rationnellement, on additionne la quantité et la valeur des céréales formant la production de chaque époque, et si l'on divise l'un par l'autre ces deux grands totaux, on trouve que le prix moyen de l'hectolitre s'est élevé aux différents termes ci-après, sans distinction d'espèce.

1700	11 fr.	00 c.
1760	9.	50
1788	11.	08
1813	13.	41
1840	14.	00

On voit, par ces chiffres soigneusement élaborés, et provenant de termes officiels ou authentiques, que le prix des grains n'était que de 10 à 11 francs pendant le XVIIIe siècle, et qu'il a monté à 13 ou 14 depuis le commencement du XIXe. C'est une augmentation de prix de 26 pour cent. Plusieurs causes ont dû y contribuer concurremment :

1° L'abondance plus grande des métaux précieux, monnoyés, qui a fait baisser la valeur vénale de l'argent, considéré comme signe d'échange;

2° L'élévation des salaires, qui rémunèrent le travail agricole, et qui sont maintenant triples de ceux de Louis XIV;

3° Enfin, la proportion, bien plus considérable qu'autrefois,

des céréales de première qualité, dans le masse des grains produite annuellement, ce qui en accroît d'autant la valeur totale et le prix commun. Le froment n'entrait pas pour un tiers dans la quantité entière de la production, sous Louis XIV et Louis XV, tandis qu'aujourd'hui il se rapproche de la moitié. La consommation d'une plus grande quantité de pain blanc, proportionnellement à la population, implique nécessairement une plus-value.

On conçoit difficilement comment, en présence de ces causes qui agissent sur le monde économique avec tant d'évidence, on a pu avancer que les céréales étaient maintenant au même prix qu'autrefois. Il est certain que ce prix a dû s'élever, et c'est ce que nos calculs ont mis hors de doute.

7° Quantités et valeurs des céréales disponibles.

Les anciens Économistes, privés des ressources indispensables de la Statistique, ne sont jamais entrés dans les détails des faits agricoles, et ont constamment considéré la production comme dévolue tout entière à la consommation. Il est loin d'en être ainsi : le prélévement de la semence atténue immensément la quantité de céréales récoltées, et réduit leurs quantités disponibles aux termes ci-après, qui sont fort inférieurs à ceux donnés par les moissons :

Nord oriental . . .	47,393,256	hectolit.	31 p. %
Midi oriental. . . .	22,966,725	—	15
France orientale . .	70,359,981	—	46
Nord occidental . .	53,440,681	—	35
Midi occidental . .	29,752,157	—	19
France occidentale .	83,192,838	—	54
— continentale.	153,552,819	—	100
Dép. de la Corse . .	580,633	—	»
Total	154,133,452	—	100

Ce tableau montre que la distribution de la production dis-

ponible n'est en rapport régulier ni avec l'étendue des régions qui divisent le territoire, ni avec les populations qui les habitent. Le Midi oriental, c'est-à-dire, la Bresse, le Dauphiné, l'Auvergne, la Provence et le Languedoc, n'ont qu'un 7e de grains disponibles au lieu d'un quart. Le Midi occidental, c'est-à-dire : le Poitou, le Limousin, la Guyenne, la Navarre, le Béarn, le Berry, le Bourbonnais, n'ont pas un 5e des céréales disponibles, au lieu d'en avoir la quatrième partie. Mais, par contre, le Nord oriental en a presqu'un tiers, et le Nord occidental en possède considérablement au delà de ce terme.

Les chiffres suivants indiqueront la part des grains disponibles qui reviennent, dans chaque région, à chaque habitant, et aux animaux, qui sont à sa suite :

	Population en 1840.	Contingent par habitant.
Nord oriental . . .	8,545,412	5 hect. 55
Midi oriental. . . .	7,372,530	2 — 69
France orientale . .	15,917,942	4 — 42
Nord occidental . .	10,268,714	5 — 20
Midi occidental . .	7,146,365	4 — 16
France occidentale .	17,415,079	4 — 78
— continentale.	33,333,021	4 — 60
Dép. de la Corse . .	207,889	2 — 80
Total	33,540,910	4 — 60

Il doit être bien entendu qu'il s'agit ici de la masse de céréales disponibles sans distinction d'espèces, et que, dans la quote-part de chaque personne, est compris ce qui revient à l'industrie, à la fabrication de la bière et des eaux-de-vie, et à la nourriture des animaux.

Ce tableau nous enseigne que, dans les deux régions septentrionales, la quantité des céréales disponibles excède la moyenne générale de 95 et de 60 litres, tandis que, dans les deux régions méridionales, il y a un déficit de 191 litres dans l'une, et de 18 dans l'autre. De là résulte la nécessité de verser perpétuellement le trop plein des céréales d'une région dans les régions

mal partagées, et même celle d'ajouter occasionnellement par l'importation étrangère, aux grains transportés de l'intérieur. Nonobstant ce double secours, l'insuffisance du Midi oriental est trop grande pour ne pas exciter les efforts de la prévoyance du gouvernement, en faveur d'une partie du royaume, privée de l'avantage de trouver sa subsistance dans la fécondité de son territoire, ou plutôt dans la prospérité de son agriculture. C'est à l'irrigation qu'elle devra ce bienfait.

La valeur des céréales disponibles est de 1,726,000,000 de francs, suivant les prix de production par communes, et de plus de 2 milliards, d'après les prix ordinaires des marchés. Elle n'est point proportionnelle, par régions, aux quantités des grains, à cause de la diversité qu'offrent la quantité de production et l'élévation des prix. Il y a des parties de la France où le froment abonde; dans d'autres, c'est le seigle ou le maïs. La valeur diffère aussi considérablement, selon les lieux; elle est très-haute partout où les céréales sont rares, et beaucoup moins élevée dans les régions abondantes.

Valeur des céréales disponibles.

				Par habitant.
Nord oriental . . .	469,323,340 fr.	27	p. °/o	55 fr.
Midi oriental . . .	316,173,818	19	—	43
France orientale . .	785,497,158	46	—	49
Nord oriental . . .	565,303,900	33	—	55
Midi occidental . .	366,551,111	21	—	50
France occidentale.	931,855,011	54	—	53
— continentale	1,717,352,169	100	—	52
Dép. de la Corse . .	8,643,911	»	—	42
Total	1,725,996,080	100	—	52

Le commerce intérieur des grains tend à rendre moins grandes ces différences; mais il ne les fait pas disparaître entièrement; car il y a des parties du royaume où les céréales ne sont jamais élevées, et d'autres où l'élévation de leur prix est forte et constante.

8° Quantités des céréales consommées.

Quand on considère le chiffre de cette consommation, on est effrayé de cette nécessité imposée perpétuellement à la terre, de produire une masse de céréales pesant 75 millions de kilogrammes, et dont le transport par mer exigerait 60 à 80 flottes comme celle des Grecs durant leur fameuse expédition contre la ville de Troie.

Cette quantité est fixée, par les recherches de la Statistique de France, à 146,876,000 hectolitres de toute espèce de grains, ce qui laisse en moyenne, pour les semences et pour la réserve, 35,640,000 hectolitres, ou environ le quart.

Distribuée également parmi toutes les populations du royaume, cette consommation donne 4 hectolitres et demi de grains par personne. La part des animaux ne peut être séparée, par le calcul, de ce contingent, quoiqu'elle soit indiquée avec une singulière certitude par des documents statistiques.

Voici les départements où la quantité de céréales consommées s'élève au plus haut terme et s'abaisse au plus bas.

Maximum.			Minimum.		
Nord	5,322,921	hectol.	Ariège . . .	827,046	hectol.
P.-de-Calais	5,032,046	—	H.-Vienne. .	815,912	—
Seine. . . .	4,643,982	—	Corrèze . . .	812,144	—
Somme. . .	4,268,210	—	Creuse . . .	753,878	—
Aisne. . . .	3,866,268	—	Cantal. . . .	602,217	—
Seine-et-Oise	3,819,846	—	Ardèche. . .	585,978	—
Seine-infér..	3,723,864	—	H.-Alpes . .	534,692	—
Oise	2,991,050	—	B.-Alpes . .	495,428	—
Eure	2,823,312	—	Lozère. . . .	478,616	—
Marne . . .	2,597,508	—	Pyrénées-Or.	466,594	—
Total	39,089,007	—	Total	6,372,505	—

La consommation des dix premiers départements est six fois aussi grande que celle des dix derniers. Cette énorme différence résulte non-seulement de leur population condensée,

mais encore du grand nombre d'animaux domestiques qu'ils possèdent. Les habitudes du régime alimentaire y sont aussi pour beaucoup, attendu que, dans certaines parties de la France, la population se nourrit presqu'exclusivement de céréales, tandis que, dans d'autres, elle y substitue la pomme de terre, le sarrasin ou la châtaigne.

On déterminait autrefois la consommation d'après la connaissance de la production, et l'on n'avait qu'une seule expression numérique pour ces deux notions si distinctes. On a suivi une autre méthode dans les investigations faites pour exécuter la Statistique générale de France. La quantité des produits consommés a été recherchée séparément de la production, et ses différents termes confirment les siens par leur analogie étroite et constante dans toute l'étendue de la série des diverses espèces de récoltes. Voici, en regard les unes des autres, les quantités de céréales disponibles et celles consommées, divisées par régions.

	Céréales disponibles.		Céréales consommées.		Différence.	
Nord oriental.	47,393,256	h.	44,908,391	h.	2,484,865	en pl.
Midi oriental.	22,966,725	—	23,238,019	—	271,294	en m.
France orient.	70,359,981	—	68,146,410	—	2,213,571	en pl.
Nord occident.	53,440,681	—	50,412,534	—	3,028,147	id.
Midi occident.	29,752,157	—	27,759,321	—	1,992,836	id.
France occid..	83,192,838	—	78,171,855	—	5,020,983	id.
— contin.	153,552,819	—	146,318,265	—	7,234,554	id.
D' de la Corse.	580,633	—	557,815	—	22,818	id.
Total	154,133,452	—	146,876,080	—	7,257,372	id.

Excepté le Midi oriental, chaque région reçoit de la production, dans une année d'abondance moyenne, une quantité de céréales qui excède sa consommation ; mais il n'y a aucun rapport entre cet excédant et la surabondance, qu'on imagine communément, et qui semble devoir doubler ou tripler la récolte. Quand, en 1840, tous les besoins ont été satisfaits, il n'est resté en dernier lieu sans emploi, au bout de l'année, que

sept millions d'hectolitres de grains, ou un 22e de la quantité totale des céréales disponibles. D'importants résultats sortent de ce fait numérique.

Dans son état actuel, notre agriculture pourvoit, par une production suffisante de céréales, à la consommation annuelle; mais elle ne donne guère autre chose que des semences à l'année suivante, et ne saurait remplir, comme on le suppose communément, des greniers de prévoyance. La preuve en est acquise par des chiffres officiels, que confirme d'ailleurs cette considération décisive : qu'il serait impossible à l'industrie agricole de faire les avances qu'exige une seconde récolte, si la première n'avait pas été vendue. Il s'en suit que la France, par l'élévation du prix des terres et des salaires journaliers, ne peut produire une masse de céréales assez grande pour alimenter, en outre de sa consommation, une exportation de quelque importance. Tous les pays dont la civilisation est ancienne et avancée sont dans le même cas.

En reconnaissant que, dans une année d'une abondance moyenne, la consommation égale, pour ainsi dire, la production disponible, il n'en faut pas induire que, dans une autre année moins favorable, la disette doive se faire inévitablement ressentir; car alors la consommation des céréales se restreint, et elle se complète par d'autres espèces de subsistances. C'est à cette sorte d'élasticité des habitudes, qui reporte les besoins sur des aliments différents des céréales, que celles-ci doivent le maintien de ce singulier équilibre entre la quantité produite et la quantité demandée. On dirait qu'il existe des notions très-distinctes qui guident les producteurs et leur font éviter habilement d'étendre la culture des grains au delà du terme que fixent les débouchés. Cet état de choses tient essentiellement à la multiplication des végétaux alimentaires qui viennent en aide aujourd'hui aux céréales, pour nourrir les populations, et qui fournissent des ressources pour suppléer à leurs récoltes amoindries. On conçoit qu'au temps où manquaient entièrement les secours que fournissent à présent les pommes de terre,

les légumes secs et les jardins, les grains, dans les mauvaises années, n'avaient aucun auxiliaire, et qu'il fallait alors vivre de l'importation étrangère ou souffrir de la disette. Rendons grâces aux admirables progrès de l'agriculture, qui, par la diversité des productions alimentaires qu'elle multiplie aujourd'hui, préserve la société de ces malheurs.

La quantité des céréales nécessaire à la subsistance des hommes et des animaux varie considérablement d'une région à une autre.

Nord oriental. . .	44,908,000	hectolit.	31 p. °/o
— occidental. .	50,412,000	—	34
Midi oriental . . .	23,238,000	—	16
— occidental . .	27,760,000	—	19
Total	146,318,000	—	100

Il faut, aux deux régions du Nord, 65 centièmes, ou presque les deux tiers de la masse immense des céréales consommées chaque année. Il n'en faut que 35 centièmes aux deux régions du midi; celles-ci y ajoutant du sarrasin et des châtaignes. Dans les premières, les animaux domestiques, qui sont en nombre supérieur, diminuent d'autant la part des habitants.

L'équilibre se rétablit si, au lieu d'opposer le Nord au Midi, on compare l'Orient à l'Occident.

	France orientale.		France occidentale.	
Céréales.	68,146,000	hectol.	78,172,000	hectol.
Pommes de terre. .	45,121,000	—	33,271,000	—
Sarrasin	956,000	—	6,042,000	—
Châtaignes.	646,000	—	2,346,000	—
Totaux	114,870,000	—	119,831,000	—

On voit qu'il faut, à deux populations égales, des quantités égales de subsistance, fournies par l'agriculture, mais que la nature de ces subsistances varie singulièrement. Dans la France occidentale, on consomme un 7e de céréales en plus; presqu'un quart de pommes de terre en moins; six à sept fois autant de sarrasin, et le quadruple de châtaignes.

Ces proportions et les chiffres qui les donnent, ne doivent être considérées que comme de simples approximations. Car, parmi les investigations de la Statistique, il n'en est point de plus difficiles que celles qui ont pour objet de déterminer les consommations. La cause en est dans le mouvement perpétuel des produits ruraux, qui vont dans toutes les directions chercher des consommateurs. Il suffit d'un léger accroissement de prix, d'une nouvelle communication, par terre ou par eau, d'une réunion de troupes sur un point quelconque, souvent même d'un bruit populaire sans aucun fondement, pour faire affluer des subsistances dans une localité, en quantité bien supérieure à ses besoins ordinaires, et pour changer, dans les lieux d'où elles sont tirées, la proportion habituelle de telle ou telle consommation. C'est un phénomène économique très-remarquable que cette facilité avec laquelle s'établit une sorte d'équilibre dans ces masses de subsistances si considérables, si complexes, en appelant un produit à prendre la place d'un autre, qui se trouve en déficit, et dont la valeur s'est augmentée. On savait depuis longtemps que le vin tient lieu de pain ; mais, de nos jours, les céréales ont trouvé de meilleurs auxiliaires dans la pomme de terre et dans les productions variées des jardins. Plus ces cultures sont étendues et perfectionnées, et plus la génération actuelle obtient de garanties contre les disettes, autrefois également fréquentes et désastreuses.

Les céréales réservées pour la nourriture de la population offrent, entre elles trois, les proportions suivantes. Le froment en forme presque les deux tiers, ce qui donne vraisemblablement le rapport le plus élevé de cette sorte de grain aux autres espèces, qu'on puisse trouver dans les Etats de l'Europe, excepté l'Angleterre. Le seigle en constitue le quart, et le méteil environ un neuvième.

La quantité de ces céréales s'élève à 91 millions d'hectolitres ; il faudrait qu'elle dépassât 100 millions, pour fournir, à raison de trois hectolitres par personne, à toute la population du royaume. Puisque la demande se borne au premier de ces

deux termes, on est autorisé à en conclure qu'environ dix millions d'hectolitres ou davantage de céréales d'espèces inférieures, de pommes de terre, de sarrasin et de châtaignes, complètent l'approvisionnement annuel. C'est un 14e de leur masse; et si cette déduction est juste, la part des animaux domestiques monte à 134 millions d'hectolitres. Le double emploi de ces espèces alimentaires, pour les hommes et pour les animaux, ne peut être déterminé avec plus de précision, parce qu'il a lieu dans l'intérieur des familles, selon les habitudes locales et les besoins du moment.

On supplée aux cinquante litres qu'il faudrait en plus, pour donner à chacun des habitants du royaume une subsistance complète en céréales : — dans le Nord, en mêlant de l'orge au pain de seigle ou de méteil, et surtout en faisant entrer une grande quantité de pommes de terre dans la consommation; — dans l'Ouest, par l'usage du sarrasin et des bouillies d'avoine ; — dans le midi, par celui du maïs et des châtaignes, dont les récoltes réunies s'élèvent à 10 millions d'hectolitres; — dans les parties de la France où l'agriculture a fait le plus de progrès, par les produits des jardins, la culture en grand des légumes secs, des carottes, des navets, des oignons, etc.

Les quantités de chaque sorte de céréales consommées étant divisées par le chiffre de la population de chaque région, on trouve que la quote-part de chaque habitant est ainsi qu'il suit :

	Froment.		Méteil et Seigle.		Totaux.	
Nord oriental . . .	1 hect.	99	0 hect.	90	2 hect.	89
Midi oriental . . .	1.	35	1.	07	2.	42
France orientale. .	1.	70	0	98	2	68
Nord occidental . .	1.	80	1.	08	2.	88
Midi occidental . .	1.	64	0.	92	2.	56
France occidentale.	1.	74	1	02	2.	76
— continentale	1.	72	1.	01	2.	73
Dép. de la Corse. .	1.	67	0.	18	1.	85
Moyenne générale	1.	72	0.	99	2.	71

Ainsi le maximum de la consommation du froment a lieu dans le Nord oriental, qui est la partie du royaume la mieux cultivée; et le minimum dans le Midi oriental, qui est la partie de la France la moins riche. Elle est, dans le premier cas, de deux hectolitres, et, dans le second, d'un hectolitre et un tiers.

La consommation du méteil et du seigle est répartie presque également : elle est d'un hectolitre par habitant. Sur le tout, il est consommé deux hectolitres trois quarts de céréales d'espèces supérieures par chaque personne. En admettant avec vraisemblance que la consommation totale s'élève à trois hectolitres, il doit y avoir un supplément de 25 à 30 litres par habitant, en orge, avoine, maïs, sarrasin et châtaignes. Nous indiquerons la distribution de ce supplément par régions, avec la consommation des pommes de terre.

Consommation par habitant.	Orge, avoine, maïs, sarrasin, etc.	Pommes de terre.	Totaux de la consomm. entière.
Nord oriental. . .	0 hectol. 11	3 hectol. 26	6 hectol. 26
Midi oriental. . .	0 — 58	2 — 31	5 — 31
France orientale .	0 — 32	2 — 83	5 — 83
Nord occidental. .	0 — 12	1 — 94	4 — 94
Midi occidental. .	0 — 44	1 — 86	4 — 86
France occident. .	0 — 24	1 — 91	4 — 91
— continent.	0 — 27	2 — 35	5 — 35
Dép. de la Corse.	0 — 15	0 — 23	3 — 23
Moyenne générale	0 — 29	2 — 34	5 — 34

Ces chiffres sont les seuls sur cette matière qui aient été jamais obtenus d'une manière rationnelle et non par divination; ils enseignent :

1° Que maintenant la part de chaque habitant de la France, dans la masse des subsistances principales que fournissent les

grains et les pommes de terre, se compose de cinq à six hectolitres, savoir :

172	litres	en froment.
99	—	en seigle et méteil.
29	—	en orge, avoine, etc.
234	—	en pommes de terre.
9	—	en légumes secs.
543	litres.	

2° Que plus de la moitié de ces aliments est donnée par un tubercule farineux dont la culture était à peine connue, il y a un demi-siècle, et qui, progressivement, remplace par son usage celui des céréales inférieures, du sarrasin, du maïs et des châtaignes;

3° Que les jardins et les cultures, en grand, des choux, des navets, des pois, des lentilles et autres crucifères et légumineuses, élèvent certainement à six hectolitres et au delà la quantité de subsistances revenant à chaque personne.

Dans la distribution des subsistances entre les différentes régions, on remarque que la France orientale en a la plus grande part. C'est aussi une particularité digne d'observation que, dans la France septentrionale, il s'en faut seulement de 11 à 12 litres que le froment ne forme toute la quantité de céréales dévolue à chaque habitant. Dans la France méridionale, le déficit est d'environ un demi-hectolitre; il y est rempli principalement par le maïs et les châtaignes.

Si, pour comparer la consommation de chaque personne dans l'une et l'autre moitié du royaume, situées à l'Est et à l'Ouest du méridien de Paris, on divise par la population les quantités consommées, on est conduit aux termes suivants :

	France orientale.	France occidentale.	Moyenne totale.
Froment	1 hectol. 70	1 hectol. 74	1. 72
Méteil	0 — 28	0 — 38	0. 33
Seigle	0 — 70	0 — 64	0. 66
Totaux	2 — 68	2 — 76	2. 71

	France orientale.	France occidentale.	Moyenne totale.
Orge, avoine, maïs, sarrasin, châtaignes. .	0 hectol. 32	0 hectol. 24	0. 29
Pommes de terre. .	2 — 83	1 — 91	2. 34
Légumes secs . . .	0 — 11	0 — 08	0. 09
Totaux	5 — 94	4 — 99	5. 43
Vins.	0 — 75	0 — 66	0. 70
Bière	0 — 20	0 — 04	0. 12
Cidre	0 — 03	0 — 55	0. 30
Totaux	0 — 98	1 — 25	1. 12
Viande	20 kilog. 53	19 kilog. 56	20 kil. 00

Il est vraisemblable que, dans la quantité de pommes de terre attribuée à la consommation de la France orientale, il y a près d'un hectolitre pour les animaux domestiques, qui sont bien plus nombreux dans ses deux régions que dans les deux autres.

Un balancement aussi régulier, un équilibre aussi parfait dans les quantités de subsistances formant la consommation de chacune des deux moitiés de la France, montrent, d'une part, — que les besoins des populations y sont les mêmes, et que l'agriculture y satisfait par des quantités de productions qui ne varient pas essentiellement, — et, de l'autre, que des résultats aussi rapprochés, sortant d'une telle multitude de chiffres d'origine différente, ne peuvent être que des termes statistiques vrais et réels. Il est évident que, si les nombres exprimant les quantités consommées n'étaient pas exacts, l'épreuve de les diviser en 33 millionièmes conduirait à des chiffres extravagants.

En résumé, les onze douzièmes de la consommation en céréales appartiennent aux espèces supérieures. Le froment y entre pour sept douzièmes, et le méteil, joint au seigle, pour moins de quatre douzièmes. Ces éléments constituent une très-bonne nourriture; et, excepté une ou deux contrées, toutes les autres en Europe sont privées d'une alimentation aussi améliorée.

Si l'on admettait, comme fondées sur des faits généraux, authentiques, les supputations des Economistes du dernier siècle, il faudrait croire que la consommation des céréales, estimée par eux à 3 hectolitres 12, a diminué considérablement depuis la propagation de la pomme de terre et l'extension de la culture des jardins. C'est une présomption qui semble justifiée, en présence des chiffres de 2 hectolitres et un tiers, attribués à chaque habitant, pour la ration de pommes de terre qui lui revient annuellement. Mais, il ne faut la considérer que comme une conjecture vraisemblable; car on ne peut accorder que bien peu de confiance aux calculs faits jusqu'à présent sur cette matière, puisqu'ils manquaient entièrement de base.

Dans les tableaux que nous venons de tracer, se trouvent jointes aux céréales indigènes celles provenant de l'importation étrangère; mais celles-ci sont ordinairement en très-minime quantité, et s'élèvent au plus à un million d'hectolitres, ce qui ne fait qu'un 91ᵉ de la consommation des grains. Encore cette masse est-elle atténuée par l'exportation des farines aux colonies et en Algérie. La nécessité de ce supplément tient presqu'uniquement aux difficultés et aux prix des transports dans certaines parties du royaume. En multipliant et en améliorant nos voies de communication, notre agriculture acquerra la faculté de pourvoir presqu'à la totalité de nos approvisionnements. Elle obtiendra un autre avantage : celui d'égaliser, ou, du moins, de rendre beaucoup moins inégaux les prix des céréales, dans les différentes parties de la France. C'est un objet d'une haute importance; car, nonobstant les facilités acquises depuis vingt ans par notre commerce intérieur, la valeur des blés présente encore parfois d'énormes différences, et s'élève sur un point à un prix qui, comparé à celui d'une autre localité, n'est pas moindre de cent pour cent. Ainsi, en 1839, le froment ne valait que 11 fr. l'hectolitre dans la Moselle, tandis qu'il se vendait 23 dans le département du Var.

2° Valeur totale des céréales consommées.

Cette valeur totale varie selon le prix des grains, la consommation des hommes et des animaux, la fabrication de la bière et des eaux-de-vie, et dans le midi oriental selon l'importation étrangère.

Les départements dont la valeur de la consommation s'élève le plus sont ceux ci-après :

Seine.	63,879,717 fr.	Eure	35,856,638 fr.
Nord	59,095,283	Aisne.	33,093,105
Pas-de-Calais.	51,166,261	Calvados . . .	31,915,106
Seine-Infér. . .	40,470,032	Gironde. . . .	28,166,737
Somme. . . .	37,634,004	B.-du-Rhône .	26,967,839
Seine-et-Oise .	36,343,790	Isère	26,227,422

Ces 12 départements, consommant pour 473 millions de céréales, à bas prix, dépensent pour cet article une valeur égale au 5e et plus de toute celle des grains consommés et qui montent à deux milliards, d'après les prix des marchés ; pour avoir des prix régulateurs moins incertains, ce sont eux qu'il faudrait consulter de préférence.

La distribution, par régions, de la valeur totale des grains consommés est ainsi qu'il suit, estimée aux prix de production.

Nord oriental	451,563,949 fr.	26 p. %
Midi oriental	338,947,901	20
France orientale. . .	790,511,850	46
Nord occidental . . .	556,214,292	33
Midi occidental . . .	348,551,811	21
France occidentale. .	904,766,103	54
— continentale .	1.695,277,953	100
Dép. de la Corse. . .	8,428,758	»
Total général	1,703,706,711	100

Les grands marchés de grains de la France sont, dans sa partie septentrionale, qui dépense les six dixièmes de la somme totale employée dans le royaume, pour cet objet.

Cette somme ne monte pour chaque habitant qu'à 51 francs par an, en toute sorte de grains et y compris la subsistance des animaux; mais si une telle dépense semble minime, quand il ne s'agit que d'un individu, elle devient très-grande lorsqu'on la calcule, par famille, puisqu'elle s'élève alors à 255 francs qu'il faut trouver, avant tout, dans les salaires de 300 journées de travail, tout au plus, obtenus d'une part par le mari et de l'autre par la femme, quelquefois avec l'aide débile d'un enfant.

Quelque difficile qu'il soit d'établir la balance entre les besoins et les moyens d'y satisfaire, il n'y a rien de comparable à cet égard dans la situation du peuple, telle qu'elle est de nos jours et telle qu'elle était autrefois. Nous aurons ailleurs l'occasion et le pouvoir d'élucider ce sujet intéressant.

10° Quantités et valeurs des pailles des céréales.

Les céréales accomplissent, par la récolte de leurs grains, non-seulement leur grand objet, qui est la nourriture d'une population de 35 millions d'habitants, mais encore elles fournissent en partie à la subsistance de près de 50 millions d'animaux domestiques, au moyen de 227 millions de quintaux métriques de paille, qu'elles rapportent annuellement.

Une masse de produits si grande et si essentielle semblerait devoir figurer dans tous les inventaires qui ont été faits de la production agricole; et sa valeur, qui s'élève aujourd'hui à près de 750 millions de francs, paraît trop considérable pour avoir jamais été oubliée dans les revenus de l'agriculture. Il en est cependant tout autrement. Les anciens statisticiens n'ont jamais tenu compte de la paille, ni en quantité, ni en valeur, ni en France, ni ailleurs. On ne peut s'expliquer leur silence

qu'en supposant que la paille n'était point autrefois un objet aussi important, parce que le bétail et les troupeaux étaient en si petit nombre, qu'on les nourrissait de foin et d'herbes. Une autre destination était réservée à la paille; on s'en servait pour couvrir les maisons des campagnes, et même d'une partie des villes; usage dont il ne reste plus que des vestiges. D'ailleurs, on peut présumer, avec raison, que des cultures, qui ne rapportaient que 8 hectolitres de grain au lieu de 13, étaient, sous tous les rapports, inférieures aux nôtres, dans cette proportion, et ne donnaient que 13 à 14 quintaux métriques de paille, quand aujourd'hui nous en obtenons 20.

Quoi qu'il en soit, c'est, de nos jours, un produit dont la richesse surpasse du double ou du triple les revenus annuels que chacun des premiers États de l'Europe peut tirer de la masse entière de ses contributions. L'Angleterre et la France sont seules exceptées.

Les différentes sortes de céréales produisent annuellement les quantités de paille énumérées ci-après :

	Quantités totales.		Par hectare.		
Froment. . . .	110,906,026	quint. métr.	19	q. m.	71
Seigle et méteil.	68,870,902	—	19	—	18
Avoine.	42,799,750	—	14	—	19
Maïs.	6,890,974	—	10	—	91
Total	229,467,652	quint. métr.	16	—	00

Les départements qui fournissent la plus grande quantité de paille, par hectare, sont ceux ci-après :

Froment.				Seigle et Méteil.			
Nord.	38	q. m.	89	Oise.	40	q. m.	56
Oise	48	—	78	Finistère . . .	40	—	»
Seine.	38	—	»	Seine	36	—	»
Finistère . .	40	—	»	Nord	39	—	28
Hérault . . .	37	—	72	Maine-et-Loire	34	—	81
Somme. . . .	36	—	83				

Les valeurs et les prix sont ainsi qu'il suit :

	Valeurs.	Prix du quint. métr.
Froment	393,523,121 fr.	3 fr. 52 c.
Seigle et méteil	226,894,134	3. 24
Avoine	126,492,228	2. 93
Maïs	15,857,977	2. 30
Total	761,767,460	3. 00

Les départements qui obtiennent les revenus les plus considérables de leurs pailles de froment sont ceux-ci :

Oise	16,708,000 fr.	Nord	14,250,000 fr.
Seine-et-Oise.	16,609,000	Eure-et-Loir .	14,503,000
Seine-et-Marne	15,286,000	Eure........	10,226,000
Seine-Infér...	14,669,000	Maine-et-Loire.	10,792,000

Les départements qui environnent Paris trouvent, dans les 18,000 chevaux de cette capitale, des consommateurs dont le marché doit être alimenté régulièrement ; il en résulte un débouché très-avantageux de 5 à 600,000 quintaux métriques, qui valent au moins trois millions. C'est 170 francs par cheval.

La valeur des pailles ajoute à celle des grains plus de 36 pour cent. Cette addition se répartit ainsi qu'il suit sur les prix de production.

	Valeur totale.	
Froment et Épeautre.	1,324,189,591 fr.	
Pailles	388,054,455	35 p. °/o
Total	1,491,629,235	
Autres céréales.....	951,893,056	
Pailles	357,594,846	37 p. °/o
Total	1,309,487,902	
Céréales en masse..	2,565,238,760	
Pailles de toute espèce	761,767,460	36 p. °/o
Valeur totale	3,32[illegible]06,220	

Ainsi, la production totale de chaque champ de céréales est partagée entre l'homme et les animaux, qu'il élève; la valeur en est distribuée dans une proportion qu'on n'avait pas encore fixée. Le maître en prélève les grains, qui valent 77 pour cent, et il réserve les pailles pour ses espèces domestiques, qui obtiennent une participation de 23, non compris ce qui leur revient en orge et en avoine.

Si l'on estime la production des pailles par celle des grains, la quantité en devait être, sous Louis XIV, il y a un siècle et demi, moindre de moitié qu'aujourd'hui. Le nombre des animaux domestiques, qui s'en nourrissent principalement, devait être restreint dans une pareille proportion; et, très-vraisemblablement, il en était ainsi de la fertilité des campagnes, puisque les fumiers, qui proviennent en presque totalité des pailles, devaient être réduits à la moitié de leur quantité actuelle. Ces inductions permettent donc de présumer que, vers l'an 1700, la quantité des pailles données par toutes les céréales de la France, n'excédait pas 113 millions de quintaux métriques, ou 10 par hectare, au lieu de 20, comme aujourd'hui. Mais alors les terres à fumer n'avaient qu'une étendue de 12,740,000 hectares, tandis qu'en y comprenant les prairies artificielles, elles en ont une maintenant de 18,918,000 hectares. Il s'en suit que, sous Louis XIV, on ne pouvait disposer, pour chaque hectare, que de 9 quintaux métriques de paille réduite en fumier, au lieu de 12 qu'on emploie à présent à cet usage. La différence est de 33 pour cent; elle explique comment l'hectare ne produisait jadis que 8 hectolitres de grains, tandis que de nos jours il en rapporte 12. 14, par une moyenne générale de tout le royaume. Ainsi, un accroissement de la quantité d'engrais du tiers par hectare, obtient un accroissement de fécondité de plus de moitié en sus.

Ces résultats généraux concordent avec les faits historiques, et sont appuyés par les expériences récentes auxquelles on s'est livré depuis l'introduction du guano.

Nous allons compléter cette Statistique générale des céréales de la France, par une monographie numérique de chacune de leurs espèces.

CHAPITRE II.

CÉRÉALES PAR ESPÈCES.

Les Céréales cultivées en France et dont nous tracerons la Statistique détaillée dans ce chapitre, sont :

1° Le froment;
2° Le méteil;
3° Le seigle;
4° L'orge;
5° L'avoine;
6° Le millet et le maïs.

1° LE FROMENT.

Les plus anciens souvenirs de l'Histoire ne remontent point encore assez haut pour pouvoir nous révéler à quel pays et à quelle époque la culture du blé doit son origine. La Genèse, elle-même quand, la première fois [a], elle la mentionne, en parle comme d'une chose qui était ancienne au temps de Noé; ce qui laisse supposer que ses commencements se perdaient dans l'obscurité des siècles antédiluviens. Tous les peuples primitifs de l'Asie, ce berceau du genre humain, s'accordaient à reculer l'introduction de la culture de cette belle céréale, jusqu'aux temps éloignés et incertains, compris dans la période mythique de leurs traditions. Les Grecs l'attribuaient à la fille du ciel et de la terre, Cérès, divinité mystérieuse et puissante, qui siégeait, parmi les grands dieux, dans cet Olympe dont le culte se perpétua pendant soixante générations d'hommes. Les Egyptiens en faisaient honneur à Isis, symbole des

(a) Gen., VIII, 22 ; — IX, 20.

forces de la nature; et ils prétendaient que son époux était venu vivre, parmi eux, pour leur enseigner l'art du labourage [a]. Au rapport de Sanchoniaton, les Phéniciens devaient l'usage du froment à Dagon, qui était fils du ciel et de la terre, et le bienfaiteur des Hommes [b]. Toutes les populations de l'Inde croyent encore aujourd'hui, que c'est Brahma lui-même, qui leur a fait don des semences du blé, et qui s'est incarné, pour venir leur apprendre à cultiver la terre. Enfin, les Chinois, d'après l'autorité de leurs livres sacrés, font remonter l'origine du froment au temps de l'âge d'or, dont nous sommes éloignés, suivant leurs calculs, de 45,000 ans ou même davantage. Une sorte de Genèse, fort obscure, mais qui paraît appartenir à la plus haute antiquité, affirme que ce fut alors que le blé tomba du ciel. Un fait mieux avéré, et qui montre quelle est la priorité agricole de l'Asie, sur le reste des contrées du globe, c'est que le second successeur de Fohi, qui vivait, il y a cinq mille ans, sema cinq espèces de céréales et, de plus, cultiva de ses mains impériales, le chanvre et le mûrier [c].

Les seules inductions rationnelles qu'on puisse tirer de ces antiques traditions, c'est que la culture du blé date de l'enfance des sociétés humaines, et que, dès lors, les communications, entre les différents peuples de l'Asie, en avaient répandu l'usage, depuis l'Océan oriental jusqu'à la Méditerranée. Chaque pays avait la prétention d'en être la patrie, mais l'étude de la géographie des plantes montre qu'il n'y a point d'origine multiple de la même espèce végétale, et que tous les lieux qui la possèdent, l'ont reçue par des translations, que les hommes ou les agents naturels ont opérées.

En examinant, dans l'Histoire, quelle était la nourriture des peuples les plus anciens, on découvre que les plantes alimentaires étaient réparties fort inégalement entre les continents. L'Asie a donnée naissance à toutes les céréales y compris le riz; l'Afrique n'a jamais eu d'autre grain indigène que le mil-

(a) Diod. lib. I, p. 17 et 18. (b) Sanchon. in Eusèbe. p. 36.
(c) Martini, — de Guignes, — Morison, — Gutzlaf, 1838.

let [a]; l'Amérique, lors de sa découverte, était mieux partagée, elle possédait le maïs [b]. L'Europe, parmi toutes les céréales, qui la nourrissent, n'en a aucune qui lui appartienne originairement. L'Australasie a été encore plus maltraitée, dans la distribution primitive des végétaux alimentaires; elle n'a pas même un seul arbre qui rapporte des fruits à pulpe comestible; et ses misérables habitants n'obtiennent rien du sol qu'ils habitent, sinon des racines de fougère, qui ne peuvent être un aliment que pour des hommes livrés à une famine perpétuelle.

On croirait volontiers, en voyant cette répartition des plantes les plus utiles, que l'Asie est le premier-né des continents, et qu'elle a deshérité les autres, en épuisant à son profit, tous les dons de la nature. Lorsqu'on apprend qu'elle possédait, il y a cinquante siècles, cinq espèces de céréales, tandis que les quatre autres parties du globe n'en ont ensemble qu'une ou deux, on ne peut méconnaître que c'est la terre destinée à l'homme.

Et en effet il y a, entre notre espèce et ces graminées féculifères, un rapport intime, nécessaire, certain, mais dont la cause mystérieuse est et demeurera toujours inconnue. Par une exception singulière, l'existence de ces plantes est liée à celle du genre humain, au lieu d'en être indépendante comme celle des 100,000 espèces connues de végétaux phanérogames. Ce sont des plantes domestiques, sociales, qui partagent le sort des peuples, qui souffrent, comme eux, des ravages de la guerre, des intempéries des saisons, et qui ne se reproduisant que par des soins assidus et multipliés, disparaîtraient avec les hommes de la surface de la terre, au lieu de leur survivre et de continuer à fleurir et à fructifier comme le feraient tous les autres végétaux du globe.

Homère, Diodore et même des voyageurs modernes, trompés par des contes populaires ou par des méprises de botanistes,

(a) *Holcus Sorgho*, Linn. (b) *Zea maïs*, Linn.

ont prétendu que jadis le blé croissait sans culture, en Sicile, à Babylone, et dans des temps modernes, à la Louisiane et même en Islande [a]. C'est une erreur; le froment et les autres végétaux alimentaires, qui semblent avoir appartenu au monde primitif, n'existent point à l'état sauvage et ne naissent point spontanément. S'il en eut été différemment dans les vallées de l'Etna ou dans les plaines de la Mésopotamie, ces plantes auraient conservé cette faculté à travers les siècles, ainsi qu'elles ont gardé toutes leurs autres propriétés, tous leurs autres caractères. Elles en jouiraient encore aujourd'hui, comme la multitude de végétaux dont la propagation n'a pas cessé d'être effectuée, depuis l'origine des choses, par le cours des eaux, les fluctuations de l'air, les animaux migrateurs, tout ce qui se meut à la surface de la terre, à commencer par l'homme, qui marche sans s'arrêter, depuis sa création. Mais, dans quelque pays que ce soit, on n'a jamais trouvé en y surgissant, pour la première fois, des campagnes inhabitées couvertes de blé; et le plus beau climat, le sol le plus fertile n'enfantent point un tel miracle. Partout où croissent des récoltes de froment, c'est au travail du laboureur qu'elles sont dues, tandis que les autres graminées qui, pour nous, sont stériles, viennent en abondance sur toutes les plages, sans réclamer aucun secours de l'industrie humaine.

Il en était exactement ainsi, dans le Nouveau-Monde, au moment de sa découverte. La plus puissante et la plus féconde des céréales, le maïs, — la pomme de terre, cette moisson souterraine qui est un si grand bienfait pour les peuples modernes, — le manioc, cet arbrisseau à racines féculifères, vénéneuses, et pourtant comestibles, servaient, de toute éternité à la subsistance des races indigènes de l'Amérique; et, chose remarquable, aucune de ces plantes alimentaires ne croissait spontanément; elles étaient, comme nos céréales, un héritage transmis, par le travail, de génération en génération.

(a) Hom. Odyss. l. I, v. 105.— Diod. l. V. c. II.—Pline. l. XVIII. c. XIII. Lescarbot, p. 251. Hist. nat. d'Islande, t. I, p. 250.

De cette loi de la nature, il résulte que partout où l'on trouve des champs de blé, on suppose nécessairement des cultivateurs qui en ont préparé la terre, des charrues, des attelages de bœufs ou de chevaux, qui leur ont facilité ce travail, des semences appartenant à une autre récolte, qui provenait d'autres semences, et ainsi de suite, par une alternative et une succession d'ensemencements et de moissons, remontant de proche en proche, d'année en année, à travers les siècles, jusqu'à la plus haute antiquité. Rien de plus simple sans doute et de plus vulgaire, mais aussi rien de plus incontestable. Le fait historique qui en ressort a besoin de cette certitude, car il est important et imprévu. C'est que les froments de nos guérets, dont on admire la beauté sans songer à leur origine, sont des monuments archéologiques bien plus anciens que toutes les ruines romaines, et qui ne le cèdent qu'aux chênes de nos vieilles forêts. Il est hors de doute, en effet, qu'ils proviennent des blés des Galls et des Kimris, qui, malgré tant de siècles et de révolutions, nous ont été transmis, sans altération, par une immense série de rénovations annuelles, multipliées trois à quatre mille fois.

Sans doute, pendant cette période, si longue qu'elle embrasse presque toute l'histoire du monde, les eaux débordées, l'inclémence du ciel, la fureur des hommes, bien plus désastreuse encore, ont souvent ravagé les récoltes et réduit les peuples à d'horribles famines ; mais quelques grains, échappés à ces fléaux, devenaient le germe d'une nouvelle moisson, dont l'abondance providentielle effaçait les malheurs passés. Ce n'est pas seulement l'enchaînement nécessaire des choses qui témoigne que nos blés ont cette origine; nous pouvons en trouver des preuves convaincantes dans une série de faits historiques et statistiques.

Depuis un temps immémorial, les belles contrées de l'Asie étaient sillonnées par la charrue, et déjà leurs empires tombaient de vétusté, quand l'Europe, maintenant si fière de sa civilisation, était encore déserte, couverte de bois et de marais.

C'est alors que, poussés par le flux et le reflux des autres peuples errants, nos ancêtres, les Galls et les Kimris, ou, pour parler, d'après la corruption romaine de leurs noms, les Gaulois et les Cimbres, pénétrèrent, par les régions septentrionales, dans ce continent inhabité. Partis de l'Asie occidentale, où le froment est comme dans sa patrie natale, ces peuples apportèrent indubitablement avec eux, de station en station, les blés nécessaires à leur subsistance pendant leur longue route, et ce furent eux qui introduisirent cette céréale dans les contrées qu'arrosent le Rhône et la Seine. On sait, avec certitude, que les Grecs et les Romains, lorsqu'ils vinrent dans la Gaule, y trouvèrent le froment cultivé par ses habitants, et servant habituellement à leur nourriture [a]. Or, les Gaulois ne pouvaient l'avoir reçu ni des peuples de la Cisalpine, qui, depuis les temps les plus reculés, dit Polype, vivaient d'orge et de mil [b], ni des régions de l'Afrique, qui ne possédaient que le blé dur [c], ni enfin de l'Egypte ou de la Phénicie, qui ne produisaient que l'espèce particulière appelée Olyra [d]. Nous avons vu déjà qu'ils ne pouvaient non plus l'avoir trouvé dans la Gaule, puisque le blé et les autres céréales ne croissent nulle part spontanément; il fallait donc qu'ils le tinssent de leurs ancêtres, qui l'avaient apporté d'Asie en Europe, lors de leurs grandes transmigrations.

Que ces peuples aient pu faire franchir de si grandes distances à leurs approvisionnements de grains, et que ce transport ait eu lieu, non pour une armée, mais pour toute une nation en marche, ce n'est point, comme on pourrait le croire, une hypothèse, c'est un fait statistique acquis aux annales de la Gaule par le témoignage d'un illustre historien, qui fut à la fois l'un des premiers hommes d'État de la république romaine et le plus grand capitaine de l'antiquité. Nous allons l'exposer succinctement.

Lorsque, l'an 58 avant notre ère, les habitants de l'Helvé-

(a) *Triticum æstivum*. Linn. — (b) Polybe, l. II, p. 103. L'orge. *Hordeum sativum*. Le Mil. *Panicum italicum*. Linn. — (c) *Triticum durum*. — (d) L'Épeautre. *T. Spelta*. Linn.

tie résolurent, dit César, d'abandonner ce pays et d'aller s'établir dans quelque autre partie de la Gaule, ils incendièrent leurs villes et leurs villages, chargèrent sur leurs charriots les blés qui devaient les nourrir pendant trois mois, et livrèrent au feu le surplus. Les cinq tribus qui se réunirent pour l'exécution de ce projet, formaient, d'après un dénombrement nominatif trouvé dans leur camp par les Romains, une masse de 368,000 personnes, dont 92,000 combattants [a]. On sait, d'après une règle commune, qu'il fallait, pour la nourriture d'une telle population, pendant une année entière, 1,104,000 hectolitres de blé. Mais l'époque de leur départ étant fixée au 28 mars, ils avaient déjà vécu huit mois sur la récolte de l'année précédente. Sur les quatre mois de subsistance qui leur restaient, ils ne brûlèrent donc que 92,000 hectolitres, ou seulement un mois de vivres, et ils emportèrent dans leur marche à travers la chaîne du Jura 276,000 hectolitres de blé, qui pesaient 20,700,000 kilogrammes ou près de 21,000 tonneaux de mer. Leurs charriots, dont nos départements de la Bretagne ont gardé le modèle, devaient porter chacun 4,000 kilogrammes, si, comme il y a lieu de le supposer, ils étaient traînés par quatre bœufs. Il leur fallut donc 5,000 charriots et 20,000 bœufs de trait, pour le seul transport de leur approvisionnement en grains; et ce convoi, sur une seule colonne, devait occuper en route, une ligne de 100 kilomètres ou de près de 25 lieues.

Cette émigration fut incontestablement semblable dans son objet et dans ses moyens d'exécution à toutes celles qui avaient conduit, dans les Gaules, les autres tribus Gaëliques et Kimriques. Elle fait connaître avec des détails positifs, comment ces peuples, s'ébranlant en masse, quittaient la contrée qui leur avait servi de station, dans leur vie nomade, et comment, attirées par la réputation d'un meilleur pays, ils s'acheminaient pour s'y rendre, avec leurs familles, leurs troupeaux, et leurs immenses attelages, qui traînaient après eux un ap-

(a) J. Cæsar. lib. I, c. v, xxix et xxx.

provisionnement assez grand pour leur permettre d'arriver des bords du Volga sur ceux de la Seine ou de la Loire.

Ainsi s'explique le phénomène de l'existence du froment dans les Gaules, avant l'arrivée des Grecs et des Romains, sur leurs côtes méridionales, quoique cette céréale n'eut pas alors plus qu'actuellement le pouvoir de croître spontanément ou d'être transportée par les agents naturels. C'est évidemment aux grandes émigrations d'hommes venus d'Asie dans ces contrées que sont dues les céréales qui fournissent, depuis deux à trois mille ans, à la nourriture de leurs populations.

Il serait sans doute digne d'intérêt de rechercher ainsi, siècle par siècle, la translation des plantes alimentaires, les progrès de leur culture, l'étendue des moyens de subsistance qu'elles ont donnés, la part du froment et celle des autres céréales dans la consommation du pays, le déficit permanent ou accidentel de la production, les disettes ou famines qui en sont résultées, les expédients employés pour les prévenir ou pour en atténuer les effets, et enfin l'histoire économique et agricole de la France depuis les Romains jusqu'à nos jours. Cette tâche, assurément, ne serait pas facile, et, pour la remplir, il faudrait y être préparé dès longtemps. Toutefois, elle trouverait, dans la Statistique, des secours nouveaux, inattendus et puissants, qui favoriseraient son exécution, et sans lesquels on n'a pu jusqu'à présent songer à l'entreprendre. Mais nous sommes pressés de quitter l'investigation des temps passés, et de nous rapprocher des époques contemporaines, où l'intérêt public se confond avec l'intérêt de la science. Il suffit à notre objet d'avoir établi, par l'autorité des sources les plus respectables, quelle est l'origine de nos blés et comment se sont propagés, par le flux des peuples anciens, les végétaux alimentaires donnés primitivement à un seul point du globe.

Nous exposerons maintenant quelle est aujourd'hui la culture du premier de ces végétaux : le froment. Nous montre-

rons, dans tous leurs détails, sa production et sa consommation en France, et nous en comparerons les termes statistiques à ceux que nous fourniront des documents officiels ou authentiques, remontant jusqu'au règne de Louis XIV.

4° Étendue de la culture du Froment.

Les cultures du froment, sans les jachères, couvrent en France 5,586,787 hectares, ou 2,830 lieues carrées moyennes de 25 au degré. C'est plus d'un dixième de la France ou deux cinquièmes de l'étendue des terres cultivées du royaume. Sur 100 hectares productifs, il y en a 40 qui donnent du froment. Cette surface égale celle de la Grèce et surpasse l'étendue de la Bohême, de la Suisse ou du Danemarck; elle équivaut à deux cinquièmes de l'Angleterre.

Le froment est cultivé dans tous les départements, et forme la subsistance principale de la population. Cependant il y a une très-grande différence dans l'étendue locale de sa culture, quand on compare les départements entre eux. C'est ce qui est indiqué dans le tableau suivant, qui énonce ceux où la surface, occupée par les blés, est à son maximum, et ceux où elle est le plus restreinte.

Maximum.			Minimum.		
Gers	144,667	hect.	Haute-Vienne . .	16,984	hect.
Lot-et-Garonne.	133,909	—	Loire.	16,437	—
Dordogne.. ..	123,935	—	Pyrénées-Orient.	16,006	—
Haute-Garonne	120,520	—	Ardèche.......	14,957	—
Vendée	116,221	—	Corrèze	13,163	—
Seine-Inférieure	116,221	—	Haute-Loire ...	9,038	—
Nord	111,486	—	Lozère..	8,272	—
Marne	105,170	—	Seine.........	5,134	—
Charente-Infér.	104,574	—	Cantal	4,992	—
Seine-et-Marne	103,952	—	Creuse..... ..	1,242	—
Total	1,187,037	—	Total	106,425	—

Les dix premiers départements ont une étendue de terres cultivées en froment onze fois aussi grande que celles des dix derniers. Il n'en faudrait que 47 comme eux pour égaler la culture tout entière du froment en France, tandis qu'il en faudrait 518 de ceux au minimum pour arriver au même terme.

L'inégalité de distribution des cultures du froment ressortira pareillement du tableau suivant, qui indique l'étendue de ces cultures par régions :

Nord oriental	1,584,335	hectares	29 p. 100
Midi oriental	953,635	—	17
France orientale...	2,537,970	—	46
Nord occidental ...	1,465,705	—	26
Midi occidental....	1,543,192	—	28
France occidentale .	3,008,897	—	54
— continentale	5,546,867	—	100
Dép. de la Corse ..	39,919	—	»
Total	5,586,786	—	100

Les plus vastes cultures de froment gisent dans la région du Nord oriental, qui comprend l'ancienne Flandre, la Lorraine, l'Alsace, la Picardie et une partie de l'Isle de France. Le Midi occidental, qui réunit les deux Charentes, la Vendée, la Dordogne, Lot-et-Garonne, possède une étendue de froment presque aussi grande. Le Nord occidental ne leur est inférieur que par l'usage du sarrasin dans les départements de l'ancienne Bretagne. Mais le Midi oriental, qui renferme la Provence, l'Auvergne, le Dauphiné, reste dans une si grande infériorité, qu'au lieu du quart des cultures, il n'en a qu'un sixième.

C'est une question intéressante que de savoir quelle était autrefois, à différentes époques, l'étendue de la culture du froment en France. En consultant les anciens Économistes et en rectifiant les notions erronées qu'ils avaient sur la géodésie

du royaume, nous en avons obtenu les données suivantes :

Époques.	Étendue.				Par habitant.	
1700	3,869,270	hectares	1,958	l. carrées	20	ares.
1760	4,502,254	—	2,280	—	21	—
1788	5,000,000	—	2,531	—	21	—
1813	5,100,000	—	2,582	—	17	—
1840	5,586,787	—	2,828	—	16	—

On voit que la surface empruntée au territoire par la culture du froment, s'est augmentée progressivement depuis un siècle et demi, mais lentement et faiblement. Elle n'est guère maintenant que moitié en sus plus grande que sous Louis XIV; elle n'excède que d'un dixième son étendue sous Louis XVI, et cependant la population s'est accrue d'un tiers depuis 1788. Ainsi l'on pourrait croire que celle-ci s'est plus augmentée que les moyens de subsistance; mais il en est tout différemment, parce que la production s'est agrandie considérablement, eu égard à la surface qui la donne. C'est ce qui permet maintenant à chaque habitant de n'avoir pour sa quote-part que 16 ares semés en froment, au lieu de 21 qui étaient nécessaires autrefois. A en juger par cette différence, on tire aujourd'hui de la même terre une quantité de froment plus considérable d'un cinquième. D'autres données confirmeront ce résultat avantageux.

Nous retrouvons ici un fait qui se reproduira fréquemment dans le cours de ces recherches : c'est la persistance des mêmes nombres pendant toute la durée de l'ancienne monarchie et la substitution de nombres nouveaux, à dater de la Révolution. Pendant un siècle, sous l'influence de la vieille organisation de la France, il fallait le cinquième d'un hectare pour fournir à chaque habitant la quantité de blé qu'il devait consommer. Sous le nouvel ordre de choses, l'agriculture s'est améliorée, la terre est devenue plus productive : il suffit à chacun du sixième d'un hectare, et encore la consommation est devenue à la fois plus grande et plus assurée. Sans cette heu-

reuse révolution, les cinq millions et demi d'hectares employés à présent à donner du froment, devraient être portés au delà de sept millions, afin que chaque personne eût 21 ares en blé, comme sous Louis XV et Louis XVI, au lieu de 16 seulement, qui suffisent aujourd'hui, grâce à une meilleure culture qu'autrefois.

Au total, avec cinq à six cent mille hectares de plus que en 1788, nous pourvoyons plus abondamment, et avec plus de sécurité, à la subsistance d'une population plus considérable de 10 à 11 millions, c'est-à-dire, plus grande de 40 pour cent. C'est, assurément, l'un des prodiges les plus merveilleux de notre temps, et le plus magnifique éloge qu'on puisse faire de l'ordre social promoteur d'un si heureux changement.

Il ne sera pas sans utilité de faire connaître quelle est l'étendue de la culture du froment dans quelques-uns des Etats de l'Europe, à des époques récentes ou peu éloignées.

			Par habitant.
Grande-Bretagne et Irlande	2,130,000	hect.	9 ares chacun.
Royaume de Prusse	560,000	—	3.5
— de Suède	40,000	—	3.3
— de Pologne	103,300	—	2.2
Anc. roy. des Pays-B. Hol. et Belg.	228,400	—	4.0
Espagne	2,860,000	—	20.0
France	5,586,000	—	17.0

Les différences de l'étendue de terres cultivées en froment, dans chacun de ces pays, sont très-considérables; elles tiennent principalement aux causes suivantes : Une grande partie du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande est alimentée par la pomme de terre, et le sol de ses provinces septentrionales repousse la culture du froment. Il en est ainsi de tous les États du Nord de l'Europe. En France, le blé trouve un climat favorable, mais la nature des terres ne l'est pas toujours. En Espagne, la température protége les moissons du froment, qui retrouve, pour ainsi dire, dans ce pays, le ciel des lieux de son origine. D'ailleurs, les habitudes de

l'ancienne civilisation laissent difficilement se répandre l'usage des autres moyens alimentaires. Néanmoins, on peut croire que, s'il faut, à chaque habitant de l'Espagne, 20 ares cultivés en froment, surface qu'il fallait aussi en France il y a 50 ans, c'est que l'agriculture de la Péninsule n'a pas suivi la nôtre dans ses progrès.

2° Ensemencement.

La quantité de semences nécessaires à la reproduction annuelle forme un article considérable. Il ne faut pas moins de 11,441,780 hectolitres de froment, qui, à 15 francs 85 centimes l'hectolitre, prix de production, font une somme de 182,163,337 francs. Cette quantité égale la consommation de quatre millions d'habitants.

Le terme moyen, donné par toutes les communes du royaume, élève l'ensemencement, par hectare, à 2 hect. 05. Mais cette quantité varie énormément selon les parties du territoire; elle est de 2 hect. 65 dans la Manche, et de 1. 32 dans la Charente, ou moitié moins; elle diminue généralement dans le Midi de la France. Voici la quantité de froment employée dans chaque région :

Nord oriental.....	3,436,638	hectol.	2	hect.	17	par hectare.
Midi oriental.....	1,982,170	—	2	—	68	—
France orientale...	5,418,808	—	2	—	14	—
Nord occidental ...	3,365,064	—	2	—	30	—
Midi occidental ...	2,602,966	—	1	—	69	—
France occidentale.	5,968,030	—	1	—	98	—
— continentale	11,386,838	—	2	—	05	—
Dép. de la Corse ..	54,942	—	1	—	38	—
Total	11,441,780	—	2	—	05	—

La fécondité du froment, déterminée par la comparaison de la quantité des semences et de celle de la production, est d'un

peu plus de six pour un. Elle est semblable à celle du méteil. Elle surpasse la multiplication du seigle, mais elle est inférieure à celle de l'orge et de l'avoine. Elle varie, selon les régions, dans les proportions indiquées ci-après :

Nord oriental	6.25 pour un de semence.
Midi oriental	5.40
France orientale...	5.90
Nord occidental....	6.80
Midi occidental....	5.70
France occidentale .	6.20
Toute la France ...	6.07

Les anciens Economistes attribuaient au froment, cultivé en France, la multiplication exprimée par les chiffres suivants :

Époques.	Produit.		Autorités.
1585	7.35	pour un,	Bodin.
1700	5.00	—	Vauban.
1707	4.00	—	Bois-Guilbert.
1764	5.50	—	Beausobre.
1784	5.00	—	Grivel.
1788	6.25	—	Arth. Young.
1790	5.01	—	Lavoisier.
1791	6.50	—	Duvaucelle.
1818	5.00	—	Chaptal.
1840	6.07	—	Statist. de Fr.

Il ne nous paraît pas que les différences de ces nombres dépendent d'un changement réel ; et nous inclinons plutôt à croire qu'elles résultent de recherches faites dans des temps et des lieux plus ou moins favorables.

Si l'on consulte l'antiquité sur ce sujet, les nombres fournis par les historiens et les naturalistes les plus illustres, ressemblent si peu à ceux recueillis dans les documents contemporains, qu'on est forcé de supposer que, dans ces siècles éloignés, la fécondité du froment était immensément plus grande.

Contrées.	Multipl. de la semence.	Autorités.
Égypte ancienne............	100 pr un.	Pline, XVIII, 10.
Palestine, au temps d'Isaac....	100 —	Genèse, XXVI, 12.
Syrie. Campagne de Gadura...	100 —	Varron, I.
Lybie. Campagne de Cynips...	300 —	Hérod, IV, 189.
Lucanie. Campagne de Sybaris	100 —	Varron, I, XLVII.
Bétique ou Portugal	100 —	Pline, XVIII, 10.
Prov. de Carthage, aujour. Tunis	100 —	Varron, II, 14.
Byzatium. Camp. d'Afrique....	150 —	Pline, XVIII, 10.
Attique. Bonne cult. 100, méd..	50 —	Théophr., VIII, 7.
Judée. Bonne terre. 100, méd..	60 —	St. Math., XIII.
Chersonèse Taurique........	30 —	Strab., VII, 311.
Étrurie..................	20 à 30	Varron.
Espagne, la plupart des terres ..	40 —	Mérula. 2e partie.
Sicile. Campagne de Léontium..	8 à 10	Cicéron in Verr.
Babylonie. 200 pr un. be année.	300 —	Hérodote, I.

Il faut peut-être considérer ces chiffres moins comme des vérités statistiques que comme des faits agronomiques transmis par des traditions qui exprimaient des opinions populaires. Nous inclinons, toutefois, à croire qu'on ne doit pas se hâter de les repousser comme des exagérations. Des exemples contemporains et avérés prouvent que, dans des terres nouvelles et sous un climat propice, le froment multiplie sa graine douze fois autant qu'en Europe. Nous avons vu le maïs reproduire fréquemment, dans l'Amérique tropicale, les merveilleuses récoltes de la Babylonie. Un observateur, qui tient le premier rang en Europe, M. Alexandre de Humboldt, s'est assuré qu'au Mexique la production moyenne du froment est de 25 à 30 pour un; qu'elle est de 35 à 40 sur le plateau de ce pays, élevé de 2 à 3,000 mètres au-dessous de l'Océan, et que même, dans les grosses fermes, elle est de 50 à 60 [a]. Aux Antilles, le maïs donne, comme le froment lybique d'Hérodote, jusqu'à 300 pour un de semence.

On peut croire que, si les moissons sont devenues aussi chétives, c'est que le ciel froid, humide et nébuleux de l'Eu-

(a) Essais sur la Nouv. Esp. t. II, p. 481.

rope, est contraire au froment, né dans les belles contrées de l'Asie; mais, la cause principale qui tarit son abondance, c'est qu'il a perdu la faculté d'être multicaule, laquelle rendait son produit sextuple, ou souvent même décuple.

Le tableau suivant, qui fait connaître combien peu est récompensé, en Europe, le travail du labourage, montre quelle admirable découverte serait celle qui parviendrait à rendre au froment la fécondité des anciens temps, en multipliant, avec constance, le nombre de tiges données par une seule semence.

Contrées.	Multipl. de la semence.		Autorités.
Suède et Norwége. 1828......	4 1/2	pour un.	Doc. officiels.
Iles Danoises. 1827.........	6	—	id.
Russie. 1819. Bonne récolte ..	5	—	id.
— 19 gouv. du 50 au 57°...	3	—	id.
Pologne. prov. de Plosk. 1826.	8	—	W. Jacob.
Angleterre. 1830...........	9	—	Doc. off.
Écosse. 1830..............	8	—	id.
Irlande. 1831	10	—	id.
Hollande. 1828............	7.5	—	id.
Belgique. 1828	11	—	Decloët.
Bavière. 1827	78	—	Doc. off.
Prusse. 1827......	6	—	id.
Autriche mér. 1812	7.5	—	M. de Serre.
Hongrie. 1812..	4	—	id.
Portugal. 1817	10	—	Ac. des sciences.
Espagne. 1802......	5.8	—	Cabarus.
—Prov. de Murcie, part. arrosées	36	—	id.
Italie. Toscane	10	—	Sismondi.
— Lucques, plaines...... ..	15	—	id.
— Piémont. Plaine de Marengo.	4 à 5	—	id.
— Plaisance, plaines	9	—	id.
— Légation de Bologne, plaines	15	—	id.
— États-romains. Marais-Pontins, 20. Terres ordinaires.	8	—	id.
Roy. de Naples. Prov. de Capoue 20. Terres ordinaires......	8	—	id.
Malte, les meilleures terres 38 à 64. Terres ordinaires......	22, 25, 30.	—	Cevalos.

Ces nombres n'étant pas formés, comme ceux pour la France, en 1840, par les résultats généraux d'une investigation détaillée, on ne saurait en attendre le même degré de précision et de certitude. Toutefois, ils passent pour authentiques; et même, en les taxant de quelque exagération, il faut reconnaître que les récoltes de froment coûtent, en Europe, beaucoup de travail, sans donner beaucoup de blé, surtout si on les compare à celles de l'antiquité. Le blé trouvé dans les tombeaux de la Haute-Égypte, et qui paraît avoir été produit au temps des Pharaons, ne différant du nôtre, ni par le volume, ni par les qualités, la dégénération de la plante semble avoir porté sur la multiplication de la semence, qui serait aujourd'hui dix-huit fois moindre qu'autrefois. Il n'est pas sans vraisemblance que ce funeste phénomène s'est opéré par la simplification des tiges, qui, de multiples qu'elles étaient, sont devenues, presque généralement, uniques; ce qui explique, par la réduction du nombre des épis, la différence de 6 à 100, existant entre la production de la semence aujourd'hui et jadis.

3° Quantité de la production.

Dans un pays comme la France, où la récolte doit nourrir 35 millions d'habitants, et, de plus, pourvoir l'année suivante de semences suffisantes, la production du blé forme une masse prodigieuse et d'un poids immense; elle s'élève annuellement à 70 millions d'hectolitres; et il faudrait, pour les transporter par mer, une flotte, sans pareille, de 88,000 navires de cent tonneaux chacun. Et, cependant, la part qui revient à chacun, dans ce grand approvisionnement, est assurément fort petite; elle l'est tellement, qu'une partie de la population doit y renoncer, et se nourrir de grains moins chers et moins savoureux. Jamais pourtant, il faut le dire, le froment n'avait été produit en si grande quantité, et n'était entré en si grande proportion dans la subsistance du peuple. La consommation en est diminuée, en beaucoup d'endroits, par d'anciennes ha-

bitudes nationales, telles que celles qui font vivre de sarrasin ou de maïs les habitants de l'ouest et ceux du midi du royaume; elle l'est encore, par le haut prix auquel le blé est fixé, dans l'ancienne Provence, qui se nourrit, en grande partie, de froments étrangers. Enfin, une autre cause, qui a les mêmes effets, mérite une attention particulière : c'est l'inégale distribution de la production des blés, qui se concentre dans une trentaine de départements, tandis que les autres n'ont que des cultures disproportionnées à leurs besoins. Le tableau suivant donnera une idée de cette inégalité et de sa singulière extension.

Maximum.			Minimum.		
Nord	2,312,689	hectol.	Rhône	346,839	hect.
Seine-Infér...	2,120,600	—	Allier.	277,945	—
Eure........	1,631,373	—	H.-Alpes .. .	221,888	—
Aisne.......	1,630,325	—	Pyrénées-Orien.	182,256	—
Pas-de-Calais	1,565,476	—	Ardèche......	139,611	—
Seine-et-Oise .	1,556,359	—	Loire........	136,612	—
Oise........	1,544,051	—	Haute-Loire...	100,333	—
Eure-et-Loir .	1,504,890	—	Lozère	60,416	—
Maine-et-Loire	1,486,921	—	Cantal.......	41,132	—
Isère	1,433,838	—	Creuse.......	10,214	—
Total	16,787,522		Total	1,517,046	

Les départements qui produisent le plus de blé sont ceux de l'ancienne Flandre, de la Normandie, de l'Artois, de l'Isle de France, de la Picardie et du Poitou. Ce sont des pays de plaines dont le sol est meuble, riche, profond, tandis que les départements qui recueillent le moins de froment sont tous des pays de montagnes, dont le climat est froid, le sol pierreux, l'agriculture arriérée et la population plus disposée à chercher fortune ailleurs qu'à s'attacher à sa terre natale. Cependant, dans quelques-uns d'entre eux, il existe des éléments de prospérité, et, par exemple, les irrigations des Pyrénées-Orientales sont une cause de succès agricoles dignes d'imitation.

Les dix départements qui obtiennent le maximum de la production donnent onze fois la quantité de froment rapportée annuellement par ceux qui sont au minimum; il suffirait de 41 ou 42 comme les premiers pour fournir toute la récolte du pays, tandis qu'il en faudrait 460 comme les seconds.

Les départements étant fort inégaux en étendue, on ne peut juger de leur fécondité par le chiffre de leur production totale; mais on obtient cette importante notion de la quantité de blé produite par chaque hectare.

Maximum.				Minimum.			
Nord	20 hectol.	74		Gard	8 hectol.	90	
Seine-et-Oise	19	—	05	Landes	8	—	62
Oise	18	—	76	Vaucluse	8	—	55
Somme	18	—	55	Creuse	8	—	25
Seine-et-Marne	17	—	87	B.-Alpes	8	—	19
Bas-Rhin	17	—	79	Lozère	7	—	96
Aisne	17	—	10	Cantal	7	—	70
Finistère	16	—	88	Loire	7	—	48
Côtes-du-Nord	16	—	78	Dordogne	7	—	59
Pas-de-Calais	16	—	51	Lot	6	—	78

Ce tableau met en regard les meilleures cultures et les plus mauvaises; il fait voir qu'il y a, entre leurs termes extrêmes, une différence de 3 à 1.

Divisée par régions, la production du froment est ainsi qu'il suit :

	Quantités totales.	Proportions.	Quantités par hectare.
Nord oriental	21,407,060 hect.	31 p. 100	13 hect. 55
Midi oriental	10,744,544 —	15	11 — 27
France orientale	32,211,604 —	46	12 — 69
Nord occidental	21,960,398 —	32	14 — 98
Midi occidental	14,982,361 —	22	9 — 71
France occidentale	36,942,859 —	54	12 — 28
— continentale	69,154,463 —	100	12 — 47
Dép. de la Corse	403,599 —	»	10 — 11
Total général	69,558,062	100	12 — 45

On voit que la France septentrionale produit près des deux tiers des blés du royaume, et la France méridionale seulement un peu plus d'un tiers. Cette infériorité est due surtout au Midi oriental, qui n'entre que pour un quinzième dans la masse des grains recueillis annuellement, c'est-à-dire égalant un tiers seulement des grains de la France orientale, au lieu de la moitié qu'il devrait fournir. Le déficit, qui est de dix millions d'hectolitres, met la population de cette région dans la nécessité de recourir à l'importation étrangère, en outre des versements opérés par les contrées voisines. Cependant, la généralité des terres de cette région n'est guère moins fertile que celle du Midi occidental; elle donne 9 hect. 71 par hectare, l'autre en produit 11. 27.

La production du froment, à d'anciennes époques, est rarement indiquée par les Économistes du XVIII[e] siècle, qui se bornent, le plus souvent, à énumérer en masse la quantité des céréales récoltées annuellement. Cependant, une recherche attentive nous a conduits à découvrir les termes suivants :

Époques.		Productions.	Par habitant.	Autorités.
1700	Louis XIV.....	30,952,000 hectol.	150 litr.	Vauban.
1760	Louis XV.... .	31,500,000 —	150 —	Mirabeau.
1784	Louis XVI.....	40,000,000 —	167 —	Grivel.
1813	France impériale	51,200,000 —	171 —	Chaptal.
1840	— actuelle. .	70,000,000 —	208 —	Statist. de Fr.

Ces chiffres tracent l'historique de la production du froment pendant un siècle et demi. La quantité fut constamment la même sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV; dans un espace de 60 à 80 ans, elle s'augmenta d'un tiers sous Louis XVI, sans doute par l'effet de l'administration de Turgot et de Necker, par les lumières que les Économistes jetèrent sur l'agriculture, et par une amélioration de l'état général du pays. La Révolution, qui introduisit une multitude de changements favorables aux classes inférieures, étendit considérablement la demande du blé, dans les marchés, et, en

15 ans, la production s'accrut de 27 pour cent. La paix a développé ces progrès importants. Depuis 1816, les récoltes du froment ont gagné deux cinquièmes, et peut-être sont-elles aujourd'hui de moitié en sus de ce qu'elles étaient il y a 28 ans. De compte fait, elles se sont augmentées de 40 pour cent dans le quart d'un siècle. La population n'a pas fait des progrès aussi grands, et, conséquemment, la quote-part de chaque habitant est beaucoup plus considérable qu'autrefois. En ne faisant point de défalcation pour la semence, elle n'était, il y a 144 ans, que d'un hectolitre et demi; elle est aujourd'hui de plus de deux hectolitres par personne. Ce progrès de 33 pour cent est un témoignage décisif de la richesse et du bien-être acquis par le pays.

Le tableau suivant expose la quantité de froment produit, à diverses époques, par chaque hectare de cette culture. La semence de l'année suivante est naturellement comprise dans le chiffre de la production.

Époques.	Quantités par hect.	Valeurs totales.	Prix de l'hectol.
1700	8 hectolitres	120 francs	15 fr.
1767	7 —	87.50.	— 12.50
1784	8 —	124.00.	— 15.50
1813	10 —	180.00.	— 18.00
1840	12.50 —	237.00.	— 19.00

La production du froment est aujourd'hui, sur la même surface de terre, plus grande de 56 à 57 pour cent que sous Louis XIV, et même sous Louis XVI; elle est de 87 pour cent plus forte que sous le règne de Louis XV. Elle est, en réalité, beaucoup plus considérable, parce qu'il fallait autrefois prélever, comme aujourd'hui, deux hectolitres de blé pour la semence de l'année suivante, et que cette nécessité était bien plus onéreuse pour un faible produit qu'elle ne l'est pour une grande production. En effet, il ne restait, en 1700, après le prélèvement de la semence, que six hectolitres de froment disponibles pour la consommation, et, en 1767, cinq seulement,

tandis qu'à présent il y en a 10 à 11 par chaque hectare cultivé en blé. La différence est de 167 à 183 sur 100.

Ainsi, la culture perfectionnée, dans un grand nombre de nos départements, obtient maintenant, par une moyenne, commune à toutes les parties du royaume, une quantité qui se rapproche du double de celle que donnait autrefois le même sol, ou, pour mieux dire, que donnaient les mêmes champs, labourés par une autre génération.

L'étendue des jachères, étant réduite de beaucoup, ce n'est pas le repos de la terre et sa fertilité naturelle qui produisent cet important phénomène. Ce sont bien les pratiques agricoles modernes qui en sont les causes efficientes, et principalement un usage plus habituel et mieux entendu des engrais. On sait, à n'en pas douter, que les moissons sont proportionnelles à la quantité de fumier qu'on emploie pour les préparer; on sait également que ce fumier est dû au bétail et aux troupeaux. D'où il suit que, puisqu'autrefois la production du blé était moindre presque de moitié, c'est que les engrais qu'exigeait la terre, pour rapporter autant qu'à présent, lui manquaient dans cette même proportion. Et, comme les engrais étaient en rapport proportionnel avec le nombre des animaux domestiques, il y a tout lieu de croire que le nombre de ces animaux était fort limité, et que, relativement au sol arable, il n'était que de la moitié du terme auquel il atteint aujourd'hui. Cette conjecture est fortifiée par l'autorité des contemporains, qui attestent que l'usage de la viande était entièrement inconnu, au XVIII[e] siècle, parmi les populations rurales de la France.

La quantité de la production du froment, en Europe, est une grande et importante question; mais la Statistique n'en possède point encore les éléments; et les données suivantes sont, à peu près, tout ce qu'il est possible de recueillir sur ce sujet.

	Quantités.		Prix.	Valeurs.
Angleterre......	27,000,000	hectol.	25 fr.	675,000,000 fr.
Ecosse.........	1,540,000	—	25	38,500,000
Irlande.......	10,600,000	—	25	265,000,000

	Quantités.		Prix.	Valeurs.
Royaume-Uni...	39,140,000	hectol.	25	978,500,000
Suède	239,450	—	23	5,500,000
Pologne	1,000,000	—	14	14,000,000
Prusse........	7,400,000	—	15	111,000,000
France........	70,000,000	—	20	1,400,000,000
Autriche	29,430,000	—	13	377,000,000
Holl. et Belgique	3,426,000	—	15	51,405,000
Espagne	17,860,000	—	21	360,360,000

La diversité du régime alimentaire des peuples de l'Europe paraît, dans ces chiffres, d'une manière frappante et nouvelle. La consommation du froment est extrêmement limitée dans les pays du Nord; et le seigle en prend la place, secondé par les pommes de terre et les produits des jardins. Les contrées où le blé est cultivé sur une grande échelle, sont la France, les Iles Britanniques et l'Espagne. L'Italie doit, sans doute, être ajoutée à ces pays.

Sur 140,000,000 hectolitres de froment, dont la production nous est connue, plus de la moitié est produite par la France. Cette masse énorme de grains vaut 2,920,000,000 fr., ce qui donne un prix moyen de près de 21 fr.

La production de froment de chaque pays, divisée par sa population, laisse à chaque personne la quantité de litres de grains ci-après indiquée :

France	208	litres.
Roy.-Uni de la Gr.-Bretagne et Irlande. .	163	—
Espagne.....................	127	—
Autriche	62	—
Hollande et Belgique	57	—
Prusse	46	—
Pologne	25	—
Suède.....................	8	—

Le nord de l'Europe est condamné, par son climat, à vivre de seigle et d'orge, presqu'entièrement, et, conséquemment, à manger un pain grossier, que l'habitude seule empêche de

trouver mauvais. Les Iles-Britanniques suppléent, par les céréales étrangères et par une immense production de pommes de terre, au déficit du blé. Dans les autres pays, le seigle et l'orge complètent ce que la moisson des froments laisse manquer à la subsistance publique.

4° Valeur de la production.

Rien n'approche, parmi les richesses du sol, de celle produite par la culture du blé. Réduite aux prix ruraux, elle s'élève annuellement, dans les temps d'une abondance moyenne, à 1103 millions de francs; au prix commun des marchés, 20 fr. l'hectolitre, elle vaut 1400 millions. Voici les départements qui fournissent la plus grande part et la plus petite de cet immense trésor.

Maximum.		Minimum.	
Nord	35,433,432 fr.	Pyrénées-Or...	3,468,691 fr.
Seine-Infér. ..	32,548,534	Ardèche	2,650,680
Eure........	30,785,144	H.-Vienne	2,629,763
Seine-et-Marne	29,785,144	Loire	2,576,344
Isère	24,849,711	Corrèze.......	2,218,536
Calvados.....	24,250,081	H.-Loire	1,749,519
H.-Garonne ..	24,134,173	Seine	1,590,791
Pas-de-Calais .	23,302,241	Lozère	1,034,176
Maine-et-Loire	23,252,438	Cantal........	757,032
Seine-et-Oise..	22,801,351	Creuse	167,616
Total	271,142,000	Total	18,823,000

Les dix premiers départements produisent, en froment, une valeur égale au quart de toute celle donnée par la culture de cette céréale ; et 40 départements semblables équivaudraient aux 86. Au contraire, il en faudrait 590 comme les 10 derniers, pour fournir les 1100 millions qui font chaque année la valeur du froment, estimée d'après les prix de production.

Voici la valeur, par régions, de cette magnifique récolte; nous l'exprimerons également par hectare.

	Valeur totale.	Par hectare.
Nord oriental......	303,357,013 fr.	194 fr. 45
Midi oriental	203,994,387	214. 15
France orientale....	512,351,400	201. 75
Nord occidental	339,924,301	232. 20
Midi occidental	243,241,221	157. 60
France occidentale..	583,165,522	193. 80
— continentale.	1,095,516,922	197. 50
Dép. de la Corse ...	7,251,135	181. 45
Total général	1,102,768,057	197. 40

On ne doit point être surpris qu'il y ait d'autres rapports entre les régions, à l'égard des valeurs, qu'en ce qui concerne les quantités, car les prix sont fort différents dans les diverses parties du territoire. Les départements du Nord, qui produisent beaucoup de froment, le vendent à bas prix, tandis que ceux du Midi, qui en produisent moins, ont toujours des prix élevés. Il y a une différence de 10 fr., entre Marseille et Metz, quand le blé vaut, par un terme moyen général, 18 à 19 fr. Ce sera l'un des bienfaits des chemins de fer, d'égaliser ces prix, qui causent la disette à l'une des extrémités du royaume, tandis qu'à l'autre l'abondance ruine les cultivateurs. L'Espagne éprouve encore à un plus haut degré cette calamité, qui la force d'acheter chèrement du blé pour nourrir une partie de sa population, dans le même temps où d'autres provinces en regorgent.

La valeur totale de la production du froment varie, d'après les prix que l'abondance des récoltes assignent à cette céréale. Ces prix, étant eux-mêmes assez mal connus, attendu la difficulté d'en formuler l'expression générale, on ne peut considérer les chiffres suivants que comme des aperçus, nonobstant les autorités respectables qui les ont adoptés.

		Quantités.		Prix.	Valeurs.
1700	Louis XIV ..	30,962,000	h.	à 15 fr.	464,280,000 fr.
1764	Louis XV....	31,500,000	—	à 12.50	393,750,000
1784	Louis XVI..	40,000,000	—	à 15.50	620,000,000
1813	France impér.	51,200,000	—	à 18	927,000,000
1840	— actuelle	70,000,000	—	à 19.	1,330,000,000

Par l'effet d'une production de blé beaucoup plus grande et d'un prix bien plus élevé, la valeur du froment de nos récoltes moyennes est aujourd'hui triple de ce qu'elle était sous Louis XIV, double et au delà de son terme, sous Louis XVI, et de plus d'un tiers en sus de ce qu'elle valait sous l'Empire, malgré le rapprochement des prix.

Il est très-remarquable qu'autrefois la valeur du froment était fort inférieure à celle des autres céréales en masse, à cause de la quantité double de ces dernières, qui formaient la subsistance principale. Cet ordre de choses changea sous Louis XVI; et, depuis ce temps, c'est la production du froment, dont la richesse l'emporte de 100 millions sur celle de toutes les autres sortes de grains réunies.

La valeur du blé qui est produit annuellement, divisée par la population de chaque époque, donne à chacun des habitants une quote-part exprimée ci-après·

1700	23 fr.	20 c.	par habitant.
1760	19.	00	
1784	25.	10	
1813	31.	00	
1840	40.	00	

La dépense de chaque personne pour sa consommation en froment et pour la semence qui doit assurer une nouvelle récolte, a varié, comme on le voit, considérablement pendant le XVIII[e] siècle et celui qui s'écoule maintenant. Elle s'est augmentée progressivement, et n'a été atténuée que sous Louis XV, lorsque l'État était dans un complet désarroi. Elle est aujourd'hui au delà du terme qu'elle avait :

Sous Louis XIV,	de	73 fr. sur °/o
Sous Louis XV,	de	110.
Sous Louis XVI,	de	60
Sous l'Empire,	de	32.

Cet accroissement de valeur a fourni à l'agriculture d'immenses capitaux, qui lui ont permis de développer les res-

sources qu'elle possédait; il en est résulté d'une part une amélioration du travail, et de l'autre, une élévation des salaires, double effet également heureux pour la Société.

5° Quantités de la consommation.

Le mouvement continuel des grains, pour se porter vers les lieux où la consommation excède la production, rend fort difficile de déterminer les quantités qui restent pour les besoins de chaque localité.

La masse entière des froments disponibles est, après le prélèvement de la semence pour l'année suivante, d'environ 58,096,282 hectolitres. La quantité consommée s'élève à 57,621,213; l'excédant n'est que de 3 à 400,000 hectolitres, et, de plus, il entre, par le commerce, dans l'approvisionnement annuel, une quantité de froment qui excède parfois quatre millions et même jusqu'à huit, et qui était encore, en 1840, de près de 1,200,000 hectolitres.

Voici les départements où la consommation du froment est la plus grande et celle où elle l'est le moins :

Maximum.		Minimum.	
Seine	3,044,756 hect.	Pyrénées-Orient.	251,514 hect.
Nord	2,443,011 —	Morbihan	243,106 —
Seine-Infér.	1,833,364 —	Ariège	232,092 —
P.-de-Calais	1,534,093 —	Allier	187,436 —
Calvados	1,449,672 —	H.-Alpes	168,795 —
Gironde	1,208,621 —	Ardèche	163,619 —
Seine-et-Oise	1,137,481 —	Loire	108,559 —
Aisne	1,135,575 —	Creuse	70,271 —
B.-du-Rhône	1,034,900 —	Haute-Loire	62,701 —
Manche	984,625 —	Lozère	43,803 —
Total	15,806,098 —	Total	1,531,896 —

Ainsi, dans les dix premiers départements, on consomme dix fois plus de froment que dans les dix derniers, et il n'en

faudrait que 35 comme eux pour absorber tout le blé dont se nourrit la France entière. Au contraire, si la consommation de chaque département était, en moyenne, comme celle des dix derniers, le blé demandé pour la subsistance actuelle suffirait pour quatre à cinq populations comme toute celle du royaume, ou bien pour un même nombre d'années; car, à ce taux, il pourvoirait à 344 départements dont la consommation serait aussi faible que celle au minimum. On voit qu'il y a d'immenses différences dans le régime des diverses parties de la France. Les unes ne consomment pour ainsi dire que du froment, comme le Peuple romain, vers la fin de la République, tandis que les autres en consomment aussi peu que si elles gisaient sous les latitudes boréales, ou bien si elles étaient encore au XIV[e] siècle, à 4 ou 500 ans de la civilisation actuelle. Le tableau suivant met ce fait important sous un nouveau jour; il montre la consommation totale du froment par départements, divisée par le nombre d'habitants qui sont censés y participer en rations égales.

Maximum.		Minimum.	
Gers	3 hectol. 07	Morbihan........	0 hectol. 54
Tarn-et-Garonne .	3 — 06	Haute-Vienne....	0 — 54
Calvados........	2 — 89	Ardèche	0 — 46
Seine-et-Marne...	2 — 86	Finistère........	0 — 45
B.-du-Rhône....	2 — 86	Corrèze	0 — 41
Lot-et-Garonne ..	2 — 84	Lozère..........	0 — 31
Seine	2 — 72	Loire...........	0 — 26
Seine-Inférieure. .	2 — 54	Creuse..........	0 — 25
Seine-et-Oise....	2 — 53	Haute-Loire	0 — 21
		Cantal..........	0 — 18

Le maximum de la consommation du froment a lieu :

Dans les départements qui produisent abondamment cette céréale;

Dans ceux qui sont féconds, industrieux et riches;

Et dans ceux qui possèdent de grandes villes peuplées de personnes opulentes, ou ayant une population considérable

d'étrangers, comme les ports de mer, les grandes garnisons, etc.

Le minimum a lieu dans les départements montagneux, dont le sol est à demi aride et rocailleux. On le retrouve également dans les départements où les habitudes Celtiques se sont conservées jusqu'à nos jours. La consommation du froment est tellement inégale, qu'il y a des parties de la France, comme le Gers ou Tarn-et-Garonne, qui absorbent dix-sept fois autant de blé que d'autres, comme le Cantal. Il y a, cependant, quelques départements où l'on ne consomme que peu de froment, quoique le pays soit riche et fertile; ce sont ceux où, comme dans l'ancienne Bretagne, on continue à vivre, en partie, de sarrasin, et ceux du midi, où l'on se nourrit de châtaignes et de maïs. On reconnaîtra cette influence dans les chiffres du tableau suivant, qui indique la consommation du blé par régions.

Nord oriental	17,004,594 fr.	30 p. °/o
Midi oriental	10,051,349	18
France orientale	27,055,945	48
Nord occidental	18,521,771	32
Midi occidental	11,696,240	20
France occidentale	30,218,011	52
— continentale	57,273,956	100
Dép. de la Corse	347,257	»
Total	57,621,213	100

Les 42 départements de la France septentrionale consomment presque les deux tiers du froment qui sert à la subsistance du royaume. Les 43 départements du Midi n'en consomment pas beaucoup plus d'un tiers. Cette différence est considérable, et, par exemple, le Midi oriental n'absorbe que 10 millions d'hectolitres, au lieu de 14,300,000; c'est presqu'un déficit de moitié. Une consommation aussi réduite, et qui n'est compensée ni par les pommes de terre, ni par les produits des jardins, ni par une quantité de viande plus

grande qu'ailleurs, mérite assurément de fixer l'attention des Économistes et des hommes d'État.

Considérée en général, la consommation individuelle du froment est, par habitant, de près d'un hectolitre et trois quarts; ce qui laisse à fournir par les autres céréales : le méteil, le seigle, l'orge et le maïs, et par les pommes de terre, le sarrasin et les châtaignes, un déficit d'environ un hectolitre et un quart. Pour leur substituer le froment, il faudrait que la production de celui-ci s'augmentât de près de 44 millions d'hectolitres, qui exigeraient environ quatre millions et demi d'hectares, ou, ce qui serait mieux, une culture plus soignée, mieux entendue et plus productive. Il semble, au premier instant, impossible que la production du froment soit doublée; et cependant, c'est précisément ce qui est arrivé, dans les 80 ans qui viennent de s'écouler. Si, lorsque nos guérets ne rapportaient annuellement que de 34 à 35 millions d'hectolitres de blé, on avait dit à Mirabeau et à Beausobre qu'ils devaient en produire 70, sans occuper une surface plus grande, ces Économistes n'eussent point ajouté foi à ce prodige, dont cependant nous sommes aujourd'hui témoins.

Voici la consommation, par habitant, dans chaque grande région du territoire.

	Froment.	Méteil et Seigle.	Totaux.
Nord oriental . . .	1 hect. 99	0 hect. 90	2 hect. 89
Midi oriental.	1 — 35	1 — 07	2 — 42
France orientale . .	1 — 70	0 — 98	2 — 68
Nord occidental. . .	1 — 80	1 — 08	2 — 88
Midi occidental. . .	1 — 64	0 — 92	2 — 56
France occidentale.	1 — 74	1 — 02	2 — 76
— continentale	1 — 72	1 — 01	2 — 73
Dép. de la Corse . .	1 — 67	0 — 18	1 — 85
Moyenne générale	1 — 72	0 — 99	2 — 71

Plus les chiffres de la première colonne sont élevés, et plus

l'agriculture du pays est puissante ; plus ceux de la troisième colonne se rapprochent du terme de trois hectolitres, et moins, il y a de nécessité de recourir aux céréales inférieures ou aux moyens alimentaires qui y suppléent; conséquemment, plus la culture est avancée, et mieux elle répond aux besoins de la population.

Les départements qui, après avoir fourni à leurs habitants la quantité de froment nécessaire à leur consommation, exportent, dans les départements dont la production est insuffisante, des quantités de blé considérables, sont principalement ceux ci-après :

	Quantités exportées.		Quantités exportées.
Eure-et-Loir....	726,318 hect.	Vienne........	293,882 hect.
Seine-et-Marne..	700,651 —	Somme	275,103 —
Oise..........	653,287 —	Côte-d'Or	271,337 —
Isère	457,978 —	Aisne.........	259,894 —
Vendée	416,105 —	Marne	250,653 —
Eure	420,895 —	Cher	242,476 —
Maine-et-Loire .	381,578 —	Finistère	217,769 —
Côtes du Nord ..	307,420 —	Yonne	168,119 —
		Total	6,043,465 —

Les départements qui sont obligés d'importer, pour leur consommation, des quantités de froment plus on moins grandes, sont indiqués ci-dessous.

	Quantités importées.		Quantités importées.
Seine.	2,950,582 hect.	Calvados	308,889 hect.
Rhône	495,645 —	Hérault	273,390 —
B.-du-Rhône..	453,250 —	Vaucluse.....	199,098 —
Gironde......	379,716 —	B.-Rhin......	179,994 —
Nord	344,410 —	B.-Pyrénées ..	163,111 —
		Total	5,748,985 —

On voit que les 16 grands départements producteurs ne fournissent guère au delà du déficit qui est créé, dans les dix départements consommateurs, par une population exubérante

ou un sol défavorable à la culture du froment. Toutefois, on remarquera quel immense mouvement commercial produit à l'intérieur du royaume la consommation du blé. Seize départements producteurs expédient ensemble, hors de leur territoire, soit par terre, soit par eau, 450,000 tonnes métriques de froment, qui exigeraient, pour leur transport par mer, une flotte de 4,500 navires, de 100 tonneaux de chargement chacun. Les dix départements qui ne produisent pas suffisamment pour leurs besoins, réclament, pour compléter leur approvisionnement, un mouvement presqu'aussi considérable. Paris seul, qui absorbe trois millions d'hectolitres de blé, occupe, pour cet objet, des transports d'une puissance de 30,000 tonneaux. Si des navires pouvaient l'approvisionner, il en faudrait destiner 300 à ce service, avec 2 à 3,000 marins. Que l'on juge, par cet aperçu, de quelle importance est à ce commerce sa facilité, sa liberté, et combien sont funestes les entraves, les difficultés, les retards qu'il éprouve, par le haut prix des charrois, par les péages des ponts, des rivières, des canaux, par le chômage de la navigation, que causent en été les sécheresses, et en hiver les gelées, par les accaparements, et surtout par les mouvements populaires, qu'il est si difficile d'apaiser et si dur de punir.

Une comparaison exacte de la consommation du froment, autrefois et aujourd'hui, est l'un des objets les plus intéressants que la Statistique puisse offrir à l'Économiste, à l'historien et au philosophe. Il y a tant de choses d'une haute portée, dans le morceau de pain que mange le peuple, qu'il est possible de trouver, dans les chiffres qui en expriment la qualité et la quantité, les notions les plus précieuses sur le véritable état de la civilisation, souvent déguisée par des dehors trompeurs, et cachant sous le luxe et la magnificence, la misère publique la plus poignante, celle qui se renouvelle à chaque repas du pauvre.

Mais, lorsqu'on recherche les termes numériques propres à faire connaître quelle était, il y a seulement un siècle ou

deux, la consommation du blé, on désespère de les atteindre, en voyant comment et par quel expédient les publicistes les plus renommés se sont dispensés de chercher la vérité, et comment ils lui ont substitué des faits entièrement fictifs. Depuis Vauban jusqu'à nos jours, on a constamment employé, pour déterminer la quantité de blé consommée annuellement, la méthode des évaluations arbitraires et des inductions les plus larges. On supposait d'abord la consommation d'un individu; puis on la répétait autant de fois que le pays comptait d'habitants, et l'on considérait le nombre obtenu par cette multiplication d'hypothèses, comme devant représenter la réalité. Ainsi, on admettait, *a priori* et sans conteste, que 3 setiers de céréales étaient la ration individuelle; s'il y avait 20 millions d'habitants, c'était une consommation de 60 millions de setiers, ou 93 millions d'hectol.; s'il y en avait 25 millions, c'était 75 millions de setiers, ou 117 millions d'hectol. Or, il est indubitable qu'il y avait erreur de 50 pour cent dans la fixation de la ration annuelle à 3 setiers, ou 4 hectol. 68, s'il s'agissait des céréales comestibles pour l'homme, le froment, le méteil et le seigle, et qu'elle était encore de 30 pour cent, si l'on y comprenait les grains inférieurs, avec les châtaignes et le sarrasin. En effet, 117 millions d'hectolitres de grains nécessitaient, il y a 50 ans, 23 millions et demi de semences, et la récolte devait être de 141 millions d'hectolitres. A 6 par hectare, la surface de la culture aurait dû être de 19 millions et demi d'hectares. C'était bien plus de moitié au delà de l'étendue indiquée par Lavoisier, quand on ôtait 5,202,000 hectares, semés en avoine, des 14,402,000, occupés dans ce temps par toutes les espèces de céréales. Conséquemment, le calcul, qui accordait à chaque personne plus de 4 hectolitres et demi de grains, lui donnait le double de la quantité produite par les terres cultivées en céréales.

Ces exemples nous ont enseigné à suivre une marche différente, dans l'estimation de la consommation du blé. L'étendue de la culture, vérifiée soigneusement, nous a servi de pre-

mière base ; elle nous a permis de contrôler les chiffres attribués à la production. Celle-ci, diminuée du prélèvement de la semence, nous a fourni la quantité de froment disponible, ou consommée, ce qui est la même chose, dans un pays dont les exportations ont toujours été sans importance, et dont la réserve n'a aucune proportion avec les idées qu'on s'en fait généralement. La masse totale du blé consommé annuellement, divisée par la population de chaque époque, a donné la consommation de chaque habitant. On voit, qu'au contraire de la manière de procéder de nos devanciers, ce dernier terme est un résultat, au lieu d'être une base d'opération.

C'est en soumettant à ces épreuves les chiffres des anciens Économistes, que nous avons dressé le tableau suivant, où l'on trouvera la quantité de froment consommée, à diverses époques, en masse et par individu.

Années.	Consomm. totale.	Par habitant.
1700	23,206,000 hectol.	118 litres.
1760	22,500,000 —	108 —
1784	30,000,000 —	125 —
1813	41,000,000 —	133 —
1840	58,828,000 —	175 —

Ces chiffres donnent des résultats qui importent à l'histoire de la civilisation de la France, pendant les deux siècles de ses plus grands progrès.

Sous le règne de Louis XIV, si brillant dans nos annales, la consommation de la première des céréales, le froment, ne s'élevait qu'à 23 millions d'hectolitres, masse qui n'était, pour ainsi dire, que le tiers de celle employée aujourd'hui à la nourriture du pays. La part de chacun est plus forte à présent de moitié en sus, et il y a 14 millions de parts de plus.

Une soixantaine d'années après, la consommation était encore la même quant à sa quantité totale; elle n'avait fait aucun progrès, et même la ration des habitants du royaume s'était amoindrie.

Pendant le règne de Louis XVI, elle s'augmenta notable-

ment; mais, c'est postérieurement à 1789 qu'elle s'est étendue avec une rapidité très-grande. Elle se trouva, lors de l'Empire, avoir gagné 36 pour cent sur le terme qu'elle offrait trente ans auparavant. Elle s'est encore agrandie davantage depuis la paix; elle est devenue plus considérable qu'en 1813, de 43 pour cent.

Si, comme on n'en peut douter, la culture du froment, de préférence aux céréales inférieures, est un signe des progrès de l'agriculture, et si l'accroissement de la consommation du blé est un témoignage de la richesse, du bien-être et de la civilisation d'une époque, dans l'histoire d'un pays, on doit être surpris que ce symbole de prospérité ait été refusé à la France, lors de ce XVIIIe siècle, qui, dans nos annales, brille des plus vives lumières de l'intelligence humaine. C'est qu'alors, le grand mouvement qui s'opérait n'agissait que sur les esprits, et qu'il restait sans pouvoir sur l'état matériel et agricole du territoire.

Vingt ans après, la France n'était plus la même; la Révolution avait passé sur toute chose son terrible niveau. Le droit qui investissait le premier-né des biens de la famille, était aboli, et tous les enfants d'un même père partageaient également son héritage; le laboureur recueillait sa moisson, sans payer la dîme, et le transport n'en était grevé par aucun péage; les propriétés de main-morte étaient tombées dans le domaine commun; enfin, l'impôt était réparti entre tous, sans distinction, au lieu d'être payé exclusivement par les communes, en signe de leur ancien servage. Les effets qu'exerça sur l'agriculture cette rénovation sociale, furent immenses, prodigieux, comme la cause qui les produisait; le progrès succéda partout à l'immobilité où chaque chose était enchaînée par les antiques institutions de la monarchie. Les biens ruraux, partagés suivant la loi commune, se multiplièrent à l'infini, et furent exploités fréquemment par leurs propriétaires; la quantité du travail agricole s'accrut de toute l'activité de l'intérêt personnel; ses productions furent plus nombreuses et plus variées;

les salaires devinrent plus élevés; et la population des campagnes, autrefois si misérable, eut enfin quelque aisance, quelque instruction, et autant de bonheur qu'il est réservé à l'homme d'en avoir, au milieu des rudes épreuves de la vie. Les champs, abandonnés jadis pour la ville et la cour, recouvrèrent l'affection de leurs anciens maîtres, et, plus d'une fois, en retour de leurs soins, réparèrent les désastres de leur fortune. La division des héritages augmenta le nombre des propriétaires, et elle étendit proportionnellement les intérêts du sol et l'esprit de propriété, qui devinrent des pouvoirs publics.

Sans doute, cette division des biens fonciers tend à faire disparaître les grandes possessions territoriales, qui, seules, peuvent exécuter les grandes entreprises, telles que les dessèchements, les irrigations, les endiguements, les plantations; mais l'association, cette ressource efficace des sociétés modernes, saura bien y pourvoir, tandis que rien de moins qu'une révolution agricole ne pouvait subvenir aux besoins d'une population augmentée de 35 pour cent, en l'espace d'un demi-siècle. Le salut public était évidemment dans les grands événements, qui, en donnant à la culture le ressort énergique de l'intérêt immédiat du propriétaire, ont doublé la production, et fait rapporter, à chaque hectare, 13 hectolitres de blé, au lieu de 7.

Il suffit, pour en être convaincu, et pour considérer ces formidables vicissitudes comme l'œuvre d'une inexorable nécessité, de jeter un instant les yeux sur un pays voisin, dont le sol, partagé héréditairement entre 32,000 propriétaires, riches comme des Patriciens romains, ne donne au peuple qu'une subsistance incapable d'assouvir sa faim. C'est que la population s'est accrue, en 40 ans, de 70 pour cent, et que la distribution féodale du territoire est encore aujourd'hui la même qu'au temps de Guillaume le Conquérant. Les effets de cet état économique du pays sont écrits dans ses annales criminelles. En 1842, il y a eu, en Angleterre, sur une population

d'environ 13,800,000 habitants, 27,760 individus, ou 1 sur 500, traduits en cour d'assises, tandis qu'en France, en 1840, sur 33 millions et demi d'habitants, on n'a compté que 8,226 accusés, ou 1 sur 4,077 personnes. Le chiffre anglais, que nous citons, n'est pas accidentel, car le document public qui nous le fournit rappelle que, depuis la paix de 1814, le nombre des accusés amenés devant la justice, double constamment chaque troisième année.

En présence de cette effroyable multiplicité d'attentats, si grande, que le nombre de ceux qui s'en rendent coupables est du triple au quadruple de celui qu'il atteint en France, et que, proportionnellement à la population, il est presque décuple, il faut assurément bénir notre ordre social. Il faut reconnaître que c'est lui qui, en attachant à l'agriculture, par les liens de la propriété, les trois quarts de la population, a transformé en citoyens sédentaires et laborieux, cette tourbe de prolétaires vagabonds, fainéants et affamés, qui, dans les pays d'une civilisation avancée, surchargent la société, et mettent en danger son repos. Si nous avions encore, comme l'Angleterre, des domaines de plusieurs lieues carrées, des provinces cultivées, que le caprice d'un seul propriétaire, ou une spéculation inhumaine, peut changer en une pâture à moutons, nous aurions aussi, comme elle, un pauvre stipendié sur dix habitants; et chaque année, nos tribunaux auraient à juger 60,000 voleurs, exclusivement à toute autre sorte de criminels.

Cette pauvreté, si dispendieuse qu'elle était portée au budget anglais, de 1834, pour 200 millions de francs, ces malfaiteurs si nombreux qu'une cinquième partie du monde en est déjà peuplée, ne sont pas les seules calamités qui nous seraient communes avec l'Angleterre, si nous avions conservé, comme elle, le cadastre des temps féodaux. Son agriculture, toute puissante qu'elle est, ne peut la nourrir, et il en serait infailliblement ainsi de la nôtre, si elle se rattachait à un même ordre social. Nous en trouvons la preuve dans les fléaux qui

ravageaient la France, lorsque son domaine agricole était partagé en propriétés privilégiées, dont le nombre n'excédait pas 4 à 500,000. Nous avons constaté que pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, il y avait dans nos provinces, chaque troisième année, une chèreté ou une disette, et tous les dix ans une famine.

Pour juger quels étaient les effets d'une si déplorable situation, où la France était plongée, il y a 60 ans, on n'a besoin que d'un fait unique. De 1778 à 1784, pendant une période de six années, il y en eut trois, où le nombre des décès surpassa celui des naissances; et, dans le plus beau pays de l'Europe, la fécondité humaine ne pût, pendant cette période, égaler la mortalité publique à cette époque. Il aurait fallu à la population, pour doubler, une immense période de près de 1,000 ans, tandis qu'aujourd'hui 165 ou tout au plus un sixième de ce temps y suffiraient. La différence entre ces deux termes était la part de la misère et de la famine.

Et qu'on ne croie pas que ce fut alors un temps de peste ou d'adversités militaires, comme au déclin de Louis XIV et de Napoléon; non! c'était sous le règne de Louis XVI, sous l'administration de Turgot et de Necker, quand la France était plus florissante qu'à aucune autre époque dont son histoire eût jusqu'alors gardé le souvenir.

On ne peut concevoir cette détresse, on ne peut l'expliquer que par la comparaison de l'agriculture avant 1789 et après. En 1784, la masse entière des céréales produites annuellement était, selon Grivel, de 120 millions d'hectolitres de grains; elle est maintenant de 183 millions avec 96 millions d'hectolitres de pommes de terre, et des légumes frais pour 157 millions de francs. D'après les témoignages d'Arthur Young, Beausobre et Duvaucelle, l'hectare cultivé en céréales, donnait anciennement 6 à 7 hectolitres seulement; il en rapporte aujourd'hui plus de 13. La culture ne fournissait, en 1791, à la consommation, que 27 millions et demi d'hectolitres de froment; dès 1811, elle en donnait 36 milions et demi; la différence est

d'un tiers en sus. C'était 135 litres par habitant, au lieu de 110; et ces nombres, qui manifestaient une si grande amélioration, étaient recueillis, cependant, après dix-huit ans d'une guerre acharnée, et au moment des plus terribles revers. Les progrès étaient sans doute moins rapides, mais rien n'avait pu les étouffer et, dès 1818, ils avaient repris leur essor. La consommation absorbait alors 41 millions d'hectolitres de froment, quantité double de celle qui suffisait à la fin du XVII[e] siècle. L'augmentation de la part de chaque habitant était de 40 litres, et les anciens pains de quatre livres en pesaient six.

Les bienfaits de la paix se sont unis à ceux de notre organisation sociale, pour développer cette prospérité. La consommation du blé formait, en 1840, une masse de 58 millions d'hectolitres, et probablement elle est maintenant fort au-dessus de 60. Cette énorme quantité de froment, qui trouve sans peine sa place dans nos marchés, est triple de celle que leur fournissait l'agriculture, sous Louis XIV, et double de l'approvisionnement qu'elle pouvait y envoyer sous Louis XV et Louis XVI. Comparée à la consommation de 1791, elle est plus grande de 30 millions d'hectolitres, et conséquemment elle s'est augmentée sous l'influence du nouvel état économique du pays, de 110 pour 100. En supposant le blé consommé réparti également, chaque habitant, qui en avait 110 litres, il y a cinquante ans, en a maintenant 175. C'est 65 de plus, on bien au delà de la moitié en sus; en sorte que chaque personne mange trois pains, au lieu de deux.

Ce merveilleux changement paraîtra mieux et plus distinctement, dans le tableau suivant, où, abandonnant la méthode usuelle de faire une moyenne générale, en divisant par la population totale, la quantité des grains consommés, nous avons formé de cette quantité des rations complètes de trois hectolitres chacune, et les avons distribuées jusqu'à épuisement de la masse totale ainsi partagée. Le nombre de ces rations nous a donné celui des habitants, qui se nourrissent de froment, et

qui en effet vivent le plus souvent entièrement de ce grain. En défalquant cette classe, de la population entière, nous avons obtenu le chiffre de la quantité de personnes, qui se nourrissent des céréales inférieures.

La fixation de la ration à trois hectolitres de blé est admise généralement et sans contradiction ; elle suppose que 225 kilogrammes ou 459 livres de froment sont nécessaires pour la subsistance d'une personne, par compensation des enfants et des femmes qui consomment moins, avec les hommes qui consomment plus. Cette quantité de grains donne, pour un an, environ 204 kilogrammes ou presque 417 livres anciennes de pain blanc au rendement de 30 pour 100. C'est, par jour, une ration moyenne de 56 décag. ou 17 à 18 onces équivalant à une livre et un demi-quart. Mais, s'il s'agit de pain noir, de pain de munition, au rendement de 40 pour 100, le poids est augmenté d'un tiers en sus, et s'élève pour le contingent annuel à 272 kilogrammes ou 556 livres. C'est, par jour 74 décagrammes et demi ou plus d'une livre et demie, ancien poids. Toutefois cet excédant n'accroît point, en réalité, la quantité de substance nutritive. Au contraire, il en diminue l'effet utile, en fatiguant, par des matières inertes, les organes de la digestion.

Quand nous lisons, dans les relations des voyageurs, que les sauvages de l'Amérique boréale sont réduits par la famine à manger de l'écorce des arbres, nous frémissons d'une telle extrémité, sans songer le moindrement que, dans le pays dont l'agriculture et la civilisation tiennent, en Europe, un rang si éminent, 400,000 militaires et six à sept millions de campagnards, vivent d'un régime analogue, non accidentellement, mais toujours, car le son, dont ils sont en partie nourris, n'est autre chose que l'écorce du blé qui ne diffère de l'écorce des arbres aucunement.

Nous indiquerons, dans le tableau suivant, la division, par époques, depuis l'année 1700, jusqu'à présent, des habitants du royaume, suivant que les uns se nourrissent de froment et

les autres de méteil; seigle, orge, avoine, maïs et autres grains de qualité inférieure.

Époques.	Nombre d'habitants nourris de froment.	Nombre par 100 habit.	Nombre d'habitants nourris de grains inférieurs.
1700	7,736,000	39	11,864,000
1760	7,500,000	36	13,500,000
1764	8,374,000	39	13,326,000
1784	10,000,000	41	14,000,000
1811	12,150,000	42	16,850,000
1818	13,654,000	45	16,346,000
1840	19,621,000	60	13,919,000

Ce tableau montre de la manière la plus positive les progrès de l'agriculture, de l'aisance domestique et de la prospérité publique. Il nous apprend que la consommation du froment ne s'étendait autrefois qu'aux deux cinquièmes de la population, tout au plus, et que trois personnes sur cinq vivaient de pain noir. Il y a maintenant deux fois autant de personnes qu'avant 1789 qui se nourrissent de froment, et les trois cinquièmes des habitants participent à ce régime, tandis qu'il y en avait un tiers seulement sous le règne de Louis XV.

L'appréciation de cet insigne progrès est écrite dans les pages de l'histoire du globe. Le rude Lacédémonien vivait de pain d'orge et de brouet noir, tandis que l'Athénien policé se nourrissait de pain de froment. Rome, dans sa rustique enfance, ne cultivait que l'orge dans ses fertiles campagnes, mais, devenue maîtresse du monde, c'est le blé seul qui fut un aliment digne d'elle. Quand l'Amériqne fut découverte, les deux peuples civilisés, qu'on trouva dans cet hémisphère, les Mexicains et les Péruviens, se nourrissaient de maïs, céréale féconde, qui, dans le Nouveau Monde, représente le blé; toutes les autres nations, encore barbares, vivaient de manioc, de folle avoine et de racines bulbeuses ou féculifères. De nos jours, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, qui gardèrent, pendant le moyen âge, le plus de vestiges de la civilisation romaine, fondent sur le froment la plus grande partie de leur subsistance. Enfin, c'est cette céréale et la pomme de terre, qui subvien-

nent exclusivement à la nourriture de l'Angleterre, ce pays qui tient un si haut rang, dans la civilisation de l'Europe moderne.

Les progrès signalés de notre agriculture permettent de croire que le temps n'est pas éloigné, où le régime alimentaire de la France obtiendra de la production plus étendue du froment, une extension considérable de la consommation de cette céréale, et une amélioration capitale dans la qualité nutritive du pain.

6° Valeur de la consommation.

La valeur de la consommation du froment, déterminée, d'après les prix ruraux, par communes, s'élève à 933 millions 386,920 francs. Mais portée au prix des marchés, à 20 francs l'hectolitre, elle est de 1,052,000,000. Elle se distribue par régions, ainsi qu'il suit, en l'estimant aux prix de production de 1840 — 15 fr. 85 cent.

		Par habitant.
Nord oriental	245,058,548 fr.	28 fr. 70
Midi oriental	196,864,067	26. 52
France orientale....	441,922,615	27. 65
Nord occidental	293,613,044	28. 60
Midi occidental	191,610,297	26. 70
France occidentale .	485,223,341	27. 85
— continentale .	927,145,956	27. 80
Dép. de la Corse ...	6,240,964	30. 00
Total	933,386,920	28. 10

Il y a entre les régions, des différences moins grandes quant à la valeur de la consommation du blé que relativement à sa quantité, parce que les grains sont chers dans les départements qui en récoltent le moins, et que l'élévation des prix compense la moins grande quantité de froment. La dépense ne varie, par personne, que de 26 f. 52 c. à 28 f. 70 c.; mais ces termes sont illusoires, parce que le nombre réel d'habitants, qui se nourrissent de blé, change dans chaque localité, selon sa richesse et aussi selon des habitudes enracinées depuis

longtemps. La plus value, que donne le prix des marchés, ajoute 3 fr. 20 cent. à la dépense de chaque personne, quand il est de 20 fr. l'hectolitre, et alors, elle dépasse 31 francs.

Un travail très-compliqué et d'une exécution fort difficile est la détermination de la valeur du blé, consommé à différentes époques des XVIII[e] et XIX[e] siècles, par la population de la France. Pour réussir dans ce calcul, il faut des recherches très-étendues. Les investigations exposées dans les paragraphes précédents, en ont aplani pour nous les obstacles; elles nous permettent d'exprimer dans le tableau suivant, la valeur totale du froment consommé, par la population du royaume, à cinq époques diverses, et d'y joindre la valeur de cette dépense, par habitant.

Époques.	Valeur par année.	Val. par habitant.
1700	348,000,000	17 fr.
1760	281,000,000	13.
1784	465,000,000	20.
1813	738,000,000	25.
1840	1,121,000,000	33.

Considérée en masse, la valeur du blé consommé est à présent triple de celle dépensée sous Louis XIV pour cet objet. Elle est de moitié en sus plus forte que sous l'Empire. Calculée par habitant, elle est double de la somme à laquelle elle montait en 1700, et plus considérable de 65 pour 100 qu'avant la Révolution. Ainsi, la subsistance principale de la population s'est augmentée et s'est améliorée, mais aussi elle est devenue beaucoup plus dispendieuse; et afin d'y pourvoir, il faut plus de travail et un travail mieux rétribué qu'autrefois. La quantité de froment que consommait, en moyenne, un habitant de la France, il y a cinquante à soixante ans, ne valait que 20 francs; elle en vaut aujourd'hui 33.

Pour alimenter en froment toute la population du royaume, il en faudrait environ 102 millions d'hectolitres, valant à peu près 2 milliards. Ce serait un accroissement de moitié en sus, en quantité et en valeur. Il n'y a rien dans ce fait d'avenir, qui

soit capable de faire douter de sa réalisation; et ce doit être l'une des espérances de l'agriculture, et l'un des objets de la sollicitude de l'autorité publique.

7° Importation et consommation des blés étrangers.

Ce sujet est important, grave et rempli de difficultés périlleuses. Il intéresse à la fois, la subsistance de la population, la prospérité de l'agriculture et la liberté du commerce. En effet, si l'on restreint l'importation des céréales étrangères, on risque à compromettre l'approvisionnement du pays; si, au contraire, on lui ouvre une large voie, on décourage la culture des blés indigènes, qui ne donnent plus de profits suffisants ou qui même ne se vendent qu'à perte; et pourtant, si l'on interdit l'introduction des grains exotiques, qui leur font concurrence, on prive le commerce d'échanges avantageux, et l'on étouffe, dans les contrées lointaines, une production à laquelle on peut être forcé de recourir un jour pour son salut.

Sans doute ces matières ont été souvent étudiées et débattues; mais, elles l'ont presque toujours été, sans le secours des faits numériques, qui manquaient aux Économistes, soit par défaut de publicité de ces faits, soit par défaut de leur élaboration. Les tableaux suivants sont destinés à remplir cette lacune, en faisant connaître, d'après les relevés de l'administration des douanes, les quantités de froment, d'origine étrangère, introduites, dans la consommation de la France, depuis 1815 jusqu'à 1847. Nous n'avons point tiré de la même source, les prix de l'hectolitre de blé, parce que le terme adopté par l'administration, est une valeur de convention, dont l'objet est bien moins d'exprimer une estimation des marchandises, que de fournir un moyen général d'en comparer les quantités. Nous avons emprunté les prix dont nous nous sommes servis, aux mercuriales officielles, qui nous ont donné les éléments d'un terme moyen annuel. La valeur des blés étrangers consommés, a été formée par l'applica-

tion de ce terme, aux quantités importées annuellement pour le commerce spécial. Il est probable que l'achat de ces blés a coûté davantage, parce que le prix de la saison, qui était l'époque de leur arrivée, était plus élevé que ne peut l'être un prix moyen, qui s'atténue par la compensation de toutes les variations qu'éprouvent les ventes de l'année entière; mais il nous était impossible de nous rapprocher encore plus de la réalité, parce qu'il faudrait, pour y réussir, des constatations qui manquent encore à la Statistique commerciale, malgré ses remarquables progrès.

Nous n'avons pu faire remonter au delà de 1815 les importations du froment, parce que, sous l'Empire, cette céréale était confondue, avec les autres espèces de grains, dans les tableaux de l'administration des douanes, et qu'on ne peut en opérer la défalcation. Quant au commerce des blés, avant la Révolution, les documents qui le faisaient connaître n'existent plus, et nous en avons seulement retrouvé les valeurs, chiffres qui n'ont aucune importance. Cette double impossibilité mettra les Économistes à même d'apprécier les publications, qui donnent hardiment les mouvements du commerce du blé depuis soixante ans.

RÉSUMÉ quinquennal des quantités de froments étrangers, importés en France pour la consommation de 1815 à 1847.

Périodes.	Quantités de blé.		Prix moyens quinquennaux.	Valeurs totales.
1815 à 1819	5,480,648 hectol.		27 fr. 67	151,646,087 fr.
1820 à 1824	1,356,975	—	18. 50	25,029,448
1825 à 1829	2,803,497	—	22. 90	64,270,892
1830 à 1834	7,204,173	—	21. 90	157,895,270
1835 à 1839	1,955,834	—	21. 25	41,513,919
1840 à 1844	7,305,763	—	20. 13	147,094,925
Total en 30 ans	26,106,890	—	22. 50	587,450,541
			Prix annuels.	
1845......	747,513	—	18. 96	14,172,847
1846.......	4,835,522	—	23. 24	115,568,981
1847, 9 mois.	8,031,023	—	36. 00	289,116,000
En 2 ans et 9 m.	13,614,058	—	31. 00	418,857,000

est essentiel de conserver les chiffres qui nous enseignent ment, dans une année de disette, les prix s'élèvent pro-sivement, et jusqu'à quel point la population est secourue l'importation des blés étrangers.

1847.

Importations mensuelles des froments étrangers.

	Quantités.		Prix moyens.	
Janvier...	652,330 hectol.		30 fr.	16 c.
Février ..	613,221	—	33.	50
Mars	864,820	—	37.	69
Avril.....	1,748,187	—	37.	54
Mai......	933,717	—	37.	98
Juin	857,641	—	35	39
Juillet.. .	769,151	—	29.	95
Août	823,521	—	21.	23
Septembre.	768,435	—	21.	63
1er trimestre	2,130,371 hectol.		33.	78
2e —	3,539,545	—	36.	97
3e —	2,361,107	—	24.	27
En 9 mois .	8,031,023	—		

es grandes importations de blé qui ont eu lieu en France, dant une période de trente-deux ans, de 1815 à 1847, signalées dans le tableau suivant :

	Froment importé.		Prix moyens.	
1817	1,975,860 hectol		36 fr.	16 c.
1818	1,723,423	—	24.	65
1819	1,276,829	—	18.	42
1828	1,133,970	—	22.	03
1829	1,609,784	—	22.	59
1830	1,936,927	—	22.	10
1831	1,050,216	—	22.	39
1832	4,211,306	—	21.	85

1839	1,153,292	hectol.	22 fr.	46 c.
1840	2,111,769	—	21.	96
1843	2,018,257	—	20.	17
1844	2,463,965	—	19.	05
1846	4,835,522	—	23.	91
1847 9 mois	8,031,023	—	33.	55

Des faits sociaux de la plus haute importance ressortent de ces chiffres.

L'insuffisance de nos récoltes est beaucoup plus fréquente qu'on ne l'imagine communément. C'est un phénomène agricole qui s'est renouvelé quatorze fois en trente-deux ans. Les années d'insuffisance ne viennent jamais seules; elles se groupent par deux le plus souvent, quelquefois par trois ou même par cinq. Ainsi, quand la disette se déclare, il est probable qu'elle continuera après la moisson, qui semble devoir y mettre fin. Cette prolongation de durée est due à la persistance des causes physiques; mais elle est augmentée par la spéculation, qui s'établit pendant les nécessités publiques, et qui, lorsqu'elles devraient devenir moins pressantes, maintient encore les hauts prix des marchés. Un spéculateur, qui a vendu longtemps ses blés à 40 ou 50 francs l'hectolitre, se décide difficilement à les donner à moitié prix. Les plus grandes importations, qui indiquent le plus grand déficit dans nos récoltes, ont eu, pour époques, 1832, 1846 et 1847. Elles supposent que le déficit était d'un quinzième de la consommation ou d'un dix-septième de la production. C'est moins d'un hectolitre par hectare cultivé en froment. En 1847, le déficit a été double.

Dans ces calculs, les années sont comptées, comme d'ordinaire, de janvier en décembre; mais, pour mieux faire apprécier la gravité de la dernière disette, nous allons en préciser davantage la durée. En calculant l'importation des grains étrangers pendant l'intervalle des deux récoltes, c'est-à-dire, après avoir reconnu l'insuffisance de celle de 1846, et le se-

cours promis par celle de 1847, on est conduit à constater les termes suivants :

Du 1er juillet au 31 décembre 1846...	2,542,229 hectol.
Du 1er janvier au 1er juillet 1847 ...	5,816,017 —
En 12 mois.. .	8,833,284 —

Dans ce compte sont compris les grains de toute sorte et les farines, importés dans l'année pour la consommation. Il en résulte que, dans cette malheureuse année, le déficit des grains égalait un huitième de la récolte moyenne du froment. Il est probable qu'il était moindre; mais la consommation des céréales fut augmentée par la réduction considérable qu'éprouva la production ordinaire des pommes de terre, attaquées par une maladie désastreuse.

L'Angleterre a été encore plus maltraitée que la France par la disette de 1846 et 1847. Il est admis qu'elle consomme, année moyenne, 78 millions d'hectolitres de céréales. Pour suppléer à sa récolte, elle en a importé de l'étranger :

En 1846........	14,400,000 hectol.	
En 1847, 8 mois	20,531,000 —	
Total	34,931,000 —	à 35 fr. 1,222,585,000 fr.

Cette valeur est un minimum; car, pendant une partie du temps, le blé a valu 100 shillings le quarter ou 42 francs l'hectolitre. Les États-Unis, seuls, ont importé en Angleterre 15 millions d'hectolitres de froment, valant, au prix d'achat, 400 millions de francs. Le quarter a monté à 112 shillings ou 47 francs l'hectolitre, et les spéculateurs espéraient qu'il irait jusqu'à 62. Le pain a valu 14 sous la livre.

Ce sont la Russie et les États-Unis dont les récoltes ont fourni en grande partie à ces énormes importations de céréales. Voici un aperçu des envois qui ont été faits à

l'Europe occidentale par le commerce de ces deux pays :

Russie....	1846 et 6 premiers mois	1847	243,460,000	hectol.
États-Unis.	1846 et 8 —	1847	18,487,000	—
		Total	261,947,000	—

La Russie a exporté....	160,000,000	hectolitres de froment.
Les États-Unis........	10,146,000	—
Total	170,146,000	—

La France et l'Angleterre n'ayant pas reçu plus d'un tiers de cette quantité, il faut que les importations en d'autres pays soient considérables, et qu'il y ait dans les entrepôts d'immenses quantités de blé. C'est ce qui explique les désastres, sans exemple, des spéculateurs. Mais nous n'admettons pas que l'exportation de la Russie et de la Pologne ait été aussi prodigieuse qu'on le prétend.

Il ne faut pas croire que l'exportation des grains et farines établisse en France la moindre compensation avec l'importation étrangère, continuée d'année en année. En dix ans, l'exportation ne s'est élevée qu'une seule fois à 500,000 hectol. En trente ans, elle n'a pas été de plus de 3,184,000 hectol., c'est-à-dire, 100,000 par année. On peut, conséquemment, la négliger, comme tout à fait insignifiante, et ne changeant en rien les rapports existant entre la production et la consommation.

Nous allons essayer de résumer, le plus succintement possible, les faits principaux qui ressortent de ces recherches statistiques sur la production du froment à des époques anciennes et récentes.

Résumé.

La culture du froment couvre plus d'un dixième de la surface de la France. Il y a des départements où elle est trois à quatre fois et jusqu'à douze fois plus étendue que dans d'autres. Cette culture n'est pas plus vaste aujourd'hui qu'il y a cinquante ans, et cependant elle fournit à une population plus grande de moitié en sus. Sa répartition donnait, en 1784,

vingt-cinq ares par habitant; elle n'en assigne maintenant pas plus de dix-sept à chacun. Cette quote-part est moindre que celle revenant à chaque habitant de l'Espagne; mais elle est double de celle d'un Anglais, quintuple de celle d'un Prussien ou de celle d'un Suédois. Ces différences s'expliquent par la consommation considérable des pommes de terre dans les Iles Britanniques, et du seigle et de l'orge dans le nord de l'Europe. L'ensemencement est en général de deux hectolitres par hectare; il absorbe une bien plus forte quantité de grains dans la France septentrionale que dans la France méridionale. La multiplication de la semence semble ne pas avoir varié notablement depuis trois cents ans; elle est de 6 pour 1. Mais elle était dix-huit fois aussi grande, dans les pays de l'Orient, il y a deux à trois mille ans. Ce funeste changement semble provenir de ce que le blé n'est plus multicaule comme il était alors. Excepté les parties les plus fécondes de l'Espagne et de l'Italie, les autres contrées de l'Europe n'obtiennent pas un meilleur produit du froment, et, dans quelques-unes, il n'est même que de moitié. La quantité de la production du froment, par hectare, varie en France de 1 à 3. Par des termes moyens généraux, elle est de vingt-un hectolitres dans le département du Nord; elle est loin de sept dans celui du Lot. La production totale est de 70 millions d'hectolitres, dont les deux tiers sont produits par la France septentrionale. Cette quantité a doublé depuis 1764, sous le règne de Louis XV. Comparée à la population, elle était alors d'un hectolitre 60 litres; elle est à présent de plus de deux hectolitres. En y comprenant l'avantage d'une mouture perfectionnée, l'amélioration est d'un tiers en sus; elle peut s'augmenter de beaucoup. La production du froment par hectare n'a guère dépassé six hectolitres, de 1700 à 1791; elle est aujourd'hui de plus de 13. Ainsi elle a doublé et au delà. C'est la mesure rigoureuse des progrès de l'agriculture calculés, non d'après des données partielles, mais d'après le relevé officiel de la production dans les 37,300 communes du royaume.

Ces faits généraux, acquis par le témoignage fidèle des chiffres statistiques, sont le plus bel éloge de l'agriculture. Ils nous la montrent, non-seulement comme la plus utile des sciences, mais encore comme le premier des intérêts sociaux et la condition essentielle à laquelle sont attachés les progrès des peuples et de leur civilisation.

Considérée comparativement au passé, la production agricole est digne de l'admiration; mais elle doit continuer de la mériter de plus en plus; car on reconnaît, en examinant sa situation, qu'elle a beaucoup encore à faire, pour satisfaire largement, comme elle le doit et le peut, à tous les besoins de la population actuelle et future du pays.

Dans une période de trente-trois ans, commençant en 1815, et ayant pour terme 1847, la production du froment n'ayant pas égalé la consommation, il a fallu, à la suite de vingt-deux récoltes, introduire des blés étrangers pour suppléer aux blés indigènes. Les quantités admises ont été :

Une fois de plus de 8 millions d'hectolitres. C'est en 1847.
Deux fois de plus de 4 millions. 1832 et 1846.
Trois fois de plus de 2 millions. 1840, 1843 et 1844.
Huit fois de plus d'un million.
Neuf fois de 155,000 hectolitres à 700,000.

Pendant les dix autres années, l'importation a été nulle ou au-dessous de 60,000 hectolitres.

Ainsi, sur trois récoltes, une est suffisante, et deux ne produisent pas assez pour égaler entièrement la consommation du froment. Si l'on réduit ces termes aux seuls déficits, excédant un million d'hectolitres, on reconnaît qu'il y en a eu quinze de cette sorte en trente-trois ans. C'est quarante-cinq années d'insuffisance sur cent; proportion considérable et qui n'est pas fort éloignée de celle dont la prévision fut suscitée à Joseph par le rêve du Pharaon; mais il y a cette différence qu'ici l'étendue des besoins, auxquels la récolte ne peut satisfaire, est extrêmement limitée; car, pendant ces

trente-trois ans, il n'y a pas eu de recours important aux blés étrangers, autres qu'en 1832 et 1846, où ils fournirent un vingt-cinquième de la consommation totale du royaume, et, en 1847, où leur secours s'éleva à un neuvième. En recherchant, dans les mercuriales, les lieux où les besoins se firent sentir, on trouve que ce fut dans le Midi oriental de la France où le prix moyen du blé s'élève presque toujours au plus haut terme.

En divisant la période totale en périodes quinquennales, on ne découvre aucun rapport, aucune régularité, dans les nombres groupés ainsi, et qui offrent une consommation de froments étrangers, tantôt de 1,300,000 hectolitres, et tantôt de plusieurs millions. L'année moyenne formée par ces périodes présente, par conséquent, des insuffisances très-variées et s'étendant de moins de 300,000 hectolitres à plus de 8 millions. Les prix quinquennaux diffèrent moins entre eux, et forment une moyenne générale de 25 francs. On ne distingue, dans tous ces nombres, aucune amélioration progressive, c'est-à-dire, aucune diminution de la quantité de blés étrangers importés pour notre consommation ; ce qui suppose que les parties de la France, forcées d'y avoir recours, ne produisent pas maintenant plus de froment qu'autrefois. Il y a même à cet égard une aggravation, car la moyenne des 25 premières années ne donne qu'une importation de 753,000 hectolitres, tandis que celle des deux dernières, en donne une de 4 millions et demi. On peut présumer que, de 1815 à 1830, les chefs de l'administration, qui s'étaient persuadé que l'agriculture produisait trop, tinrent sévèrement à l'exécution des lois restrictives de l'importation des céréales étrangères ; et en effet, on n'en introduisit pas deux millions d'hectolitres pendant 1817, année de disette, où le prix moyen du blé s'éleva à 36 francs, tandis qu'en 1832, on permit qu'il en fut importé plus de 4 millions, quand le prix général et annuel du froment n'atteignait pas à 22 francs.

A Dieu ne plaise que nous regrettions les facilités accordées à la subsistance du peuple. Il est d'une politique sage et bien-

faisante de maintenir les blés à un prix modéré en appelant la concurrence des céréales étrangères; mais nous regrettons la nécessité de ce secours, qui, dans un pays tel que la France, ne devrait pas exister; et nous croyons qu'on ne saurait prendre assez tôt, des mesures pour la faire cesser et en prévenir le retour.

La valeur des grains étrangers, mesurée par les prix courants annuels, garde assez généralement les mêmes proportions réciproques que les quantités. Cependant il est bon d'en retracer les sommes, afin de montrer quel est le degré d'importance des mesures, qui parviendraient à supprimer le besoin d'un secours si chèrement acheté. La dépense des froments importés s'est élevée :

Une fois à 300 millions de francs. C'est en 1847.
Une fois à 115. — 1846.
Une fois à 92. — 1832.
Une fois à 72. — 1817.
Six fois, de 30 à 72.
Quatorze fois, d'un million à 30.
Neuf fois, au-dessous d'un million.

Au total, nous avons consommé en 33 ans, 40 millions d'hectolitres de blé étranger, valant ensemble plus d'un milliard. C'est, en moyenne plus de 1,200,000 hectolitres par an, pendant une génération, qui a dû payer cette importation, au prix de près de 31 millions annuellement. On va voir ce que nous avons obtenu pour ces trésors.

Les blés étrangers ont nourri, pendant toute l'année, à raison de 3 hectolitres par personne :

Une fois ...	2,700,000 habitants.	C'est en 1847.
Deux fois...	1,400,000.	1832 et 1846.
Une fois....	704,000.	1840.
Quatre fois..	5 à 600,000.	
Six fois.....	3 à 400,000.	
Trois fois...	200,000.	

Et seize fois, des quantités insignifiantes.

Au total, pendant 25 ans, il y a eu, année moyenne, deux à trois cents habitants, qui ont vécu de ce secours. Ce n'est guère plus d'un 150e de la population de la France.

Si, au lieu de supposer les blés étrangers consommés par une partie de cette population, jusqu'au placement de la totalité, on cherche combien leur quantité a donné de jours de subsistance à tous les habitants, on arrive à reconnaître que, dans leur maximum ils ont fourni :

Une fois...... 30 jours de subsistances. C'est en 1847.
Deux fois..... 15 jours. 1832 et 1845.
Quatre fois.... 8 jours. 1817, 1840, 1843 et 1844.
Deux fois. ... 7 jours 1818 et 1819.
Deux fois..... 5 ou 6 jours. 1819 et 1829.
Quatre fois.... 4 jours. 1828, 1831, 1839, 1841, 1842, 1845.
Cinq fois..... 1 jour ou 2.
Et treize fois, moins d'une journée.

Au total, pour le prix d'un milliard, nous avons eu 144 jours de subsistance, ce qui fait 6 à 7 millions par 24 heures.

Si, comme la Hollande, la France n'avait ni terres arables disponibles, ni population exubérante, qui soit ou puisse devenir agricole, ni soleil pour mûrir ses moissons, il lui faudrait bien se résigner à acheter les blés qu'elle ne pourrait produire. Mais, dans les 20 millions d'hectares qui sont abandonnés chaque année, au pâturage, nous pouvons bien trouver quelques terres à blé. Les prairies naturelles, qui ont une étendue de plus de quatre millions d'hectares, sont en grande partie formées de terrains de première classe, qui donneraient d'abondantes récoltes. On en découvrirait pareillement parmi nos jachères, qui, la plupart, sont bisannuelles et dont la surface n'a pas moins de six à sept millions d'hect. Enfin, on ne saurait douter que dans nos neuf millions d'hectares en pâtures, communaux ou pâtis, il n'y ait place pour des champs de froment. Il ne faut pas croire que cette transformation exige de grands changements. Il suffirait de donner cette destination à un hectare sur 75 de ceux maintenant en

pâturages, et d'en ajouter un à chaque groupe de 34,000 hectares qui rapporte aujourd'hui du blé.

En effet, si l'on divise la quantité de froment étranger consommé par le nombre de 13 hectolitres, qui est la quantité moyenne de la production, par chaque hectare, on trouve que l'importation aurait été donnée :

En 1847, année exceptionnelle par 600,000 hectares.
En 1832 et 1836.......... par 300,000.
En 1843 et 1844.......... par 150,000.

On voit qu'il ne faudrait à l'agriculture que bien peu d'efforts, pour prévenir la nécessité d'acheter à l'étranger, des blés pour notre consommation, alors que nous possédons tout ce qu'il faut pour les récolter avec d'immenses avantages, sur notre propre sol.

2° MÉTEIL.

Ce nom est donné au produit d'une culture obtenue par un mélange des semences du froment et du seigle. La récolte, qui en provient, est plus grande, en quantité, d'un sixième, que si l'on avait semé uniquement du seigle. C'est une pratique agricole empruntée aux peuples du Nord de l'Europe, et qui était inconnue à l'antiquité.

1° *Étendue.* Il y a annuellement en France 910,933 hectares, ou 461 lieues moyennes destinées à cette culture. C'est le sixième de celle du froment, et le tiers de celle du seigle. Sur 22 hectares en culture, un seul rapporte du méteil. Voici les départements, où cette culture atteint à son maximum :

Somme	73,498	hect.	Eure	31,820	hect.
Pas-de-Calais .	53,884	—	Oise..........	30,110	—
Eure-et-Loir ...	35,264	—	Yonne	29,963	—
Sarthe	34,932	—	Deux-Sèvres ...	26,449	—
Aisne........	34,551	—	Côte-d'Or	22,873	—
			Total	373,345	—

Ces dix départements contiennent deux cinquièmes de la culture du méteil. Ce sont principalement les parties du Nord et de l'Est du royaume qui ont adopté l'usage de ce produit.

2° *Ensemencement*. Il exige 1,932,427 hectolitres, valant, à 12 francs 20 centimes, 23,700,923 francs. L'hectare reçoit, en moyenne, 2 hectolitres 12 de semence. La multiplication est de 6. 2 pour chaque grain, comme le froment.

3° *Production*. Elle est de 11,829,448 hectolitres, ce qui en donne presque 13 par hectare ou 54 litres de plus que ne rapporte le froment, et 3 hectolitres 79 de plus que le terme moyen du produit du seigle. Ces différences tiennent moins à la nature de ces sortes de grains qu'à celle des terrains, où on les multiplie. Cependant il semble que le mélange du froment et du seigle procure à la première de ces deux espèces, une force de résistance plus grande contre les intempéries.

Maximum.				Minimum.			
Seine	22 hectol.		15 p^r h.	Cantal......	8 hectol.		27 p^r h.
Finistère...	21	—	36	Lozère......	8	—	08
Nord	20	—	27	Pyrénées-Or..	8	—	07
Oise......	17	—	89	Meuse......	8	—	00
Côtes-du-N.	17	—	47	Dordogne ...	7	—	93
Seine-et-O.	17	—	39	Var..... ..	7	—	90
Puy-de-D..	17	—	27	Marne......	7	—	89
Bas-Rhin..	16	—	85	Vaucluse....	7	—	74
P.-de-Calais	16	—	87	Haute-Marne.	7	—	09
Somme....	16	—	63	Loire	6	—	92

La puissance des engrais fait rapporter aux mauvais terrains de la Seine, le triple de ceux de la Loire; le même phénomène est reproduit dans le Finistère par l'emploi des fucus océaniques, connus sous le nom celtique de Varechs; enfin l'agriculture supérieure du département du Nord obtient de semblables effets.

La plus grande production du méteil est donnée par les départements suivants :

Somme	1,222,034 hect.	Eure-et-Loir. .	492,061 hect.
P.-de-Calais .	908,848 —	Eure	396,112 —
Aisne.	575,613 —	Yonne	299,750 —
Oise.	541,552 —	Nord	295,444 —
Sarthe	491,168 —	Deux-Sèvres . .	242,884 —
		Total	5,465,472 —

Ces dix départements fournissent près de la moitié de la production du méteil; les 76 autres n'en donnent ensemble que 6,363,976 hectolitres, ce qui montre combien cette culture est concentrée. Parmi les départements producteurs, il n'y en a pas un seul appartenant au Midi, où l'on préfère le maïs au méteil.

La valeur de la production du méteil, à raison de 12 fr. 20 c. s'élève à 144,170,351 fr., ce qui fait 158 fr. 25 cent. par hectare. C'est 39 fr. ou le quart en moins que le revenu brut de l'hectare en froment, et 44 fr. ou 2/5 en plus que l'hectare cultivé en seigle.

3° *Consommation.* Il reste 9,997,021 hectolitres de méteil disponible quand les semences de l'année suivante ont été retirées de la récolte; or, la consommation s'élève à 11,208,954 hectol.; d'où il suit que 1,211,933 sont formés, après la moisson, par un mélange manuel de froment et de seigle, qui ont été recueillis séparément. Sur 10 hectolitres de méteil consommé, il y en a neuf en grains mêlés naturellement et un artificiellement. La valeur de la consommation s'élève, quand le prix est à 12 fr. 20 c. l'hectol. à 136,588,419 francs. Répartie sur tout le royaume, la consommation n'est que de 33 litres par habitant; mais cette quantité n'est aussi limitée que parce qu'on suppose que tous les départements consomment également du méteil, ce qui n'est pas exact. Voici les départements où l'on en consomme le plus :

Somme.......	2 hectol. 32	Sarthe........	0 hectol. 95
Pas-de-Calais..	1 — 56	Eure.........	0 — 93
Oise..........	1 — 39	Indre-et-Loire..	0 — 80
Loir-et-Cher. .	1 — 25	Yonne........	0 — 76
Aisne	1 — 09	Loiret........	0 — 62

L'usage du méteil, restreignant celui du seigle pur, est déjà un progrès et un acheminement vers l'extension de la consommation du froment.

3° SEIGLE.

La culture du seigle ne semble pas être d'une antiquité égale à celle du froment et de l'orge, et la connaissance de sa patrie n'est pas aussi certaine. Cette céréale n'est point mentionnée dans les plus vieux livres de la race humaine, et ses grains ne sont point au nombre de ceux trouvés dans les tombes égyptiennes des périodes pharaoniques. Nous savons seulement que c'était un végétal du nord de l'Europe, et Pline rapporte qu'il était cultivé chez les Taurins, peuple celtique qui habitait les Alpes. Les Romains ne le connurent que fort tard, et ne paraissent lui avoir accordé que peu d'estime [a]. On l'adopta, en France, d'abord dans les parties montagneuses du pays, où le froment refusait de croître. En 1574, il était cultivé, selon Lieutaud, dans toute l'Auvergne et dans le Lyonais et le Forez. Malgré le goût amer du pain qui est fait avec son grain, sa culture se répandit par la facilité de le faire alterner avec le froment, et surtout par l'abondance de ses moissons, dans les terrains élevés, froids, pierreux, où les autres céréales ne peuvent prospérer. Maintenant cette céréale donne une richesse égale au tiers de celle produite par le froment; ses produits ne sont point inférieurs en valeur à ceux de l'avoine, et ils l'emportent sur toutes les autres sortes de grains.

1° *Étendue*. Le seigle couvre 2,577,234 hect. ou 1,305 lieues

(a) Pline. l. XVIII. c. XL.

carrées moyennes. C'est la vingt-unième partie de la France et le huitième de l'étendue des cultures. Sur 100 hectares en céréales, il y en a 13 à 14 en seigle. Tous les départements le cultivent, mais dans un degré fort inégal. Voici ceux où il atteint à son maximum d'étendue et ceux où il descend à son minimum :

Maximum.		Minimum.	
Puy-de-Dôme. .	109,674 hect.	Meurthe	7,334 hect.
Creuse	108,456 —	Basses-Alpes. . .	7,315 —
Loire.	91,567 —	Charente-Infér. .	7,245 —
Saône-et-Loire. .	91,434 —	Calvados.	6,181 —
Morbihan. . . .	83,569 —	Meuse	5,911 —
Haute-Loire. . .	82,972 —	Var	4,890 —
Marne.	81,715 —	Jura.	3,815 —
Allier.	77,052 —	Seine	3,332 —
Isère	63,523 —	B.-du-Rhône. . .	2,711 —
Aube	51,165 —	Doubs	2,595 —
Total	841,027 —	Total	51,329 —

On voit qu'il y a des départements où la culture du seigle a quarante fois l'étendue qu'elle possède dans d'autres départements. Le choix de cette céréale tient à des causes très-diverses. Elle convient aux terres maigres, telles que celles d'une partie de l'ancienne Champagne, aux terrains granitiques, comme ceux de la Bretagne ; mais elle est aussi multipliée par l'attachement à des habitudes, à des goûts, à des préjugés qui remontent jusqu'à l'origine des races. Elle est repoussée des départements du Midi, de ceux où l'agriculture est très-avancée, et de plusieurs autres, où l'orge lui est préférée dans la fabrication du pain.

2° *Ensemencement.* La quantité de seigle exigée pour sa reproduction annuelle monte à 5,139,422 hectolitres, qui valent 55,277,842 francs. Il en faut 2 hectolitres par hectare. Cependant cette quantité s'élève à 2. 82 dans le Doubs, et tombe à 1.15 dans la Gironde; elle est généralement moindre dans le Midi de la France.

3° *Production.* Elle est de 27,811,700 hectolitres, ce qui ne donne que 10 hectol. 79 par hectare. C'est, en moyenne, pour toute la France, cinq et demi pour un, terme fort bas, parce que cette culture comprend des terrains peu fertiles.

Maximum.				Minimum.			
Finistère . .	19 hectol.		68 p^r h.	Yonne	8 hectol.		97 p^r h.
Seine. . . .	19	—	02	Côte-d'Or. . .	8	—	66
Nord	18	—	41	Ardèche . . .	8	—	58
Seine-et-Oise	17	—	61	Creuse. . . .	8	—	57
H.-Alpes . .	17	—	31	Loir-et-Cher.	8	—	51
Oise	17	—	20	Dordogne . .	8	—	31
P.-de-Calais.	17	—	14	Vaucluse. . .	8	—	07
Seine-Infér.	16	—	68	Meuse	8	—	00
Somme. . .	16	—	66	Haute-Marne.	7	—	09
B.-Rhin . .	16	—	53	Landes. . . .	6	—	86
Moyenne	17	—	62	Moyenne	8	—	16

On voit que la fécondité du seigle est trois fois aussi grande dans le Finistère que dans les Landes; et qu'elle dépend, du moins en partie, de la bonne culture, puisqu'elle atteint son maximum, dans les départements, qui, tels que le Nord, Seine-et-Oise, l'Oise, le Bas-Rhin et la Seine-Inférieure sont ceux où l'agriculture est la plus intelligente et la plus habile.

La plus grande production du seigle est donnée par les départements ci-après :

Puy-de-Dôme.	1,199,503 hect.	Allier.	758,995 hect.
Morbihan	1,090,064 —	Haute-Loire. . .	757,991 —
Isère.	983,207 —	Haute-Vienne.	754,741 —
Creuse	929,699 —	Maine-et-Loire.	697,666 —
Saône-et-Loire.	835,582 —	Finistère	661,739 —

Ces dix départements produisant ensemble 8,669,000 hectolitres de seigle, il suffirait seulement de 32, qui fussent aussi productifs, pour donner toute la récolte de seigle recueillie maintenant dans les 86 départements. D'où il suit que la culture de cette céréale est très-limitée, dans une grande partie de la France. On peut croire, même avec vraisemblance, qu'elle

devient de plus en plus bornée, à mesure que les pommes de terre et le jardinage font des progrès; et l'on remarque que c'est dans les lieux, où ces cultures n'ont encore que peu d'extension qu'elle continue de former la plus grande partie de la subsistance des habitants.

La valeur de la production, à raison de 10 fr. 65 l'hectolitre, s'élève à 296,292,740 fr., ce qui fait seulement 114 fr. 95 c. par hectare.

Le prix du seigle suit celui du froment, mais à mesure que celui-ci s'élève, le prix du seigle s'en rapproche davantage et devient de plus en plus haut, par une proportion plus rapide. La différence entre ces deux sortes de grains, s'efface totalement dans les temps de disette.

4° *Consommation.* La quantité de seigle disponible, après le prélèvement des semences, est de 22,672,278 hectolitres. La quantité consommée est de 22,239,146, ce qui laisse un faible excédant. Cette consommation vaut 236,820,652 fr. Quand l'hectolitre monte à 12 fr. 77 c., elle s'élève à 284 millions.

Divisée par habitant, cette consommation est ainsi qu'il suit:

Maximum.				Minimum.			
Creuse	2 hectol.		22	Meurthe	0 hectol.		16
Allier	2	—	00	Manche	0	—	15
Lozère	2	—	00	Seine	0	—	15
Haute-Vienne	1	—	90	Gers	0	—	13
Cantal	1	—	82	Charente-Infér.	0	—	12
Haute-Loire	1	—	80	Meuse	0	—	11
Corrèze	1	—	76	Calvados	0	—	10
Morbihan	1	—	74	B.-Pyrénées	0	—	10
Puy-de-Dôme	1	—	53	Var	0	—	09
Hautes-Alpes	1	—	45	B.-du-Rhône	0	—	07

On peut, pour ainsi dire, mesurer par la consommation du seigle, la richesse des pays et la prospérité de leur agriculture. Il faut pourtant en excepter les populations qui en font usage, moins par nécessité que par attachement aux coutumes de leurs ancêtres. C'est principalement parmi celles d'origine cel-

tique qu'est répandue la culture du seigle, lors même que celle du froment pourrait lui être avantageusement substituée. La consommation du seigle, répartie d'après la population totale du royaume, n'est que de 66 litres par personne.

4° ORGE.

On peut admettre, comme très-vraisemblable, que l'orge naquit à côté du froment, dans les belles contrées de l'Asie. Si l'on en croyait Bérose, il croissait spontanément avec le blé sauvage, dans les plaines de la Babylonie, entre l'Euphrate et le Tigre, dans le temps des dynasties chaldéennes [a]. Ce qui est plus certain que cette existence spontanée, c'est que l'orge, suivant le témoignage du Pentateuque, servait, concurremment avec le froment, à la subsistance des Assyriens. Quand leur armée leva le siége de Samarie, ils laissèrent dans leur camp de si grands approvisionnements de ces grains, que le prix en baissa considérablement. Cependant l'hectolitre de blé valut encore 20 francs et celui de l'orge, 10. Diodore rapporte que ce fut Isis elle-même qui découvrit cette céréale parmi les plantes des bords du Nil, et qui en apprit l'usage aux Égyptiens. Cet usage est assurément très-ancien chez ce peuple, car on trouve des grains d'orge dans les tombes des époques pharaoniques les plus reculées [b]. Les Hébreux l'apportèrent probablement en Judée, au retour de leur captivité en Égypte. On lit dans le Lévitique [c] que, lorsqu'un mari accusait sa femme d'infidélité, il devait offrir de la bouillie d'orge, sans huile, comme une offrande de jalousie.

Les Chinois, d'après le témoignage de l'un de leurs livres sacrés, le Waïki, possédaient l'orge vingt siècles avant notre ère, et c'était l'une des cinq sortes de céréales cultivées par l'empereur Chinong lui-même. A l'autre extrémité de l'Asie, il fut introduit en Phrygie par les relations commerciales avec

(a) Fragm. Alex. Poly. hist. (b) Wilkinson, Rosellini. (c) Lévitique. l. XXIII. c. x.

l'intérieur, et Marco-Paulo dit qu'il y vint de l'Inde, où, de son temps, il croissait sauvage dans la province de Beloschiana [a]. Les Grecs le reçurent de Cécrops, qui l'apporta d'Égypte, et ce fut d'abord dans l'Attique qu'il fut cultivé [b]. Pline remarque que c'est l'espèce de grain employée le plus anciennement à la nourriture des hommes. Il ajoute que les Romains, après s'être nourris longtemps de pain fait avec ce grain, l'avaient banni de leur subsistance, sous les Empereurs, et l'avaient relégué dans les étables pour la nourriture des animaux [c]. Il paraît qu'il était peu cultivé en Italie, car Columelle n'en parle pas, et suppose que l'on sème uniquement du froment et des légumes [d].

Il en était autrement chez les nations occidentales de l'Europe ancienne. L'orge était cultivé en Espagne et dans les Gaules, non-seulement pour la nourriture des habitants, mais encore et surtout pour faire une boisson fermentée, nommée Cervisia par les Gaulois et Cœlia par les Espagnols. C'était une liqueur enivrante analogue au Zythum des Égyptiens [e].

Au sortir du moyen âge, quoique la subsistance fût fort mal assurée en France, et qu'on dût être peu difficile sur le choix de ses moyens, il semble que l'orge était en mauvaise réputation. On lit dans plusieurs vies de saints du quinzième siècle, qu'on mangeait alors du pain d'orge par pénitence, et, vers 1574, c'était seulement, d'après Lieutaud, la nourriture des valets. Aujourd'hui le cas qu'on fait de ce pain est à peu près comme il y a trois siècles; mais l'orge est souvent mêlé avec d'autres grains par les habitants de nos campagnes, et alors sa farine se prête mieux à la panification. On en fait surtout des bouillies qui obtiennent une grande prédilection parmi les races celtiques. Parmi les populations du Nord, on substitue souvent l'orge au seigle dans la nourriture ordinaire; mais l'emploi le plus considérable de ce grain est dans la fabrication de la bière et celle des eaux-de-vie. On s'en sert, en outre,

(a) Ramusio. l. II. c. x. (b) Pline. l. XVIII. c. xiii. Théoph. l. IV. c. v. (c) Pl. l. XVIII. c. vii. (d) Col. l. I. c. xiii. (e) Pline. l. XIV. c. xxii.

dans plusieurs industries, notamment le tannage; et parmi les destinations qu'on lui donne en agriculture, il faut citer les avantages que donne le grain dans l'engraissement des porcs, et la coupe de la plante, en vert, pour servir de fourrage aux chevaux.

1° *Étendue*. La culture de l'orge couvre 1,188,190 hectares, ou plus de 600 lieues carrées moyennes, qui font la 45e partie du territoire. C'est le 13e de la surface de toutes les céréales, et le 19e de celle de toutes les cultures. Les départements qui cultivent l'orge, au maximum d'étendue des terres consacrées à sa production, et ceux qui, au contraire, n'en ont que fort peu, sont indiqués ci-après :

Maximum.		Minimum.	
Manche	62,055 hect.	Rhône	1,426 hect.
Sarthe.	49,039 —	Seine.	1,313 —
Côte-d'Or . . .	43,862 —	Basses-Alpes . .	1,091 —
Vienne	42,000 —	Pyrénées-Orient.	1,055 —
Cher	38,730 —	Corrèze.	909 —
Yonne.	38,475 —	Ariége	642 —
Indre	36,975 —	Haute-Vienne. .	594 —
Deux-Sèvres. .	35,982 —	Lot-et-Garonne.	350 —
Meuse.	32,999 —	Gironde.	297 —
Indre-et-Loire.	28,774 —	Landes	30 —
Total	408,891 —	Total	7,707 —

La culture des dix départements, au maximum, équivaut cinquante-trois fois à celle des dix départements au minimum. Les premiers sont généralement les grands producteurs de céréales; les seconds appartiennent au Midi, dont le sol repousse cette sorte de grain, ou dont les habitudes ne s'accordent point avec son usage.

2° *Ensemencement*. La semence nécessaire à la reproduction monte à 2,575,615 hectolitres, dont la valeur, à raison de 8 fr. 25 c. l'hectolitre, s'élève à 21,388,838 francs. Il en faut 2 hectol. 17 par hectare, terme moyen général; mais la quantité varie de plus de moitié en sus; elle n'est que de 1 hect. 26

dans le département de Vaucluse, tandis que, dans les Hautes-Alpes, elle dépasse 3. 30. Le grain ne se reproduit que cinq fois et demie, quand on prend le terme général; mais il donne 16 pour 1 dans le Nord et le Pas-de-Calais.

3° *Production.* Sa quantité est annuellement de 16 millions 661,462 hectolitres, qui valent 137,622,411 fr. C'est 115 à 116 fr. par hectare. Les départements où l'orge est à son plus haut terme de fécondité et au plus bas sont ceux ci-après ;

Maximum.				Minimum.			
Finistère . .	33 hectol.	09 p[r] h.		Loire	9 hectol.	58 p[r] h.
Nord	31	—	74	Ardèche. . .	9	—	51
P.-de-Calais.	30	—	00	Loir-et-Cher.	9	—	34
Seine. . . .	24	—	12	Yonne . . .	9	—	23
Bas-Rhin. .	21	—	74	Charente . .	9	—	21
H.-Alpes . .	20	—	65	Lot.	9	—	07
P.-de-Dôme .	18	—	92	Creuse . . .	8	—	32
Isère	18	—	80	Vaucluse . .	8	—	07
Aisne. . . .	18	—	71	H.-Marne. .	7	—	18
Seine-et-Oise	17	—	60				

Conséquemment il y a des départements où la même étendue de culture produit le quadruple de la quantité qu'elle rapporte dans d'autres. Les deux causes de cette grande production sont la fertilité du sol, et surtout la supériorité de l'agriculture.

Voici les départements où la culture de l'orge est à son maximum et à son minimum.

Maximum.			Minimum.		
Manche . . .	1,031,130	hectol.	Basses-Alpes .	12,090	hectol.
Finistère . .	863,377	—	Pyrénées-Or. .	12,049	—
Sarthe. . . .	646,683	—	Morbihan. . .	11,299	—
P.-de-Calais .	632,372	—	Corrèze. . . .	10,566	—
Bas-Rhin . .	530,279	—	Tarn	8,927	—
Vienne . . .	436,196	—	Ariége	7,210	—
Côte-d'Or. .	462,672	—	Haute-Vienne.	6,679	—
Meuse . . .	461,130	—	Lot-et-Gar. .	4,495	—
Eure-et-Loir.	413,960	—	Landes	349	—
Cher	408,029	—	Gironde . . .	315	—
Total	5,887,828	—	Total	33,849	—

Les dix départements qui produisent le plus d'orge, en fournissent 56 fois autant que ceux qui en produisent le moins.

La valeur totale de la production de cette céréale, à raison de 8 fr. 25 c., s'élève à 137,622,411 fr. : à 10 fr. 72 c. l'hectolitre, cette somme monte à près de 179 millions. Dans le premier cas, elle donne 115 fr. 85 c. par hectare, et dans le second 150 fr.

4° *Consommation.* Sa quantité annuelle est de 12,402,441 hectolitres. La production disponible étant de 14,085,747, il y a un excédant de 1,683,306 hectolitres. La valeur de la consommation s'élève à 103,423,000 fr. La consommation individuelle serait de 37 litres ; mais, elle ne peut être déterminée attendu la diversité des emplois que reçoit cette céréale. Les départements où l'on consomme le plus d'orge sont ceux ci-après :

Manche . . .	705,738 hectol.	Pas-de-Calais.	401,168 hectol.
Sarthe	589,517 —	Indre	374,032 —
Nord	567,728 —	Meuse	336,071 —
Finistère . . .	408,235 —	Orne	310,453 —
Bas-Rhin . .	403,594 —	Haut-Rhin . .	285,066 —

On verra plus loin quels sont ceux de ces départements qui fabriquent des quantités de bière considérables ; les autres destinent l'orge à entrer dans la subsistance des hommes et dans celle de animaux.

5° AVOINE.

Cette céréale n'est point mentionnée par Pline, sans doute parce qu'elle n'était pas considérée comme fournissant un grain comestible. Aujourd'hui même elle est destinée particulièrement à la nourriture des animaux ; et cependant, elle entre dans celle des hommes pour des quantités assez gran-

des; elle est consommée principalement en bouillie et en gruau.

1° *L'étendue* de sa culture est de 3,000,634 hectares ou 1,520 lieues carrées moyennes, ce qui est presque l'étendue de la Sicile ou de la Belgique, la 17e partie de la France, et plus d'un 7e de la surface des cultures. Tous les départements cultivent l'avoine, mais avec une grande diversité d'importance. Voici ceux qui offrent le maximum et le minimum d'étendue de cette culture :

Maximum.			Minimum.		
Marne	133,684	hect.	Haut-Rhin . .	8,967	hect.
Eure-et-Loir. .	112,886	—	Basses-Alpes. .	6,686	—
Somme . . .	97,460	—	Bas-Rhin . . .	6,682	—
Seine-et-Marne	91,392	—	Vaucluse . . .	6,064	—
Aube	83,493	—	Ardèche. . . .	5,862	—
Oise.	88,501	—	Cantal	4,723	—
Haute-Marne. .	83,444	—	H.-Pyrénées. .	4,617	—
Seine-Inférieure	82,540	—	Lot-et-Garonne	3,700	—
Côte-d'Or . . .	88,127	—	Pyrénées-Or. .	2,231	—
Seine-et-Oise .	88,471	—	Var	6,314	—
Total	769,998	—	Total	55,846	—

Les départements qui contiennent la culture la plus étendue n'en ont pas plus de 14 fois autant que ceux qui ont les cultures les moins grandes, d'où il suit que l'avoine est répandue bien moins inégalement que les autres céréales.

2° *Ensemencement.* La quantité de semence, nécessaire chaque année à la récolte suivante, monte à 7,015,308 hectolitres, et vaut 43,605,000 fr. à raison de 6 fr. 20 c. l'hectolitre. Il faut par hectare 2 hectolitres 34 qui, par un terme moyen, donnent 16 hectolitres 30 ce qui fait 7 pour un. C'est, excepté le maïs, le grain le plus reproductif.

3° *Production.* Elle est annuellement de 48,899,785 hectolitres qui, à 6 fr. 20 c., valent 302,011,470 fr. C'est un revenu brut de 100 fr. 65 c. par hectare. La plus grande et la

moindre production ont lieu dans les départements ci-après :

Maximum.				Minimum.			
Nord	39 hectol.	93 pr h.		Indre-et-Loire	10 hectol.	45 pr h.	
Seine	32	—	29	Côte-d'Or . .	10	—	43
Bas-Rhin . .	28	—	74	Yonne . . .	10	—	08
P.-de-Calais	27	—	67	H.-Marne . .	9	—	99
Finistère . .	25	—	85	Lot	9	—	97
Oise	24	—	08	Loir-et-Cher	9	—	61
Seine-Infér. .	23	—	55	Landes . . .	9	—	30
Somme . . .	22	—	37	B.-Alpes . .	9	—	72
Gard	20	—	57	Dordogne . .	8	—	83
Morbihan . .	20	—	45	Lozère . . .	7	—	39

Le département du Nord obtient un produit quintuple de celui de la Lozère, sur la même surface de terrain. Il faut toutefois reconnaître que, dans plusieurs départements, ce n'est pas la bonne culture, mais une terre propice, qui manque à la fécondité de l'avoine. Tels sont, l'Yonne, la Côte-d'Or et l'Indre-et-Loire.

La plus grande et la moindre production, par départements, sont localisées ainsi qu'il suit :

Maximum.		Minimum.	
Pas-de-Calais.	2,030,286 hect.	Lozère	78 430 hect.
Seine-et-Marne	1,796,527 —	Gironde	71,118 —
Aisne	1,855,086 —	H.-Pyrénées . .	69,099 —
Nord	1,685,000 —	Ardèche	65,797 —
Marne	1,600,586 —	Basses-Alpes .	65,025 —
Meurthe . . .	1,146,362 —	Cantal.	58,728 —
Moselle. . . .	955,488 —	Haute-Vienne .	58,362 —
Meuse	954,953 —	Lot-et-Garonne	42,665 —
Côte-d'Or . .	918,899 —	Pyrénées-Or. .	26,378 —
Aube	879,199 —	Landes	9,231 —
Total	12,822,386 —	Total	524,833 —

La production est 24 fois aussi grande dans les dix premiers départements, que dans les dix seconds ; il ne faudrait que 38 des uns pour fournir toute l'avoine produite en France, tandis qu'il en faudrait 93 de ceux au minimum.

4° *Consommation.* La quantité d'avoine disponible est de 41,884,000 hectolitres. Celle de la consommation s'élève à 36,599,000. L'excédant annuel est de 5,284,000 hectolitres. La valeur de la consommation monte à 230,237,500 fr. Les départements où il se consomme le plus d'avoine, sont ceux ci-après :

Seine-et-Oise	1,997,189	hectol.	Nord	1,588,238	hectol.
P.-de-Calais	1,848,118	—	Seine . . .	1,392,827	—
Somme . .	1,705,344	—	Oise	1,360,311	—
Aisne . . .	1,647,569	—	Eure-et-Loir	1,294,081	—
Seine-Infér.	1,605,895	—	Seine-et-M.	1,145,431	—
			Total	15,585,000	—

S'il y avait 32 départements qui consommassent autant d'avoine, il n'en resterait plus pour les 54 autres. Voici les départements qui exportent le plus d'avoine :

Eure-et-Loir .	707,067	hectol.	Cher	287,502	hectol.
Oise	574,175	—	Somme. . . .	232,174	—
Seine-et-Marne	442,635	—	Morbihan . . .	166,537	—
Finistère . . .	415,483	—	Haute-Saône .	132,045	—
Côtes-du-Nord	313,010	—	Côte-d'Or . .	129,360	—
			Total	3,399,988	—

6° MAÏS.

Cette céréale américaine, si belle, si abondante et si riche, n'est encore ni aussi répandue, ni aussi multipliée qu'elle devrait l'être. Il s'en faut qu'elle soit repoussée par le climat, dans les limites qu'on lui assignait autrefois, et si elle manque à plusieurs parties du royaume, c'est bien moins parce que sa culture n'y prospérerait point, que parce que des habitudes enracinées y font préférer d'autres sortes de céréales.

1° *Étendue.* Le maïs n'occupe que 631,732 hectares, ou 320 lieues carrées moyennes, qui font seulement la 84e partie de la surface de la France. Dans vingt-cinq départements,

elle n'est point cultivée, et dans vingt-six autres, elle l'est si peu, qu'aucun d'eux n'en a 1,000 hectares. Sur les trente-cinq, où elle existe en masses plus ou moins considérables, voici ceux qui en possèdent la plus vaste étendue :

Dordogne	74,637 hect.	Gers.	31,536 hect.
Landes	72,082 —	Tarn.	31,536 —
Basses-Pyrénées .	71,238 —	Charente.	24,892 —
Haute-Garonne . .	49,051 —	Charente-Infér. .	21,654 —
Lot	41,450 —	Tarn-et-Garonne .	24,564 —
		Total	442,640 —

Il est inutile de remarquer que tous ces départements appartiennent à la région du Midi occidental, qui, cependant, n'a point sur celle du Midi oriental l'avantage d'une température plus haute ou plus constante.

La distribution du maïs, sous ce rapport, est indiquée ci-après :

Nord oriental. . .	10	départements.	29,451	hectares.
— occidental .	11	—	16,638	—
Midi oriental. . .	18	—	62,725	—
— occidental . .	21	—	522,379	—
Corse	1	—	539	—
Totaux	60	—	631,732	—

2° *Ensemencement.* La quantité de semence exigée par la culture du maïs, monte à 242,792 hectolitres, qui valent 2,282,000 fr. Il n'en faut que 38 litres par hectare. Le grain donne, en moyenne, 31 et demi pour 1. Mais il rapporte 45 pour un dans les Hautes-Pyrénées, 44 dans l'Ariége, 68 dans la Vendée, etc.

3° *Production.* Elle est annuellement de 7,620,264 hectol., qui, à 9 fr. 40 c., valent 71,796,084 fr. Ainsi l'hectare rapporte 43 francs 65 c., ou un 7[e] de plus que l'avoine. Les départements les plus féconds en maïs sont ceux ci-après :

B.-Alpes . .	44 hectol.	00 p^r h.		H.-Pyrénées	19 hectol.	76 p^r h.	
Isère	36 —	10		Aude	19 —	14	
Var.	27 —	60		Seine-et-Oise	17 —	93	
B.-du-Rhône	25 —	05		Aveyron . .	17 —	84	
Rhône . . .	23 —	30		Seine	17 —	00	

Les départements qui produisent le plus de maïs sont ceux ci-après :

Basses-Pyrénées	1,165,706 hect.	Tarn	358,346 hect.
Haute-Garonne .	633,919 —	Lot	351,763 —
Landes	720,748 —	Gers	330,594 —
Dordogne. . . .	585,975 —	Charente - Infér.	280,087 —
Hautes-Pyrénées	365,098 —	Charente. . . .	239,504 —
		Total	5,031,770 —

Ainsi ces dix départements fournissent les cinq sixièmes de la production totale du maïs.

4° *Consommation.* La semence étant prélevée, il reste disponible 7,377,472 hectolitres. Il en est consommé 6,657,482, qui valent 62,379,229. Environ 720,000 hectolitres sont en excédant pour l'exportation ou la réserve. Les départements producteurs sont en même temps les départements consommateurs.

7° TERRES ARABLES.

Les terres soumises à l'action de la charrue sont divisées en trois sections principales, dont voici l'étendue :

1° Celles actuellement en céréales.	13,900,200 hect.	62 p. 100.
2° Celles restant en jachères . . .	6,763,281 —	31
3° Celles mises en prairies artific. .	1,576,547 —	7
Total	22,240,090	100

Ces surfaces, transformées en lieues carrées moyennes, sont ainsi qu'il suit :

Céréales	7,056 l. c.	un 26e de la surface du royaume.
Jachères	3,424 —	un 13e
Pr. artificielles.	800 —	un 33e
Total	11,260	deux cinquièmes.

Les valeurs de la production de ces terres sont exprimées ci-après, d'après les prix moyens par communes.

Céréales	2,055,467,836 fr.	86 p. °/°
Jachères	92,285,902	4
Pr. artificielles..	203,765,165	10
Total	2,351,518,907	100

La valeur du produit brut par hectare est ainsi qu'il suit :

Céréales	150 fr. 00
Jachères.........	13. 65
Prairies artificielles.	129. 25
Valeur moyenne...	106. 00

CHAPITRE III.

LA VIGNE ET SES PRODUITS.

De toutes les plantes utiles, autres que les céréales, la vigne est la seule, dont la culture appartienne, comme la leur, au premier âge du monde.

L'attrait de ses fruits savoureux et de leur suc enivrant, semble avoir exercé sur les hommes, la même puissance que l'aiguillon du besoin. En développant leur esprit d'industrie, il leur a fait découvrir, dès l'enfance des sociétés, l'art de préparer, au moyen de la fermentation, une boisson dont l'usage est lié, depuis cinquante siècles, à la vie domestique des peuples, et même à leurs transactions publiques.

Le vin figure, depuis un temps immémorial, dans les solennités religieuses, comme offrande, comme libation, comme symbole. Il sert partout de gage à l'hospitalité, de conciliation entre les intérêts opposés, ou de caution à la foi promise; et, depuis les fêtes de la Grèce, jusqu'à celles du moyen âge, où l'on faisait couler, même en Angleterre, des fontaines de vin, il est l'âme des banquets politiques et des réjouissances populaires. C'est à lui, dit-on, que le premier conquérant de l'Inde dût son triomphe pacifique, le seul qui n'ait coûté ni larmes, ni sang aux hommes. Les tribus gauloises, qui franchirent les Alpes, pour envahir l'Italie, étaient attirées dans ce beau pays, par la renommée de ses vins délicieux. Ce n'étaient pas seulement les barbares, qui éprouvaient ce penchant; les peuples civilisés le partageaient également. Les Égyptiens, les Grecs, les Romains introduisirent la vigne dans leurs colonies, mettant sans doute son produit au nombre des choses dont ils ne pouvaient se passer dans leur nouvelle patrie.

Si pour rechercher l'origine d'une plante, qui joue, dans l'histoire, un si grand rôle, on consulte les plus vieilles annales de l'espèce humaine, celles où les souvenirs de l'antiquité la plus reculée, ont été conservés par Moïse et par Homère, on y voit avec surprise, que dès lors, la culture de la vigne n'était point nouvelle.

Une interprétation hasardée de la Genèse fait croire communément, que l'on en doit la découverte à Noé; mais, l'examen du texte sacré ne confirme point cette opinion. Il y est dit littéralement, qu'après la retraite des eaux du déluge, ce patriarche : « commença à devenir un homme des champs, qu'il planta la vigne, but du vin et s'enivra [a]. »

Rien n'indique, dans ces paroles, qu'il fit autre chose que ce qu'il avait vu faire chez les peuples antédiluviens, parmi lesquels il avait passé les deux tiers de sa longue vie. On ne se serait pas exprimé autrement si l'on avait voulu dire que

(a) Gen. c. IX. v. 20 et 21. Trad. de Cahen, la plus récente, la plus littérale et la meilleure.

ce fût à leur imitation qu'il en agit ainsi, tandis que la découverte d'une importante culture, comme celle de la vigne, l'ingénieuse invention d'un art, comme celui de faire le vin, et le phénomène extraordinaire de l'ivresse, causée par cette boisson, auraient laissé, sans doute dans la tradition, quelque indice de leur nouveauté. La culture de la vigne, comme celle des céréales, ne fut donc alors qu'une rénovation, et, en effet, lorsqu'on examine avec soin les circonstances du grand cataclysme décrit par la Genèse, on reconnaît qu'aucune d'elles ne laisse supposer la destruction des végétaux. On remarque, d'abord, que la malédiction de Jéhovah ne s'étend point jusqu'à eux, et ensuite, qu'ils ne sont point au nombre des Êtres dont la conservation fut confiée à Noé. Mais un témoignage direct et positif est celui donné par la colombe, qui revint à l'arche, portant dans son bec une feuille arrachée à un olivier; ce qui fit comprendre au patriarche que les eaux avaient diminué sur la terre [a]. Il est évident que, puisque cet arbuste délicat n'avait point péri, les autres plantes, et notamment la vigne, avaient échappé, comme lui, à cet immense naufrage.

La tradition grecque, conservée par Plutarque et Lucien, reproduit le même fait, avec les mêmes conséquences; elle porte que, lors du déluge de la Thessalie, Deucalion, réfugié dans une arche, fut informé de la retraite des eaux par une colombe, qui lui apporta, du Mont-Parnasse, un rameau d'olivier [b]. Ainsi les plus vieux souvenirs de l'Asie occidentale, ceux qui nous sont transmis par le Pentateuque, placent au delà de Noé l'origine de la culture de la vigne; ils permettent de l'attribuer, ainsi que celle des céréales, à une antiquité encore plus reculée et jusqu'au temps des premières sociétés humaines.

La tradition hébraïque, ainsi interprétée, est conforme d'ailleurs à celle des peuples les plus anciens, qui tous fai–

(a) Gen. c. VIII. v. 11. (b) Plutarch. de anim. rat. Lucien in Timone.

saient remonter à la période mythique de leurs annales l'art de cultiver la vigne et d'en tirer du vin. C'était pour eux un événement historique élevé aux honneurs d'une croyance religieuse; car partout, en Égypte, en Grèce, en Syrie, à la Chine, l'auteur de ces bienfaits était un dieu tutélaire, un personnage saint, mystérieux et révéré, qui avait enseigné l'agriculture aux hommes et commencé l'œuvre de leur civilisation. Les Égyptiens attribuaient l'invention du vin à Osiris, les Grecs à l'ancien Bacchus, les Phéniciens et les peuples d'Afrique aux mêmes divinités adorées sous d'autres noms [a]. Enfin, le premier livre sacré des Chinois, le *Chouking*, en fait honneur au roi Yu, qui vivait 4,000 ans avant notre ère, et dont le règne, voisin du déluge, est considéré comme le commencement de l'organisation civile des nations de l'Asie orientale.

A l'autre extrémité de cet immense continent, berceau du genre humain, Homère, dont les poèmes immortels sont les livres les plus anciens de notre race, montre, presque dans chacune de ses pages, la culture de la vigne comme existant de toute antiquité. Alcinoüs avait des vignes dans ses jardins, et ce roi des Phéaciens buvait son vin à pleine coupe [b]. Circé prodigua le vin aux compagnons d'Ulysse, pour faciliter l'exécution de ses sinistres projets [c]. Il n'y avait pas jusqu'au cyclope Polyphème qui n'eût du vin dans son île et qui n'en arrosât ses affreux repas de chair humaine [d]. Il fallait que le vin fût bien commun dans ces temps reculés, puisqu'il était déjà un objet de commerce et d'exportation outre-mer. Pendant le siége de Troyes, des navires de Lemnos, chargés de vin, abordèrent aux environs du camp des Grecs, et aussitôt les chefs de l'armée entrèrent en marché pour en acheter, donnant en échange, les uns de l'airain ou du fer, d'autres des peaux d'animaux ou des bœufs, et jusqu'à leurs belles esclaves [e].

Il est vrai que ces occurences, ne remontant qu'à 1,200 ans

(a) Diodore. l. I et III. (b) Homère. Odyss. c. VI et VII. (c) c. X. (d) c. IX. (e) c. VII.

avant notre ère, sont presque modernes, comparativement à la rénovation de la vigne, par Noé, il y a au moins 42 siècles, et à l'invention du vin, à la Chine, il y a 3,884 ans. Mais on voit, dans la Genèse, que, chez les Hébreux, à une époque contemporaine des premières cultures de la vigne, dans l'Asie orientale, l'usage du vin était commun, habituel et lié, pour ainsi dire, à celui du pain. Quand Abraham bénit son fils Isaac, il lui dit : « Que Dieu te donne la rosée du ciel et l'abondance du blé et du vin [a]. » Lorsque le même patriarche se mit en campagne, pour délivrer son frère, emmené captif par les Cananéens, le roi de Sodome vint au devant de lui, en faisant apporter, pour sa réception, du pain et du vin [b]. Il est admis que ceci avait lieu il y a 3,763 ans. On sait, de plus, que le vin des Hébreux était très-fort et troublait facilement la raison; témoin l'ivresse de Loth, celle de Nabal, etc.

De nombreux passages de la Bible constatent qu'avant Moïse, des cantons entiers de la Judée étaient couverts de vignes. C'était une culture de prédilection, et, dans un apologue, inséré au livre des Juges, le vin est appelé : la joie des hommes et celle de Jéhovah [c].

Ces faits établissent que la vigne est, comme le blé, une production de l'Asie et que sa culture est contemporaine des peuples primitifs de cette partie du Globe. L'usage du vin était général dans les belles contrées de ce vaste continent, avant que l'Europe fut peuplée et même connue. La vigne fut sans doute importée de proche en proche, par les transmigrations si fréquentes à cette époque de l'histoire du monde. Les colonies égyptiennes, qui formèrent des établissements en Grèce, l'introduisirent dans ce pays. Cécrops fut le premier, dit Pausanias, qui réunit les pasteurs et les chasseurs de l'Attique, en villages de cultivateurs. Le blé, le vin et l'huile furent la récompense de leurs travaux en commun [d]. Les colonies grecques la portèrent à leur tour en Italie. La Gaule la reçut vraisemblablement

(a) Gen, c. xxvii, v. 28. (b) c. xiv, v. 18. (c) c. xix, v. 32 à 35. c. ix, v. 13.
(d) Pausan. lib. III.

des navigateurs Phocéens, qui, partis de l'Asie mineure, poussaient leurs excursions jusqu'au détroit de Cadix, visitant les lieux du littoral, favorables à leur commerce, afin d'en faire des entrepôts avantageux. Le souvenir de leur première relâche sur nos côtes, conservé par Diodore et Athénée, suppose que, six siècles avant notre ère, les habitants du littoral de la Gaule, sur la Méditerranée, connaissaient déjà le vin et que même ils en avaient à leur disposition. Suivant une tradition recueillie par ces historiens, le chef d'un navire Phocéen, qui venait d'aborder nos rivages, fut invité à un festin donné par un roi du pays, en l'honneur du mariage de sa fille. Le repas fut composé de venaisons et d'herbes cuites, ce qui manifeste que la population vivait alors de la chasse et des produits spontanés de la terre, exclusivement à ceux de l'agriculture. Suivant l'usage, la future, pour faire connaître quel était celui des prétendants qu'elle préférait, remplit une coupe d'eau et de vin, mais au lieu de la donner à l'un de ses jeunes compatriotes, ce fut au chef des Phocéens qu'elle la présenta. Cette alliance inespérée fut l'origine du premier établissement des Grecs d'Ionie, sur le littoral de la Gaule, et la ville de Massalia, l'illustre Marseille, lui doit sa fondation [a].

Le vin ayant été mentionné dans cette occurence, on a supposé que la vigne existait déjà dans les parties méridionales de la France ; on a même dit qu'elle en était indigène et qu'elle s'y trouvait à l'état sauvage. La prétention d'avoir donné naissance à ce précieux végétal, est élevée, dans beaucoup d'autres pays, sans plus de fondements, et c'est une illusion commune aux voyageurs, que d'avoir découvert des mines d'or et des vignes fructifères qui, par un examen plus attentif, sont reconnues les unes, pour des roches micacées et les autres pour des lianes stériles.

Nous croyons fermement, avec Pline, que la vigne n'est point indigène de la Gaule, et qu'elle y fut introduite et natu-

(a) Diod. l. IV. Athénée.

ralisée par les Phocéens. Le récit même que nous avons rapporté, en porte témoignage ; car, des peuples, qui se nourrissaient de leur chasse, et qui n'avaient encore aucun des bienfaits de l'agriculture, ne possédaient point, à plus forte raison, le luxe d'une culture comme celle de la vigne. Il est impossible de ne pas en être convaincu, en apprenant par le judicieux Strabon, que pendant longtemps, la vigne fut bornée aux rives de la Méditerranée et que, de son temps, au commencement de notre ère, elle ne dépassait point les Cévennes et les côteaux de la Durance, où même les raisins mûrissaient difficilement [a].

Les Romains, quand ils envahirent la Gaule trouvèrent, dans ses parties méridionales, la culture de la vigne et l'usage du vin, qui cependant n'était pas général. « Les riches, dit le voyageur Posidonius, ont du vin d'Italie ou de la Gaule, qu'ils prennent pur ou légèrement trempé d'eau ; les pauvres boivent de la bière, appelée Cervoise, ou bien de l'hydromel. » On sait même par Pline, qu'alors les vins du territoire de Marseille, ceux qui avaient été faits les premiers, et sans doute d'après le mode de fabrication des Phocéens, étaient noirs, épais et peu estimés, mais que ceux des côteaux de Béziers étaient blancs et bons [b]. Il ne paraît pas que la culture de la vigne fut alors très-étendue et fort productive, si l'on prend à la lettre le témoignage de Posidonius et celui de Strabon. En effet, puisqu'au nord des Cévennes le climat, refroidi par les marais et les bois, ne permettait point, au raisin des vignes qu'on y plantait, de venir à maturité, il y avait à peine un quart ou un tiers de la France actuelle susceptible de cette culture.

Mais, la vigne s'étant acclimatée par degré, s'avança vers le Nord, d'abord dans les parties orientales de la Gaule, puis, au centre du pays, et plus tard jusque dans l'Armorique. Avant le IV[e] siècle, elle avait franchi le 46[e] parallèle, qu'on

(a) Pline. l. XIV. c. I et II. Strab. l. IV. c. I. (b) Strab. l. IV. p. 223. César dit que la Gaule Comata ne produisait point de vin. l. IV.

avait considéré, comme sa limite naturelle; elle était cultivée, sous le 47e degré de latitude, en Bourgogne, car un orateur de ce temps [a] prétend même que déjà elle avait dégénéré par vieillesse, dans le territoire d'Autun. Cinquante ans après, nous la trouvons prospérant sous le 49e degré de latitude et beaucoup plus vers l'occident. L'empereur Julien, dans le tableau qu'il fait des environs de Paris, vante la beauté des vignes et des figuiers de cette partie de la Gaule, et dit qu'on les élevait alors en les couvrant de paille, pendant les hivers, qui étaient bien plus rigoureux, qu'ils ne le sont aujourd'hui [b].

L'influence du voisinage de la mer, qui est défavorable aux vignes, exerçait son action au XVIe siècle, dans les mêmes limites qu'à présent; mais elle n'avait point empêché les vignobles de s'étendre jusqu'aux parties de l'Armorique, où l'on en trouve encore maintenant. Grégoire de Tours rapporte qu'en 587, sous Childebert, les Bas-Bretons envahirent les territoires de Nantes et de Rennes, qu'ils vendangèrent les vignes, dévastèrent les cultures, et emmenèrent captifs les habitants des villages [c].

Quand les peuples du Nord entrèrent dans la Gaule, la conservation des vignes leur parut un objet assez grave pour nécessiter des dispositions spéciales dans leurs codes. La loi salique et celle des Visigoths prononcèrent des amendes contre les voleurs de raisins, et contre ceux qui arrachaient des ceps. Dès lors, la vigne fut élevée autour des habitations royales, pour son agrément et son utilité. Sous les rois Franks, la femme de Childebert, Ultrogote, avait à Paris, un jardin planté de rosiers, d'arbres à fruits et de vignes : et plus tard, Louis le Jeune avait dans son jardin du Louvre, une pièce de vigne, sur le produit de laquelle il assigna une rente annuelle de six muids de vin ou 16 hectolitres au curé de Saint-Nicolas des Champs. Il buvait lui-même des vins de l'Orléanais, qui étaient alors assez estimés pour être offerts en présent aux étrangers.

(a) Eumene. Paneg. vet. (b) Julian. Micr. (c) Grég. Tur. l. IX.

Rien n'indique que ceux de la Bourgogne et de la Champagne, aujourd'hui si renommés, eussent, dans ce temps, aucune réputation; et ce n'est pas sans surprise qu'on apprend qu'à la table de Thierry, roi de Bourgogne, le cidre faisait concurrence au vin.

Charlemagne, le seul grand homme qu'aient produit ces siècles barbares, fut le protecteur zélé de la culture de la vigne; il la fit propager sur les collines du pays de Vaud et même près de Zurich. Avant lui, les Germains ne buvaient que de la bière ou du cidre; il leur fit essayer d'élever des vignes; mais bien peu réussirent, et il fallut en cultiver, pendant cinq siècles, pour parvenir enfin à obtenir de bons vins [a]. Néanmoins, de vieilles chartes nous apprennent que, sous les Carlovingiens, les classes supérieures et notamment le clergé, buvaient habituellement du vin. Le Concile d'Aix-la-Chapelle condescendit au milieu de ses graves débats, à régler, en l'an 817, que dans un monastère riche, situé en pays de vignobles, chaque chanoine devait recevoir, par jour, pour sa ration cinq livres pesant de vin et une chanoinesse trois livres; ce qui équivaut en mesure métrique, pour le premier cas, à 2 litres 58 centilitres, et pour le second, à 1 litre 72 centilitres. A raison de deux litres et demi par jour, c'était par an, 9 hectolitres 12, ou 13 fois la quantité moyenne de vin, qui forme le contingent actuel de chaque habitant du royaume. Il suffirait de quatre millions de buveurs, comme ceux autorisés par le Concile, pour absorber la vendange toute entière que donnent nos vignes aujourd'hui, et conséquemment pour ne pas laisser une goutte de vin, à 30 millions d'habitants d'un pays où l'on se plaint maintenant de l'abondance.

Il est juste de dire qu'une charte de l'empereur Louis le Débonnaire, confirmée, en 871, par son fils Charles le Chauve, assigne, seulement pour 120 moines, au monastère de Saint-Germain 2,000 muids (modii) de vin. D'après les données que nous fournit Dom Bouillard, le modios équivalait à 14 lit. 3.

(a) Muller, c. XI.

C'était au total 28,600 litres, faisant pour chaque moine, par année, 2 hectolitres 40 litres. Cette consommation est trois fois et demie celle de chaque personne, au temps actuel; mais elle n'est guère que le quart de l'énorme ration fixée à Aix-la-Chapelle. On doit remarquer toutefois, qu'il ne s'agit ici que d'une donation, qui vraisemblablement ne faisait qu'ajouter à la quantité de vin qu'obtenait de ses vignobles, la riche abbaye de Saint-Germain. On sait qu'il y avait alors des couvents qui, comme celui de Jumiéges, contenaient huit cents moines. S'ils eussent été traité, comme le prescrivait le Concile, ils eussent consommé ensemble 5,600 hectolitres de vin par année, ce qui est aujourd'hui la ration de 8,000 personnes.

Cependant le vin était fort cher dans les temps reculés. Nous trouvons dans un livre rare, imprimé en 1581, intitulé : Les trois pierres précieuses, que, sous Louis XII, le tonneau de vin valait 30 sols. Le prix du setier de froment de 56 livres pesant, s'élevait alors à 20 sols. Le tonneau de vin égalait la valeur d'un setier et demi ou 14 hectolitres, qui, à 20 fr. chacun, font aujourd'hui 280 fr. Or, le tonneau de ce temps contenait 3 muids ou huit hectolitres. Chacun de ceux-ci coûtait donc 35 fr., ou le triple de la valeur actuelle de l'hectolitre de vin.

Ce prix étant exorbitant, nous devons confirmer ce calcul par un autre qui en appuiera les chiffres. Sous Henri III, en 1580, la queue de vin de 400 pots, ou deux muids deux tiers, équivalant à sept hectolitres 16, valait 7 livres 10 sols, monnaie du temps. Cette somme, réduite en deniers, en faisait 1800. Or, à cette époque, la journée de travail, par compensation des prix de l'été et de ceux de l'hiver, ne s'élevait qu'à six deniers. La queue de vin valait donc 300 journées, et l'hectolitre 42 francs. C'est trois à quatre fois le prix moyen de nos vins actuellement.

On s'étonnera sans doute que dans ces temps, qui nous sont dépeints par les vieux fabliaux, sinon comme l'âge d'or, du moins comme un siècle de bombance et d'orgies bachiques,

le vin fut si cher qu'à coup sûr son usage devait être peu répandu. On s'expliquera cette contradiction apparente en remarquant quels sont les personnages mis en scène dans ces tableaux, curieux et véridiques, qui retracent les traits de la société sous le règne des Valois. Ce sont constamment des moines, des prélats et des chevaliers qui, maîtres de toutes les propriétés territoriales du royaume, pouvaient satisfaire à ce luxe de table, à cette prodigalité de vins choisis, dont on ne trouve plus guère d'exemples que chez la noblesse anglaise, riche encore comme aux temps féodaux. La masse de la population ne prenait point part à ces énormes consommations dont nous pourrions citer une multitude d'exemples : un seul suffira. Il nous est fourni par un document officiel tiré des archives du monastère de Durham, en Angleterre. On y trouve établi qu'en 1533, les cuisines de cette abbaye firent rôtir, pour l'usage de ses moines, 258 bœufs, 1210 moutons, 268 agneaux, 24 porcs et deux sangliers. Le poids net de ces 1762 animaux s'élevait à 110,000 kilogrammes; ce qui donnait une consommation journalière de viande de plus de 300 kilogrammes, ou plutôt de 400, puisque les jours maigres égalaient un tiers de l'année. Une si prodigieuse quantité de viande suffirait aujourd'hui parmi nous à 5,500 personnes. On ignore combien le couvent de Durham contenait de religieux; mais, si l'on en élève le nombre au plus haut point possible, il faut encore reconnaître qu'ils mangeaient dix fois autant de viande que nous. On ne peut révoquer en doute la moyenne de 3 à 400 kilogrammes de viande consommés journalièrement par les moines de Durham, car nous trouvons, dans le même compte de dépenses, qu'en un seul jour, à la fête de Saint-Jean, le Prieur et ses religieux consommèrent :

40 agneaux, qui, au poids net moyen de 8 kilogr. font	320 kil.
9 porcs à 90 kilogr. chacun	810
Total de la viande consommée. . .	1,130

Plus : 2,000 harengs rouges, et une foule de friandises (*dainty*) comme dates, raisins secs, figues, etc.

Si la dixième partie seulement de la population, soit en France, soit en Angleterre, avait exigé pour sa subsistance une quantité de viande ou de vin aussi considérable, assurément le pays n'aurait pu y suffire. Mais c'est qu'alors la consommation des uns n'était si grande que parce que celle des autres était réduite à rien. Sans cette explication, les chiffres qu'on recueille dans les archives du moyen âge, feraient croire volontiers à la dégénération de l'espèce humaine et à la vérité des fictions d'Homère et de l'Arioste; car des hommes qui engloutissaient dix fois autant de nourriture que nous, devaient ressembler aux Cyclopes et aux géants. Tout le secret de cette illusion consiste dans la distribution des subsistances qui, de nos jours, sont réparties avec une bien moins grande inégalité.

Ce n'est pas, au reste, la première fois, dans l'histoire économique des peuples, que les mêmes effets sont produits par une organisation semblable ou analogue de la société. A Rome, sous les empereurs, les Patriciens, enrichis par la faveur du prince et les dépouilles des provinces, possédant, comme les barons et les prélats des temps féodaux, toute la fortune publique, leur luxe, leur prodigalité n'avaient point de bornes; mais la masse de la population, formée de prolétaires et d'esclaves, était plongée dans l'indigence, réduite à vivre de poisson et de fromage, et à boire de la piquette, quand l'Italie produisait 195 espèces de vin, et lorsque Vitellius dépensait, pour sa table, en une seule année, 175 millions de francs [a].

Nous ne pousserons pas plus loin ces recherches sur l'histoire de la vigne, dans la crainte de leur donner une trop grande étendue; mais, nous nous réservons de mettre à profit les données numériques, que fournissent sur sa culture, les papiers d'État et les Économistes des XVIII[e] et XIX[e] siècles, pour comparer, avec notre temps, celui compris dans ces

(a) Aperçus statistiques sur la vie civile et économique des Romains, par l'auteur. *Journ. des Économistes* 1842.

deux intéressantes périodes. Toutefois, avant que d'aborder cette partie positive et presque technique de notre sujet, nous mentionnerons un singulier épisode qu'on ne s'attend guère à trouver, dans l'histoire de l'une des plus belles et des plus riches cultures du monde. C'est la persécution, que lui ont fait éprouver cinq mauvais princes : Domitien, Childebert, Charles IX, Henri III et Louis XV. Il est difficile de croire que le hasard seul ait réuni de pareils noms ; et, pour avoir mérité de tels ennemis il faut, qu'en excitant les sentiments généreux, le vin devienne une puissance aussi redoutable aux oppresseurs que le sont les idées philosophiques, les opinions libérales, les croyances religieuses et les sympathies populaires.

Les provinces de l'Empire romain, ayant souffert, en l'an 92 de notre ère, une disette, causée, en réalité, par le déclin de l'agriculture, abandonnée aux esclaves, Domitien en accusa l'extension donnée aux vignes. Il prescrivit, par un édit, que la moitié fussent arrachées, dans la plupart des provinces, et que, dans d'autres, particulièrement la Gaule, elles fussent détruites entièrement. Les dispositions de cette loi sauvage furent exécutées avec tant de sévérité, que les habitants des pays où les vignes avaient été arrachées, furent réduits à boire de la cervoise. Mais, inopinément, l'Empereur abandonna le maintien de son édit, à la surprise de tout le monde. Ce changement fût attribué à un billet qu'on lui avait fait parvenir, et qui contenait un distique dont le sens était : « Que, quoiqu'il fit, il resterait toujours assez de vin pour les libations du sacrifice dont il serait la victime. » Cette sinistre prédiction, qui effraya Domitien, ne tarda pas à être réalisée par l'événement ([a]).

L'édit de proscription des vignes fut abrogé légalement par Probus, qui déclara les provinces libres de planter des vignes à leur gré ; il fit plus, il ordonna aux légionnaires de se join-

([a]) Aurelius Victor, in Epitome. Vopiscus. in Probo. Eutrope. Eusèbe. Sueton, in Domitian. c. VII.

dre aux habitants, pour les aider à rétablir les anciens vignobles. Cette protection favorisa l'extension des cultures jusque dans les provinces septentrionales de la Gaule, celles qui maintenant produisent du vin le plus abondamment.

Au déclin de l'Empire romain, un nouveau Domitien fit éprouver aux vignes une nouvelle persécution. Les Franks, depuis l'établissement de leur domination dans la Gaule, étaient exempts de tous impôts, et considéraient ce privilége comme une de leurs franchises nationales. L'un de leurs rois, Chilpérik, le digne époux de Frédégonde, celui que ses contemporains ont nommé l'Hérode et le Néron des Franks, mit fin à cet état d'immunité, et lui fit succéder le dur régime des impôts; il y soumit les personnes, les terres et leurs produits, et il fit prélever en nature, une amphore de vin par chaque jugère planté en vignes. Si la première mesure égalait 31 litres et la seconde 27 ares, l'impôt s'élevait à près de 116 litres, par hectare. C'était très-probablement le dixième de la production de la vigne, une sorte de dîme royale semblable à celle prélevée par le clergé. On peut en inférer que, sous les Mérovingiens, on estimait officiellement à onze hectolitres et demi la production en vin d'un hectare, ou un peu plus de la moitié de celle donnée maintenant par la même étendue de terre. Un impôt, comme celui de Chilpérik, serait à présent en quantité : de deux hectolitres un tiers, et en valeur : de 35 francs ou bien au delà du quadruple de notre impôt foncier, avec ses centimes additionnels. Les effets de cette taxe extorsionnaire ne se firent pas attendre: « nombre de vignerons, dit Grégoire de Tours, abandonnèrent leurs propriétés; et, dans le Limousin, les habitants s'insurgèrent et tuèrent les percepteurs. »

En franchissant un espace, occupé par trente générations, nous retrouvons la culture de la vigne persécutée en France, par les mêmes motifs ou plutôt sous les mêmes prétextes qu'au temps de Domitien. Les ordonnances de Charles IX et de Henri III, rendues en 1566 et en 1577, eurent pour objet de restreindre et d'empêcher les plantations de vignes; elles pres-

crivirent impérieusement que les terres arables formassent les deux tiers des propriétés rurales, sans que jamais les prés et les vignobles pussent occuper une étendue plus grande que celle du tiers restant.

Une nouvelle ordonnance fut rendue, sous Louis XV, le 5 juin 1731, sur le rapport du contrôleur des finances, Ory; elle ajouta aux prohibitions une clause pénale, et défendit qu'il fut fait désormais aucune plantation de vignes en France, prescrivant, de plus, que celles qui étaient restées deux ans, sans être cultivées, ne seraient point rétablies; le tout sous peine de 3,000 francs d'amende, ou d'une punition plus forte si le cas échéait. Pour assurer la dénonciation de toute contravention, le syndic de chaque paroisse fut déclaré passible d'une amende de 200 francs, par chaque délit qu'il n'aurait pas fait connaître. Il n'est ni sans intérêt, ni sans utilité de faire voir au grand jour ces étranges aberrations de l'esprit humain, formulées en lois du pays.

C'est un fait incontestable qu'à cette époque où les Valois fixaient, par leurs ordonnances, les rapports numériques et réciproques, qui devaient exister entre l'étendue des terres arables et des vignobles et les besoins de la consommation, on ignorait complétement les limites de ces besoins et la quantité de chaque sorte de production, qui devait y satisfaire. On ne connaissait ni la superficie du royaume ni sa population, ni la surface des cultures, ni la masse des produits consommés. Non-seulement, on n'avait aucune notion sur ces objets en 1566; mais, 134 ans après, sous le règne de Louis XIV, il en était encore ainsi, et même, à une distance de deux siècles et demi, sous l'empire de Napoléon, on n'était pas beaucoup plus instruit. Assurément, ce n'était pas quand l'illustre Vauban se trompait de 5,000 lieues carrées dans son calcul de la surface de la France, et quand il quadruplait, par illusion, le chiffre de l'étendue des vignobles, qu'on pouvait établir, dans la répartition du sol, entre les différentes cultures, des proportions vraies. A bien plus forte raison, un siècle et demi

auparavant, ces opérations statistiques étaient-elles totalement impossibles.

La preuve que les vignes ne faisaient point invasion sur les terres à blé, au temps des Valois, se trouve d'abord dans la différence notable des exigences de ces deux sortes de cultures. Il faut à l'une des côteaux, à l'autre des plaines ; à la première, un sol sec et rocailleux, à la seconde, une terre humide et profonde ; et l'on ne saurait s'affranchir de ces conditions, sans changer la quantité et la qualité des produits, et sans les dégrader également. Les propriétaires ruraux n'avaient donc point, comme on le supposait, la liberté d'étendre les vignobles à leur gré; et de plus ils n'y avaient aucun intérêt, au XVI[e] siècle, dans un temps où l'hectolitre de blé valait 16 fr., comme de nos jours, et lorsque la journée de travail était d'un prix dix fois moindre qu'à présent, ce qui donnait aux grains une valeur relative d'autant plus élevée.

Un témoignage décisif montre que les envahissements de la vigne n'étaient qu'une fiction. Depuis soixante-quatre ans, rien n'arrête l'extension de sa culture, et cependant sa surface ne s'est point agrandie ; elle était en 1779, de 1,817,000 hectares, elle est maintenant de 1,972,000. Et, cependant la population s'est accrue de dix millions ou presque de moitié en sus. Ce fait prouve qu'il y a pour les vignobles des limites naturelles ou plutôt économiques, et qu'il n'y a nul besoin de loi pour les fixer.

Nous exposerons dans les sections suivantes :

1° Quelle est l'étendue actuelle des vignobles de la France, comparée à celle qu'ils avaient au XVIII[e] siècle, et à la surface de ceux que possèdent les principaux États de l'Europe.

2° Quelle est la quantité de la production totale des vignes, en France, aujourd'hui et autrefois, comparée à celle des autres pays vinicoles.

3° Quelle est la quantité moyenne de la production par hectare dans chaque département du royaume et à différentes époques des deux derniers siècles.

4° Quels sont les prix moyens des vins.

5° Quelle est la valeur totale de la production, à présent et jadis.

6° Quelle est la valeur de la production par hectare.

7° Quelle est la quantité de la consommation des vins, par départements, par régions, par époques et par habitant.

8° Quelle est la valeur de la consommation annuelle.

9° Enfin quelle est la quantité de l'exportation des vins de France à l'étranger, maintenant et autrefois, par nature de produit, par lieux de destination, etc.

1° Étendue de la culture de la Vigne.

Les vignobles de la France tiennent le premier rang parmi tous ceux de l'Europe ; ils doivent leur juste renommée à leur vaste étendue, à l'abondance de leurs produits et surtout aux qualités supérieures et variées des vins, qu'ils fournissent depuis plus de deux mille ans à de nombreuses populations.

Les vignes occupent une surface de 1,972,340 hectares, équivalant à près de mille lieues carrées moyennes. C'est la 27e partie du territoire de la France et la 10e des cultures. Le royaume de Saxe, celui de Wurtemberg, la Lombardie ou la Toscane ont à peu près cette étendue.

Neuf départements, où l'on boit de la bière et du cidre, sont privés entièrement de vignes, soit par l'effet de cette habitude, soit plutôt par l'influence du voisinage de la mer qui diminue, par son évaporation, l'intensité de la chaleur en été, ce qui empêche le raisin de mûrir. Ce sont ceux ci-après :

Nord,	Seine-Inférieure,	Finistère,
Pas-de-Calais,	Calvados,	Côtes-du-Nord,
Somme,	Manche,	Orne.

Cinq autres possèdent moins de 100 hectares de vignes, savoir :

Cantal, Lozère, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Mayenne.

Les départements qui ont les plus vastes vignobles sont énu-

mérés ci-après. On a indiqué à côté de la surface actuelle de leurs vignes, celle qui leur était attribuée, il y a un demi-siècle, par un ancien document officiel des contributions indirectes.

	1839.	1788.	Accroissement.
Hérault......	117,497 hect.	63,650 hect.	53,847
Charente-Inf..	105,571 —	81,000 —	24,571
Gironde.....	103,513 —	135,000 —	» »
Gers.........	95,951 —	62,000 —	33,951
Charente.....	89,610 —	75,000 —	14,610
Dordogne....	77,125 —	56,000 —	21,125
Lot-et-Garonne	66,156 —	55,000 —	11,156
Gard.......	63,875 —	51,151 —	12,724
Lot.........	53,543 —	36,500 —	17,043
Aude.......	52,818 —	29,312 —	23,506
Totaux....	825,659 —	644,663 —	180,996

Il paraîtrait que la culture de la vigne se serait augmentée de 181,000 hectares ou deux septièmes dans ces départements, et que toutefois elle aurait perdu, dans la Gironde, 32,000 hectares ou le quart de son ancienne étendue, en 1788.

Si l'on divise le royaume en quatre grandes régions, dont le méridien de Paris et le 47e parallèle forment les limites, on trouve, dans chacune, l'étendue de vignes indiquée ci-après, avec le rapport numérique à l'étendue totale. Il ne faut pas perdre de vue que ces régions contiennent chacune la même population, et pour ainsi dire la même surface.

	Étendue des vignes.	Rapport à l'étendue totale.
Nord oriental. . .	278,720 hect.	14 p. 100.
Midi oriental. . .	618,703 —	31
France orientale .	897,423 —	45
Nord occidental. .	190,404 —	10
Midi occidental. .	872,929 —	45
France occident. .	1,063,333 —	55
— continent.	1,960,756 —	100
Dép. de la Corse.	11,584 —	»
Total général.	1,972,340 —	100

‚es deux régions septentrionales ne contiennent pas un rt des vignobles de la France; il y en a moins d'un tiers s le Midi oriental, qui fournit les vins de Provence et de ıguedoc; près de la moitié est donnée par le Midi occi-tal, qui comprend la Charente-Inférieure et la Gironde. Si départements septentrionaux et notamment ceux qui avoi-ınt la Manche, ne sont point plantés en vignes, ce n'est par l'impossibilité de s'en approprier la culture, mais lement parce qu'en concurrence avec des départements ; favorisés, on ne pourrait obtenir que de médiocres suc-

Il est prouvé qu'autrefois la vigne était cultivée en Nor-ıdie, et qu'elle l'était même dans les provinces méridionales 'Angleterre. Stow rapporte que les vignes croissaient en ndance en 1377, sous le règne de Richard II, dans Home-k, près du château royal de Windsor, et ce qui est plus ınant, que le vin qu'elles rapportaient était consommé la table du roi, et même vendu — *even sold*. Cependant, e semble pas qu'il fût du goût des consommateurs, car s apprenons par Froissard, qu'en 1372, il partit d'Angle-e, pour Bordeaux, 200 voiles, en une flotte, qui allaient vins de la Guyenne; et un livre de compte, retrouvé par ıtham, établit qu'en 1282, sous Edouard II, il fût importé France, en Irlande, 899 tonnes de vin [a].

;'étendue des vignobles a été, depuis un siècle et demi, un ıt d'erreurs et d'exagérations fort étranges. Des Écono-tes distingués la réduisaient de moitié, d'une année à tre, ou bien l'augmentaient d'autant. Voici les plus re-ıquables de ces estimations :

Époques.	Étendue des vignes.		Autorités.
1700	2,297,000	hectares.	Vauban.
1760	1,675,000	—	Mirabeau.
1764	817,000	—	Beausobre.
1766	850,000	—	D'Expilly.
1779	1,817,000	—	Letrône.

Irish antiq. researches. t. I. p. 6.

Époques.	Étendue des vignes.		Autorités.
1788	2,024,000	hectares.	Young.
1790	1,021,000	—	Delai-d'Agier.
1790	1,567,000	—	Lavoisier.
1791	1,500,000	—	Duvaucelle.
1792	1,528,000	—	L'aut. des réflex. sur les vign.
1802	2,011,000	—	Sonnini.
1813	1,810,000	—	Exp. de la sit. de l'Emp.
1818	2,227,000	—	Chaptal.
1827	1,736,000	—	Œnologie.

Il paraît que pour déterminer ainsi l'étendue des vignobles du royaume, on a eu le plus souvent recours à des calculs, qui en faisaient sortir le chiffre de la consommation individuelle, plutôt que de consulter les documents de l'administration des contributions indirectes. Les relevés des registres de cette administration, fondés sur des investigations de détail, attribuent à la vigne l'étendue de culture ci-après, à des époques qui embrassent une période d'un demi-siècle :

	Étendue.		Par habitant.
1788	1,567,700	hectares de vigne.	62 ares.
1808	1,613,939	—	60 —
1824	1,730,056	—	57 —
1829	2,014,335	—	62 —
1835	2,134,822	—	63 —
1840	1,972,340	—	59 —

D'après l'investigation par communes, faite en 1840, cette étendue est de 1,972,340 hectares. La différence de 162,000 hectares, existant entre ce nombre et celui de 1835, peut provenir d'une diminution dans la culture, ou bien plutôt de ce que l'administration comprend dans ses calculs tous les terrains vignobles, tandis que les matériaux de la Statistique générale n'ont tenu compte que des vignes plantées.

La surface de 1788, comparée à celle que les vignes ont maintenant, s'est accrue de 405,000 hectares; mais la population s'est augmentée encore davantage, et au lieu de 62 ares

bles par habitant, il n'y en a plus que 59, ce qui éta- différence en moins de plus d'un vingtième sur le nombre. Il est vrai que la culture paraît être aujour- s productive, et qu'un hectare, planté en vignes, onner à présent, année commune, une quantité de grande qu'il y a cinquante ans.

nquête inédite de l'administration des contributions s, qui remonte à 1828, fait connaître quel était à que le nombre des propriétaires de vignes. Voici les rtements qui en avaient le plus :

	Nombre de propriétaires.	Étendue des vignes de chaque départem.	Étendue moyenne de chaque propriété.
t-Oise...	94,838	13,332 hect.	0 hect. 11 ares.
e.......	92,936	112,640 —	1 — 21 —
ie......	79,323	70,000 —	0 — 89 —
....	76,071	124,800 —	1 — 62 —
....	72,375	16,471 —	0 — 23 —
....	69,340	80,000 —	1 — 15 —
....	60,000	140,000 —	2 — 21 —
Garonne .	58,521	71,000 —	1 — 22 —
....	55,586	50,786 —	0 — 90 —
....	53,767	69,625 —	1 — 30 —
Totaux	712,757	748,554 —	1 — 04 —
lépartem.	1,556,510	1,254,811 —	0 — 80 —
al général	2,269,267	2,003,365 —	0 — 89 —

me division des vignobles paraîtra moins surpre- l'on considère que c'est la culture qui exige le moins s, et qui par conséquent convient le mieux aux culti- moins riches que laborieux. D'ailleurs, dans la plu- départements, on possède une vigne, comme un pour fournir aux besoins de la famille, et il suffit ne vingtaine d'ares, qui rapportent de 4 à 10 hecto- vin. Dans la Gironde, la moyenne étendue de chaque est de 2 hectares et un quart, parce que là, le vin

est un produit industriel qui alimente un commerce considérable.

La minime étendue de cette sorte de propriété exerce plusieurs effets qui agissent sur la prospérité agricole et sociale. Le grand nombre de cultivateurs, qui travaillent à leurs propres vignes, et qui apportent aux soins qu'elles exigent, un intérêt de tous les moments, favorise l'extension et le perfectionnement des produits qu'ils en obtiennent. 2,270,000 vignobles supposent presqu'autant de familles, ou 12 millions de personnes liées plus ou moins intimement à cette industrie. Ainsi, le tiers de la population du royaume en fait l'objet de son travail, de son revenu, de ses spéculations et de sa sollicitude. C'est donc une précieuse ressource pour l'activité agricole du pays; mais aussi, quand quelque revers vient frapper cette culture, il en résulte d'immenses calamités.

En portant à 311 francs, le revenu brut de l'hectare planté en vignes, il revient à chaque propriétaire, annuellement pour ses 90 ares, environ 280 francs. La moyenne générale fournie, par l'enquête de 1828, évalue à 96 francs le revenu net de l'hectare, ce qui, pour chaque propriétaire, donnerait 86 fr. 40 cent. Ces termes portent à 215 francs, la valeur du travail pour la culture d'un hectare et pour la fabrication de ses produits. L'impôt foncier, qui était alors supporté par les propriétaires de vignes, s'élevait avec les centimes additionnels à 15,560,484 fr. ou 7 fr. 90 cent. par hectare.

En appliquant ces données à la culture actuelle, sans prétendre qu'elles soient d'une grande exactitude, on en tire les chiffres suivants, les seuls existant encore sur ce sujet d'une si grande importance :

	Valeur totale.	Par hectare.
Travail des vignobles. .	423,980,000 fr.	201 fr 50 c.
Impôt foncier.	15,560,000	7. 90
Revenu net.	173,752,000	96. 00
Revenu brut.	613,292,000	311. 00

Quoique l'évaluation de l'hectare planté en vignes, portée ici à 311 francs, appartienne à l'administration des contributions indirectes qui l'a donnée, comme moyenne générale, nous la croyons beaucoup trop élevée ; elle peut bien être vraie pour les départements à grands vignobles, mais non pour la généralité de la France, et nous pensons qu'elle doit être réduite, sinon au prix de production, coté précédemment à 212 fr. l'hectare, du moins au prix marchand de 233 fr. C'est une atténuation de 25 pour cent, qui réduit le produit brut à 459 millions de francs et les autres sommes proportionnellement. Il est superflu d'observer que l'impôt foncier n'est que la première des charges supportées par les vignobles, qui sont ensuite grevés par les impôts indirects, et surtout par les octrois.

Nous donnerons ci-après un aperçu de l'étendue des vignobles dans les principaux États de l'Europe ; la plupart des chiffres sont officiels, mais quelques-uns sont d'une époque ancienne ; ce qui, du reste, n'importe pas essentiellement, cette culture ne s'accroissant point en surface.

	En hectares.	En l. car.	Rap. au territ. de ch. pays.
Russie. Podolie	2,000	1.5	un 600e
Belgique	20,000	10	un 170e
Allemagne proprement dite	250,000	126	un 100e
— Wurtemberg	25,000	12	un 82e
— Bade	30,000	15	un 50e
Prusse	277,000	140	un 106e
Empire d'Autriche	625,875	317	un 140e
— Hongrie	515,900	261	un 45e
— Arch. d'Autriche	48,000	24	un 87e
Suisse. 4 cant. seulement	50,500	25	un 17e
France	1,972,340	998	un 27e
Espagne	392,000	197	un 95e
Portugal	28,000	14	un 230e
Piémont	131,900	66	un 20e
Toscane	71,500	36	un 30e
États-Romains	59,300	30	un 44e
Royaume de Naples	125,000	60	un 67e

Tous ces pays n'ont ensemble qu'environ un million d'hectares ou 506 lieues carrées moyennes, plantés en vignes; la France en a presque le double. Mais, proportionnellement à l'étendue de leur territoire, le Piémont et la Toscane ont des vignobles aussi grands ou plus grands que la France, et l'on ne se doute guère que c'est face à face avec les neiges perpétuelles de la Suisse que gisent les vignes les plus vastes eu égard à la surface du pays. La contrée de l'Europe qui, après la France, a le plus de vignes, c'est la Hongrie; le territoire qu'elles y occupent, égale le quart de nos vignobles. La campagne de Rome, jadis si célèbre par les siens, n'en a pas une étendue plus grande, comparativement à sa surface. On annonce, depuis un demi-siècle, que la Crimée, où l'on a transporté des ceps de Bourgogne et de Champagne, va produire les meilleurs vins de France; mais cette concurrence, qui est encore toute dans l'avenir, est bien moins redoutable à nos vins, que l'extension de l'usage de la bière, et surtout le goût de peuples du Nord, pour les eaux-de-vie de grains.

2° Quantité de la production totale des vignes.

Cette production est l'objet d'un immense travail agricole et d'un commerce intérieur et extérieur, le plus grand et le plus riche qu'il y ait, après celui des céréales.

Plusieurs causes puissantes contribuent à rendre très-difficile de déterminer la production des vignes. Cette recherche faite par communes, dans la vaste investigation, entreprise pour la Statistique de France, a donné pour résultat de la vendange, année moyenne, 36 millions 783,223 hectolitres. Ce chiffre porte le produit de l'hectare à 18 hectolitres 65. Mais cette quantité varie considérablement d'un département à un autre.

Vins du Nord.			Vins du Midi.		
Meurthe. . . .	56.85	hectol.	Var.	27.60	hectol.
Moselle. . . .	54.14	—	B.-du-Rhône .	25.05	—
Vosges	47.53	—	Rhône.	23.30	—
Ardennes . . .	45.60	—	Charente-Infér.	22.68	—
Seine-et-Oise .	36.86	—	Hérault	22 27	—
Meuse.	35.78	—	Vendée	21.35	—
Haut-Rhin. . .	34.89	—	Ain.	20.58	—
Haute-Marne .	32 54	—	Isère	20.56	—
Aisne.	31.57	—	Gironde. . . .	19.50	—
Bas-Rhin . . .	30 20	—	Landes	19.40	—

Les cultures du Nord donnent le double de vin ou un tiers de plus que celles du Midi. Voici les départements qui produisent le plus de vin. On a mis en regard leur production en 1788, d'après le document officiel indiqué ci-dessus.

	Production.				
	1840.		1788.		Accroissement.
Hérault . . .	2,616,194	hectol.	1,129,787	hectol.	1,486,407
Charente-Inf. .	2,394,582	—	1,701,000	—	693,582
Gironde. . . .	2,020,236	—	2,700,000	—	» »
Var.	1,635,156	—	713,869	—	921,287
Charente . . .	1,152,079	—	777,000	—	375,079
Gard	1,132,555	—	933,505	—	199,055
Gers	1,128,820	—	775,000	—	353,820
Aude.	1,011,433	—	359,072	—	652,361
Meurthe. . . .	912,110	—	579,576	—	332,534
Yonne	856,223	—	543,639	—	312,584
Totaux. . .	14,869,388	—	10,212,466	—	4,656,692

L'accroissement est de près d'un tiers; mais, il y a de très-grandes variations dans la production d'une année à l'autre, ainsi que l'indique le tableau ci-après. On peut juger, par les énormes différences qui existent entre les vendanges dont les produits vont être énoncés, quelle influence exercent sur la vigne les agents météorologiques. Ces chiffres appartiennent à l'administration des contributions indirectes, et sont les plus exacts possibles.

Production des vignobles de France.

1788	27,025,903	hectol.	1832	26,738,572	hectol.
1804	45,249,094	—	1833	40,038,702	—
1805	31,326,374	—	1834	39,737,868	—
1806	31,674,600	—	1835	26,495,880	—
1807	32,430,473	—	1836	31,162,114	—
1808	37,613,909	—	1837	38,059,318	—
1823	32,770,542	—	1838	24,283,576	—
1824	22,888,681	—	1839	26,565,626	—
1825	22,791,907	—	1840	45,485,701	—
1826	31,348,117	—	1841	33,688,810	—
1827	36,819,420	—	1842	34,351,270	—
1828	37,748,688	—	1843	19,088,177	—
1829	30,972,779	—	1844	29,262,154	—
1830	15,281,395	—	1845	30,139,682	—
1831	21,819,146	—	1846	32,461,400	—

On voit que la récolte s'élève, dans son maximum, comme en 1804, à trois fois le minimum auquel elle descendit en 1830, et qu'ainsi elle peut s'augmenter ou diminuer de 2 à 300 pour cent. Il est à remarquer qu'une bonne ou une mauvaise année ne vient jamais seule; et, par exemple, l'influence de 1830 s'étendit à 1831 et à 1832; celle de 1838 à 1839, et celle de 1843 à 1844.

Si l'on groupe, par périodes quinquennales, les chiffres de la production de la vigne, on est conduit aux termes moyens suivants :

1786 à 1788	27,025,000	hectol.
1804 à 1808	41,063,000	—
1823 à 1827	29,326,000	—
1828 à 1832	33,876,000	—
1833 à 1837	35,098,000	—
1838 à 1841	33,755,000	—
1842 à 1846	29,060,000	—

On voit qu'il s'en faut énormément que la production se soit

ıais élevée, en moyenne annuelle, au terme de 46 millions ıectolitres, que l'on adopte assez communément. C'est seuıent une fois, en 1804, que la vendange s'en est rapproȝe, et c'était une année extraordinaire dont il n'y a pas un tre exemple.

Dans les départements où la culture de la vigne est favorisée plus haut degré, par le climat et par le sol, les énormes riations de récoltes se retrouvent comme dans le Nord. Il : intéressant de suivre, pendant une longue période, le reır de ces adversités, dans les lieux qui fournissent l'un des ıs les plus estimés : la Gironde. Voici la production anıelle de ce département, de 1788 à 1841.

1788	2,700,000	hectol.	1830	1,694,990	hectol.
1804	2,439,780	—	1831	1,645,210	—
1805	2,616,989	—	1832	2,556,498	—
1806	2,091,761	—	1833	2,937,713	—
1807	1,560,751	—	1834	1,441,991	—
1808	2,670,623	—	1835	1,155,752	—
1823	1,846,947	—	1836	2,336,072	—
1824	752,827	—	1837	2,213,624	—
1825	939,325	—	1838	1,084,349	—
1826	1,174,807	—	1839	1,340,558	—
1827	1,691,230	—	1840	2,163,381	—
1828	1,666,668	—	1841	2,097,716	—
1829	2,042,583	—			

L'année 1838 ne donna que deux cinquièmes du vin proıit en 1832; l'année 1824, qui fût, il est vrai, un minimum xtraordinaire, ne fournit à la consommation que le quart du in obtenu par la Gironde en 1833. Ainsi, le revenu des proriétaires de vignobles peut se trouver diminué ou accru, ans ces proportions, d'une année à une autre année.

Il est intéressant de connaître quelles sont les parties du erritoire qui sont les plus favorisées par la production de la igne; car, c'est dans cette distribution que se trouvent les ases du commerce intérieur des vins.. Le tableau suivant

exprime, par régions, la production totale des vignes du royaume :

Nord oriental....	8,068,210	hectol.	22	pour 100
Midi oriental ...	12,051,635	—	33	—
France orientale .	20,119,845	—	55	—
Nord occidental...	3,940,313	—	11	—
Midi occidental...	12,553,632	—	34	—
France occidentale	16,493,945	—	45	—
— continent .	36,613,790	—	100	—
Dép. de la Corse.	169,433	—	»	—
Total......	36,783,223	—	100	—

Sur 36 à 37 millions d'hectolitres de vin, les départements au Sud du 47ᵉ parallèle, en produisent presque 25; ceux au Nord en récoltent 11 à 12 millions ou le tiers seulement. C'est l'influence la plus marquée qui soit exercée en France par le climat sur les productions de la terre. Après elle vient celle indiquée par la présence du maïs. Les deux régions septentrionales ne donnent pas ensemble 12 millions d'hectolitres de vin, tandis que celles du Midi en fournissent 24 millions et demi, ou plus du double.

La production de la vigne est très-difficile à déterminer avec une certaine exactitude, d'abord parce qu'il n'y a point de récolte qui soit soumise à d'aussi grandes variations, et ensuite, parce qu'il n'en est aucune qui soit assujettie aussi fortement à l'impôt, ce qui a pour effet d'en faire dissimuler une notable partie. Cette double cause s'est jointe aux défectuosités des investigations, pour égarer les Économistes dans l'estimation de la production des vignobles. Voici les termes qu'ils lui ont assignés, depuis un siècle et demi :

Époques.	Quantités.		Autorités.
1700	29,862,000	hectol.	Vauban.
1760	26,297,000	—	France agr. et march.
1764	12,800,000	—	Beausobre.

Époques.	Quantités.		Autorités.
1770	17,162,000	—	D'Expilly.
1779	21,460,000	—	Letrône.
1788	40,480,000	—	Young.
1790	20,000,000	—	Delai-d'Agier.
1790	18,780,000	—	Tolosan.
1790	15,284,000	—	Lavoisier.
1791	30,000,000	—	Duvaucelle.
1792	30,577,000	—	Réfl. sur les contrib.
1802	40,230,000	—	Sonnini.
1813	36,200,000	—	De Montalivet.
1818	39,540,000	—	Chaptal.
1824	44,540,000	—	Herbin.
1827	35,705,000	—	Cavoleau.

ie partie de ces nombres sont exagérés en plus, et les es en moins. Ceux de l'administration des contributions ectes, qui sont les seuls admissibles, indiquent une prosion constante dans la production de la vigne; celle d'aul'hui est plus grande de 9 millions et demi d'hectolitres, 'un quart, que celle de 1788; elle est même plus considé e de 5 millions et demi d'hectolitres, ou d'un sixième, que les premières années de l'Empire. Mais a-t-elle excédé, ses progrès, l'accroissement de la population? C'est ce vont constater les chiffres suivants :

Époques.	Population.		Contingent par hab.	
1788	24,000,000	habitants.	113	litres chacun.
1805	29,000,000	—	110	—
1825	31,000,000	—	113	—
1840	33,540,000	—	110	—

'après ces termes, la production semble être aujourd'hui, tivement à la population, la même qu'en 1805; elle est un moindre qu'en 1825, et même qu'en 1788; mais la difféce est si petite, qu'elle peut être l'effet de quelque erreur; y a lieu de croire, d'après l'ensemble et la concordance es termes, qu'elle est stationnaire dans son rapport pro-

portionnel avec la population, s'accroissant comme elle exactement, et ne la dépassant point. C'est un résultat singulier, et qui contredit une foule d'assertions avancées *à priori*, sans aucune recherche sérieuse de la vérité. Si l'on admet que la récolte soit maintenant de 36 millions d'hectolitres, tandis qu'elle était de 27 millions, par la moyenne de 1786 à 1789 exclusivement, il s'en suit qu'elle ne s'est augmentée, en un demi-siècle, que de 33 pour cent, tandis que la population s'est accrue de 36. Conséquemment son accroissement ne correspond qu'à peine à celui du nombre des habitants de la France; et en effet, on trouve qu'à l'une et à l'autre époque, elle réduit à un hectolitre et un dixième, la part de chaque personne, dans le pays de l'Europe le plus riche en vignobles, et celui où l'on répète tous les jours que la production est surabondante.

Nous rassemblerons, dans le tableau ci-après, des chiffres officiels ou authentiques, qui donnent, par aperçu, la quantité de la production des vins, dans les principaux États de l'Europe. Nous y joignons la valeur totale de cette production, et la consommation de chaque habitant :

	Quantités.		Valeur.	Consommation par habitant.
Russie. Podolie....	46,000	hectol.	736,000 fr.	1/20e d'h.
Allemagne pr. dite.	5,000,000	—	100,000,000	1/3
— Wurtemberg .	500,000	—	8,000,000	1/3
— Bade.	600,000	—	9,600,000	1/2
Empire d'Autriche..	12,517,000	—	200,250,000	1/2
— Hongrie.	10,318,000	—	165,088,000	1 hectol.
— Arc. d'Autriche	905,000	—	14,480,000	1 —
Prusse..	5,544,000	—	88,704,000	1/2
France...........	36,000,000	—	460,000,000	1 hectol.
Espagne	7,840,000	—	125,440,000	3/4
Portugal	560,000	—	8,960,000	1/6e
Piémont	2,638,000	—	42,208,000	1/3
Toscane..........	1,430,000	—	23,230,000	1/4
États-Romains.....	1,186,000	—	18,976,000	1/2
Royaume de Naples.	2,500,000	—	40,000,000	1/2

Ainsi, la production de la France est triple en quantité de celle de l'empire d'Autriche, sextuple de celle de la Prusse, quadruple de celle de l'Espagne, etc. Mais elle ne donne à chaque habitant qu'un hectolitre, comme en Hongrie et dans l'archiduché d'Autriche. Elle fournit un quart de plus qu'en Espagne, et le double que dans une partie de l'Italie.

3° Quantité de la production par hectare.

Cette quantité est pour ainsi dire en raison inverse de la qualité ; elle est considérable dans les départements de la France septentrionale, qui sont mal favorisés par le climat ; elle est infiniment moins grande dans ceux du Midi, où la qualité est supérieure.

Maximum.		Minimum.	
Meurthe	56 hectol. 85	Yonne	22 hectol. 77
Moselle	54 — 14	Hérault	22 — 27
Vosges	47 — 53	Côte-d'Or	20 — 56
Ardennes	45 — 60	Gironde	19 — 52
Haut-Rhin	34 — 89	Saône-et-Loire . .	18 — 63
Bas-Rhin	30 — 20	Gard	17 — 73

Nous n'avons pas tenu compte des départements dont le produit est chétif et presque sans valeur : le Cantal, où l'hectare donne seulement 7 hectolitres 38 ; les Pyrénées-Orientales, où son produit est de 8 et demi, etc. Ce sont ces vignobles des montagnes, presque toujours improductifs, qui, par la compensation qu'établissent les moyennes générales, abaissent les termes généraux à ce point, que nous trouvons à peine 20 hectolitres à l'hectare, pour résultat de l'ensemble de tous les départements.

Ce n'est point à dire que nos vignobles n'offrent pas, dans quelques cantons, des productions aussi merveilleuses que celles de l'ancienne Judée, par leur singulière abondance. Ainsi, à Lunel, département de l'Hérault, il y a un clos de

trois hectares qui, en 1833, a donné près de 1,000 hectolitres de vin, ou exactement 320 par hectare. C'est quinze fois la moyenne du département, et plus de seize fois celle de tous les vignobles de France. Mais la Statistique d'un pays ne se fait point avec des exceptions, avec des cas rares et singuliers, qui souvent servent de fondement aux opinions du vulgaire. Si toutes nos vignes rapportaient autant que celle de Lunel, il ne nous faudrait pas 120,000 hectares, pour cette culture, tandis qu'elle en exige près de 2 millions.

La production des vins, considérée par régions, assigne à chaque hectare, le rapport exprimé ci-après :

Nord oriental......	28 hect.		95
Midi oriental......	18	—	28
France orientale....	22	—	42
Nord occidental....	20	—	69
Midi occidental....	14	—	38
France occidentale .	15	—	51
— continentale .	18	—	67
Dép. de la Corse....	14	—	63
Moyenne générale	18	—	65

Mais, il y a une trop grande différence dans la qualité et la valeur des unités, pour qu'elles soient comparables en quantité; et l'on ne peut compter rationnellement comme les éléments d'un même nombre collectif, le vin de la Lozère et celui de la Gironde ou de la Côte-d'Or.

La production de la vigne varie d'ailleurs tellement d'une année à l'autre, que sa détermination, par hectare, change selon les époques, et laisse difficilement constater ses progrès. La voici toutefois, d'après la division de la quantité des produits, par l'étendue des vignobles, depuis 1700 jusqu'à présent.

Époques.	Production.				Autorités.
1700	13 hectol.	00	par hectare.		Vauban.
1764	15 —	70	—		Beausobre.
1788	17 —	23	—		Administration.
1788	20 —	00	—		Young.
1790	10 —	00	—		Lavoisier.
1791	20 —	00	—		Duvaucelle.
1808	18 —	13	—		Administration.
1818	16 —	00	—		Chaptal.
1824	20 —	02	—		Administration.
1840	19 —	00	—		Statist. de Fr.

On ne peut tirer de ces chiffres aucune induction certaine; il semble bien que la production des vignobles est maintenant un peu plus abondante, sur une même surface qu'elle ne l'était, il y a cinquante ans; mais la différence n'est pas assez grande pour être attribuée positivement à quelque amélioration de la culture; et peut-être provient-elle seulement d'époques plus favorisées que celles auxquelles on les compare. Au demeurant, la quantité moyenne de 20 hectolitres par hectare, est un maximum qui n'est dépassé à aucune époque et par aucune autorité.

4° Prix moyens des produits.

Rien de plus difficile à établir que le prix moyen et général des vins, attendu que ce terme change selon les qualités des vignobles, leur abondance, la quantité de la consommation, la facilité des débouchés, et jusqu'à l'expectative de la vendange suivante. Il suffit pour accroître le prix des vins d'une localité : de l'ouverture d'un canal, de la construction d'un chemin de fer, de la fréquentation d'un petit port par des navires étrangers, qui en ont découvert nouvellement la commodité. Il suffit pour le diminuer d'une stipulation inaperçue dans quelque acte diplomatique, entre des puissances étran-

gères, qui facilite la substitution d'une espèce de boisson, jusqu'alors inconnue, à celle adoptée depuis des siècles.

Il est essentiel de distinguer dans les prix des vins, celui de production, celui de consommation et celui d'exportation. Le premier, qui ne comprend ni frais de transport, ni aucune autre charge que l'impôt, est de beaucoup le plus bas. C'est l prix par communes, adopté dans la Statistique de France; il appartient en propre aux départements vinicoles. Le second est le prix des départements improductifs, et en général de toutes les villes, qui consomment et ne produisent point. Le troisième est un prix marchand particulier aux ports de mer, où sont amenés des vins supérieurs, destinés à l'exportation. C'est un maximum relativement aux deux autres; et il y a lieu de l'écarter entièrement; mais les deux premiers prix de localités ont droit à entrer comme éléments dans des moyennes générales, selon les quantités auxquelles ils s'appliquent en réalité, et non pas, comme on le pratique communément, par des termes formés de l'addition et de la division des chiffres mêmes, qui expriment les prix locaux.

Voici, dans une année moyenne, les prix de première main des départements producteurs ·

Maximum.		Minimum.	
Gironde	18 f. 45 c.	Hérault.	6 f. 65 c.
Côte-d'Or	15. 70	Charente-Infér. . .	7. 50
Marne.	15. 60	Charente.	7. 40
Aube.	15. 35	Gers.	7. 70
Saône-et-Loire. . .	12. 65	Tarn-et-Garonne. .	7. 80

Les prix des départements improducteurs et ceux des grandes villes, qui se trouvent inclus, dans les prix généraux, les atténuent considérablement; ce qu'on reconnaîtra, dans la division du territoire par régions.

Nord oriental	12 f. 95 c.
Midi oriental	10. 57
France orientale. . .	12. 30

Nord occidental . . .	12 f. 35 c.
Midi occidental . . .	10. 90
France occidentale. .	11. 25
— continentale .	11. 40
Dép. de la Corse. . .	11. 85
Moyenne générale . .	11. 40

Il y a sans doute une très-grande différence entre les prix de production, qui dominent dans ces termes, et les prix courants des marchés des villes, qui servent, d'ordinaire, à former les évaluations générales ; mais néanmoins les Économistes, en adoptant le prix de 20 francs, pour la valeur moyenne de l'hectolitre de vin, sont tombés manifestement dans une exagération, qui les a induits en erreur sur la valeur totale de la production des vins et sur celle de l'hectare planté en vignes.

5° Valeur totale de la production.

Les difficultés d'appréciation que nous avons signalées, doivent empêcher de considérer les chiffres suivants comme des expressions numériques rigoureuses. Nous n'indiquerons que les grands départements vignobles; dans les autres, la production descend rapidement presque jusqu'à néant.

Gironde	37,261,836 fr.	Yonne.	10,373,703 fr.
Charente-Inf. .	17,923,664	Loiret	9,695,866
Hérault.	17,444,836	B.-du-Rhône.	9,540,438
Var	16,293,256	Seine-et-Oise.	9,530,706
Charente.	11,976,189	Côte-d'Or. . . .	8,453,323
Gard.	11,029,671	Saône-et-Loire	7,742,690
Rhône.	10,775,989	Marne.	7,511,308

Nous estimons qu'il faut augmenter ces valeurs d'un 10e au moins, si, au lieu des prix de production, on veut avoir ceux de première vente.

La valeur totale de la production des vins, divisée par régions, se divise ainsi qu'il suit :

Nord oriental	104,525,910 fr.	25 p. 100
Midi oriental	126,987,835	30
France orientale.......	231,513,745	55
Nord occidental	48,752,866	12
Midi occidental	136,751,566	33
France occidentale.....	185,504,432	45
— continentale....	417,018,177	100
Départ. de la Corse	2,010,975	»
Total général.	419,029,152	110

Il s'ensuit que le Midi possède les six dixièmes et plus du revenu brut annuel donné en France par les vins; le Nord n'en fournit guère qu'un tiers seulement.

En recherchant quelle valeur est attribuée à cette production par les anciens Économistes, nous avons formé de leurs chiffres le tableau suivant :

		Autorités.
1700	209,034,000 fr.	Vauban.
1760	223,000,000	Mirabeau.
1770	255,030,000	D'Expilly.
1779	245,000,000	Letrône.
1788	875,000,000	Arthur Young.
1788	270,250,000	Administration.
1790	280,000,000	Tolosan.
1791	296,000,000	Delai-d'Agier.
1818	718,941,000	Chaptal.
1840	420,000,000	Statist. de France.

Les énormes disparates de ce tableau résultent de l'usage des évaluations arbitraires, adopté par les Économistes et même dans les papiers d'État. Il faut évidemment éliminer les chiffres de Young et de Chaptal, qui exagèrent énormément la valeur de la production des vins, soit parce qu'ils admettent une étendue de vignobles double de celle qui exis-

tait en réalité, soit parce que la production a été appréciée par eux d'après des années exceptionnelles, ou enfin, parce que le prix du vin qu'ils ont adopté, s'est trouvé beaucoup trop élevé pour une moyenne générale.

6° Valeur de la production par hectare.

Cette valeur dépend de la qualité des vins, de leur quantité et surtout de la facilité d'en procurer la vente. Elle est ainsi qu'il suit dans les départements qui possèdent une ou plusieurs de ces conditions, et qui arrivent ainsi au maximum du revenu brut :

Meurthe	557 f. 15 c.	Meuse	382 f. 85 c.
Moselle	552. 25	B.-du-Rhône	382. 00
Seine-et-Marne	432. 70	Gironde	360. 15
Marne	420. 75	Rhône	339. 00
Aube	398. 95	Côte-d'Or	322. 80
B.-Rhin	383. 55	Loire-Inférieure	315. 60

On voit qu'à cet égard, les départements du Nord, dont le vin est médiocre, mais prodigieusement abondant, l'emportent sur ceux du Midi, dont la qualité est supérieure, mais la quantité bornée. Les départements qui donnent de chétifs produits en qualité et en quantité, atténuent tellement la moyenne générale, qu'elle n'atteint qu'à la moitié ou au tiers de la valeur donnée par l'hectare dans l'ancienne Lorraine. C'est ce que montrera la répartition par régions.

Nord oriental	374 f. 90 c.
Midi oriental	192. 85
France orientale	257. 85
Nord occidental	255. 50
Midi occidental	156 65
France occidentale	174. 45
— continentale	212. 70
Dép. de la Corse	173. 35
Moyenne générale	212. 45

Voici la valeur que les chiffres des anciens Économistes donnaient au revenu brut de l'hectare à des époques diverses :

1700	91 fr.	Vauban.
1760	138	Mirabeau.
1788	172	Administration.
1788	437	Young.
1790	102	Lavoisier.
1790	74	Delai-d'Agier.
1818	322	Chaptal.
1824	311	Administration.
1840	212 Prix de product.	Statist. de Fr.
—	233 — courant.	idem.

Des motifs, expliqués plus haut, doivent déterminer l'élimination de la plupart de ces termes. Il en reste pourtant deux d'où sort un résultat intéressant : la comparaison du revenu des vignes en 1788 et 1840, à une distance d'un demi-siècle.

On sait que la quantité de vin, recueillie maintenant et autrefois, ne varie pas essentiellement quand on compare la même étendue de vignobles. C'est donc le prix du produit qui s'est augmenté et qui a élevé de 172 à 233 francs la valeur moyenne donnée par l'hectare planté en vignes. C'est un accroissement à peine de 35 pour cent, tandis que la valeur totale de la production agricole, prise en masse, a triplé, et beaucoup au delà, pendant la même période. Il faut ajouter aux effets de cette disproportion une considération importante et cependant oubliée : c'est la quantité de travail qu'exige la vigne, et qui étant plus grande que celle demandée par les autres espèces de culture, doit la grever de plus en plus, à mesure que le travail devient plus cher. Cette cause seule expliquerait le malaise de cette belle industrie agricole; mais il y en a bien d'autres. L'élévation et la multiplication des octrois des villes restreint ou diminue la consommation des habitants. L'art de faire des vins sans raisin, qui s'est perfectionné par les progrès de la chimie, substitue fallacieusement et impunément aux produits de la vigne des breu-

vages pernicieux dont la quantité égale peut-être dans la capitale celle des vins naturels. L'usage de la bière, borné autrefois à la Flandre, s'est répandu avec l'imitation des coutumes anglaises, et diminue d'autant la consommation des vins. Un pareil effet est produit par l'habitude commune, même parmi les hommes, de déjeuner avec du café ou du thé. La multiplicité des agents commerciaux, qui s'interposent entre les producteurs et les consommateurs, élève énormément les prix, détériore les qualités et diminue la vente. Les transports exercent ce triple effet de la manière la plus funeste. Notre mode de vendre en futailles d'une contenance qui exige pour l'achat, une somme plus forte que celle dont dispose le petit consommateur, oblige celui-ci à aller au cabaret, où il boit du vin frelaté, très-cher, et très-souvent en mauvaise compagnie, au lieu de boire de bon vin, à bon marché et dans sa famille. Il est évident que, dans l'intérêt de la santé publique et des mœurs du peuple, non moins que dans l'intérêt de l'agriculture, il faut mobiliser les vins, en les distribuant par fûts de dix, vingt, trente litres, pour les rendre accessibles à tous les ménages et les faire arriver purs et à bas prix jusqu'à l'ouvrier, en lui évitant la fatale nécessité d'aller en boire au cabaret.

Tant que l'action de ces causes continuera d'agir sur les vignobles, leurs propriétaires, et avec eux la nombreuse population des vignerons, demeureront étrangers aux progrès de la prospérité agricole du pays; ils resteront stationnaires, comme ils l'ont été depuis cinquante ans, tandis que toutes les autres industries se sont agrandies, et qu'elles obtiennent maintenant du sol une valeur triple du revenu que donnait la terre avant la Révolution.

7° Quantité de la consommation.

Un produit naturel dont on est avide jusqu'à la passion, et qui, dans ses différents états successifs, est un objet de gas-

pillage, de maraude, de détournement, de fraude, de contrebande, de taxes fiscales, multiples et élevées, et de poursuites judiciaires pour des délits dont les coupables sont absous, par l'opinion publique; un tel produit oppose d'invincibles obstacles à la détermination positive de sa consommation. Ces obstacles s'augmentent par la triple destination qu'il reçoit; savoir : sa consommation intérieure, son exportation à l'étranger et sa transformation en esprits et en vins de liqueur. Néanmoins, on peut admettre comme vrais, les nombres suivants :

La quantité de la production s'élève à.......	36,783,000	hectol.
La consommation, déterminée officiellement, à	23,578,000	—
L'exportation, à......................	1,331,725	—
La transformation et la réserve doivent être de	11,873,000	—

On suppose que la transformation en esprits monte à 9 millions; le reste est en partie conservé et en partie introduit, par la fraude, dans la consommation de l'année. La plus grande consommation a lieu, relativement à la population, dans les départements suivants :

Départements du Nord.

Aube	2	hectol.	26	Meuse.......	1	hectol.	22
Meurthe	1	—	34	H.-Marne.....	1	—	14
Seine	1	—	27	Seine-et-Marne.	1	—	06

Départements du Midi.

Charente-Infér.	1	hectol.	85	Gard........	1	hectol.	32
Gironde......	1	—	71	Landes	1	—	30
Hérault......	1	—	50	Tarn-et-Gar...	1	—	20
Aude........	1	—	41	Vaucluse	1	—	25
Var.........	1	—	40	Lot-et-Garonne	1	—	17
B.-du-Rhône .	1	—	34	Rhône.......	1	—	11
Gers	1	—	32				

Divisée par régions, la consommation est réduite à moitié

ou beaucoup moins, ce qui suppose que la distribution des vins, parmi les habitants des différentes parties du royaume, est extrêmement inégale. La voici, jointe à celle de la bière et du cidre :

	Vins.	Bière.	Cidre.	Totaux.
Nord oriental......	0 hectol. 62	0.36	0.05	0.93
Midi oriental.......	0 — 91	0.02	0.00	0.93
France orientale....	0 — 71	0.20	0.03	0.93
Nord occidental....	0 — 35	0.04	0.83	1.22
Midi occidental.....	1 — 03	0.01	0.00	1.04
France occidentale...	0 — 66	0.04	0.55	1.25
— continentale..	0 — 70	0.12	0.30	1.12
Dép. de la Corse....	0 — 68	»	»	0.68
Moyenne générale	0 — 70	0.12	0.30	1.12

Les chiffres des quantités de vin consommées, par chaque région sont, comme il suit, d'après les recherches officielles, faites pour la Statistique de la France :

Nord oriental......	5,292,881	hectol.	20 p. %
Midi oriental......	6,715,618	—	29
France orientale....	12,008,499	—	51
Nord occidental.....	4,050,519	—	17
Midi occidental.....	7,376,108	—	32
France occidentale ..	11,426,627	—	49
— continentale..	23,435,126	—	100
Dép. de la Corse....	143,122	—	»
Total général	23,578,248	—	100

La France méridionale consomme près des deux tiers des vins et seulement un quinzième des eaux-de-vie ; la France septentrionale, au contraire, ne consomme que deux cinquièmes des vins ; mais en revanche, elle absorbe 85 hectolitres d'eau-de-vie sur cent.

La consommation dont nous venons d'indiquer les quan-

tités, est-elle plus forte que celle qui avait lieu autrefois, ou au contraire, comme on l'avance souvent, est-elle moins considérable? C'est une question qu'il est bien plus difficile de résoudre qu'on ne l'imagine communément. Les chiffres, qui doivent en donner la solution, sont en petit nombre, et plusieurs d'entre eux n'ont guère plus de valeur qu'une conjecture, malgré les noms qui y sont attachés. Voici ceux que nous avons recueillis, et soumis à des vérifications sur les calculs originaux :

Époq.	Population.		Vins consommés.		Par habit.		Autorités.
1760	20,000,000	habit.	9,120,000	hectol.	46	lit.	France agr.
1790	25,000,000	—	15,218,000	—	61	—	Lavoisier.
1791	25,000,000	—	18,780,000	—	75	—	Tolosan.
1825	31,500,000	—	24,500,000	—	78	—	Administrat.
1829	32,000,000	—	24,780,000	—	78	—	id.
1840	33,540,000	—	23,578,248	—	70	—	Statist. de Fr.

La vie joyeuse de nos pères, leurs poésies bachiques et leurs orgies de cabaret nous portent naturellement à croire qu'ils consommaient beaucoup de vin. Ce serait une erreur. Il est vraisemblable qu'alors la cour et la ville en buvaient davantage qu'aujourd'hui; mais l'usage du vin ne s'étendait pas aux classes inférieures, dont le salaire journalier s'élevait à peine à 40 centimes. On en trouve le témoignage dans la division de la quantité totale des vins consommés, suivant le nombre des habitants, à chaque époque.

Il en résulte que sous le règne de Louis XV, alors qu'on célébrait le vin dans une multitude de chansons, on en buvait bien moins qu'aujourd'hui, alors qu'on n'en parle guère. La différence en moins est de 34 pour cent. Les calculs de Lavoisier, qui se rapportent à 1788, portent encore à 15 pour cent, l'infériorité de la consommation de vin de ce temps, comparé au nôtre. Depuis le commencement de la Révolution cette consommation s'est accrue progressivement en quantité absolue et relative. Sa masse était en 1830 presque triple de

celle de 1760 ; et la quote-part de chaque individu laissait espérer qu'elle atteindrait bientôt au double de l'ancienne ration. On consommait alors en France, 25 millions d'hectolitres au lieu de neuf ; ce qui donnait 78 litres à chaque habitant au lieu de 46 ou de 61. Ce développement, qui correspond à celui des autres consommations, et à l'accroissement de la prospérité publique, s'est-il arrêté dans ces dernières années ? ou bien une investigation récente qui le représente comme inférieur, a-t-elle failli, malgré des efforts jusqu'à présent sans exemple, pour atteindre toutes les quantités consommées ? C'est ce qu'il est difficile de décider. Tant est-il que la consommation des vins constatée par la Statistique de France, n'est que de 23,578,000 hectolitres, qui donnent 70 litres à chaque personne, ou 11 pour cent en moins que la consommation de 1825 et de 1829. Remarquons que, nonobstant les titres que possèdent les chiffres de ces deux époques, il n'est nullement impossible qu'ils aient été enflés par quelque exagération locale, et qu'alors la différence entre eux et les nôtres ne soit réellement illusoire.

En résumé, si l'on écarte les époques les plus anciennes, on trouve que, depuis un demi-siècle, la consommation du vin n'a augmenté que proportionnellement à la population, et qu'elle est tout au plus maintenant la même qu'en 1791. C'est un résultat incontestable, appuyé sur de hautes autorités, que cette consommation n'a point suivi les progrès de toutes les autres, et qu'elle est restée stationnaire, au milieu de l'accroissement des richesses du pays.

9° Valeur de la consommation annuelle.

Les départements où cette valeur s'élève le plus par les effets réunis ou séparés de la quantité et de la qualité des vins, sont ceux ci-après indiqués :

Seine	45,808,716 fr.	Isère.......	6,854,198 fr.
Gironde	17,436,142	Charente-Inf.	6,313,757
Aube	8,836,167	Loir-et-Cher.	6,019,642
Rhône	7,510,434	Hérault.....	5,913,607
B.-du-Rhône.	7,274,776	Gers.......	5,563,514

Ces dix départements consomment ensemble pour 117 millions et demi de vins, estimés au prix de production. C'est plus d'un tiers de la valeur totale de cette consommation, et trente départements semblables boiraient entièrement le vin réparti maintenant entre tous ceux du royaume.

La distribution par régions est ainsi qu'il suit :

Nord oriental	69,231,944 fr.	22 p. °/°
Midi oriental	78,630,412	25
France orientale	147,862,356	47
Nord occidental......	82,428,853	27
Midi occidental.....	79,419,880	26
France occidentale....	161,848,733	53
— continentale...	309,711,089	100
Dép. de la Corse.....	1,668,521	»
Total général	311,379,610	100

Les prix courants portent cette somme à 342 millions et demi, ce qui fait une dépense annuelle de 10 fr. 20 centimes par habitant. En 1790, Lavoisier ne portait qu'à 6 francs l'hectolitre, les vins consommés, ce qui faisait 91,308,000 fr. pour leur valeur totale, et n'élevait la dépense individuelle qu'à 3 fr. 60 centimes. Conséquemment elle a triplé, par la double cause de l'augmentation de quantité et de l'élévation du prix. Au lieu de 6 francs l'hectolitre, le vin vaut, en moyenne, 11 fr. 40 centimes au prix de production, et 12 fr. 54 centimes au prix de seconde main.

2° Exportation des vins de France à l'étranger.

Les vins de France ont toujours trouvé une faveur signalée dans les pays étrangers. Autrefois, on n'en buvait pas d'autres en Angleterre, où ils peuvent être transportés immédiatement des lieux de production, qui gisent le long de nos côtes occidentales, presque vis-à-vis des rivages de la Grande-Bretagne. Sous Henri VIII, au XVI[e] siècle, le vin de Bordeaux ne valait, en Angleterre, qu'un shilling le gallon, ce qui ne portait la valeur de l'hectolitre qu'à 30 fr., et celle du litre à 30 centimes ou 6 sous [a]. Mais une politique funeste a suscité entre les deux pays de longues et cruelles guerres et des animosités insensées; elle a imaginé de surcharger de taxes énormes les vins de France, afin d'en déshabituer les populations anglaises; elle a affranchi des vins inférieurs, bien plus chers, pour les substituer aux nôtres, dont elle voulait faire oublier le goût et tromper le besoin. L'exécution de ce dessein a été favorisée par une lutte acharnée, entre les deux pays, qui, pendant vingt-cinq ans, n'a laissé arriver de vins français en Angleterre, qu'au moyen des expéditions périlleuses des plus hardis Smuggleurs, et au prix énorme de 20 francs la bouteille. Une paix, dont la durée est sans égale dans l'histoire, n'a que faiblement modifié cet état de choses, et les populations anglaises continuent d'être astreintes, comme pendant la guerre, à la consommation exclusive des mêmes breuvages, savoir : les riches à celle des vins ardents de Porto, du Cap et de Madère, ou le plus souvent à celles des mixtions pernicieuses qui les imitent ; — et les pauvres à l'usage de ces décoctions qu'on appelle bière, et dont la fabrication exige une immense quantité d'orge qui, prenant, dans la culture, la place du froment, diminuent d'autant la subsistance publique déjà trop bornée.

(a) Hollinshed.

Il y a en Angleterre près d'un million d'hectares sur quatre et demi en culture, qui est réservé pour l'orge. C'est sept ares par habitant, et presque le quart de la surface cultivée, tandis qu'en France il n'y a pas deux millions d'hectares plantés en vignes, sur plus de 21 millions en culture; ce qui n'en fait que le dixième ou le onzième. D'où il suit que le premier de ces pays prélève, pour sa boisson, sur l'étendue de ses terres arables, presque 25 pour cent, au lieu que nos vignobles n'égalent pas le dixième de toutes nos terres cultivées, encore n'occupent-ils que celles de qualités inférieures, tout au contraire de l'orge auquel les meilleures sont destinées. Il est certainement étrange qu'un pays, dont les récoltes sont insuffisantes pour le nourrir, demande à son agriculture, de la drêche plutôt que du blé, et qu'il ait une plus grande sollicitude pour la bière qu'il doit boire, que pour le pain qu'il doit manger. Ce fait bizarre est indubitable, et nous avons établi ailleurs [a], par des nombres officiels détaillés, que l'Angleterre, tandis qu'elle est obligée d'importer, terme moyen, 8 à 10 millions d'hectolitres de céréales étrangères, qui ne peuvent encore empêcher la disette, emploie annuellement 15 millions d'hectolitres de drêche à la fabrication d'environ 136 millions d'hectolitres de bière. C'est l'inverse de ce qu'enseigne l'expérience et de ce que veut la raison, qui s'accordent à montrer que les populations doivent trouver chez elles leur principale subsistance, et ne se confier au commerce étranger que pour satisfaire à des besoins moins urgents. Voici l'explication de ce singulier problème économique : L'aristocratie anglaise, qui a la possession exclusive des propriétés rurales, tire de la production de la drêche un revenu plus grand et moins variable que celui qu'elle obtiendrait du blé; ce revenu est au moins de 375 millions de francs. Elle a conséquemment un immense intérêt à ce que la bière soit l'unique boisson des Iles Britanniques; aussi ne faut-il pas hésiter à croire que, tant qu'elle dominera

(a) Moreau de Jonnès. Statist. de la Grande-Bretagne et d'Irlande, t. I.

le gouvernement du pays, elle fera prévaloir, malgré ses meilleurs hommes d'Etat, ce système économique, et que, conséquemment, les Anglais étant condamnés à ne pas boire de vin, le commerce français n'aura point à leur en fournir.

Cette maligne influence s'est accrue considérablement de nos jours; ses progrès seront appréciés par les chiffres suivants, qui expriment, en hectolitres, la quantité de vins exportés de France en Angleterre, pendant deux périodes comparées, l'une ancienne, l'autre récente.

Exportation des vins de France en Angleterre.

HECTOLITRES.

Période ancienne.			Période récente.		
1784	25,554	hectol.	1831	23,494	hectol.
1786	56,850	—	1841	27,015	—
1788	40,348	—	1846	26,230	—
Moyenne ann.	40,977	—	Moyenne ann.	25,613	—

Ainsi l'exportation de nos vins en Angleterre, pendant les quinze dernières années, comparée à celle qui avait lieu avant la Révolution, a diminué de 37 pour cent, ou beaucoup plus d'un tiers. Mais, soit jadis, soit récemment, cette exportation n'a jamais eu qu'une très-faible importance. Eu égard à la population du Royaume-Uni, la consommation des vins de France était, avant 1789, d'un hectolitre par 300 personnes, ou environ un tiers de litre chacune; et maintenant elle est de moins d'un hectolitre pour 1,000 personnes, ou d'un 10e de litre par individu.

Mais, au lieu de cette moyenne générale, il vaut mieux limiter la consommation de nos vins dans la seule classe de la population anglaise à laquelle ils sont accessibles. Si l'on suppose que cette consommation est d'un hectolitre par an, pour chaque individu, 26,000 personnes seulement, dans les Trois royaumes, ont bu du vin de France en 1846. C'est la 950e partie de la population. Ce serait tout au plus le quart de ce nombre de consommateurs, si l'on admettait qu'il y a dans les

Iles Britanniques une catégorie de gens très-riches, habitués, par leur long séjour sur le continent, à un autre régime alimentaire que celui de la vieille Angleterre, et ne buvant d'autre vin que celui de France. Dans cette hypothèse, qui n'est pas dénuée de vérité, la ration journalière étant portée à un litre, ce qui est fort peu dans un pays où l'on boit bien plus largement que de ce côté-ci de la Manche, il n'y aurait pas sept mille cinq cents consommateurs.

Il est évident qu'il faudrait en Angleterre une révolution économique pour faire atteindre à l'importation de nos vins, dans ce pays, l'importance que, d'après des notions fausses ou exagérées, on suppose qu'elle peut acquérir. On se fera une juste idée de ce chétif commerce, en apprenant que cette quantité de 25,000 hectolitres, consommée par le plus riche pays de l'Europe, celui où l'on a inventé le mot *confortable*, est précisément le chiffre de la consommation de nos moindres villes, telles que Moulins, Alais, Rodez, Tarbes, qui sont habitées par dix à douze mille habitants, et qui gisent dans des contrées très-pittoresques, sans doute, mais qu'en Angleterre on appellerait sauvages.

Quant à la valeur de ce commerce, si l'on estime l'hectolitre à 32 francs, elle ne dépasse pas 800,000 francs; ce qui est la deux millième partie de la valeur totale du commerce général d'importation de la Grande-Bretagne et la 1300[me] de la richesse de nos exportations actuelles.

Nos vins trouvent en Hollande et en Belgique des débouchés trois à quatre fois plus considérables. Voici des chiffres qui expriment ce fait :

Exportation des vins de France en Hollande.

Période ancienne.			Période récente.		
1784	352,263	hectol.	1839	57,122	hectol.
1786	165,654	—	1840	78,253	—
1788	216,020	—	1845	96,106	—
Moyenne ann.	244,639	—	Moyenne ann.	77,160	—

Il y a soixante ans, la Hollande offrait à nos vins un marché trois fois aussi étendu que celui d'aujourd'hui; mais ce grand changement n'est point, comme celui dont nous venons de parler, l'effet d'un système hostile, c'est un événement amené par la fatalité. Quand la Hollande achetait, dans nos ports, 2 à 300,000 hectolitres de vin, elle était une grande puissance maritime et commerciale; elle possédait de vastes et nombreuses colonies, dont elle a été privée, tantôt parce qu'elle était notre alliée, tantôt parce qu'elle était notre ennemie. Malgré les malheurs qui l'ont accablée, elle répare, avec l'industrie et la patience qui la caractérisent, l'édifice de sa fortune, et ses relations avec la France deviennent de jour en jour plus étendues et plus intimes. Elle importe à présent plus de 80,000 hectolitres de vin, ou un pour trente-un habitants; ce qui fait trois litres et un tiers chacun. Si l'on suppose une consommation d'un hectolitre pour chaque personne, buvant habituellement du vin, il y a 81,000 habitants qui ont ce régime. C'est le 30e de la population. L'amélioration rapide de ce marché est un augure favorable pour son avenir.

La Belgique, dont la proximité et les habitudes toutes françaises devraient agrandir la consommation, est, proportionnellement à sa population, un débouché presque moitié moindre que celui de la Hollande.

	Vins importés.	
1838	75,151	hectol.
1839	65,280	—
1840	81,666	—
1846	106,393	—
Moyenne ann.	82,122	—

La population excédant 4 millions, c'est plus de 50 habitants par hectolitre, ou deux litres de vin seulement par personne. Si la consommation vraie est d'un hectolitre par individu, il n'y en a que 83,000 qui prennent part à l'importation. C'est le cinquantième de la population.

On peut, par le fait suivant, se faire une idée de la limitation qu'éprouve la consommation du vin, dans les pays, où comme la Belgique, la bière est fabriquée, avec une grande supériorité, et où de longues habitudes en font un objet de prédilection. Dans le département du Nord, que sa richesse agricole et industrielle place au premier rang des provinces de la France, les 168,000 habitants des villes ne consomment que 21,000 hectolitres de vin, ou un, par an, pour huit personnes; ce qui fait 12 litres chacune. Dans les parties vignobles du royaume, cette consommation s'élève, dans les villes chefs-lieux d'arrondissements, aux quantités exprimées ci-après :

	Population des villes.		Consommation totale.		Par personne.	
Villes du Var.........	64,000	hab.	102,000	hectol.	160	lit.
— de Saône-et-Loire..	42,000	—	69,000	—	165	—
— de la Gironde.....	122,000	—	257,000	—	210	—
— du Tarn.........	45,000	—	104,000	—	234	—
— de l'Hérault......	70,000	—	231,000	—	330	—
— du Jura....... .	30,000	—	106,000	—	354	—
Totaux	373,000	—	869,000	—	231	—

On voit par ces chiffres que, dans les pays vignobles, la consommation du vin est ordinairement vingt fois celle d'un pays à bière, et que dans un département pauvre, comme le Jura, l'habitant des petites villes boit trente fois autant de vin que l'habitant des grandes villes dans un département très-riche, comme celui du Nord, mais où la population a contracté, depuis des siècles, l'habitude de boire de la bière.

De tous les marchés de l'Europe, le meilleur pour la France et le plus considérable, c'est l'Allemagne. Quoique les vins de ce vaste pays soient abondants et estimés, les nôtres y ont toujours trouvé un placement avantageux. On en jugera par les nombres suivants, qui comprennent les Villes anséatiques :

Exportations des vins de France, en Allemagne.

Période ancienne.		Période récente.	
1784	193,926 hectol.	1839	169,084 hectol.
1786	221,397 —	1840	235,764 —
1788	272,852 —	1846	192,016 —
Moyenne ann.	229,394 —	Moyenne ann.	198,868 —

C'est huit fois l'exportation en Angleterre, et une quantité de vin qui est maintenant presque la même qu'autrefois. En portant à 26 millions la population qui peut participer aux effets de ce commerce, ce serait un hectolitre pour 130 personnes. On ne peut douter que des relations mieux entendues ne puissent accroître considérablement la consommation des vins de France en Allemagne.

La Suisse tient dans l'histoire commerciale de nos vins, une bien plus grande place que ne le feraient supposer sa population et sa richesse.

Période ancienne.		Période récente.	
1784	14,157 hectol.	1839	98,722 hectol.
1786	57,756 —	1840	89,529 —
1788	58,688 —	1846	151,805 —
Moyenne ann.	43,534 —	Moyenne ann.	113,352 —

Le débouché que nous offre maintenant la Suisse, est plus large de deux tiers qu'il y a soixante ans; il donne 20 habitants pour chaque hectolitre, et il semble être en accroissement progressif.

L'exportation dans les autres pays de l'Europe étant au-dessous de 100,000 hectolitres, nous ne croyons pas devoir nous y arrêter, et nous terminerons l'énumération de ces faits statistiques, par ceux relatifs aux États-Unis. Voici les quantités de vin achetées autrefois et récemment par le commerce de ce pays :

Période ancienne.			Période récente.		
1784	2,487	hectol.	1839	128,022	hectol.
1786	7,165	—	1840	77,973	—
1788	2,900	—	1846	103,980	—
Moyenne ann.	4,184	—	Moyenne ann.	103,325	—

Ainsi, les États-Unis reçoivent maintenant vingt-cinq fois autant de vins de France, qu'il y a soixante ans. Cependant, comme malgré cette augmentation, un hectolitre doit y être partagé entre 170 personnes, s'il est réparti également, on peut croire que ce grand marché est susceptible de s'étendre encore presque indéfiniment, dès que les entraves fiscales s'abaisseront.

L'espoir que cet exemple peut être suivi par plusieurs autres contrées, s'affaiblit quand on considère que les progrès merveilleux de ce pays sont un fait unique dans l'histoire. Néanmoins il en résulte un heureux témoignage des changements, qui peuvent métamorphoser une contrée déserte et sauvage, en un État populeux et puissant, et ouvrir au commerce des routes nouvelles dont personne n'avait la prévision.

Sans étendre davantage l'indication des lieux de destination de nos exportations de vin, anciennes et récentes, nous récapitulerons en masse, par années, les quantités et les valeurs de ce commerce, à des époques différentes et comparées.

Les exportations des vins de France à l'étranger, non compris les colonies, s'élevaient aux nombres d'hectolitres ci-après, il y a cinquante à soixante ans :

	Vins de Bordeaux.		Vins d'ailleurs.	Totaux.
1787	540,000	hectol.	425,261	965,261
1788	488,887	—	548,384	1,037,271
1789	484,400	—	431,259	915,659
Moyenne ann.	504,430	—	468,301	972,730

Les valeurs des vins exportés à l'étranger, étaient ainsi qu'il suit :

	V. de Bordeaux.	V. d'ailleurs.	Totaux.
1787	17,704,500 fr.	8,529,400	26,233,900
1788	10,825,200	13,521,000	24,346,200
1789	14,246,000	12,884,000	27,130,000
Moyenne ann.	14,258,570	11,645,000	25,903,000

Les valeurs des vins exportés aux colonies, montaient alors aux sommes ci-après :

1787	6,199,500 fr.	1,144,400	7,343,000
1788	6,278,800	2,370,400	8,649,200
1789	4,402,000	1,551,000	5,953,000
Moyenne ann.	5,626,000	1,688,500	7,314,500

Tous les vins exportés, tant à l'étranger qu'aux colonies, avaient la valeur ci-après :

	Vins de Bordeaux.	Vins d'ailleurs.	Totaux.
1787	23,904,000 fr.	9,673,800	33,577,800
1788	17,104,000	15,891,400	32,995,400
1789	18,648,000	14,435,000	30,083,000
Moyenne ann.	19,885,000	13,400,000	33,285,000

Ces valeurs se récapitulent ainsi qu'il suit pour l'année moyenne, suivant la qualité des vins et selon leur destination.

1° Selon la qualité des vins exportés :

Vins de Bordeaux........ 19,885,000 fr. 60 p. °/o
— d'ailleurs.......... 13,400,000 40

2° D'après leur destination :

Vins exportés à l'étranger........ 25,903,000 fr. 78 p. °/o
— aux colonies...... 7,314,000 22

Le prix moyen des vins exportés à l'étranger, était de 26 fr. 65 centimes l'hectolitre.

A ce prix, il y aurait eu 275,000 hectolitres exportés aux colonies, et l'exportation totale aurait été comme il suit, en quantités :

Vins exportés à l'étranger....	972,730 hectol.	78 p. °/o
— aux colonies ..	275,000 —	22
Exportation totale	1,247,730 —	100

Ce chiffre essentiel avait manqué jusqu'à présent.

Vingt ans après la constatation de cet état de choses, lors des guerres de l'Empire, les exportations des vins étaient réduites, en quantités et en valeurs, aux termes suivants :

Quantités. Hectolitres.	V. de la Gironde.	V. d'ailleurs.	Totaux.
1809	248,026	824,332	1,072,358
1810	123,960	600,469	724,429
1812	190,167	597,092	787,259
1813	180,825	573,795	754,620
Moyenne ann.	185,744	648,922	834,666

Valeurs. Francs.			
1809	17,802,820	11,951,724	29,754,544
1810	1,121,491	5,566,322	6,677,773
1812	12,671,848	6,048,104	18,719,952
1813	11,800,104	6,052,186	17,852,290
Moyenne ann.	10,849,065	7,402,074	18,251,239

Ainsi, comme le prouvent ces chiffres, fixer la victoire et dominer l'Europe n'empêchaient point l'une des branches principales de notre commerce de dépérir, et d'être réduite de 55 pour cent dans sa valeur, comparée à celle des temps antérieurs.

Voici les chiffres analogues pour l'époque actuelle :

	Quantités.	Hectolitres.	
	V. de la Gironde.	D'ailleurs.	Totaux.
1844	445,105	946,916	1,392,021
1845	524,535	943,477	1,468,182
1846	400,192	945,251	1,345,443
Moyenne ann.	456,611	945,271	1,401,882
	Valeurs.	Francs.	
1844	26,238,000	23,343,000	49,601,000
1845	28,503,000	23,815,000	52,318,000
1846	19,857,000	23,349,000	43,206,008
Moyenne ann.	24,873,000	23,502,000	48,375,000

De ces données statistiques, la plupart inédites, sortent des faits intéressants pour l'histoire économique du pays. Voici les principaux :

L'exportation totale des vins a varié ainsi qu'il suit, en quantités, aux époques ci-après :

1787 à 1789	1,247,700 hectol.		
1809 à 1813	834,000 —	perte	413,700 hectol.
1827 à 1829	1,125,000 —	accr.	291,000 —
1839 à 1841	1,323,900 —	id.	198,900 —
1844 à 1846	1,401,800 —	id.	77,900 —

Ainsi, l'ancien commerce des vins est dépassé maintenant de 150,000 hectolitres. Mais c'est seulement pendant ces dernières années que le temps présent a obtenu cette supériorité.

Ces nombres établissent que la vente de nos vins à l'étranger, et dans nos établissements d'outre-mer, est à présent plus étendue d'un dixième qu'en 1787, époque, qui cependant passe, dans l'opinion commune, pour extrêmement favorable à ce commerce et bien plus propice que le temps actuel.

Les valeurs qu'on suppose également être maintenant fort

inférieures à celles d'autrefois, sont en réalité beaucoup plus considérables. L'exportation moyenne, de 1787 à 1789, ne dépassait pas 33 millions de francs; elle est aujourd'hui de plus de 48, par le terme moyen des trois dernières années; et de 52 millions, d'après le chiffre de 1845. C'est un accroissement de 58 pour cent, ou beaucoup plus de moitié en sus. Sa répartition a été ainsi qu'il suit entre les principales qualités de vin :

Accroissement de valeur des vins de la Gironde.	5,000,000 fr.
— des vins d'ailleurs....	10,000,000

Il s'en suit que les vins de Bordeaux ne participent qu'avec une grande infériorité, dans les progrès de la valeur du commerce de nos vins à l'extérieur. En effet, ils sont tout à fait étrangers à la consommation de l'Algérie, qui cause aujourd'hui ces progrès, et qui n'est alimentée que par des vins de Provence. D'un autre côté, les vins de Champagne ont trouvé une faveur toujours plus grande, dans les régions de l'Amérique, depuis Rio-la-Plata, jusqu'aux États-Unis; ils y sont un accompagnement obligé de tout banquet officiel et de toute occurrence diplomatique. Plusieurs autres espèces de vin, qu'on supposait ne pouvoir subir l'épreuve de la mer, sont à présent embarqués, avec avantage, et font concurrence, par leur meilleur marché, aux vins plus renommés de la Gironde. Le déclin de ceux-ci est mesuré par les chiffres suivants. Avant 1789, leur valeur s'élevait à 60 pour cent de celle des vins exportés; elle n'est maintenant que de 50. La différence n'est pas très-grande, mais Bordeaux doit veiller à ce qu'elle ne s'augmente point.

Considérés quant à leur destination, les vins exportés diffèrent assez peu, en quantités, dans leur terme ancien comparé à leur terme actuel. Ceux portés à l'étranger formaient, il y a cinquante ans, 78 pour cent de la masse totale; ils ont diminué de quelque chose, puisque ce rapport n'est plus que

de 74 pour cent. Nos établissements d'outre-mer profitent de la différence, et reçoivent 26 centièmes de l'exportation, au lieu de 22.

Le marché colonial, séparé de l'Algérie, devient de plus en plus borné, par la pauvreté de nos colonies, et il ne peut s'étendre qu'en peuplant de nouveaux consommateurs, nos établissements transatlantiques. Mais, l'extension des marchés étrangers offre une question importante, dont voici les précédents : Avant 1789, ces marchés recevaient des quantités de vin s'élevant à 1,114,866 hectolitres, exclusivement à nos colonies, et par une moyenne de neuf années comprises entre 1779 et 1792, ce commerce, loin de s'augmenter, par la paix qui suivit la guerre d'Amérique, s'affaiblit d'un onzième, et fut réduit à un million d'hectolitres. C'est précisément le terme auquel il se trouvait fixé en 1841, après un demi-siècle de vicissitudes prodigieuses.

Une limitation aussi extraordinairement prolongée, dans la quantité exportée d'un produit si abondant et si recherché, pourrait faire croire que ce commerce est renfermé désormais dans des bornes naturelles, plus encore par le défaut de besoin des pays étrangers que par les répulsions fiscales et politiques de leurs gouvernements. Mais cette opinion, toute plausible qu'elle paraît être, repose sur l'hypothèse que les goûts, les appétances, les prédilections des peuples pour certains objets de consommation usuelle, sont constamment les mêmes, et, qu'à cet égard, le passé doit être l'image fidèle du présent et de l'avenir. Or, cette supposition est précisément le contraire de la réalité. Rien n'est plus mobile que le régime des populations civilisées ainsi que le dévolu qu'elles jettent sur l'usage de telle ou telle boisson. Quelques exemples le prouveront facilement.

La Grande-Bretagne, qui a consommé, en 1839, 147,000 hectolitres de vin de Portugal, savait à peine, avant le traité de Méthuen, s'il y avait des vignobles dans ce pays. Sa consommation en vins de France n'ayant été, en 1840, que de

27,000 hectolitres, elle égale à peine celle de nos petites villes de dix à douze mille âmes. Et cependant, ces vins séduisaient à ce point les Anglais du XV[e] siècle, que, lors de l'invasion de Henri V dans la Champagne, ce roi fut obligé, pour maintenir l'ordre dans son armée, de défendre expressément à ses chevaliers et à leurs suivants de boire du vin sans le mélanger d'eau [a]. Il n'y avait point alors de festin en Angleterre où nos vins ne fussent versés à grands flots. Lors de l'installation de l'archevêque d'York, en 1466, les convives burent, avec trois cents tonneaux d'ale, cent tonneaux de vin ; et l'on voit dans les registres de la dépense du comte de Lancastre, oncle du roi Richard II, que, dans l'année 1313, ce prince et sa maison consommèrent 371 pipes de vin [b]. Il y a loin de cette vie joyeuse de la vieille Angleterre au temps où nous vivons et dont les combinaisons politiques et financières exigent que le peuple de ce pays n'ait pour toute boisson spiritueuse, accessible à son indigence, qu'une liqueur délétère qu'on nomme genièvre, sorte de mixtion détestable, mais dont l'attrait est irrésistible pour la populace. Lorsqu'on apprend quelle est l'effrayante composition de ce breuvage, on n'hésite point à croire qu'il n'existe aucun autre pays en Europe aussi fatalement partagé.

Sans dissimuler que jamais le temps ne fut moins favorable à l'extension des débouchés, qui feraient arriver avantageusement nos vins sur les marchés étrangers, il faut cependant reconnaître qu'il y a des changements si grands et si inopinés dans les habitudes des peuples, qu'on ne saurait rien préjuger des obstacles qui restreignent maintenant l'exportation. Quelques événements très-possibles peuvent amener un ordre de choses tout différent.

Dans les pays musulmans, l'usage du tabac et du café était autrefois prohibé ; il est général à présent. Ce changement peut d'autant mieux s'étendre au vin, que, si cette boisson est

(a) Elmham, p. 281. (b) Henri. Hist. of Engl.

défendue par les chapitres 2 et 5 du Koran, elle est tout au moins tolérée par les chapitres 3 et 16 du même livre. Déjà l'interprétation de la loi du Prophète est devenue moins rigoureuse, et, l'année dernière, la consommation de nos vins dans les contrées mahométanes a éprouvé une assez grande extension. Il suffirait que quelque Iman révéré expliquât favorablement le texte sacré, pour faire tomber en désuétude la défense de boire du vin ; et bientôt une grande consommation de cette boisson s'établirait dans les pays de l'Orient. Il suffirait de même que l'aristocratie anglaise renonçât enfin à des avantages qui exposent son pays aux famines et aux séditions, et qu'elle substituât la culture du froment à celle de l'orge dans ses immenses propriétés. Dès lors, le peuple aurait chez lui sa subsistance, l'usage de la bière se limiterait et celui du vin s'étendrait d'autant, à l'égale satisfaction des producteurs et des consommateurs ; car on peut boire du vin en Angleterre au même prix qu'en France, et à moitié meilleur marché qu'à Paris. Ce fait capital n'a pas besoin de preuve ; quant aux conditions de son effectuation, nous n'y voyons rien d'impossible. Deux produits absolument nécessaires aux populations de l'un ou de l'autre littoral, le vin et la houille, ne peuvent-ils donc s'échanger ? S'ils formaient un commerce libre et franc, avec le bénéfice d'une complète neutralité en cas de guerre, nous garantissons que les effets propices d'un tel arrangement, pendant une seule année, le rendraient infailliblement perpétuel.

Un autre marché aussi important dès aujourd'hui, que peut le devenir jamais celui de la Grande-Bretagne, les États-Unis sont à moitié fermés à nos exportations, par l'élévation des droits imposés récemment pour remédier à la pénurie de leurs finances. Mais c'est un état de crise qui ne peut durer ; et le Congrès ne tardera pas à reconnaître que faire payer au commerce tous les impôts d'un pays, c'est étouffer la poule aux œufs d'or. Le Brésil, le Mexique et les autres États américains offriront assurément à nos vins des débouchés de plus

en plus grands, à mesure que leur prospérité naturelle se développera par l'influence de la paix et de la civilisation. En Europe, la consommation des vins de France se soutient à un terme élevé, dans les trois royaumes Scandinaves : la Suède, la Norwége et le Danemarck ; elle s'augmente en Suisse progressivement.

Mais, de tous les marchés, le plus vaste, le plus sûr, le plus avantageux, c'est la France. Il l'emporte sur tous les autres par le nombre des consommateurs, par l'étendue de leurs besoins, par la persévérance de leurs habitudes, par la certitude, la proximité et la rapidité des transactions commerciales. Il reste encore, dans ce marché, une place immense aux progrès de la consommation. En effet, s'il y a dans le royaume 21 millions d'habitants qui boivent de la bière, du cidre ou de l'eau seulement, il y en a que 13 millions qui boivent du vin, et qui encore n'en boivent qu'un demi-litre par jour, quantité certainement fort minime. La première catégorie s'élève à 62 pour cent, ou presque les deux tiers de la population ; elle comprend les femmes, les enfants, une partie des pauvres, et les habitants de tout âge et de tout sexe dans les anciennes provinces de Normandie, de Bretagne, de la Flandre et de l'Alsace, où le vin n'est pas la boisson ordinaire. La seconde catégorie, qui se compose principalement des hommes, et qui s'étend aux autres régions de la France, ne monte qu'à 38 pour cent. Ainsi, dans l'état actuel du pays, en limitant la part des buveurs de vin à un demi-litre seulement par jour, il y a encore trois personnes sur cinq qui restent tout à fait en dehors de cette importante consommation ; proportion énorme qu'il est possible et avantageux d'atténuer.

C'est vraiment un phénomène singulier, que dans le pays où les vins sont d'une abondance extrême, et où ils sont pourvus, mieux que partout ailleurs, des qualités qui les rendent applicables, au plus haut degré, au régime alimentaire de la population, leur consommation soit circonscrite

aussi étroitement, et qu'elle soit étrangère presqu'aux deux tiers des habitants.

Un autre fait également étrange, c'est que cette consommation soit demeurée stationnaire depuis 1791, et que sa quantité, par chaque personne, ne diffère point aujourd'hui de ce qu'elle était, il y a un demi-siècle. Or, l'usage du vin étant une amélioration de régime, un témoignage d'aisance domestique, une manifestation du bien-être public, il devrait avoir suivi, dans son extension, les progrès de la richesse nationale; et la consommation du vin devrait être aujourd'hui, comme celle du pain de froment, augmentée de moitié en sus.

2° LES EAUX-DE-VIE.

On a souvent entrepris de comparer les peuples anciens aux peuples modernes; mais dans le parallèle qu'on a voulu établir entre eux, on ne s'est guère occupé, pour caractériser chaque époque, que des monuments des arts et des ouvrages du génie, et l'on a négligé de rechercher quels changements ont été produits dans l'homme physique et moral de l'antiquité par les influences de notre vie domestique et de nos habitudes populaires.

Notre sujet nous fournit l'exemple frappant de l'une de ces influences qui, enfantée par une cause abjecte, agit cependant avec une grande extension et une puissance malfaisante et redoutable. C'est l'usage des liqueurs spiritueuses.

Par une singularité remarquable, les anciens, dont l'esprit ingénieux et inventif avait trouvé le secret de presque tous nos arts, n'avaient point découvert celui de la distillation. Ils n'avaient donc d'autre moyen de s'enivrer que le vin; et l'on est fondé à croire que leurs excès n'étaient ni aussi fréquents, ni aussi dangereux que ceux des peuples modernes. En effet, il n'y a nulle comparaison entre l'action du vin sur les organes et celle qui résulte des liqueurs alcooliques, consommées de

nos jours, en si grande quantité, par les classes les plus nombreuses de la société. Et quant à la fréquence de l'ivresse, on peut se convaincre, par le prix du vin chez les Romains, qu'elle devait être bien plus limitée qu'aujourd'hui. Il est vrai que sous la République, lors du triomphe de Metellus, 250 ans avant notre ère, le vin ne valait que 35 centimes le litre; mais c'était alors l'âge d'or de l'Italie; et sous Dioclétien, le prix de la dernière sorte de vin, qu'on désignait par l'épithète de rustique et qui semble avoir été l'analogue du vin bleu de nos barrières, s'élevait à trois francs le litre ou huit à neuf fois sa valeur en France. Le vin vieux le plus commun dépassait sept francs le litre, somme pour laquelle on en a une centaine, dans plusieurs de nos départements. Nous ne parlons point ici des vins de quelque réputation, qui avaient une valeur au moins décuple de celle du vin rustique.

Si l'on admet qu'il ne faut pas moins de trois litres de vin pour enivrer un homme, la bonne société de Rome qui, dans les jours de fête, ne se refusait pas ce brutal plaisir, ne pouvait se le procurer, sous les Empereurs, qu'au prix exorbitant de 40 à 80 francs par personne; et le peuple des prolétaires et des affranchis devait encore le payer une dixaine de francs, ou même plus du double s'il ne se contentait pas de la dernière qualité. C'est 134 fois la somme nécessaire, parmi nous, à un homme des classes inférieures pour perdre la raison. Il lui suffit du quart d'un litre d'eau-de-vie, valant 60 centimes, pour tomber dans une ivresse profonde, qui ne lui coûte que la valeur d'une heure de travail, tandis que le laboureur romain n'arrivait au même état que par le sacrifice du gain de deux à trois journées.

L'art de la distillation a donc rendu l'ivresse non-seulement plus violente que jadis, mais encore bien plus facile, puisqu'elle est cent fois moins dispendieuse et que de plus, elle peut être, pour ainsi dire, spontanée. Ses conditions nécessaires se sont simplifiées et réduites. Dans l'antiquité, il fallait de l'argent, du temps, une propension déterminée pour l'or-

gie, car avant d'avoir vidé trois litres de vin, on pouvait s'arrêter et reculer devant l'ivresse. De nos jours, l'ingestion d'une quantité d'eau-de-vie, capable de la causer, n'exige qu'un seul instant et ne demande, dans nos provinces, qu'une minime dépense de 15 à 20 centimes.

En résumé un hectolitre de vin, qui, chez les Romains, au temps de l'Empire, valait de 70 francs à 270, ne pouvait enivrer qu'une trentaine de personnes, tandis qu'aujourd'hui, un hectolitre d'eau-de-vie, qui coûte 50 à 60 francs, suffit pour en enivrer 400. Conséquemment une dépense d'un sixième pourvoit, grâce à la distillation, à l'ivresse de 13 à 14 fois autant d'hommes que le faisait le vin d'autrefois. Pour la somme de 175 francs qu'exigeait, sous Dioclétien, une orgie de 30 personnes, il est possible maintenant à 1400, de s'enivrer beaucoup plus vite et tout aussi complétement.

Avant de rechercher quels sont les effets de cette grande et singulière diversité, nous devons dire quelques mots de l'histoire des liqueurs alcooliques.

Quand on parcourt les annales des sociétés modernes, on remarque que c'est à l'Allemagne et à la France qu'elles doivent les inventions les plus ingénieuses et en même temps les plus formidables. C'étaient deux Allemands que ce moine alchimiste et ce docteur nécromancien, qui découvrirent, l'un la poudre à canon et l'autre l'imprimerie; et ce sont deux Français : Denis Papin et Arnaud de Villeneuve, qui ont inventé, le premier la machine à vapeur, et le second l'art de la distillation. Remarquons, en passant, que trois au moins de ces hommes de génie passeraient aujourd'hui pour des songes creux, de la même catégorie que ceux qui recherchent le mouvement perpétuel ou la quadrature du cercle; car ce fut, par leurs efforts, pour trouver la pierre philosophale, l'élixir de la vie et autres objets imaginaires, qu'ils arrivèrent à découvrir : le premier, un agent de destruction semblable à la foudre; le second, un puissant moteur des progrès de l'esprit humain; le troisième, la plus grande force de la

nature ; et le dernier, cette eau-de-feu des sauvages, qui a transféré, par sa violence meurtrière, l'héritage des Indiens, grand comme toute l'Europe, à leurs ennemis, les colons américains.

Il ne faut pas dissimuler cependant que ces découvertes n'étaient nouvelles que pour les régions occidentales de notre hémisphère, et que bien des siècles avant notre ère, les Chinois connaissaient les feux d'artifice, la typographie et les liqueurs distillées. Leur histoire atteste que dès l'an 1274, avant Jésus-Christ, ils faisaient de l'eau-de-vie avec du froment; et un mahométan, qui est l'un des plus anciens voyageurs du moyen âge, et dont Eusèbe Renaudot a traduit la relation, rapporte que dans ce temps, le riz était également employé, à faire de l'eau-de-vie.

A mesure que nous pénétrons plus profondément dans l'histoire des peuples anciens, nous sommes obligés d'abandonner nos prétentions à la découverte d'une multitude de choses, que nous imaginions, depuis plusieurs siècles, être dues à notre génie inventif. Par exemple, il semblait que le verre et les émaux n'avaient pu être produits que par les feux puissants de nos fourneaux ; et voilà qu'en visitant les nécropoles de la Haute-Égypte, on trouve à chaque pas des momies de personnages, qui ont vécu, sous les plus anciennes dynasties des Pharaons, portant des ornements de toute espèce, en verre et en émail figurés et coloriés avec la plus grande habileté [a]. Il n'y a pas jusqu'à la machine à vapeur, ce chef-d'œuvre des modernes, qui ne soit réclamé par l'antiquité. Homère rapporte en effet, dans l'Iliade [b], que Vulcain, ayant achevé vingt trépieds, destinés à l'ornement d'une salle magnifique de l'Olympe, il adapta à chacun des roues d'or, afin que d'eux-mêmes ils se rendissent à l'assemblée des dieux, et que d'eux-mêmes ils retournassent au palais. Admirable prodige, s'écrie le poète immortel ; mécanique

(a) Wilkinson, Rosellini, etc. (b) Hom. Iliade, c. VII.

merveilleuse, dirons-nous, qui ne peut s'expliquer que par l'action puissante de la vapeur; car ces trépieds ressemblent beaucoup à des locomotives.

Toutefois ce passage très-curieux n'a pour nous que la valeur d'une légende miraculeuse; et nous ne l'érigerons point en fait historique, pour dépouiller les modernes de l'une de leurs plus belles inventions. Mais nous devons avouer que la distillation était connue dans l'Inde, de temps immémorial, quoique ce ne fut, en Europe, qu'au XIVe siècle, qu'Arnault de Villeneuve en découvrit le secret. Les premiers voyageurs, qui parcoururent les contrées de l'Indoustan, vers l'an 813, y trouvèrent le riz servant non-seulement à la nourriture, mais encore fournissant, par la distillation, une eau-de-vie très-violente, nommée Arrak.

Cette inclination à boire des liqueurs fortes, pour s'enivrer, existait dans le Nouveau-Monde, lors de sa découverte. Les Mexicains en faisaient une nommée Maguey, avec le suc d'une plante, qui se rapproche, par son organisation, des Narcisses de nos jardins. Les Péruviens se servaient du Maïs pour le même objet; et les Caraïbes y employaient les racines féculifères du Manioc et de la Patate douce. Ils ignoraient l'art de distiller ces infusions; mais, ils en obtenaient par la fermentation, des breuvages alcooliques éminemment enivrants.

D'autres peuples sauvages, conduits par le même instinct, ont recours à des végétaux dont les propriétés sont plus dangereuses : Les habitants de la Polynésie se servent des graines d'une espèce de poivrier, et les Kamchatkadales, d'un champignon, qui leur procure une ivresse spasmodique et stupéfiante [a].

Nous allons exposer, dans les articles suivants, comment ce même instinct, favorisé par les arts de la civilisation, s'est développé, de nos jours, en France et dans les Iles Britanniques.

(a) Le Maguey, *Agare Mexicana.* — Le Maïs, *Zara* des Péruviens, qui leur servait à faire la Chica. — Le *Iatropha manihot*, dont les Caraïbes faisaient leur Ouicou, et le *Convolvulus battatas*, dont ils tiraient le Maby. C'est le *Pipeer methysticum* dont les habitants de la Polynésie obtiennent une liqueur très-violente.

1° Production de l'eau-de-vie.

Depuis le règne de Philippe le Bel, époque de la découverte de l'art de distiller, la fabrication de l'eau-de-vie paraît être demeurée, pendant cinq cents ans, une industrie sans importance, réduite à fournir à l'exportation et à une consommation intérieure très-limitée. En effet sa production ne pouvait être considérable puisque, depuis Louis XIV jusqu'à la Restauration, aucun Économiste ne l'a estimée, aucun document public n'en a fait connaître la quantité ou l'évaluation ; on ne la voit figurer dans aucune énumération des branches de la richesse de la France. Nous allons chercher, pourtant, à en retrouver les chiffres.

Un tableau, par départements, exécuté en 1828, par l'administration des contributions indirectes, attribue aux époques ci-après, les quantités de vin ou de marc de raisin converties en eaux-de-vie ordinaires.

1788	3,688,578 hectol.
1828	9,063,378 —

Or, nous savons, par la comparaison de plusieurs années, que l'eau-de-vie, tirée de cette source, s'élève à environ un dixième de la quantité de vin soumise à l'alambic. Ainsi, en joignant aux nombres obtenus par cette induction, celui de 1840, qui provient d'une investigation immédiate, nous pouvons fixer la production de l'eau-de-vie en France, à trois époques différentes :

	Quantités.	Valeurs à 57 fr. l'hectol.
1788	368,857 hectol.	21,027,000 fr.
1828	906,337 —	51,661,000
1840	1,088,802 —	62,060,000

On voit qu'en 50 ans, la quantité d'eau-de-vie fabriquée en France a triplé ; augmentation considérable que le vin n'a point éprouvé. Relativement à la population, il y avait autre-

fois un hectolitre pour 68 habitants ; il y en a maintenant un pour 31. Conséquemment, la quantité disponible est double et au delà de celle qui existait il y a un demi-siècle. En l'espace de dix ans, depuis 1828, la fabrication s'est accrue d'un cinquième. Si elle continue ainsi, ce qui n'est pas douteux, elle dépassera 1,300,000 hectolitres en 1849.

En regrettant cette extension, qui entraîne des suites funestes, il faut dire qu'elle a ajouté plus de 40 millions de francs, à la valeur des produits agricoles du royaume, et qu'elle forme une industrie dont les salaires, les locations, les instruments de travail mettent en jeu un capital de roulement, digne de considération.

L'accroissement extraordinaire de la fabrication a sans doute pour cause les progrès de la chimie, dont les opérations sont tombées du domaine de la science, où elles étaient renfermées il y a cinquante ans, dans le domaine de l'industrie, où leur pratique est maintenant devenue vulgaire. Mais c'est l'accroissement de la demande, qui a étendu la production ; et l'on doit reconnaître qu'il résulte des habitudes militaires, prises dans vingt-cinq campagnes, par deux générations d'hommes, et recueillies fidèlement par celle qui les a suivies. L'usage du tabac et celui de l'eau-de-vie sont, avec la gloire de nos armes, tout ce qui reste de nos triomphes, mais on peut craindre qu'ils ne se perpétuent d'âge en âge, comme leurs souvenirs.

Les parties de la France, où se concentre la fabrication, ne sont pas fort étendues.

Les départements qui fabriquent le plus d'eaux-de-vie, sont ceux ci-après :

Charente-Infér.	271,429	hectol.	Gers	42,584	hectol.
Hérault	198,341	—	Lot-et-Garonne	41,136	—
Gard	116,098	—	Gironde......	22,221	—
Aude........	84,024	—	Calvados	19,138	—
Charente	78,717	—	Orne	17,578	—
			Total	891,266	—

Deux de ces départements : le Calvados et l'Orne, fabriquent des eaux-de-vie de cidre, qui n'ont qu'une valeur locale; mais les autres fournissent les meilleures eaux-de-vie de l'Europe; et dans aucun pays on ne peut atteindre, par l'imitation, le goût supérieur de celles de Cognac, qui sont connues et renommées partout. On voit, au reste, que la fabrication est concentrée dans ces dix départements, et que les soixante-seize autres ensemble n'en produisent pas 200,000 hectolitres ou le cinquième.

On trouvera dans le tableau ci-après la quantité de la fabrication des eaux-de-vie, par régions, avec le prix moyen de l'hectolitre.

	Quantités.			Prix.	
Nord oriental	113,187	hectol.	10 p. %	53. fr.	40 c.
Midi oriental	436,855	—	40	59.	25
France orientale.....	550,042	—	50	58.	05
Nord occidental	52,922	—	5	77.	05
Midi occidental......	485,838	—	45	47	45
France occidentale ...	538,760	—	50	50.	35
— continentale...	1,088,802	—	100	54.	25
Dép. de la Corse....	»	—	»	77.	»
Total	1,088,802	—	»	54.	25

C'est le Midi du royaume où se fabriquent les eaux-de-vie. Les deux régions du Nord n'en font pas plus d'un 15e, tandis que celles du Midi en distillent 85 sur cent.

2° Consommation des eaux-de-vie.

Le prix de l'alcool, son volume très-réduit, et l'élévation des droits dont il est frappé, rendent profitable et facile d'en faire un objet de fraude et d'interlope; et les chiffres du fisc ne peuvent atteindre qu'une partie seulement des quantités qui entrent dans la consommation. En 1791, Lavoisier estimait qu'un sixième de l'eau-de-vie introduite dans Paris,

échappait à l'impôt; et depuis ce temps, les moyens d'introduction, imaginés par les fraudeurs, ont été perfectionnés et multipliés à ce point qu'on admet volontiers maintenant qu'un quart des liqueurs alcooliques consommées dans cette grande cité, passent à ses barrières sans y rien payer. On se sert, pour y réussir, de mille stratagèmes toujours nouveaux. Autrefois on employait des tonneaux à double fond, des voitures avec des caves secrètes, ou mieux encore des tuyaux souterrains, qui, comme des aqueducs, amenaient l'alcool par-dessous le mur d'enceinte de la ville. Mais toutes ces ruses ayant été connues et déjouées, il a fallu recourir à d'autres. Aujourd'hui l'eau-de-vie entre frauduleusement au moyen de vessies qui en sont remplies, et qui simulent la grossesse avancée d'une femme, l'embonpoint d'un voyageur, le corps entier d'un nouveau-né, un chien de forte taille, qui n'est en réalité qu'un roquet portant deux litres d'alcool dans sa double peau, etc. Dans les villes, où la surveillance est moins grande, la fraude s'exerce sans avoir besoin de tant d'efforts; et l'on prétend qu'il y a des lieux où elle fournit à la plus grande partie de la consommation.

Une autre cause d'erreur, dans la quantité de liqueurs alcooliques dont les habitants des villes font usage, est la falsification de ces liqueurs; et même dans plusieurs cas, leur imitation faite de toute pièce, par des manipulations pleines d'artifices et de danger. De même qu'il y a des procédés pour faire du vin sans raisin, il y en a pour faire de l'eau-de-vie, et surtout du genièvre, sans alcool. Alors, les quantités consommées n'ont aucun rapport avec les quantités entrées; par exemple, en 1837, sur 7,570 hectolitres de genièvre, importés dans les Iles Britanniques, 680 seulement furent gardés pour la consommation; et néanmoins, il en fût débité 265,000, ou 3 à 400 fois autant qu'il y en avait.

On conçoit qu'en laissant en dehors de nos chiffres toutes ces causes d'accroissement, nous ne pouvons donner ici que les nombres officiels. Les Économistes apprécieront, d'après

la puissance des actions locales, de combien ils sont au-dessous de la vérité.

Les opérations, par communes, faites en 1840, pour établir la Statistique de la France, ont donné pour résultat total une consommation annuelle d'eau-de-vie, de 701,663 hectolitres. Cette consommation qui est inférieure de deux septièmes au moins à la réalité, se répartit par régions ainsi qu'il suit :

	Quantités consommées.		
Nord oriental	149,788	hectol.	21 p. °/₀
Midi oriental.......	69,311	—	10
France orientale	219,099	—	31
Nord occidental.......	440,887	—	63
Midi occidental......	40,127	—	6
France occidentale ...	481,014	—	69
— continentale...	700,113	—	100
Dép. de la Corse	1,550	—	»
Total	701,663		100

Ainsi le Midi qui produit en totalité l'eau-de-vie, à un 15e près, n'en consomme qu'un 16e, et tout au contraire, le Nord, qui n'en fabrique qu'un 15e, en boit sept fois autant. C'est la région du Nord occidental qui en consomme le plus : sa part égale les deux tiers de la quantité totale. Elle comprend les provinces qui bordent la Manche et l'Océan, celles où les habitudes maritimes sont répandues au plus haut degré.

La consommation des eaux-de-vie, dans les départements où elle est à son maximum, est indiquée ci-après :

Seine-Infér ..	100,000	hectol.	Oise	23,538	hectol.
Seine.......	55,849	—	Manche	18,640	—
Somme	45,615	—	Calvados	17,261	—
Seine-et-Oise.	30,924	—	Orne	16,350	—
Finistère	29,803	—	Seine-et-M. .	16,311	—
Rhône	25,000	—	Mayenne	14,000	—
Aisne	24,726	—	Meurthe.....	13,622	—
Eure	24,600	—	Marne	10,537	—
			Total	376,776	—

On remarque dans cette énumération cinq départements de la Normandie, un de l'ancienne Bretagne, deux de la Picardie, Paris et les départements environnants.

La consommation des eaux-de-vie est fort difficile à déterminer, car indépendamment des quantités qui échappent, par la fraude, aux recherches du fisc, il faut pour la connaître deux opérations très-sujettes à erreur : l'une est la fixation du degré de force de l'alcool, l'autre est la constatation de la quantité de cette liqueur existant dans les eaux-de-vie, et qui varie selon les lieux et même selon les marchands. On peut poser comme un résultat général que l'alcool est en volume à l'eau-de-vie, comme 2 sont à 5. Voici d'après cette donnée, la consommation approximative du royaume, pendant les seules années connues.

Consommation annuelle des eaux-de-vie.

1825	804,960	hectol.	1837	1,026,485	hectol.
1826	834,582	—	1838	1,162,750	—
1827	773,320	—	1839	1,255,855	—
1828	766,975	—	1840	1,326,135	—
1829	764,460	—	1841	1,276,215	—
Année moy.	788,880	—	Année moy.	1,209,500	—

Différence moyenne annuelle.... 420,620 hectol. ou 53 p. °/o

1842	1,400,672	hectol.
1843	1,405,637	—
1844	1,520,160	—
1845	1,551,292	—
1846	1,501,145	—
Année moy.	1,475,000	—

Différence..... 266,000 hectol. ou 22 p. °/o

La multiplicité des agents qui distribuent les boissons enivrantes montre combien l'usage en est commun et répandu de nos jours, dans les pays les plus civilisés de l'Europe.

Leur nombre était ainsi qu'il suit, en 1827, époque à la-

quelle le département des finances en fit un relevé dans toute la France.

Marchands de vin en détail	10,436
Cabaretiers.................	87,873
Aubergistes	16,198
Débitants de cidre	6,013
— de bière............	9,810
— d'eau-de-vie	4,213
— de liqueurs	359
Épiciers en détail	28,495
Cafetiers...................	5,079
Limonadiers................	1,985
Distillateurs	1,293
Total	171,754

C'est un établissement de cette sorte pour 180 personnes de tout âge et de tout sexe. Les marchands en gros ne sont point compris dans ces nombres. A Paris, en 1837, les établissements analogues étaient ainsi qu'il suit :

Marchands de vin en détail	2,156
— d'eau-de-vie.......	170
Limonadiers................	788
Restaurateurs et traiteurs......	293
Distillateurs	205
Épiciers en détail...........	1,593
Total	5,205

Ce nombre est fort au-dessous de la vérité, car il est débité de l'eau-de-vie par les marchands de tabac, les fruitiers, les portiers et beaucoup d'autres. Dans les limites ci-dessus, c'est un établissement de cette espèce pour 156 habitants.

A Londres, en 1836, on en comptait plus de trois fois autant.

Tavernes...............	447
Cafés...................	567
Cabarets à bière	5,975
— à genièvre.....	8,659
Maisons de débit.......	15,839
Total	31,487

C'est un établissement pour environ 48 personnes. Si l'on retranche de la population de Londres, les habitants riches ou aisés, qui boivent chez eux, les femmes, les enfants, les malades, les pauvres, qui sont censés ne pas boire, il faut compter que chaque taverne—*shop's gin*—ou cabaret, est soutenu, en nombre moyen par 24 personnes au plus. On peut donc croire que leur débit est bien moins fondé sur le nombre des buveurs que sur la fréquence de leurs visites qui sont réitérées plusieurs fois par jour. Il faut bien qu'il en soit ainsi puisque, de compte fait, un seul cabaret à genièvre a reçu, pendant sept jours, 269,000 individus, ce qui fait journellement 38,400, ou un 40e de la population de Londres. Pour ne pas révoquer en doute un nombre aussi prodigieux, il faut se figurer l'acte, qui est le but de chaque visite de buveur, et qui consiste à humer un verre de *gin*, sauf à le réitérer dans la journée, jusqu'à ce que l'ivresse soit complète, l'argent et le crédit épuisés, et les meubles, les vêtements mis en gage, sans espoir de les recouvrer jamais.

Une suite de documents officiels, uniques dans leur espèce, font connaître quel est, chaque année, le nombre d'ivrognes des deux sexes, ramassés par les agents de police, dans les rues de Londres :

	Hommes.	Femmes.	Totaux.
1831	14,328	9,459	23,787
1832	15,411	10,291	25,702
1834	12,679	7,100	19,779
1835	14,271	7,523	21,794
1837	14,021	7,405	21,426
Totaux	70,710	41,778	112,488
Moy. ann.	14,142	8,355	22,497

Il importe de remarquer qu'il ne s'agit ici que des ivrognes turbulents, tapageurs et de ceux trouvés mort-ivres, dans les rues ; catégorie qui, pendant le cours de cinq années, s'est élevée chaque jour à 62 personnes dans cet état, savoir : 39 hommes et 23 femmes. Il faudrait porter ces nombres à des chiffres inconnus, si l'on voulait y comprendre les buveurs

modérés ou avinés seulement, et ceux qui sont arrivés par l'habitude de boire, à ne plus pouvoir s'enivrer.

En décomposant les curieux documents, qui nous fournissent ces chiffres, nous en obtenons les détails suivants : L'année 1836 donna les nombres ci-après d'ivrognes, ramassés par la police dans les rues de Londres :

	Hommes.	Femmes.	Totaux.
Renvoyés par les magistrats, après avoir cuvé leur vin............	7,716	4,262	11,978
Condamnés à fournir caution, etc.	8,151	2,599	10,750
Totaux	15,867	6,861	22,728
Pour cent	70	30	100

Il y a 7 hommes pour 3 femmes, ou plus de moitié parmi les gens ivre-morts trouvés dans les rues de la métropole de l'Angleterre, mais il n'y a qu'une femme pour trois hommes parmi les ivrognes châtiés, ce qui semble manifester quelque indulgence pour les personnes du beau sexe, victimes de leur passion pour le genièvre.

On peut suivre, dans un tableau des âges, le développement de ce goût fatal. Il existe dès l'enfance ; mais il atteint, de 20 à 30 ans, son plus haut terme ; s'il est exprimé ensuite par des chiffres décroissant, c'est principalement parce que les excès de cette nature abrègent rapidement la vie.

Parmi les enfants, il y a trois garçons pour une fille, qui se livrent déjà à cette dépravation prématurée ; mais de 15 à 40 ans, la proportion change, et les femmes forment presque un tiers des ivrognes. De 40 à 50, leur nombre s'accroît encore, et s'élève aux deux cinquièmes. Au delà de 60 ans, elles dépassent ce terme.

On admet volontiers pour expliquer la passion de quelques peuples du nord, pour l'eau-de-vie, que la rigueur de leur climat leur en fait un besoin. Cette opinion n'est point justifiée par le tableau mensuel des ivrognes de Londres ; on y voit, au contraire, que leur nombre diminue très-remarquablement pendant l'automne et l'hiver, et qu'il s'élève au printemps et

té; preuve que le froid et l'humidité ne sont pour rien
ce penchant.

	Hommes.	Femmes.	Totaux.	Pour 100.
Janvier	1,186	491	1,677	6
Février	1,166	499	1,665	6
Mars	1,222	603	1,825	8
Avril	1,425	656	2,081	9
Mai	1,520	697	2,217	10
Juin	1,401	546	1,946	10
Juillet.....	1,339	542	1,881	8
Août	1,404	514	1,918	10
Septembre..	1,450	544	1,994	10
Octobre....	1,512	655	2,167	10
Novembre...	1,110	491	1,601	6
Décembre ..	1,132	623	1,755	7
Totaux	15,867	6,861	22,728	100

olquhoun, qui a été chargé de la police de Londres, mait en 1812, à une époque de détresse publique, que opulation de cette métropole consommait annuellement s ses 5,000 cabarets pour 58 millions de francs de porter, e et de petite bière, et pour 25 millions d'esprits. C'était r chacun de ces établissements un débit de 16 à 17,000 fr., our chaque habitant, qui fréquentait ces lieux, une dése moyenne de 200 francs, dans l'hypothèse, où un tiers a population recourut à leurs boissons.

epuis ce temps, le goût effréné des classes inférieures, r les liqueurs alcooliques, s'est développé, dans tout le aume-Uni, d'une manière effrayante. C'est ce que prount les chiffres suivants, qui expriment la quantités d'hecres d'eaux-de-vie de grains, fabriqués dans les Iles Briiques à diverses époques, et qui, n'ayant pu échapper au, ont été relevés par ses agents.

1820	305,837	hectol.	1831	885,571	hectol.
1823	344,710	—	1835	935,268	—
1827	744,898	—	1836	1,012,303	—
1830	843,318	—	1837	927,060	—

Ainsi, en l'espace de seize ans, il y a eu un tel progrès dans cette inclination populaire, que l'industrie qui la sert a triplé, et au delà, la fabrication des eaux-de-vie de grains, et s'est élevée à 331 pour cent. L'abus de ces liqueurs s'est sans doute augmenté proportionnellement.

Le Parlement s'est efforcé vainement plusieurs fois d'arrêter ce funeste entraînemènt. Quand il surcharge de droits les boissons enivrantes, il s'établit aussitôt une multitude de distillations illicites, dont la recherche et la saisie provoquent des procès, des confiscations, des rebellions et l'application de peines, qui ne sont un exemple pour personne. Lorsqu'au contraire, la fabrication des esprits est tolérée, elle s'accroît immensément, dévore la subsistance du peuple et la transforme en poison.

En recherchant les moyens de s'opposer à cette passion effrénée, des hommes respectables et dignes de toutes nos sympathies, n'ont rien découvert de mieux parmi mille projets inexécutables, que des associations dont tous les membres jurent de ne point boire de liqueurs alcooliques. C'est ce qu'on appelle les sociétés de tempérance. Leurs succès ont été d'abord si grands, que malgré l'obstacle que faisait naître une proscription générale aussi absolue, on a conçu l'espoir d'améliorer, par ces engagements, les mœurs populaires; mais bientôt cet espoir s'est affaibli, et nous croyons que ces entreprises sont maintenant sur leur déclin. Le vice qu'elles combattent est tellement puissant, que M. Dunlope, l'un des membres fondateurs de ces associations bienfaisantes, nous disait, l'année dernière, que ce qui le frappait le plus, en visitant la France, c'était de ne pas trouver dans son chemin des femmes ivre-mortes.

Il s'en faut bien que la fabrication indigène fournisse uniquement le Royaume-Uni, des liqueurs alcooliques qui y sont consommées. Les colonies y ajoutent du rhum, et les pays étrangers d'autres esprits. Voici leur proportion pour une seule année :

1837	Eau-de-vie de grain, indigène...	927,060	hectol.
	Rhum des colonies anglaises.....	120,514	—
	Eau-de-vie étrangère	45,730	—
	Genièvre..........	687	—
	Total	1,093,991	—

Depuis vingt ans, la consommation du rhum est toujours la même; celle de l'eau-de-vie a diminué. Quant au genièvre des cabarets, qui n'a aucun rapport avec celui de Hollande, dont il porte cependant le nom, il est fait de toute pièce, en Angleterre, en distillant de l'orge ou des pommes de terre; le produit en est masqué par une infusion de baies de genévrier, et rendu ardent par une décoction de piment de la Jamaïque, dont trois à quatre mille quintaux sont employés annuellement à cet usage dangereux.

Nous avons considéré jusqu'à présent la consommation des eaux-de-vie en France, d'après ses chiffres officiels; nous allons maintenant en rechercher la quantité réelle, d'après les inductions qu'il est permis de tirer rationnellement de certaines combinaisons de nombres. Nous possédons deux données statistiques, pour chaque époque, ce qui rend possible d'en déduire une troisième, qui n'a pas un moindre degré de certitude que les autres, et qui complète les notions nécessaires pour indiquer ce qui manque à l'expression fiscale de la consommation.

Époq.	Production.	Consommation.	Exportation.
1788	368,867 hectol.	114,677 hectol.	253,880 hectol.
1828	906,337 —	663,797 —	242,540 —
1840	1,088,802 —	905,171 —	183,631 —

En comparant ces nombres à la population, on trouve qu'il y avait, pour la consommation intérieure de la France :

En 1788	un hectolitre	pour	210	personnes.
1828	—		48	—
1840	—		37	—

Ainsi, dans les 48 premières années, la consommation de l'eau-de-vie a quadruplé ; et dans les dix dernières, elle s'est augmentée de 33 pour cent ou d'un tiers. Elle est aujourd'hui sextuple de la quantité à laquelle elle s'élevait il y a 50 ans. Mais, l'accroissement est bien plus grand si l'on admet qu'il y ait un nombre déterminé de buveurs, qui consomment environ un litre d'eau-de-vie par semaine, soit 50 litres par an. Dans ce cas, la catégorie de ces ivrognes n'était guère, en 1788, que de 200,000, tandis qu'elle est maintenant de 1,800,000. Cette hypothèse, qui n'a rien que de vraisemblable, suppose qu'à présent cette sorte d'ivresse si funeste à la santé, à l'intelligence et aux mœurs, est neuf fois aussi commune qu'elle pouvait l'être, il y a un demi-siècle.

Nous donnons, ci-après, la consommation *constatée* de Paris :

1829	29,585	hectol.	1835	36,910	hectol.
1830	29,147	—	1836	36,441	—
1831	28,573	—	1837	38,586	—
1832	27,794	—	1838	42,785	—
1833	33,717	—	1839	42,988	—
1834	35,716	—	1840	45,159	—
Total	184,532	—	Total	242,869	—
Année moy.	30,750	—	Année moy.	40,481 [a]	—

Il y a eu, conséquemment, pendant les six dernières années, plus de 58,000 hectolitres d'eaux-de-vie consommés à Paris, au delà de la quantité qui avait suffi pendant les six années précédentes ; et l'année moyenne de la dernière période offre un excédant de 33 pour cent, ce qui est assurément énorme.

Lavoisier estimait en 1788, la consommation d'eau-de-vie à Paris, à 21,460 hectolitres, mais il comprenait dans ces chiffres la fraude pour un sixième ; la quantité constatée se réduisait donc à 17,800 qui, répartis entre 600,000 habi-

(a) En 1845, 54,908 hectolitres.

tants, laissaient un hectolitre pour 34 personnes. En 1840, la population parisienne montait à 900,000 individus qui consommaient 45,160 hectolitres d'eau-de-vie. Il n'y avait que 20 personnes, participant à la consommation de chacun d'eux, au lieu de 34, comme il y a 52 ans. Ainsi chaque habitant de la capitale, sans distinction d'âge ou de sexe, absorbe aujourd'hui cinq litres, tandis qu'autrefois cette quantité était bornée à trois.

Les effets de l'accroissement progressif, qui a lieu généralement dans la consommation des liqueurs alcooliques, se manifestent dans les populations livrées à cette fatale inclination, par de nombreuses maladies, l'affaiblissement des organes, le déclin de l'intelligence, la dégénération des familles, et la perte totale de la raison. Ce dernier symptôme de l'influence qu'exerce, sur les hommes, l'habitude des liqueurs fortes, se remarque particulièrement dans les départements où la fabrication de l'eau-de-vie a une grande extension. Voici le nombre des aliénés, existant en 1840, dans leurs asiles, et dont la démence avait cette cause pour origine.

	Hommes	Femmes	Insensés.
Calvados.	37	10	47
Maine-et-Loire....	32	12	44
Manche..........	23	9	32
Finistère.........	23	»	23
Côtes-du-Nord.. ..	8	10	18
Ille-et-Vilaine ...	15	2	17
Loire-Infér.......	14	2	16
Orne...........	11	3	14

On voit quelle part considérable a l'ivresse parmi les causes de l'aliénation; elle en prend une pareillement, parmi les décès de la ville de Londres. La mortalité que les documents publics lui attribuent, est exprimée par les chiffres ci-après. On conçoit qu'il ne s'agit ici que des effets mortels de l'ivresse, immédiats et évidents.

	Terme moyen.	
1790 à 1799	61 décès.	265
1800 à 1809	77	
1810 à 1819	84	
1829 à 1829	43	

En Russie, où l'eau-de-vie de grains est d'un usage populaire fort étendu, l'ivrognerie est une cause remarquable de mortalité. Hermann a relevé, sur les documents officiels, le nombre de décès attribués à cette cause, en 1819 :

Gouvernement des Steppes....	un décès sur	35 hab.	
— des sources du Volga...........	un	—	57 —
— de l'Oukraine et des Carpathes .	un	—	105 —
— du Volga inférieur.............	un	—	31,184 —
— de l'Oka ou centre de la Russie...	un	—	35,294 —

Dans ces deux derniers gouvernements, la civilisation a presque détruit le penchant à l'ivrognerie. Une répression publique sévère et vigilante y contribue beaucoup; et en 1831, on comptait, d'après un rapport officiel, parmi les 37,782 détenus de l'Empire, 4,659 ivrognes ou le neuvième des prisonniers.

On serait disposé à adopter l'opinion de l'empereur Julien, sur l'inclination de certaines races à l'ivrognerie, quand, après avoir traversé l'Atlantique, on retrouve dans le Nouveau-Monde, aux États-Unis, les descendants des Saxons se livrant sans réserve à leur goût pour les liqueurs alcooliques, et brûlant leurs grains, comme dans les Iles Britanniques, pour le convertir en eau-de-vie. L'influence de cette passion funeste est si grande sur les militaires qu'il a fallu, dans la Statistique médicale de l'armée, ouvrir des colonnes pour enregistrer les cas de maladie et de mort, causés par l'ivrognerie. Leur témoignage attribue aux excès de liqueurs alcooliques, en une seule année :

Dans les États du Nord.....	1,370	admissions aux hôpitaux.
Dans ceux du Sud.........	2,612	—
Total	3,982	—

Sur ce nombre, il y eut des apoplexies, des épilepsies, des morts subites, et principalement des cas de *delirium tremens*. Il y en eut 102 dans les États du Nord, dont trois suivis de mort, et 306 dans les États du midi, dont 39 avec décès. Au total, sur 3,989 militaires atteints de maladies, produites par l'usage de l'eau-de-vie, 63 succombèrent dans l'année, et un grand nombre demeurèrent atteints d'affections chroniques, graves pour la plupart.

2° Exportation des eaux-de-vie.

D'anciens documents officiels l'établissent ainsi qu'il suit, il y a 50 ans :

	Exp. à l'étranger. Hectol.	Exp. aux colonies. Hectol.	Total.
1788	221,500	32,380	253,880 hectol.

Sa valeur à raison de 57 fr. l'hectolitre, était formée des sommes suivantes :

12,625,500 fr.	1,845,660 fr.	14,471,160 fr.

Les deux tiers de la production étaient consommés à l'étranger et un tiers seulement à l'intérieur. Les progrès des arts chimiques et industriels ont changé cet état de choses ; les alambics qui étaient regardés, en quelques pays, comme des ustensiles d'opérations mystérieuses, se sont multipliés à l'infini, l'eau-de-vie de grain et de pommes de terre a fait d'abord concurrence à celle de vin, puis, dans beaucoup d'endroits elle l'a remplacée totalement. Par l'effet de ce changement, l'exportation a été réduite à un dixième ; et comme la fabrication a triplé, la consommation s'est accrue prodigieusement. Il faut reconnaître que c'est là toute une révolution économique. Nous allons en marquer les progrès, jusqu'à nos jours, dans les chiffres ci-après :

L'exportation des eaux-de-vie de France était ainsi qu'il

suit, en quantités et en valeurs, à trois époques différentes ; savoir : sous l'Empire, lors de la Restauration et enfin pendant trois années récentes :

Eaux-de-vie exportées.

	Quantités.		Valeurs.
1812	137,242	hectol.	11,009,117 fr.
1813	127,837	—	10,226,968
1814	143,757	—	12,027,804
Moyenne ann.	136,278	—	11,087,763
1825	259,937	hectol.	21,054,977 fr.
1826	194,110	—	15,528,874
1827	273,574	—	22,159,503
Moyenne ann.	242,540	—	19,581,051
1844	339,705	hectol.	27,176,000 fr.
1845	326,260	—	26,100,000
1846	267,107	—	21,368,000
Moyen. ann.	311,024	—	24,881,000

Si pour obtenir des données historiques comparables sur le commerce des eaux-de-vie, nous résumons par époques, les chiffres de leur exportation à l'étranger et aux colonies, nous sommes conduits aux résultats suivants :

	Quantités.		Valeurs.
1788	253,880	hectol.	14,471,000 fr.
1812 à 1814	136,278	—	11,087,000
1825 à 1827	242,540	—	19,581,000
1844 à 1846	311,024	—	24,881,000

La comparaison de ces nombres nous enseigne que cette exportation avait diminué de moitié, pendant les guerres de l'Empire ; elle se releva aux mêmes termes sous la Restauration ; elle s'est augmentée considérablement, pendant les dernières années, par l'effet de la consommation extraordinaire de l'Algérie. Mais sa vente à l'étranger s'est restreinte par la

propagation des arts chimiques qui ont enseigné à faire de l'alcool pour ainsi dire avec chaque chose. Toutefois, malgré les mille mystères de la contre-façon, nulle part on n'a pu imiter les eaux-de-vie de la Charente et reproduire l'arôme de celle de Cognac, qui est en grande réputation dans les deux hémisphères.

Les qualités supérieures de nos produits donnent lieu d'espérer que leur commerce reprendra son ancienne prospérité ; mais il ne faut pas croire que ce puisse être sans beaucoup de soins et d'efforts, car il en est des fabrications industrielles, comme des hommes, qui, lorsque la fortune s'en éloigne, ne parviennent que difficilement à la rappeler.

3° LA BIÈRE.

On ne peut certainement comparer le génie inventif de nos ancêtres, les Gaulois, à celui des Chinois et des Égyptiens, qui ont trouvé, il y a 30 à 40 siècles, la plupart des secrets des arts et des sciences modernes. Mais, cependant, il faut reconnaître que, pour des barbares, habitant un climat alors bien plus rigoureux qu'il ne l'est aujourd'hui, ils avaient un esprit d'investigation très-puissant, qui manifestait leur origine caucasienne, et montrait clairement qu'ils appartenaient à la race la plus ingénieuse de toutes celles dont est composé le genre humain.

Pline leur attribue :

L'invention de la charrue à deux roues. l. VIII. c. XLVIII.
— de l'usage de la marne, comme amendement des terres. *id.*
— du crible de crin, pour vanner les grains. l. XVIII. c. XVIII.
— des tonneaux de bois, pour conserver le vin. l. XIV. c. XXI.
— de la fabrication du fromage. l. XI. c. XLIX.
— du tissage des étoffes. l. VIII. c. XLVIII.

Enfin l'invention de la bière, qui était appelée Cervoise, dans les Gaules. l. XXII. c. XV.

Cette boisson était fabriquée principalement avec de l'orge, mais on employait également le froment et l'avoine pour la faire. Il paraît que le grain mis en état de fermentation, et qui se nomme Drêche, était alors appelé Brance, par les Gaulois, et l'on prétend que c'est l'origine du mot brasseur et du verbe brasser. Diodore, Athénée, Théophraste affirment, avec Pline, que la bière était la boisson commune dans la Gaule, avant sa conquête; et d'après Possidonius, le vin n'était en usage que dans les parties méridionales du pays, encore les riches seuls en faisaient usage. La rigueur du climat empêchant les vignes de se propager au delà des Cévennes, leurs produits ne pouvaient être communs : et la bière continua longtemps d'être, comme avant leur introduction, la boisson du pays. Il en est fait mention dans un capitulaire de Charlemagne; et une charte de Charles le Chauve, accordée, en 862, aux moines de Saint-Denis, leur fait don annuellement de 90 modii (13 hectolitres et demi) d'épeautre, pour faire de la cervoise. Le concile d'Aix-la-Chapelle régla, en 817, que dans un pays où il n'y avait point de vignobles, un monastère riche devait donner à ses religieux, par jour, cinq livres de bière et une de vin ; et aux religieuses, trois livres de bière.

Lorsqu'en 357, Julien, qui commandait les armées romaines des Gaules, fixa son séjour à Paris, on tirait du bon vin des vignes des environs; mais, la quantité en devait être très-bornée, puisque le froid des hivers obligeait à couvrir les ceps, pour les préserver de leur destruction. Ce passage indique que c'est à la bière et non au vin, qu'il faut attribuer l'intempérance celtique que Julien reproche aux habitants de Paris, comme la seule tache de leurs mœurs, dont il vante la simplicité [a]. Si l'on a quelque peine à reconnaître à ce dernier trait, les Parisiens d'aujourd'hui, il faut convenir, en revanche, que la bière a perdu tout empire sur eux, et que, depuis des siècles, le vin lui a enlevé le privilége d'égarer la

(a) Jul. Misopog. p. 61 et 35[illegible].

raison. Il n'en est point ainsi dans les pays du Nord, et surtout en Angleterre, où la bière reçoit, à dessein, la propriété d'être violemment enivrante. Celle de Hollande, qui est aussi très-forte, exerçait au XVII[e] siècle un tel attrait sur toutes les classes de la société, que les professeurs les plus célèbres de l'université de Leyde, fréquentaient les cabarets à bière. Juste-Lipse, le savant Baudé et d'autres hommes renommés par leur vaste savoir, s'y enivraient, sans scrupule, ce qui est demeuré constaté par les épigrammes, qu'ils se lançaient mutuellement, quand ils avaient la tête échauffée par cette rude boisson.

Les progrès considérables que font en France, depuis trente ans, la fabrication et la consommation de la bière, résultent bien moins d'une inclination populaire, pour cette boisson, que de la nécessité économique de remplacer le vin renchéri par les octrois, et décrédité par la falsification. Tant que ces deux causes agiront avec la puissance qu'elles ont aujourd'hui, on verra la bière développer, par degré, une concurrence de plus en plus dangereuse, et s'introduire dans les habitudes domestiques d'une manière fatale à la vigne.

Les paragraphes suivants, qui établissent quelle est maintenant l'étendue de cette fabrication, permettront, dans quelques années, de vérifier ces prévisions.

1° Fabrication de la bière.

Sa quantité annuelle, tant en bière forte qu'en petite bière, s'élève à près de 4 millions d'hectolitres. Les départements où cette quantité est à son maximum, sont ceux ci-après :

Nord.........	1,592,117	hectol.	Seine.	158,325	hectol.
P.-de-Calais ..	352,231	—	Aisne..	124,228	—
Ardennes.....	292,080	—	Rhône.......	68,540	—
Somme.......	217,057	—	Vosges.......	51,962	—
Bas-Rhin.....	183,803	—	Haut-Rhin ...	50,432	—
			Total	3,290,777	—

Les 76 autres départements ne produisent ensemble que 600,000 hectolitres. Voici la fabrication répartie par régions:

Nord oriental........	3,115,615	hectol.	80 p. °/o
Midi oriental.......	166,942	—	4
France orientale......	3,282,557	—	84
Nord occidental.......	527,378	—	13
Midi occidental.......	75,430	—	3
France occidentale. ..	602,808	—	16
Total	3,885,365	—	100

Ainsi le midi de la France ne produit qu'un 14e de la totalité de la bière fabriquée. Les quatre cinquièmes appartiennent à la Flandre, à l'Alsace et en général aux départements du Nord oriental.

L'administration des contributions indirectes nous fournit les chiffres suivants sur la fabrication de la bière pendant deux périodes distinctes.

1823	2,885,000	hectol.	1843	4,248,000	hectol.
1824	3,219,000	—	1844	4,556,000	—
1825	3,536,000	—	1845	4,700,000	—
1826	3,555,000	—	1846	5,006,000	—
Ann. moy.	3,298,000	—	Ann. moy.	4,627,000	—

Pendant la deuxième période, la fabrication s'est augmentée de 40 pour cent, et de près du double, si l'on compare la dernière année à la première.

La consommation de 1823 était de moins de 9 litres par habitant; celle de 1846 se rapproche de 15 litres.

2° Consommation de la bière.

La presque totalité de la bière fabriquée est consommée sur les lieux, et l'exportation est fort peu considérable.

En comparant, par départements, les chiffres de la fabrication, pendant une dixaine d'années, on reconnaît qu'il y

a un grand progrès dans la consommation. En voici quelques exemples.

Nord............	en 16 ans, accr.	385,000	hectol.	ou 35	p. %
Pas-de-Calais	en 18 ans,	161,000	—	27	
Ardennes	en 18 ans,	76,000	—	35	
Bas-Rhin........	en 18 ans,	93,000	—	70	
Seine. Paris	en 20 ans,	74,000	—	50	
Aisne	en 18 ans,	84,000	—	15	
Rhône...........	en 18 ans,	39,000	—	100	
Haut-Rhin	en 18 ans,	34,000	—	120	

L'accroissement de la consommation de la bière a varié, dans ces huit départements, de 34,000 hectol. à 385,000, ou de 15 à 120 pour cent. Sur le tout, il donne, pour 18 ans, un terme moyen de 70 pour cent, ou avec la fraude, de beaucoup plus des trois quarts en sus.

A Paris, la consommation de la bière a été ainsi qu'il suit :

1788	53,640	hectol.	1839	145,445	hectol.
1818	83,407	—	1840	128,957	—
1828	117,131	—	1841	122,557	—
1838	134,387	—	1845	126,143	—

Depuis 1788, en 59 ans, la quantité absolue dont s'est accrue la consommation de bière, à Paris, monte à 138 pour cent. A la première époque, onze personnes se partageaient un hectolitre; aujourd'hui, cette même quantité se distribue entre six. C'est presque une consommation double, par personne.

La consommation de la bière, dans les Iles Britanniques est sans doute fort considérable, puisque c'est la boisson ordinaire des habitants. Cependant, il s'en faut bien qu'elle s'accroisse comme la population et la richesse du pays; elle est tenue en échec par les liqueurs spiritueuses qui obtiennent la préférence des classes ouvrières.

En l'espace de 10 ans, de 1820 à 1829, cette consommation s'est élevée de 105 millions d'hectolitres à 115, dans tout le Royaume-Uni. Cet accroissement d'un 10e est moindre que

celui de la population. La quantité de bière atteinte par le droit attribuait cinq hectolitres par an à chaque habitant des Iles Britanniques. On n'a point de données postérieures, parce que l'impôt ayant été aboli, ou plutôt étant devenu indirect, le fisc n'a plus exercé de surveillance sur la fabrication. Mais il y a tout lieu de croire qu'elle ne s'est que faiblement accrue.

C'est, au reste, une quantité prodigieuse et qui doit comprendre beaucoup de petite bière et de table-bière. Dans le département du Nord, la consommation n'excède pas un hectolitre et demi par personne; et en Belgique, on ne la porte qu'à un hectolitre et un tiers; ce qui nous semble fort inférieur à la vérité. Mais, dans une partie des provinces d'Angleterre, la bière consommée en famille n'est qu'une décoction d'orge extrêmement faible. Celle au contraire, qui est bue dans les tavernes, est d'une très-grande violence, quoique fort souvent, assure-t-on, sa force ne soit point due à la quantité de grains employée pour la faire.

4° LE CIDRE.

L'arbre dont les fruits fournissent cette boisson, tient une place éminente dans les fastes de l'antiquité. C'est le premier des végétaux qui figure dans les traditions bibliques les plus anciennes, celles recueillies, parmi les peuples primitifs de l'Asie orientale. Il fallait qu'alors le pommier fut en grande estime parmi ces peuples, pour être regardé, par eux comme le symbole mystique du bien et du mal, et qu'il fut l'arbre qui, comme les chênes de Dodone, possédait la prescience, et dont les fruits avaient attiré sur les hommes, la malédiction de Jéhovah et la fatale destinée qui doit peser éternellement sur eux.

La Grèce, dont la riante imagination avait entouré son berceau de fables gracieuses, donnait aussi un rôle important aux fruits du pommier, dans l'histoire de ses dieux et de ses héros.

Une pomme disputée, dans un festin, par les beautés les plus brillantes de l'Olympe, devint l'origine de la guerre de Troye, et sans elle Homère n'aurait point eu d'Achille et nous n'aurions point eu d'Homère. On comptait parmi les exploits d'Hercule, celui d'avoir dépouillé de leurs fruits, les pommiers du verger des Hespérides, après en avoir tué le redoutable gardien. Il est vrai que ces fruits, vivement colorés par le soleil radieux de l'Hespérie, ressemblaient à des pommes d'or, et, d'après quelques modernes devaient être des oranges; mais cette hypothèse est inadmissible, car ni l'Egypte ancienne, ni la Grèce n'a possédé cette dernière espèce, qui, par une singularité inexplicable, est demeurée confinée dans l'Inde, ainsi que le Bananier, tandis que le citronier, aux fruits âpres et acides, avait trouvé, depuis longtemps, le chemin du midi de l'Europe.

Chez les Romains, le pommier tenait le premier rang parmi les arbres fruitiers. C'est lui dont le nom était imposé aux vergers et même à la divinité chargée de leur protection.

Dans les temps modernes, le pommier a beaucoup perdu de sa prééminence, par l'introduction et la multiplication d'autres espèces fructifères, inconnues ou du moins très-rares autrefois. Mais, une destination nouvelle lui a été donnée, celle de fournir une boisson spiritueuse aux pays qui sont privés des avantages de la vigne. On ne voit point, dans les annales des anciens peuples, qu'on l'ait fait servir jadis à cet usage; et, en effet, les régions de l'Asie ou de l'Europe méridionale où il était cultivé, pour ses fruits comestibles, ayant du vin, en abondance, leurs habitants ne pouvaient songer à tirer des pommes, un breuvage d'une qualité fort inférieure. Il a fallu, pour être conduit à cette fabrication, des circonstances locales très-particulières : une température assez élevée, pour favoriser la maturité des fruits du pommier, et trop basse cependant, dans son maximun estival, pour faire atteindre à celle des raisins le degré nécessaire au développement de leur principe sucré et de leur arôme. C'est précisément ce qui ad-

vient, sous nos latitudes moyennes, dans le voisinage de la mer, la grande chaleur s'y trouvant absorbée, dans l'été, par la surface des eaux, de même que le froid est atténué pendant l'hiver, par le calorique qu'elles tiennent en réserve. Nos départements de la Normandie et de la Bretagne sont situés justement de manière à être soumis à ces conditions météorologiques. Plus au nord, comme dans les provinces de l'Angleterre, la température n'est plus assez haute pour mûrir les fruits des pommiers en plein vent; plus au sud, ou dans l'intérieur de la France, la chaleur est assez grande pour faire prospérer la vigne; et dès lors le cidre est abandonné pour le vin.

Ce n'est pas que dans les pays où le pommier est un objet de prédilection, il soit absolument impossible d'avoir des vignes et même d'en tirer du vin. Il y a, dans de vieilles chartes normandes et anglaises, des témoignages certains qu'il a existé des vignobles dans le Sommerset et dans la Seine-Inférieure ; mais, il paraît que les vins qu'ils donnaient ne valaient pas le travail qu'ils exigeaient; et on y a renoncé dès longtemps, pour remplacer ces mauvais produits, en Angleterre par de la bière, et en Normandie par du cidre.

Sans vouloir préconiser le cidre, il faut reconnaître qu'il vaut beaucoup mieux que la piquette des Romains, la petite bière anglaise et l'eau des puits, à laquelle est réduite une grande partie de la population de l'Europe. Il n'enivre pas facilement comme la bière forte, ce qui est un grand avantage. Pour produire cet effet si nuisible, il en faut une grande quantité, ou bien il faut recourir à certaines espèces de cidre, qui ont acquis, par leur conservation, une puissance spiritueuse capable de troubler promptement la raison.

Au demeurant, le cidre, quoiqu'il donne à l'agriculture une richesse annuelle de près de cent millions de francs, n'est cependant qu'une production locale, fort négligée, fabriquée sans autre guide que la routine ignorante, et qui plus est, assez mal connue et médiocrement estimée. Jamais, en effet, on n'avait recherché jusqu'à ce jour, quelle était la quantité de boisson

qu'il fournissait et la valeur qu'il ajoutait au revenu rural du pays. Nous allons en exposer succinctement les données statistiques.

Les départements où la fabrication du cidre est à son maximum, sont ceux ci-après :

Ancienne Normandie.			Ancienne Bretagne.		
Manche	1,777,600	hectol.	Côtes-du-Nord.	814,200	hectol.
Orne	1,384,500	—	Ille-et-Vilaine. .	525,000	—
Calvados......	1,229,400	—	Morbihan.....	284,000	—
Seine-Infér....	1,216,100	—	Finistère	89,300	—
Eure	1,087,700	—	Loire-Infér ...	84,000	—
Total	6,697,300	—	Total	1,797,300	—

Les autres départements qui produisent beaucoup de cidre. sont les suivants :

Oise	578,200	hectol.	Sarthe	273,000	hectol.
Somme	380,300	—	Aisne	272,300	—
Mayenne	290,000	—	Eure-et-Loire .	210,700	—
			Total	2,004,500	—

Ainsi, seize départements seulement produisent annuellement 10 millions et demi d'hectolitres de cidre fort ou petit. La Normandie en fabrique trois à quatre fois autant que la Bretagne, et les départements de l'intérieur égalent à peu près le tiers de sa fabrication. C'est, au reste, toute la production du cidre; et dans les 70 autres départements, on n'en fait que 3 à 400,000 hectolitres.

Voici la répartition, par régions, de cette fabrication :

Nord oriental.	461,305	hectol.
Midi oriental.	2,440	—
France orientale.	463,945	—
Nord occidental.	10,406,961	—
Midi occidental.	10,041	—
France occidentale. . . .	10,417,002	—
Total	10,880,947	—

Ces chiffres expriment à très-peu près la consommation, le cidre ne sortant qu'exceptionnellement des localités où il est fabriqué.

On voit que la France méridionale est étrangère à cette boisson, et que c'est presqu'entièrement dans la région du Nord occidental qu'il trouve faveur.

A Paris, en 1788, suivant Lavoisier, sa consommation n'était que de 5,340 hectolitres; trente ans après, en 1818, elle était de 22,950; mais elle a diminué de moitié. Voici celle des autres villes, où le cidre est la boisson commune :

Rouen. . .	1836	146,579 hect.	Alençon . .	1837	40,000 hect.
Rennes. . .	1840	78,290 —	Evreux. . .	1840	20,337 —
Caen. . . .	1838	75,826 —			

Quoique Paris consomme maintenant quatre à cinq fois autant de cidre qu'il y a 50 ans, on ne peut dire que ce soit, comme la bière, une boisson faisant des progrès aux dépens du vin. L'habitude d'en boire, son exportation, sa fabrication sont stationnaires, au milieu du mouvement général. On fait aujourd'hui le cidre en Bretagne comme au temps de la reine Anne, avec d'aussi mauvaises pommes et d'aussi mauvais procédés. On a récemment entrepris de perfectionner cette fabrication; il est douteux qu'on y réussisse, tant est grande l'opiniâtreté celtique, et l'immobilité de toute chose parmi les populations habituées à cette boisson.

On ne peut déterminer quelle est l'étendue de terre occupée par les pommiers à cidre, parce qu'ils sont plantés irrégulièrement dans les haies, ou en quinconces, dans les champs de céréales, et que rarement ils sont rassemblés en vergers.

Le prix moyen du cidre fort est de 10 fr. 10 cent. l'hectolitre, et celui du petit, de 4 fr. 65 centimes.

Une investigation détaillée élève la valeur de la production annuelle à 84 millions et demi de francs. La valeur de la consommation doit s'en rapprocher beaucoup, et ce qui lui manque est omis; car, l'exportation n'est que de 21,000 hectolitres, estimés à 313,000 francs.

CHAPITRE IV.

CULTURES DIVERSES.

Les cultures comprises sous ce titre sont toutes celles autres que les céréales et la vigne ; on en exclut pareillement les prairies artificielles, quand elles sont considérées en vue de leur objet : la nourriture des animaux herbivores.

Les espèces principales de ces cultures sont celles ci-après :

1° Les plantes alimentaires, au premier rang desquelles sont : la pomme de terre, le sarrasin, le riz, les légumes secs et les productions des jardins, avec les châtaigneraies, etc. ;

2° Les plantes industrielles, telles que le mûrier et la betterave saccharifère ;

3° Les plantes tinctoriales : la garance, la gaude ;

4° Les plantes textiles : le chanvre, le lin ;

5° Les plantes oléifères : le colza, l'œillette, la navette, l'olivier, etc. ;

6° Les plantes fourragères : le sainfoin, le trèfle, la luzerne et les autres légumineuses ou graminées des prairies artificielles.

Les cultures diverses occupent les surfaces exprimées ci-après :

1° Pommes de terre.	921,990	hectares.	27 pour °/₀
2° Sarrasin	651,242	—	20
3° Légumes	296,925	—	8
4° Jardins	360,696	—	10
5° Betteraves	57,663	—	2
6° Colza	173,506	—	5
7° Chanvre	176,148	—	5
8° Lin	98,241	—	3
9° Châtaigniers	455,686	—	13
10° Autres cultures ..	250,000	—	7
Total	3,442,139	—	100
Prairies artificielles ...	1,576,547	—	31
Total général	5,018,686	—	100

C'est une étendue de 2,540 lieues carrées moyennes, égale à celle de la Suisse ou de la Bohême; elle forme la 11[e] partie de la surface du royaume, et dépasse de beaucoup le tiers des terrains occupés par les céréales.

Les départements qui possèdent la plus grande étendue de cultures diverses, exclusivement aux prairies artificielles, sont ceux ci-après :

Dordogne ...	165,165	hectares.	Côtes-du-Nord.	86,432	hectares.
Ille-et-Vilaine	121,486	—	Manche	93,887	—
Corrèze	116,367	—	Nord	83,110	—
Haute-Vienne	110,806	—	Morbihan.....	77,989	—
Pas-de-Calais.	94,278	—	Bas-Rhin.....	66,967	—
			Total	1,016,287	—

Ces dix départements contiennent un cinquième de l'étendue des cultures diverses; on y remarque des départements du premier ordre : le Nord et le Bas-Rhin, et d'autres, comme la Corrèze et le Morbihan, qui semblent ne pas devoir prendre place à côté d'eux. C'est que ceux-ci, au lieu de riches cultures, ont de vastes terrains occupés par des châtaigneraies et du sarrasin.

On distinguera cette différence dans l'énoncé de la valeur des produits des cultures diverses, par départements. Cette valeur est, au total, de 803,568,995 fr. Les parties du royaume, qui y participent pour la plus forte somme et pour la moindre, sont ceux ci-après :

Maximum.		Minimum.	
Nord	46,448,268 fr.	Gers	4,238,811 fr.
Pas-de-Calais. .	35,783,935	Puy-de-Dôme . .	3,970,728
Bas-Rhin	26,805,042	Allier.	3,289,548
Côtes-du-Nord. .	20,553,937	Aude	3,215,238
Seine-et-Oise . .	19,238,784	Tarn-et-Garonne	3,141,877
Finistère	18,886,423	Basses-Alpes . .	3,055,923
Somme	18,404,428	Pyrénées-Orient.	2,739,926
Seine-Inférieure.	18,588,818	Hautes-Alpes . .	2,161,086
Ille-et-Vilaine. .	17,699,594	Lozère	1,885,211
Manche	15,042,013	Landes	1,697,355
Total	237,451,252	Total	29,399,703

Les cultures diverses des dix premiers départements valent huit fois celles des dix derniers. Celles du Nord ont 27 fois la valeur de celles des Landes; celles du Pas-de-Calais égalent 19 fois celles de la Lozère, etc. On voit que l'industrie agricole trouverait encore, au besoin, une immense carrière dans la diversité des cultures. Sans doute des circonstances de sol et de climat ne permettent pas d'en étendre partout les bienfaits; mais ce sont bien plutôt les limites des débouchés, qui fixent celles de la production, et ces barrières seront ouvertes, par les communications que donneront les chemins de fer.

On éprouve quelque surprise en voyant une si faible étendue à des cultures dont l'importance est si grande pour les besoins publics. Les pommes de terre n'occupent pas la moitié du terrain couvert par les vignes, et leurs champs n'ont que le double de la surface des bois de châtaigniers. Le sarrasin a la même étendue que le maïs. Tous les jardins ensemble ont seulement la contenance du petit département de Vaucluse. Les betteraves ne s'étendent pas sur 60,000 hectares, qui font un à deux centièmes du sol réservé aux cultures diverses. Le lin, qui donne de si beaux produits, est borné à moins de 100,000 hectares; le chanvre, quoique moins limité, reste encore renfermé dans une étendue assez peu considérable, pour avoir été égalée, en quelques années, par la culture nouvelle du colza. Toutes ces cultures, avec le houblon, la garance, le tabac et beaucoup d'autres, n'atteignent ensemble qu'à 3,442,000 hectares, surface qui ne surpasse pas de beaucoup celle occupée par l'avoine. Cependant c'est là qu'ont été faits, depuis cinquante ans, les progrès les plus manifestes de notre agriculture, et c'est là qu'une population de laboureurs, intelligente, active, industrieuse doit obtenir les plus grands succès. La Société d'Horticulture de Paris, que dirige avec tant de zèle, de lumières et de persévérance, son digne président, Héricart de Thury, a rendu d'immenses services à cette belle partie de l'agronomie française; et l'on doit désirer vivement qu'une institution aussi

éminemment utile ne reste pas sans être imitée dans nos départements, surtout dans ceux du Midi, où de telles œuvres, secondées par le climat le plus favorable, ouvriraient des sources abondantes de prospérité.

On ignore quelle était l'étendue des cultures diverses à d'anciennes époques; leur importance était si restreinte que les Économistes les ont à peine mentionnées. On ne cultivait autrefois, ni la pomme de terre, ni le colza; il n'y avait point de prairies artificielles, et les jardins potagers étaient bornés à ceux de quelques faubourgs de nos villes. Si, pour juger de la surface circonscrite qu'occupaient les cultures, autres que les céréales, nous transformons la valeur de leur produit brut, en étendue, à raison de 200 francs l'hectare, on obtient de cette opération les chiffres suivants :

1700	371,790	hectares.	Vauban.
1790	445,000	—	Lavoisier.
1790	500,000	—	Delai-d'Agier.
1791	675,000	—	Tolosan.
1818	1,525,000	—	Chaptal.
1840	4,035,000	—	Statist. de Fr.

Sans vouloir donner à ces nombres une valeur plus grande que celle qui appartient à des aperçus, on peut néanmoins considérer comme établi que les cultures diverses ont maintenant environ onze fois l'étendue qu'elles avaient sous Louis XIV, et que, ce qui est plus surprenant, elles occupent une surface décuple de celle qu'elles avaient, il y a cinquante ans. Leurs végétaux exigeant des terres de première qualité, celles qu'on a retranchées aux céréales, parce qu'une meilleure culture rendait superflue leur grande étendue, auront vraisemblablement augmenté le domaine des cultures diverses qui renferme aujourd'hui toutes les riches et belles acquisitions faites par l'agriculture moderne.

1° LA POMME DE TERRE.

Cet admirable végétal est le plus beau don que nous ait fait le Nouveau-Monde; il a fallu trois siècles pour le faire apprécier. Il était, il y a moins de 60 ans, repoussé par le préjugé populaire, et ses produits abandonnés aux plus vils animaux. Il donne maintenant l'une de nos plus importantes récoltes, et fournit en abondance, un excellent aliment.

1° *Etendue*. Il occupe une surface de 921,973 hectares ou 466 lieues carrées moyennes. C'est la 59e partie du territoire. Excepté les céréales et la vigne, il n'y a point d'autre culture aussi vaste. Tous les départements multiplient cette production, mais avec des succès et dans des proportions qui varient considérablement.

Maximum.			Minimum.		
Dordogne	34,678	hect.	Aube	3,593	hect.
Bas-Rhin	31,381	—	Var	3,428	—
Puy-de-Dôme	25,805	—	Marne	3,398	—
Moselle	24,728	—	Orne	3,385	—
Saône-et-Loire	24,805	—	Seine	2,951	—
Sarthe	22,781	—	Basses-Pyrénées	2,685	—
Meurthe	22,677	—	B.-du-Rhône	2,415	—
Maine-et-Loire	21,381	—	Landes	1,643	—
Vosges	22,151	—	Eure-et-Loir	1,629	—
Finistère	21,031	—	Lozère	1,458	—
Total	251,418	—	Total	26,585	—

Il y a dans les premiers de ces départements une culture presque dix fois aussi étendue que celle des seconds; et s'il y en avait 36 semblables, ils dispenseraient de cultiver la pomme de terre dans les 50 autres.

Si l'on divise, par régions, l'étendue de la culture des pommes de terre, on reconnaît que l'agriculture a encore d'immenses progrès à faire, pour répandre également les bienfaits de cette belle récolte.

Nord oriental.	34,025,000	hect.	36 p. %
Midi oriental.	20,640,000	—	21
France orientale	54,665,000	—	57
Nord occidental. . . .	24,511,000	—	25
Midi occidental.	17,004,000	—	18
France occidentale . . .	41,515,000	—	43
— continentale. . .	96,180,000	—	100
Dép. de la Corse	53,271	—	»
Total	96,233,000	—	100

Ces nombres indiquent que les régions, qui ont adopté les dernières la culture de la pomme de terre, doivent faire encore de grands progrès pour amener ses récoltes au même degré d'abondance que dans les départements du Nord oriental.

La France septentrionale produit	58,536,000	hectol.	61 p. %
La France méridionale	37,644,000	—	39

Ainsi, la production des départements septentrionaux est moitié en sus plus grande que celle des départements du Midi. Cette différence est d'autant plus à considérer que déjà les céréales y sont bien moins abondantes qu'elles ne devraient l'être.

2° *Ensemencement*. Il ne faut pas moins de 10,267,000 hectolitres de pommes de terre, pour assurer la récolte suivante. C'est 11 hectolitres 14 par hectare, à 2 fr. 10 cent., la valeur de cet objet s'élève à 21,696,000 francs. Il y a une grande différence dans les quantités réservées à cet usage, dans les régions du Nord et celles du Midi. On emploie dans les parties septentrionales du royaume, de 13 à 15 hectolitres de pommes de terre par hectare, tandis que dans les parties méridionales, cette quantité n'est que de 7 à 10. En recherchant quelle est pour toute la France, la fécondité moyenne de cette plante alimentaire, on trouve qu'elle est de neuf et demi et probablement dix pour un. C'est presque le double de la production des céréales ; mais le sarrasin rapporte 15 et demi pour un ;

et le maïs, 31 à 32, dans les contrées où il est cultivé en grand.

3° *Production*. Elle est de 96,233,985 hectolitres, estimés à 202,105,866 francs, sans compter la plus value des transports. La moyenne donne 104 hectolitres 65, pour le produit de l'hectare. Mais il y a une grande diversité d'un département à un autre, dans sa production.

	hectolitres.			hectolitres.	
Bas-Rhin. . . .	231.08	par hect.	P.-de-Calais.	160.45	par hect.
Finistère	211.62	—	S.-et-Marne. .	156.96	—
Eure.	211.58	—	Oise.	156.12	—
Nord	169.20	—	Indre	147.00	—
Cantal	162.00	—	Somme. . . .	145.00	—

Les départements qui produisent le plus de pommes de terre, et ceux qui en produisent le moins, sont indiqués ci-après :

	Maximum.			Minimum.	
Bas-Rhin. . .	7,250,646	hectol.	Loir-et-Cher .	277,487	hectol.
Finistère . . .	4,450,679	—	Pyrénées-Or. .	236,385	—
Vosges	3,074,980	—	Var.	177,590	—
Moselle. . . .	3,038,636	—	Eure-et-Loir .	174,129	—
Meurthe . . .	2,854,579	—	Tarn-et-Gar. .	171,405	—
Saône-et-Loire.	2,145,009	—	Lozère	145,702	—
Haut-Rhin. . .	2,439,115	—	B.-du-Rhône .	138,843	—
Puy-de-Dôme.	2,275,663	—	Gers	128,181	—
Nord	2,164,142	—	B.-Pyrénées. .	134,794	—
P.-de-Calais. .	2,163,157	—	Landes	45,657	—
Total	31,876,606	—	Total	1,630,083	—

Les premiers départements rapportent presque vingt fois autant de pommes de terre que les seconds, et ils fournissent presque le tiers de la production totale. Trente départements aussi productifs suffiraient pour fournir tout le pays des pommes de terre qu'il consomme.

La production de la pomme de terre, déterminée par hectare, varie considérablement selon les parties du territoire.

	Nord.	Midi.	Moyenne.
France orientale	130. 24 h.	90. 78 h.	111. 88 hectol.
— occidentale	128. 46	70. 48	96. 09
Différence	1. 78	20. 30	15. 79

4° *Consommation.* La quantité des produits disponibles, après le prélèvement des semences, est de 85,966,730 hectolitres. Celle qui suffit à la consommation est de 78,440,554; il reste 7 millions et demi d'hectolitres pour la réserve ou pour l'exportation. Les pommes de terre étant aujourd'hui employées à une multitude d'usages différents, on ne peut assigner à la consommation des hommes, la part qui lui revient; et dans les nombres suivants, sont compris toutes les destinations que reçoit ce tubercule, indépendamment de celle qui est la plus étendue, et qui est l'alimentation de la population.

Maximum.				Minimum.			
Bas-Rhin. . . .	8	hectol.	42	Var	0	hectol.	65
Ariége.	6	—	80	Calvados	0	—	59
Haute-Loire . .	6	—	64	Lot-et-Garonne.	0	—	58
Vosges.	6	—	34	Tarn-et-G. . .	0	—	56
Haute-Vienne .	6	—	09	Gironde	0	—	49
Meurthe	5	—	32	Gers	0	—	43
Finistère	5	—	12	Eure-et-Loir . .	0	—	41
Moselle	5	—	10	B.-Pyrénées . .	0	—	36
Haut-Rhin . . .	5	—	4	B.-du-Rhône . .	0	—	33
Meuse	4	—	76	Landes.	0	—	14

On voit qu'il y a des départements où l'on consomme 60 fois autant de pommes de terre que dans d'autres. Ce sont ceux du Nord oriental, où les hommes et les animaux domestiques affectionnent cet aliment, tandis qu'il semble médiocrement goûté dans le Midi, où l'usage n'en est pas encore très-ancien.

Il faut ce motif aux cultivateurs, pour ne pas étendre une production qui exige à la vérité beaucoup de soins, mais qui

est très-riche. On peut en juger par la valeur du produit de l'hectare, dans les départements ci-après :

Eure.	507 fr. 80 c.		Seine	407 fr. 30 c.	
Nord......	465.	30	Eure-et-Loir	384.	80
B.-Rhin...	439.	05	C.-du-Nord.	371.	50
Seine-Inf. .	429.	»	Somme....	364.	60
Seine-et-O. .	410.	»	P.-de-Calais.	353.	»

La culture du froment donne, dans les mêmes départements, un tiers ou presque moitié moins.

Les pommes de terre consommées sont distribuées ainsi qu'il suit, par régions et par habitant :

Nord oriental . .	27,836,135	hectol.	35 p. %	3	hectol.	26
Midi oriental. . .	17,284,947	—	22	2	—	31
France orientale .	45,121,082	—	57	2	—	83
Nord occidental. .	19,961,191	—	26	1	—	94
Midi occidental. .	13,310,306	—	17	1	—	86
France occident..	33,271,498	—	43	1	—	91
— continent.	78,392,580	—	100	2	—	35
Dép. de la Corse.	17,974	—	»	0	—	23
Total	78,440,554	—	100	2	—	34

Dans le Nord occidental, la consommation du sarrasin diminue celle des pommes de terre ; le même effet est produit, par le maïs, dans les départements méridionaux. Le maximum des pommes de terre consommées a lieu dans le Nord oriental, et le minimum dans le Midi occidental. La différence est d'un hectolitre 40.

On voit que nous sommes loin du temps où Arthur Young écrivait : « Quant aux pommes de terre, il serait ridicule de les regarder comme un article de nourriture, pour les hommes, puisque les 99 centièmes de l'espèce humaine ne veulent pas y toucher [a]. » Il est singulier que cet habile agronome n'ait pas le moindrement prévu l'immense extension

(a) Voyages en France, p. 151.

de la culture de la pomme de terre, et qu'il n'ait pas dit un mot en sa faveur. Le mérite de l'apprécier et d'en devenir le propagateur était réservé à Parmentier, qui consacra sa vie à cet apostolat. Toutefois, les paroles de Young sont un précieux témoignage des préjugés qui repoussaient, il y a 60 ans, l'une des productions les plus utiles aux peuples de l'Europe.

Une maladie, qui est d'ancienne origine, mais dont les progrès ne sont devenus désastreux qu'en 1846, a réduit considérablement, depuis deux ans, les récoltes des pommes de terre. On peut admettre que la diminution de la consommation n'a pas été de moins de 20 pour cent, ou 16 millions d'hectolitres. C'est l'équivalent de 4 millions d'hectolitres de froment; et cette pénurie a doublé celle des céréales, qui au lieu d'être de 4 millions d'hectolitres, s'est élevé à 8. La coïncidence de la maladie des pommes de terre avec une mauvaise récolte des grains, manifeste une cause commune, qui gît probablement dans les agents météorologiques. Les céréales ont repris, lors de la seconde année, leur faculté productive, exempte d'altération, tandis que les tubercules ont continué, du moins en partie, d'être malades. Mais on conçoit que la cause de cette épidémie a pu se prolonger davantage dans la terre que dans l'air; et, en effet, on remarque que sa persistance a lieu dans les cultures dont le sol est humide, et d'une constitution différente de celle qu'exige la pomme de terre qui veut ici, comme dans sa patrie, une terre meuble et faiblement arrosée. On doit espérer que ce fléau, combattu par les soins des agriculteurs, disparaîtra d'abord des meilleures cultures, et plus tard ne laissera aucune trace de ses ravages.

On a supposé, dans beaucoup d'écrits récents, sur la maladie des pommes de terre, que c'était une calamité toute nouvelle. C'est une erreur; nous pourrions citer pour la rectifier, une foule de témoignages; il suffira d'un seul : Garcilasso qui a donné, il y a trois siècles, une histoire du Pérou

rapporte que, dans la province de Collao dont le climat froid ne permet de cultiver ni le maïs ni le piment, il croît beaucoup de plantes que les pays chauds ne produisent point, notamment les Papas ou pommes de terre, qu'on mange bouillies ou rôties ; mais, ajoute l'auteur, il arrive souvent que l'humidité les fait se corrompre dans la terre. On voit, par ce passage, que la maladie de ces tubercules et la cause qui la produit étaient connues dans son pays natal, il y a 300 ans, et que pour l'apprendre, il suffisait seulement d'ouvrir un vieux livre.

Garcillasso dit que lorsqu'on veut cultiver les pommes de terre, on les prépare en les faisant sécher au soleil, et qu'elles prennent alors le nom de Cannou ; c'est ainsi qu'on arrangeait celles recueillies dans le domaine des Incas, pour la table royale et pour l'approvisionnement des magasins publics [a].

Ces détails authentiques, et beaucoup d'autres que nous supprimons, font lire avec étonnement les paroles suivantes, transcrites du cours de Leclerc-Thouin, fait autrefois au Conservatoire : « La pomme de terre, y est-il dit, vivait à l'état sauvage, dans les savanes de l'Amérique ; vers le XIVe siècle elle fut importée en Europe et cultivée d'abord comme plante de collection ; ses tubercules, étaient à peine de la grosseur d'une noix ; la culture les améliora et en tripla le volume. » Toutes ces particularités sont controuvées. La pomme de terre n'a jamais vécu dans les savanes ou prairies du Nouveau-Monde ; c'est un végétal des Andes ; on ne l'a point trouvé à l'état sauvage, puisqu'au contraire, il était cultivé au Pérou, de temps immémorial, et y tenait lieu de nos céréales. Quant au prodige de son grossissement, il est assurément au-dessus des forces de la culture, et toute notre science ne nous fait pas produire aujourd'hui des navets plus beaux que ceux qu'obtenait Dioclétien de son jardin de Salone, il y a quinze à seize cents ans. Quarante siècles de labeurs sans relâche ne nous

(a) En Péruvien, Zara et Ouchou. lib. V. c. VI.

font pas obtenir de nos épis de blé, des grains plus gros que ceux récoltés du temps des Pharaons; et il faut reconnaître que les plantes sociales, destinées à servir, de toute éternité, à la subsistance des hommes, ne sont point soumises, comme les fleurs de nos parterres, à des modifications résultant de nos volontés, et qui puissent changer en rien leur type originel. Il est évident que le génie de Buffon sommeillait comme il arrivait, dit-on, à celui d'Homère, lorsque l'illustre naturaliste a écrit, dans l'histoire du chien, que c'est à force de semer du chiendent que les hommes ont fait naître le blé [a].

2° LE SARRASIN.

Cette plante alimentaire était inconnue de l'antiquité, et l'on ignore quelle est sa patrie primitive. Elle fut introduite en Europe par les Maures, qui l'apportèrent d'Afrique en Espagne. Elle ne paraît pas avoir été cultivée, en France, avant le milieu du XVI[e] siècle. Le témoignage le plus ancien de son existence, dans nos provinces, est celui d'un gentilhomme breton qui, dans un recueil de contes, publié en 1587, dit que c'était seulement depuis une soixantaine d'années qu'on faisait usage de ce grain, qui préservait les pauvres de la famine. L'habitude de la nourriture qu'il fournit, s'est propagée et prolongée dans les parties occidentales de la France, où elle est préférée à de bien meilleures. Il faut convenir cependant que cette plante convient particulièrement au sol granitique de la Bretagne et à son climat humide.

1° *Etendue*. Le sarrasin couvre une étendue de 651,242 hectares ou 321 lieues carrées moyenne. C'est la 85[e] partie du territoire, et la 30[e] de la surface des cultures. Douze départements ne cultivent point le sarrasin, 23 autres en ont moins de 1,000 hectares. Ceux qui en possèdent de grandes cultures sont les suivants :

(a) Buffon. Hist. nat. du chien. p. 195.

Ille-et-Vilaine	93,803	hect.	Finistère	35,582	hect.
Manche	59,621	—	Mayenne	35,545	—
Morbihan	57,665	—	Haute-Vienne	30,948	—
Côtes-du-Nord	49,850	—	Creuse	26,140	—
Loire-Inférieure	35,661	—	Orne	18,829	—
			Total	443,644	—

Ces dix départements contiennent les deux tiers des cultures.

2° *Ensemencement.* Il exige 551,562 hectolitres, qui, à raison de 7 fr. 25 c. chaque, valent 3,995,854 fr. On n'emploie par hectare que 85 litres, et le grain donne 110 pour un; production qui, aux yeux des races celtiques, accuse les céréales d'ingratitude et d'indigence.

3° *Production.* Elle est de 8,469,788 hectol., dont la valeur s'élève à 61,388,641 fr. La moyenne générale du produit de l'hectare est de treize hectolitres, qui ne forment qu'une valeur de 94 fr. 25 c. Mais ces termes sont bien plus hauts dans les départements où la culture est considérable.

Vosges	18	hectol.	94	p. hect.	Doubs	15	hectol.	30	p. hect.
Côtes-du-N.	17	—	52	—	Tarn-et-Gar.	15	—	»	—
Finistère	16	—	86	—	Orne	14	—	21	—
Jura	15	—	54	—	Calvados	14	—	09	—
Vendée	15	—	37	—	Loire-Infér.	13	—	90	—

Les départements qui produisent le plus de sarrasin sont ceux-ci :

Ille-et-Vilaine	1,204,817	hectol.	Loire-Inférieure	495,722	—
Morbihan	766,043	—	Mayenne	487,073	—
Manche	713,956	—	Haute-Vienne	419,770	—
Côtes-du-Nord	873,594	—	Isère	305,617	—
Finistère	599,564	—	Orne	267,577	—

Ces dix départements fournissent 6,133,000 hectolitres de sarrasin, ou les trois quarts de la quantité récoltée dans tout le royaume.

4° *Consommation.* La quantité disponible est de 7 millions 918,226 hectolitres. La consommation semble n'être que de 6,998,959; ce qui laisserait 900,000 hectolitres pour la réserve et le commerce; mais il est vraisemblable que cette quantité est restée dans les départements non producteurs pour la nourriture des volailles. Quant à la consommation des hommes, on ne peut la séparer de celle des animaux, et, par conséquent, le chiffre en serait illusoire. La valeur totale de la consommation s'élève à 50,945,589 fr., somme bien plus considérable que ne le suppose le degré d'estime qu'on accorde communément à cette production.

Au lieu de sarrasin et de céréales communes, on a cultivé récemment dans quelques départements du Midi, et notamment dans la Camargue, le riz de Piémont, fécondé par l'irrigation.

La semence est par hectare de 2 hectolitres 67.

La production est en moyenne de 33 hectolitres de riz en paille, ou 20 hectolitres de riz mondé. Dans plusieurs cas, cette production est triplée. En général, elle est de 20 à 30 pour un. Le riz mondé vaut 30 francs l'hectolitre. Le produit brut de l'hectare s'élève à 600 francs. Les dépenses ne montent qu'à la moitié; mais il faut des localités favorables à l'irrigation, et des machines qui élèvent l'eau à peu de frais. Les bords du Rhône, vers son embouchure, sont propices à ces entreprises.

3° LES LEGUMES SECS.

Cette culture comprend plusieurs espèces de plantes légumineuses à fruits comestibles : les haricots, les pois, les fèves, les lentilles, qui, étant susceptibles de dessiccation, peuvent être conservés pour l'arrière-saison. Il faut beaucoup de soins et d'intelligence pour faire prospérer cette culture sur une grande échelle; mais on en obtient des produits abondants,

utiles et d'un prix élevé. C'est un témoignage d'une agriculture en progrès, quand ce n'est pas, comme dans quelques départements méridionaux, une culture provenant de la nécessité de fournir des aliments aux jours maigres que s'imposent les populations.

1° *Étendue.* Elle occupe seulement 276,925 hectares, ou 140 lieues carrées moyennes. Voici les départements où elle est à son maximum et à son minimum d'étendue :

Maximum.			Minimum.		
Pas-de-Calais...	28,022	hectol.	Cantal..	940	hectol.
Nord..........	11,511	—	Ardèche....... .	892	—
Tarn-et-Garonne.	10,477	—	Ille-et-Vilaine....	905	—
Dordogne.......	9,744	—	Landes.........	791	—
Haute-Garonne ..	9,619	—	Indre...........	711	—
Charente.......	9,334	—	Loire.	635	—
Gers........	9,294	—	Hautes-Alpes. . .	494	—
Côte-d'Or... ...	7,424	—	Lozère..........	350	—
Gironde........	7,189	—	Mayenne........	86	—
Vendée....	6,578	—	Creuse..........	46	—
Total	109,192	—	Total	5,850	—

Ainsi cette culture est dix-neuf fois aussi étendue dans les dix premiers départements que dans les dix derniers.

2° *Ensemencement.* On estime à 551,562 hectolitres la quantité de semences nécessaires; elles valent 3,995,854 francs. Il en faut 85 litres par hectare; elles produisent par an, terme moyen, 15 et demi pour un.

3° *Production.* Elle s'élève en tout à 8,469,788 hectol., qui, à 7 fr. 25 c. l'hectolitre, font une valeur de 61,388,641 fr. C'est 13 hectolitres par hectare, et un revenu brut de 94 f. 25 c. Mais le maximum de la production est bien plus considérable.

Côtes-du-N.	24 hectol.	74	p. hect.	Bas-Rhin..	15 hectol.	22	p. hect.
Nord......	22.	64	—	Eure.....	15.	13	—
P.-de-Calais.	18.	84	—	Maine-et-L.	14	99	—
Seine......	17.	59	—	Morbihan..	14:	54	—
Oise.... ..	15.	99	—	Loire-Infér.	14.	28	—

Les quantités les plus grandes de légumes secs sont produites par les départements suivants :

Pas-de-Calais...	527,911	hectol.	Vendée	88,165	hectol.
Nord	260,623	—	Seine-et-Oise.	75,085	—
Haute-Garonne ..	89,711	—	Tarn-et-Gar..	74,709	—
Gers....	89,658	—	Tarn	71,740	—
Yonne	89,273	—	Puy-de-Dôme.	71,626	—
			Total	1,438,501	—

Soixante départements, comme ceux-là, donneraient toute la production; et, en effet, les légumes secs sont distribués fort inégalement entre les différentes régions du territoire; il faut qu'il y en ait perpétuellement un versement d'un département à un autre, ou bien que le goût des populations pour cet aliment diffère considérablement selon les parties de la France.

Nord oriental.	1,354,825	hectol.	39 p. °/o
Midi oriental	554,790	—	16
France orientale.	1,909,615	—	55
Nord occidental	629,348	—	18
Midi occidental.	906,103	—	27
France occidentale. . . .	1,535,451	—	45
— continentale. . .	3,445,066	—	100
Dép. de la Corse. . . .	15,811	—	»
Total	3,460,877	—	100

Le Nord oriental, qui produit plus d'un tiers des pommes de terre, rapporte également quatre hectolitres de légumes secs sur dix. Ce sont deux traits caractéristiques de sa supériorité agricole.

4° *Consommation.* Elle a lieu généralement dans les départements producteurs, excepté les quantités fournies pour les besoins de la marine. Elle est, au total, de 3,114,719 hectolitres; ce qui excède de 200,000 hectolitres la production disponible. L'importation ou la réserve fournit sans doute à cet excédant de consommation, qui montre quelle est la fa-

veur dont jouissent ces produits agricoles, puisque l'année courante ne peut fournir entièrement à la demande qu'on en fait. Cette consommation monte à 49,473,389 francs. Elle n'excède cependant pas neuf litres par habitant.

4° LES JARDINS.

De toutes les cultures, celle des jardins est sans doute la plus ancienne, car, avant que les hommes primitifs eussent trouvé les céréales, ils se nourrissaient des fruits spontanés de la terre, et ce dût être l'un de leurs soins les plus empressés que d'en rassembler les espèces éparses et de les multiplier autour de leurs demeures. Cette conjecture est justifiée par l'une des plus vieilles traditions du monde, celle qui donne pour habitation aux premiers nés du genre humain, le jardin délicieux de l'Eden.

Il fallait que la riante image d'un tel lieu se fut conservée dans la mémoire des peuples de l'Asie orientale, avec un grand prestige, puisque les monarques assyriens, lorsqu'ils décorèrent Babylone des plus magnifiques monuments, voulurent qu'au milieu de cette splendide métropole, des jardins fussent l'une de ses merveilles.

Les Grecs avaient peuplé les leurs des plus gracieuses divinités; et l'importance qu'ils y attachaient, dès les temps les plus reculés, se découvre dans le riant tableau, qu'Homère nous a donné, de ceux du roi des Phéaciens, Alcinoüs. On apprend, par le poète immortel, qu'il s'y trouvait déjà réunis, à l'époque de la guerre de Troie, il y a 3,000 ans, des vignes, des poiriers, des figuiers, des orangers, des grenadiers, des oliviers; et il semble même que les vergers recevaient l'eau par des irrigations [a].

Le premier jardin de Rome, dont l'histoire ait conservé le souvenir, existait il y a 2,360 ans. C'est celui de Tarquin. Il

(a) Hom. Odys. c. VII.

s'y trouvait, d'après Pline, douze sortes de roses, des lys, des iris, des violettes, des pavots. Le potager contenait vingt espèces de légumes : des choux, des laitues, des asperges, des navets, des oignons, de l'ail, des chicorées, des raiforts, des concombres et des melons. Cette collection nombreuse provenait infailliblement de l'horticulture des Etrusques. Ce fut dans ce jardin que Tarquin, en abattant d'un coup de baguette les têtes des pavots les plus élevées, répondit au message de son fils et lui dicta la conduite qu'il devait tenir envers les habitants de la ville de Gabies.

Lors de l'établissement de la république, les terres ayant été partagées entre les citoyens, et chaque lot n'étant que de sept jugères, qui faisaient moins de deux hectares, chaque propriété devait être un jardin, car il fallait qu'elle fournit à une famille entière tous les produits végétaux dont elle avait besoin. Cette nécessité ne laisse point douter que la culture ne se fit en partie à la bêche, et que le sol cultivé ne fut réparti simultanément entre l'orge, le froment, la vigne, l'olivier, le lin et les légumes. Plus tard, quand les Gracques entreprirent, sans succès et au prix de leur vie, de réduire à 200 jugères ou 55 hectares, les propriétés patriciennes qui outrepassaient ce terme, les biens ruraux avaient pris, par l'accroissement de la richesse des classes supérieures, une extension déjà si grande, que tout ce jardinage de la petite propriété des anciens temps avait dû disparaître presqu'entièrement. On peut croire que les cultures étaient séparées et localisées longtemps avant la loi Stolo qui, en réglant que les terres les plus vastes ne pourraient dépasser 500 jugères ou 137 hectares, supposait qu'il y en avait beaucoup dans le cas qu'elle prévoyait. Les propriétés s'agglomérant par degrés, la diversité des cultures cessa tout à fait ; il y eut des provinces entières qui devinrent des pâturages, et d'autres, comme la Campanie, l'Egypte, l'Afrique, qui n'offrirent plus qu'une plaine immense couverte de céréales, et partagée, comme les comtés de l'Angleterre, entre un nombre de propriétaires

extraordinairement restreint. La moitié de la province d'Afrique qui comprenait l'Algérie, Tunis et une partie du Maroc appartenait à six personnages consulaires, que Néron fit mourir, afin de confisquer leurs biens [a].

Dans cet état de choses, les productions des jardins étaient rares et hors de prix. On voit, par l'édit de Dioclétien [b], qu'au commencement du IVe siècle de notre ère, un seul chou valait, prix moyen, un franc 80 cent., et que cinq laitues, cinq choufleurs, cinq betteraves coûtaient le même prix, quand ils étaient choisis; ils en valaient encore la moitié lorsqu'ils étaient de qualité inférieure. Ainsi chacun de ces produits s'élevait à 36 centimes, ou plus de 7 sous, et pouvait être vendu légalement 60 centimes ou 12 sous.

Il faut reconnaître que cependant les Romains, en poussant leurs conquêtes jusqu'aux limites du monde connu, contribuèrent efficacement à enrichir les jardins de l'Europe méridionale d'une multitude de végétaux utiles. Ils rapportèrent l'abricot d'Arménie, la prune de Syrie, la cerise du Pont, la noix de la Perse, le citron de la Médie, le grenadier de Carthage, l'amandier de l'Asie mineure, le coignassier de Cydon, dans l'île de Crète, l'artichaut de la Sicile, le cardon, le concombre et la citrouille de l'Espagne, et, ce qui valait encore mieux, l'olivier, le figuier, le pommier et le poirier des différentes contrées de la Grèce. On croit, d'après Pline, qu'ils tirèrent de la Gaule l'oignon, le panais, la nèfle et la pêche; encore ces végétaux provenaient-ils, du moins le premier et le dernier, des importations des Phocéens dans les établissements qu'ils avaient créés aux environs des embouchures du Rhône.

Quand les barbares du Nord eurent envahi l'Empire romain, ils témoignèrent, pour la conservation des végétaux utiles, un intérêt qui manifestait combien ils appréciaient ces dons de la nature et du travail qui, la plupart, étaient nouveaux pour eux. La loi des Visigoths mentionne la vigne, l'olivier,

(a) Varr. l. I. c. x. Colum. l. V. c. i. Plin. l. XVIII. c. III.

(b) Voir l'aperçu sur la vie civile et domestique des Romains, par M. Moreau de Jonnès. Journ. des Économistes. 1848.

le figuier, les arbres à fruits en général, et les place sous sa protection. La loi salique prononce une forte amende, comme compensation de la destruction d'un arbre à fruit, renfermé par une clôture quelconque. L'un de ses articles, confirmé par Charlemagne, condamne à payer un werguilt, toute personne qui entre, pour voler, dans un champ de pois, de fêves ou de lentilles.

Les premiers rois franks avaient des jardins près de leurs palais, et l'on sait que celui de la reine Ultrogote, femme de Childebert, était planté d'arbres fruitiers, de rosiers et de vignes. Il fallait toutefois que ce fût un luxe royal, car l'évêque Fortunat, qui vivait à la cour à cette époque, écrit à sa famille, pour lui annoncer un envoi de châtaignes et de prunes sauvages, qu'il avait cueillies dans la forêt.

Un capitulaire de Charlemagne nous apprend que la culture des jardins avait fait de grands progrès. L'empereur descend, dans son édit, aux moindres détails économiques des métairies qu'il possédait, et qui, avec les châteaux, montaient au nombre de 163; il veut que l'on y cultive ou que l'on continue d'y cultiver :

Dans les potagers : des oignons, des ciboules, des échalottes, de l'ail, du persil, du cresson, de la poirée, des betteraves, des carottes, des choux, des poreaux, des panais, des radis, des cardons, des haricots, des grosses fêves et des pois chiches.

Dans les vergers : des sorbiers, des cognassiers, des néfliers, des figuiers, des aveliniers, des amandiers, des noyers, des châtaigniers, des pruniers, des poiriers, des pommiers, des pêchers et des mûriers.

Et dans les parterres : des rosiers, des lys, des pavots, des iris et des héliotropes. Cette nomenclature est fort curieuse, car tout ce qui y manque a été acquis postérieurement au commencement du IXe siècle.

Deux grands événements : l'invasion des Maures en Europe et les croisades, contribuèrent à accroître le nombre des

plantes utiles. Le sarrasin fut porté d'Afrique en Espagne, par les armées arabes, qui conquirent presque toute la Péninsule et une partie de la France. Une autre plante, destinée à obtenir une culture bien plus vaste, est la canne à sucre, qui fut importée, par les Croisés, dans le royaume de Valence, puis naturalisée à Madère, où Christophe Colomb la prit pour en enrichir la colonie nouvelle d'Hispaniola ou Saint-Domingue. C'est de là qu'elle se répandit dans tout l'archipel des Antilles et dans les deux Amériques. Les cannes cultivées actuellement ont une autre origine.

En France, le goût des jardins continua à se propager, même aux plus tristes époques de notre histoire. On sait par plusieurs chartes qu'en 1160, le roi Louis le Jeune avait autour du Louvre, sur les bords de la Seine, un grand jardin et des Vignobles. Charles V en avait un près du palais Saint-Paul, et il y fit planter, en une seule fois, 100 poiriers, 115 pommiers, 1,125 cerisiers, 150 pruniers, etc.

L'Angleterre était encore bien moins avancée que la France. Au commencement du règne d'Henri VIII, en 1509, il n'y croissait encore ni choux, ni carottes, ni navets, ni aucun autre comestible de ce genre; et il a été remarqué que la reine Catherine ne pouvait se procurer une salade, pour son dîner, avant que le roi n'eut fait venir un jardinier des Pays-Bas [a]. Cette contrée et l'Italie étaient les seules parties de l'Europe qui eussent alors de beaux potagers, et ce furent elles qui fournirent à l'Angleterre un nombre considérable d'espèces nouvelles de végétaux agréables ou utiles :

L'Artois lui donna le houblon, en 1520.

Les choux, la salade, les groseilles furent apportés de Flandre, en 1518.

Les pommes de reinette furent introduites dans le Sussex, en 1525.

Les abricots d'Italie furent naturalisés par le jardinier d'Henri VIII.

(a) Kames' Sketches : Hume, etc.

Diverses espèces de prunes et la rose mousseuse sont dues à lord Cromwel, qui les rapporta du même pays.

Les raisins de l'île de Zante furent importés en 1555, sous la reine Elisabeth.

L'œillet, le lys furent plantés à Norwich, en 1567, sous le même règne.

Les tulipes furent envoyées de Vienne, en Autriche, en 1578.

Enfin, un végétal alimentaire, dont l'acquisition ne peut être comparée à celle d'aucun autre, la pomme de terre fut apportée d'Amérique en Angleterre, sous le règne d'Elisabeth. Mais sa valeur fut totalement méconnue. Ce ne fût qu'en 1739, qu'elle fut admise au nombre des plantes cultivées; ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que ce fut en Écosse, dans les parties encore barbares de ce pays, désignées sous le nom d'Highlands. En 1788, elle était encore rejetée des potagers de l'Angleterre.

Le trèfle et les navets, qui sont maintenant des objets de tant de soins, n'obtinrent pas en Angleterre un meilleur accueil, quand ils y furent introduits au milieu du XVII[e] siècle. Les navets apportés en Ecosse, en 1745, ne s'y multiplièrent qu'après 15 ans de luttes contre les préjugés, qui les repoussaient.

Il n'est plus possible, en se rapprochant de notre temps, de nommer les plantes étrangères naturalisées dans les Iles Britanniques; leur nombre est trop grand; mais en voici la récapitulation numérique :

	Esp. exotiq.
Pendant le règne de Henri VIII ou avant	47
Sous Élisabeth, de 1558 à 1603	533
— les deux Charles et Cromwell, de 1603 à 1685	578
— Jacques II, de 1685 à 1688	44
— Guillaume et Marie, de 1688 à 1702	298
— la reine Anne, de 1702 à 1714	230
— Georges I[er], de 1714 à 1727	182
— Georges II, de 1727 à 1760	1,770
— Georges III, de 1760 à 1815	6,756
Nombre d'espèces végétales acquises en 300 ans	10,438

'rance, l'étendue et l'importance des jardins se sont lors de la Révolution, par la division des propriétés. chaumière ayant son potager, cette culture a centuplé ıce; son produit est devenu de jour en jour plus grand, m des progrès de l'agriculture et de la propagation des ıx utiles; mais il faut, pour développer cette prospé- plus haut degré d'activité et d'intelligence dans les eurs, et le concours de la science et des pouvoirs lui est absolument nécessaire. L'horticulture peut ', au moyen de ces conditions, l'une des richesses du l'un des biens les plus précieux de la population. En lle quadruple la valeur de la terre; elle supplée avan- ment aux céréales, et elle apporte, dans la nourriture mmes, une variété d'aliments, qui n'est pas sans in- sur leur santé.

tendue. Les jardins potagers occupent, en France, une de 360,696 hectares ou 154 lieues carrées moyennes. ' assignait, en 1817, une étendue de 328,000 hectares lieues carrées, faisant un 163ᵉ du territoire; mais on accorder ancune confiance à ces nombres, qui étaient d'opérations cadastrales comprenant beaucoup moins ers de la France. Les départements qui possèdent la plus étendue de ce genre de culture, sont ceux ci-après :

e-Calais . .	12,009 hect.	Sarthe.	9,820 hect.
ıc	11,334 —	Manche	9,448 —
. . . . . .	10,607 —	Ille-et-Vilaine .	8,372 —
le	10,461 —	Loire-Inférieure .	8,372 —
. . . . . .	10,409 —	Deux-Sèvres . . .	8,529 —
		Total	99,161 —

'roduction. Estimée par approximation, elle s'élève à 3,888 francs, ce qui donne pour le produit brut de re 435 fr. 55 cent.; mais la valeur du travail est consi- s. Les départements qui offrent la plus grande et la re valeur de production, sont ceux ci-après :

Maximum.		Minimum.	
Seine-et-Oise ...	10,546,461 f.	Basses-Alpes....	376,686 f.
Nord	7,031,125	Ain	359,057
Moselle	5,103,393	Nièvre.........	354,730
Seine-Inférieure..	5,812,803	Tarn-et-Garonne.	308,250
Côte-d'Or	5,233,751	Creuse....... ..	300,002
Pas-de-Calais....	4,834,993	Côtes-du-Nord...	298,173
Saône-et-Loire...	4,072,160	Lozère	156,857
Seine	4,692,231	Loire..........	128,311
Eure-et-Loir	4,037,129	Hautes-Alpes....	77,322
Oise.	4,090,364	Hautes-Pyrénées.	87,075
Total	55,428,951	Total	2,446,463

La même culture vaut, dans dix départements, 23 fois autant que dans dix autres. Sans doute, le climat, le sol ne sont pas aussi favorables dans ces derniers ; mais, néanmoins, il n'y a pas assurément une différence aussi grande entre les parties du territoire les mieux situées et celles qui sont privées de cet avantage. C'est à l'industrie agricole qu'il faut attribuer presque toute la supériorité qui se manifeste dans la comparaison de ces termes numériques.

La valeur du produit brut de l'hectare fera ressortir complétement ce fait essentiel :

Seine-et-Oise	1,448 f.	Hérault	686 f.
Saône-et-Loire ...	1,247	Nord	675
Seine-Inférieure ..	1,102	Ardennes	642
Seine	958	Eure	633
Eure-et-Loire	716	Dordogne	613

La valeur des produits consommés monte à 154,242,652 f. Elle suppose qu'il y a pour environ trois millions de fruits, légumes, plants, oignons et autres objets, qui sont exportés ou tenus en réserve pour la reproduction de l'année suivante.

L'horticulture est un signe manifeste d'aisance domestique, de science agricole, de prospérité publique. Heureuses sont les contrées où chaque famille a son jardin, et le cultive avec intelligence, avec sécurité, avec le bonheur qu'apporte, dans la vie des champs, le travail récompensé !

3° LA BETTERAVE ET SES PRODUITS.

'ette humble plante de nos champs est devenue, par les diges de la chimie, la rivale triomphante de l'un des plus cieux végétaux de la zône torride. Elle fournit aujourd'hui grande partie du sucre nécessaire à la consommation de 'rance, de l'Allemagne, de la Belgique et de la Russie, et ais, en aussi peu de temps, aucun végétal n'a fait d'aussi tes et d'aussi précieuses conquêtes.

• *Étendue.* Sa culture n'a encore en France qu'une surface 57,663 hectares, ou vingt-neuf lieues carrées moyennes. départements qui la possèdent principalement sont ceux après :

ord	12,241 hect.	Dordogne	1,924 hect.
as-de-Calais . .	7,163 —	Haut-Rhin	1,737 —
omme	5,106 —	Seine-et-Oise. . .	1,639 —
.isne	3,359 —	Loire-Inférieure .	1,444 —
as-Rhin	1,942 —	Seine	1,327 —
		Total	37,882 —

'es dix départements renferment les trois cinquièmes de ulture de la betterave; les autres n'en ont chacun que de les étendues, et n'en destinent les produits qu'à la nourre du bétail.

.es plantations de la betterave sont distribuées, par réns, ainsi qu'il suit :

Nord oriental.	30,844	hect.	54	pour 100
Midi oriental.	5,952	—	10	—
France orientale.	36,796	—	64	—
Nord occidental.	15,534	—	27	—
Midi occidental.	5,331	—	9	—
France occidentale. . .	20,865	—	36	—
— continent. . .	57,661	—	100	—
Dép. de la Corse. . . .	2	—	»	—
Total	57,663	—	100	—

Ainsi le Nord oriental contient beaucoup au delà de la moitié des cultures de betteraves, et la France septentrionale en comprend les quatre cinquièmes.

2° *Ensemencement*. La quantité moyenne de semence employée pour la reproduction de la betterave, monte à 444,892 hectolitres, qui font une dépense de 744,687 fr. C'est 13 fr. à prélever pour cet objet sur le produit brut de la culture d'un hectare.

3° *Production*. Sa quantité, exprimée en quintaux métriques, s'élevait, en 1840, à 15,740,691, ce qui donnait une moyenne de 273 quintaux par hectare. Les départements les plus productifs étaient ceux-ci :

	Quint. mét.		Quint. mét.
Nord	420	Ardennes	296
Finistère	414	Rhône.	283
Bas-Rhin	346	Hérault	268
Pas-de-Calais . .	323	Aisne	256
Seine	318	Haut-Rhin. . . .	217

Les dix principaux départements producteurs étaient ceux ci-après :

	Quint. mét.		Quint. mét.
Nord	5,145,600	Bas-Rhin	421,337
Pas-de-Calais . .	2,316,123	Seine	421,981
Somme	1,084,734	Dordogne	413,050
Aisne.	859,742	Seine-et-Oise . .	391,781
Haut-Rhin . . .	602,434	Oise.	274,275
			Total 11,230,857

Tous les autres départements ensemble ne rapportaient que quatre millions et demi de quintaux métriques. A raison de 1 franc 85 cent. le quintal, la production totale montait à 28,979,449 francs. C'est en moyenne 502 fr. 55 c. par hectare ; mais, dans les deux grands départements producteurs, ce revenu était plus élevé : il était de 693 fr. 60 c. dans le Nord, et de 533 fr. 25 c. dans le Pas-de-Calais.

Le Nord a tout l'avantage quant aux produits de la betterave.

Quint. mét.	Nord.	Midi.	Moyenne.	
France orientale ..	334. 88	223. 82	316. 91	272. 98
— occidentale	211. 27	149. 59	195. 51	
Différence	123. 61	74. 23	121. 40	

Le prix de production de la betterave varie de 1 fr. 70 c. dans le Nord oriental à 2 fr. 25 c. dans le Nord occidental. Porté, en moyenne, à 1 fr. 85 c., il élevait la valeur totale de la production à 28,979,449 francs.

Mais d'immenses progrès sont faits continuellement par la fabrication du sucre indigène, extrait de la betterave. En octobre 1847, on comptait 308 établissements industriels créés pour cet objet. Cent deux seulement étaient en activité, et deux cent six en chômage. Malgré l'apparence de ce désarroi, la fabrication s'est accrue à ce point que, dans le cours de l'année, elle a mis en consommation plus de 52 millions de kilogr. de sucre, estimés 47 millions de fr., et, suivant toute apparence, ses produits arriveront incessamment à 60 millions de kilogr. En 1841, la fabrication fut de 13,901,000 kilogr.; elle a quadruplé en six ans. Il a fallu, pour cette fabrication, 10,340,000 quintaux métriques de betteraves, valant plus de 19 millions. C'est une richesse nouvelle acquise à l'agriculture de la France, et dont la science a droit de s'enorgueillir.

6° LE COLZA.

Cette sorte de choux est devenue l'objet d'une culture importante, qui était inconnue il y a 40 ans; elle fournit une graine oléagineuse dont les produits s'appliquent à tous les usages domestiques et industriels. Les résidus de la fabrication de l'huile sont excellents pour l'engrais des animaux.

1° *Étendue*. Cette culture est encore trop peu ancienne pour être fort répandue; elle n'existe que dans les départements dont l'agriculture est très-avancée; elle y occupe une surface de 173,506 hectares, ou 88 lieues carrées moyennes : sa distribution principale est ainsi qu'il suit :

Nord	20,863 hect.	Seine-et-Loire . .	9,351 hect.
Pas-de-Calais . .	25,173 —	Bas-Rhin	7,880 —
Calvados.	15,779 —	Marne	6,228 —
Somme	13,247 —	Meuse	5,324 —
Seine-Inférieure .	12,812 —	Côte-d'Or	5,320 —
		Total	121,977 —

Tous les autres départements ensemble n'ont que 51,000 hectares de colza, ou bien moins de moitié.

2° *Ensemencement*. Il faut annuellement 19,858 hectolitres de semences, ce qui ne fait que 11 litres par hectare, à 22 fr. 45 cent. l'hectolitre. C'est une valeur de 602,813 francs, ou 3 fr. 47 cent. par hectare.

3° *Production*. Elle s'élève à 2,279,363 hectolitres, qui valent 51,126,744 francs. Conséquemment la valeur du produit brut de l'hectare est de 294 fr. 65 cent., ce qui est une rénumération considérable. La principale production du colza a lieu dans les départements ci-après :

Nord	403,494 hectol.	Meurthe. . . .	58,460 hectol.
Pas-de-Calais .	354,952 —	Aisne	56,286 —
Seine - Infér. .	244,123 —	Moselle	44,376 —
Calvados . . .	208,878 —	Eure	35,566 —
Somme	158,589 —	Seine-et-Oise. .	33,604 —
Bas-Rhin . . .	102,488 —	Jura	32,601 —
Saône-et-Loire.	75,876 —	Meuse.	30,620 —
Marne	62,539 —	Ain.	28,496 —
		Haut-Rhin. . .	25,964 —
		Total	1,956,911 —

Ces seize départements fournissent presque la moitié de tout le colza recueilli annuellement. La fécondité des meilleures cultures est, par hectare, ainsi qu'il suit :

Indre-et-Loire . . .	20 hectol. »	Vosges	14 hectol. 88
Nord.	19 — 34	Pas-de-Calais . .	14 — 10
Seine-Inférieure .	19 — 05	Mayenne.	13 — [illegible]
Seine-et-Oise . . .	18 — 85	Calvados.	13 — [illegible]
Aisne	15 — 15	Ille-et-Vilaine.	13 — [illegible]

Il est digne de remarque qu'un département de l'intérieur, un autre de l'ancienne Bretagne, et un troisième appartenant aussi à la France occidentale, donnent des produits qui rivalisent avec ceux du Nord et avec ceux de la Normandie.

Voici la production par régions :

			Nomb. de départ. produisant plus de 20,000 hectolitres.
Nord oriental	1,317,368	hectol.	13
Midi oriental	167,184	—	3
France orientale....	1,474,552	—	16
Nord occidental	753,632	—	6
Midi occidental	51,179	—	»
France occidentale ..	804,811	—	6
Total	2,279,363	—	22

Ainsi cette riche récolte n'est produite en réalité que dans un quart du royaume. C'est le Nord qui l'offre dans son maximum de production, par hectare, ainsi que le prouvent les moyennes ci-après :

Hectolitres.	Nord.	Midi.	Moyenne.	
France orientale ...	13. 44	8. 99	12. 72	13. 14
— occidentale...	14. 44	9. 48	13. 97	
Moyenne générale	13. 94	9. 23	13. 34	

4° *Consommation*. Elle est d'environ 1,984,394 hectolitres, qui valent 44,566,304 francs. Les besoins de la population et ceux de l'industrie peuvent l'accroître indéfiniment.

Dans plusieurs départements, au lieu du colza, on cultive avec quelque succès le pavot, qui donne l'huile d'œillette. Les engrais, les binages et autres façons qu'il faut donner à la terre, élèvent le labeur à environ 220 francs par hectare de culture. Mais la production est fort grande en valeur. On l'estime ainsi qu'il suit :

18 hectol. de graines de pavots, à 25 f. chacun.	450 f.
500 bottes de feuilles et tiges, de 5 à 6 kilog..	60
Total	510

Néanmoins, il existe des préventions contre cette culture et généralement contre celle des plantes oléagineuses. On les accuse de donner trop de travail, de promettre des récoltes incertaines, d'épuiser la terre, et même de nuire aux cultures voisines par leurs émanations. Ces reproches, dont quelques-uns sont fondés, n'empêchent point nos départements du Nord de tirer de grands avantages de leurs colzas, et l'on voit que la culture des pavots ne serait pas moins fructueuse.

7° LE CHANVRE.

Cette plante textile est de première utilité; elle ne fournit pas suffisamment, en France, aux besoins de la consommation; et conséquemment, sa culture est du nombre de celles qui peuvent recevoir une grande extension.

1° *Étendue.* Le chanvre n'occupe que 176,148 hectares, ou 89 lieues carrées moyennes. Les principaux départements qui le cultivent, sont ceux ci-après :

Sarthe........	7,880 hect.	Loiret........	3,865 —
Maine-et-Loire..	6,851 —	Gironde......	3,449 —
Bas-Rhin......	5,160 —	Orne........	3,885 —
Morbihan......	4,825 —	Indre-et-Loire..	3,251 —
Ille-et-Vilaine..	4,243 —	Côte-d'Or.....	3,191 —
		Total	46,100 —

On voit que cette culture est éparpillée pour fournir à la consommation locale et pour ainsi dire individuelle. C'est ce qui explique ses faibles progrès. Il en est des cultures industrielles comme de l'industrie manufacturière; elles ne prospèrent qu'en s'agroupant dans les mêmes lieux. Leur rapprochement fait naître l'émulation et répand les meilleures méthodes; il associe, en quelque sorte, les exploitations et les fait participer aux avantages des grandes entreprises. La multiplication des établissements de même nature a contribué, pour beaucoup, au succès du département du Nord,

dans la fabrication du sucre indigène et à la supériorité de Lyon et de Sedan, dans la fabrication des soieries et des draps. Si ces exemples étaient suivis à l'égard de la culture et de la filature du chanvre et du lin, on peut croire que leurs heureux effets feraient enfin sortir ces industries de l'enfance où elles sont restées depuis tant de siècles.

Voici la répartition, par régions, de la culture du chanvre :

		PRODUCTION PAR HECTARE.	
		Filasse.	Graine.
Nord oriental	48,063 hect.	378 kilog.	10 hectol. 02
Midi oriental......	32,608 —	469 —	11 — 42
France orientale ...	80,672 —	415 —	10 — 58
Nord occidental....	54,713 —	364 —	8 — 87
Midi occidental	40,710 —	346 —	8 — 17
France occidentale..	95,424 —	357 —	8 — 57
— continentale.	176,096 —	383 —	9 — 49
Dép. de la Corse ...	52 —	217 —	7 — 26
Total	176,148 —	383 —	9 — 49

La France orientale, dont les cultures sont moins étendues que celles de la France occidentale, donne proportionnellement à l'étendue du terrain cultivé, une production plus considérable d'un sixième. Le sol et le climat des départements de l'Ouest n'ayant aucune infériorité, on peut attribuer cette différence à une culture moins habile ou tout au moins soignée médiocrement.

2°. *Ensemencement.* La reproduction du chanvre exige, chaque année, 450,800 hectolitres de graines, ou 2 hectolitres 56 par hectare. C'est au total une valeur de 7 millions 487,617 francs à déduire sur le revenu brut de la production, et par hectare 42 fr. 51 cent. Nos cultures nous fournissent une quantité de graines presque quadruple de celles nécessaires à l'ensemencement; mais, on reconnaît qu'il est utile de les renouveler par des graines étrangères.

3° *Production*. La culture du chanvre donne deux produits : la filasse et la graine.

La filasse que produisent annuellement nos cultures, forme une masse pesant 67,507,076 kilogrammes. Les départements qui en rapportent le plus, sont ceux ci-après :

Isère	3,763,483	kilog.	Ille-et-Vilaine.	1,688,100	kilog.
Bas-Rhin . . .	3,762,294	—	Indre-et-Loire.	1,629,622	—
Maine-et-Loire	3,082,950	—	Morbihan . . .	1,573,850	—
Sarthe	2,635,844	—	Oise	1,288,587	—
Puy-de-Dôme .	1,901,019	—	Aube.	1,236,049	—
			Total	24,561,798	—

Ces dix départements produisent environ deux cinquièmes de la filasse donnée par toutes les cultures.

La France septentrionale produit une quantité de filasse qui égale presque le tiers en sus de la quantité que rapporte le Midi.

La fécondité des cultures est exprimée ci-après, par les chiffres qui indiquent quelle quantité de filasse est donnée par chaque hectare, dans les départements les plus favorisés :

Nord	733	kilog.	Seine-et-Marne . .	493	kilog.
Bas-Rhin.	729	—	Loire-Infér. . . .	488	—
Oise	522	—	Seine-et-Oise . . .	435	—
Deux-Sèvres. . . .	508	—	Loir-et-Cher . . .	449	—
Indre-et-Loire . .	501	—	Côtes-du-Nord. . .	415	—

En moyenne générale, pour tout le royaume, l'hectare donne 383 kilogrammes de filasse, et 9 hectolitres et demi de graines.

4° *Valeur de la production*. Elle s'élève à plus de 86 millions de francs, somme considérable pour le peu d'étendue du territoire, qui la donne ; mais le travail qu'exige la culture, en prend une forte part. Voici les départements qui obtiennent les plus grandes valeurs de la culture des chanvres, graine et filasse réunies.

Isère.	6,360,316 f.	Meurthe	2,251,134 f.
Bas-Rhin.	4,030,289	Puy-de-Dôme. . .	1,984,769
Maine-et-Loire . .	2,841,569	Vosges.	1,949,824
Sarthe.	2,561,561	Lot-et-Garonne. .	1,943,293
Ille-et-Vilaine . .	2,455,410	Saône-et-Loire. .	1,799,152

Il s'agit ici d'une culture connue, éprouvée, qui n'exige ni essais, ni grande avance, et qui peut doubler de valeur d'une année à l'autre.

La division par régions, des valeurs données par le chanvre est ainsi qu'il suit :

	Valeur par hectare.	Valeur totale.
Nord oriental	26,465,694 f.	555 f. 65 c.
Nord occidental	23,304,573	433. 15
France septentrionale. .	49,770,267	491. 90
Midi oriental	18,764,852	574. 00
Midi occidental	17,733,634	435. 65
France méridionale. . .	36,498,586	504. 82
Dép. de la Corse	18,588	358. 55
Total général	86,287,341	489. 85

L'avantage des régions du nord dépasse 13 millions ou 15 pour cent.

5° *Consommation.* Toute la production du chanvre en filasse ne montant qu'à 67 millions et demi de kilogrammes, ne suffit pas aux besoins du pays, en toiles et en cordages. Cependant, l'exploitation par communes ne porte la consommation qu'à 58 millions, attendu sans doute que le surplus est retenu par les cultivateurs pour leur propre usage.

Il est importé de l'étranger, environ 6,300,000 kilogrammes de filasse, estimés à 4 millions de francs. Il en est exporté 1,200,000 kilogr., ce qui ne laisse à peu près que 5,130,000 kilogrammes. Cette quantité jointe à la production, n'élève la consommation qu'à 72,630,000 kilogr. de filasse. Mais les importations en fils, toiles et cordages accroissent d'une quantité considérable les produits, fabriqués avec le chanvre, livrés à la consommation.

Si le chanvre, au lieu d'être l'une des plus anciennes cultures du pays, avait été une plante exotique, récemment importée des contrées lointaines, les arts s'en seraient vivement occupés, l'industrie en aurait fait l'un des objets de ses prédilections ; et peut-être aurait-il disputé au coton, son immense prépondérance. Mais, cultivé surtout par les paysans dauphinois, bretons et vendéens, sous l'influence de l'esprit de routine le plus opiniâtre, filé, dans chaque village, par les mains des vieilles femmes, et tissé par des ouvriers qui n'ont aucune idée des merveilles de l'industrie moderne, il est resté ce qu'il était, il y a 30 générations ; et c'est pour ainsi dire, d'hier seulement qu'on a songé à exploiter cette mine oubliée, qui, comme la betterave, gît auprès de nous, et qui, comme elle, est destinée à fournir un aliment précieux au travail des populations et une richesse nouvelle à l'industrie et au commerce.

8° LE LIN.

De toutes les cultures industrielles, c'est la plus ancienne. On a trouvé dans les tombeaux de la Haute-Égypte, des morceaux de toile de lin, qui n'ont guère moins de 4,000 ans. Avant la conquête romaine, les habitants de toutes les parties de la Gaule, savaient préparer le lin et le tisser. Il en était ainsi, dans les contrées d'au delà du Rhin. Les femmes n'y connaissaient pas de plus beaux vêtements que ceux qu'elles en faisaient. Ces peuples s'en servaient également pour faire les voiles et les cordages de leurs navires. Mais, malgré les services importants que ce végétal rend aux hommes depuis tant de siècles, l'industrie, qui est alimentée par le lin, est surpassée en quantité et en valeur par toutes les autres fabrications de tissus ; et, pour le défendre contre leur concurrence, il ne faut pas moins que la rénovation que lui promet la filature mécanique.

1° *Etendue*. La culture du lin n'occupe pas cent mille hec-

tares. C'est moins d'un 200e de la surface des cultures, tandis que le colza, qui date de 30 à 40 ans, couvre 174,000 hectares ou un 120e du domaine agricole.

Les départements où le lin tient le plus d'espace, sont ceux ci-après :

Nord.	10,226 hect.		Seine-Inférieure .	4,213	hect.
Pas-de-Calais . .	7,520	—	Finistère.	3,896	—
Côtes-du-Nord . .	7,689	—	Gers.	3,563	—
Manche	6,582	—	Côte-d'Or	3,190	—
Somme	4,867	—	Aube	3,113	—
			Total	54,359	—

Les 76 autres départements ne contiennent pas une aussi grande étendue de culture que les dix qui viennent d'être nommés. Toute la surface occupée par le lin, est de 98,241 h. ou 50 lieues carrées moyennes. Voici sa distribution par régions.

Nord oriental	22,955	hect.	23	p. %
Midi oriental	1,033	—	1	
France orientale . . .	23,988	—	24	
Nord occidental . . .	47,650	—	48	
Midi occidental . . .	26,033	—	28	
France occidentale . .	73,683	—	76	
Dép. de la Corse. . .	569	—	»	
Total	98,241	—	100	

C'est le nord occidental du royaume, particulièrement l'ancienne Bretagne, qui contient les cultures de lin les plus étendues. Cette région en renferme près de la moitié. L'humidité de l'atmosphère maritime paraît utile à cette production. Aussi en comptons-nous en Irlande, 120,000 hectares qui, donnant chacun un revenu brut de 500 francs, produisent une récolte de 60 millions de francs.

3° *Ensemencement.* Il exige, par hectare, 2 hectolitres 57 de graines, et pour toutes les cultures 252,472 hectolitres, qui

valent 5,217,000 francs. C'est une somme à déduire sur la valeur de la récolte.

3° *Production*. Elle se compose, comme celle du chanvre, de deux objets : la graine et la filasse. Elle est répartie, par régions, ainsi qu'il suit :

	Quant. de graine.		Quant. de filasse.	
Nord oriental	178,633	hectol.	11,511,082	kilog.
Midi oriental	7,960	—	229,077	—
France orientale . .	186,593	—	11,740,159	—
Nord occidental . . .	355,141	—	17,778,033	—
Midi occidental . . .	191,135	—	7,237,965	—
France occidentale .	546,276	—	25,015,998	—
Dép. de la Corse . .	4,525	—	119,244	—
Totaux	737,394	—	36,875,401	—

C'est une production excessivement limitée, qui ne donne, pour tous les usages du lin, dans la vie domestique, qu'un kilogramme de filasse par habitant.

Les départements qui en produisent le plus sont ceux ci-après :

Nord	5,920,000	kilog.	Lot-et-Garonne	2,088,526	kilog.
Pas-de-Calais .	4,005,164	—	Seine Infér . .	1,989,043	—
Côtes-du-Nord	2,609,811	—	Manche. . . .	1,624,177	—
Finistère . . .	2,249,678	—	Maine et-Loire	1,240,107	—
Somme. . . .	2,057,824	—	Eure	1,171,950	—
			Total	24,956,180	—

Ces dix départements fournissent les deux tiers de la récolte du lin, et les soixante-seize autres n'en donnent pas ensemble 12 millions de kilogrammes. Conséquemment, la culture fournit seulement aux besoins des producteurs des campagnes, et ne donne rien au commerce intérieur.

Les départements où la fécondité est la plus grande, produisent, par hectare, les quantités de filasse énumérées ci-après :

Nord	579 kilog.	Indre-et-Loire . .	501 kilog.
Cantal.	542 —	Loire Inférieure .	488 —
Pas-de-Calais . .	533 —	Loir-et-Cher . .	449 —
Oise	522 —	Seine-et-Oise . .	435 —
Ariége.	512 —	Aisne	456 —

La production moyenne descend à 375 kilogrammes par hectare; ce qui prouve que, dans un grand nombre de départements, elle n'obtient pas les soins qu'exige une culture industrielle, et n'est qu'une sorte de jardinage local et domestique.

Les prix méritent d'être considérés à un double égard : d'abord, parce qu'ils donnent les valeurs totales des produits, et ensuite, parce que, en comparant ceux des localités différentes, ils indiquent des différences de qualités. Nous énumérerons, avec le prix de la filasse de lin par régions, ceux de la filasse de chanvre, afin qu'on puisse les apprécier l'une et l'autre. Nous nous servirons des prix *par communes,* qui sont plus stables que ceux des marchés, mais qui sont plus bas d'un ou deux dixièmes, selon l'augmentation produite par les frais de transport.

Prix moyens. Kilogrammes.

	LIN.		CHANVRE.	
	Graine.	Filasse.	Graine.	Filasse.
Nord oriental	23 fr. 20 c.	1. 30	16. 60	1. 00
Midi oriental	21. 50	1. 20	19. 55	0. 75
France orientale . . .	23. 15	1. 30	17. 90	0. 90
Nord occidental . . .	19. 40	1. 10	13. 95	0. 85
Midi occidental . . .	20. 90	1. 00	18. 45	0. 85
France occidentale . .	20. 15	1. 05	16. 20	0. 85
Dép. de la Corse. . .	20. 00	1. 15	18. 00	1. 05
France entière	21. 65	1. 15	17. 05	0. 90

La filasse de lin est d'un prix plus élevé que celle de chanvre; il en est pareillement de la graine. Le Nord oriental est

la région dont les prix sont les plus hauts. La France occidentale, qui fournit la production la plus abondante, a les prix les plus bas.

La valeur obtenue par la production des lins se distribue par régions, ainsi qu'il suit, quand on réunit les graines et les filasses.

Nord oriental	18,850,605 fr.
Midi oriental	440,952
France orientale	19,291,557
Nord occidental	26,628,642
Midi occidental	11,358,790
France occidentale . . .	37,987,432
Dép. de la Corse	228,227
France entière	57,507,216

L'ensemencement de l'année suivante, prélevant sur la valeur des graines 5,217,053 francs, il reste pour la valeur de la récolte 52,290,163 francs. Le produit brut des lins est, en Irlande, plus considérable de 8 millions de francs.

L'importation étrangère introduit, dans la consommation annuelle, des lins bruts, en tiges ou teillés, ou en étoupes, dont la quantité se rapproche de 7,000,000 de kilogrammes, et la valeur, de 7 millions de francs. Ainsi, il est livré à la filature à la main ou à la mécanique une quantité de filasse de lin d'environ 44 millions de kilogrammes, qui vaut 50 millions de francs. Nos 36,800,000 kilogrammes de filasse indigène montent à 42,400,000 francs; l'importation étrangère, qui n'est estimée que 6,775,000 francs, semble valoir davantage; car elle n'est évaluée qu'à 1 franc le kilogramme, d'après les anciens taux de la douane, tandis que nos lins valent 1 franc 15 cent., en les calculant d'après les prix des communes, qui doivent être fort inférieurs aux prix courants.

Un autre travail, fondé sur des bases acquises récemment, montrera qu'il s'en faut de beaucoup que le quart de cette

masse de filasse de lin, disponible annuellement, soit livrée aux établissements de filature; d'où il suit qu'environ 33 millions de kilogrammes sont encore filés à la main suivant l'ancienne méthode. Néanmoins, si l'on en excepte le coton, qui, par l'aide de la mécanique, a éprouvé une révolution presque subite, il n'y a point d'industrie dont les progrès aient été plus rapides que ceux dont la filature du lin vient de donner l'exemple; mais il reste à l'agriculture à développer la production de cette plante textile, dans la même proportion et avec une aussi grande intelligence des besoins du commerce et de la consommation.

9° LE TABAC.

C'est une culture exceptionnelle, réservée pour servir à l'accroissement du revenu de l'État, et destinée à compléter seulement les produits étrangers, de qualité supérieure, introduits pour la consommation.

1° *Étendue.* Le tabac étant une matière imposable, dont l'État s'est fait le fournisseur, il en maintient la culture dans les étroites limites qui rendent à la fois le monopole plus avantageux et la surveillance plus efficace. La surface qu'il occupe est réduite à 7,955 hectares, ou environ quatre lieues carrées moyennes. En voici la répartition par départements :

Lot-et-Garonne . .	2,769 hect.	Ille-et-Vilaine . . .	555 hect.
Bas-Rhin	1,882 —	Pas-de-Calais . . .	441 —
Lot.	1,612 —	Corse.	124 —
Nord	572 —		———
		Total	7,955 —

2° *Production.* Elle est en quantité et en valeur, ainsi qu'il suit :

	Quantités.	Valeurs.	Quant. par hectare.
Bas-Rhin	31,369 q. m.	1,329,561 fr.	16. 66 q. m.
Nord	15,265 —	1,111,075	26. 68 —
Lot	14,618 —	1,255,466	9. 07 —
Lot-et-Garonne	11,407 —	836,942	4. 12 —
Ille-et-Vilaine	7,677 —	455,630	13. 83 —
Pas-de-Calais	7,333 —	392,944	16. 63 —
Corse	1,228 —	101,940	9. 91 —
Totaux	88,897 —	5,483,568	11. 17 —

La demande faite à la production du tabac est répartie fort inégalement, d'après des traditions fiscales, qu'il serait difficile de justifier. Voici ses produits par régions :

	Quint. mét.	Rapp. prop.
Nord oriental	53,967	61 p. °/o
Midi oriental	» »	»
Nord occidental	7,677	9
Midi occidental	26,025	29
Dép. de la Corse	1,228	1
Total	88,897	100

De 1808 à 1810, époque du rétablissement du monopole, la culture du tabac et sa production furent ainsi qu'il suit :

1808	15,043 hect.	donnaient	22,654,177	kilog.
1809	15,401	—	15,020,808	—
1810	12,798	—	12,348,982	—

Depuis 1824 jusqu'en 1833, le nombre des planteurs s'est élevé de 20,000 à 23,500. La culture s'est étendue de 7,000 à 9,000 hectares. La moyenne des tabacs admis est montée à 11 millions de kilogrammes, valant environ 8 millions, ou 73 francs le quintal métrique.

La vente, au compte de l'État, du tabac fabriqué en France, se rapproche maintenant de l'énorme somme de 110 millions de francs; ce qui fait une consommation de 3 francs par personne pour un objet dont l'utilité est fort contestable.

Le prix moyen du quintal métrique est de 61 fr. 70 cent.; il donne, par hectare, un revenu brut de 689 fr. 30 c.

3° *Consommation.* La production indigène n'entre dans la consommation générale que pour une faible partie; le reste est fourni par l'importation étrangère, qui introduit annuellement une masse considérable de tabacs de Virginie et de Maryland, avec des cigares venant de Cuba. Voici cette importation en quantités et en valeurs :

	Comm. spécial. quantités.		Valeurs.
1816	1,992,802	kilog.	4,583,445 fr.
1820	2,926,786	—	6,731,608
1825	4,295,194	—	9,978,946
1830	4,829,956	—	11,108,899
1836	3,085,618	—	7,096,921
1838	6,520,569	—	14,997,309
1839	10,435,287	—	24,101,160
1840	12,655,651	—	29,107,997

Cette consommation a sextuplé en vingt-quatre ans :

1845	12,299,000	kilog.	28,518,000 fr.
1846	10,984,000	—	25,264,000

L'usage du tabac à fumer, qui était autrefois borné aux marins, s'est répandu à ce point, qu'un revenu considérable est donné maintenant à l'État par la vente d'un végétal que personne n'estimait d'aucune utilité, quand on le découvrit, il y a trois siècles, dans l'île d'Haïti.

10° GARANCE.

Cette plante tinctoriale fournit, par sa culture, à la consommation intérieure et au commerce avec l'étranger.

1° *Étendue.* Elle n'occupe que 14,674 hectares, ou environ 7 lieues carrées moyennes. Sa production est de 160,000 quin-

taux métriques, ou dix à onze par hectare. Elle est bornée à six départements :

	Étendue.	Production.	Par hectare.
Vaucluse.	9,515 hect.	96,461 q.m.	10. 14 q.m.
B.-du-Rhône. . . .	4,143 —	35,644 —	8. 60 —
Bas-Rhin.	727 —	24,025 —	33. 05 —
Drôme.	164 —	1,410 —	10. 14 —
Gard.	125 —	2,800 —	22. 40 —
Seine-et-Oise. . . .	2 —	10 —	20. » —

2° Il y a une grande variation dans la qualité et la quantité des produits, et conséquemment dans la valeur du produit brut de l'hectare, qui s'élève à 1400 fr. dans le Bas-Rhin, et descend à 500 dans la Drôme. Le prix du quintal métrique est de 58 fr. 25 c. en moyenne; la valeur totale de la garance française monte à 9,343,349 fr., ce qui fait 636 fr. 65 c. par hectare.

La garance, dont les produits avantageux pourraient être donnés par la plupart de nos départements, est le partage exclusif de deux régions de la France, dont voici la récolte annuelle :

Nord oriental.	24,025	quint. mét.
Midi oriental.	136,315	—
Total	160,340	—

11° LE MURIER.

Cet arbrisseau, qui sert à la nourriture des vers à soie, est originaire de la Chine. Il fut importé de ce pays dans l'Inde, puis en Perse, et jusque dans les îles de la Grèce, où l'on filait la soie dès l'an 225. Il parut en France sous Charles VII. Henri IV et Colbert en protégèrent la multiplication ; Louis XV en fit faire des pépinières. Sa culture fut négligée pendant nos longues guerres, et c'est seulement depuis quelques années qu'on l'a reprise avec succès. Elle occupe 41,081 hec-

tares, ou vingt-une lieues carrées moyennes; mais elle a en réalité une plus grande surface, parce qu'en beaucoup d'endroits, les mûriers étant plantés en espaliers, ou par petits groupes, ils échappent à l'appréciation.

La quantité de la production des cocons monte à 11 millions et demi de kilogrammes, évalués à 42,835,000 francs. La valeur des feuilles n'est pas au-dessous de 19,520,000 fr.

Le produit de l'hectare semble dépasser 1,000 francs et fournir 270 kilogr. de cocons; mais les moyennes seraient illusoires, attendu que les nombres généraux contiennent des plantations encore improductives, soit parce qu'elles sont trop jeunes, ou parce que les établissements qu'elles doivent alimenter, ne sont pas encore complétement organisés.

Les départements qui possèdent les plus grandes plantations de mûriers sont ceux ci-après :

	Étendue.	Prod. de soie en cocons.
Gard	14,941 hect.	2,696,000 kilog.
Drôme	6,212 —	2,585,352 —
Ardèche	5,602 —	1,765,121 —
Vaucluse	3,986 —	660,600 —
Hérault.	2,592 —	1,248,972 —
Isère.	2,073 —	539,507 —
B.-du-Rhône . .	1,456 —	519,780 —
Rhône	1,295 —	471,560 —
Ain	836 —	74,716 —
Var	787 —	491,750 —
Totaux	39,770 —	11,053,358 —

Tous les autres départements ensemble n'ont que 1311 hectares en mûriers, et ne produisent pas 500,000 kilogrammes de cocons; mais des plantations nouvelles, en très-grand nombre, seront probablement en rapport cette année, et ajouteront considérablement à l'étendue de cette culture et à ses produits.

12° L'OLIVIER.

La culture de cet arbuste remonte aux premiers âges du monde. Les Égyptiens l'attribuaient à l'ancien Mercure, et les Atlantides à Minerve. Elle est mentionnée dans le livre de Job et dans ceux de Moïse. Cécrops, qui venait de Saïs, sur les bords du Nil, l'introduisit dans l'Attique, d'où elle se propagea en Sicile et dans l'Italie. En France, l'olivier prospère depuis les établissements phocéens, et il n'a cessé de donner de précieuses récoltes. Mais, dans ces derniers temps, une suite de mauvaises années ont fait périr beaucoup d'oliviers ; et la culture occupe seulement aujourd'hui 116,798 hectares, ou 60 lieues moyennes. Elle est distribuée ainsi qu'il suit :

	Étendue.		Production.		Par hectare.	
Var	54,787	hect.	56,128	hectol.	1 hectol.	00
B.-du-Rhône . .	24,475	—	30,465	—	1.	25
Gard	11,236	—	28,800	—	2.	58
Hérault.	10,234	—	17,495	—	1.	71
Pyrénées-Orient.	5,706	—	7,521	—	1.	32
Vaucluse	4,039	—	5,252	—	1.	30
B.-Alpes	2,395	—	2,395	—	1.	00
Drôme	2,207	—	2,712	—	1.	30
Aude.	1,204	—	1,400	—	1.	16
Ariége	516	—	566	—	1.	10
Totaux	116,798	—	152,900	—	2.	31

Les oliviers sont encore moins disséminés que la garance ; mais ici, le climat en est, dit-on, la cause ; ils gisent tous dans la région du Midi oriental, et ils lui tiendraient lieu de plusieurs cultures, demeurées étrangères à son territoire, si, depuis quelques années, la récolte des olives n'était diminuée considérablement par des intempéries prolongées, et par les ravages des insectes. La production est de 167,330 hectolitres, dont 14,430 proviennent de la Corse.

Le prix moyen de l'hectolitre étant de 140 fr. 55 cent., la valeur totale de la production s'élève à 21,490,489 francs, ce

qui donne par hectare un produit brut de 184 fr. 10 cent.

La consommation est bien plus considérable; elle est en huile indigène, de 158,145 hectolitres, qui valent 21 millions 816,932 francs; et en huile étrangère, de 400,000 hectolitres, qui valent 28,800,000 francs. Une grande partie de cette dernière sorte est pour l'usage des fabriques.

Dans les environs de Gênes, où cette culture est un objet de prédilection, on compte ordinairement 150 à 200 oliviers par hectare. La production en huile est, en poids, de la moitié des olives recueillies; elle s'élève, selon les années, de 30 à 50 barils d'huile.

13° LE HOUBLON.

Le houblon est nécessaire à la fabrication de la bière; c'est lui qui lui donne un goût piquant et une sorte de bouquet. Sa culture est très-limitée, et cependant c'est l'une des plus riches du pays. Elle occupe seulement 827 hectares, situés dans six départements :

Nord.	213 hect.	13	Meurthe	298 hect.	40
Somme	130.	61	Pas-de-Calais .	40.	00
Bas-Rhin . . .	119.	75	Seine-Infér. . .	25.	00

La quantité totale de la production est de 888,290 kilog., ou 1100 par hectare. Le prix moyen du kilogramme étant d'un franc 5 cent., la valeur totale est de 951,560 francs, et le revenu brut de l'hectare monte à 1100 francs. C'est un produit énorme et qui suppose une quantité de travail considérable. Néanmoins, le houblon est l'une des cultures dont l'extension ajouterait à la richesse de l'agriculture. La production indigène ne suffit pas actuellement à la consommation. En 1840, notre commerce en a tiré de l'étranger 677,000 kilogrammes qui, au prix d'un franc 25 cent., valaient 846,623 francs. Presque tout a été absorbé par les besoins de la fabrication de la bière.

Le Nord oriental produit 721,634 kilogrammes de houblon.

ou 81 pour cent, et le Nord occidental 166,655, ou 19 pour cent.

Dans le Bas-Rhin, l'hectare a donné, par une moyenne de dix ans, 1,200 kilogrammes de houblon, qui, au prix de 220 francs le quintal, produisent 2,640 francs. Les frais de culture montent à 1,680 francs; il y a de plus l'achat de 2,500 perches, qui coûtent 3,000 francs; mais elles durent dix années. Conséquemment la dépense totale n'atteint pas 2,000 francs, et le produit net est de 640 francs.

14° LE CHATAIGNIER.

Cette production est un vestige des temps où les populations vivaient des fruits spontanés de la terre, et de ceux qui n'exigent ni soins ni intelligence, pour donner une nourriture chétive et grossière.

Les bois de châtaigniers occupent encore maintenant une étendue de 455,387 hectares, ou 230 lieues carrées moyennes. Leur production annuelle monte à 3,478,582 hectolitres, ce qui ne fait que 7.64 par hectare. Le prix moyen de l'hectolitre est de 3 fr. 90 cent.; il assigne seulement 29 fr. 70 cent. à la valeur du produit brut de l'hectare; mais la surface couverte par les châtaigniers est si vaste, que la production totale s'élève à 13,528,190 francs.

Les principaux départements producteurs sont ceux ci-après:

	Étendue.	Production.	Par hectare.
Dordogne	98,351 hect.	465,339 hectol.	4. 72
Corrèze	77,041 —	718,573 —	9. 33
Haute-Vienne	55,751 —	618,842 —	11. 10
Lot	30,890 —	187,282 —	6. 06
Lozère	30,085 —	53 833 —	1. 79
Gironde	27,467 —	126,190 —	4. 59
Aveyron	23,236 —	128,304 —	5. 52
Gard	15,898 —	25,509 —	3. 00
Cantal	14,426 —	144,260 —	10. 00
Ardèche	8,139 —	29 149 —	3. 58
Totaux	381,444 —	2,497,281 —	6. 55

15° LES PRAIRIES ARTIFICIELLES.

Elles appartiennent aux cultures et aux terres arables par les travaux qu'elles exigent, et elles sont analogues aux pâturages, par leur destination, qui est exclusivement l'alimentation des animaux herbivores.

1° *Étendue.* Elle couvrent 1,576,547 hectares, ou 778 lieues carrées moyennes, ce qui excède la surface du grand duché de Bade. Il est vraisemblable qu'elles n'ont jamais été aussi étendues et qu'elles s'accroissent de jour en jour. Voici les départements qui possèdent les plus vastes :

Aisne.	60,112 hect.	Eure-et-Loir . .	51,739 hect.
Oise	55.551 —	Manche.	45.725 —
Seine-Inférieure.	55,425 —	Seine-et Oise. .	45.164 —
Somme.	53,768 —	Loiret	44,280 —
Seine-et-Marne.	53,259 —	Yonne	42.700 —
		Total	507,723 —

Ces dix départements possèdent le tiers des prairies artificielles, et une trentaine comme eux réuniraient toutes celles du royaume, d'où il suit que ces importantes cultures n'ont encore qu'une faible extension dans une grande partie de la France.

2° *Ensemencement.* Il faut annuellement 29,091,000 hectol. de graine, ou 18 par hect. C'est une dépense de 38 millions 303,953 francs, qui monte par hectare à 24 fr. 50 cent.

3° *Production.* Elle se compose de produits divers, dont les plus communs sont : le sainfoin, le trèfle, la luzerne et quelques autres plantes légumineuses ou graminées. Sa quantité monte annuellement à 47,256,674 quintaux métriques, estimés 203,765,169 francs. C'est déjà presque la moitié en quantité de la production des prairies naturelles. L'hectare rapporte 30 quintaux métriques qui, par un terme moyen, valent 129 fr. 25 centimes.

Les départements dont les prairies artificielles produisent le plus, sont ceux ci-après :

	Quint. mét.		Quint. mét.
Seine-et-Marne . . .	2,157 846	Nord	1,553,738
Oise	2,143,790	Seine-et-Oise	1,473,939
Aisne	2,008,596	Eure-et-Loir	1,319,984
Somme.	1,748,635	Eure	1,216,810
Seine-Inférieure. . .	1,840,111	Calvados	1,120,131
Manche	1,693,433	Marne	1,105,507
Pas-de-Calais. . . .	1,667,900	Yonne	1,015,497
		Total	22,164,917

Ces quatorze départements fournissent près de la moitié de la production totale des prairies artificielles. Voici ceux où le rapport annuel de l'hectare est le plus considérable :

	Quint. mét.		Quint. mét.
Finistère	56. 64	Seine-et-Oise . . .	40. 52
Haute-Marne . . .	47. 85	Pas-de-Calais . . .	40. 43
Nord	43. 95	Oise	38. 54
Haute-Saône . . .	41. 08	Seine	38. 19
Bas-Rhin	40. 68	Manche	37. 07

La richesse produite par les prairies artificielles le dispute à celle donnée par les plus belles céréales, et souvent l'emporte sur elles. Les départements où cette culture s'élève à un haut degré de prospérité, sont ceux ci-après :

Nord	235 fr.	15 c.	Pas-de-Calais . .	175 fr.	85 c.
Seine.	229.	15	Seine-Infér. . .	174.	30
Seine-et-Oise. .	226.	80	Meurthe	173.	60
B.-du-Rhône . .	226.	50	Morbihan. . . .	158.	80
Var	222.	10	Haute Saône . .	156.	10
Seine-et-Marne .	210.	70	Doubs	152.	35
Gard	205.	70	Bas-Rhin. . . .	150.	15
Haute-Marne . .	191.	40	Vosges	135.	16

Tous les produits des prairies artificielles sont consommés par les animaux domestiques. C'est une valeur de 203 millions

700,000 francs; mais, si on en défalque les semences, elle est réduite à 165,461,000.

Les prairies artificielles sont distribuées de la manière suivante entre les quatre régions.

Nord oriental.	545,233	hect.	35 p. %
Midi oriental.	188,484	—	12
France orientale . . .	733,717	—	47
Nord occidental	631,150	—	40
Midi occidental	210,615	—	13
France occidentale . .	841,765	—	53
France continentale . .	1,575,482	—	100
Dép. de la Corse . . .	1,065	—	»
Total	1,576,547	—	100

La France septentrionale possède les trois quarts des prairies artificielles; les départements du Midi n'en ont qu'un quart seulement, réparti également entre chacune de leurs deux régions. C'est là l'une des principales causes de leur infériorité agricole. Les chiffres suivants en donnent la preuve:

	Étendue.	Production.	Valeur.
Nord occidental . .	631,149 hect.	18,716,000 q. m.	78,431,000 f.
Midi occidental . .	210,615 —	5,329,000 —	22,168,000
Différ. en moins. .	420,534 —	13,387,000 —	56,262,000

On ne se doute guère, dans le monde, qu'il puisse y avoir tant d'importance, dans le plus ou le moins d'herbe d'un pays.

16° LES VERGERS, PÉPINIÈRES, OSERAIES, AULNAIES, etc.

La surface destinée à ces différents produits a 766,578 hect. ou 387 lieues carrées moyennes. Son exploration détaillée reste à faire, et présente de grandes difficultés. Toutefois, les vergers qui en forment la principale partie, donnent pour produit le cidre, dont on fait un très-grand usage dans la France

occidentale, et dont la production a été déjà déterminée.

Les vergers à fruits, séparés de ceux à cidre, et estimés au terme minime de 23 fr. 50 cent. l'hectare, donnent par régions, les valeurs ci-après :

Nord oriental	4,270,114 f.	24 p. %
Midi oriental	1,940,184	11
France orientale	6,210,298	35
Nord occidental	9,073,655	50
Midi occidental	2,566,670	14
France occidentale	11,640,325	64
— continentale	17,850,623	99
Dép. de la Corse	163,936	1
Total	18,014,560	100

SOMMAIRE DES CULTURES.

Les cultures et leurs dépendances occupent presque les trois cinquièmes du territoire de la France. Aucune des grandes puissances de l'Europe n'en a une aussi vaste étendue. C'est là que sont les sources de la richesse et des progrès de la prospérité du pays.

Sur 52,768,000 hectares, ou 26,720 lieues moyennes, qui forment la surface totale du royaume, il y en a 21 millions en cultures actuelles, et 28 millions et demi, quand on comprend dans cette étendue : les jachères, les vergers, les pépinières, les aulnaies, les oseraies et autres plantations. Voici la distribution des grandes divisions de la culture :

Céréales	13,900,262 hect.	67 p. %
Vignes	1,972,340 —	10
Cultures diverses	3,442,139 —	15
Prairies artificielles	1,576,547 —	8
Jachères	6,763 281 —	24
Vergers, pépin., etc.	766,578 —	3
Total général	28,421,517 —	1,4338 l. c.

C'est beaucoup plus de la moitié du territoire, et, en termes finis, 54 pour 100.

Les cultures appropriées le plus spécialement aux besoins s hommes, et non compris les prairies artificielles, se divint par régions, ainsi qu'il suit :

Nord oriental	5,035,699 hect.	2,547 l. c.
Midi oriental	3,828,004 —	1,939 —
France orientale	8,863,703 —	4,486 —
Nord occidental	5,135,894 —	2 600 —
Midi occidental	5,195,429 —	2.631 —
France occidentale . . .	10,331,323 —	5 231 —
— continentale. . .	19,195,026 —	9,717 —
Dép. de la Corse. . . .	119,715 —	56 —
Total	19,314,741 —	9,773 —
Avec les prairies artific.	20,891,288 —	10,576 —

Il y aurait, dans chaque région, cinq millions d'hectares en ltures si le Midi oriental n'était en déficit de 12 à 1300,000. 'est la partie de la France la moins féconde quoiqu'elle ssède un admirable climat et les plus riches cultures royaume : la vigne, le mûrier, l'olivier, la garance, le aïs, etc.

Les cultures sont réparties de la manière suivante entre la ance orientale et la France occidentale.

	France orientale.	France occidentale.
Céréales	6,538,198 hect.	7,293,678 hect.
Vignes.	897,423 —	1,063.332 —
Cultures diverses . . .	1,428,081 —	1,974,312 —
Prairies artificielles . .	733,716 —	841,765 —
Totaux	9,597,418 —	11,173,087 —

La France occidentale possède, sur un territoire de 5,700,000 hectares, une étendue de culture de plus de onze

millions ou 44 pour cent. Dans la France orientale, sur 26 millions 130,000 hectares, 9,600,000 seulement sont cultivés. C'est 37 pour cent. Ainsi, toutes choses égales d'ailleurs, la surface en culture est plus grande d'un cinquième, dans la partie occidentale du royaume.

Il est fort remarquable que, nonobstant la différence d'étendue qui existe entre les cultures des deux moitiés du royaume, les mêmes proportions se reproduisent, dans les quatre destinations principales, que reçoivent les terres. On voit, par l'examen des nombres comparés de ces deux tableaux que les vignes et les prairies sont exactement dans le même rapport eu égard à toute la surface cultivée. Seulement, dans la France occidentale, les céréales occupent un peu plus de place et les cultures diverses un peu moins.

Une autre relation du plus grand intérêt est celle de l'étendue des cultures à la population; elle s'établit par le rapprochement des chiffres ci-après :

	Population.	Ét. des cultures.	Ét. de la cult. par habit.
France orientale. .	15,917 000 habit.	9,597,400 hect.	60 ares.
— occidentale.	17,415,000 —	11,173,000 —	64 —

Cette parité dans le nombre des habitants et le nombre d'ares destiné à subvenir à leurs besoins, est tout à fait rationnelle; elle porte un témoignage puissant, en faveur des chiffres de détail, dont les masses s'accordent ainsi, sans aucune prévision possible, dans les immenses travaux qui les ont préparées sur tous les points de la surface du royaume.

L'influence du climat et les habitudes traditionnelles de la population, dans le choix de ses aliments, produisent de grandes diversités entre les deux régions, qui partagent chacune des moitiés orientale et occidentale de la France.

1° *France orientale*. La région du Nord, qui comprend les beaux départements de l'ancienne Flandre, du Rhin, de la Bourgogne, de la Lorraine et de l'Ile de France, possède d'immenses cultures, de froment et de méteil; leur surface a pres-

que le double de celle qu'elles occupent dans la régions du midi; l'orge et l'avoine ont pour ainsi dire une étendue quadruple, mais le seigle et le maïs sont comparativement réduits à moitié. Les jardins, les champs destinés aux légumes secs, y sont deux fois aussi grands, et la culture du colza et de la betterave y est d'une étendue quadruple; celle du chanvre est d'un tiers en sus, et les lins occupent 23 fois autant d'espace.

Il est vrai que la température dont jouit la région du Midi y protége plusieurs cultures, repoussées dans le Nord. Ainsi les mûriers y couvrent 41,000 hectares, les oliviers 117,000, la garance, 15,000, les chardons cardières 1100, etc. La vigne trouve également, dans les départements méridionaux, un climat plus propice, et les terrains qu'elle y couvre, sont moitié plus étendus.

Toutefois, il semblerait que les différences introduites dans la culture, par les lois de la température, sont moins grandes qu'on ne le croyait, ou sont devenues moins absolues, qu'elles ne l'étaient au temps des Romains. Le climat permet à la vigne, au maïs, au mûrier de s'étendre, de plus en plus, vers le Nord; mais, il paraît devenir moins favorable aux oliviers qu'il ne l'était autrefois.

2° *France occidentale.* Ses deux régions diffèrent pareillement à plusieurs égards, dans le choix et la prééminence de leurs cultures. Le froment, qui est destiné principalement à la subsistance des villes, obtient dans l'une et dans l'autre régions, une étendue de terre, qui égale, pour ainsi dire, celle consacrée à toutes les autres céréales. Dans le Nord, la culture du méteil et de l'orge est plus vaste que dans le Midi; celle du seigle est un peu moins grande; mais l'avoine couvre une surface quadruple. Par contre le maïs, qui n'y compte que seize à dix-sept mille hectares, en a 322,000 dans les départements méridionaux.

Les effets d'une température plus favorable se montrent également dans l'extension considérable donnée à la vigne. Sur un million d'hectares et plus, qui forment le domaine de

cette belle culture, dans la France occidentale, il y en a seulement 18 sur 100 dans le Nord et 82 dans le midi.

Les cultures diverses ne diffèrent pas beaucoup d'étendue dans l'une et l'autre de ces régions ; mais elles n'ont point les mêmes nombres élémentaires. Dans la partie septentrionale formée des anciennes provinces de Picardie, de Bretagne et de Normandie, les cultures qui occupent le plus d'espace sont : le sarrasin, les jardins, les betteraves, le colza, le chanvre et le lin. Dans la partie méridionale, qui comprend le Poitou, la Touraine, le Limousin, le Languedoc, la Guyenne et la Navarre, les plus vastes cultures sont : les pommes de terre, les légumes secs, le tabac et les chataigneraies. Si les liens de la routine le permettaient, il y aurait des chângements à faire dans ce choix, et surtout des cultures à étendre ou même à introduire. Il est permis d'espérer ces améliorations dans les départements méridionaux en voyant, depuis peu d'années, les plantes textiles y devenir l'objet d'heureux soins. Le chanvre surtout y prend aujourd'hui un grand développement.

La surface cultivée de la France s'est-elle agrandie comme la population, aux besoins de laquelle il faut qu'elle fournisse, ou bien une agriculture plus habile a-t-elle tiré de la même étendue des produits plus considérables? Nous n'avons rien négligé pour éclaircir cette importante question par les faits que peuvent fournir les publicistes et les documents publics du XVIIIe et du XIXe siècle. Voici les termes numériques qu'ils nous ont donnés :

Époques.	Étendue des terres arables, des vignes et cultures, etc.		Autorités.
1700	26,644,000 hect.	13,489 l. c.	Vauban.
1760	24,823,000 —	12,566 —	Mirabeau. Beausobre.
1788	26,968,000 —	13,652 —	Lavoisier. Grivel.
1813	29,029,000 —	14,695 —	Chaptal. Exp. de la sit.
1840	26,078,000 —	13,177 —	Statist. de France.
Pr. artific.	1,576,000 —	820 —	id.
Ensemble	27,654,000 —	13,997 —	

Ces chiffres sont d'importantes acquisitions pour l'histoire économique de la France. Voici leurs résultats :

Depuis 140 ans, l'étendue des terres arables, y compris les jachères et les cultures diverses, ne s'est point étendue ; elle s'est plutôt restreinte, et cependant la population s'est augmentée de 14 à 15 millions.

Cet accroissement du nombre des habitants a réduit progressivement la quote-part de chaque personne dans l'étendue des cultures. Cette quote-part est exprimée ci-après :

Sous Louis XIV...	138 ares	par habitant.
— Louis XV ...	118	—
— Louis XVI...	114	—
France impériale...	98	—
— actuelle....	82	—

Cette immense réduction de deux cinquièmes s'est opérée par la diminution d'étendue des jachères et par l'habileté plus grande de l'agriculture, qui a obtenu de la même surface une production beaucoup plus considérable.

Cette double amélioration nous a permis de créer nos prairies artificielles, et de fournir une subsistance plus abondante et plus assurée à une population plus grande de 73 pour cent.

Ce merveilleux changement a-t-il exigé pour son effectuation toute la période d'un siècle et demi, écoulé depuis Louis XIV, ou bien appartient-il spécialement à une époque dont les événements l'ont favorisé ? Nous reconnaissons, dans les énumérations ci-dessus, que la même étendue de terre a été nécessaire jusqu'à la Révolution pour nourrir chaque personne, et qu'aucun progrès remarquable n'a été fait dans le cours de ce XVIII[e] siècle, si orgueilleux de ses lauriers littéraires. Mais, à dater des grands phénomènes économiques produits par la rénovation sociale de 1789, on voit diminuer la surface des terres qu'exigeait précédemment la subsistance de chaque personne, et pour produire suffisamment, l'agri-

culture n'a pas besoin de la vaste étendue de terrains où se dissipaient autrefois ses forces.

Parmi les grandes vicissitudes de nos jours orageux, on n'avait point encore compté celles de notre agriculture. Sans doute, on savait bien qu'un changement considérable avait eu lieu, mais on ne l'avait point soumis au calcul; on ne l'avait point constaté par des faits statistiques, et ses limites n'avaient point été fixées par des termes définis. En remplissant cette tâche, nous croyons ajouter un chapitre digne d'intérêt à l'histoire de la France, et produire le meilleur titre peut-être qu'ait le passé à la reconnaissance de la génération, appelée à jouir de ces biens, sans les avoir achetés, comme l'ont fait ses devanciers, par de longues épreuves et d'héroïques travaux.

CHAPITRE V.

PATURAGES.

La terre était partagée, dans les siècles primitifs, entre les forêts et les pâturages; et les contrées qui n'étaient pas ombragées par des bois, se déroulaient en vastes plaines revêtues d'herbes abondantes. C'est par de fausses notions sur l'état du globe qu'on a supposé qu'alors les forêts couvraient la surface entière de chaque pays. Les plus anciens souvenirs de l'histoire prouvent que de grandes régions des deux hémisphères ont toujours été dépouillées d'arbres. La Syrie, l'Égypte et la Mésopotamie, qui apparaissent les premières dans les annales du monde, étaient, en ces temps reculés, comme encore aujourd'hui, des pays privés d'arbres. Pour bâtir le temple de Jérusalem, Salomon fut obligé de demander des bois de construction aux rois phéniciens. Lors de l'expédition des Dix-Mille, il y a 2,250 ans, les plaines de la Mésopotamie étaient, dit Xénophon, unies comme la mer,

sans aucun arbre, et couvertes seulement d'herbes, de roseaux, d'absinthe et d'autres plantes d'une odeur aromatique; leurs seuls habitants étaient des autruches, des antilopes et des ânes ([a]). En l'an 363, l'empereur Julien, dans son expédition désastreuse, trouva ces immenses pâturages dans le même état, et c'est sans aucune différence que Pietro della Valle et Tavernier les ont décrit. Au cinquième siècle de notre ère, les plaines de la Champagne, appelées Champs Catalauniques, étaient dépourvues de bois, comme aujourd'hui, et Jornandes, en racontant la marche d'Attila, signale leur nudité, dans un espace de 100 lieues de long sur 70 de large; mais cette mesure était alors moindre d'un tiers ([b]).

Dampierre, en observant les vastes savanes de l'Amérique, a reconnu, avec son bon sens supérieur, que ces terres dégarnies de bois, quoiqu'elles ne fussent pas plus stériles que celles qui en sont couvertes, n'avaient point été dépouillées de leurs forêts par les hommes, et qu'elles étaient ainsi naturellement ([c]). La multiplication des troupeaux fut favorisée par ces grands pâturages, et nous en avons la preuve dans le nombre prodigieux de bœufs et de chevaux qu'ont nourris les Pampas de l'Amérique méridionale et les Steppes de la Tartarie.

Les peuples de l'Europe n'ont jamais possédé que des pâtures comparativement très-bornées, et leurs animaux domestiques n'ont pu se reproduire dans ces énormes proportions.

Dans l'ancienne Grèce, l'Arcadie qui est un bassin central et élevé, au milieu des montagnes du Péloponèse, offrait les plus belles prairies et les troupeaux les mieux nourris.

En Italie, la Gaule cisalpine avait beaucoup de prés d'un grand rapport. Dans l'Ombrie, aux environs d'Interamne, on coupait l'herbe jusqu'à quatre fois dans l'année, lors même qu'on n'avait pas recours à l'irrigation ([d]). Au rapport de Cicéron, Caton l'Ancien disait que, dans l'administration des pro-

(a) Xenoph. l. I. p. 45. (b) Jorn. De rebus get. (c) Dampierre. c. IV. (d) Pline. l. XVIII c. XXVIII.

priétés rurales, la première chose et la plus avantageuse était d'avoir de bons pâturages, la seconde d'en avoir de passables, et la troisième d'en avoir même de mauvais. Il ne mettait la culture du blé qu'en quatrième ligne; et, en effet, on ne devait en obtenir qu'un bien faible revenu, dans cette Italie où les céréales des provinces étaient sans cesse apportées en tribut et distribuées au peuple à bas prix.

Du temps de Cicéron, il y a vingt siècles, le produit brut d'un hectare en froment, était de 112 francs; mais les frais de culture étaient considérables, tandis que les pâturages n'en exigeaient aucun. Columelle, qui vivait au milieu du premier siècle, dit que le jugère, en prairie ou en bois, donnait un revenu de 25 deniers. C'était pour l'hectare 81 francs, si l'on admet que, sous Tibère, le denier valait 89 centimes ou 18 sous.

Les prairies artificielles semblent avoir été déjà connues, dans ce temps, quoiqu'au moyen âge, leur usage eut entièrement disparu. Pline dit positivement que pour avoir de bons prés, on y sème de la graine de foin, qu'on ramasse, dans les greniers, ou qui tombe des rateliers. Columelle rapporte qu'on rajeunissait les vieilles prairies, couvertes de mousse, en y répandant de la cendre, et en y incorporant de nouvelles semences. Ces procédés n'avaient pas été tout à fait oubliés en Italie; car Pierre Crescent, un agronome protégé par Léon X, et dont l'ouvrage fut traduit, en 1486, par l'ordre du roi Charles V, indique comment on sème des graines de foin, après avoir labouré la terre. Mais la science trouvait alors, dans la domination féodale, un mur qu'elle ne pouvait franchir, pour se répandre, parmi des populations asservies, sous le double joug d'un pouvoir ombrageux et d'une ignorance grossière. De même qu'au lieu de travail et de propriété il était donné au peuple, des aumônes, des charités à la porte des châteaux et des couvents, de même, on octroyait pour secours, aux pauvres de chaque paroisse rurale, un territoire en commun, pour la pâture des ânes, des chèvres, qui les ai-

daient dans leur vie misérable. Ces lieux sans clôture, sans autre maître que tous, et par conséquent sans aucun soin de conservation, ont prolongé jusqu'à nos jours, sous le nom de *Communaux*, l'exemple malheureux de la plus grande incurie humaine. Cet exemple n'a que trop fructifié : nos prairies laissées, la plupart, dans un pareil état, sont demeurées aussi peu productives, et satisfont presqu'aussi mal aux besoins qu'elles sont appelées à remplir. Il y en a beaucoup en France, qui se repeuplent, chaque année, des mêmes mauvaises herbes, depuis trente à quarante siècles, sans qu'il soit venu, dans l'esprit d'aucune génération, qu'il fut possible et très-avantageux d'en améliorer les produits. Nos ancêtres croyaient fermement que le monde avait été fait pour eux, et que, par conséquent, ils n'y devaient rien refaire. On dirait que ces idées sont encore les nôtres ; et c'est pourquoi, sans doute, on ne s'est guère occupé d'étudier les pâturages, et d'apprendre quelle est la composition de leur Flore ; — quelle est son origine ; — quelles lois président à sa formation ; — quelles causes la font varier dans des lieux limitrophes ; — et comment il se trouve qu'à côté d'excellentes prairies, il y en ait qui n'ont aucune valeur ; — quels moyens sont enseignés par l'expérience et par l'étude rationnelle de la composition des pâturages, afin d'arriver à leur amélioration, ce qui permettrait d'en diminuer l'étendue ou bien de nourrir, sur la même surface, un nombre d'animaux plus grand.

Nous avons, dans nos longs voyages, recherché les éléments de ces questions difficiles et importantes ; et pour rassembler les observations directes, qui peuvent les éclaircir, nous avons exécuté des explorations botaniques très-étendues, qui nous ont permis de comparer les pâturages d'un nombre considérable de contrées des deux hémisphères. Nous nous sommes aidés dans ces recherches des beaux travaux de notre vénérable ami Lamarck et de ceux de l'infatigable De Candole ; nous y avons joints ceux d'une foule de savants voyageurs étrangers dont les ouvrages ne sont pas traduits. Nous

avons communiqué nos études à l'Académie des sciences [a] et Georges Cuvier en a rendu compte. L'Institut des Pays-Bas les a accueillies avec bonté. Nous en exposerons brièvement les résultats principaux, en réservant les détails pour quelque autre occurence.

Les pâturages sont, comme tout le monde le sait, des terrains couverts d'herbes très-variées, appartenant pour la plupart à trois familles naturelles, les graminées, les cypéracées et les joncées. Ces herbes se perpétuent par leurs racines provignées ou par leurs semences, qui les reproduisent naturellement. Lorsqu'on défonce cette surface herbeuse et qu'on la bouleverse avec le soc de la charrue, elle ne tarde pas à se couvrir d'un nouveau gazon, enfanté par des graines ou par des racines prolifères, qui avaient conservé dans la terre leur faculté germinative. Quand, pour détruire le gazon, on l'enlève et on le réduit en cendres, il semble que le sol dénudé, privé de toute végétation, doit demeurer stérile. Il n'en est rien. Bientôt, on y voit croître une multitude de plantes herbacées, qui sont semblables à celles du voisinage, ou qui souvent leur sont tout à fait étrangères. Quelle est la puissance mystérieuse qui produit ce singulier phénomène et substitue son action à celle des hommes? Le vulgaire accepte le bienfait sans en rechercher la cause, et sans songer que, sous ses yeux, s'opère, dans la renaissance de la végétation, la merveille qui frappe et étonne son esprit quand on lui raconte l'histoire fabuleuse du Phénix. Les anciens l'expliquaient sans peine. C'était pour eux une génération spontanée, produite par les seules forces de la nature. On pouvait bien croire que les gramens croissaient d'eux-mêmes, puisqu'on attribuait souvent le même mode de reproduction, aux arbres, aux animaux et même à l'espèce humaine.

Selon Virgile, l'osier, le genêt, le peuplier croissaient spontanément en Italie, tandis que les châtaigniers et les chênes venaient des graines semées par les hommes [b].

(a) Séances des 10 février, 17 mars et 14 juillet 1823. (b) Virg. Georg. lib. III.

Diodore prétend que lorsque les eaux du Nil se sont retirées après l'inondation, le soleil en échauffant la terre fait éclore une multitude de rats; les Égyptiens, ajoute-t-il, croyent que l'homme est aussi un animal formé du limon des marais du fleuve ([a]). Denys supposait simplement qu'il était né de la terre ([b]). Enfin d'autres imaginaient que les arbres avaient produit les hommes à peu près comme les plantes parasites et les champignons. Cette idée bizarre s'était conservée même sous le règne d'Auguste, et Virgile en a conservé la grave tradition dans l'Enéide ([c]).

Les plantes n'ont pas, plus que les hommes, cette faculté de naître spontanément; elles proviennent partout où elles croissent, d'un germe, d'une graine, transportée d'un lieu à un autre par les forces mouvantes des agents naturels. Ces agents sont nombreux, puissants et sans cesse occupés de cette translation des végétaux, qui modifie perpétuellement les Flores primitives du globe. Ce sont, dans l'ordre de leur plus grande influence : les courants des mers, les eaux fluviales, les vents, les animaux et les communications que la guerre, le commerce, la navigation, l'agriculture établissent, par l'intermédiaire des hommes, entre les différentes parties de la terre.

Tous les marins savent que l'immense surface de l'Océan est parcourue, dans des directions diverses, par des courants qui se frayent un passage au milieu de ses flots, et y forment de grands fleuves, dont les eaux possèdent une vitesse, une transparence et une température très-distinctes. Ces courants charrient sans cesse les arbres, les lianes, les semences qu'ils reçoivent de toutes les rivières qui se versent dans leur sein. Ce phénomène, observé aux îles Canaries par Christophe Colomb, lui découvrit l'existence du Nouveau-Monde. En recueillant, sur les plages de cet archipel, des graines étrangères à l'Europe, le célèbre navigateur en inféra que le courant qui

(a) Diod. l. Ier. § 1. l. II. § 2. (b) Denys. l. I. 36. (c) « *Gensque virum truncis et duro robore nata.* » l. VIII. v. 315.

les apportait, les avait prises le long des rivages d'un autre continent, dont bientôt, par son audace et son génie, il parvint à s'ouvrir l'accès.

Les îles de l'Atlantique équatoriale ayant été formées de toute pièce par des volcans sous-marins, elles étaient, dans leur origine, entièrement privées de végétation; et leur Flore, si riche et si variée, provient des importations faites sur leurs côtes par les courants de la mer, dont elles sont environnées. C'est ainsi que l'archipel des Antilles a pu acquérir près de trois mille espèces de plantes qui, pour la plupart, sont venues du Brésil et de la Guyane, et sont surgies sur ses rives après un trajet maritime de 1,000 à 1,200 lieues. De ce nombre sont les herbes des savanes, parmi lesquelles nous avons compté :

104	Graminées.	64 p. °/o
45	Cypéracées.	26
16	Joncées.	10
165	Glumacées	100

Les fleuves ont une action bien moins étendue, mais beaucoup plus immédiate. Ils ont peuplé les plaines des végétaux provenant des montagnes d'où descendent leurs eaux. En France, ils ont distribué, par leurs inondations, dans les prairies, qui bordent leur lit, les gramens des Alpes et ceux des Pyrénées.

La translation des plantes est bien moins favorisée, par les fleuves torrentueux, comme le Rhône et le Danube supérieur ou par ceux encaissés comme l'Èbre et le Tage, que par les eaux des rivières, qui, telles que la Seine et la Loire, semblent prendre plaisir à prolonger leur cours.

Les prairies exposées aux inondations, recevant par elles, de nouvelles plantes, sont sujettes à des vicissitudes que n'éprouvent point les pâturages élevés. Pour produire ces changements souvent désavantageux, il suffit d'un ruisseau. Une belle prairie du Somersetshire, qui était uniquement com-

posée de gramens et de légumineuses, s'étant peuplé de cypéracées, de bruyères et d'ajoncs, nous apprîmes du propriétaire, que, contre l'avis des fermiers expérimentés des environs, il avait cru devoir profiter, pour l'arroser, des eaux d'un ravin, prenant leur source, dans un Moor élevé, dont les plantes s'étaient répandues aussitôt dans la plaine.

Les vents sont, comme les cours d'eau, les agents actifs de la dissémination des germes des plantes. Quoique leur action soit souvent inaperçue, elle n'en est pas moins réelle, efficace et puissante. Ce sont eux qui portent sur les continents, l'évaporation des mers dont se forment les pluies : — qui répandent au loin les miasmes des marais ; — qui transportent à cent lieues de leurs foyers, les cendres projetées par les volcans ;— qui poussent les sauterelles d'Afrique jusqu'au milieu de l'Océan, où les navigateurs étonnés les voient tomber sur leurs vaisseaux. Ce sont eux enfin qui dispersent les semences des végétaux, et qui font partager à plusieurs pays, la possession des plantes qui n'appartenaient qu'à un seul primitivement.

L'étendue des effets produits par les vents, dans la translation des plantes, est soumise à des limites, qui sont fixées par le poids des semences, par leur volume, par la distance qu'elles doivent franchir, et surtout par les formes appropriées, qu'elles ont reçu de la nature. La translation s'opère :

Parmi les Cynérocéphales, au moyen de l'aigrette plumeuse de leurs semences dont les filets radiés servent de parachute;

Parmi les Apocinées, par le secours des filets soyeux, réunis en aigrette, dont est formé leur funicule, espèce de cordon vasculaire, qui attache la graine au placentaire ;

Parmi les Graminées et les Cypéracées, à la faveur des glumes et des glumelles sèches, minces, membraneuses et scarieuses de leurs épillets ;

Parmi les Bignoniées et les Malpighiacées, au moyen des ailes dont leurs graines sont munies.

Enfin, pour abréger, parmi les Malvacées, avec l'aide de la

chevelure laineuse des cotoniers, des fromagers et de plusieurs autres espèces.

Les chances de la translation aérienne diminuent, dans l'ordre que nous avons suivi, en énonçant ces familles. Les Synanthérées croissent partout spontanément; par exemple, aussitôt que les semences légères et plumeuses du Pissenlit — *Leotodon taraxacum* — se sont introduites, dans une contrée, parmi les céréales, elles se propagent avec le secours des vents, et six mois leur suffisent pour infecter toutes les cultures. C'est ainsi que cette plante s'est naturalisée d'un bout à l'autre de l'Europe, en Islande, aux États-Unis et jusqu'aux îles du Japon. Nos agriculteurs savent, par expérience, que la laitue vivace. — *Lactuca perennis* — donne pareillement des graines, qui sont facilement transportées par les vents, d'un champ dans un autre et multipliées de proche en proche par cette migration aérienne. Les habitants du littoral de Nortfolk voyent, chaque année, le roseau des sables. — *Arondo arenaria* — s'étendre par le même moyen de translation sur les dunes de leurs rivages. Mais, de toutes ces conquêtes, les plus vastes sont celles du chardon — *Cinara carduncutus.* — Dans nos contrées, lorsque cette espèce est en maturité, les chardonnerets qui se nourrissent de ses semences, pendant une partie de l'automne, les sement autour de leurs habitations, et les vents les enlèvent et les répandent au loin. Toutefois, dans nos campagnes, les travaux perpétuels des hommes, la variété des terrains, et les obstacles que les arbres et les clôtures opposent à cette translation, en arrêtent en partie les effets. Mais rien de semblable ne peut borner, dans les Pampas de l'Amérique méridionale, cette singulière migration; et le chardon porté d'Europe, avec les céréales, s'étant naturalisé autour de Buenos-Ayres et de Monte-Video, s'est emparé des plaines immenses du Rio-la-Plata, étouffant tous les autres végétaux, sous ses dimensions colossales, et surchargeant, chaque année, l'atmosphère, d'un nuage de graines, que les vents du sud, poussent vers le Paraguai, afin de

l'envahir à son tour. Cet exemple nous enseigne que ce que nous appelons dédaigneusement de mauvaises herbes, peut, avec l'aide des vents, devenir un fléau comme les plaies de l'Egypte, au temps de Joseph.

Les animaux constituent à la surface du globe une autre force vive, qui, par son mouvement perpétuel, modifie sans cesse la composition des Flores indigènes. Leur action s'exerce par une foule de moyens divers. Ce sont d'abord des semences qui s'attachent au pelage des animaux ou qui demeurent intactes parmi les aliments qu'ils digèrent, et sont transportées à d'immenses distances, dans d'autres pâturages, par le bétail, qui, comme celui des Alpes, descend, en hiver, des hautes régions au fond des vallées; — par les troupeaux voyageurs, comme les moutons d'Espagne et ceux de la Pouille, qui font chaque année plusieurs centaines de lieues; — par toutes les espèces domestiques, rassemblées, dans les foires, des extrémités du pays; — par les caravanes d'Asie et d'Afrique; — par les migrations périodiques des bœufs musqués et des renards arctiques; — enfin, par les bêtes fauves des forêts, qui sont bien plus nombreuses qu'on l'imagine communément.

Dans toutes ces occurrences, la translation des semences est protégée par la conservation de la force germinative dans les voies digestives des animaux, soit que les graines résistent ou échappent à l'action gastrique, soit qu'elles en soient garanties par des enveloppes ligneuses, parcheminées et imperméables. Ce phénomène était connu des Romains, et Columelle nous apprend qu'on en tirait, de son temps, une pratique utile à l'amélioration des prairies. On y employait de préférence le nouveau fumier plutôt que l'ancien, parce que le premier contient, dans la fiente des bestiaux, des semences de foin qui ne sont pas détruites, ce qui lui fait produire une plus grande quantité d'herbes (a).

Ces particularités sont moins frappantes en Europe qu'au

(a) Columelle. l. II. c. xv.

delà des mers, parce que le bétail ou les troupeaux que divers pays se procurent par l'importation, ne proviennent pas de lieux assez distants pour introduire des plantes tellement étrangères à la Flore indigène, qu'on puisse les reconnaître au premier aspect. Mais il en est autrement dans d'autres parties du globe. Par exemple, aux Antilles, les bœufs viennent de la Guyane et les chevaux des États-Unis, et avec eux il arrive des végétaux inconnus, d'autant plus remarquables, que leur pays natal est éloigné par delà le tropique, ou bien gît sous l'équateur. C'est un fait si notoire, qu'il est d'usage à la Martinique d'exclure, pendant un certain temps, des savanes, les bestiaux et les mulets, qui viennent d'arriver dans la colonie, parce qu'ils y introduisent des plantes dont il importe d'empêcher la naturalisation, soit à cause de leurs propriétés malfaisantes, soit seulement parce qu'elles envahissent les pâturages et nuisent aux graminées, dont le fourrage est meilleur.

Au Macouba, dans la même île, on attribue à des cargaisons de mulets, importés de l'Amérique septentrionale, la naturalisation de l'Erigeron du Canada ([a]), qui s'est emparé de plusieurs savanes des versants de la Montagne pelée, et qui infecte également celles de l'île Saint-Thomas. On sait que cette même plante corymbifère, apportée en France des bords du fleuve Saint-Laurent, dans un navire où elle servait d'emballage à des peaux de castor, s'est multipliée pareillement en Europe, de manière à couvrir des cantons entiers.

La dissémination des semences, par les oiseaux, a sans doute été diminuée considérablement, en Europe, par la longue et violente passion de la chasse, pendant les siècles de la féodalité, et par les moyens meurtriers d'y employer les éperviers, les gerfauts et autres espèces, qui poursuivaient dans les airs, les espèces dont le vol aurait, sans eux, assuré l'existence. Cependant, les tribus sédentaires, qui n'offrent qu'une proie sans avantage, et d'autant plus difficile à attein-

(a) La Vergerolle du Canada à graine aigrettée. *Erigeron Canadense.*

dre qu'elles ne vivent pas en troupes, ont continué l'œuvre de la dispersion des germes; et ce sont elles qui, chaque jour, prennent dans un canton les graines qu'elles transportent et multiplient dans un autre. Une partie d'entre elles se nourrissent de baies, qu'elles avalent entières et dont elles digèrent la pulpe, tandis qu'elles rendent les germes inaltérés et prêts à végéter. D'autres dont le jabot, largement dilaté, s'est chargé d'une grande quantité de graines, sont forcées de les rejeter, pour fuir plus légèrement leurs ennemis ou pour mieux les combattre. Il y a des palmipèdes, appartenant principalement à la famille du canard, qui se nourrissent indifféremment de poissons, d'herbes et de fruits, et que d'autres oiseaux poursuivent, pour les obliger à dégorger ces aliments, qu'ils saisissent, en partie, au moment de leur expulsion, comme un aliment tout préparé.

Dans les contrées dont les airs n'ont pas encore été dépeuplés, la translation géographique des plantes est opérée sur une immense échelle, par les oiseaux migrateurs. A certaines époques de l'année, il vient s'abattre sur leurs plages, des vols d'espèces innombrables, dont l'estomac est rempli de semences recueillies en d'autres pays. Des graines cornées, ligneuses, angulaires et très-grosses s'y trouvent renfermées, et l'on s'étonne qu'elles aient pu trouver un passage pour s'y introduire. Il y a longtemps que Rumphius a signalé les pigeons des nouvelles Hébrides comme disséminant les muscades des Indes-Orientales; et Forster a vu, depuis, les mêmes oiseaux transportant, dans leur jabot, d'une île à l'autre de la Polynésie, les muscades sauvages de Tanna. Nous avons trouvé les semences osseuses du Queniquier, avec des pierres ponces, des débris de crabes et plus de dix livres de graines et de poissons, dans la poche extensible du Pélican des Antilles; et l'on nous a donné l'assurance qu'elle en contenait quelquefois le double ([a]).

Dans le Nouveau-Monde, la translation des semences, par

(a) Le Queniquier. *Guilandina bonduc*. Le Pélican. *Pelecanus fuscus*.

les oiseaux, est d'une évidence si grande, qu'elle a été reconnue par les peuples indigènes. Les sauvages du Missouri attribuent à des volées de grues blanches [a], l'importation des graines du tabac, de la citrouille et du maïs [b]; et les Caraïbes accusaient l'Ani des savanes d'avoir introduit une plante vénéneuse, dont la rencontre était pour eux un sinistre augure [c].

La translation des germes végétaux, opérée fortuitement par les hommes, a des effets moins étendus, mais beaucoup plus variés que celle qui doit son origine à la volonté de naturaliser les plantes d'un pays dans un autre. Les espèces, qu'elle dissémine, sont très-nombreuses et généralement herbacées; elles sont presque toujours sans utilité ou même elles sont nuisibles, par leurs propriétés ou leur stérile abondance [d]. Les circonstances, d'où résulte leur transport, sont principalement au milieu de toutes les communications entre des lieux distants :

Les aiguades à l'embouchure des rivières dont les eaux charrient les germes d'une multitude de végétaux. — L'emballage des marchandises, qui presque toujours se fait avec des feuilles sèches, du foin ou de la paille contenant encore des semences. — L'approvisionnement des navires, en bois de chauffage, en fourrage pour les animaux qu'ils transportent, en graines pour la nourriture des volailles. — Le lest des vaisseaux, auquel sont attachés des germes, qui sont transportés d'une extrémité de la terre à l'autre. — Les caravanes, qui font traverser les déserts à des plantes, qui, sans elles, n'auraient pu les franchir. — Enfin, le poil des animaux, que l'on importe d'outre-mer, l'enveloppe des ballots de marchandises, les bagages des armées d'invasion, et jusqu'au cuir hérissé de la malle du voyageur servent à receler des semences qui sont apportées des régions lointaines, et répandues sans que ceux qui les introduisent le puissent savoir.

(a) *Ardea americana*. (b) Perrin du Lac. (c) L'Ahouai. *Cerbera ahouai*. (d) *Spinas et tribulos germinabit tibi*. Gen. c. III. v. 18.

L'exiguité des germes est la première condition de ce mode de dissémination ; elle fait échapper à l'attention des hommes et même à leur vue, les graines, qu'ils transportent avec eux. La structure des semences ou de leurs enveloppes contribue spécialement à faciliter leur translation fortuite, en leur permettant de s'attacher aux passants et à tout ce qui les accompagne ou les suit. L'observation fait reconnaître la plus grande variété dans ces moyens d'adhérence. Ce sont : des pointes hameçonnées, des épines péricarpiales, des dents révolutées, des écailles élastiques, des becs, des arêtes, des poils visqueux, des aigrettes plumeuses, des ombilics, des appendices de formes très-diversifiées, qui s'accrochent aux vêtements du chasseur et du berger, se collent à la chaussure du voyageur ou aux harnais de son cheval, et parcourent d'immenses espaces avec les voitures de poste, les rouliers du commerce, les bagages militaires, les armées, les flottes et les émigrations des peuples.

Rien n'est plus curieux que les observations faites sur ce sujet, par Azara, dans les plaines séquestrées du Paraguay. « J'ai remarqué mille fois, dit-il, qu'autour des maisons ou de tout autre lieu, où l'homme s'établit, on voit naître aussitôt des mauves, des chardons, des orties et beaucoup d'autres plantes, que je n'avais pas rencontrées dans ces endroits quand ils étaient déserts, ni même à plus de trente lieues à la ronde. Il suffit que l'homme fréquente, même à cheval, un chemin quelconque, pour qu'il naisse sur ses bords quelques-unes de ces plantes, qui n'y existaient pas auparavant, et qu'on ne trouve point dans les campagnes voisines. Il est ordinaire, quand on cultive un jardin, que soudainement il y vienne du pourpier [a]. »

Le missionnaire Labat avait été frappé du même fait, il y a un siècle et demi; et il le racontait presque dans les mêmes termes. « J'ai observé, dit-il, que le pourpier est la première herbe qui soit venue dans les terres qu'on avait défrichées, et

[a] Azara. t. I. p. 102.

qu'on n'avait jamais ouvertes ([a]). » Il n'en faut pas induire, comme l'a fait Regnier dans le Dictionnaire d'agriculture de l'Encyclopédie méthodique, que cette plante croît spontanément et sans germe ; mais seulement qu'elle possède des moyens de transmigration, qui lui permette cette singulière ubiquité.

Nous avons renouvelé l'observation de Labat, dans les mêmes îles américaines, où il l'avait faite, et nous avons reconnu qu'elle s'étendait à une vingtaine de plantes au moins, des genres *Sida, Euphorbia, Datura, Capraria et Argemone.*

Un auteur contemporain de l'établissement des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, Josselyn écrivait, au commencement du XVII[e] siècle, que depuis l'arrivée des Européens et l'introduction de leurs bestiaux, il avait paru 22 espèces de plantes inconnues jusqu'alors. L'ortie fut la première qu'on remarqua; le plantin, qui parut ensuite, fut nommé, par les indigènes : Pied d'Anglais, parce qu'il semblait naître sous les pas des nouveaux colons; le pourpier et l'oseille se montrèrent ensemble autour de leurs habitations ([b]).

A la Terre-Ferme, dit Pedro Simon, quoique toutes les herbes fussent étrangères à l'Europe, on en trouvait, en 1625, quatre espèces de nos champs, parmi lesquelles étaient : la mauve et la verveine, qui avaient passé l'Atlantique avec les Espagnols ([c]).

Au rapport de Garcillasso, le pourpier et la menthe pulicaire s'introduisirent au Pérou et s'y multiplièrent avec les premières graines d'Europe, qui furent semées; et récemment le voyageur Burchell a vu l'ortie, la véronique et la renouée des oiseaux se naturaliser par le même moyen, dans l'intérieur de l'Afrique par le 29[e] degré de latitude australe, où leurs semences ont été transportées d'Europe avec le blé ([d]).

Ainsi, tous les mouvements des hommes, la plupart de leurs actions, ont eu pour effets de multiplier les translations fortuites des plantes, de modifier la Flore de chaque pays, et

(a) Labat. t. I. p. 370. (b) Josselyn. John Smith, etc. (c) I[a] Noticia. c. IV. (d) Burchell. p. 310.

de mêler à leurs végétaux indigènes, une foule de végétaux étrangers. Leur importation, qui a lieu continuellement dans nos pâturages, exige qu'on substitue à l'abandon, où ils sont maintenant laissés, une surveillance active, pour en exclure les nouvelles plantes, capables d'en diminuer la richesse et la bonté.

Cette nécessité ressort manifestement des faits que nous venons de rapporter. Il en résulte, en outre, la preuve irréfragable que les végétaux inconnus, qui se montrent tout à coup, au milieu des prairies d'une contrée, ne sont nullement, comme le supposait l'antiquité, et comme le croyent encore beaucoup de modernes, des productions spontanées, nées de la terre ou des forces prolifiques de la nature. Autant vaudrait ajouter foi, de nos jours, à la procréation des hommes, par les pierres de Deucalion ou par les dents du dragon de Cadmus.

Il est évident que les croyances religieuses des anciens peuples, qui admettaient des mythes allégoriques, des incarnations, des métamorphoses, égaraient leur jugement dans l'explication des phénomènes naturels. C'est la seule excuse qu'on puisse trouver aux singulières erreurs des hommes les plus éclairés, Terrentius Varron, par exemple, qui s'imaginait qu'en semant de vieilles graines de chou, il venait des raves, et qu'en semant de vieilles graines de raves, il venait des choux. — Columelle, qui attribuait à la bonté de l'air, en Egypte, l'avantage de ne point donner naissance, dans les cultures, à d'autres plantes, que celle qu'on y semait (a). — Quinte-Curce, qui croyait que les eaux de l'Araxe avaient la propriété de revêtir de fleurs toutes les terres qu'elles arrosaient (b).

En examinant avec attention, la nomenclature des plantes dont la translation est opérée d'un pays à un autre, par les forces mouvantes de la nature, on voit avec surprise que, dans leur nombre considérable, il n'en est aucune qui se recommande à nous par son utilité. Il n'y a point de plante alimentaire, qui se propage ainsi; il faut à toutes les céréales et

(a) Colum. l. II. c. II. (b) Quint.-Curt. l. V. c. IV.

même aux végétaux qui tiennent après elles, une place éloignée, dans nos cultures, la volonté déterminée de les naturaliser et de les propager par un travail actif et intelligent. C'est pareillement la condition des meilleures espèces d'herbes de nos prairies naturelles et artificielles, qui ne se multiplient avec efficacité que par les soins d'un agriculteur habile. Le hasard sert mal ceux qui lui abandonnent leurs pâturages ; il protége particulièrement la multiplication des plantes inutiles ou nuisibles, et l'aspect de nos communaux ne le prouve que trop. Tandis que les graminées et les légumineuses, qui sont les plus grands bienfaits du règne végétal, ne se propagent que par la mobilité des flots ou la persévérance des hommes, les Synanthérées, dont la tribu est innombrable et les propriétés utiles infiniment bornées, se répandent d'un hémisphère à l'autre, par les vents, les animaux et les communications des peuples.

Une seule fois, du moins que nous sachions, les pâturages ont été notablement favorisés, par le hasard ou plutôt par une combinaison de circonstances dont la première était l'ignorance des hommes. Un navire anglais, qui apportait à la Jamaïque, des nègres de la Côte de Guinée, avait embarqué, en partant de ce dernier pays, des graines destinées à nourrir des volailles, qui moururent dans la traversée. Ce qu'elles n'avaient pu consommer fut jeté comme inutile; mais, il en provînt bientôt, dans l'enclos où ces graines s'étaient dispersées, une espèce d'herbe haute et vigoureuse. L'avidité des bestiaux à s'en nourrir, suggéra l'idée des avantages qu'on pourrait en retirer, en la cultivant comme fourrage. L'attente fut dépassée par le succès. Cette espèce fut multipliée dans des prairies artificielles et, dans l'espace de 80 ans, son usage s'est largement répandu dans toutes les îles de l'archipel des Antilles. Elle a pris, de son pays natal, le nom d'Herbe de Guinée [a].

La Flore des pâturages, abandonnée aux soins de la nature,

(a) *Panicum Jumentorum*. Sw.

varie considérablement d'un lieu à un autre, dans l'étendue du territoire d'une même contrée, selon que le sol est plus ou moins favorable. En France, voici quels sont les nombres des espèces herbacées qui forment nos prairies :

	Graminées.	Cypéracées.	Joncées.	T. des Glumacées.
Prés secs	72	6	2	80
— moyens	64	31	5	100
— marécageux . .	16	51	21	88
Totaux	152	88	28	268

On trouve, de plus, un nombre presqu'égal de plantes qui appartiennent à d'autres familles, et portent au delà de 500 espèces la Flore des prairies. C'est le sixième de la totalité des plantes phénogames qui existent en France, et qui s'élèvent à environ 3,175. La distribution des espèces, autres que les glumacées, est ainsi qu'il suit :

	Glumacées.	Autres.	Totaux.
Prés secs	80	30	110
— moyens	100	63	163
— marécageux . .	88	148	236
Totaux	168	241	509

Ainsi les prés marécageux, qui fournissent de très-mauvais fourrages, contiennent presque la moitié des espèces de plantes des pâturages, tandis que les prés secs et moyens ensemble n'en ont pas beaucoup plus.

Les meilleures sortes, celles qui le disputent aux graminées, sont des légumineuses. Au premier rang est le trèfle, que Pline signalait il y a vingt siècles, et la luzerne, qui était déjà cultivée, en Espagne, du temps de Columelle. Mais la barbarie du moyen âge, ayant étouffé jusqu'aux bonnes pratiques agricoles, c'est seulement en 1733 qu'on commença à propager, en Angleterre, cet excellent fourrage. Les historiens de Charlemagne et de ses successeurs nous apprennent qu'alors les mouvements des armées étaient absolument subor-

donnés à la saison où la terre pouvait nourrir les chevaux de la cavalerie ; ce qui prouve que, dans ce temps, il n'y avait point de foins récoltés et conservés, sans doute parce que partout où le pays n'était pas cultivé, il était couvert de bois, ou n'offrait que des pâtis stériles ([a]).

Il s'en faut de beaucoup que la verdure brillante des prés et les riches couleurs dont elle est émaillée, soient des garanties assurées de la bonté des pâturages. Aux Antilles, par exemple, il arrive souvent qu'en mettant un cheval au piquet, au milieu d'une savane dont l'herbe est admirablement belle, on l'expose à mourir de faim, car il ne s'y trouve aucune espèce dont il veuille se nourrir. La Flore de nos prés est plus propice ; cependant, elle est encore peuplée de 128 espèces de plantes nuisibles ou inutiles ; et parmi nos nombreuses graminées, on n'en compte guères que 44 espèces qui donnent un bon fourrage. C'est bien peu, et certainement si l'on s'était occupé sérieusement d'améliorer nos pâturages, on aurait pu trouver, dans les 500 espèces de graminées, existant en Europe, les moyens d'augmenter le nombre de celles que nous possédons.

Une partie de la France, qui est presque séquestrée par la mer, et qui, n'ayant que très-peu de communications, est moins exposée que tout autre à l'altération de sa Flore indigène, la Bretagne, obtint, il y a un siècle, la connaissance de la composition élémentaire de ses prairies. L'ancienne société d'agriculture de Rennes, donnant un exemple, qui méritait d'être mieux suivi, fit étudier les herbes des pâturages de la Bretagne et constata ce qui suit :

	Esp. aliment.	Inut. ou nuisibl.	Totaux.
Hauts pâturages	8	30	38 espèces.
Prairies moyennes . . .	17	25	42 —
— **basses**.	4	25	29 —
Totaux	29	80	109 —

(a) Eginhard. Ann. 782.798 — 820.

Ainsi, il demeura établi que la perte était des trois quarts pour les hauts pâturages, des cinq septièmes pour les prairies moyennes, et des six septièmes pour les prairies basses, marécageuses ou souvent inondées.

Il est impossible de produire de meilleures preuves de la nécessité pressante de réorganiser les pâturages de la France, d'après les bases rationnelles qu'enseigne une expérience aussi concluante.

On sait que le nombre des plantes phénogames diminue comme les degrés de la température, à mesure qu'on s'élève de l'équateur vers le pôle. Cette loi est commune aux pâturages et les chiffres suivants, qui résultent d'immenses travaux d'explorations botaniques, portent témoignage de cette vérité.

				NOMBRE DES ESPÈCES.				
Latitude.			Plantes. phénogames.	Graminées.	Cypéracées.	Joncées.	Total des Glumacées.
10°	à 20°	Antilles. . . .	1,877	104	45	16	165
22°	à 28°	Bengale. . . .	1,700	190	98	10	298
28°	à 34°	Cap de B.-Esp.	1,500	109	39	40	188
36°	à 44°	Espagne. . . .	2,337	99	14	57	170
42°	à 51°	France	3,175	227	112	51	390
45°	à 54°	Allemagne . .	2,660	136	76	34	246
50°	à 59°	G.-Bretagne. .	1,256	127	61	33	221
55°	à 66°	Suède.	832	63	37	20	120
66°	à 70°	Laponie . . .	380	33	26	19	78
	78°	Spitzberg . . .	18	1	»	1	2 [a]

Il y a sans doute, dans ces nombres, une part qui appartient au succès plus ou moins grand des explorateurs ; mais, en la faisant, il reste évident que les espèces végétales dont les pâturages sont peuplés, se multiplient selon la température, et diminuent de nombre suivant les limites de la saison chaude. La France, qui est située dans la région de l'Europe, également éloignée des rudes frimas du Nord et des ardeurs dessé-

(a) Antilles. Swarts, Moreau de Jonnès.—Bengale. Roxburgh. — Cap de Bonne-Espérance. Thunberg, Sparmann. Burchell. — Espagne. Quer. Ortéga, Cavanilles. — France. Lamarck. Decandolle, Devaux. — Allemagne. Roth.—Grande-Bretagne. Smith, Brown.—Suède, Linnée. —Laponie. Id.—Spitzberg. Scoresby.

chantes du Midi, est destinée par la nature à posséder les plus belles prairies du continent; et s'il n'en est pas ainsi c'est par l'effet de l'incurie qui a toujours présidée à cette partie si essentielle de notre agriculture.

Nous appelons de tous nos vœux les efforts des agronomes savants et dévoués, qui honorent notre époque, et nous les conjurons d'appliquer à cet important sujet, toute la puissance de leurs soins éclairés et persévérants. Tant que nos pâturages ne seront pas régénérés, notre agriculture sera imparfaite, la subsistance publique restera insuffisante pour les besoins des populations, et nous continuerons de faire occuper par des herbes inutiles ou malfaisantes, une partie importante du domaine rural, comme si nous étions encore au temps des Valois, alors que chaque habitant avait quatre hectares, pour sa quote-part, dans la répartition du territoire de la France, tandis que nous n'en avons pas maintenant un et demi, par l'effet du triplement de la population.

Les pâturages sont formés de quatre grandes divisions très-distinctes, quoique leur objet soit le même. Ce sont :

1° Les prairies naturelles dont les gramens croissent spontanément et sont fauchés et ramassés annuellement;

2° Les prairies artificielles qui, au lieu de graminées, donnent des plantes légumineuses : des trèfles, des sainfoins, des luzernes, semés cultivés et recueillis comme les céréales;

3° Les jachères, qui sont les terres arables en repos, et qui se couvrent de gramens, abandonnés au pâturage des animaux;

4° Et enfin, les pâtures et pâtis, qui sont également laissés au parcours du bétail et des troupeaux, mais, qui sont ordinairement en dehors de la rotation des cultures, dont les jachères font partie.

1° *Étendue.* Ce n'est point l'étendue qui manque à tous les pâturages; ils occupent près de 22 millions d'hectares, ou 43 hectares sur chaque centaine de la surface du royaume; savoir :

	Hectares.	L. carrées.	
Prairies naturelles. . . .	4,198,000	2,125	20 p. %
— artificielles . . .	1,577,000	800	7
Jachères	6,763,000	3,424	31
Pâtures, pâtis, landes . .	9,191,000	4,651	42
Total	21,729,000	11,000	100

Ainsi les prés, qui fournissent le foin aux animaux domestiques herbivores, forment un cinquième de la surface totale les pâturages; les prairies artificielles en égalent à peine le louzième; les jachères qui servent à la pâture en attendant une nouvelle destination, constituent pour ainsi dire le tiers le la surface totale; et les pâtis ont plus du double de la conenance des prés; ils excèdent deux cinquièmes de toutes les erres réservées au bétail et aux troupeaux. Toutefois, les andes, les terres rocailleuses et stériles diminuent leur surface considérablement.

Si l'on récapitule par régions toute l'étendue des pâturages, ans distinction d'espèces, on est conduit aux résultats ciiprès :

Etendue en masse des Pâturages de toutes sortes.

Nord oriental	4,101,048 hect.	19 p. %
Midi oriental	6,384,316 —	29
France orientale	10,485,364 —	48
Nord occidental.	5,018,725 —	24
Midi occidental.	5,588,092 —	26
France occidentale. . . .	10,606,817 —	50
— continentale. . .	21,092,181 —	98
Dép. de la Corse.	636,921 —	2
Total	21,729,102 —	100

Il est remarquable que les deux régions où l'agriculture est à son plus haut degré de perfectionnement, sont celles qui ont les pâturages les moins étendus. C'est qu'on y a diminué les jachères et les pâtis, et qu'on a obtenu, des prés améliorés et des prairies artificielles, les moyens de nourrir un bien

plus grand nombre d'animaux qu'avec les herbes rares et chétives des pâtis et des jachères.

En consultant les anciens Économistes, on reconnaît avec surprise que la surface des terrains destinés à élever les animaux domestiques n'a pour ainsi dire pas varié, depuis un siècle et demi, et qu'elle forme encore aujourd'hui, comme en 1700 et en 1788, les deux cinquièmes du territoire de la France.

Etendue ancienne des Pâturages de toutes sortes.

			Par habitant.
1700	16,306,000 hect.	8,255 l. c.	83 ares.
1760	17,800,000 —	9,010 —	85 —
1788	14,105,000 —	7,140 —	59 —
1813	14,506,000 —	7,343 —	48 —
1840	13,389,274 —	6,777 —	39 —

Les différences qui existent entre les nombres de ces différentes époques laissent hors de doute que l'ensemble de toutes les espèces de pâturages de la France était d'environ 16 millions d'hectares, quand cette surface ne devait nourrir que le bétail et les troupeaux nécessaires à 19 millions d'habitants, tandis qu'elle est de 13 seulement aujourd'hui, qu'elle doit pourvoir à entretenir le nombre d'animaux domestiques qu'exige une population de 34 millions. Il faut en induire, ou que les pâturages étaient autrefois presque la moitié moins bons, ou bien que l'agriculture nourrit à présent ses animaux à moitié, par d'autres moyens que les gramens croissant spontanément. La vérité est sans doute entre ces deux alternatives. Nos prés, quoique loin de la perfection qu'ils doivent atteindre, valent mieux très-probablement que ceux du XVIII[e] siècle; et sinon la moitié, du moins une très-grande partie de la subsistance des animaux leur est donnée actuellement par le concours de 1,600,000 hectares de prairies artificielles, et par près d'un million d'hectares en pommes de terre. Ce phénomène économique fort remarquable est pleinement établi. L'étendue des pâturages est de-

meurée stationnaire ou même a diminué, tandis que la population s'étant accrue de 82 pour cent, ses besoins ont dû s'augmenter dans ce rapport, et notamment ceux auxquels doivent satisfaire les bestiaux et les troupeaux. Il s'en suit qu'au lieu de 13 millions d'hectares de pâturages, qui suffisent aujourd'hui, pour les nourrir, il en faudrait près de 30 millions, s'ils conservaient, de nos jours, la même proportion au nombre des habitants qu'ils avaient au temps de Louis XIV. Le tableau suivant montre cette proportion à diverses époques :

	Prairies nat.	Pâtures et Pâtis.	Totaux par habit.
1700	22 ares.	61 ares.	83 ares.
1760	24 —	61 —	85 —
1788	15 —	44 —	59 —
1813	11 1/2	37 —	48 —
1840	12 —	27 —	39 —

En résumé :

Les deux cinquièmes du territoire sont dévolus aux pâturages depuis plus de 150 ans, sans qu'il y ait eu, comme on devrait le croire, aucun accroissement de leur surface, pour pourvoir à des besoins d'une étendue presque double.

Au lieu de 83 ares en pâturage, nécessaires, en 1770 et en 1791, à chaque habitant, 39 ares ou moitié moins suffisent aujourd'hui à la nourriture d'un nombre d'animaux qui doit être plus grand, puisqu'assurément les exigences de l'industrie et de la consommation sont, de nos jours, bien plus étendues et bien plus multipliées. C'est une économie de 19 millions d'hectares, qui s'accroîtra progressivement à mesure que l'amélioration des prairies naturelles et l'extension des prairies artificielles permettront de nourrir, sur une moindre étendue de terres, une plus grande quantité d'animaux.

Nous exposerons ci-après, dans l'ordre de sa plus grande étendue, relativement au territoire, la surface des pâturages de toute sorte dans chacun des principaux États de l'Europe. Quoique tirés de documents authentiques, ces nombres ne peuvent être considérés que comme approximatifs.

Étendue des Pâturages dans les principaux pays de l'Europe.

	Hectares.	L. carrées.	Rapp. au territ.
France	21,730,000	11,000	2/5es
Angleterre pr. dite.	7,122,000	3,606	moitié.
Irlande	2,700,000	1,370	un 3e
États-Danois	1,650,000	834	un 3e
Toscane	622,000	315	un 3e
Gr.-Bret. et Irlande.	11,007,000	5,543	un 3e
Allemagne pr. dite. .	5,766,000	2,919	un 4e
États-Sardes	1,130,000	512	un 4e
— Romains . . .	298,000	150	un 4e
Hollande	648,000	328	un 5e
Belgique	670,000	339	un 5e
Prusse	5,442,000	2,755	un 5e
Hongrie	4,660,000	2,358	un 5e
Bohême.	855,000	433	un 6e
Suisse	843,000	427	un 6e
Écosse	1,121,000	567	un 7e
Wurtemberg	259,000	131	un 7e
Bade	135,000	68	un 7e
Italie.	4,343,000	2,201	un 7e
Hesse-Cassel	156,000	79	un 8e
Naples et Sicile . . .	1,171,000	593	un 10e
Portugal	740,000	375	un 10e
Sardaigne.	220,000	111	un 10e
Lombardie	200,000	101	un 11e
Prov. Vénitiennes. .	188,000	95	un 11e
Espagne (a).	570,000	288	un 65e
Russie d'Europe (b).	7,223,000	3,645	un 56e

Une étude spéciale de ce sujet donne lieu de croire que l'Europe septentrionale possède environ 22,153 lieues carrées moyennes de pâturages, ce qui forme plus des deux tiers de sa surface, tandis que l'Europe méridionale n'en a que 8,242 lieues carrées, ou moins d'un tiers. Au total, les pâturages occupent le quatorzième des terres du continent et de ses îles ; mais ils sont distribués de telle sorte, qu'il y en a soixante-treize hectares sur cent dans le Nord, et seulement vingt-sept dans le Midi.

(a) Les prés seulement. (b) Moins les pâtis.

Il est digne de remarque que la France, qui est loin de posséder les animaux domestiques herbivores les plus nombreux, est cependant le pays de l'Europe dont les pâturages sont les plus vastes, soit d'une manière absolue, soit relativement à l'étendue de son territoire. C'est une immense ressource pour son agriculture et une garantie contre le malheur d'une population s'accroissant au delà des moyens de subsistance que la terre peut lui fournir.

2° *Production.* La quantité de la production des pâturages ne peut être déterminée que pour les prairies naturelles et artificielles; elle est trop variable et trop incertaine pour les pâtures et pâtis, et l'on ne saurait en faire le compte que par conjectures. Voici, d'après les relevés par communes, la quantité moyenne de la production des prés et des prairies artificielles en quintaux métriques de foin.

	Pr. naturelles.	Pr. artificielles.	Propᵉ tot.
Nord oriental.	26,079,252 q. m.	17,655,456 q. m.	29 °/o
Midi oriental	21,808,935 —	5,528,679 —	18
France orientale	47,888,187 —	23,184,135 —	47
Nord occidental	28,195,880 —	18,716,751 —	31
Midi occidental	29,107,541 —	5,329,763 —	22
France occidentale	57,303,421 —	24,046,514 —	53
— continentale	105,191,608 —	47,230,649 —	100
Dép. de la Corse	12,280 —	26,025 —	»
Total	105,203,888 —	47,256,674 —	100
Total général	152,460,000 —		

La quantité de foin produite par les prairies naturelles ne varie pas très-considérablement d'une région à l'autre; seulement, le Midi oriental est inférieur à cet égard comme à plusieurs autres, et les herbages de la Normandie et de la Bretagne donnent au Nord occidental le premier rang. Sa production se rapproche du tiers de la production totale.

Mais la France méridionale est fort arriérée quant aux richesses que donnent les prairies artificielles. Leur produit

n'atteint pas à 11 millions de quintaux métriques, tandis que la France septentrionale en fournit 36 à 37, ou plus de trois fois autant. Cette différence est trop grande pour ne pas mériter de sérieuses considérations.

La valeur de la production des pâturages est formée d'abord de celle des foins récoltés dans les prés et dans les prairies artificielles, et ensuite de l'estimation des herbes pâturées dans les pâtis, communaux, landes et autres lieux.

	Nord oriental.	Midi oriental.
Prairies naturelles . . .	121,170,150 f.	99,981,850 f.
— artificielles. . .	77,011,212	26,020,878
Jachères.	21,594,737	20,985,733
Pâtures et pâtis	12,932,522	32,229,786
Totaux	232,708,621	179,218,246

	Nord occidental.	Midi occidental.
Prairies naturelles . . .	114,712,440	126,673,943
— artificielles. . .	78,431,127	22,168,449
Jachères.	25,258,548	24,446,884
Pâtures et pâtis	13,624,800	23,276,939
Totaux	232,026,915	196,566,220

France entière.

Prairies naturelles . . .	462,538,388 f.	55 p. °/o
— artificielles . .	203,631,666	24
Jachères.	92,285,902	11
Pâtures et pâtis	82,664,046	10
Total	840,713,360	100

Cette grande richesse n'attend, pour s'accroître encore, que des soins actifs et judicieux, et particulièrement une pratique habile et étendue des irrigations introduites dans tous les lieux susceptibles de l'adopter avec autant de bonheur que dans les Pyrénées-Orientales et dans quelques autres parties du royaume.

La comparaison de la valeur des produits bruts de l'hectare en pâturages de chaque sorte, fera mieux ressortir l'importance de ces améliorations.

	DÉP. DU NORD. Maximum.	DÉP. DE TARN-ET-G. Minimum.	Différence.
Prairies naturelles.	178 f.	52 f.	138 p. °/o
— artificielles	235	58	80
Jachères	82	34	57
Pâtures et pâtis	25	5	20

Les termes moyens pour tout le royaume sont ainsi qu'il suit :

Prairies naturelles . . .	110 f.	20 c.
— artificielles . .	129.	25
Jachères.	13.	65
Pâtures et pâtis	8.	95

Ainsi la même surface ayant la même destination, celle de nurrir les animaux domestiques herbivores, varie à ce oint, dans la valeur de son produit qu'en pâtures, elle ne pporte pas neuf francs par hectare; en jachères, elle donne r tiers en sus; en prairies naturelles, elle donne 12 fois sa leur en pâtures; et en prairies artificielles, elle la produit : à 15 fois. Ces termes, qui sont des moyennes, prises sur nsemble de tous les pâturages de la France, seraient bien us tranchés s'ils se rapportaient à des localités au lieu d'être s termes collectifs et généraux.

On n'avait autrefois aucune notion juste sur la production s pâturages; cependant les évaluations de quelques Économistes indiquent quels ont été les progrès de sa valeur.

Époques.	Valeur.	Autorités.
1700	303,777,000 f.	Vauban.
1788	630,000,000	Arthur Young.
1818	711,055,000	Chaptal.
1840	840,713,000	Statist. de France.

A ce compte, la valeur de la production des pâturages aurait augmenté :

		Par an.
En 88 ans, de	327,000,000 f.	4 millions.
30 —	81,000,000	3 —
21 —	130,000,000	6 —
140 —	538,000,000	4 —

On doit attendre de notre siècle, un progrès encore plus puissant.

Nous allons faire connaître dans les paragraphes suivants chacune des différentes sortes de pâturages de la France.

1° PRAIRIES NATURELLES.

Elles forment une immense richesse, et cependant elles sont loin de donner celle que peut en obtenir une agriculture perfectionnée.

1° *Etendue.* Elles occupent une surface totale de 4 millions 198,198 hectares ou de 2,125 lieues carrées moyennes. C'est à peu près l'étendue du royaume de Grèce, de la Bohème ou de la Suisse, ou la 13e partie de la France.

Les départements qui possèdent les prairies naturelles les plus étendues, sont ceux ci-après :

Saône-et-Loire	128,006 hect.	Doubs	95,203 hect.
Orne	125,556 —	Manche	89,233 —
Haute-Vienne	119,157 —	Loire-Inférieure	84,041 —
Vendée	116,641 —	Dordogne	79,139 —
Calvados	107,854 —	Charente-Infér.	77,373 —
		Total	1,022,203 —

Ces dix départements possèdent ensemble le quart des prairies naturelles du royaume, et il n'en faudrait que 40 semblables pour former une étendue égale à celle qu'ont, aujourd'hui, toutes les prairies de la France. D'où il suit que les terres qui ont cette destination, pourraient avoir une surface de plus du double; mais ce n'est point l'étendue qui manque aux prairies, c'est la fertilité que leur donnerait l'irrigation, et c'est la supériorité de leurs herbages, qui ne peut être obtenue que par des soins plus grands et mieux appropriés.

Les prairies sont réparties par régions, ainsi qu'il suit :

Nord oriental.	1,064,515	hect.	26 p. °/o
Midi oriental	882,768	—	20
France orientale....	1,947,283	—	46
Nord occidental.....	1,064,107	—	26
Midi occidental.....	1,186,240	—	28
France occidentale ..	2,250,348	—	54
— continentale..	4,197,631	—	100
Dép. de la Corse....	567,000	—	»
Total	4,198,198	—	100

Les prairies naturelles sont distribuées assez également entre trois des quatre grandes régions du territoire. C'est le Midi oriental, où se trouvent les départements voisins des Alpes et de la Méditerranée, qui comprend la moindre étendue de prairies ; il lui en faudrait deux à trois cent mille hectares de plus, pour en posséder autant que les autres parties du royaume.

Les anciens Économistes ont rarement exprimé, par des chiffres, l'étendue des prairies ; ils les joignent souvent à l'ensemble de tous les pâturages ou, tout au moins, ils y réunissent des pâtures. Voici les seuls nombres que nous ayons pu recueillir.

	Étendue des Prairies naturelles.	Autorités.
1700	4,267,000 hect.	Vauban.
1760	5,000,000 —	Mirabeau.
1788	3,643,000 —	Lavoisier.
1791	3,064,000 —	Delai-d'Agier.
1802	6,604,066 —	Peuchet.
1813	3,433,000 —	Documents administ.
1829	3,980,000 —	id.
1840	4,198,000 —	Statist. de France.

Il semble que, depuis un demi-siècle, et même depuis un siècle et demi, les prairies sont restées stationnaires en étendue et sans doute en produits. Les animaux dont l'agriculture s'est enrichie depuis, sont nourris au moyen des prairies artificielles, des céréales surabondantes, des pommes de terre

dont l'introduction leur est devenue si utile, et des pâtures dont la surface est à peu près la même qu'autrefois. Il est extraordinaire que l'établissement des prairies ne soit pas devenu l'une des premières opérations de l'agriculture améliorée, et que la Normandie soit presque la seule partie de la France où l'on en recueille les immenses avantages.

2° *Production.* C'est assurément le résultat le moins favorable des efforts de notre agriculture. Sa quantité n'est nullement en proportion avec l'étendue des prairies; elle ne s'élève, en tout qu'à 105,203,888 quintaux métriques ou 25 seulement par hectares. Celle des prairies artificielles monte à 30. En voyant que d'une région à une autre, la différence n'est que d'un quintal, on est tenté de croire que la médiocrité des produits ne tient guère moins au climat qu'aux soins des hommes.

Cependant il y a, entre les départements, des diversités assez grandes pour être remarquées.

Finistère	41 q. m.	31	Nord	35 q. m.	57
Hautes-Pyrénées .	40.	10	Eure-et-Loir . . .	35.	23
Eure	38.	01	Charente-Infér. .	33.	93
Manche	36.	53	Seine	33.	94
Seine-Inférieure .	36.	24	P.-de-Calais . . .	32.	22

Les départements où la production est très-faible sont ceux ci-après :

Jura.	18 q. m.	82	Landes	17 q. m.	00
Ariége.	18.	60	Orne	16.	15
Var.	18.	55	Sarthe.	16.	00
B.-Pyrénées . . .	17.	89	Doubs.	14.	62
Allier	17.	61	Tarn-et-Gar. . .	10.	18

Le produit du Finistère et des Hautes-Pyrénées est quadruple de celui de Tarn-et-Garonne et, ce qui est plus extraordinaire, triple de celui de l'Orne et de la Sarthe.

Les départements qui, par l'étendue ou la fertilité de leurs prairies, récoltent le plus de fourrages, sont ceux ci-après :

Calvados . . .	3,558,982 q. m.	Corrèze. . . .	2,305,040 q. m.
Manche. . . .	3,259,279 —	H.-Vienne . .	2,279,136 —
Vendée. . . .	2,722,777 —	Vosges	2,138,847 —
Charente-Inf. .	2,625,246 —	Dordogne . . .	2,129,518 —
Cantal	2,581,090 —	Puy-de-Dôme.	2,088,161 —
		Total	25,688,176 —

Ces dix départements fournissent le quart de la production des prairies naturelles, et il n'en faudrait que 40 semblables pour donner tout le foin fourni aujourd'hui par les 86 départements.

La valeur totale du foin produit annuellement par les prairies naturelles, s'élève à 462,598,243 francs; sur les marchés, elle monte au delà de 500 millions. C'est, en moyenne, 110 fr. 20, par hectare; mais les diversités, qui existent dans les prix des localités changent ce dernier terme. Les départements où l'hectare, en prairies, rapporte le plus, sont ceux ci-après :

Seine.	203 fr.	65 c.	Charente - Infér.	161 fr.	15 c.
Eure-et-Loir . .	177.	90	H.-Pyrénées . .	158.	40
Nord.	177.	85	H.-Saône . . .	156.	90
Seine-et-Oise. .	176.	30	Seine-et-M. . .	146.	85
Seine-Infér. . .	170.	35	Pas-de-Calais. .	141.	75

Il y a des départements très-peu productifs, qui, ayant une grande étendue de terre en prairies, en retirent une richesse considérable.

Calvados . . .	15,176,930 fr.	Vosges	10,446,639 fr.
Charente - Inf.	12,510,874	Vendée	9,846,850
Saône-et-Loire.	12,299,819	Corrèze. . . .	9,062,269
Dordogne . . .	10,986,804	Cantal	8,885,354
Manche	10,610,240	Orne	8,819,824
		Total	108,645,603

Ces dix départements donnent, pour leurs prairies, un revenu brut, qui n'atteint pas tout à fait un quart du revenu total donné par ce produit. Chacun d'eux fait, chaque année,

pour plus de 10 millions de foin. Cette riche récolte appartient aux départements des côtes de la Manche et de l'Océan, et puis à ceux des montagnes.

2° JACHÈRES.

Ce sont des terres arables, qu'on laisse incultes, dans la supposition qu'elles sont épuisées, et qu'elles ont besoin de repos pour recouvrer une nouvelle aptitude à produire. Elles se couvrent d'herbes et sont abandonnées au pâturage et au parcours. Cependant, dans quelques départements, on en tire un meilleur parti; et on leur fait rapporter des produits éventuels; dans d'autres, où le système d'assolement est régulièrement suivi, les jachères sont supprimées, du moins en partie; mais ce progrès important est encore fort limité.

1° *Étendue*. Les jachères ont une étendue de 6,763,281 hectares ou 3,424 lieues carrées moyennes, qui font la surface du Portugal ou des États-Sardes. C'est un 13e de la France. Les départements qui en ont les plus vastes, sont ceux-ci :

Seine-et-Loire	176,441 hect.	Vendée . . .	149,412 hect.
Deux-Sèvres .	175,826 —	Aveyron . . .	146,731 —
Marne	167,114 —	Vienne. . . .	143,449 —
Mayenne . . .	157,697 —	Cher.	125,649 —
C.-du-Nord .	155,596 —	Aisne	124,768 —
		Total	1,522,703 —

Ces dix départements renferment presque le quart de toutes les jachères. S'il y en avait 44 semblables, ils en auraient autant qu'en ont maintenant les 86 départements ensemble. On peut croire que cette immense proportion de terres vaines, était générale, il y a un siècle, et que ce que nous en trouvons encore est le vestige de cet état de barbarie.

Les départements qui ont le moins de jachères sont ceux ci-après :

Rhône	39,166 hect.	Manche	26,854 hect.
Pyrénées-Or. .	37,312 —	Morbihan . . .	24,939 —
Seine-Infér. . . .	35,610 —	H.-Rhin. . . .	21,681 —
Lot	33,501 —	B.-Rhin. . . .	16,468 —
Nord	32,705 —	B.-Pyrénées. .	12,481 —
		Total	280,717 —

Les dix départements précédents contiennent presque six fois autant de jachères que ces derniers.

Voici la subdivision, par régions, des jachères de notre territoire :

Nord oriental	1,691,701 hect.	25 p. °/o
Midi oriental.	1,643,775 —	24
France orientale	3.335,456 —	49
Nord occidental.	1,795,356 —	26
Midi occidental.	1,582,233 —	25
France occidentale . . .	3,377,589 —	51
— continentale. . .	6,713,045 —	100
Dép. de la Corse	50,236 —	»
Total	6,783,280	100

Il y a peu de différence dans l'étendue des jachères, qui existent dans chacune des grandes régions du territoire; mais, il s'en faut que cette étendue corresponde, dans chacune, à la même surface de terres cultivées en céréales.

Nord oriental	Jachères	42	p. °/o de terres en cér.
Midi oriental	—	66	
Nord occidental	—	46	
Midi occidental.	—	47	
Moy. générale	—	49	

2° *Production.* Les herbes qui croissent naturellement dans les jachères forment presque toute leur production, et ce n'est que momentanément qu'on y fait quelques semailles. Abandonnées généralement au pâturage des animaux, on ne peut estimer que difficilement et en masse la nourriture qu'elles

donnent. On ne saurait donc attacher aux chiffres qui en expriment la valeur, d'autre idée que celle d'une évaluation, d'autant moins certaine, que c'est la première fois qu'on parvient à une estimation quelconque de ce revenu.

En procédant toutefois, en détail, par départements, on s'est rapproché autant que possible de la vérité. On porte le produit brut, moyen de l'hectare, en jachères, à 13 fr. 65 c.; ce qui élève le revenu total de ces terres à 92,285,902 francs.

Le plus grand et le moindre rapport de l'hectare en jachères sont indiqués ci-après :

Maximum.			Minimum.		
Nord.	82 fr.	15 c.	Oise	4 fr.	80 c.
Rhône	82.	00	Mayenne	4.	65
Seine-Infér. . .	57.	40	Indre	4.	45
Haute-Loire . .	50.	00	Pyrénées-Orient.	3.	20
Haute-Marne . .	48.	45	Haut Rhin . . .	3.	00
Tarn-et-Garonne	34.	00	Seine et-Marne.	2.	65
Gironde	30.	00	Meurthe	2.	60
Loire.	30.	00	Haute-Vienne. .	2.	65
Pas de Calais . .	29.	45	Lozère	2.	60
Doubs	27.	50	Meuse	2.	30

Les jachères du Nord rapportent dix-huit fois autant que celles de l'Oise et trente-cinq fois autant que celles de la Meuse. Les influences de sol et de localités ne donnent point de telles différences, pour des terrains qui doivent rapporter également l'année suivante, des récoltes de céréales. C'est presqu'uniquement à l'inégalité des pratiques agricoles qu'il faut attribuer ces désolantes diversités.

La moitié seulement des jachères de la France, traitées comme celles du département du Nord, donneraient un revenu brut de 270 millions et demi. La même surface, au taux du revenu de la Meuse, ne donnerait que 8,453,000 francs.

Ces termes indiquent l'étendue des progrès de l'agriculture perfectionnée, qui ne parvient que lentement à la suppression des jachères. Au total et nonobstant ces progrès, il s'en faut

de bien peu que les jachères ne forment encore aujourd'hui un tiers des terres arables, et qu'elles n'égalent la moitié de l'étendue des cultures en céréales.

En consultant les anciens Économistes, on trouve les termes suivants, attribués par eux, à la surface des jachères.

Époques.	Ét. des Jachères.	Leur rapp. à la surf. des céréales.	Autorités.
1700	11,667,000 hect.	50 p. °/o	Vauban.
1764	8,441,000 —	60	Beausobre.
1784	9,000,000 —	50	Grivel.
1788	9,450,000 —	50	Young.
1791	9,925,000 —	50	Duvaucelle.
1818	9,853,000 —	59	Chaptal.
1840	6,673,347 —	48	Statist. de Fr.

Ces termes montrent les jachères comme se rapprochant de la moitié des terres arables en rapport ; ce qui suppose une rotation perpétuelle de trois soles. Seulement, en 1840, elles sont à leur minimum absolu et relatif. Leur surface est moindre d'un sixième qu'il y a vingt-deux ans, comparativement à celle des céréales. Les jachères ont perdu plus de trois millions d'hectares, et, s'il en existe encore 48 pour cent des cultures en grains, c'est que celles-ci ne se sont point maintenus au terme où elles s'élevaient autrefois, et qu'elles sont maintenant moins vastes de quatre millions d'hectares. L'augmentation de leur production a fait restreindre leur étendue.

3° PATIS, PATURES, COMMUNAUX, LANDES ET BRUYÈRE.

Cette immense catégorie de terrains n'a guère d'autre usage que de servir tant bien que mal au pâturage des animaux. Presque toutes les surfaces en sont à l'état sauvage, et ne donnent que le plus chétif revenu. L'avenir y trouvera de grandes ressources ; mais, jusqu'à leur transformation, ces terres abandonnées seront une honte pour le pays et une affliction pour l'agriculture.

1° *Étendue*. Les pâtis comprennent environ 9,191,076 hectares, ou 4,652 lieues carrées moyennes, surface qui égale le cinquième de la France entière, tout le royaume de Naples avec la Sicile, et le tiers du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

La France orientale et la France occidentale ont à peu près la même étendue de pâtis; mais lorsqu'on divise le territoire différemment, cette similitude n'existe plus. La France septentrionale n'a que 2,327,712 hectares en terres de cette espèce, tandis que la France méridionale en a 6,278,311, ou presque quatre millions de plus. Il faut ajouter à ces quantités les 585,053 hectares de la Corse, les deux tiers de l'étendue de cette île étant en pâtis, landes ou bruyères.

Il faut dire pourtant que, pendant ces dernières années, quelques efforts partiels ont été faits pour restreindre, à l'égard des communaux, la surface de ces terres, presqu'entièrement inutiles. On en a fait la distribution entre les habitants des communes, qui les ont reçus moyennant bail et redevance, et qui les ont mis de suite en valeur; mais, par malheur, ces opérations sont réduites à une si petite échelle, qu'il faudrait plusieurs siècles de pareils progrès pour changer les pâtis en cultures fécondes.

Les départements qui ont la plus grande et la moindre étendue de pâtis, landes ou bruyères, sont ceux énumérés ci-après:

Maximum.		Minimum.	
Landes. . . .	382,262 hect.	Meurthe . . .	17,705 hect.
B.-Pyrénées .	338,596 —	Manche . . .	15,454 —
Gironde . . .	336,814 —	Eure.	13,640 —
B.-Alpes. . .	323,541 —	Rhône	12,765 —
Aveyron . . .	320,990 —	B.-Rhin . . .	12,640 —
Morbihan . .	298,747 —	Charente-Inf.	8,613 —
Finistère . . .	259,125 —	Tarn-et-G. . .	7,786 —
Lozère	230,832 —	Eure-et-Loir.	7,663 —
Cantal	225,280 —	Seine	951 —
H.-Alpes. . .	130,167 —	Somme . . .	378 —
Total	2,947,354 —	Total	97,595 —

Il y a trente fois plus de pâtis dans les dix premiers départements que dans les seconds.

L'existence des landes et des bruyères, dans les parties de la France que nous venons d'indiquer, remonte jusqu'aux premiers temps historiques. Il y a dans le Morbihan 300,000 hectares couverts d'ajoncs, de genêts et de bruyères, comme au temps de César. Les landes de la Gascogne datent, comme les steppes de la Russie, des temps qui ont suivi la dernière organisation du globe, et les Alpes semblent n'avoir guère changé depuis le passage d'Annibal, sinon qu'elles ont perdu une partie de leurs forêts. Excepté ce changement, deux mille ans d'habitation des races humaines n'en ont point opéré d'autre dans l'état physique du pays, et les terres, qui étaient improductives autrefois, le sont encore aujourd'hui.

L'immense surface des pâtis est répartie, par régions, ainsi qu'il suit :

Nord oriental.	799,599 hect.	9 p. %
Midi oriental.	3,669,309 —	40
France orientale	4,468,908 —	49
Nord occidental.	1,528,113 —	17
Midi occidental.	2,609,003 —	29
France occidentale	4,137,116 —	46
— continentale. . . .	8,606,024 —	95
Dép. de la Corse..	585,052 —	5
Total	9,191,076 —	100

Une partie de cette grande surface pourrait être classée parmi les prés naturels, dont elle ne diffère que parce qu'au lieu de la faucher, on l'abandonne au pâturage des animaux. L'autre partie devrait en être séparée, et former le domaine improductif, qui comprendrait : les rochers, les grèves, les landes stériles, les marais inondés, les montagnes escarpées, etc. Mais, il est difficile d'établir des distinctions absolues; et beaucoup de terrains, considérés comme de nulle valeur,

pendant des siècles, sont devenus aujourd'hui d'un rapport avantageux, par l'exploitation qu'en ont entrepris des hommes actifs et intelligents.

Il faut accorder, sans aucun doute, une grande part à cette influence, dans la distribution inégale des pâtis, entre les quatre régions du royaume. Ce n'est pas uniquement la nature qui en a donné les deux cinquièmes au Midi oriental, tandis que le Nord oriental n'en a que neuf sur cent. Cependant, on ne peut méconnaître, dans l'immensité des pâtis du Sud de la France, la même action exercée sur l'Espagne, par la funeste destruction des forêts.

France méridionale. . .	6,278,312 hect.	73 p. °/o
— septentrionale. .	2,327,712 —	27
Total	8,606,024 —	100

Il y a donc dans les départements méridionaux presque les trois quarts des pâtis et des landes de la France.

Ces terrains n'ayant qu'une médiocre importance, on n'a jamais mis de soins à en connaître exactement l'étendue; et c'est à ce motif, joint à la confusion produite par l'incertitude des dénominations, qu'il faut attribuer les variations des anciens Économistes dans la surface qu'ils leur ont attribuée.

	Étendue des Pâtis.		Par habit.
1700	12,039,000 hect.	6,094 l. c.	61 ares.
1760	12,800,000 —	6,479 —	61 —
1788	10,462,000 —	5,296 —	44 —
1813	11,018,000 —	5,577 —	37 —
1840	9,191,076 —	4,652 —	27 —

2° *Production.* On tire des pâtis et pâturages un si mauvais parti, que la valeur de leurs produits n'égale pas, à un neuvième près, celui donné par les jachères, quoique celles-ci soient moins étendues de 2 millions et demi d'hectares. Les évaluations, par départements, n'attribuent aux pâtis qu'un revenu brut de 82,064,000 francs, ou 8 fr. 95 cent. par hec-

tare. Cette valeur s'élève, dans son maximum, à 16 fr. 20 cent. dans la région du Nord oriental; elle descend, dans son minimum, à 8 fr. 80 cent., dans le Midi oriental; et, pour la France occidentale, elle n'est que de 8 fr. 90 cent. Voici les départements qui offrent les termes les plus hauts et les moins élevés.

Maximum.	PAR HECTARE.	Minimum.	
Pas-de-Calais . . .	40 fr.	Charente-Infér . .	5 fr. 00 c.
Côte-d'Or	36	Ariége	5. 00
Moselle.	35	Tarn-et-G.	5. 00
Aude.	30	Tarn	5. 00
Nord	25	Isère	3. 25
Marne	25	Morbihan.	3. 00
Seine-Infér. . . .	25	B.-Alpes	2. 60
B.-du Rhône . . .	20	Vaucluse	2. 25
Aisne	20	H.-Pyrénées . . .	2. 00
Doubs	20	Pyrénées-Or. . .	1. 65

Les départements qui obtiennent le revenu le plus grand de leurs pâtis, et ceux qui en tirent la somme la plus minime, sont indiqués ci-après :

Maximum.		Minimum.	
Aude	6,672,295	Isère	208,829 fr.
Aveyron	5,071,639	Meuse	204,743
B.-du-Rhône. .	2,945,611	Vaucluse. . . .	142,033
Landes	2,293,572	B.-Rhin	94,907
Creuse.	2,221,603	Yonne	92,241
Loir-et-Cher . .	2,215,017	Manche	77,273
Vienne	2,945,611	Charente-Infér.	43,065
Côte-d'Or . . .	2,135,103	Tarn-et-G . . .	38,931
B.-Pyrénées . .	2,057,908	Somme	1,892
Gironde	2,020,884	Seine	950
Total	30,579,243	Total	884,864

On ne peut rien inférer de la comparaison de ces deux listes, car d'une part les départements qui tirent un gros revenu de leurs pâtis, ne l'obtiennent que par une étendue plus grande de pâtures vaines, et non par aucune amélioration,

qu'on leur ait fait éprouver ; et d'un autre côté, les faibles revenus proviennent, dans certains départements, de ce qu'on a mis en valeur toutes les terres qui en étaient susceptibles, d'où il suit que les pâtis ne sont plus que le résidu de ce triage.

La production d'un hectare, en prairies naturelles, est de 25 quintaux métriques. Si la moitié seulement des pâtis était changée en prés à faucher, soit par l'irrigation, soit par des amendements et par l'indispensable mesure d'en enclore les terrains, on en obtiendrait 45 millions de quintaux métriques de foin, ou plus de deux fois la quantité donnée par nos prairies actuelles. Le nombre des animaux herbivores pourrait être doublé ; et cependant, il resterait encore une étendue de pâtis de plus de 4,500,000 hectares, ou 2,275 lieues carrées moyennes, c'est-à-dire une surface grande comme la Suisse ou tous les États danois.

CHAPITRE VI.

BOIS ET FORÊTS.

Les forêts sont les derniers vestiges de l'ancien monde ; elles nous retracent son image et nous le montrent tel qu'il était, il y a cinquante siècles, silencieux, inhabité et plein d'une majesté sauvage qui imprime l'étonnement, la crainte et le respect. En entrant sous leurs ombrages, souvent formés d'arbres séculaires, qui balancent leurs cimes à cent pieds du sol, et qui bravent la foudre et les tempêtes, on éprouve le sentiment de la faiblesse et de la fragilité de la vie humaine. Pendant l'existence de chacun de ces arbres, il s'est écoulé plusieurs dynasties de rois et douze à quinze générations d'hommes ; tandis que, parmi nous, les plus vieilles et les plus orgueilleuses familles comptent à grand'peine une durée de six cents années, voici les cèdres du Liban qui se perpétuent, à notre connaissance, depuis 2,850 ans, et qui peut-être en comptaient autant avant d'avoir été mentionnés dans les Livres saints des Hébreux [a].

(a) Rois. l. I. c. XXXIII, etc. *Pinus cedrus*. Linn.

Mais, pour atteindre à cette durée, presque éternelle, il faut que les forêts gisent dans des régions inaccessibles aux populations, sur des plateaux environnés d'escarpements, comme celles des Alpes et des Pyrénées, — ou derrière une enceinte de marais profonds, comme celles de la Guyane, — ou dans des contrées, qu'on ne peut aborder par aucun chemin possible, comme les forêts de l'Orénoque ou de l'Amazone. Partout ailleurs, les bois sont attaqués et détruits par les hommes établis dans leur voisinage : d'abord, pour faire place à leurs habitations, ensuite, pour les construire, puis, pour pourvoir à mille besoins, qui s'augmentent suivant l'accroissement des peuples et se multiplient suivant les progrès de leur civilisation. Il faut sans cesse du bois, dans les deux hémisphères, à un milliard d'hommes, pour apprêter, chaque jour, leurs aliments. Il leur en faut pour se réchauffer, la moitié du temps, sous les zônes tempérées, et toujours sous la zône glaciale. Leurs maisons et leurs navires en exigent pour leur construction ; leurs arts, leurs industries ne peuvent s'en passer, et même pour remplacer un membre, ils doivent y recourir. A ces nécessités sans relâche, se joignent des nécessités éventuelles qui font disparaître tous les arbres d'un pays. En Angleterre, en Écosse, en Irlande, jamais les conquérants n'ont hésité à incendier les forêts, pour en débusquer les vaincus et les priver de tout asile. Aussi, ces pays sont-ils les plus complétement déboisés de toute l'Europe, et leur aspect rappelle de quel génie malfaisant étaient animés les tyrans qui les ont subjugués.

Ces causes et une foule d'autres encore ont opéré la destruction de la plus grande partie des forêts de l'Europe méridionale et occidentale. La Grèce, le Portugal, l'Espagne, le littoral de l'Italie jusqu'à la région moyenne des Appenins, la France, dans la moitié de son territoire, la Belgique et les Pays-Bas, toutes les Iles Britanniques sont dépouillés de leurs anciennes forêts et sont tourmentés par la disette de bois, sorte de privation qui s'étend sur une multitude de transactions sociales.

Des contrées qui, jadis, étaient ombragées par des forêts d'où descendaient, avec de nombreux cours d'eau, la fertilité des campagnes, sont aujourd'hui tout à fait découvertes et desséchées. Ce ne sont plus les mêmes pays ; il n'en est resté que la terre, dont l'ancienne abondance est perdue sans retour. Il serait digne d'intérêt de rechercher, dans les historiens et même dans les poètes de l'antiquité, quels lieux de l'Europe, maintenant déboisés, possédaient autrefois des forêts, qui sont tombées sous la coignée des générations imprévoyantes et nécessiteuses. Nous ne pouvons ici qu'esquisser cette archéologie, qui formerait l'un des chapitres les plus curieux de l'histoire physique du globe, mais qui exige plus de science que notre vie militaire agitée ne nous a permis d'en acquérir [a].

La Grèce était, il y a 2,800 ans, couverte de bois, qui ont totalement disparu. Homère, dans chaque chant de ses deux admirables poèmes, décrit des forêts, dont on ne trouve aucune trace maintenant. Le Parnasse, dit-il, est ombragé d'épaisses forêts, qui n'ont jamais été pénétrées, ni par le souffle glacé des vents, ni par les rayons du soleil [b].

Le mont Pélion était, de son temps, pareillement chargé de forêts. L'île de Corcyre en était bordée ; celle d'Ithaque, qui n'est aujourd'hui qu'un rocher aride, était signalée aux navigateurs par le mont Nérite, s'élevant au centre du port et dont le sommet était couvert d'arbres. Minerve, dont on ne peut récuser l'imposant témoignage, dit qu'on y trouve des forêts de toute espèce, qui couvrent des fontaines intarrissables. L'île de Calypso, Ogygie, avait une forêt contenant des chênes, des peupliers, des aulnes, des cyprès et des pins à la haute chevelure. Le palais de Circée, dans l'île d'Ea, s'élevait au milieu d'une forêt. Une autre île, près le pays des Cyclopes ; c'est-à-dire la Sicile, était pareillement couverte de bois touffus [c].

Il est remarquable qu'il ne se trouve point dans le Pentateuque de semblables souvenirs. C'est tout au plus si dans la

(a) 1792 à 1815. (b) Hom. Odyssée. c. XIX (c) Id. c. XI, V, IX, XIII, V, X.

distribution des terres, aux tribus d'Israël, il est question de quelques bois, qui occupaient des plateaux, et qui doivent tomber pour faire place aux hommes. Il y a tout lieu de croire que la Judée était jadis dépouillée d'arbres, comme l'Egypte et l'Assyrie. Les palmiers y étaient multipliés à l'instar des autres pays de l'Orient, tandis qu'en Grèce, ils semblent avoir été fort rares ; car Ulysse, en voyant celui qui s'élevait près de l'autel d'Apollon, à Délos, resta muet de surprise [a].

Il n'y avait pas jusqu'aux montagnes de l'Attique, ce pays desséché et rocailleux, qui ne fussent revêtues de forêts [b]. Le Cythéron était encore couvert de bois lors du siége de Platée, pendant la guerre du Péloponèse, et malgré une longue période remplie par les besoins de la civilisation et ceux de la marine d'Athènes [c]. Maintenant il en est tout à fait dépouillé et il refuse de se prêter à la culture. L'Hélicon, dont les bosquets étaient le séjour des Muses, est aujourd'hui âpre et nu ; et le Parnasse est privé de végétation [d].

Un pareil changement a lieu dans toutes les îles. Zacynthe ou Zante, est décrite par Homère, comme ombragée par des forêts. Neuf siècles après, Virgile lui appliquait encore l'épithète de *nemorosa;* maintenant, elle n'a aucun bois, et même à peine des arbres ; on y voit seulement des oliviers, des myrthes et quelques lauriers.

On ne peut douter que la destruction des forêts de la Grèce méridionale, par une longue habitation des hommes, n'ait dû produire des modifications dans le climat de ce pays ; mais sa situation géographique est telle que l'élévation ou l'abaissement de la température, fut-ce même de plusieurs degrés, n'a pu causer aucun détriment à la culture des plantes ; l'époque seule de la maturité de leurs fruits aura été reculée ou avancée. Il en serait tout autrement d'un pays, comme la France, qui n'aurait que rigoureusement la tem-

(a) Homère. Odyss. c. VI. (b) Platon. Critias. p. 3. (c) Thucyd. l. II. § 78. (d) Col. Squire. t. III. p. 280.

pérature nécessaire à certaines productions. Une diminution quelconque dans le maximun de la chaleur estivale l'obligerait aussitôt à abandonner la culture de l'olivier et du maïs.

Les observations météorologiques de deux voyageurs anglais (Hollande et Clark), nous font connaître quelle est aujourd'hui la température moyenne de deux points remarquables de la Grèce. Elle est :

A Corinthe, de 17°. cent. 78
A Athènes, de 17°. — 22

Dans cette dernière ville, le maximum de la chaleur est 40°, et le minimum de 2° 22. Par conséquent, les plantes délicates n'y courent point risque d'être gelées, et il en serait ainsi, lors même que la destruction des forêts aurait modifié en quelque chose le climat. Ainsi, en admettant, comme on doit le faire, que des changements ont été opérés par cette cause dans l'action des agents atmosphériques, on voit que leur influence n'a pas été assez puissante pour altérer la prospérité des cultures et changer le choix de leurs végétaux comestibles. Aussi retrouve-t-on de nos jours, dans les campagnes de la Grèce, tous les végétaux utiles qui y étaient cultivés dans l'antiquité.

L'étendue des forêts de la Grèce, estimée d'après des aperçus assez vagues, semble être aujourd'hui d'environ 131 lieues carrées. C'est un 20e seulement du territoire de ce pays, et l'un des termes les plus bas qu'offre le déboisement des contrées de l'Europe moderne. Toutes choses égales d'ailleurs, il y a trois fois plus d'arbres en France que dans la Grèce.

L'ancienne Italie réunissait tous les avantages que procurent les forêts. Elle était bien plus favorisée à cet égard que les deux autres péninsules du Midi de l'Europe : l'Espagne et la Grèce ; mais pour s'en convaincre, il faut les témoignages des historiens contemporains ; car, elle est maintenant presqu'aussi dépouillée d'arbres que ces deux pays ; triste exemple où l'on peut puiser une utile leçon.

Les collines sur lesquelles Rome fut bâtie, et la contrée du Latium, jusqu'au bord de la mer Thyrrhénienne, étaient couvertes de bois et de forêts.

Le mont Palatin, où Romulus jeta les premiers fondements de la Ville éternelle, et où, avant lui, les Aborigènes, commandés par Faunus, avaient construit la ville de Palantium, était environné à sa base d'une épaisse chenaie ; et, près de là, était un bois, consacré au dieu Pan, et rendu très-sombre par ses arbres hauts et touffus. La tradition prétendait que ce fut sous ses abris, que la louve qui avait allaité Romulus et Rémus, fut chercher une retraite, quand les bergers la découvrirent ([a]).

Le mont Aventin, qui avait une étendue circulaire de 18 stades, ou 3,330 mètres, était couvert d'arbres de toutes espèces, et particulièrement de beaux lauriers, d'où lui vint le nom de Lauretum ([b]).

Sous le règne de Romulus, il y avait un bois entre les monts Capitolin et Quirinal. Un vaste marais, qui le bordait, devint depuis, la place publique. C'est là, ou se perdit Curtius ([c]).

Les noms des collines de Rome provenaient des différentes sortes de bois dont elles étaient couvertes naturellement lors de la fondation de la ville. Le Querquetulanus, qui fut appelé dans la suite, le mont Celius, avait pris son nom des chênes qui y croissaient. La colline Fagutalis, l'une des parties de l'Esquilin, devait ce nom aux hêtres, qui l'ombrageaient. Le mont Viminal s'appelait ainsi à cause de ses fourrés d'osiers. Ces arbrisseaux se plaisaient à croître, dans les eaux extravasées du Tibre, qui entouraient le mont Palatin, et couvraient les plaines adjacentes. On sait que ce fut Tarquin l'ancien, qui eut le mérite de dessécher ces marais ([d]).

Ces bois seraient disparus, aussi promptement que les autres, devant les besoins toujours croissants de la population, mais ils furent défendus, contre le bûcheron, par le respect

(a) Denys d'Hal. l. I. c. VII et XVIII. (b) Id. l. III. c. XIV. (c) Id. l. II. c. X et XII. (d) Micali. c. II. p. 12.

qu'on portait aux divinités, qui leur accordaient leur protection tutélaire. Il y avait autour de Rome : le bois de Junon Lucine, sur les lieux où s'élève maintenant Sainte-Marie-Majeure ([a]); le bois de Diane, sur le chemin d'Aricie ([b]); le bois d'Egérie, consacré aux Muses, sous le nom de Camènes ; il était situé près la porte Capenne ([c]); le bois d'Anna-Perenna, près le Mont-Sacré ; le bois de Caïus et Lucius sur la colline des Esquilies ; le bois des Furies, où Caïus Gracchus fut massacré ; le bois des Mânes, qui s'étendait depuis Sainte-Marie-du-Peuple, jusqu'à la Trinité-du-Mont ; le bois des Lares sur le Cœlius et le Palatin ; le bois Pœtilius sur le Viminal ; le bois de Laverne, sur la voie Salaria ; il était obscur et touffu, et servait d'asile aux voleurs ; le bois de la déesse Rubigo, hors la porte Viminale; le bois de Vesta, au pied du Palatin ; le bois de Rémus sur l'Aventin, celui de Mars, d'Ilernus, etc. ([d]).

Tous ces bois, gardés par la vénération publique, subsistèrent pendant une longue suite de siècles, nonobstant les immenses développements de la ville de Rome ; et, par exemple, 300 ans après la fondation de cette métropole du monde, le mont Aventin était encore couvert d'arbres en grande partie ([e]).

En pénétrant plus avant dans le pays, les bois se changeaient en vastes forêts. Parmi les plus impénétrables, on citait, entre Rome et Albe, qui n'étaient qu'à 4 ou 5 lieues l'une de l'autre, la forêt de Cacourge, ainsi nommée à cause des malfaiteurs qui l'habitaient et dont la vie criminelle ressemblait à celle de Cacus, célèbre brigand dont l'antre était situé dans les flancs du mont Aventin. On voit que le vol, avec violence, avait la plus antique origine, dans ces lieux, qui furent le berceau de l'Empire romain.

On citait surtout, en Étrurie, la forêt Ciminienne, qui est aujourd'hui la montagne de Viterbe. Trois siècles avant notre ère, elle était, au rapport de Tite-Live, si épaisse et d'un accès si difficile, qu'aucun marchand ne se hasardait à

(a) Ovide. Fast. l. IV. c. xxxv. (b) Prisc. l. IV. (c) Juven. Saty. 2. Varr. l. IV. c. viii. Tit.-Liv. l. VI. c. x. (d) Cicer. De div. l. I. c. xli. (e) Denys d'Halic. l. X.

la traverser, et qu'on en avait alors plus d'effroi que n'en causaient les sauvages forêts de la Germanie, au temps d'Auguste (a).

La forêt de Sila, dont parle Virgile (b), s'étendait, dans l'Italie méridionale, le long des Apennins, et couvrait une partie du Brutium jusqu'aux environs de Rheggium. Strabon lui assigne une longueur de 700 stades ou 44 lieues moyennes. Quand le voyageur Swinburne la visita, au milieu du dernier siècle, elle était réduite à 330 stades ou environ 20 lieues. Galanti lui attribue une surface de 60,000 hectare sou 30 lieues carrées. Le sol qu'elle ombrageait, se déroule à présent en d'immenses pâtures à moutons, où la neige séjourne depuis la fin de novembre jusqu'au commencement de mai. Ces plaines déboisées sont arides, desséchées par un soleil ardent, et dépeuplées par la fièvre des marais.

La Gaule cisalpine, qui forme aujourd'hui le royaume Lombardo-Vénitien et les Légations romaines, était également couverte de bois. Il fallait que ses forêts de chênes fussent bien vastes, pour fournir les glands dont s'engraissaient ses troupeaux de porcs, si nombreux, qu'ils suffisaient presqu'à la nourriture de Rome (c). Vers la fin de l'Empire, il restait encore des bois étendus et nombreux dans la Lombardie. Sidonius Apollinaris dit, en parlant de l'Adige, du Lambro, de l'Adda, du Mincio, que des forêts de chênes et d'érables couvraient leurs bords, qu'il avait parcourus dans ses voyages (d). Depuis longtemps il n'existe plus rien de semblable; il n'y a aucun vestige des forêts innombrables, indiquées sur les vieilles cartes d'Italie; seulement une foule de lieux rappellent encore, par leurs noms, les espèces d'arbres qui les couvraient jadis, tels que Saliceto, Laureto, Frassineto, etc.

En voyant la campagne de Rome, dépouillée d'arbres entièrement et réduite pour tout ombrage, contre le soleil qui la dévore, à des broussailles desséchées, on ne reconnaît pas le pays que décrivait Denys d'Halicarnasse, il y a 2,000 ans.

(a) Tit.-Liv. l. IX. c. xxxvi. Plin. l. II. c. cxvi. (b) Virg. Énéide. l. XII. Georg. l. III. (c) Strab. l. V. c. c. ii. (d) Sid. Apoll. Epist. l. I.

« Rien, dit-il, n'est plus admirable que ces forêts de l'Italie, situées sur des collines, dans des vallées, sur des lieux escarpés. On en tire une grande quantité de beaux arbres, propres à faire des navires et à toutes sortes d'ouvrages. Ces matériaux ne sont ni difficiles à avoir, ni trop éloignés des lieux où l'on veut en faire usage. On peut les transporter aisément au moyen d'une multitude de rivières, qui traversent le pays et qui sont d'une grande commodité pour l'échange des marchandises [a]. »

La destruction des forêts a tari les eaux des fleuves, et les a rendus incapables de servir à la navigation. C'est surtout le déboisement des Apennins, qui a produit cet effet sur les rivières du royaume de Naples. Strabon nous apprend que, de son temps, les navires remontaient le Volturne, le Sarno, l'Acri, l'Ofante et le Cervaro, ce qui n'est plus possible maintenant. Tite-Live rapporte qu'Annibal fut obligé, pour passer le Volturne, de rassembler et d'employer un grand nombre de bâtiments; et il raconte ailleurs que les Romains se servirent du même fleuve pour transporter les vivres destinés à l'armée qui assiégeait Capoue [b].

Le Liris ou Garigliano contribuait par sa navigation, à rendre Minturne l'entrepôt de la Campanie; et le Sarno donnait à Pompéï les mêmes avantages.

D'autres changements, également désastreux, ont été produits dans l'état physique de l'Italie, par la destruction de ses forêts; et l'on attribue à cette cause la formation des vapeurs pestilentielles qui, s'exhalant du sol, éloignent la population effrayée ou la font périr. Il fallait bien que ce fléau fut inconnu au Latium, du temps des Romains, puisque Pline mentionne cinquante peuples qui habitaient simultanément cette contrée, et qu'il signale 33 villes qui existaient dans le territoire occupé maintenant par les marais Pontins, séjour désolé de la fièvre et de la mort.

La nécessité de la conservation des forêts n'avait point

(a) D. d'Hal. l. I. c. VIII. § 8. (b) Tit.-Liv. Decade. 3. l. V. c. XVI.

échappé à la sagesse de l'antiquité; et l'on peut supposer avec vraisemblance, qu'en consacrant les bois à des divinités, ils étaient guidés non moins par des motifs économiques que par des motifs religieux. Aristote disait que, dans une république bien ordonnée, les forêts devaient être gardées par des agents chargés de leur conservation. Ce fut dans cet esprit que le quatrième roi de Rome, Ancus Martius, prescrivit la réunion des bois aux domaines publics ([a]). Les décemvirs organisèrent les moyens de les préserver de tout dommage ou usurpation; ils établirent des magistrats pour veiller à leur intégrité, et pour réserver leurs produits aux besoins de l'État. Il y eut des préposés pour percevoir les revenus qui en provenaient et pour les faire verser au trésor. En un mot, les Romains possédaient, comme nous, une administration forestière qui existait encore sous le règne d'Alexandre Sévère, mais ils réussirent mieux et plus longtemps que nous à défendre leurs forêts contre la destruction. Ils savaient parfaitement que les bois sont une dépendance intime et importante de l'agriculture, et que ceux qui garnissent les montagnes sont l'une des conditions vitales de la prospérité agricole. En effet, ce sont eux qui assurent aux plaines et aux vallons des eaux fécondantes, des abris naturels contre la violence des vents, une garantie contre les températures extrêmes, des ombrages pour le bétail et les troupeaux, une protection contre la sécheresse désastreuse des pâturages, et des moyens sans nombre pour accroître et améliorer les exploitations rurales.

L'Italie n'a pas éprouvé, comme les trois quarts des autres régions de l'Europe, une période unique de civilisation, dont l'action n'a même commencé que fort tard à agir sur les forêts. Elle a dû satisfaire aux besoins des populations étrusques, à ceux des nombreux habitants de la Grande-Grèce, et enfin il lui a fallu suffire, pendant onze siècles, aux exigences des Romains. Devenue, au moyen âge, le champ de bataille des peuples barbares, elle n'est arrivée à nos jours qu'à tra-

(a) Suétone.

vers des dévastations successives et tous les maux dont l'agriculture est accablée par les mauvais gouvernements. Aussi ne doit-elle qu'à son heureux climat, la conservation de ses moissons et celle des arbres de ses forêts.

Dans le royaume de Naples, les bois qui bordaient la mer Adriatique ont disparu, particulièrement la forêt du mont Gargano, qui avait quinze lieues en tous sens, et dont les ombrages avaient mérité d'être célébrés par les poètes de l'antiquité. Dans la Haute Italie, le mont Baldo, qui domine le lac Garda, et dont les bois de construction étaient renommés, n'est plus, depuis longtemps, qu'un rocher stérile. Il en est ainsi d'une multitude d'autres montagnes dans la Lombardie, et, depuis un siècle, les habitants de Venise et ceux de la Toscane ressentent la disette de bois. Les montagnes de la république de Venise, appartenant autrefois au domaine public, leurs forêts étaient défendues par de sages interdictions; mais le sénat ayant eu besoin d'argent, vendit ces domaines, et tous furent successivement dépouillés de leurs arbres [a]. Il s'en est suivi que le territoire vénitien est maintenant le plus déboisé de toute l'Italie.

Des recherches étendues nous ont conduit à adopter les termes suivants, comme exprimant, avec une approximation suffisante, la situation des forêts de la Péninsule italique:

	Étendue des forêts.		Prop. au territoire.
Sardaigne	371 l. car.		un tiers du territ.
Piémont et Savoie	602	—	un 4e
Toscane	278	—	un 4e
Etats Romains	273	—	un 4e
Lombardie	112	—	un 11e
Naples et Sicile	396	—	un 15e
Prov. Vénitiennes	17	—	un 70e
Total	2,049	—	un 9e

Il y a lieu de croire que plusieurs de ces nombres expriment plutôt le territoire forestier que l'étendue réelle des forêts,

(a) Nobile. Giorn. di Napol.

confusion qui se retrouve dans le cadastre de quelques autres pays, et même dans celui de la France, du moins dans certaines parties de son territoire.

De toutes les forêts de l'Europe, celles de la Péninsule espagnole sont les moins favorisées par la nature. Au lieu d'avoir une triple origine, comme la Flore des arbres de la France, qui appartient aux Pyrénées, aux Alpes et aux montagnes d'Allemagne, les bois proviennent uniquement, en Espagne et en Portugal, de la translation des germes dont les Pyrénées sont le berceau. On conçoit très-bien que, sous l'action de cette influence unique, la richesse et la variété ne peuvent être les mêmes; mais il y a bien d'autres causes qui concourent à produire un semblable effet. Le climat de la Péninsule est intermédiaire entre celui de la zône torride et celui de la zône tempérée; il ne diffère pas essentiellement du climat de l'Afrique septentrionale, qui, comme le sien, protége mal la multiplication des arbres. Il lui manque, pour leur être propice, les extrêmes de la chaleur et de l'humidité, qui donnent entre les tropiques les plus belles forêts du monde, et il lui manque pareillement les graduations de température qui, sous nos latitudes, font prospérer tant d'utiles essences : le chêne, le hêtre, le charme, l'ormeau. Ce n'est pas tout : dans un pays dont trois côtés sont bordés par la mer, il y a perpétuellement un ébranlement de l'atmosphère qui tourmente la jeune végétation, et ne permet pas aux arbres isolés de subsister longtemps, à moins de s'abriter dans les vallées. Une cause bizarre, moitié politique, moitié religieuse, est venue s'ajouter à ces influences naturelles. Les Maures, qui conquirent l'Espagne au IX[e] siècle, avaient, comme tous les mahométans, une grande vénération pour les arbres. Ce sont eux qui introduisirent en Espagne, les palmiers de l'Orient, et qui formèrent à Grenade, à côté du palais impérial, le jardin du Généralif, qui n'a pu trouver son pareil ni dans les imitations de Versailles de Philippe V, ni dans la magnificence monacale des rois autrichiens. Mais, par cela même que les Maures em-

bellissaient leurs demeures par des arbres, les arbres furent proscrits par les Goths, quand, sous les noms de Castillans et d'Arragonais, ils parvinrent à reconquérir l'héritage de leurs pères. On ne vit en eux que des objets de l'affection des ennemis et, qui pis est, des hérétiques; et une antipathie populaire les a bannis, autant qu'il était possible, en les accusant d'être un voisinage nuisible à la santé des hommes. Les Espagnols ont porté jusque dans le Nouveau-Monde ce singulier préjugé, et il n'est pas sans exemple de les voir abattre impitoyablement les arbres de leurs promenades publiques, par l'étrange motif qu'ils donnent trop d'ombre et qu'ils les privent des rayons du soleil de l'équateur.

Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait en Espagne quelques belles forêts, mais elles sont pour ainsi dire localisées, et n'ont point d'action sur le climat de la Péninsule, qui, conséquemment, est vicié par la sécheresse. Les plus importantes sont celles des Asturies et de la Galice; leur situation au milieu des montagnes et les besoins très-bornés des habitants des environs les ont préservées de la destruction; elles ressemblent beaucoup aux bois du versant des Pyrénées qui regarde la France, et l'on y trouve des chênes, des ormes, des tilleuls, des frênes, des noyers, des aveliniers et des châtaigniers, dont le fruit fournit la moitié de la nourriture des montagnards. Les bouleaux y sont nombreux, tandis qu'au delà des montagnes, *au sud,* ils n'ont pas même de nom dans la langue castillane. Les constructions navales du port du Férol tiraient autrefois quelques secours de ces forêts, qu'il faut bien se garder de considérer comme le type des bois de la Péninsule ([a]).

Le recensement, fait en Espagne au commencement du siècle, s'appuyant sur d'anciennes opérations cadastrales, portait l'étendue des forêts à 1580 lieues carrées moyennes, faisant à peu près le douzième du territoire. C'est un déboisement qui n'égale qu'à moitié celui des Iles Britanniques,

(a) Casal. Hist. nat. de Asturias.

et qui néanmoins est le plus grand qui existe dans les régions principales du continent.

Les forêts de l'Italie avaient déjà pourvu aux besoins de deux civilisations successives, celle des Etrusques et celle des Romains, lorsque les bois de la Gaule étaient encore dans leur intégrité primitive. Aussi, dès leurs premiers pas, la découverte et la conquête les signalent-elles dans leurs récits. Quand les Phocéens, cherchant sur les bords de la Méditerranée, des lieux propices aux colonies, qu'ils voulaient fonder, débarquèrent sur la plage où ils élevèrent Marseille, le pays était couvert de forêts ([a]). Les bois de construction qu'ils employèrent pour leurs flottes, et pour celles des Phéniciens et des Rhodiens, provenaient indubitablement de ces forêts. Lorsque les Romains envahirent la Gaule, César ayant assiégé la ville de Marseille, il fit abattre les arbres d'une forêt voisine, qui était consacrée aux dieux, et il s'en servit avantageusement, pour construire des machines de guerre. On ne trouverait probablement pas aujourd'hui, à 30 lieues à la ronde, un seul bouquet de bois qu'on pût employer à cet objet.

Ces forêts n'étaient point comme celles du Nord, qui sont formées d'une seule famille d'arbres : les conifères; elles étaient aussi variées qu'à présent. Pline rapporte, qu'on y voyait, à côté l'un de l'autre : le chêne, le bouleau, l'ormeau et le pin, qui s'étendaient en vastes bois jusqu'en Belgique et chez les peuples armoricains. César ajoute que l'if était connu dans le Nord, et le buis, dans les Pyrénées ([b]).

Toutes les parties du territoire de la Gaule, qui n'étaient pas défrichées, étaient, au témoignage de Strabon, couvertes de bois ou de marais. Il en résultait un abaissement de température, qui empêchait, au nord des Cevennes, de cultiver l'olivier et le figuier. La vigne même n'y réussissait alors qu'imparfaitement ([c]).

(a) Tite-Live. l. V. c. xxxiv. — *Patentibus silvis.* (b) Pline. l. XIV. c. xvii et xviii. César. l. VI. c. xxxi. l. XIV. c. x. (c) Strab. l. IV. c. i.

Pendant la domination romaine, les progrès de la culture reculèrent les limites des forêts; mais leur étendue n'en demeura pas moins immense et probablement aussi vaste que la surface du territoire déboisé. Pendant les persécutions, les chrétiens y trouvaient un asile; et l'an 251 de notre ère, ceux qui fuyaient les soldats de l'empereur Aurelien, se réfugièrent dans les épaisses forêts dont la ville d'Auxerre était alors environnée [a]. Aussitôt que les Gaules furent tombées au pouvoir des barbares, les chefs des tribus germaniques, qui s'étaient partagé leur territoire, se réservèrent les forêts, les érigèrent en domaines royaux, destinés à satisfaire leur passion effrénée pour la chasse; et ils les défendirent par des lois impitoyables. Un buffle ayant été tué par des gens inconnus, dans la forêt des Vosges, le roi de Bourgogne, Gontran, en fit l'objet d'une accusation criminelle contre les habitants des villages voisins, et il fit envoyer deux hommes au supplice [b].

La loi salique, celle des Ripuaires, celle des Bourguignons traitent spécialement de la chasse dans les forêts; elles punissent sévèrement, comme un vol grave, la mort d'un cerf ou d'un sanglier, et à plus forte raison celle d'un limier.

Les bêtes fauves formaient alors des populations privilégiées à qui appartenait en propre la moitié du territoire, et qui ravageaient l'autre moitié en venant y prélever leur nourriture. Leur multitude était innombrable; il s'y trouvait jusqu'à des rennes et des élans, animaux dont l'habitation est limitée maintenant aux plus hautes latitudes. Les rois en faisaient des présents diplomatiques. En 1184, Philippe-Auguste ayant fait enclore de murs le bois de Vincennes, le roi d'Angleterre lui envoya, par un grand navire couvert, qui remonta la Seine, une multitude de chevreuils, de daims, de biches, de faons, qu'il avait fait prendre dans ses forêts de la Normandie [c]; magnifique contrée, où fleurissent, de nos jours, l'agriculture et l'industrie, mais qui n'a plus ni bêtes fauves, ni forêts pour les parquer. Non seulement de tels présents

(a) Act. St-Prisci. Boll. *Latibula silvarum.* (b) Greg. de T. l. X. (c) Rigord.

servaient à se faire bien venir d'un seigneur suzerain, ils étaient encore regardés comme utiles, pour obtenir le salut des pécheurs. De grandes donations avaient été faites, par Pepin, aux religieux de Saint-Denis, dont les prières devaient l'absoudre de son usurpation; Charlemagne les confirma, en 761, et il y ajouta le don de la forêt d'Iveline, dans le Pays chartrain, afin que les moines pussent, par la chasse des cerfs et des chevreuils, se nourrir, quand ils seraient malades, de la chair de ces animaux, et se servir de leurs peaux pour couvrir leurs livres ([a]). Voilà des attentions comme on n'en accorde plus guère aux savants, et qui font honneur à la prédilection de l'Empereur pour les lettres.

La conservation des forêts royales, seigneuriales et cléricales était garantie par des lois si rigoureuses, que leur existence se prolongea très-tard, même aux environs de la capitale. Raoul de Presle, qui vivait sous Charles V, au commencement du XIVe siècle, atteste, dans ses Commentaires sur la Cité de Dieu, de saint Augustin, que peu de temps auparavant, tout le territoire de Paris, vers le bourg de Saint-Denis, était entièrement couvert de grands bois.

Les forêts des Carlovingiens et de leurs successeurs ont disparu, les unes complétement et sans laisser aucune trace, les autres de manière à rester méconnaissables. Ce serait une longue étude que celle d'en retrouver l'histoire; nous nous bornerons à en dire quelques mots.

Il y avait, en l'an 500, une grande forêt près la ville de Poitiers, en vue du champ de bataille de Vouillé, où Clovis vainquit Alaric. Il y en avait une autre près du bord de la Seine, vis-à-vis de la ville de Caudebec, en l'endroit où Clotaire se retrancha pour résister à Childebert, en 539. Au XIe siècle, une forêt couvrait tous les terrains au nord de la Seine, ceux où gisent maintenant les quartiers les plus populeux de Paris. L'église Sainte-Opportune, auprès des Halles s'appelait alors l'Hermitage de Notre-Dame des Bois, parce que cette

(a) Ann. ben. l. XXIV. n° 52.

chapelle était à l'entrée de la forêt ; et une tour octogone, qu'on voyait encore, il y a un siècle, au coin du cimetière des Innocents, servait de corps de garde aux archers entretenus pour surveiller les bandes de voleurs dont cette forêt était infestée. C'était sous le couvert de ces bois que les Normands, débarqués sur les rives de la Seine-Inférieure, s'avançaient jusqu'au marché de la Grève, pour piller le port de Paris et faire des esclaves ([a]).

Le bois de Vincennes, ou Vilcennes, qui existait avant l'an 848, était, dans ce temps, une véritable forêt ; il fut échangé à cette époque par l'évêque de Paris, autorisé par ses chanoines, contre les bois de Boissi appartenant à l'abbaye de Saint-Germain-l'Auxerrois ([b]).

La forêt des Ardennes s'étendait du Midi au Nord, entre la Somme, le Rhin et l'Escaut, et de l'Est à l'Ouest depuis Trèves jusqu'à Châlons-sur-Marne. On voit, par la marche de Clodion en 445, qu'elle avoisinait la ville de Tournay qui était, avec Cambrai, les seules cités existant alors dans cette belle contrée. Bruges, Gand, Bruxelles, Anvers, Malines, Louvain n'existaient pas alors, et tout le pays qu'elles occupent, était couvert de forêts, depuis les Ardennes jusqu'à l'Océan ([c]).

Dans un espace de neuf siècles, depuis les expéditions de César jusqu'aux successeurs de Charlemagne, l'ancienne Armorique, la Bretagne, resta couverte de bois et de marais, de buissons et d'épais taillis, où les indigènes dressaient des embuscades à l'ennemi, cachaient leurs troupeaux et leurs approvisionnements, et trouvaient des sentiers obscurs, pour opérer des attaques imprévues ou des retraites assurées. C'est ce qu'on apprend par le poëme latin d'Ernold le Noir, écrit en 835, sur les faits et gestes de Louis le Pieux ([d]).

Enfin pour abréger, nous ne rappelerons plus que la forêt Hercynienne, qui, des rives de la Baltique, venait à travers toute la Germanie jusqu'aux bords du Rhin. Au Ve siècle, elle avait encore cette dernière limite ; car Sidoine Appolinaire

(a) D. Félibien. Sainte-Foix. t. I. p. 23. (b) Baluze. (c) Greg. de Tours. Gest. des Fr. (d) c. III.

dans le panégyrique d'Avitius, rapporte que ce fut dans cette forêt que les Franks coupèrent des arbres, dont ils construisirent la flotille qui leur servit pour passer le Rhin et venir envahir la Gaule.

Une partie des villes de l'Allemagne sont assises sur le territoire de la forêt Hercynienne, de même que celles de la Belgique et d'une partie des Pays-Bas couvrent le sol de la forêt des Ardennes. On peut imaginer quels immenses abattis d'arbres il a fallu faire pour changer ainsi les lieux, et transformer des bois épais en cités populeuses, environnées de campagnes cultivées et donnant perpétuellement d'abondantes moissons. L'Angleterre va nous montrer de pareilles vicissitudes.

En parcourant aujourd'hui cette île, on a peine à reconnaître le pays décrit par César et par Strabon, les écrivains les plus exacts de l'antiquité. Son territoire, maintenant privé de bois naturels, était, il y a 19 siècles, couvert en grande partie de bois, et coupé par des marais ([a]). Le célèbre géographe dit que les forêts tenaient lieu de maisons aux indigènes, qui, après avoir formé une vaste enceinte d'abattis d'arbres, y construisaient des cabanes, pour leurs demeures. Dion, en parlant de l'expédition d'Alexandre Sévère, contre les Calédoniens, représente l'Ecosse comme un pays que ses bois et ses marais rendaient inabordable. Les soldats romains furent obligés, pour s'ouvrir un passage, d'abattre des forêts et de construire des chaussées à travers les marécages ([b]). C'est probablement de cette œuvre de destruction, qui coûta, dit-on, 50,000 hommes à l'armée romaine, que proviennent les troncs d'arbres ensevelis dans la tourbe, trouvés en creusant le canal Calédonien, et qui témoignent qu'il y avait jadis dans le comté d'Inverness de grandes forêts de chênes, de pins et de bouleaux. On y a découvert des chênes de 30 pieds de circonférence, et de 23 pieds entre le collet de la racine et le commencement des branches.

(a) César. l. IV. Strab. l. VI. c. v. § 3. (b) Dion. l. LXXVI.

L'exemple de cette destruction a été fidèlement imité par tous les rois anglais. Un statut d'Édouard I[er] ordonne de ne pas laisser croître des bois en deçà de 200 pieds de chaque côté des routes ; et il prescrit de les abattre, afin que les voyageurs ne soient pas surpris par les brigands. Il paraît qu'il était alors plus facile de déraciner les arbres que l'inclination des habitants à détrousser les passants.

Pendant les guerres sans cesse renaissantes entre l'Angleterre et l'Écosse, une invasion de ce dernier pays eut lieu en 1384, sous le règne de Richard II. Les Écossais cherchant un asile dans leurs forêts, il fut résolu d'abattre tous les bois ; et Khnythton assure que, pour exécuter cette entreprise, on n'employa pas moins de 80,000 haches à la fois [a].

Henri II, lors de la conquête de l'Irlande, en fit pareillement détruire les forêts pour priver les insurgés du refuge qu'ils y trouvaient [b]. Cette mesure fut si bien exécutée, qu'au milieu du XVII[e] siècle, l'île était déjà presqu'entièrement dépouillée de ses bois, et qu'il n'en reste qu'à peine des vestiges. Les vents tempétueux de l'Atlantique, qui fondent sur cette terre sans abri, ne permettent plus aux jeunes arbres de s'élever, et c'est une destruction qu'il n'est plus au pouvoir de l'homme de réparer désormais.

En consultant les vieux historiens anglais, on apprend que fréquemment le territoire des forêts abattues, au lieu de se changer, comme on pourrait le croire, en terres arables, s'est converti en vastes marécages. Les *Moors* des plateaux de l'Angleterre ont, pour la plupart, cette origine. Par exemple, Williams de Malmsbury et Henri de Hatingdon portent témoignage qu'un canton du Cambridgeshire, d'une surface de 81 lieues carrées, était couvert d'arbres, au commencement du XII[e] siècle, sous le règne de Henri II. Après leur destruction, ce pays s'est changé en marais et porte le nom de Great Level of Fens. Les racines et les troncs qu'on retire parfois de ses vases, montrent qu'il était peuplé, il y a 600 ans, de sapins

(a) Khnythton. p. 2673. (b) Boate. Nat. history of Irlande. Gerardus Cambresis.

et de chênes. C'est un phénomène important, dont la prévision ne doit pas être négligée, dans les contrées où les bois sont en butte à la proscription.

Les forêts naturelles étaient jadis conservées en France, pour les chasses royales; et Charlemagne, accompagné d'une armée de seigneurs et d'archers, faisait annuellement des battues de plusieurs centaines de lieues; mais en Angleterre, ce goût effréné ne servit en rien à la préservation des bois. Les rois normands de ce pays, ne jugeant pas prudent de s'exposer, dans les forêts de l'intérieur, aux flèches des révoltés ([a]), qui en faisaient leur domicile, créèrent pour leur usage, dans des lieux choisis, des parcs ou plutôt des forêts artificielles, nommées, *Chases* qui sont célèbres dans les fastes de la chevalerie anglaise. Leur nombre était immense, à en juger par la quantité d'endroits aujourd'hui dépouillés de bois et changés en pâturages et en terres arables, mais qui continuent à porter les dénominations anciennes de *Forest* et de *Chases*.

Le territoire de ces parcs, qui furent formés ou étendus au XI[e] siècle, par les rois et les barons normands, était enlevé aux hommes pour servir de gîte aux bêtes fauves. New-Forest, dans le Wiltshire et le Dorsetshire, appelé communément Cramborn-Chase, fut créé par Guillaume le Conquérant, aux dépens des terres de 30 villages ou hameaux. Elle renfermait autrefois plus de 25,000 hectares ou 12 à 13 lieues carrées; elle n'a plus maintenant que 3,000 hectares de bois, avec 4,000 de communaux.

Des lois cruelles protégeaient ces forêts et le gibier qui les habitait. Dans un temps, dit Gibbon, où l'on admettait une légère composition pour la vie d'un homme, c'était un crime capital que de tuer un cerf ou un taureau sauvage, dans l'enceinte d'une forêt royale. John de Salisbury donne les plus tristes récits de cette barbarie; il suffisait pour encourir le gibet d'avoir été trouvé armé ou déguisé, dans un parc ou un bois, ou d'avoir arraché un jeune plant d'arbre. Ce code a subsisté

(a) Le roi William le Roux fut tué ainsi, à la chasse, au milieu d'une forêt.

jusqu'à nos jours. En 1814, aux assises du comté d'Essex, un homme, convaincu d'avoir coupé des arbustes dans un parc, fut condamné à la peine capitale et il fut exécuté, malgré tous les efforts du propriétaire ([a]).

De 1816 à 1821, en cinq ans, le nombre des individus emprisonnés pour délits forestiers fut de 6,040, et celui des condamnations monta à 565. Mais rien n'a pu garantir les bois de l'Angleterre contre les besoins des populations et les dévastations des grands. Sur les soixante-neuf forêts qui existaient il y a deux siècles, il en reste seulement quatre : celles de Windsor, du Dean, de Sherwood et New-Forest.

En résumé, l'étendue des bois et forêts des Trois royaumes est, par approximation, ainsi qu'il suit :

	Surface totale.	Bois et Forêts	Proportion.
Angleterre et Galles . . .	7,598 l. c.	253 l. c.	un 32e
Écosse	3,880 —	187 —	un 21e
Irlande.	4,225 —	203 —	un 20e
Totaux	15,703 —	643 —	un 24e

Une grande partie de ces bois sont des plantations nouvelles, faites avec beaucoup de soins et d'intelligence. Nous calculâmes, il y a quelques années, que, sans ces plantations, l'Écosse aurait à peine un 54e de son territoire en bois; ce qui est le plus bas terme qu'on trouve dans tous les pays de l'Europe. Sans doute, les houillères de la Grande-Bretagne la dispensent de recourir aux forêts, pour en obtenir du bois; mais ce n'est pas uniquement pour les besoins de nos foyers que les arbres ont été créés ; ils sont l'une des grandes puissances de la nature, et agissent, surtout par l'intervention qu'ils exercent dans l'atmosphère, sur les nuages pluvieux. La situation des Iles Britanniques, au milieu de trois mers qui les baignent dans leur perpétuelle évaporation, rend moins urgente pour elles l'action des forêts ; et pourtant, sur leurs côtes occidentales, qui sont exposées aux vents fougueux de l'Atlantique, c'est un bienfait que réclame l'agriculture et qu'exigent mille

(a) Ann. register. 1819. p. 340.

nécessités de la vie civile. Il y a beaucoup d'endroits où il faut un trajet de plusieurs lieues pour se procurer le manche d'une pioche ou trouver un morceau de bois assez gros pour servir de joug à des bœufs.

L'Allemagne est le pays des forêts. Tacite nous dépeint la Germanie comme étant entièrement couverte de bois et de marais produits par les eaux extravasées de ses fleuves nombreux [a]. Une forêt, comme celles d'Amérique, qui s'étendent à travers un continent, commençait aux sources du Rhin, sous le nom fameux de Forêt hercynienne, et se prolongeait jusqu'aux rives de la Baltique, à l'énorme distance de soixante journées de marche. Une multitude de vastes forêts, celles du Rhin, d'Oden, de Wester, de Spessart, de Bohême, de Thuringe, du Hartz, la Forêt Noire, et d'autres encore, sont les restes de l'ancienne Forêt hercynienne.

Rien n'avait encore changé trois cents ans après Tacite. Deux historiens, Ammien Marcelin et Hérodian, représentent les contrées de l'Allemagne sous les mêmes traits. Les bords de la Teisse et du Danube étaient alors inondés et couverts de bois de saules impénétrables. Ceux du lac Leman étaient rendus inaccessibles par les forêts sombres qui les couvraient, par les intempéries de l'air et par la crainte de l'approche des barbares [b]. On voit pareillement, dans les détails que donnent Hérodian et Capitolinus sur la campagne de l'empereur Maximien, au delà du Rhin, que les contrées voisines des rives de ce fleuve étaient ombragées d'épaisses forêts et coupées de marais fangeux très-profonds [c]. Ce n'étaient pas seulement les pays de montagnes qui étaient couverts de bois, il en était pareillement des plaines qui s'étendaient vers la mer du Nord. Les tribus habitant les Provinces belgiques, arrosées par l'Escaut, vivaient au milieu de forêts environnées par des eaux stagnantes, et lorsqu'elles furent réduites à se rendre aux Romains, en 293, Constance Chlore leur fit abandonner leurs

(a) *In universum silvis horrida aut paludibus Socda*. Tac. c. v. (b) Amm. Marcel. l. XVII. c. xiii. l. XV. c. iv. (c) Hérod. l. VII.

marais, et leur donna des cantons à cultiver dans la Gaule [a]. A plus forte raison, toutes les terres étaient cachées sous d'épaisses forêts dans les contrées qui avoisinent les Alpes; et les deux rives du lac de Constance, aujourd'hui couvertes de villes, de châteaux, de cultures florissantes, étaient, sous le règne de l'empereur Constantin, rendus inapprochables par les marais et les bois qui les défendaient [b]. La Pannonie, maintenant la Hongrie, était pareillement inhabitable; et l'armée romaine, commandée par Gallerius, fut obligée d'en couper les bois, pour y former des cultures; elle dessécha les marais, en ouvrant une communication aux eaux du Danube et de la Drave, qui, s'écoulant dans le lac Pelso, livrèrent à la charrue une vaste étendue de terres très-fertiles [c].

On voit que les forêts, qui sont, dans une certaine mesure, des bienfaits de la Providence, deviennent un fléau pour les hommes, quand elles envahissent, avec une puissance sans limites, la terre qui doit servir à l'habitation et à la subsistance des populations.

On doit reconnaître que pour donner aux forêts de l'Allemagne, cette puissance de reproduction, qui combat depuis quinze siècles, les forces de la civilisation, il faut qu'elles soient protégées par des opérations naturelles d'une grande efficacité soit dans la dissémination, soit dans la translation à distance des germes, dont sortent les essences forestières. Il est évident que le concours de ces opérations, qui luttent avec avantage dans les contrées d'Outre-Rhin, contre la destruction continuelle des bois, manque presque entièrement dans la Péninsule espagnole, où rien ne fait renaître les arbres abattus.

Pendant 150 ans, la Forêt noire et l'Odenwald ont fourni des bois de construction, non-seulement à l'Allemagne, mais encore à l'Angleterre, à la France, à l'Espagne et au Portugal. Voici comment on en exécutait le transport. Les arbres abattus

(a) Aurel. Vict. in Epit. Eutrop. (b) Amm. Marc. « *Horrore squalentium silvarum inaccessus.* » (c) Aurel. Vict. c. XL.

étaient mis à flot, dans le Necker et autres rivières qui se jettent dans le Rhin. Arrivés dans ce fleuve, les petits radeaux, qu'on en avait formés, étaient rassemblés à Mayence, en grands trains de bois, qui descendaient jusqu'à Coblentz. Ici la jonction avait lieu, en un seul train appelé la Flotte. Sa longueur ordinaire était de 700 à 900 pieds, et sa largeur de 70; son tirant d'eau était de 6 à 8 pieds; il portait 8 à 900 personnes qui logeaient dans de grandes cabanes en planches. En abordant en Hollande, à Dordrecht, ces trains, qui étaient uniquement formés de chênes et de sapins, étaient démembrés, et leurs bois étaient embarqués sur les navires destinés à les porter en Angleterre et dans les ports du Midi de l'Europe.

On est surpris qu'après cette immense et longue exportation, les contrées de l'Allemagne soient restées aussi boisées qu'elles le sont encore. Lors de leur réunion à la France, les provinces Rhénanes possédaient, dans un territoire de 1,400 lieues carrées, 434 lieues de forêts, ou presqu'un tiers de leur surface. En Bavière, dans la partie nommée le Spessart, la proportion, calculée par Bahlen, était plus grande encore. Sur 103 lieues carrées, 83, ou les 8/10es, étaient occupées par les bois; et l'on ne comptait que 910 personnes pour une lieue carrée de forêts. Voici le tableau de l'étendue approximative des forêts de l'Allemagne et de la Prusse, d'après des chiffres officiels ou authentiques assez récents :

	Étendue.	Prop. au territ.
Bavière	1,113 l. c.	2/7es
Wurtemberg	307 —	1/3e
Bade	308 —	2/5es
Hesse-Cassel.	154 —	1/4e
Nassau	116 —	moitié.
Brunswick	70 —	1/3e
Toute l'Allem. pr. dite.	4,040 —	presque 1/3e
Prusse.	3,362 —	1/4e

C'est, comparativement au territoire, une étendue de forêts double de celles que possèdent la France.

La Domination autrichienne diffère peu de l'Allemagne, à l'égard de l'étendue des forêts. Voici, d'après les statistiques locales, les surfaces boisées qui y existaient il y a peu d'années :

	Etendue.	Proport. au terr.
Archiduché d'Autriche . .	563 l. c.	plus d'un 4e
Moravie	260 —	un 5e
Styrie	416 —	un 3e
Tyrol	463 —	un 3e
Bohême	708 —	un 3e
Hongrie	2,733 —	un 4e
Illyrie prop. dite	418 —	un 4e
Emp. d'Autr. sans l'Illyrie	7,810 —	plus d'un 4e

Cette vaste étendue de bois est peuplée d'innombrables bêtes fauves. En 1755, l'empereur François Ier, dans une partie de chasse, qui dura 18 jours, et qui se composait seulement de 23 personnes, dont trois étaient des dames, abattit 47,950 têtes de gibier sauvage, dont 9,500 faisans. Il fut tiré 110,000 coups de fusil.

Les régions du Nord, dont le climat rend l'agriculture languissante, et où l'industrie n'a pénétré que fort tard, conservent encore de grandes forêts. Cependant on s'y aperçoit, depuis un demi-siècle, qu'une quantité considérable d'entr'elles ont disparu. La Suède n'est pas déboisée seulement par une exploitation commerciale, qui a pour objet de fournir aux constructions de la marine des autres peuples de l'Europe ; elle l'est encore plus par l'usage de défricher les forêts, au moyen du feu. Il est prouvé que les terrains acquis ainsi à l'agriculture, ne sont fertiles que pendant environ trois ans, et qu'ensuite, dans tous les lieux élevés ou pierreux, dénudés par cette opération, il ne croît plus ni bois ni plantes herbacées.

Il n'est pas jusqu'aux provinces de la Russie, où la population est le moins disséminée, qui n'éprouvent maintenant la disette des bois propres aux constructions. La Livonie, qui était couverte autrefois de chênes, de sapins, de bouleaux, en est presque entièrement dégarnie. On s'aperçoit de la di-

minution du combustible, dans des régions qui étaient couvertes de forêts, du temps de Pierre le Grand. On imagine quelle doit en être la consommation dans un pays, où il faut faire du feu pendant neuf mois de l'année, sous peine de mort. Une foule de causes contribuent à la destruction des forêts, par exemple : l'usage des bois, pour paver les routes, faire des ponts, des traîneaux, sécher les blés, fabriquer le gaudron, construire des maisons, des clôtures, des galeries de mines, chauffer les bains en usage pour 60 millions de personnes, distiller des grains pour les changer en eaux-de-vie, entretenir de grandes flottes, etc. Les incendies et la fabrication des souliers d'écorce y contribuent également. Les serfs n'ayant point de propriétés, on est obligé de leur laisser abattre du bois, pour leur usage, dans les forêts où ils font de grands dégats. Aussi le prix du combustible a-t-il sextuplé dans le cours d'un siècle; et sa chèreté a fait abandonner les travaux de plusieurs mines importantes [a].

Néanmoins, on fait compte, dans la Russie d'Europe, de 78,975 lieues carrées moyennes de forêts, qui forment moins d'un tiers du territoire, et qui égalent trois fois la surface de la France entière; mais, il y a une grande inégalité dans leur distribution ; et, par exemple, la province de Iaroslaf n'a que 243 lieues de terrains boisés, qui font à peine un sixième de son étendue totale.

Il conviendrait peut-être de terminer cette Statistique des forêts de l'Europe, par un exposé des effets que produit la destruction des bois, sur l'état physique des contrées et particulièrement sur :

1° La température des lieux;

2° La fréquence et la quantité des pluies;

3° L'humidité atmosphérique;

4° Les sources et les eaux pluviales;

5° Les vents et la salubrité de l'air;

6° La fertilité du sol et l'état social des peuples.

(a) Storch. t. II.

C'est un sujet qui a droit à toute la sollicitude de l'agriculture, et qui ne serait point étranger à notre travail; mais, déjà nous l'avons traité, dans toute son étendue, lorsque l'Académie des sciences de Belgique en mît au concours les importantes et difficiles questions. L'Académie ayant daigné couronner cet ouvrage, elle nous a imposé la tâche de le rendre digne de sa haute approbation, dans une édition nouvelle et améliorée. Nous devons donc réserver pour cette autre occurence, nos recherches sur l'influence du déboisement.

En nous bornant à tracer, dans les pages suivantes, la Statistique spéciale des bois et forêts de la France, qu'il nous soit permis, avant de l'entreprendre, d'adjurer les hommes d'État et les Économistes, de donner dans leurs études à ce sujet capital, le rang qui lui appartient parmi les grands intérêts sociaux. Par une aberration, qui a les suites les plus funestes, les forêts, au lieu d'être considérées comme l'une des plus essentielles de nos cultures, ont été regardées comme une exploitation fiscale, placée parmi les revenus financiers, avec le monopole des tabacs. Elles ont été classées, dans l'opinion commune, avec les montagnes, les fleuves, les côtes, dans le domaine des choses naturelles, créées à notre profit, par la Providence, qui doit seule en prendre soin. Elles ont été abandonnées à l'aveuglement ou à l'impéritie, au lieu d'être réglées dans toutes les phases de leur existence, par l'autorité des sciences physiques et économiques, concourant ensemble à dicter des mesures rationnelles et efficaces.

En agir autrement c'est méconnaître les fonctions éminentes que remplissent les bois dans l'organisation de la vie à la surface du globe; c'est oublier les services signalés qu'ils rendent sans cesse à l'homme, en épurant l'air qu'il respire, — en tempérant l'ardeur des étés et la rigueur des hivers, — en produisant l'humus végétal, qui sert d'aliment à ses moissons, — en conservant sous leurs ombrages, les sources, qui, sans eux, tariraient, et cette multitude de cours d'eau, qui

fertilisent les campagnes et dont les déserts de l'Afrique n'ont aucune trace, parce qu'ils sont dépouillés d'arbres. C'est réduire l'une des œuvres les plus utiles et les plus magnifiques de la nature aux chétives proportions d'une matière imposable, et pour un lucre fatal, détruire, dans leurs germes, les prospérités futures du pays. Enfin, refuser aux forêts, la sollicitude et la vénération que tous les peuples de l'antiquité leur accordaient, c'est mépriser les sages leçons de l'histoire, qui, partout, confiant aux arbres ses souvenirs les plus illustres, les associe à la célébrité des grands hommes et des grands événements, et les érige en monuments glorieux, qui bravent, comme le marbre et l'airain, la puissance du temps.

Pour le prouver, il nous suffit de citer :

Les cèdres du Liban, célébrés par le roi Salomon, dans ses poésies il y a trois mille ans ;

Les Oliviers de Jérusalem, qui sont antérieurs à la conquête des Turcs ;

Les cyprès de Grenade, qui ont abrité les rois Maures, rénovateurs de la civilisation en Europe ;

Le chêne du bois de Vincennes, sous lequel, dans un temps d'iniquité, le roi saint Louis rendait la justice ;

Le chêne des XXX, à Ploërmel, où la victoire affranchit notre chère Bretagne, du joug des Anglais :

Le Chêne de Wallace, sous lequel tomba cet héroïque défenseur de l'Ecosse ;

Les Baobabs du Cap Vert, contemporains de la première expédition de découverte, faite au delà du tropique.

La Ceïba dont le dôme de feuillage servit d'église à la première messe, célébrée à Cuba, par Las Casas, l'apôtre des Indiens et le défenseur fidèle et courageux de leurs droits.

L'Erable de Trons, dans les Grisons, autour duquel se groupèrent, en 1424, les fondateurs de la liberté helvétique ;

Le chêne de Guernica, sous lequel les députés des Provinces basques se sont rassemblés, pendant tant de siècles, pour le maintien de leurs Fueros ;

Enfin, l'Arbre de la liberté, planté en 1789, sur les ruines de la Bastille, et dont les semences fécondes, déjà propagées dans les deux hémisphères, feront, avant la fin du siècle, le tour du monde.

De tous les États de l'Europe occidentale, la France est le seul qui possède encore de grandes forêts. Cependant, là comme ailleurs, la croissance et la multiplication des bois n'égalent point, par leurs progrès, la rapidité de la destruction; et quoique le terrain forestier conserve une étendue considérable, les arbres qui le couvraient autrefois, diminuent chaque année d'une manière inquiétante pour l'avenir, et déjà funeste à l'agriculture du Midi du royaume.

Les forêts, divisées d'après leur appartenance, offrent les surfaces énumérées ci-après :

Bois de la Couronne.	52,972 hect.	27 l. c. moy.
— de l'État	1,048,907 —	531 —
— des comm. et des partic.	7,333,966 —	3,712 —
Total	8,435,845 —	4,270 —
Sol forestier.	368,705 —	190 —
Total	8,804,550 —	4,460 —

Nous considérerons successivement les bois de chacune de ces espèces, sous les rapports de leur étendue, et de leur production en quantité et en valeur.

1° ÉTENDUE DES BOIS ET FORÊTS.

Les parties de la France les plus boisées sont celles ci-après indiquées :

Landes	264,732 hect.	Isère	212,962 hect.
Nièvre	258,898 —	Haute-Marne . .	192,219 —
Côte-d'Or . . .	249,627 —	Meurthe	187,308 —
Var	240,082 —	Hautes-Alpes .	176,235 —
Vosges	220,005 —	Meuse	171,423 —
		Total	2,173,291 —

Il y a dans ces dix départements, le quart des bois du royaume ; ils en contiennent 1100 lieues carrées moyennes.

Les parties les moins boisées sont, en outre de la Seine et du Rhône, les départements ci-après :

Tarn-et-G. . .	51,415 hect.	Morbihan . . .	35,736 hect.
Lozère.	45,328 —	Creuse	35,478 —
Calvados . . .	42,589 —	Vendée	32,285 —
Côtes-du-Nord.	40,854 —	Mayenne . . .	28,168 —
Finistère . . .	35,753 —	Manche	24,284 —
		Total	371,901 —

Les bois des dix premiers départements ont, relativement aux dix derniers, une étendue sextuple; la Nièvre et la Côte-d'Or ont dix fois autant de bois que la Mayenne et la Manche.

La division par régions, fera ressortir d'autres inégalités.

	Étendue des Forêts.		
Nord oriental.	3,068,012	hect.	35 p. %
Midi oriental.	2,364,892	—	29
France orientale	5,432,904	—	64
Nord occidental.	1,356,044	—	16
Midi occidental.	1,910,738	—	19
France occidentale . . .	3,266,782	—	35
— continentale. . .	8,099,686	—	99
Dép. de la Corse	104,865	—	1
Total	8,804,551	—	100

* Y compris au moins 368,705 hect. de sol forestier.

Ainsi les deux tiers des bois sont situés dans la France orientale, et la surface également étendue de la France occidentale n'en possède qu'un tiers seulement. La région du Nord occidental qui comprend la Picardie, la Normandie et la Péninsule bretonne, ne contient que 1,300,000 hectares de

bois ou moins d'un sixième de la masse entière, tandis que sa participation devrait s'élever au quart; elle n'a pas la moitié autant de bois que le Nord oriental, qui gît sous les mêmes latitudes. Des communications faciles qui permettent, par les fleuves, le transport des bois, ont sans doute hâté la destruction des forêts de cette partie de la France; mais pourtant il est vraisemblable qu'elle n'a jamais été aussi boisée que le territoire occidental, les vents de mer s'opposant à la multiplication des arbres. La région du Midi occidental ne l'emporte sur le Nord que parce qu'elle contient les hautes forêts des Pyrénées et les bois de sapins dont les Landes ont été peuplées au commencement de ce siècle.

Nous allons exposer maintenant quelle est l'étendue des bois, divisés d'après la nature de leur propriété.

1° Bois de la Couronne.

Ils sont les plus beaux, les mieux conservés et les plus productifs. Leur surface a 52,972 hectares ou moins de 27 lieues carrées moyennes. Ils sont répartis ainsi qu'il suit :

Oise.	18,592 hect.	Seine	2,293 hect.
Seine-et-Oise. . .	12,235 —	Seine-et-Marne . .	19,852 —

Une grande partie étant des bois d'apparat, leur conservation a la prééminence sur leur revenu ; ils rapportent 110,253 stères qui, estimés 5 fr. 55 cent., donnent 1,074,404 fr.

2° Bois de l'État.

Leur étendue, malgré les ventes qui ont eu lieu depuis 60 ans, est encore de 1,047,908 hectares ou 530 lieues carrées moyennes. Voici les départements qui possèdent les plus considérables :

Vosges.	86,227 hect.	Meuse	39,426 hect.
Meurthe	72,106 —	Jura.	34,907 —
Bas-Rhin	53,288 —	Seine-Inférieure .	34,595 —
Moselle	51,141 —	Nièvre.	24,523 —
Côte-d'Or	47,450 —	Allier	24,241 —
		Total	467,904 —

Il y a dans ces dix départements presque la moitié des bois de l'État.

Si l'on recherche quelle est l'étendue des bois de la Couronne et de l'État, dans chacune des grandes régions du territoire, on arrive aux résultats suivants :

Nord oriental.	604,957 hect.	55 p. °/o
Midi oriental.	135,830 —	12
France orientale	740,787 —	67
Nord occidental.	210,907 —	19
Midi occidental.	128,632 —	12
France occidentale	339,539 —	31
— continentale. . . .	1,080,326 —	2
Dép. de la Corse	21,554 —	»
Total	1,101,880 —	100

Les deux tiers des bois, qui sont en dehors du domaine commun, sont situés dans la France orientale, et ils appartiennent presqu'en totalité à la région du Nord. Durant les cinquante ans qui viennent de s'écouler, l'étendue de ces bois a été fixée ainsi qu'il suit, dans des documents publics.

1791	Bois du domaine royal. . .	1,704,950 hect.
	— ecclésiast.	1,124,630 —
	Total	2,829,580 —
1812	Bois de la Couronne	70,955 hect.
	— des apanages	37,986 —
	— de l'État	1,788,068 —
	Total	1 897,010 —

1828	Bois de la Couronne	66,592 hect.
	— des princes	193,970 —
	— de l'État	1,134,961 —
	Total	1,395,523 —
1839	Bois de la Couronne	52,972 hect.
	— de l'État	1,048,908 —
	Total	1,101,880 —

On voit que ces bois diminuent progressivement d'étendue et vont se réunir au domaine commun; ils sont aujourd'hui moindres de moitié qu'en 1791, et ils avaient en 1812, une étendue presque double de celle qu'ils ont maintenant.

3° Bois des communes et des particuliers.

Ils forment la grande masse des forêts du royaume. Leur étendue est de 7,333,966 hectares ou 3,713 lieues carrées moyennes, non compris environ 368,705 hectares de sol forestier, appartenant au domaine des forêts, mais étant déboisé. C'est cette sorte de terrain qui, tantôt comptée en dehors de la surface des bois et tantôt y étant comprise, cause les chiffres contradictoires qui existent jusque dans les relevés du cadastre et de l'administration.

Les départements où existe l'étendue la plus grande de bois de cette troisième espèce, sont ceux ci-après :

Var.	229,780 hect.	Haute-Marne. .	174,052 hect.
Landes	224,829 —	Dordogne . . .	163,742 —
Isère	159,306 —	Drôme	159,306 —
Côte-d'Or . . .	192,980 —	Saône-et-Loire.	151,429 —
Nièvre.	181,758 —	Haute-Saône. .	150,428 —
		Total	1,787,610 —

Ces dix départements contiennent un sixième des bois des communes et des particuliers.

La grande masse des bois appartenant aux communes et ux particuliers, se subdivise par régions, ainsi qu'il suit :

Nord oriental	2,387,919	hect.	33 p. °/o
Midi oriental	2,093,254	—	29
France orientale.	4,481,173	—	62
Nord occidental	1,113,912	—	15
Midi occidental	1,655,570	—	22
France occidentale.	2,769,482	—	37
— continentale	7,250,655	—	99
Dép. de la Corse.	83,311	—	1
Total	7,333,966	—	100

Un tiers de ces bois est situé dans le Nord oriental, qui en ossède seul presqu'autant que les deux régions du Nord et u Midi occidental.

On sait quelles vicissitudes ont été apportées dans la proriété des bois, par les événements de la révolution, les chifes suivants en donneront une idée.

1791	Bois nationaux ecclésiastiques . . .	1,124,630	hect.
	— des particuliers	3,861,133	—
	Total	4,985,763	—
1798	Bois nationaux et communaux. . .	3,685,445	—
	— des particuliers	3,861,133	—
	Total	7,546,578	—
1812	Bois des communes.	1,707,973	—
	— des particuliers	5,838,605	—
	Total	7,546,578	—
1828	Bois des communes.	1,959,904	—
	— des particuliers	3,487,196	—
	Total	5,447,100	—

1835	Bois des communes et établ. publ.	1,825,572 —
	— des particuliers	4,840,606 —
	Total	6,666,178 —
1840	Bois des communes.	1,825,264 —
	— des particuliers	5,508,702 —
	Total	7,333,966 —

On ne connaît l'étendue des forêts du royaume que par approximation, et jamais on n'en a possédé un meilleur chiffre. La cause principale des différences qui se trouvent maintenant entre les documents d'origine officielle, dépend de ce que les uns ne comprennent que les bois existants, tandis que les autres tiennent compte du terrain forestier. On n'a pu réussir complétement, dans la Statistique du royaume, à séparer les deux sortes de surfaces. Si l'on n'est pas mieux instruit aujourd'hui, on ne peut s'attendre à ce que les Économistes et les hommes d'État du dernier siècle le fussent davantage. Aussi ne rapporterons-nous leurs estimations que pour en montrer les singuliers écarts.

Étendue, par estimation, des Bois et Forêts.

Époques.	Étendue des Bois.	Autorités.
1700	5,130,000 hect.	Vauban.
1750	12,662,000 —	Mirabeau.
1788	9,715,000 —	Arthur Young.
1790	4,085,000 —	Delai-d'Agier.
1790	7,300,000 —	Tolosan.
1791	5,870,758 —	Duvaucelle.
1791	6,690,713 —	Comm. de l'Ass. constit.
1798	7,546,578 —	Conseil des Cinq-Cents.
1818	6,708,000 —	Chaptal.
1825	6,416,181 —	Ch. des Pairs.
1828	6,842,623 —	Herbin. Adm.
1835	7,784,548 —	Adm. des eaux-et-f.
1840	8,804,551 —	Statist. de France.

Les différences considérables que présentent ces nombres paraîtront moins extraordinaires quand on saura que les uns ont été trouvés par une estimation des terrains boisés, indiqués sur les cartes de Cassini, et que les autres proviennent d'inductions tirées de la consommation de Paris en bois de chauffage. On conçoit quelles larges erreurs comportent de telles bases.

L'étendue attribuée aux forêts par l'investigation entreprise en 1840, pour la continuation de la Statistique de France, n'atteint à un terme aussi haut que, parce qu'avec les terrains boisés, sont compris ceux dépourvus de bois aujourd'hui, mais qui continuent d'appartenir au sol des forêts.

Les forêts actuelles, dont les masses sont les plus étendues, sont énumérées ci-après :

Forêt d'Orléans (Loiret).	42,550 hect.
— d'Esterel (Var)	26,847 —
— de Fontainebleau (Seine-et-O.)	22,298 —
— de Chaux (Jura).	19,503 —
— d'Haguenau (Bas-Rhin) . . .	14,791 —
— de Harth (Haut-Rhin). . . .	14,764 —
— de Compiègne (Oise) . . .	14,385 —
— de Dabo (Meurthe)	13,724 —
— de Rambouillet (Seine-et-M).	12,818 —
— de Laruns (B.-Pyrénées). . .	12,000 —
— de Baygory . . . id.	11,870 —
— de Villers-Cotterets (Aisne).	11,137 —

Il y a 90 ans, Davity et d'Expilly portaient à 494,000 hectares la surface des grandes masses de forêts de la France, et les énuméraient ainsi qu'il suit :

Ardennes	30,643 hect.	Compiègne . . .	28,000 hect.
Orléans	48,007 —	Charleval	27,800 —
Haguenau	15,832 —	Lihons	12,103 —
Saint-Germain. .	14,400 —	Abbeville	8,171 —
Sedan.	13,287 —	Rennes	6,996 —
Villers-Cotterets.	12,512 —	Branconne . . .	5,250 —

On comptait alors 296 grandes forêts.

L'étendue des forêts, ci-après indiquées, s'est restreinte, en l'espace de quatre-vingts ans, comme il suit :

Départements.		Étendue en 1760.	En 1840.	Perte.
Somme. . .	Forêt d'Abbeville . .	8,171 hect.	5,023	3,148
Loiret . . .	— d'Orléans . . .	48,007 —	42,550	5,457
Seine-et-O.	— de St-Germain.	14,400 —	5,167	8,233
Ille-et-Vil. .	— de Rennes. . .	6,996 —	3,000	3,996
Oise	— de Compiègne .	28,000 —	14,385	13,615
	Totaux	105,574 —	70,125	35,449

La perte a été de 34 pour cent, ou plus d'un tiers. Néanmoins, il reste encore soixante-neuf départements qui possèdent des bois de plus de 1,000 hectares.

Voici les départements qui en ont le plus au delà de ce minimum :

Ain.	8	Gard	20	Orne	12
Aisne.	9	Isère	12	B.-Pyrénées. .	12
B.-Alpes . . .	12	Marne	9	H.-Pyrénées. .	11
H.-Alpes . . .	15	H.-Marne . . .	12	B.-Rhin . . .	27
Ardennes. . .	15	Meurthe . . .	15	H.-Rhin . . .	16
Ariège	14	Meuse	12	H.-Saône . . .	8
Côte-d'Or. . .	20	Moselle	13	Seine-et-Oise .	10
Drôme	11	Nièvre	8	Var.	15
Eure	13	Oise	9	Vosges	43

Ce tableau indique les parties de la France où les bois existent encore en grandes masses plus ou moins nombreuses, agissant sur l'atmosphère par leur étendue et par l'élévation de leur gisement sur la pente ou le sommet des montagnes.

En compulsant avec soin les documents officiels ou authentiques des principaux États de l'Europe, nous sommes parvenus à dresser le tableau suivant, qui fait connaître, par approximation, quelle est l'étendue de leurs forêts en hectares et en lieues carrées moyennes, et quelle est la proportion de cette étendue à celle du territoire.

Étendue approximative des Forêts dans les principaux États de l'Europe.

	Hectares.	Lieues carr.	Rap. au terr.
Suède et Norwège	27,430,000	13,886	un 3e
Russie d'Europe	156,000,000	78,975	un 3e
Allemagne prop. dite	7,980,900	4,040	un 3e
Wurtemberg	608,000	307	un 3e
Bohême	1,400,000	708	un 3e
Sardaigne	733,000	371	un 3e
Portugal	2,740,000	1,347	un 3e
Prusse	6,640,000	3,362	un 4e
Empire d'Autriche	15,428,000	7,810	un 4e
Hongrie	5,400,000	2,733	un 4e
États-Sardes	1,188,300	602	un 4e
Toscane	550,000	278	un 4e
États-Romains	540,000	273	un 4e
Belgique	650,000	329	un 5e
États-Danois	768,000	388	un 6e
Suisse	859,000	435	un 6e
France	8,804,500	4,460	un 6e
Italie	3,316,000	1,678	un 9e
Espagne	3,122,000	1,580	un 12e
Naples et Sicile	783,000	396	un 15e
Irlande	400,000	203	un 20e
Écosse	370,000	187	un 21e
Angleterre	500,000	253	un 32e
Hollande	58,500	29	un 53e

Au total, on peut admettre, comme un terme approximatif, qu'il y a en Europe 240 millions d'hectares de forêts, ou 121,500 lieues carrées moyennes, qui font plus d'un quar de la surface du continent et des îles. La France possède un 27e des forêts de l'Europe.

2° Production des Bois et Forêts.

La quantité totale de la production de nos forêts ne s'élève qu'à 34,570,000 stères, ou un peu plus d'un par habitant.

Comme elle tend sans cesse à diminuer et la population à s'accroître, il faut se résigner à voir les besoins s'augmenter, sans avoir de moyens d'y pourvoir, à moins que de repeupler les forêts et de faire entrer la houille en plus grande quantité dans la consommation. La production annuelle, défalcation faite du sol forestier, est d'environ 4 stères 10 par hectare. Les départements où elle est la plus grande sont ceux-ci :

Nièvre	1,425,722 stères.	H.-Saône. . .	1,094,171 stères.
H.-Marne . .	1,347,632 —	Jura	976,988 —
Meuse	1,208,714 —	Meurthe . . .	932,413 —
Vosges. . . .	1,149,171 —	Ardennes. . .	823,421 —
Côte-d'Or . .	1,113,035 —	Landes. . . .	805,734 —
		Total	10,877,221 —

Ces dix départements fournissent presqu'un tiers de la production totale du royaume.

Voici la plus grande quantité de bois que donne un hectare convenablement aménagé :

Maine-et-Loire .	7 stères	54	Nièvre	6 stères	65
Seine-et-Marne .	7.	18	Meuse	6.	64
H.-Marne . . .	7.	11	Doubs	6.	53
H.-Saône. . . .	6.	94	Somme	6.	42
Nord.	6.	76	Ardennes. . . .	6.	42

La quantité de bois fournie par les forêts de la France, pour les usages économiques de la population, est sans doute fort considérable, puisqu'elle alimente perpétuellement des besoins immenses et de plus en plus grands; mais on ne peut néanmoins disconvenir qu'elle est fort au-dessous de ce qu'on a droit d'en attendre, eu égard à l'étendue du territoire forestier. La voici par régions, telle que la donne l'investigation statistique faite dans chacune des communes du royaume.

			Rapp. au total.	Par habitant.
Nord oriental . .	17,126,378	stères.	50 p. °/o	2 stères 01
Midi oriental. . .	5,290,546	—	15	0. 70
France orientale .	22,416,924	—	65	1. 40
Nord occidental. .	5,565,835	—	15	0. 65
Midi occidental. .	6,034,529	—	18	0. 85
France occident. .	11,600,364	—	33	0. 72
— continent.	34,017,288	—	98	1. 02
Dép. de la Corse.	553,297	—	2	2. 55
Total	34,570,585	—	100	1. 03

Ainsi, la moitié de la production totale du bois est donnée par une seule région, par le Nord oriental, qui ne devrait, proportionnellement à son étendue, n'en fournir qu'un quart seulement. Le Midi oriental et le Nord occidental n'en produisent chacun qu'un huitième, et le Midi occidental moins d'un cinquième. Au total, chaque moitié de la France est partagée de manière à ce que l'une en a le double de l'autre. La répartition par habitant présente les mêmes inégalités. Dans le Nord oriental, il y a deux stères de bois, chaque année, par personne ; dans le Nord occidental, il n'y en a pas un tiers de cette quantité. Par compensation, chaque habitant du royaume consomme un stère de bois. En Corse, cette quote-part s'élève à 2 stères et demi. La disproportion de la production par hectare est très-grande, quand on compare les régions où les forêts sont situées et l'espèce de propriété qu'elles constituent.

	B. de la Cour°	B. de l'État.	B. des comm. et des partic.	Moyenne. (a)
Nord oriental	5 st. 55	5. 96	5. 66	5. 56
Midi oriental	» »	2. 82	2. 34	2. 25
France orientale . . .	5. 55	5. 37	4. 11	4. 13
Nord occidental . . .	» »	4. 80	4. 23	4. 11
Midi occidental . . .	» »	2. 76	3. 43	3. 15
France occidentale . .	» »	3. 94	3. 75	3. 60
— continentale .	5. 55	4. 94	3. 98	3. 90
Dép. de la Corse. . .	» »	5. 87	8. 48	5. 30
Moy. générale	5. 55	4. 96	3. 99	3. 96

(a) Y compris le sol forestier.

Ainsi, les bois de la couronne, ayant un meilleur régime forestier, produisent en moyenne plus que tous les autres; par le même motif, ceux de l'État rapportent un cinquième de plus que les bois des particuliers. Dans le Nord oriental, ils donnent six stères à l'hectare, ce qui excède de quelque chose leur produit en Corse; mais, dans cette île, les bois des particuliers fournissent huit stères et demi, ce qui est le terme le plus élevé de la production des forêts du royaume. Quand on comprend le sol forestier, dans l'étendue des bois, comme on l'a fait dans la colonne des moyennes, ces produits se trouvent atténués en quelque chose, la surface des forêts étant alors augmentée de 3 à 400,000 hectares.

La valeur de la production est en masse et par hectare, ainsi qu'il suit :

			Par hectare. (a)
Nord oriental	106,121,335 fr.	52 p. %	34 fr. 65 c.
Midi oriental	31,024,053	16	13. 20
France orientale	137,145,388	68	25. 10
Nord occidental	37,020,469	16	27. 20
Midi occidental	30,086,701	15	15. 70
France occidentale	67,107,170	31	20. 55
— continentale	204,252,558	99	23. 45
Dép. de la Corse	2,347,967	1	23. 40
Total	206,600,525	100	23 45

Ces termes sont ceux du revenu brut que les forêts donnent à l'État, aux communes et aux particuliers; mais ils sont manifestement inférieurs au produit réel, attendu qu'on ne peut y comprendre les usages, redevances en nature, et la maraude, qui grèvent considérablement la production.

Au reste, en prenant les évaluations telles qu'elles sont, et en supposant les bois aménagés à 20 ans, l'hectare en exploitation rapporte en moyenne 468 francs et au maximun près

(a) Y compris le sol forestier.

de 700. C'est dans la région du Nord oriental qu'il donne ce produit, et c'est dans cette partie de la France que les forêts sont de belles et profitables propriétés. Ailleurs, la quantité des taillis, des clairières, des bois dégradés diminue le rapport des forêts à ce point, que dans le Midi oriental, on n'en tire annuellement que 13 francs par hectare.

Les bois des communes et des particuliers produisent à peine en moyenne annuelle, 4 stères par hectare; ceux des dix départements ci-dessus offrant le maximum, donnent au moins moitié en sus et même presque jusqu'au double.

La valeur du revenu brut total, pour tous les départements est de 206,600,525 francs, ou 23 fr. 55, par hectare. Elle est réduite à ce bas terme, par le mauvais état de beaucoup de forêts, et par les usages dont un grand nombre sont grevés.

Le plus haut revenu donné par les bois, soit à cause de leur étendue ou de leur bon aménagement, est ainsi qu'il suit :

Côte-d'Or. . . .	7,105,932 fr.	Isère	4,814,468 fr.
Ardennes	6,216,638	Somme	4,700,165
Haute-Saône . .	5,628,133	Meuse.	4,630,602
Nièvre	5,155,377	Seine-et-Marne .	4,308,040
Aisne.	4,885,986	Vosges	4,256,069
		Total	51,702,410

Ces seuls départements fournissent le quart du revenu total des bois du royaume.

Les prix des bois varient énormément d'un lieu à un autre, soit par leur qualité, soit par la facilité des transports, ou par la concurrence des achats, qui s'établit surtout dans le voisinage des grandes villes :

Voici les prix les plus élevés du produit de l'hectare en bois :

Seine-et-Marne . .	85 fr.	00 c.	Marne.	58 fr.	95 c.
Ardennes	81.	15	Aisne	52.	95
Haute-Loire	80.	80	Côte-d'Or	49.	70
Seine	76.	70	Haute-Saône	48.	20
Somme	63.	55	Seine-et-Oise . . .	47.	30

Les forêts de la France, considérées sous les rapports de leur étendue et de leur propriété, étaient ainsi qu'il suit, à la fin de 1835, d'après un grand travail statistique, entrepris de concert, avec l'administration des forêts :

Forêts de la Couronne.		80,481 hect.
—	de l'État.	1,037,890 —
—	des comm. et établ. publ.	1,825,573 —
—	particulières.	4,840,606 —
	Totaux	7,784,550 —

Leurs produits annuels en stères étaient estimés approximativement aux quantités suivantes :

Forêts de la Couronne		412,646 stères.
—	de l'État.	5,088,187 —
—	des communes.	7,591,444 —
—	des particuliers	19,056,096 —
	Totaux	32,148,373 —

La valeur des produits des bois de l'État et des communes a été ainsi qu'il suit, d'après les comptes des dernières années :

	1831.	1832.	1833.	1834.
F. de l'État.	16,586,634	20,749,820	22,600,157	22,365,290
— des com..	12,113,986	9,847,103	11,799,116	10,564,927
Totaux	28,700,620	30,596,923	34,399,273	32,930,217

Par la moyenne de quatre années, le produit annuel est ainsi qu'il suit :

			Par hectare.
Forêts de l'État. . .	1,074,652 hect.	20,575,500 fr.	19 fr.
— des comm. .	1,825,263 —	11,086,300	6
Totaux	28,899,915 —	31,661,800	11

La nécessité a probablement fait tirer des forêts de l'État, un revenu plus grand que celui qu'on peut obtenir d'un amé-

nagement économique; mais, par contre, le produit des bois des communes, qui n'atteint pas le tiers du leur, est atténué, dans une proportion analogue, par les concessions faites aux habitants, et qui consistent en livraisons gratuites ou en diminution de prix du bois de chauffage.

D'après ces données, les 7,784,550 hectares de forêts donneraient, à 11 francs chacun, environ 86 millions de produits annuels, et la valeur moyenne des 32,148,000 stères de bois ne serait que 2 fr. 68 cent. pour chacun d'eux.

Ces nombres sont évidemment beaucoup trop faibles.

En 1804, on supposait que la coupe des bois produisait 20,169,000 voies ou 38,717,000 stères. C'était 4,147,000 stères de plus que maintenant. Mais on n'en portait la valeur qu'à 84 millions de francs, ou un peu plus de deux francs le stère, tandis qu'aujourd'hui elle s'élève à six. On croyait que les usines consommaient le quart de la production, ou 9 millions 679,000 stères évalués à 21 millions de francs.

La valeur de la production des bois est toujours très-hasardée, dans les ouvrages des anciens Économistes, et nous ne la donnons ici que pour mémoire seulement.

	Valeur.		Prix.		Autorités.
1700	44,900,000 fr.	à	8 fr. 40 c.	l'hect.	Vauban.
1760	60,000,000	—	10. 00	—	Mirabeau.
1790	97,000,000	—	10. 90	—	D.-d'Agier.
1791	146,150,000	—	10. 00	—	Tolosan.
1818	140,603,000	—	22. 20	—	Chaptal.
1840	206,600,000	—	24. 00	—	Statist. de Fr.

Le revenu des bois et forêts a quintuplé depuis Louis XIV. Il a doublé depuis le commencement de la Révolution, et il est aujourd'hui d'un tiers plus grand qu'il y a 22 ans.

C'est un objet d'une immense importance et qui réclame du gouvernement toute sa sollicitude. Toutefois, il ne faut pas s'exagérer le mal, comme on y est tout à fait disposé; il est temps, sans doute, de prendre des mesures réparatrices et conservatrices; mais il n'est pas trop tard; et la proportion

que les bois ont actuellement avec l'étendue du territoire, est satisfaisante ; il s'agit de la maintenir, ce qui constitue la difficulté.

Cependant, il s'en faut de beaucoup que les défrichements de terrains forestiers, autorisés régulièrement, soient aussi considérables qu'on l'imagine communément. Un tableau annexé à une proposition de loi, en 1834, leur attribue une étendue de 116,164 hectares, en l'espace de 30 ans.

C'est un défrichement de 4,000 hectares par chaque année; ce serait pour un siècle une diminution de moins d'un 200e; ce qui est une quantité dont les effets sont inappréciables; mais il est à craindre que les abattis d'arbres ne soient dans une toute autre proportion, et qu'il n'y ait aucun rapport entre l'étendue des défrichements du sol forestier, et la destruction partielle et continue des bois, surtout dans les montagnes de l'Est et du Midi.

La variété des arbres des forêts semble décroître à mesure que les latitudes s'élèvent. En France, nous ne possédons pas plus de 80 espèces arborescentes, ayant une élévation de 15 pieds jusqu'à 120. De ce nombre, trente-sept seulement ont plus de 30 pieds de haut, et il n'y en a que dix-huit qui habitent nos forêts. Vingt espèces croissent naturellement dans les départements méridionaux, et une soixantaine appartiennent également à ceux du Midi et du Nord.

Sur les quatre-vingts espèces d'arbres :

24	croissent de	60 à 120 pieds.
14	—	30 à 60 —
42	—	15 à 30 —

Sur les dix-huit espèces forestières :

Quatre appartiennent aux montagnes élevées : le Mélèze, l'Épicea, le Sapin et le Bouleau.

Neuf — aux terrains montueux, pierreux et secs : le Chêne, le Charme, le Châtaignier, le Hêtre, le Tilleul, le Liége, l'Yeuse et les Pins sauvages et maritimes.

Cinq — aux terrains humides, marécageux : le Tremble, le Frêne, l'Aulne, l'Ypréau et le Peuplier noir.

Il est notoire que la Flore des États-Unis et celle du Chili peuvent augmenter considérablement, et avec de grands avantages, le nombre des espèces arborescentes de nos forêts.

CHAPITRE VII.

DOMAINE AGRICOLE.

Le Domaine agricole est formé de toutes les surfaces du pays, qui donnent, par la culture ou spontanément, des produits végétaux utiles, et conséquemment un revenu annuel.

En dehors de cette étendue est le Domaine social, qui se compose des surfaces occupées par les villes et villages, les routes et canaux, les fleuves, rivières et autres eaux courantes ou dormantes.

Nous destinons ce chapitre à récapituler les forces productives du sol de la France, et à en résumer les éléments avec toute la précision possible, en parlant de masses aussi grandes et de valeurs aussi considérables.

1° Étendue du Domaine agricole.

Le Domaine agricole est divisé naturellement ainsi qu'il suit :

	Hectares.	L. carrées.
1° Les cultures, y compris les prairies artific.	20,891,288	10,570
2° Les vergers, pépinières, oseraies, etc. . .	766,578	388
3° Les pâturages, jachères, prés et pâtis . . .	20,152,556	10,202
4° Les bois et forêts, avec les terrains forest.	8,804,551	4,457
Étendue totale du domaine agricole	50,614,973	25,623
— — social	2,534,551	1,284
Total	53,149,524	26,907

Le rapport de l'étendue de chacune de ces divisions à l'é-

tendue totale, et la répartition de cette étendue, d'après la population du royaume, sont exprimés ci-après :

		Par habitant.
Cultures.	41 p. °/o	62 ares.
Vergers, pépinières . .	1	2 —
Pâturages	40	61 —
Bois et forêts	18	26 —
	100	151 —

Ainsi les terrains en cultures actuelles, et non compris les jachères, forment plus des deux cinquièmes du Domaine agricole. Les pâturages sont un peu moins grands, et les bois ne couvrent pas le cinquième des surfaces appartenant à la production agricole. Sur un hectare et demi qui revient à chaque habitant pour sa part dans le Domaine rural, il y a 62 ares en terres cultivées, 61 en pâturages et 26 en forêts.

Cet immense territoire est divisé par régions, ainsi qu'il suit :

	Étendue du domaine agricole.			Par habitant.
Nord oriental.	12,386,466	hect.	25 p. °/o	1 hect. 45 ar.
Midi oriental	12,659,773	—	25	1. 71
France orientale.	25,046,239	—	50	1. 57
Nord occidental.	11,896,777	—	24	1. 16
Midi occidental.	12,803,479	—	25	1. 80
France occidentale. . . .	24,700,256	—	49	1. 42
— continentale. . .	49,746,495	—	99	1. 50
Dép. de la Corse. . . .	868,477	—	1	4. 18
Totaux	50,614,973	—	100	1. 51

2° Quantités de la production du Domaine agricole.

La production, cet objet de tous les efforts de l'agriculture, a pour éléments en France :

1° Un domaine agricole de cinquante millions d'hectares, ou 25,600 lieues carrées moyennes;

2° Une population rurale de plus de 28 millions de travailleurs;

3° Une consommation de 35 millions d'habitants;

4° Un commerce intérieur dont le mouvement annuel s'exerce sur une masse de produits qui, exclusivement à ceux des pâturages et des forêts, s'élève à plus de 280 millions de tonneaux de mer.

On peut se faire quelque idée de la quantité de cette production par le tableau récapitulatif ci-après :

Céréales.	182,516,000	hectol.
Vins.	36,783,000	—
Eaux-de-vie	1,088,000	—
Bière	3,885,000	—
Cidre	10,881,000	—
Pommes de terre.	96,234,000	—
Sarrasin.	8,470,000	—
Légumes secs	3,461,000	—
Betteraves	15,741,000	q. m.
Colza	2,280,000	—
Houblon.	888,000	kilogr.
Tabac	89,000	q. m.
Garance.	160,000	—
Huile d'olive.	167,000	hectol.
Chanvre. Filasse.	67,507,000	kilogr.
Lin. Filasse	36,875,000	—
Châtaignes.	3,478,000	hectol.
Pailles de toutes sortes. . . .	226,708,000	q. m.
Foin des prairies artific. et nat.	152,460,000	—
Bois de construct. et à brûler.	34,570,000	stères.

Cette production est un prodigieux phénomène qui, lorsqu'on l'examine, étonne l'esprit et confond la raison. Quoi de plus surprenant, en effet, que cette transformation, cette solidification des gaz et de la chaleur atmosphérique, des eaux de l'arrosement naturel et artificiel, des émanations du sol,

qui, chaque année, forment une masse de 500 millions de tonneaux de mer, composée de tiges, de feuilles, de fleurs, de graines, de racines, de tubercules, appropriés à la subsistance et à l'usage des hommes et des animaux! C'est l'ouvrage intelligent et laborieux de l'agriculture; mais, avant elle, c'est l'œuvre sublime de la Providence éternelle, qui a mis la force, le mouvement, la vie dans tous ces végétaux, et qui renouvelle sans cesse leurs innombrables générations avec une inépuisable fécondité.

3° Richesse de la production du Domaine agricole.

L'inventaire de la richesse agricole de la France est réclamé, depuis les états de Blois, par nos Assemblées nationales. Le projet en a été conçu et préparé par Louis XIV et Napoléon, et trois fois, aux meilleures époques de l'administration du pays, l'exécution en a été commencée. Pendant près de deux siècles, ce projet a été l'objet des recherches, des études, des spéculations des hommes d'État, des Économistes et des Statisticiens; mais c'est la première fois qu'on arrive à l'appréciation de la production agricole, au moyen d'une Enquête faite avec le concours de tous les fonctionnaires publics, dans les 37,300 communes du royaume.

Les termes numériques ci-après, sont les résultats de cette grande investigation, qui n'avait point encore eu d'exemple.

Après avoir constaté, dans chaque localité, la quantité de tous les produits ruraux, on a recherché quels étaient, sur les lieux, les prix de tous ces produits; et, multipliant le premier nombre par le dernier, on a formé ainsi les valeurs totales de chaque sorte de production. Cette opération n'a donné toutefois que les valeurs des denrées, prises sur place; il a fallu, pour les élever aux prix des marchés, les augmenter d'un ou deux dixièmes et, par exemple, porter les froments, de 15 fr. 85 cent. à 19 francs. Cette addition était indispensable, car les prix de production, qui sont préférables

à cause de leur stabilité, n'ayant jamais servi aux Économistes anciens, dans leurs évaluations, on n'aurait pu comparer le présent au passé, et l'on aurait été privé de l'instruction qui sort de leur rapprochement.

La production agricole annuelle, estimée de cette manière et distribuée en trois catégories, est établie dans les paragraphes suivants :

Céréales et pailles.	3,327,006,410 fr.	65 p. °/°
Vign., vins, eaux-de-v., cidre, bière.	646,388,501	13
Cultures diverses	914,956,140	18
Prairies artificielles. Foin	203,765,169	4
Revenu brut des cultures	5,092,116,220	100
Prairies naturelles.	462,598,243	70
Pâtures et pâtis.	91,910,760	15
Jachères	92,285,902	15
Revenu brut des pâturages	646,794,905	100
Bois et forêts	206,600,525	73
Pépinières, oseraies, vergers. . . .	76,657,800	27
Revenu brut des bois et forêts	283,258,325	100

RÉCAPITULATION :

Revenu brut des cultures	5,092,116,220 fr.	83 p. °/°
— des pâturages.	646,794,905	11
— des bois et forêts. . .	283,258,325	6
Revenu brut total de la produc. agr.	6,022,169,450	100

Cette immense richesse est formée exclusivement des productions végétales provenant de la culture ou croissant spontanément. Les animaux domestiques n'y sont point compris. Les neuf dixièmes en sont dus au travail de la population agricole ; et le sol à l'état naturel n'a comparativement qu'une faible valeur.

Cette somme énorme de six milliards, qui se renouvelle chaque année, avec des variations presque insensibles, est le

double de la quantité totale de numéraire existant en France. Elle n'est nullement un terme numérique établi, d'après des hypothèses, des évaluations arbitraires, des termes fictifs. C'est le résultat final d'une exploration, qui s'est étendue depuis les guérets du plus humble village jusqu'aux riches cultures du Nord, du Bas-Rhin et de la Seine-Inférieure, et qui embrasse dans ses recherches, la valeur des ajoncs épineux du Morbihan, comme les belles moissons de Seine-et-Oise. Sans doute, on ne peut se flatter d'avoir enregistré, sans aucune omission, tous les produits ruraux existant sur une surface de plus de 50 millions d'hectares; et l'on ne peut espérer que les prix, qui leur sont assignés, aient donné justement à chacun d'eux sa valeur exacte. Mais, on ne saurait exiger d'un inventaire de l'agriculture, qu'il ait la rectitude rigoureuse d'un compte financier. En considérant la différence de la nature des choses, et en ne demandant à la Statistique que le degré de précision dont chacune de ses opérations est susceptible, on reconnaîtra que jamais la richesse agricole n'a été constatée par une méthode aussi rationnelle, par des moyens d'investigations aussi sûrs et par un concours d'autorités aussi nombreuses, aussi éclairées et aussi respectables.

En rangeant les principaux produits agricoles, d'après la richesse que donne annuellement leur culture, il y a lieu de leur assigner l'ordre suivant. Leur valeur est pour les céréales, celle des marchés, qui est d'environ deux dixièmes en sus du prix de production.

1° Froment.	1,324,189,591 fr.
2° Pailles de toutes sortes. . .	761,767,460
3° Prairies naturelles. Foins. .	462,598,000
4° Vignes. Vins	441,398,000
5° Avoine	362,413,000
6° Seigle.	355,551,000
7° Prairies artificielles. Foins.	203,765,000
8° Bois et forêts	206,600,000
9° Pommes de terre.	202,106,000
10° Méteil	173,004,000

11°	Orge	165,146,000
12°	Jardins	157,094,000
13°	Jachères. Herbes.	92,285,000
14°	Pâtures et Pâtis	91,910,000
15°	Chanvre.	86,287,000
16°	Maïs.	86,155,000
17°	Cidre	84,422,000
18°	Pépinières et Vergers. . . .	76,657,000
19°	Sarrasin.	61,389,000
20°	Eaux-de-vie.	59,059,000
21°	Bière.	58,036,000
22°	Lin.	57,507,000
23°	Légumes secs.	52,008,000
24°	Colza.	51,127,000
25°	Mûriers.	42,779,000
26°	Betteraves.	28,979,000
27°	Oliviers.	22,776,000
28°	Châtaigniers	13,528,000
29°	Garance.	9,343,000
30°	Tabac.	5,484,000
	Autres cultures, etc., etc. .	

On voit par cette table, que le froment est l'objet capital de l'agriculture ; sa valeur annuelle égale tous les revenus de l'État. Les pailles forment un article dont la richesse est de la moitié de celle du blé. C'est un fait qui ne laissera pas de surprendre ceux qui apprécient ce produit, par les usages domestiques auxquels on l'emploie. Nos prairies, quoiqu'elles soient loin de la situation améliorée qu'on réclame pour elles, donnent un revenu plus grand que celui de nos vignobles. Le rapport annuel des bois et forêts n'est pas plus considérable que la valeur du produit des prairies artificielles, et il est déjà égalé par la richesse que donne la culture des pommes de terre. Les jardins se rapprochent du produit que fournit la plus vieille de nos céréales, l'orge. Les jachères et les pâtis, dont la surface est dix fois aussi grande que celle des prairies artificielles, rapportent beaucoup moins qu'elles.

Nos cultures industrielles : le lin, le chanvre, les mûriers, les betteraves, sont les parties de notre revenu agricole, qui nous promettent le plus d'extension. On peut prévoir, avec certitude, que leur développement est prochain et qu'il sera rapide et prospère. Le lin est appelé à reprendre, dans l'industrie des tissus, une partie des avantages qu'il avait été forcé d'abandonner au coton.

En répétant, dans quelques années, l'énumération que nous venons de tracer, on pourra juger quelles sont les cultures en progrès, et quel espace de temps a été nécessaire à chacune pour s'élever à un rang supérieur. Il est singulier que, nonobstant l'immensité des recherches dont l'agriculture a été l'objet, ce soit la première fois qu'on indique quelle place tient tel ou tel produit dans la longue série des biens de la terre, d'après la richesse du revenu dont il dote annuellement le pays.

Si l'on réduit à son expression la plus simple, toute cette masse de faits statistiques sur la valeur de la production agricole, on est conduit aux résultats suivants :

1° La culture du sol de la France donne plus des cinq sixièmes du revenu brut annuel de l'agriculture.

2° Les terrains destinés à la nourriture des animaux domestiques, savoir : les prés, prairies, pâtis, jachères, n'en fournissent guère plus d'un dixième.

3° Les bois et forêts ne forment, par leurs produits, qu'un 21e de ce revenu.

Les cultures, sans les jachères, ont une étendue de 20,891,000 hectares. Le domaine, à l'état naturel, qui comprend les pâturages et les bois, a près de 30 millions d'hectares. Ainsi le revenu est en raison inverse de l'étendue des surfaces; et là où est le travail de l'homme, là est la richesse.

Si l'on cherche à déterminer quel est, pour chaque culture, le terme moyen du revenu brut annuel de l'hectare, et quel rang lui est assigné par l'élévation de son rapport, on arrive aux termes ci-après, qui sont réglés par des prix de production très-bas.

1°	Houblon	1,191 fr.	25 c.
2°	Mûrier	1,038.	45
3°	Tabac	689.	30
4°	Garance	636.	65
5°	Lin	585.	35
6°	Chanvre	502.	55
7°	Betteraves	489.	85
8°	Jardins	435.	55
9°	Colza	294.	65
10°	Pommes de terre	219.	20
11°	Vignes	212.	45
12°	Froment	197.	40
13°	Méteil	158.	25
14°	Orge	115.	85
15°	Seigle	114.	95
16°	Maïs	113.	65
17°	Avoine	100.	65
18°	Châtaigniers	29.	70

Ainsi, ce sont les plantes industrielles dont la culture donne le plus grand revenu, et les céréales, qui fournissent le moins élevé. Il reste à savoir si un hectare, en houblon ou en mûriers, avec une magnanerie, n'exige pas mille à douze cents fois autant de travail, et dans quelles proportions sont les chances d'une heureuse récolte.

La difficulté de saisir l'ensemble des grandes masses que nous venons d'énumérer, et d'apprécier des valeurs qui s'élèvent à des milliards, nous fait un devoir d'exposer sous un autre point de vue la richesse de la production. Nous allons l'examiner dans les limites d'un hectare moyen, afin de faire ressortir les différences considérables qu'elle présente quand on compare ensemble les quatre grandes régions partageant le territoire, ou quand on rapproche les diverses espèces de cultures. C'est l'objet du tableau suivant où la valeur brute du produit annuel de l'hectare est fixée d'après les prix de production, qui sont à la fois plus bas que ceux des marchés, mais aussi moins variables.

	Nord orient.	Midi orient.	Nord occid.	Midi occid.
Froment.	194 fr. 45 c.	214. 15	232. 20	157. 60
Méteil.	158. 10	156. 35	173. 05	127. 20
Seigle.	93. 10	117. 75	134. 75	109. 20
Avoine	89. 35	104. 10	117. 35	82. 35
Maïs.	133. 30	139. 05	154. 60	108. 15
Vignes	374. 90	192. 85	255. 50	156. 65
Pommes de terre.	273. 50	208. 80	269. 75	131. »
Sarrasin.	59. 80	84. 10	103. 60	72. 40
Légumes secs . .	197. 50	161. 25	236. 90	132. 40
Jardins	468. 50	510. »	436. 70	346. 90
Betteraves. . . .	569. 30	425. 25	475. 35	278. 40
Colza	311. 15	183. 85	294. 60	196. 55
Chanvre.	550. 65	574. »	433. 15	435. 65
Lin	821. 15	432. 15	554. 85	436. 35
Tabac.	978. 60	» »	820. 80	477. 60
Garance.	1,404. 65	596. 45	» »	» »
Châtaigniers. . .	205. 35	57. 20	31. 90	20. 50
Prairies artific. .	141. 25	138. 05	124. 55	105. 25

Il y a, comme on le voit, une grande diversité de rapport entre les quatre régions du royaume. Les causes en sont dans la différence de fertilité du sol et d'habileté agricole. Le Nord oriental et le Nord occidental se font concurrence. Le produit des céréales est plus élevé dans la dernière de ces régions; mais celui de la vigne, des pommes de terre, des jardins, des betteraves, du colza, du chanvre, du lin et des prairies artificielles l'emporte de beaucoup dans la première. Le Midi oriental est supérieur au Midi occidental, où sont situés les départements de la France les moins favorisés, ceux dont le terrain est sabloneux ou coupé de montagnes rocailleuses.

Il y a d'une région à l'autre une différence, dans le revenu, d'un hectare :

Pour le froment, de	74 fr. 60 c.	ou moitié.
— le seigle,	41. 65 —	ou presqu'autant.
— le vin,	218. 25 —	ou 72 p. °/o
— les jardins,	121. 60 —	ou 35

En comparant une culture à une autre, il faut se garder de

croire que la différence entre leur produit brut se retrouve entre leur produit net. Celui-ci s'égalise beaucoup plus, et c'est principalement la quantité plus ou moins grande de travail qui fait varier si énormément entre elles les diverses espèces de cultures.

Ainsi, le Domaine agricole rapporte, par hectare de son étendue totale, 105 à 110 francs dans la France septentrionale, et 74 à 75 dans la France méridionale. C'est une différence de 30 à 35 francs, ou du tiers de la moyenne générale. Le produit brut est presque égal entre les deux moitiés du royaume, gisant à l'Est et à l'Ouest du méridien de Paris.

La quote-part de chaque habitant dans le revenu agricole, s'élève à son maximum dans la région du Nord oriental, où elle dépasse 152 francs. La population condensée de Paris la fait descendre à moins de 130 dans le Nord occidental; ses variations sont renfermées entre 130 et 132 dans les départements méridionaux. Elle est de 135 francs par an, ou 40 centimes par jour pour chacun des habitants du royaume, et tout ce que les uns absorbent au delà de ce terme, diminue d'autant la part attribuée aux autres dans la répartition individuelle de la valeur totale de la production agricole.

Le tableau suivant montrera quel est, par régions, le produit brut de l'hectare du Domaine agricole, et quel contingent donne à chaque habitant la valeur totale du revenu brut annuel divisé par la population.

	Valeur par hect.	Valeur par habitant.
Nord oriental	105 fr. » c.	152 fr. 60 c.
Midi oriental	75. 60	130. 15
France orientale	89. 75	141. 20
Nord occidental	110. »	129. 48
Midi occidental	74. 52	132. 80
France occidentale . . .	92. 25	130. 85
— continentale. . .	91. »	135. 80
Dép. de la Corse. . . .	21. 70	80. 65
Moyenne générale	89. 80	135. 50

Il y a, comme le témoignent ces nombres, des différences extraordinaires entre une partie du pays et une autre, qui en est voisine, et qui semblerait devoir lui ressembler en toutes choses. Ainsi, par exemple, les cultures prises ensemble, sans distinction, ne donnent dans la Lozère qu'un revenu brut de 87 francs par hectare. Dans la même région, sous le même climat, elles en fournissent un de plus de 300, dans les Bouches-du-Rhône et dans le Gard. Les pâturages ne donnent, l'un pour l'autre, que 11 francs par hectare, dans les Landes. Dans la Gironde, leur produit est huit fois aussi grand. Dans l'Ariége, un hectare de bois ne rapporte que 7 à 8 francs, somme qui s'élève de 70 à 80 dans Seine-et-Marne. Dans le département du Nord, l'hectare vaut, en prairies naturelles, 178 francs, et en prairies artificielles 235. Ces deux valeurs se réduisent à 50 et 60, dans Tarn-et-Garonne. Sans doute, une foule d'éléments divers entrent dans la composition de ces termes numériques, et concourent les uns à les élever, les autres à les abaisser ; mais, parmi ces éléments, il faut compter principalement, comme la cause immédiate de l'abondance et de la richesse agricole, le travail actif et intelligent, et les progrès faits, depuis un demi-siècle, dans la science de cultiver la terre. Les chiffres suivants indiquent ces effets, et montrent quelle différence existe, d'une région à une autre, dans le revenu brut de l'hectare, selon son gisement et sa destination :

	Cultures.	Pâturages.	Bois.	(a) Totaux.
Nord oriental	190 fr. 10	56. 75	34. 60	104. 65
Midi oriental	192. 00	28. 10	13. 10	74. 65
Nord occidental	195. 90	35. 00	27. 30	111. 00
Midi occidental	138. 55	35. 20	15. 75	73. 90
Moyenne générale. . .	179. 14	38. 76	22. 68	91. 05

A l'exception du Midi occidental, où la fertilité du sol est diminuée par l'étendue des landes et des montagnes ro-

(a) Non compris les vergers.

cheuses, les trois autres parties du territoire de la France possèdent des cultures également productives, et qui donnent un revenu brut d'environ 200 francs par hectare. Mais, il y a de très-grandes différences de valeurs entre les quatre régions, en ce qui concerne les pâturages et les bois. Dans la France orientale, les départements du Nord obtiennent de leurs pâturages le double de ceux du Midi. Dans la France occidentale, leur valeur est la même au Nord et au Sud. Ce sont d'autres termes à l'égard des bois : Les départements septentrionaux fournissent, par hectare, un revenu brut de 35 fr.; ceux du Midi produisent moitié moins; et les parties du territoire, voisines de la Méditerranée, sont encore moins productives à cet égard que celles voisines de l'Océan.

Au total, le Domaine agricole, sans distinction de destination de ses divisions, rapporte, dans la France septentrionale, 107 fr. 82 c., et dans la France méridionale, 79 fr. 27 c. C'est une différence de 28 fr. 55 cent., ou de plus d'un quart. Quantité énorme que cette partie du royaume doit récupérer à force de travail, et en appliquant à l'agriculture l'intelligence et l'activité de ses populations.

En étudiant les valeurs attribuées, par les anciens Économistes, à la production totale de l'agriculture de la France, nous la trouvons portée aux termes suivants :

Époques.	Étendue.	Rapport de l'hect.	Valeur totale.
1700	48,082,200 hect.	à 31 fr. 25	1,500,000,000 fr.
1760	48,629,400 —	31. 40	1,526,750,000
1788	50,000,000 —	40. 00	2,032,333,000
1813	49,866,000 —	71. 35	3,356,971,000
1840	50,614,972 —	120. 00	6,022,169,450

Ces lignes, qui nous sont fournies par les autorités déjà citées plusieurs fois, contiennent des faits statistiques, dignes, par leur importance, d'être inscrits dans l'histoire.

La valeur du produit agricole de la France s'élevait, sous Louis XIV, à un milliard et demi. C'était 25 pour cent, ou le quart du produit actuel. Deux causes contribuaient à cette

énorme différence, qui nous enseigne dans quel état d'infériorité était l'agriculture, à la fin du XVIIe siècle, époque rendue si célèbre par tant de chefs-d'œuvre de l'esprit humain. La première de ces causes était la faible quantité des produits qu'on obtenait de la terre; et la seconde leurs prix, tour à tour extraordinairement bas ou élevés, qui ruinaient les cultivateurs ou faisaient naître la disette. C'était indubitablement la situation ordinaire des choses, pendant les règnes précédents; car, après 60 ans, on la retrouve sous Louis XV, avec quelque aggravation, attendu que la population s'était accrue et que la production était restée la même. Sous Louis XVI, il y eût une amélioration remarquable : le revenu agricole s'augmenta de 33 pour cent, sur sa valeur, en 1760. Mais, il fallut une grande rénovation sociale, pour développer l'agriculture, par le concours d'influences puissantes et éminemment favorables à ses progrès. En 1813, la production valait 3 milliards et un tiers; elle s'était augmentée de 65 pour cent, en 25 années. Il semblait que l'agriculture avait atteint son plus haut degré de prospérité, en donnant alors une richesse qui dépassait du double celle qu'on tirait du sol de la France sous Louis XIV et Louis XV. Mais la paix vint lui prodiguer de nouveaux bienfaits; et, en 27 ans, les produits agricoles gagnèrent 44 pour cent. Le revenu constaté, en 1840, monte à plus de 6 milliards. C'est presque deux fois la valeur qu'il avait pendant la période impériale.

On peut mesurer exactement, par l'accroissement annuel du revenu, les progrès de l'agriculture pendant chacune de ces périodes, qui embrassent près de 150 ans. Ce sera le sommaire de l'histoire de la production agricole, pendant les XVIIIe et XIXe siècles :

Périodes.	Durée.	Accroissement total.	Accr. moyen annuel.
1700 à 1760	60 ans	26,750,000 fr.	445,000 fr.
1760 à 1788	28 —	504,583,000	18,000,000
1788 à 1813	25 —	1,325,638,000	53,000,000
1813 à 1840	27 —	2,665,198,000	100,000,000
1700 à 1840	140 —	4,522,169,000	Moy. 32,200,000

Il n'y a point de signes aussi manifestes de la différence des temps, et de l'immense supériorité du présent sur le passé. Sous les deux règnes de Louis XIV et de Louis XV, lorsque la littérature brillait de tant d'éclat, les progrès de l'agriculture furent réduits, pendant 60 ans, à une 223e partie de ceux d'aujourd'hui ou, pour mieux dire, pendant deux générations, la culture de la terre restant stationnaire, elle était dans l'impuissance de nourrir la population, lorsqu'elle avait pourtant devant elle un avenir de prospérité si vaste que sa richesse a pu quadrupler.

Pendant le règne de Louis XVI, la présence momentanée de quelques hommes éclairés à la tête des affaires de l'État, et, déjà, la nouvelle direction des esprits vers l'étude des Sciences économiques firent sortir l'agriculture de son inertie, et portèrent son revenu brut annuel, à 18 millions d'accroissement moyen, chaque année, pendant une période de 28 ans. La puissance de la Révolution, qui agît sur les choses comme sur les hommes, tripla les effets des améliorations entreprises par Turgot et Necker, et augmenta jusqu'à 53 millions les progrès annuels du revenu agricole. Nos jours voyent une merveille bien plus grande encore. C'est le développement de la richesse rurale, protégée par la paix, et donnant, depuis 27 ans, un accroissement annuel du revenu des terres, qui excède de 50 millions celui de la période précédente, si favorable pourtant à l'agriculture.

En reconnaissant que, depuis le commencement du XVIIIe siècle, le revenu annuel de la production agricole s'est augmenté de quatre milliards et demi, il faut assigner à ce prodige, sans exemple dans les annales de l'humanité, deux causes tout à fait différentes : l'une est le progrès général, rapide, incessant, immense, imprimé à l'agriculture, comme à la société toute entière, par la Révolution et les temps qui l'ont suivie jusqu'à ce jour; l'autre est l'état d'abandon, de servitude, de barbarie, dans lequel la culture de la terre a végété, en France, pendant une longue suite de siècles.

L'œuvre de notre génération eût été moins grande et moins surprenante, si nos ancêtres ne nous avaient pas légué le soin de tout faire pour la véritable prospérité du pays, à commencer par la fertilisation des campagnes et par le bien-être du laboureur.

L'accroissement de la population qui, de 1700 à 1840, a été de près de 14 millions d'habitants, atténue l'augmentation du revenu agricole, lorsqu'on compare l'un à l'autre. Voici le contingent de chaque personne dans la valeur totale de ce revenu :

1700	77 fr. par habit.		00 fr.
1760	73	Dimin.	4
1788	85	Accr.	12
1813	118	id.	33
1840	180	id.	62

Ainsi, en prenant pour base la population, qui est le terme rationnel de toute appréciation des progrès de l'agriculture, on trouve que, sous Louis XV, la production, au lieu de s'accroître, avait diminué. Sous le règne suivant, par l'administration de Turgot, Malesherbes et Necker, par les efforts des Économistes et des Agronomes, le déficit fut arrêté et remplacé par une augmentation sensible. Mais l'amélioration grande et décisive commença sous l'empire du nouvel ordre de choses, qui affranchit les campagnes de la dîme et des servitudes féodales. En 1813, le revenu agricole, calculé par le nombre des habitants, avait presque triplé; en 1840, il a dépassé le quintuple de sa valeur en 1788.

Les progrès de la population réduisent de plus en plus la quote-part qui revient à chaque habitant dans l'étendue du Domaine agricole. Le tableau suivant montre les termes de cette décroissance :

Époques.	Cult., jach. comp.	Pâturages et forêts.	Part de chaque habit. dans le domaine agr.
1700	138 ares.	108 ares.	246 ares.
1760	118 —	113 —	231 —
1788	114 —	96 —	210 —
1813	98 —	69 —	167 —
1840	82 —	68 —	150 —

Cette réduction progressive de la part de chaque habitant dans le Domaine de l'agriculture, peut continuer jusqu'à la fin du siècle, sans avoir rien d'inquiétant; mais on doit prévoir, dès à présent, un temps où elle deviendra, comme elle doit l'être déjà en Angleterre et en Belgique, un objet de sollicitude pour l'État.

Des lumières nouvelles seront jetées sur ce sujet par les chiffres suivants, tirés des documents officiels ou authentiques, et qui néanmoins ne doivent être considérés que comme approximatifs, l'étendue des supputations qu'ils résument ne comportant pas une exactitude rigoureuse.

Division, par habitant, de l'étendue du Domaine agricole, des principaux États de l'Europe.

		Cult. et jach.	Pât. et bois.	Autre surface.	Total par habit.
1840	France	82 ares.	68 ares.	6 ares	156 ares.
1831	Angleterre . . .	45 —	54 —	9 —	108 —
1831	Écosse	113 —	58 —	150 —	321 —
1831	Irlande	50 —	46 —	7 —	103 —
1831	Royaume-Uni. .	53 —	50 —	23 —	126 —
1839	Belgique	40 —	22 —	11 —	73 —
1832	Hollande	18 —	22 —	58 —	98 —
1837	Bade	44 —	60 —	17 —	121 —
1829	Wurtemberg . .	45 —	58 —	27 —	130 —
1828	Bavière	50 —	93 —	39 —	182 —
1836	Prusse	81 —	88 —	32 —	201 —
1830	Lombardie . . .	34 —	33 —	20 —	87 —
1838	Prov. vénitiennes.	35 —	10 —	63 —	108 —
1838	Roy. de Naples .	74 —	32 —	27 —	133 —

De ces nombres ressortent les faits statistiques ci-après énoncés :

Le Domaine agricole de la France, c'est-à-dire l'étendue du territoire qui donne à l'agriculture des produits et un revenu, est d'environ 50 millions d'hectares, ou 25,600 lieues carrées moyennes. Les autres surfaces, dont la plus grande partie est consacrée aux besoins communs de l'état social, ont à peu près 2,500,000 hectares, ou 1,284 lieues carrées moyennes.

Sans doute, l'espace occupé maintenant par les routes, les canaux, les édifices, est plus vaste qu'autrefois, mais aussi les surfaces, qui étaient jadis couvertes par les eaux stagnantes ou abandonnées comme des landes sans valeur, sont aujourd'hui bien moins considérables.

Depuis Louis XIV jusqu'à la Révolution, les cultures de toutes espèces, jointes aux jachères, formaient près de la moitié ou tout au moins deux cinquièmes de l'étendue du Domaine agricole; elles ont encore à présent la même surface; et les 27 millions d'hectares qu'il fallait en 1700, pour une population de moins de 20 millions d'habitants, suffisent maintenant pour 34 millions. Au lieu de 138 ares par personne, il n'en faut que 82. L'économie est de 56 ares, et se rapproche de plus en plus de la moitié.

Les jachères ont diminué progressivement. A la fin du XVII[e] siècle, il y en avait 11 millions d'hectares; on n'en comptait plus que 9 millions en 1788; il n'y en a pas six actuellement.

Leur répartition, d'après la population, en donnait soixante ares, par habitant, sous Louis XIV. Cette quote-part n'est plus à présent que de 20 ares, ou le tiers de l'étendue de terres laissées inutiles il y a 140 ans.

La surface destinée à fournir aux besoins de chaque individu, étant aujourd'hui presque moitié moins grande qu'en 1700, il s'ensuit que, pour fournir une même quantité de productions, il faut que l'agriculture l'ait rendue moitié plus féconde. Si notre agriculture était demeurée dans l'état où elle était sous Louis XIV, il nous faudrait, pour notre subsistance, près de 47 millions d'hectares, que nous n'aurions pu trouver qu'en changeant en champs de blé, nos pâturages et nos forêts; transformation qui, pour prévenir une disette, en aurait causé une multitude d'autres. Cette alternative inévitable prouve que les progrès de la culture n'étaient pas seulement une prospérité désirable, mais bien encore une condition absolue d'existence.

Les pâturages de toutes sortes, joints aux bois et forêts, occupaient, en 1700, et même un siècle après, environ 40 pour cent, ou deux cinquièmes du territoire. Chaque habitant en avait plus de cent ares.

Ce contingent n'est plus que de soixante-six, et l'augmentation de la population a restreint d'un tiers la quote-part de chaque personne. La surface totale étant maintenant, comme autrefois, de 22 millions d'hectares, il faut admettre que les pâturages se sont agrandis, car il est certain que les bois ont beaucoup perdu.

Le Domaine agricole tout entier est, à très-peu près, le même qu'au temps de Louis XIV, quant à l'étendue absolue de sa surface; mais il a diminué graduellement dans son rapport à la population. En 1700, les terres utiles, réparties par habitant, donnaient à chacun deux hectares et demi. En 1760, sous Louis XV, ce contingent n'était plus que de 216 ares; il en dépassait à peine 200 en 1788; en 1813, il était déjà réduit à 162; maintenant, il n'atteint pas à 150 ares. La diminution a été de près de 100 ares dans l'espace de 140 ans. Ce sont deux cinquièmes de la part qu'avaient nos pères dans l'héritage social.

Ces termes numériques font connaître l'influence qu'exerçait sur notre agriculture l'état de la société aux époques principales de notre histoire.

Les splendeurs du règne de Louis XIV, les lumières répandues par les hommes de génie qui l'ont illustré, les institutions qui établirent l'ordre civil et légal, l'administration de Colbert, les progrès des sciences et des arts, pendant cette belle et mémorable période, n'eurent aucune action bienfaisante sur l'agriculture, qui demeura dans le même état d'impuissance et de barbarie qu'au temps des Valois. En Normandie, dans l'une des provinces les plus fertiles de la France, l'acre rapportait seulement, d'après les recherches de Vauban, 90 gerbes, qui donnaient 900 livres de froment, ou dix-huit boisseaux.

C'était, par hectare, 118 gerbes produisant 150 kilogrammes de blé, ou 6 hectolitres 20. Aujourd'hui, par un terme moyen, pris *par communes,* sur tout le département de la Seine-Inférieure, la même surface donne annuellement 18 hectolitres et un quart. Ainsi, l'agriculture obtient maintenant du même sol, trois récoltes pour une ; elle en obtient bien plus encore, puisqu'au commencement du XVIII[e] siècle, la terre ne donnait de blé que de trois années une, et qu'elle n'était cultivée que deux années consécutivement. Quand la semence et la dîme était prélevées, il ne restait que 3 hectolitres, valant ensemble 27 fr. 12 cent.

Au rapport de Vauban, la multiplicité des droits de taille, d'aides et de douanes provinciales, réduisait les propriétaires à arracher leurs vignes et à détruire leurs pommiers, parce que les impôts excédaient la valeur des produits.

Le quart du revenu était absorbé par la perception de la taille. On l'exerçait avec une si grande rigueur qu'il était ordinaire d'enlever les portes des maisons, après avoir vendu, pour le fisc, tout ce qu'elles contenaient ; et que des chaumières, dont le maître n'avait pu payer les taxes, étaient démolies, pour en tirer les solives et les planches, qui étaient vendues, au sixième de leur valeur, pour le compte de l'État.

La plus grande partie des terres, ajoute l'illustre Statisticien, n'étaient ensemencées que de cinq années l'une, et ne rapportaient que du seigle, de l'avoine, du blé noir avec très-peu de froment.

Quant aux vignes, le cinquième de leur étendue était en friche, et le reste fort mal tenu [a].

Si la richesse donnée par la production agricole s'élevait, sous Louis XIV, à 1500 millions, c'est que les céréales avaient communément un très-haut prix. Le froment valait 15 francs l'hectolitre, comme aujourd'hui, quand on l'évalue d'après les prix des communes ; mais, en calculant la

(a) Vauban. p. 24, 26, 134 et 135. Edit. in-12. 1708.

valeur des céréales d'après les prix des marchés, et en y joignant l'estimation de la paille, on trouve qu'à présent, nos terres arables rapportent au lieu d'un milliard, près de 3 milliards et demi, ou 240 pour cent.

Comparées à leur ancien produit, les vignes ont doublé de valeur. Les cultures diverses donnent vingt fois le revenu qu'on en tirait, il y a cent cinquante ans.

C'est là où se déploie l'industrie agricole, qu'on dirait volontiers être une invention récente. Au total, nous obtenons aujourd'hui de nos cultures beaucoup au delà de 5 milliards chaque année, tandis qu'elles ne produisaient que 1285 millions, sous Louis XIV. Ainsi leur revenu brut a quadruplé ; et cet immense accroissement de richesse est d'autant plus merveilleux, qu'il est produit par la même étendue de terres, ou pour mieux dire par la même surface.

Chaque hectare, au lieu de donner 48 francs, en rapporte près de 200.

Quand il s'agit des productions naturelles, leurs quantités ne pouvant s'accroître, comme celles des récoltes multipliées par l'industrie humaine, l'augmentation de la richesse qu'on en obtient, est moins considérable ; elle provient uniquement de l'exhaussement des prix.

Ainsi, nos prairies, qui ont la même étendue qu'au XVIIe siècle, rapportent plus du triple en valeur, parce que le nombre plus grand des bestiaux rend le foin plus nécessaire.

Nos forêts, quoique leur étendue soit moins considérable qu'autrefois, donnent aujourd'hui un revenu de deux cent cinquante-cinq millions, au lieu de quarante-cinq, comme sous Louis XIV, attendu le renchérissement du combustible, dont le prix a quintuplé.

En résumé, la richesse agricole, produite maintenant par le territoire de la France, comparée à celle qu'on en obtenait en 1700, et même sous le règne de Louis XVI, en 1788, est en quantité double pour les céréales, et quintuple pour les

autres cultures. Elle est en valeur, quadruple pour le Domaine rural, et presque quintuple pour le Domaine naturel.

La postérité n'apprendra pas sans étonnement que cette immense fertilisation du sol de la France, et cet accroissement prodigieux de la Fortune publique, sont l'œuvre de la même génération à qui le pays doit son affranchissement, sa gloire militaire la plus illustre, ses libertés les plus chères et les institutions les plus propices au bien-être des populations.

IIe PARTIE.

ANIMAUX DOMESTIQUES.

Les animaux domestiques, élevés et multipliés par l'agriculture, sont l'un de ses premiers bienfaits. Leur immense richesse, qui est liée intimement à celle de la production rurale, prend place, après elle, dans l'inventaire de la fortune du pays. Une partie de ces animaux suppléent, par leur force, à la force humaine, en préparant la terre, pour recevoir la semence des moissons ; une autre partie participe essentiellement avec les céréales, à la subsistance des populations ; et enfin, l'une de leurs espèces est associée à l'homme, dans les combats, dans les voyages, dans les travaux de la culture et de l'industrie ; et jusqu'à ces derniers temps, où la puissance merveilleuse de la vapeur est venue lui apporter son concours, elle avait toujours été, depuis quarante siècles, le véhicule des transports, le moyen des communications longues ou rapides, et le moteur d'une multitude d'actions mécaniques, indispensables aux besoins de la vie des peuples civilisés.

De nos jours, les animaux domestiques exercent, d'une extrémité à l'autre de l'Europe, la même influence sociale. Ils constituent partout un cinquième de la richesse qui est créée,

chaque année, par la production agricole; et, dans les pays où les droits politiques sont réglés, par le revenu de la propriété, ils concourent, dans cette proportion, avec la culture du sol, à faire participer leurs maîtres aux pouvoirs de l'État.

Chez les nations nomades de la haute Asie, qui n'attachent de prix à la terre, qu'autant que ses pâturages ne sont pas épuisés, la possession des troupeaux forme encore, comme jadis lors des Patriarches, de grandes fortunes, compagnes inséparables de l'autorité.

Souvent, dans l'antiquité, au lieu de troupeaux, il suffisait d'avoir un cheval, pour prendre part à la puissance publique. Les Hippobotes d'Athènes tenaient leur capacité civique du cheval qu'ils possédaient, et qui en faisait une caste privilégiée. Il en était ainsi dans beaucoup d'autres Etats de la Grèce; et les chevaliers romains devaient leur titre à cette étrange supériorité sociale qu'un cheval conférait à son cavalier.

Lors de la féodalité, l'influence aristocratique de cette sorte d'animaux, s'étendit et s'aggrava considérablement. Tout le monde sait que si cette terrible domination pesa pendant près de mille ans, sur les peuples de l'Europe, c'est que ses Hommes d'armes, montés sur des chevaux puissants, bardés de fer, étaient invulnérables et irrésistibles quand ils chargeaient les malheureux paysans, désignés sous le nom de Jacques, Pastoureaux, Gueux ou Va-nu-pieds. Mais quand cette formidable cavalerie était démontée, elle n'avait plus de défense; et une épizootie, qui aurait tué ses chevaux de bataille, aurait détruit la féodalité aussi sûrement que l'a fait la poudre à canon.

Ces rapides aperçus montrent que l'histoire des animaux domestiques est rattachée, par des faits nombreux et importants, à celle de l'espèce humaine et qu'elle peut parfois en expliquer les événements. Ils font naître le désir de rechercher quand et comment s'est formée cette alliance qui a introduit quatre ou cinq sortes d'animaux, au milieu des po-

pulations, et qui les fait vivre, en famille, sous le même toit depuis l'enfance des sociétés. Nous ne pouvons dire, ici, que quelques mots sur cette grande et intéressante question.

Quand on considère les soins nombreux et difficiles qu'exigent pour prospérer, nos animaux domestiques, il semble que leur existence, ou du moins leur multiplication, est attachée à la civilisation, et qu'il a fallu une longue suite de siècles pour parvenir à leur imprimer les habitudes sociales, qui permettent aux hommes de s'en servir comme d'utiles auxiliaires de leurs travaux, et comme des compagnons liés inséparablement à leur vie. Ces conjectures plausibles n'ont cependant aucun fondement. Par un phénomène inexplicable, dès que l'espèce humaine a paru sur le globe, avant même que les sociétés se fussent formées, les espèces domestiques vivaient déjà en communauté avec l'homme, autour de son habitation, donnant à sa première famille, leur lait, leur chair et leurs toisons. La Genèse, qui nous a conservé les plus anciennes traditions de l'Orient, nous montre les habitants primitifs de la terre partagés en deux castes : celle des laboureurs et celle des bergers ; et son témoignage nous apprend que l'exploitation des troupeaux remonte à la même antiquité que la culture des céréales [a]. Il y a quarante siècles, qu'on se disputait déjà les pâturages des rives du Jourdain, pour des brebis et des bœufs qui étaient en si grand nombre qu'ils rendaient très-riches Abraham et son frère. Mais les animaux domestiques de l'Égypte devaient être incomparablement plus multipliés, puisque le Pharaon, qui régnait alors, en donna de grands troupeaux, pour acquérir la possession de Saraï, et qu'il y joignit encore des chameaux et des ânes, espèces qui, dans ce temps, étaient étrangères à la Judée, et qui étaient communes sur les bords du Nil [b].

Partout, aux époques les plus reculées, on voit apparaître avec les hommes, les animaux destinés à leur rendre la vie plus facile. On dirait volontiers que c'est une association qui

(a) Genèse. c. IV. v. 2, 3, 4. (b) Genèse, c. XIII. v. 16. id. v. 5 à 11.

date du premier jour de la société civile. Dès le commencement de la période mythique de chaque peuple de l'antiquité, on trouve les animaux domestiques immiscés dans toutes les transactions privées et publiques; les héros s'en occupent à l'envi; les dieux ne dédaignent point d'en prendre la forme, dans leurs nombreuses incarnations. Paris, Œdipe, Romulus étaient pasteurs. Achille et Diomède étaient des dompteurs de chevaux; Hercule se fit le bouvier des bœufs qu'il avait enlevés au roi espagnol Géryon. Les immortels se plaisaient à prendre la figure de ces animaux. Un bélier, c'était Jupiter Ammon; — une vache, Isis aux mamelles fécondes; — un bœuf, le dieu Apis, armé de cornes symboliques; — un taureau, qui fendait les flots du Bosphore, c'était le premier des dieux, montrant à l'Asie le chemin de l'Europe. Enfin, la création du cheval, était l'œuvre de Neptune. Parmi ces espèces on ne trouve ni l'éléphant, ni le dromadaire, soit qu'ils ne fussent pas encore subjugués par l'homme, soit plutôt parce que les contrées orientales, qui sont leur patrie, étaient sans communications avec l'Occident. Cependant, dès le temps d'Abraham, l'Égypte possédait le chameau, ce qui implique que les récits mythiques, où figurent sans lui toutes les autres sortes d'animaux, remontent à une époque antérieure et beaucoup plus ancienne. Rien n'en prouve mieux la haute antiquité que l'introduction de trois espèces domestiques parmi les signes du zodiaque : le bélier, le taureau et le sagittaire, qui est un centaure, c'est-à-dire un cheval avec son cavalier. On sait que ces signes sont les plus vieux monuments de la science des hommes, et qu'on en attribue l'origine aux Atlantes ou même à un peuple inconnu, qui serait, si l'on en croyait Bailly, la source mystérieuse de nos connaissances.

Un fait historique important sort, avec certitude de ces vieilles traditions; c'est que les animaux domestiques, comme les céréales, ont été donnés aux peuples primitifs, non-seulement avant leurs plus anciennes annales, mais encore à des

époques plus reculées que les légendes fabuleuses dont elles sont précédées. Il n'existe rien qui puisse permettre de conjecturer, comment et par qui l'acquisition en fut faite; — quels hommes subjuguèrent le taureau sauvage et domptèrent le cheval fougueux; — qui inventa le moyen de changer le premier en un bœuf docile, et le second en un animal sociable; — et comment il s'est fait, que des générations perdues dans la nuit des temps, aient achevé cette œuvre si parfaitement, qu'il s'est écoulé trente siècles sans qu'il ait été possible d'ajouter une seule espèce à nos quadrupèdes domestiques, excepté le cochon d'Inde, petit animal inutile, que les Conquistadors espagnols importèrent d'Haïti, tandis qu'ils oublièrent de nous envoyer le Lama et la Vigogne du Pérou, qui devraient exister en Europe depuis plus de 300 ans.

Non-seulement les peuples de l'antiquité avaient toutes nos espèces domestiques, mais encore ils les avaient multipliées bien au delà de ce que nous avons fait.

Chez les Hébreux, quand Moïse envahit le pays de Madian, il partagea entre les vainqueurs, plus de 800,000 têtes d'animaux, qui avaient appartenu à une population de 130,000 personnes, savoir :

72,000 bœufs...	ou 5 à 6	pour	10 habitants.
675,000 moutons......	52	—	10
61,000 ânes.........	5	—	10 [a]

Nous ne possédons en France aujourd'hui que :

3 bœufs ou vaches pour	10 habitants.
9 moutons ou brebis pour	10

Ainsi le petit peuple des Madianites avait deux fois autant de bétail que nous, et le quintuple de moutons.

Dans une razzia des tribus de Ruben et de Gad, il fut enlevé à quatre peuplades indigènes, formant 100,000 habitants :

250,000 moutons.....	25	pour	10 personnes.
50,000 chameaux.....	5	—	10
2,000 ânes.........	1	—	50 [b]

(a) Nomb. c. XXXI. v. 32 à 35. (b) Paralip. c. V. v. 9 à 21.

Job, si connu par ses malheurs et ses poésies, possédait 12,000 têtes d'animaux, savoir :

1,000 bœufs.	3,000 chameaux.
7,000 moutons.	500 ânes [a].

Le roi de Samarie, Achab, recevait annuellement des Moabites, un tribut de 100,000 agneaux et de 100,000 moutons avec leurs toisons.

La consommation de la viande était proportionnelle à ces nombres. Un calcul, dont les détails ont trop d'étendue pour trouver place ici, montre que, pour approvisionner pendant l'année le palais de Salomon, il fallait 10,900 bœufs et 36,500 moutons, donnant 3 millions et demi de kilogrammes de viande. Ce serait pour nous la consommation de 182,500 habitants de nos départements. Cette masse immense de nourriture était augmentée par les cerfs, les daims, les buffles et les volailles, qui sont mentionnées à part dans cet inventaire [b].

Si le caractère oriental des Hébreux rendait suspecte la vérité de cette magnificence, nous pourrions citer, d'après d'autres autorités, une multitude de faits numériques d'une portée semblable.

Tout le monde sait que les Spartiates étaient renommés pour leur sobriété; et l'on doit peu s'attendre à ce que des gens qui, par goût, couchaient sur des roseaux et mangeaient du pain d'orge, eussent un meilleur régime animal que le nôtre. C'est cependant ce qui est prouvé. La portion de viande servie à chaque citoyen, à la table publique, consistait en chair de porc bouillie, pesant, pour chaque repas, un quart de mine [c]. C'était, par an, 35 kilogrammes et demi, ou 71 livres 7 onces. En France, la consommation totale de la viande ne s'élève qu'à 20 kilogrammes par personne. Si l'on admet que les hommes en consomment moitié en sus plus que les autres catégories d'habitants, on n'arrivera encore qu'à 30 kilo-

(a) Job. c. I. v. 1. (b) Rois. c. IV, v. 22 et 23. (c) Dicœar. ap. Ath. l. IV. c. VIII.

grammes au lieu de 35 et demi, qui formaient la ration d'un Spartiate; et il y a en outre cette différence qu'il mangeait du porc, viande bien plus substantielle que celle de bœuf et de mouton.

Dans l'ancienne Égypte, la ration assignée aux milices, manifeste pareillement une multiplication considérable des animaux qui contribuent à la subsistance publique. Chaque soldat recevait, par jour, deux mines de viande équivalant à près de 8 hectogrammes, ou beaucoup plus d'une livre et demi. C'était le triple de notre ration militaire; et, de plus, il lui était donné avec cette nourriture 4 cotyles de vin, faisant environ un litre [a].

Les chevaux n'étaient pas moins multipliés, en Égypte, que les autres espèces animales. Appien, dans l'énumération des forces de ce pays, sous la domination des Ptolémées, porte le nombre des cavaliers à 40,000, avec 2,000 chars et 300 éléphants [b]. La population étant de 7 millions d'habitants, il y avait un cheval de guerre pour 160 personnes. En France, aujourd'hui, cette proportion est d'un cheval pour 700 habitants; ce qui suppose que l'Égypte possédait quatre à cinq fois autant de chevaux, que l'un des États de l'Europe qui en a le plus. Il ne peut échapper aux Économistes qu'il s'agit ici d'une contrée dont le sol était cultivé comme un jardin, et non d'un pays sauvage, comme l'Oukraine et les Pampas, où les chevaux croissent et se multiplient, avec toute la liberté de l'état naturel.

Déjà, nous avons établi, par l'autorité des faits, que les peuples anciens possédaient tous les quadrupèdes domestiques que nous avons, et que la puissance de la civilisation moderne n'y a rien ajouté, quoiqu'elle en eût la possibilité. Les nouveaux aperçus, que nous venons de présenter, prouvent, de plus, que dans l'antiquité les animaux élevés par l'agriculture étaient beaucoup plus multipliés et qu'ils fournissaient aux populations une nourriture substantielle, dont

(a) Hérod. l. III. p. 158. (b) Appien. Rom. hist. Præf.

les classes inférieures sont privées dans l'état actuel de l'Europe, tel que l'ont fait l'invasion des barbares et la domination féodale.

Ces faits concordent mal avec l'opinion que nous avons de la supériorité du temps où nous vivons; mais, il y a bien d'autres vérités à apprendre, dans les écrits des anciens; celles qui sont demeurées ignorées, sont, la plupart, exprimées par des nombres et ne peuvent être saisies et appréciées qu'avec l'aide de termes comparatifs dont on a manqué jusqu'à présent. C'est quelque chose sans doute, que de savoir quelle était la part d'un Spartiate ou d'un Egyptien, dans la quantité de viande que consommait son pays. Toutefois, il faut encore savoir si c'est peu ou beaucoup, et s'il y a dans cette quantité, comparée à notre consommation, une supériorité marquée. Deux sortes de recherches sont donc indispensables pour arriver à ces résultats : la Statistique de l'Economie sociale des peuples de l'antiquité, et celle des peuples modernes. Dans quelque occasion prochaine, nous essayerons de faire sortir de l'étude des historiens classiques, la situation économique des nations anciennes, tracée d'après les données statistiques conservées par leurs annales et leurs monuments. Ici, nous avons pour tâche de rassembler les chiffres officiels, qui peignent, d'après nature, l'état économique de l'un des premiers pays de l'Europe, la France. Lorsque nous y serons parvenus, nous aurons préparé les éléments de ces comparaisons, qui peuvent seules permettre un jugement; et nous aurons acquis les termes nécessaires pour établir un parallèle, entre les nations modernes et, de plus, entre les siècles passés et les jours contemporains.

Le petit nombre de faits que nous venons de citer, en rapprochant la Statistique actuelle des animaux domestiques de celle des temps les plus anciens, nous a conduits à deux résultats historiques importants. On doit attendre d'une étude plus étendue une fécondité plus grande et plus heureuse. C'est dans cet espoir que, nous prévalant des grands travaux que

nous avons exécutés pour la Statistique générale de la France, nous allons explorer dans tous ses détails, l'immense population des animaux domestiques, dont la reproduction et la conservation sont confiées à l'agriculture, et forment l'un des premiers objets de l'Economie rurale du pays.

Nous indiquerons successivement :

1° Les animaux domestiques, agricoles, existant en France autrefois et maintenant ; et nous les énumérerons par espèces et par localités, avec leur valeur et leur revenu ;

2° Les animaux abattus pour la consommation en énonçant leur nombre, par sortes, leurs poids brut et net, leur prix par tête et leur valeur totale ;

3° La consommation de la viande, par espèces, en quantité et en valeur, par localité et par habitant.

Nous essayerons de rendre plus facile l'appréciation des nombres, que nous exposerons, en donnant les moyens de les comparer soit avec ceux appartenant à d'anciennes époques de notre histoire économique, soit avec les termes statistiques que nous ont fourni, sur ce sujet, les principaux pays de l'Europe.

1° ANIMAUX DOMESTIQUES RECENSÉS.

Au milieu de la population, il en existe une autre formée d'une multitude d'êtres encore plus nombreux, et dont la subsistance exige une plus grande étendue de terres que celle nécessaire à la nourriture des hommes. C'est l'immense tribu des animaux domestiques, herbivores, qui se divise en sept espèces différentes ayant chacune sa destination dans les besoins de la vie sociale.

La France possède 52 millions de ces animaux, qui sont alimentés par les produits de 22 millions d'hectares en prairies naturelles et artificielles, en pâturages et en pâtis, et qui consomment, de plus, parmi les produits des cultures, une quantité considérable de grains et d'autres végétaux. Il faut

42 ares à chaque animal entretenu par l'agriculture, tandis que 21 suffisent à chaque habitant. Il y a là une grande et perpétuelle nécessité, qui ne peut souffrir aucune interruption, dans le retour périodique des phénomènes de la végétation, puisque l'existence de 85 millions d'hommes et d'animaux dépend entièrement de la reproduction des céréales de nos champs et des herbes de nos prairies. Une perturbation astronomique qui causerait une sécheresse prolongée, changerait en une solitude, un pays populeux; mais, c'est un désastre sans exemple dans l'histoire du monde ; et l'on ne peut admettre qu'il y eut rien de semblable même dans la famine septennale, qui désola l'Egypte, au temps de Joseph. Ce fléau ne dût avoir qu'une action locale et bornée puisqu'il fut possible de l'apaiser par des approvisionnements contenus dans des greniers d'abondance. Si la population n'avait point eu d'autres moyens de subsistance, ces réserves auraient dû lui fournir plus de 200 millions d'hectolitres de blé, et la capacité des silos qui les auraient contenus, aurait dû dépasser le double de tous les greniers de la France.

L'Europe occidentale, qui, avant la fin du XIX[e] siècle, devra nourrir un habitant ou un animal domestique, par chaque parcelle de 25 ares, manque encore de la garantie d'un vaste et puissant système d'irrigation, qui puisse prévenir les effets plus ou moins funestes des sécheresses. Cette sauve-garde, dont la France vient d'adopter l'heureux projet, est l'unique moyen d'assurer la subsistance des hommes, et en même temps, d'augmenter le nombre des animaux, en leur procurant des pâturages fertiles et abondants, au lieu des pâtis desséchés où ils végètent aujourd'hui si souvent. Il y a là, sans doute, des travaux immenses, d'une exécution difficile; mais, l'entreprise des chemins de fer vient d'apprendre à tous, quelle action peut être exercée sur l'état physique des contrées, par l'industrie humaine.

Dans cet avenir, il sera utile de connaître quelle était la situation des choses à notre époque. Nous allons la tracer dans

les sections suivantes qui exposeront : quel est maintenant, dans toute l'étendue de notre territoire, le nombre, la valeur et le revenu des animaux domestiques, en masse, sans distinction d'espèces. Nous comparerons ces nombres aux animaux existant en France dans des temps antérieurs ainsi qu'à ceux possédés par les pays étrangers.

CHAPITRE Ier.

ANIMAUX DOMESTIQUES EN MASSE.

Le nombre des animaux domestiques élevés par l'agriculture, pour les premiers besoins des populations, est bien moins dans la dépendance de la volonté des hommes qu'on ne le suppose communément, car il est soumis à des conditions géographiques et économiques, qui en déterminent l'étendue. Sans doute ces animaux existent partout en Europe; Mais, pour les multiplier considérablement il faut d'abord, que les céréales, qui sont la première nécessité des peuples civilisés, n'occupent pas la plus grande partie du territoire, comme en Lombardie. Il faut encore que les pâturages fournissent une nourriture abondante, et, de plus, convenable, à chaque espèce d'animaux, par ses qualités particulières. Il faut enfin, des marchés, où les prix soient assez avantageux, pour porter de préférence, vers l'élève des animaux, l'industrie agricole et les capitaux dont elle dispose. Or, les herbes, les foins qui doivent pourvoir à la subsistance de plusieurs millions de bêtes, ne peuvent croître que sous l'influence d'un arrosement fluvial ou d'un climat humide, comme celui des Iles Britanniques, et ils ne peuvent être produits que par une immense surface de prairies naturelles, dont le revenu puisse le disputer, avec avantage, à celui des terres en cultures. Il est vrai qu'il est possible de suppléer, par l'irrigation, à l'arrosement que fournissent les fleuves ou l'atmosphère, et

que c'est ce dernier moyen qui mettra la France en possession de pâturages aussi féconds que ceux de l'Angleterre. Il est encore vrai que les prairies artificielles sont une puissante ressource, tout à fait indispensable dans les contrées où la densité de la population exige une grande étendue de terres à blé, et ne laisse aux pâturages que des terrains arides et trop limités. Mais les travaux qu'exigent les irrigations et les prairies artificielles, élèvent la valeur des animaux, et rendent impossible toute concurrence entre eux et ceux qui, dans des contrées à demi-sauvages, sont nourris, sans frais, dans des pâturages naturels. De là, résultent, en France, deux conséquences très-fâcheuses, dans l'ordre économique : l'une est la nécessité des droits protecteurs, pour défendre la production indigène : l'autre est le haut prix de la viande, qui laisse à peine aux classes ouvrières le pouvoir d'en faire un usage borné. Le dernier de ces effets réagit fortement sur sa cause, et ajoute encore à sa puissance. L'élévation du prix réduit la consommation ; et la consommation, réduite à la minime proportion de 20 kilogrammes par personne, limite la production, rétrécit la demande, et maintient la vente stationnaire, depuis un demi-siècle, malgré tous les progrès de l'état social.

On ne sortira de ce cercle fatal que par une rénovation de nos pâturages, qui, en augmentant leur fertilité, permettrait d'abaisser le prix des bestiaux ; ce qui augmenterait, à la fois, avec la consommation de la viande, la vente des animaux qui la fournissent, et en accroîtrait d'autant la demande et la production. C'est certainement l'une des prospérités publiques que l'on doit envier le plus pour la France. Mais, il ne faut pas induire de l'éminente utilité de ce progrès, que notre industrie agricole soit à cet égard, comme on l'imagine sans fondement, plus reculée que celle des meilleurs pays de l'Europe. Il y en a bien peu qui, à cet égard, l'emportent sur nous. Sur vingt-sept États différents, nous n'en comptons que six qui possèdent plus d'animaux domestiques que la

France, et il y en a vingt qui en ont infiniment moins. Encore, parmi ceux qui en ont davantage les chiffres, attribués à deux d'entre eux, ne doivent être acceptés qu'avec réserve; car, quoiqu'ils soient émanés d'autorités respectables, ils ne proviennent point de recensements officiels. Ce sont les nombres attribués à l'Angleterre et au Danemarck.

On ne saurait, au reste, contester la supériorité de la Grande-Bretagne, quel que soit le nombre qui l'exprime. La première cause en est dans la protection que le climat accorde aux pâturages, qui ne sont ni desséchés par les ardeurs de l'été, ni glacés par les rigueurs de l'hiver. Il faut aussi en faire honneur à l'agriculture anglaise, qui, pendant que nous parcourions, en conquérants, la plupart des contrées de l'Europe, s'occupait de la création de prairies artificielles dont les produits annuels s'élèvent à 662 millions de francs, ou 36 pour cent du revenu brut des cultures de l'Angleterre. Mais, il faut reconnaître, avant tout, qu'elle a pour cause l'aristocratie de la propriété territoriale et des lois. La richesse et l'hérédité des biens fonciers concentrés, depuis les Tudors, dans un très-petit nombre de familles, permettent des améliorations agricoles et des entreprises, qui sont impraticables dans les pays où les terres et les fortunes sont morcelées à l'infini, par l'égalité des partages et par les vicissitudes des révolutions. D'ailleurs, la puissance patricienne, qui est investie de l'autorité publique, s'en est servie pour constituer en monopole, tout ce qu'exigent les besoins de la population. Comme elle seule a la propriété des terres, elle seule vend le blé nécessaire à la subsistance du peuple, l'orge dont il fait sa boisson, et qui lui tient lieu de vin, la laine dont il tisse ses vêtements, et dont les produits alimentent un grand commerce. Et, comme c'est elle qui fait les lois, elle règle la vente des grains à cent pour cent au-dessus des prix courants du continent; et elle assimile le vol d'un mouton, qui lui appartient, à la perpétration de l'assassinat ou de la haute trahison. C'est depuis peu d'années seulement qu'elle a bien voulu, cédant

aux efforts pleins d'humanité de lord John Russel, substituer, pour ce vol, la peine de la déportation à celle du gibet. C'est depuis moins longtemps encore, que sir Robert Peel lui a arraché une loi libérale sur l'importation des blés étrangers.

Non-seulement dans les Iles Britanniques la conservation des troupeaux est garantie par le Code criminel le plus rigoureux, mais encore leur multiplication est protégée par les lois civiles les plus inexorables, et la préférence leur est accordée même quand il s'agit de l'existence des hommes. Dans le nord de l'Écosse, de grands propriétaires ayant reconnu plus avantageux, de mettre en pâtures à moutons, leurs vastes domaines qui, de temps immémorial, étaient habités et labourés par de pauvres paysans, ils en ont chassé la population, il y a peu d'années, effaçant les cultures, détruisant les hameaux, et réduisant le pays en un désert. Leurs vassaux, privés d'asile et de subsistance, ont dû chercher dans l'émigration et la charité, les moyens de soutenir leur malheureuse vie. Il faut croire qu'il n'y a aucun pays chrétien qui voulut posséder à pareil prix les plus riches troupeaux du monde; et personne, en France, ne regrettera que nous n'ayons que 97 moutons pour 100 habitants, au lieu de 220, comme en Angleterre si, pour acquérir cet avantage, il faut fouler aux pieds les lois de la justice et de l'humanité.

Un petit nombre d'autres contrées ont, proportionnellement à leur population, plus d'animaux domestiques que nous n'en possédons. Il y en a, pour chaque centaine d'habitants :

En Danemarck. . .	291
— Prusse.	185
— Sardaigne. . . .	183
— Espagne	164
— Hanovre. . . .	154

Nous n'en comptons que 148; mais, comparativement à la France, ces pays n'ont qu'une population clair-semée sur leur territoire; et leurs pâturages peuvent, sans nuire aux

cultures, occuper plus de la moitié de leur surface totale. Le Danemarck n'a que 485 habitants par lieue carrée moyenne, la Sardaigne 434, le Hanovre 880, et l'Espagne 540, en 1803, époque du recensement de ses animaux domestiques. La France n'en a pas moins de 1300. Il est évident que ces populations, qui possèdent deux hectares par personne, et jusqu'à cinq, c'est-à-dire huit à dix fois l'étendue nécessaire à la culture, peuvent laisser à leurs pâturages la plus vaste extension, et nourrir, par conséquent, une immense quantité d'animaux herbivores. C'est précisément le contraire qui advient dans les pays où la population est très-condensée.

En Belgique, par exemple, où le nombre des habitants s'élève à 2,500 par lieue carrée, celui des animaux domestiques diminue à mesure que la population s'accroît. On y comptait :

					Totaux.
En 1816	981,282	bestiaux.	969,630	moutons.	1,950,912
— 1840	912,740	—	732,649	—	1,645,389
Diminut.	68,542	—	236,981	—	305,523

Ainsi, en 24 ans, deux espèces seulement ont été réduites d'un cinquième; ce qui suppose que les pâturages ont diminué d'autant par la nécessité d'étendre la culture des céréales, pour la proportionner aux progrès de la population.

La Hollande, qui a 1800 habitants par lieue carrée, et dont les terres humides sont moins favorables aux grains qu'aux prairies, a jugé plus opportun de conserver ses pâturages, et de recourir à l'importation des blés étrangers, pour nourrir ses deux millions d'habitants.

La Lombardie, dont la population excède 2,200 personnes par lieue carrée, est obligée de limiter au plus petit nombre possible, ses animaux herbivores; elle n'en a qu'une quarantaine seulement pour 100 habitants; ce qui est vraisemblablement le minimum le plus bas en Europe. Encore ne pourrait-elle trouver les moyens de les nourrir, si l'irrigation ne fertilisait ses pâturages d'une manière étonnante, et ne lui

permettait d'en tirer, chaque année, trois à quatre coupes d'herbes. Le climat de l'Italie favorise cette abondance; mais, sans prétendre lui comparer le nôtre, on ne saurait douter que nous ne réussissions, par l'arrosement des prairies, à obtenir des avantages très-grands, et qu'il ne soit possible à la France de posséder, un jour, le double des animaux domestiques qu'elle nourrit maintenant. Dans cette hypothèse, qui n'a rien que de rationnel, nous en aurions 100 millions de toutes sortes, ou, comme l'Angleterre, 300 pour chaque centaine d'habitants; et la quantité de viande, revenant à chaque personne, s'éleverait annuellement à 40 kilogrammes au lieu de 20; quantité qui serait encore inférieure à la moitié de la ration du soldat.

1° Nombre total des animaux domestiques.

On ignore complétement quel était le nombre des animaux domestiques, à des époques anciennes. Il n'existe même aucune supputation pour tenter de le connaître par induction, avant le règne de Louis XVI. Ce fût Lavoisier qui, dans l'aperçu statistique qu'il rédigea, pour satisfaire à la demande de l'Assemblée constituante, se livra le premier à ce genre de recherche. Voici les nombres qu'il a donnés, par conjecture, mais que l'on doit admettre comme rapprochés de la vérité, l'illustre statisticien étant doué d'une admirable prescience, ce que nous avons dû reconnaître plusieurs fois, malgré notre antipathie, pour cette sorte de divination. Nous rapportons ses nombres textuellement, excepté pour les chevaux, auxquels il a fallu ajouter les poulains, à raison de 15 pour cent de la quantité des chevaux et juments :

1789. — 25 millions d'habitants.

			Par 100 habit.
Bétail.	7,089,000 têtes.	22 p. o/o	28
Moutons . . .	20,000,000 —	60	80
Porcs.	4,000,000 —	12	16
Chevaux . . .	2,048,000 —	6	8
Total	33,137,000 —	100	132

Il est intéressant de comparer ce tableau des animaux domestiques avec ceux qui nous sont fournis par les recensements exécutés en 1812, en 1829 et en 1840.

1812. — 29,092,000 habitants.

			Pour 100 habit.
Bétail.	7,726,838 têtes.	18 p. %	27
Moutons . . .	27,338,494 —	65	94
Porcs.	4,655,700 —	11	16
Chevaux . . .	2,285,310 —	6	8
Total	42,006,342 —	100	126

En 22 ans, le nombre total des animaux domestiques s'était accrû de 9 millions ou de 27 pour cent; mais, la population s'étant augmentée de 4 millions d'habitants, ou d'un sixième, le bétail était dans une moindre proportion, les chevaux et les porcs étaient demeurés stationnaires, et les moutons seuls s'étaient multipliés, par les soins que leur avait donnés le gouvernement impérial, parfaitement secondé par deux savants expérimentés : Huzard et Tessier.

Un troisième recensement eût lieu en 1829; il ne comprit pas les chevaux; mais ces animaux avaient été recensés particulièrement en 1825. Voici les chiffres généraux de cette opération :

1829. — 32,569,000 habitants.

			Pour 100 habit.
Bétail.	9,130,632 têtes.	21 p. %	28
Moutons . . .	28,930,181 —	64	86
Porcs.	4,968,597 —	10	15
Chevaux. 1825	2,453,712 —	5	8
Total	44,683,122 —	100	137

Pendant la période de 17 ans, écoulée entre les deux recensements, le nombre des animaux s'augmenta dans chacune des quatre espèces; mais, la population ayant gagné près de 3 millions et demi, son accroissement dépassa celui des animaux, excepté pour le bétail, dont la multiplication mar-

cha plus vite que celle des hommes. Néanmoins, on s'étonne que dans le cours de 14 ans de paix, il n'y ait pas eu de plus grands progrès, et que l'augmentation des animaux domestiques n'ait été que de 2 millions et demi, ou un 22e de leur masse.

Pour faciliter la comparaison du dernier recensement avec les précédents, nous lui donnerons ici le même type.

1840. — 33,540,000 habitants.

				Pour 100 habit.
Bétail.	9,936,538	têtes	20 p. %	29
Moutons. . . .	32,151,430	—	64	97
Porcs.	4,910,721	—	10	14
Chevaux. . . .	2,818,496	—	6	8
Total	49,817,185	—	100	148
Mules et Mulets.	373,844	—	»	1
Anes et Anesses.	413,519	—	»	1
Chèvres	964,300	—	»	3
Total	51,568,848	—	»	154

L'accroissement de chaque espèce, comparée à 1840, est ainsi qu'il suit :

	Sur 1789.	Sur 1812.	Sur 1829.
Bétail. . . .	2,847,000	2,210,000	806,000
Moutons. . .	12,151,000	4,813,000	4,021,000
Porcs. . . .	910,000 perte.	255,000 perte.	58,000
Chevaux. . .	770,000	533,000	365,000
Total	16,680,000	7,808,000	5,134,000

Ainsi, en 50 ans, les animaux domestiques se sont augmentés de 16,680,000, ou 33 pour cent.

En 28 ans, l'accroissement a été de 7,811,000 têtes d'espèces différentes, ou 15 à 16 pour cent.

En 11 ans, il s'est élevé à 5,134,000 animaux, ou environ 11 pour cent.

L'augmentation a été générale, excepté pour les porcs; mais, il y a tout lieu de croire que Lavoisier en avait porté le nombre trop haut. L'accroissement a été en 50 ans; savoir :

De	2,847,000	têtes de bétail, ou	40	p. °/o d'accroissem[t].
—	12,151,000	bêtes à laine,	—	61
—	910,000	porcs,	—	23
— et	770,000	chevaux,	—	38

On voit que les troupeaux se sont multipliés considérablement; les bestiaux et les chevaux ont gagné les uns et les autres dans la même proportion; le porc, qui donnait autrefois toute la viande consommée dans les campagnes, est le seul animal dont l'espèce soit restée presqu'au même nombre. Quant aux progrès des onze dernières années, ils ont été peu sensibles pour toutes les sortes d'animaux, les moutons exceptés, qui ont continué de s'augmenter.

Relativement à la population, qui s'est accrue de 8 millions 540,000 habitants depuis 1789 jusqu'en 1840, ou 34 pour cent, le nombre des animaux domestiques est resté dans des proportions presque constantes. Il y a aujourd'hui 29 têtes de bétail pour 100 habitants; il y en avait 28 en 1789 et en 1829; mais 27 seulement en 1812, pendant la guerre. On compte aujourd'hui 97 moutons pour 100 habitants; il n'y en avait que 80, avant la Révolution, 94 en 1812 et 86 en 1829. Au contraire de cet accroissement manifeste, nous n'avons que 14 porcs pour 100 habitants; il y en avait 16 en 1789 et en 1812. En 1829, on n'en trouvait déjà plus que 15; ils ont encore diminué. Un fait statistique singulier, c'est que depuis 50 ans, nous avons toujours 8 chevaux pour 100 habitants. L'accroissement de leur nombre est le même que celui de la race humaine.

En résumé, depuis un demi-siècle, le nombre des animaux domestiques s'est augmenté, dans chacune de leurs espèces; mais cette augmentation ayant été égalée par celle qu'a éprouvée la population de la France, il s'en suit que la proportion du nombre des animaux au nombre des habitants est demeurée à peu près la même; elle avait diminué pendant la Révolution; elle s'est agrandie depuis la paix; elle est maintenant plus grande d'un huitième qu'en 1789. Le bétail est

plus nombreux d'un 28e qu'à cette époque; les moutons plus multipliés d'un huitième; et les porcs moins communs d'un septième. Les chevaux sont précisément dans le même rapport qu'autrefois.

Il est très-vraisemblable qu'il en est à présent des animaux domestiques comme des hommes; ils sont mieux nourris qu'avant la Révolution; la race des moutons et celle des chevaux se sont améliorées notablement. Le bétail est mieux soigné; mais on élève peut-être moins de porcs.

On s'accorde volontiers à dire que le nombre de nos animaux domestiques est trop restreint, et qu'il est essentiel de l'augmenter. Personne ne conteste cette nécessité; et les données statistiques que nous venons de produire, établissent, de plus, le fait étrange qu'au milieu de tous les accroissements de la production, qui ont amélioré considérablement le régime alimentaire de la population, il n'y a qu'un faible progrès dans la multiplication des animaux dont nous tirons une partie importante de notre subsistance. Mais, néanmoins, il ne faudrait pas prendre nos vœux pour la possibilité d'un grand changement de régime, et supposer que les avantages, qui nous sont prodigués par une civilisation avancée, comportent infailliblement que notre nourriture soit beaucoup plus animalisée. Avant d'admettre cette induction, il est bien de savoir jusqu'à quel point le bétail et les troupeaux sont multipliés dans les autres pays de l'Europe. C'est ce que nous allons rechercher.

Nombre des animaux domestiques : bétail, moutons, porcs et chevaux recensés, dans les principaux pays de l'Europe, comparés à la population de chacun de ces pays.

Époques.	Pays.	Population.	Nomb. d'animaux.	Nom. p. 100 h.
1823.	Angleterre.	12,000,000	35,048,000	293 têtes.
1818.	Danemarck.	1,100,000	3,210,000	291
1831.	Écosse	2,550,000	6,067,000	240
1824	Sardaigne.	482,000	883,000	183
1843.	Prusse	14,934,340	24,957,000	166
1803.	Espagne	10,350,000	16,920,000	164
1825.	Hanovre	1,700,000	2,615,974	154
1840.	France	33,540,000	49,817,185	148

1827.	Suisse	2,000,000	2,679,000	140 têtes.
1843.	Bavière.	4,319,887	5,717,732	132
1840.	Wurtemberg	1,667,901	2,147,199	128
1832.	Suède.	3,000,000	3,695,630	123
1836.	Toscane	1,400,060	1,537,590	109
1806.	Hollande	2,000,000	2,128,000	107
1816.	Emp. d'Autriche.. .	28,000,000	29,456,000	96
1833.	Roy. de Pologne. . .	3,914,000	3,766,000	96
1843.	Bade	1,263,645	1,239,304	91
1835.	Roy. de Naples . . .	6,135,000	4,900,000	91
1840.	Saxe	1,652,114	1,471,222	90
1828.	Hongrie	11,000,000	8,875,550	81
1828.	Anc. Roy. des P.-B.	6,200,000	4,832,982	78
1828.	Prov. Rhénanes . . .	2,172,545	1,699,888	78
1843.	Irlande	8,175,124	5,836,894	71
1827.	Sicile.	2,000,000	1,520,000	77
1824.	Bohême.	4,000,000	2,346,600	59
1829.	Belgique	4,000,000	2,356,200	59
1833.	Piémont	3,600,000	1,769,464	49
1813.	Etats-Romains . . .	2,000,000	867,000	43
1830.	Roy. Lomb.-Vénit.	4,700,000	1,804,847	39

En examinant ce tableau on trouve que la multiplication des animaux domestiques n'a lieu ni au hasard, ni par l'effet unique de la volonté des hommes, qui est en tout lieu la même, et qui, si elle était efficace, proportionnerait partout le nombre de ces animaux aux populations, qu'ils sont destinés à servir. Les faits statistiques montrent qu'il n'y a rien de fortuit, dans la distribution géographique des espèces domestiques, qui est, au contraire, soumise à des règles constantes; ils témoignent également que, malgré le désir général d'en acquérir la richesse, leur répartition demeure inégale à ce point qu'une partie de l'Europe en possède 7 ou 8 fois autant qu'une autre.

C'est dans les pays du Nord qu'existent les animaux les plus nombreux; d'abord parce que le climat y est plus favorable aux pâturages, et ensuite, parce que la population moins condensée, exige une moins grande étendue de terres en culture, ce qui en laisse davantage aux espèces herbivores. Tout au contraire, dans les pays du Midi, la chaleur dessèche les gra-

mens pendant plusieurs mois, et les pâturages sont d'ailleurs resserrés par les céréales nécessaires à la consommation des populations d'une grande densité. Ainsi le Danemarck, le Hanovre, la Prusse ont deux à 300 animaux domestiques, par chaque centaine d'habitants, tandis que l'Italie n'en a que le quart ou le sixième. La France ressemble à cet égard, ainsi qu'à beaucoup d'autres, aux pays du Nord; elle a 154 animaux, pour 100 habitants, quand on réunit toutes les espèces. C'est le double ou le triple du nombre que possèdent les États du Midi; et c'est même davantage que les États de l'Allemagne, excepté la Prusse. Il faut remarquer essentiellement que ces comparaisons ont pour base la population, et que s'il s'agissait de termes absolus, aucun pays de l'Europe ne saurait se prévaloir d'un nombre d'animaux aussi considérable que celui que nous possédons, et qui atteint à près de 52 millions.

Les sept espèces de quadrupèdes nourries par les soins de l'agriculture, forment des masses immenses, distribuées entre les différentes régions du royaume, avec une sorte d'égalité. Voici les termes de cette distribution, sans distinction des espèces :

	Nomb. d'animaux.	Nomb. par 100 habit.
Nord oriental	12,009,559	140 anim.
Midi oriental.......	12,124,864	165
France orientale	24,134,423	151
Nord occidental.....	12,828,303	125
Midi occidental.....	14,060,032	197
France occidentale ..	26,888,335	154
Dép. de la Corse ...	446,082	215
France entière	51,568,840	154

Les chevaux de l'armée, au nombre de 50,987, ne sont pas compris dans ce tableau; ils en élèvent le total général à 51,619,827. Sur cette population, il y a 46 millions et demi d'animaux omnivores. Environ trois millions sont nourris avec des grains, du moins partiellement.

Par aperçu, il faut compter trois animaux domestiques,

pour chaque couple d'habitants du royaume. En Corse, il y en a quatre ; et, dans la région du Midi occidental, presqu'autant ; mais dans celle du Midi oriental, il n'y en a que deux et demi.

La France occidentale est celle des deux moitiés du royaume, qui possède le plus grand nombre d'animaux élevés par l'agriculture et destinés principalement à ses travaux. En voici le tableau comparé :

	France orientale.		France occidentale.	
Bétail.	4,336,000	têtes.	5,547,000	têtes.
Moutons. . . .	15,180,000	—	16,684,000	—
Porcs.	2,378,000	—	2,474,000	—
Chevaux. . . .	1,257,000	—	1,544,000	—
Mulets et ânes.	430,000	—	346,000	—
Totaux	23,581,000	—	26,595,000	—

C'est une différence, en plus, de 1,200,000 têtes de bétail et de 1,500,000 moutons.

Le capital que forment tous ces animaux excède de 107 millions, dans la France occidentale, celui qu'ils donnent dans l'autre moitié du royaume. La valeur des moutons, des porcs et des chevaux est presque semblable ; mais il y a sur celle du bétail, un excédant de 130 millions.

Le revenu donné par chaque animal est à très-peu près le même, et ne diffère le plus souvent que de quelques centimes. La richesse qu'il produit, est répartie de la manière suivante :

	France Orientale.	France Occidentale.
Bétail. . . .	137,122,000 fr.	174,005,000 fr.
Moutons. . .	56,125,000	63,430,000
Porcs	39,370,000	39,407,000
Chevaux. . .	93,041,000	217,587,000
Aut. espèces.	23,919,000	9,959,000
Totaux	349,577,000	414,388,000

On reconnaît encore ici l'influence puissante du climat, qui échappe à la volonté humaine. Malgré la supériorité de l'agriculture, dans le Nord oriental de la France, la partie occidentale l'emporte sur elle, par le nombre de ses animaux

domestiques, et conséquemment par le riche revenu qu'ils produisent, et qui est plus considérable de 65 millions, ou près de 20 pour 100. Les départements à l'Ouest du méridien de Paris, contiennent trois millions de plus d'animaux domestiques que ceux situés à l'Est. C'est que le voisinage de la Manche et de l'Océan procure à leurs pâturages l'humidité atmosphérique qui leur est nécessaire pour végéter vigoureusement, et pour écarter d'eux les sécheresses qui consument ceux de la France orientale. Ce fait, dont la Statistique porte témoignage, doit être recueilli et considéré avec soin, car il donne l'importante indication que dans les efforts, qui sont tentés maintenant pour accroître notre bétail et nos troupeaux, il faut principalement compter sur les herbages des anciennes provinces de la Normandie, de la Bretagne et du Poitou.

On sait, depuis longtemps, que les progrès les plus certains sont ceux qui consistent à profiter des forces de la nature, pour en faire des applications utiles. L'extension et l'amélioration des pâturages de l'Ouest peuvent donner un nouvel exemple des succès qu'on doit obtenir en faisant servir habilement, aux objets économiques, les diversités du climat.

2° Valeur totale des animaux domestiques.

La valeur de ces animaux ne ressemble point dans sa répartition à celle de leurs quantités, parce que leurs masses sont composées d'espèces diverses dont les prix diffèrent considérablement.

	Valeur totale.	
Nord oriental.	529,978,504 fr.	28 p. °/o
Midi oriental.	346,930,228	19
France orientale	876,908,732	47
Nord occidental.	581,477,390	31
Midi occidental.	402,691,852	22
France occidentale	984,169,242	53
— continentale. . . .	1,861,077,974	100
Dép. de la Corse..	9,494,395	»
Total	1,870,572,369	100

Les deux régions septentrionales possèdent six dixièmes de la richesse que forment les animaux domestiques; les deux régions méridionales, n'en ont que quatre dixièmes. C'est le Nord occidental, où se trouvent la Normandie et la Bretagne, qui réunit les plus grands capitaux de cette nature. Si les autres régions en avaient autant, le royaume posséderait près deux milliards et demi de francs en bétail, moutons, chevaux, porcs, chèvres, ânes et mulets.

Les départements les plus riches, en animaux domestiques, et ceux qui le sont le moins, sont indiqués ci-après :

Maximum.		Minimum.	
Nord	49,698,058 fr.	Loire.	12,371,573 fr.
Seine-Infér . .	44,046,316	Lot.	11,445,996
Pas-de Calais.	38,853,711	H.-Pyrénées. .	11,090,111
Aisne.	38,562,167	Ardèche. . . .	10,300,921
Seine-et-Oise. .	35,636,770	Pyrénées-Or. .	10,206,700
Seine-et-Marne	37,120,998	B.-Alpes . . .	9,918,635
Calvados . . .	36,629,272	Rhône	9,875,904
Manche. . . .	36,628,279	Vaucluse . . .	9,908,584
Oise.	35,152,641	Lozère	7,908,584
Eure-et-Loir. .	35,391,299	H.-Alpes . . .	6,646,305
Total	387,819,511	Total	89,673,313

Ainsi les dix premiers départements possèdent, en animaux domestiques, une valeur quatre fois, et plus, aussi grande que les dix derniers. Il suffirait de 48 départements comme ceux-là ponr réunir un capital égal à celui de tout le royaume, en bétail, troupeaux et chevaux.

3° Revenu total des animaux domestiques.

Le revenu total donné annuellement par les animaux, sans distinction d'espèces, est réparti, par régions, ainsi qu'il suit :

Nord oriental	221,004,583 fr.	29 p. °/o
Midi oriental	128,572,101	17
France orientale.	349,576,684	46
Nord occidental	287,051,238	37
Midi occidental	127,337,090	17
France occidentale. . . .	414,388,328	54
— continentale . . .	763,965,012	100
Dép. de la Corse	3,286,839	»
Total	767,251,851	100

La France occidentale obtient, de ses animaux, un revenu qui excède de 64 millions celui de la France orientale. Ce sont les herbages de la Normandie et les pâturages de la Bretagne, qui donnent une supériorité de 66 millions, au Nord occidental sur la région correspondante, malgré la beauté de ses prairies artificielles. Ce chiffre montre l'importance de la multiplication des animaux et du perfectionnement de leurs races, sources de richesse agricole, négligées en France, pendant trop longtemps.

Le revenu total donné par toutes les espèces d'animaux domestiques, s'élève à 767,251,085 francs, au minimun. Les départements, qui ont le revenu le plus grand, sont ceux ci-après :

Seine	46,256,114 fr.	Aisne	18,832,720 fr.
Nord	29,152,936.	Eure	17.673,627
Seine-et-Oise .	23,203,294.	Côte-d'Or . . .	17,505,160
Seine-Infér . .	23,769,745.	Ardennes . . .	16,352,373
P.-de-Calais . .	19,000,555.	Oise	16,305,717
		Total	228,052,141

Le revenu donné par les animaux domestiques, dans ces dix départements, égale deux septièmes ou se rapproche d'un tiers de celui qu'ils rapportent dans toute la France. Trente-trois départements semblables suffiraient pour le donner.

Nous exposerons des détails analogues sur chaque espèce

d'animaux ; savoir : le bétail, les troupeaux, les porcs, les chèvres, les chevreaux, les mulets et les ânes ; et nous énoncerons successivement le nombre de têtes de chacune de ces espèces, leur valeur absolue, et le revenu annuel qu'on en obtient.

CHAPITRE II.

BÉTAIL.

Au premier rang des animaux domestiques est le bétail qui fournit aux populations : pour leur nourriture, sa chair et son lait, — pour leur industrie, son cuir, son poil et sa corne, — pour leur travail, sa force et sa patience, — et pour la fertilité de leurs cultures, des engrais, qui doublent ou triplent la production.

Les données numériques qu'on trouve dans notre ancienne histoire, donnent une grande vraisemblance à l'opinion qu'il n'y eût jamais en France des bestiaux aussi nombreux qu'aujourd'hui. Le haut prix, qui est attaché à ces animaux par la loi salique, prouve qu'ils étaient peu communs, il y a 1400 ans, quoique les pâturages se partageassent, avec les forêts, les neuf dixièmes du territoire. La vie d'un Frank, c'est-à-dire de l'un des soldats vainqueurs, était estimée à 200 sous. Celle d'un Romain ou Gaulois, ou autrement d'un vaincu, valait moitié moins; et celle d'un esclave, homme ou femme, n'était portée qu'à 35 sous. Cette somme était précisément l'amende exigée pour la mort d'un bœuf. Ainsi, trois de ces animaux valaient un homme libre indigène, six équivalaient à un Frank, et il suffisait d'un seul pour représenter le travail, ou autrement la valeur d'un esclave. De nos jours, le prix moyen d'un bœuf n'est que de 150 francs. Les journées d'un prolétaire s'élèvent à 550. La différence donne tout lieu de croire qu'il y avait alors trois à quatre fois moins de bœufs qu'aujourd'hui, proportionnellement à la po-

pulation si l'on suppose, toute chose égale d'ailleurs, qu'il n'y ait qu'une tête de bétail pour 120 personnes. Cette disette de bestiaux était, sans doute, comme la disette de blé, qui revenait si fréquemment, l'effet du ravage des campagnes, par des guerres incessantes, civiles ou étrangères. La même cause produisit les mêmes résultats pendant une longue suite de siècles; elle contribua à faire instituer ces jeûnes multipliés qui, sous l'apparence d'une pratique religieuse, cachaient le soin de dérober les troupeaux à la voracité du peuple. Il y avait deux jours de jeûne par semaine, plus 27 autres qui précédaient les fêtes, ou commémoraient des événements, et enfin les 40 jours du carême; ce qui faisait durer l'abstinence de la viande pendant 146 jours, ou justement deux jours sur cinq, pendant chaque année. On voit, par ce compte, que les besoins de la consommation à laquelle fournit à présent le bétail, étaient jadis réduits à près de la moitié de l'énorme quantité qu'ils exigent, maintenant que l'usage du jeûne est presque perdu. Le nombre des animaux abattus étant autrefois très-restreint, le nombre des bestiaux devait l'être autant.

Il est fort remarquable que les Iles Britanniques ont eu, dès les temps les plus reculés, une grande multitude de bestiaux. Leur climat, favorable aux pâturages, et déjà leurs grands domaines royaux et aristocratiques avaient le même effet qu'à présent.

En Irlande, les revenus du roi de Munster, dont le pays occupait la partie méridionale de l'île, furent fixés, ainsi qu'il suit, par le Livre des Droits, sorte de charte constitutionnelle, arrêtée en l'an 450, à Tara, en présence même de saint Patrick, le patron vénéré de l'Irlande :

	6,240	bœufs, qui vaudraient auj.		936,000 fr.
	6,000	vaches,	—	540,000
	4,000	moutons,	—	54,000
	5,000	cochons,	—	105,000
Total	19,240	animaux domestiques.		1,705.000

On y joignait 5,000 habillements ordinaires, 100 autres de couleur verte, et 40 de couleur écarlate. On ajoutait à ces magnificences, 420 tonnes de fer. Il est probable que la vanité nationale a exagéré les richesses de cette liste civile. Cependant il faut se souvenir qu'alors l'Irlande était, moins les marais, un immense pâturage de 4,000 lieues carrées. D'ailleurs, d'autres autorités historiques attestent que le nombre de ses bestiaux était prodigieux. L'Éric, ou réparation d'un crime, était fixée par la loi du pays, aux quantités ci-après énumérées :

16	vaches	pour un vilain ;
100	—	pour le fils d'un comte-*Thane* ;
140	—	pour un Thane ;
1000	—	pour le roi des Scotts.

La vie d'un souverain de la race indigène était mise à un prix beaucoup plus haut; car, une dissertation d'Oconnor nous apprend qu'en 1186, Roderic, le dernier roi d'Irlande, exigea 3,600 vaches pour le Cro, ou rachat du meurtre d'O-brian, qui régnait sur le Munster.

Si l'on en croit le curieux ouvrage gallois intitulé : les Triades, il en était à peu près ainsi, dans la partie occidentale de l'Angleterre, avant l'invasion Saxonne. On y lit (T. 85), que tout le nord du pays de Galles était principalement approprié au pâturage du bétail royal, dont trois troupeaux seulement formaient 21,000 bêtes.

Au commencement du XIVe siècle, les barons partageaient avec les rois cette immense propriété d'animaux domestiques. En 1305, pendant la guerre civile d'Edouard II et de ses grands vassaux, ceux-ci enlevèrent au comte Spencer et à son fils, favoris du roi : 3,200 têtes de bétail, 38,000 moutons, 2,400 porcs, 210 chevaux et 300 chèvres. Mais, il ne faut pas oublier que, dans ces temps, la richesse était concentrée dans un petit nombre de familles, et que la masse de la population ne possédait rien.

Cette distribution n'existe plus, du moins dans les pays de l'Europe occidentale, et la propriété des animaux domestiques est descendue jusqu'aux rangs inférieurs de la société. La division des héritages a mis fin à l'existence des grands troupeaux qui exigeaient des pâturages d'une immense étendue; mais, il ne s'en suit pas que, pour s'être fractionnés, ces troupeaux soient devenus moins nombreux; et, ce qui le prouve volontiers c'est que la France, où ce fractionnement est poussé à son dernier terme, n'en est pas moins l'Etat de l'Europe qui possède le nombre le plus grand de bestiaux. L'empire d'Autriche est la seule exception; il en a 15 millions, au lieu de 10; avantage qu'il doit à la surface presque sans bornes de ses provinces orientales, qui sont encore à l'état sauvage. L'Angleterre elle-même, si riche en animaux herbivores, n'a qu'environ quatre millions de têtes de bétail, ou fort au-dessous de la moitié du nombre que nous en avons. La Prusse, malgré ses progrès, n'en a que les trois quarts.

Mais si l'on prend pour base de l'appréciation de la quantité de bétail, le chiffre de la population des contrées, la France n'occupe plus le premier rang; elle est reculée au quinzième. Elle n'a qu'une trentaine de bestiaux pour cent habitants, tandis que la Suisse et le Danemarck en possèdent le triple, et que l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne en ont moitié en sus. Il est vrai que la Belgique, la Pologne, l'Irlande, l'Espagne, la Hongrie, la Bohême en ont beaucoup moins; et que, dans tout le Midi de l'Europe, on n'en trouve que très-peu. L'Italie, par exemple en compte, dans sa partie septentrionale, 17 à 18 pour cent habitants, et seulement 5 ou 6, dans ses Etats méridionaux. Cependant l'agronome Beccaria faisait nombre de 115,000 vaches, dans la seule Lombardie; mais c'est un effet local de la fécondité des prairies arrosées par l'irrigation. Quant à l'Angleterre, elle doit la multiplication extraordinaire de son bétail à son système aristocratique de propriété, à la beauté de ses prés naturels, qui sont soignés comme des cultures, à l'étendue de ses prairies artificielles

dont la création a devancé les nôtres, et aux pratiques judicieuses adoptées, par l'agriculture anglaise, pour le régime des bêtes à cornes.

Lorsqu'on voit le bétail à l'état sauvage, se reproduire, de lui-même, à l'infini, dans les Pampas de l'Amérique méridionale, et dans les Hattes de Saint-Domingue, qui seules soutenaient le commerce et la vie des Boucaniers, on se persuade aisément qu'il lui suffit, pour multiplier, d'avoir de l'herbe et la liberté. Mais, il faut l'avouer, ces deux conditions deviennent de plus en plus impossibles dans les contrées civilisées de l'Europe, du moins avec l'extension, qui seule les rend puissantes. Il est bien rare qu'on puisse donner aux bestiaux, jusqu'à satiété, la nourriture qu'ils préfèrent; et, quant à leur indépendance, elle n'est pas au pouvoir des populations dont les terres sont soigneusement encloses, comme en Angleterre, ou divisées, comme en France, en d'innombrables propriétés. La Sardaigne, le Tavoglière de la Pouille et quelques provinces de l'empire d'Autriche, voisines des pays barbares appartenant aux Turcs, sont uniquement les contrées où le bétail vit en toute liberté. Loin de vouloir suivre l'exemple de cette tradition des anciens âges du monde, on s'accorde maintenant, dans plusieurs pays où l'élève du bétail forme une industrie avancée, à nourrir les animaux à l'étable, au lieu de leur accorder, comme jadis, un immense parcours. Il faudra, sans doute, que cette pratique soit généralisée, en France, pour agrandir, comme on le doit désirer, le nombre des bestiaux.

Ce nombre s'est augmenté progressivement, depuis 1789 jusqu'à ce jour, mais avec tant de lenteur que l'accroissement de la population l'a pour ainsi dire égalé. Il a gagné, en cinquante ans, 2,847,000 têtes de bétail, faisant 40 pour cent, tandis que la population s'est accrue, dans le même espace de temps, de 7,540,000 personnes ou 30 pour cent. La différence à l'avantage de notre temps est celle-ci. Il y avait, en 1789, vingt-huit têtes de bétail par habitant; il y en a aujourd'hui 29. Mais la

distribution de la viande, fournie par le bétail d'autrefois, n'ayant lieu qu'entre un bien moins grand nombre de consommateurs que ceux d'aujourd'hui, on se fait illusion sur le nombre d'animaux existant avant la révolution, et on l'exagère communément. Il suffisait alors d'une sécheresse, telle que celle qui eut lieu, en 1785, pour produire par un défaut d'alimentation du bétail, un accroissement extraordinaire dans le nombre des animaux abattus, suivi d'une grande disette. Turgot, qui surveillait tout, fit rendre un arrêt afin de diminuer ces malheurs ; il autorisa l'importation des fourrages des pays de l'étranger, en supprimant les droits dont ils étaient grévés ; et, pour créer de nouvelles ressources, il permit de faire entrer les bestiaux, à certaines conditions qu'il détermina par une instruction détaillée.

1° Nombre des bestiaux.

Le nombre des bestiaux existant en France à plusieurs époques, pendant une période d'un demi-siècle, est établi ainsi qu'il suit, par les documents officiels :

	Population.	Nomb. de bestiaux.	Pour 100 habit.
1789	25,000,000	7,089,000 têtes.	28
1812	29,000,000	7,726,838 —	27
1829	32.569,000	9,130,632 —	28
1840	33,540,000	9,936,538 —	29

D'après les trois recensements, ces nombres collectifs se divisaient de la manière suivante :

				Rapp. à la pop.
Taureaux. . . .	1812	294,665	1 pour 13 vaches.	12 p. 1,000
	1829	391,151	1 — 12 —	13 1/2
	1840	399,026	1 — 14 —	12

Bœufs	1812	1,732,314	60 p. 1,000 habit.
	1829	2,032,990	62
	1840	1,968,838	59

Vaches	1812	3,948,452	137 p. 1,000 habit.
	1829	4,624,317	142
	1840	5,501,825	164
Veaux et génisses.	1812	1,751,407	60 p. 1,000 habit.
	1829	2,082,174	64
	1840	2,066,849	63

L'état récent des choses constaté, en 1840, par une investigation détaillée, faite dans chaque commune, nous est donné avec un ensemble de particularités, qui manquent pour les époques antérieures, ainsi que pour la connaissance des bestiaux dans les différents pays de l'Europe.

Les 9,936,538 têtes de bétail, existant dans les 86 départements, se divisent par sexes et par âges, ainsi qu'il suit :

		Sur 100 animaux.
Taureaux	399,026	4
Bœufs	1,968,838	20
Vaches	5,501,825	56
Veaux	2,066,849	20

Les départements qui possèdent le plus de bétail sont ceux ci-après :

Morbihan	294,461	têtes.	Loire-Inférieure.	241,120	têtes.
Finistère	289,164	—	Nord	226,338	—
Côtes-du-Nord.	265,264	—	Manche	212,919	—
Ille-et-Vilaine	243,785	—	Maine-et-Loire	207,965	—
Saône-et-Loire.	241,622	—	Vendée	200,235	—
			Total	2,422,873	—

Ces dix départements contiennent le quart du bétail de toute la France.

Les prix moyens généraux du bétail, par sortes, sont divisés ainsi qu'il suit :

Taureaux	84 fr.
Bœufs	153
Vaches	89
Veaux	26

La distribution des bestiaux, par régions, est ainsi qu'il suit :

Nord oriental.	2,628,824	26 p. %
Midi oriental.	1,707,135	17
France orientale	4,335,959	43
Nord occidental.	3,320,007	33
Midi occidental.	2,227,084	23
France occidentale . . .	5,547,091	56
— continentale. . .	9,883,050	99
Dép. de la Corse. . . .	53,488	1
Totaux	9,936,538	100

La France occidentale possède 1,200,000 têtes de bétail de plus que la France orientale. La France septentrionale en a deux millions de plus que la France méridionale, ou 51 pour cent d'excédant. C'est dans celle-ci, par conséquent, que gît le déficit. Il résulte de la difficulté d'y nourrir les animaux, les pâturages étant desséchés par l'élévation de la température et la rareté des pluies. Les irrigations seraient, dans cette partie du royaume, un immense bienfait. Il y a :

21	veaux sur 100	bêtes à cornes,	dans le Nord oriental.
20	—	—	dans le Midi oriental.
22	—	—	dans le Nord occidental.
19	seulement	—	dans le Midi occidental.

2° Valeur des bestiaux.

La valeur totale du bétail de la France, estimée sur place, par commune, monte à 876,245,753 francs; elle se distribue ainsi qu'il suit :

Taureaux.	33,613,990 fr.	3 p. %
Bœufs	301,819,337	35
Vaches.	487,875,663	55
Veaux	52,936,763	7

Les départements qui possèdent du bétail, pour la plus grande valeur, sont ceux ci-après :

Nord	26,877,882 fr.	Maine-et-Loire	20,329,149 fr.
Saône-et-Loire.	22,863,064	Loire-Infér. .	19,666,701
Vendée	22,631,913	Seine-Infér. .	16,046,701
Calvados. . . .	21,431,131	P.-de-Calais. .	14,989,997
Manche	21,178,001	Mayenne . . .	14,813,882
		Total	200,828,421

Ces départements ont, en bétail, un capital dont la somme n'égale pas tout à fait le quart de celui qui reçoit, dans toute la France, la même destination.

Voici la distribution, par régions, de la valeur du bétail :

			Par habitant.
Nord oriental	234,561,084 fr.	27 p. 100	28 fr.
Midi oriental	136,440,575	16	19
France orientale. . . .	371,001,659	43	23
Nord occidental	272,364,958	31	27
Midi occidental	229,330,918	26	32
France occidentale. . .	501,695,876	57	29
— continentale . .	872,697,535	100	26
Dép. de la Corse. . . .	3,548,218	»	17
Total	876,245,753	100	26

On voit que le Midi oriental est inférieur de moitié au Nord occidental, ce qui est une disproportion immense de richesse ; le déficit excède 136 millions de francs. Le capital que représente le bétail, est à raison de 26 fr. par habitant du royaume ; il descend à 19 dans le Midi oriental, et s'élève à 32 dans le Midi occidental.

Il y a par sexes de très-grandes diversités dans la richesse du bétail. Les vaches en forment la plus grande valeur ; il y en a pour 175 millions de francs, dans le Nord occidental, en Bretagne et en Normandie ; et pour 158 millions dans le Nord oriental, en Flandre, en Lorraine et en Alsace. Le maxi-

mum des bœufs a lieu dans le Midi occidental qui en possède pour 124 millions. Au total, les taureaux ne sont estimés qu'au dixième de la valeur des bœufs; les vaches représentent un capital qui se rapproche de 500 millions; les veaux n'en valent guère qu'un dixième.

La valeur moyenne de chaque animal varie selon sa race, son état, son âge et les localités. La voici à son maximum et à son minimum.

TAUREAUX.

Maximum.		Minimum.	
Seine	222 fr.	Cantal	60 fr.
Seine-et-Oise. . .	204	H.-Pyrénées. . .	58
Eure.	192	Lozère	55
Seine-et-Marne. .	180	H.-Alpes. . . .	55
Saône-et-Loir . .	165	Ain.	55
Oise.	163	Ille-et-Vilaine.	45
Eure-et-Loire . .	154	Finistère	42
Meurthe.	141	Ardèche	41
Bas-Rhin	130	Morbihan. . . .	33
Haut-Rhin. . . .	124	Côtes-du-Nord .	30

Ainsi, un taureau des Côtes-du-Nord ne vaut qu'un septième de ceux de la Seine ou de Seine-et-Oise, et un taureau de l'Eure équivaut à cinq de l'Ardèche.

Les uns appartiennent à des races choisies, perfectionnées, tandis que les autres descendent probablement du bétail des Celtes et des Ibériens.

Le tableau ci-après confirme et étend ces indications :

MAXIMUM.

	Bœufs.	Vaches.	Veaux.
Seine.	320 fr.	214 fr.	42 fr.
Seine-et-Oise. .	275	150	44
Oise	289	141	36
Seine-et-Marne .	252	141	37
Gironde.	215	109	38
Seine-Inférieure.	206	130	37

MINIMUM.

	Bœufs.	Vaches.	Veaux.
Ille-et-Vilaine. .	125 fr.	58 fr.	13 fr.
Côtes-du-Nord.	91	52	12
Finistère. . . .	101	52	10
Morbihan. . . .	104	47	10
Loire-Inférieure.	161	72	17
Ardèche.	135	71	15

En comparant ces deux tableaux, on voit qu'il y a une différence de moitié ou des deux tiers, entre le terme le plus haut et le plus bas du prix des bestiaux, dans les départements de la France.

2° Revenu des bestiaux.

Le revenu total donné par le bétail s'élève à 312,215,607 fr.; il est réparti ainsi qu'il suit :

Taureaux.	9,695,577 fr.
Bœufs.	62,376,699
Vaches.	214,790,094
Veaux	25,153,237

Les départements qui ont le plus grand revenu, au moyen du bétail qu'ils possèdent, sont ceux énumérés ci-après :

Nord.	14,455,801 fr.	Seine.	7,258,472 fr.
Seine-Inférieure	9,202,763	Eure.	7,146,209
Calvados. . . .	9,034,716	Manche	7,136,082
Loire-Infér. . .	8,427,720	Seine-et-Oise .	6,918,287
Pas-de-Calais .	7,480.086	Saône-et-Loire.	6,292,161
		Total	83,352,297

C'est plus d'un quart du revenu total donné par tout le bétail du pays, et il ne faudrait pas 38 départements semblables pour produire le revenu entier fourni par le bétail de la France.

Le revenu moyen général donné par chaque animal, est ainsi qu'il suit :

Taureau.	24 fr.	30 c.
Bœuf	31.	80
Vache.	39.	05
Veau	12.	15

Mais ce revenu moyen s'élève ou s'abaisse considérablement, selon les départements; le voici à son plus haut terme :

	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.
Seine.	189	150	454	25
Seine-et-Oise . . .	78	68	87	31
Seine-Inférieure. .	74	74	74	23
Nord	45	51	80	19
Eure	43	73	84	16
Calvados	35	60	61	22

Dans l'ancienne Bretagne, il tombe aux termes suivants :

Ille-et-Vilaine. . .	11	23	27	8
Côtes-du-Nord . .	6	18	14	6
Finistère	11	21	24	4
Morbihan	10	24	25	6
Loire-Inférieure. .	30	55	36	10

Un revenu si faible explique les limites étroites où reste l'élève du bétail dans une grande partie de la France; il tient à la médiocrité des races, aux mauvais pâturages et aux difficultés des communications.

Le Nord occidental obtient du bétail un revenu de 44 millions, ou le double de celui donné par chacune des régions méridionales, qui ensemble n'en fournissent qu'un de 107. C'est principalement dans cette partie de la France qu'on obtient des vaches une grande richesse; elle excède de 17 millions le revenu que le Nord oriental se procure par les siennes. Le nombre le plus grand des taureaux et leur revenu supérieur, dans le Midi, s'expliquent par l'usage qu'on fait de ces ani-

maux, qui sont employés aux charrois et au labourage. Le petit nombre de veaux rend raison du faible revenu qu'on en tire dans le Midi, et ne laisse pas présumer que l'élève du bétail s'y fasse maintenant sur une échelle assez grande pour donner, à l'avenir, plus d'avantages à cette partie du royaume.

Nombre des Bestiaux recensés dans les principaux pays de l'Europe, comparés à la population de chacun d'eux.

Époques.	Contrées.	Nombres.	Nomb. pour 100 h.
1818	Danemarck	1,100,000 têtes.	100
1827	Suisse	1,617,000	85
1840	Wurtemberg	1,186,787	71
1831	Écosse	1,574;000	62
1843	Bavière	2,625,294	61
1816	Empire d'Autriche. . . .	14,689,000	53
1830	Royaume Lomb.-Vénit. .	1,820,000	50
1824	Sardaigne.	224,344	46
1806	Hollande	900,000	45
1825	Hanovre	676,000	40
1843	Bade	492,153	39
1840	Saxe	578,719	35
1843	Prusse	5,042,010	34
1823	Angleterre	4,000,000	33
1828	Provinces rhénanes . . .	707,425	33
1828	Ancien roy. des Pays B.	1,886,000	30
1840	France	9,936,538	29
1803	Espagne	2,680,000	27
1836	Toscane	355,380	25
1833	Roy. de Pologne	942,467	24
1822	Bohême	894,000	23
1843	Irlande	1,840,025	23
1829	Belgique	899,300	22
1828	Hongrie.	2,395,550	22
1832	Suède	1,511,397	31
1833	Piémont	606,000	17
1827	Sicile (île de)	200,000	10
1835	Royaume de Naples. . .	340,000	6
1813	États-Romains	100,000	5

CHAPITRE III.

TROUPEAUX.

Les moutons forment une immense famille d'animaux domestiques, qui diffèrent économiquement, à beaucoup d'égards, de la grande population du bétail. Leurs analogies avec elle sont : d'être herbivores, de concourir à l'approvisionnement des boucheries et de fournir aux cultures leur meilleur engrais. Mais, d'ailleurs, ils exigent, pour prospérer, une autre habitation, car, au lieu de pays gras et humides, il leur faut des pays secs et sabloneux. Ils sont d'une valeur inférieure, à ce point, que tous nos troupeaux, composés de 32 millions d'animaux, n'égalent guères que le tiers de la valeur de nos bestiaux. Cependant ce sont, avant tout, des animaux industriels, dans le sens donné à cette épithète appliquée aux plantes, qui fournissent essentiellement des matières premières à l'industrie, comme le Lin, le Chanvre, la Betterave. Leurs toisons sont le principal aliment de nos fabriques de lainages, si nombreuses, si variées et si éminemment utiles. Elles leur donnent environ 60 millions de kilogrammes de laine brute, lavée à dos, valant, à 2 fr. chacun, 120 millions ou probablement davantage. Cette richesse est formée, par compensation, d'une part, des toisons qui ne pèsent qu'un demi-kilogramme ou les trois quarts, et de celles qui en pèsent 3 à 4, — et, de l'autre, des laines qui ne valent qu'un franc 50 le kilogramme et de celles des Ardennes et de la Marne, qui se vendent 5 à 6 fr.

Ce prix élevé, quadruple ou plus, est dû à l'introduction des mérinos d'Espagne, en 1786, et surtout à leur multiplication, pendant la période impériale, par les soins réunis de la science et de l'autorité.

Il faut dire, à la louange des états de Bourgogne, que cette province fut dotée, par leurs soins, des premiers troupeaux de races espagnoles, multipliés en grand sur notre territoire. Ils

firent acheter, en 1786, des mérinos choisis, en Roussillon, et les distribuèrent aux propriétaires de fermes, pour régénérer la vieille race amenée par les Burgondes, et pour améliorer les laines du pays. Une école de bergerie fut établie à Dienay, où il existait déjà un haras. C'est un exemple que l'une de nos anciennes administrations provinciales a laissé à l'imitation de nos Conseils généraux de départements.

L'amélioration des laines est l'un des objets les plus importants que puissent effectuer les efforts de l'agriculture, secondés par les dispositions du gouvernement. Il a été beaucoup fait, depuis 40 ans, mais il reste encore beaucoup à faire. Les départements de l'ancienne Bretagne n'ont, presque partout, d'autres moutons que ceux dont la race existait dans l'Armorique, lors de l'invasion romaine, il y a 2,000 ans. Au contraire, les départements de la Normandie et de l'Ile de France, qui se sont procurés des mérinos et des métis d'Angleterre, achetés, à différentes époques, par l'administration ou par de riches propriétaires, ont renouvelé leurs moutons celtiques et ont triplé la valeur de leurs troupeaux.

Les autres pays de l'Europe ont fait encore de plus grands progrès. La Prusse a augmenté ses moutons d'un onzième en 14 ans; et elle compte 3 millions de mérinos ou 1 sur 4. C'est un succès que nous sommes réduits à lui envier.

Toutefois nos troupeaux ont gagné :

De 1812 à 1829, 1,791,781 moutons, ou 7 p. °/o
De 1829 à 1840, 3,021,040 — ou 11

Un document de 1828, époque à laquelle la méthode des appréciations en masse, était trop communément pratiquée pour donner des garanties d'exactitude représente, ainsi qu'il suit, la composition des troupeaux de la France.

Le prix du kilogramme de laine en suint y est évalué :

A 8 fr. 00 pour les moutons de race saxonne;
— 3. 00 pour les mérinos purs;
— 1. 50 pour les moutons améliorés;
— 1. 90 pour les meilleurs indigènes;
— 1. 65 pour ceux inférieurs.

Sur 29 millions et demi de moutons, il y en avait :

Nombre de moutons.	Leurs races.	Poids des toisons.	Prix.	Leur valeur totale.
40,000	saxons.	2 k. 500 g.	20 fr. 00	80,0008 f.
160,000	mérinos purs. . .	3	10. 10	1,760,000
340,000	— presq. p.	3 250	9. 00	3,060,000
1,400,000	— 3 à 4 cr.	3 500	8. 00	11,200,000
2,200,000	— cr. mult.	4	7. 00	15,400,000
1,400,000	— améliorés	3 500	5. 25	7,350,000
8,000,000	indigènes supér. .	2 250	4. 00	32,000,000
6,000,000	— moyens.	1 750	3. 00	18,000,000
10,000,000	— infér . .	1 500	2. 50	25,000,000
			Total des valeurs, en 1828,	113,850,000 f.

On voit qu'il y avait alors 5,500,000 moutons de bonne race et 24 millions de moutons indigènes ou 81 pour cent. Il est vrai que, sur ce nombre, un tiers était supérieur aux métis provenant de croisements multipliés, opérés presqu'au hasard.

Les cinq millions et demi de toisons fines pesaient chacune en suint 3 kil. 669 gr., terme moyen, au lieu que les 24 millions de toisons communes ne pesaient qu'un kilogramme seulement. Par conséquent, chacune des premières avait un poids triple ou quadruple des secondes ; et, quant à leur laine, les 24 millions de moutons indigènes n'équivalaient qu'à six à huit millions de moutons améliorés.

La production totale était estimée à 44,350,000 kilogr.,

En laines fines.	20,350,000 kilog.	
— communes. . . .	24,000,000	

On admettait, à cette époque, que l'Angleterre produisait, au moyen de ses troupeaux perfectionnés, une quantité de laine double de celle de la France, c'est-à-dire 500,000 balles de 200 kilogr., au lieu de 221,750.

Le nombre des moutons s'est augmenté, depuis 1829, de 2,651,000 ou 9 pour cent. On ne peut en déduire la production actuelle de la laine, parce qu'elle dépend de la multiplication des espèces supérieures. Elle excède probablement 250,000 balles ou 50 millions de kilogrammes.

Nos moutons, dont la race passe, aujourd'hui, pour être indigène, sont d'origine celtique ; mais, ils ont été mêlés aux moutons du Nord, qu'amenaient avec eux, les peuples germaniques, quand, au Ve siècle, ils envahirent la Gaule. Les Franks avaient la même renommée que les Belges, pour l'élève des troupeaux, et, quand ils s'établirent dans les Ardennes, ils y entrèrent avec leurs moutons. La loi Salique s'occupait de la conservation de ces animaux ; leur vie était rachetable, comme celle des hommes, par une amende de 3 sous—*solidi ;* et suivant ce singulier code : voler 10 moutons, ou une vache ou tuer un homme était un crime dont l'appréciation était la même. En Angleterre, les lois saxonnes faisaient moins de cas des moutons ou bien attachaient plus de prix à la vie des hommes. D'après les calculs de Henri, l'an 997, sous le règne d'Ethelred, un esclave valait 56 moutons ; son meurtre était taxé à 70 francs, tandis que le vol d'un mouton se rachetait pour 1 fr. 25 cent. Ces chiffres prouvent qu'il y a 800 ans, les troupeaux étaient déjà beaucoup plus nombreux dans la Grande Bretagne qu'en France.

Au XVIe siècle, suivant notre plus vieil agronome, Champier, ceux des moutons du royaume, qui avaient la plus grande renommée étaient les races du Berry et du Limousin. La laine des moutons du Languedoc était fort estimée ; mais leur chair passait pour moins bonne ; ils provenaient sans doute d'Espagne.

1° Nombre des Moutons.

Le nombre de ces animaux, constaté à quatre époques, depuis un demi-siècle, est énuméré ci-après, avec sa proportion à la population.

	Population.	N. total d'anim.	Rap. à la pop.
1789	25,000,000	20,000,000	80 par 100 habit.
1812	29,000,000	27,338,494	94
1829	32,000,000	28,130,181	86
1840	33,540,000	32,151,430	97

Ainsi, depuis la fin de l'ancienne monarchie, le nombre des moutons s'est accru, par les progrès de l'industrie agricole, et malgré la division des héritages de plus de 12 millions ou fort au delà de moitié en sus, et de 25 pour cent, proportionnellement à la population. Il y a maintenant, à peu près autant de moutons que d'habitants; autrefois, il n'y en avait que 4 pour 5 personnes.

Voici leur division par sexe et par âge :

	1812.	1829.	1840.
Béliers. . .	560,642	572,908	575,715
Moutons. .	7,731,561	8,716,117	9,452,180
Brebis. . .	12,822,275	13,732,492	14,804,946
Agneaux. .	6,224,016	6,108,664	7,308,389
Total	27,338,494	29,130,181	32,151,230

Ces nombres, obtenus par un travail général, dans chaque département, à des époques éloignées de 28 et de 11 années, présentent les curieuses proportions que voici, quand on recherche quel rapport existe entre les chiffres partiels et le total général.

	1812.	1829.	1840.
Béliers. . . .	2	2	2
Moutons . . .	28	30	30
Brebis	47	47	46
Agneaux . . .	23	21	22
	100	100	100

Ainsi, constamment, les brebis forment moins de la moitié du nombre total; les moutons moins d'un tiers, les agneaux plus d'un 5e; et il y a un bélier sur 50 animaux. La régularité de ces proportions, qui étaient complétement inconnues aux auteurs de ces trois investigations prouve que les témoignages, qu'on en obtint, ont bien plus d'exactitude, qu'on ne le suppose généralement.

Si l'on compare les troupeaux de la France, à ceux des

autres pays de l'Europe, on trouve qu'il n'y en a point d'aussi nombreux que les nôtres. Nous en avons moitié plus que la Prusse, trois fois autant que l'Autriche, et même un tiers de plus que l'Angleterre. En prenant la population pour base de comparaison, la France est encore le 5e ou le 6e État, parmi les contrées qui en possèdent le plus. L'Angleterre est au premier rang ; elle en a 220 pour 100 habitants. Le Danemarck et l'île de Sardaigne en ont 136 et 125. L'Espagne en comptait 116, il y a 50 ans ; mais il est vraisemblable que les longues guerres, qu'elle a soutenues, dans ses provinces, ont épuisé cette richesse. Une grande partie de ses troupeaux était nomade. Dès 1627, Cujaleruela se plaignait que ceux qui voyageaient dans la Péninsule, à la recherche de nouveaux pâturages, avaient diminué, de 7 millions d'animaux à deux millions et demi. Cependant, en 1764, on comptait qu'il y avait cinq millions de mérinos ambulants, faisant 150 lieues en 40 jours. Dix mille formaient un troupeau, qui avait pour garde 50 bergers et autant de chiens, avec 125 tondeurs. Trois béliers ou cinq brebis donnaient 25 livres de laine, valant chacune 24 sous. On calculait en moyenne que chaque mouton rapportait 24 réaux ou 6 francs ; ce qui aurait donné un revenu total de 30 millions. Mais le quart était prélevé par le fisc, et le reste était grevé par des dîmes, des frais de patentes, etc. En 1770, Ustaris affirmait que le nombre de ces animaux s'élevait à quatre millions ; il y avait des seigneurs espagnols, qui en possédaient des quantités immenses. Le duc de l'Infantado en avait seul plus de 40,000. La laine de ces mérinos était estimée le double de la laine des moutons sédentaires, qui ne se vendait que 12 sous. Chaque bélier en fournissait huit livres et chaque brebis, cinq seulement. Sur le nombre de 12 millions porté au recensement de 1803, il y avait deux tiers de moutons non-voyageurs.

En voyant les mérinos d'Espagne parcourir de grands espaces, à raison de 4 à 5 lieues par jour, on s'explique comment les tribus germaniques arrivaient de l'Asie occidentale

jusqu'aux bords du Rhin, avec leurs troupeaux de moutons.

Dans le royaume de Naples, le même usage des migrations est adopté, de temps immémorial. En Sardaigne et en Sicile, on y supplée en laissant les troupeaux à l'état de liberté. Excepté la Bavière, la Saxe et la Suisse, les autres pays de l'Europe ont beaucoup moins de moutons; et l'on peut prévoir que leur nombre diminuera avec l'étendue des landes, des pâtis, des communaux. Mais, par malheur nous sommes encore loin du temps où ce secours manquera aux troupeaux et, d'ici là, des ressources nouvelles seront créées, pour leur subsistance, dans les pâturages améliorés.

Les parties du royaume où existent les troupeaux les plus nombreux, sont ceux indiqués ci-après :

Aisne. . . .	983,115 têtes.	Seine-et-Marne.	749,260 têtes.
Indre. . . .	912,845	Creuse.	709,060
Aveyron . .	857,448	Dordogne . . .	664,891
Cher	829,438	Haute-Vienne .	636,086
Eure-et-Loir.	788,768	Oise.	599,061
		Total	7,729,942

Il y a, dans ces départements, presque le quart de tous les troupeaux de la France.

Voici la répartition, par régions, des troupeaux, en masse et sans distinction :

			Par 1,000 hab.
Nord oriental.	6,767,137 têtes	21 p. %	790
Midi oriental	8,413,204	27	1,145
France orientale. . . .	15,180,341	48	960
Nord occidental. . . .	7,015,194	22	700
Midi occidental. . . .	9,668,712	30	1,350
France occidentale. . .	16,683,906	52	950
— continentale. .	31,864,247	100	955
Dép. de la Corse . . .	287,183	»	1,400
Total	32,151,430	100	950

Il y a le même nombre de moutons, proportionnellement à la population, à l'Est et à l'Ouest du méridien de Paris, et la différence absolue n'est que d'un million, ou un seizième ; mais on en compte 19 millions dans la France méridionale, et 13 seulement dans la France septentrionale. C'est peut-être l'unique infériorité de celle-ci. Le Midi oriental, qui prend communément le dernier rang dans toutes les comparaisons, l'emporte dans celle-ci sur les deux régions du Nord ; mais le maximum a lieu dans le Midi occidental, qui possède presqu'un tiers de tous les moutons du royaume ; il y en a 1350 par 1,000 habitants dans cette partie de la France, c'est-à-dire le double du nombre existant dans le Nord occidental, relativement à la population.

On voit que l'élève des moutons n'est pas un témoignage de la fertilité du sol et de la supériorité de l'industrie agricole.

2° Valeur totale des Moutons.

La valeur totale des troupeaux monte à 314,583,257 francs; elle est répartie entre les animaux ainsi qu'il suit :

Béliers.	9,243,405 fr.
Moutons	126,862,305
Brebis	135,938,491
Agneaux	41,539,056

Les départements qui possèdent les plus grands capitaux, en moutons, sont désignés ci-après :

Eure-et-Loir . .	16,794,732 fr.	Oise	9,914,653 fr.
Aisne	14,797,746	Eure	8,119,845
Seine-et-Marne.	13,500,641	Somme	6,733,236
Seine-Infér. . .	10,933,406	Marne	6,436,090
Seine-et-Oise .	10,638,518	Cher	6,249,780
		Total	104,121,647

Un tiers du capital de tous les troupeaux de la France appartient à ces dix départements.

La valeur moyenne de chaque sorte d'animaux, calculée sur les troupeaux de toutes les communes du royaume, est ainsi qu'il suit :

Béliers.	16 fr.	05 c.
Moutons	13.	50
Brebis	9.	20
Agneaux	5.	70

L'introduction des animaux de races espagnole et anglaise a augmenté de beaucoup les variations de prix que causaient déjà les diversités naturelles et celles produites par les soins. Voici les valeurs des troupeaux au maximum et au minimum :

	Béliers.	Moutons.	Brebis.	Agneaux.
MAXIMUM.				
Seine.	30 fr.	25 fr.	20 fr.	11 fr.
Seine-Inférieure .	54	23	19	14
Seine-et-Oise . .	77	22	20	13
Eure-et-Loire. . .	120	21	23	16
Eure	92	18	15	10
MINIMUM.				
Ille-et-Vilaine. . .	7	6	6	4
Côtes-du-Nord. . .	6	6	5	4
Finistère	6	6	5	3
Morbihan.	7	7	5	3
Loire-Inférieure. .	9	9	7	4

Un bélier de l'Eure en vaut 15 du Finistère; un mouton de Seine-et-Oise équivaut à quatre des Côtes-du-Nord ; et une brebis de Seine-et-Oise coûte aussi cher que trois ou quatre de celle de l'ancienne Bretagne.

Les moutons forment une pareille richesse dans chacune des moitiés orientale et occidentale de la France. Les rapports de la valeur ne sont point les mêmes que ceux des quantités, parce que des mérinos et des espèces améliorées donnent une

plus value aux troupeaux du Nord. C'est pourquoi le Midi occidental, qui n'a qu'un cinquième des moutons du royaume, a presque le tiers de leur valeur, et que le Nord oriental, qui pareillement n'a qu'un cinquième de leur nombre, possède plus d'un quart de leur richesse.

3° Revenu total des Moutons.

Ce revenu est distribué anisi qu'il suit :

Béliers.	2,607,790 fr.	2 p. o/o
Moutons.	42,233,317	35
Brebis.	59,925,119	50
Agneaux.	15,284,217	13
Total	120,050,443	100

Les départements qui y fournissent la participation la plus grande sont ceux ci-après :

Eure-et-Loir .	5,881.205 fr.	Eure.	3,859,384 fr.
Aisne	5,457,869	Côte-d'Or . . .	3,338,997
Seine-Infér. . .	4,618,038	Bouches-du-Rh.	3,039,336
Seine-et-Marne .	4,141,916	Cher.	3,011,379
Seine-et-Oise. .	4,138,852	Indre	2,796,079
		Total	40,283,055

Ces dix départements ont précisément le tiers du revenu donné par la totalité des troupeaux de la France ; en sorte que 30 semblables égaleraient, par leur revenu, celui qu'on n'obtient maintenant que des 86.

Le revenu moyen général donné par les troupeaux est comme il suit :

Béliers.	4 fr.	55 c.
Moutons.	4.	45
Brebis.	4.	05
Agneaux.	2.	10

Voici ce revenu dans les départements où il est à son terme le plus élevé et le plus bas.

	Brebis.	Moutons.	Brebis.	Agneaux.
		MAXIMUM.		
Eure.	32 fr. 00 c.	9 fr. 45 c.	7 fr. 40 c.	2 fr. 90 c.
Eure-et-Loir .	21. 00	9. 10	9. 00	3. 30
Seine.	13. 00	8. 95	8. 20	5. 75
Seine-et-Oise.	20. 00	8. 85	8. 00	3. 30
Seine-Infér. .	21. 00	8. 55	9. 10	6. 70
		MINIMUM.		
Ille-et-Vil. .	2. 00	1. 60	2 50	1. 10
Côtes-du-N. .	1. 85	2. 05	3. 05	1. 25
Finistère. . .	2 05	2. 05	3. 00	0. 95
Morbihan . .	2. 75	3. 50	2. 85	2. 10
Loire-Infér. .	2. 95	2. 95	2. 95	1. 65

Ces énormes disproportions, qui résultent des progrès faits dans quelques parties de la France, se retrouvent dans le revenu total qu'on obtient des troupeaux.

La répartition du revenu des moutons a lieu, par régions, ainsi qu'il suit :

			Rev. m. des moutons propr. dits.
Nord oriental	30,424,132 fr.	26 p. °/o	5 fr. 40
Midi oriental	25,700,737	21	3. 10
France orientale. . .	56,124,869	47	4. 15
Nord occidental . . .	37,105,696	31	6. 05
Midi occidental . . .	26,324,559	22	2. 90
France occidentale. .	63,430,255	53	4. 80
— continentale .	119,555,124	100	4. 45
Dép. de la Corse . .	495,319	»	1. 65
Total	120,050,443	100	4. 45

La différence entre les régions résulte du nombre de moutons appartenant, dans l'une, aux vieilles races celtiques, et dans une autre, aux races d'Espagne ou d'Angleterre, introduites

depuis 30 ans. Il en ressort un avantage de plus de 50 pour cent, entre la région la plus favorisée et celle qui l'est le moins.

Nombre des Moutons recensés dans les principaux pays de l'Europe, comparés à la population de chacun d'eux.

Époques.	Pays.	Nomb. d'animaux.	Par 100 habit.
1823	Angleterre	26,148,000	220
1831	Ecosse	3,755,000	150
1818	Danemarck	1,500,000	136
1824	Sardaigne.	600,000	125
1803	Espagne	12,000,000	116
1840	Prusse	16,344,018	110
1840	France	32,151,430	97
1825	Hanovre.	1,540,000	91
1835	Roy. de Naples	4,000,000	66
1836	Toscane.	877,650	62
1833	— de Pologne.	2,187,000	56
1827	Ile de Sicile.	900,000	45
1828	Suède.	1,336,063	45
1843	Bavière	1,899,898	44
1827	Suisse.	800,000	42
1840	Saxe	681,594	41
1840	Wurtemberg	681,159	39
1828	Hongrie.	4,000,000	37
1813	États-Romains	710,000	35
1828	Prov. Rhénanes.	656,778	30
1816	Emp. d'Autriche	10,867,000	29
1824	Bohême.	1,091,700	27
1826	Anc. roy. des Pays-B. .	1,586,000	26
1806	Hollande	495,000	25
1843	Irlande	2,091,199	25
1829	Belgique	774,000	20
1833	Piémont.	716,000	20
1843	Bade	188,707	15
1830	Roy. Lomb.-Vénitien . .	611,000	13

CHAPITRE IV.

PORCS.

Le porc est l'animal de la petite propriété. Il faut avoir de grandes terres pour élever du bétail, et de plus grandes encore pour posséder des troupeaux, tandis que le champ de pommes de terre, qui fournit à la subsistance d'une famille villageoise, pourvoit aussi à la nourriture des porcs, qui vivent presqu'en société sous le même toit. L'humble destinée de ces animaux se prolonge par de là leur vie : dans les campagnes, leur chair est l'aliment unique des paysans, et dans les villes, celui des prolétaires qui, n'ayant point de foyer, sont réduits à vivre de charcuterie. Il en était déjà ainsi à Rome et dans la Grèce, il y a deux à trois mille ans.

Le nombre des porcs ne peut être exactement connu par les recensements, parce qu'une partie de ces animaux sont abattus avant l'année révolue, dans le 8e ou le 9e mois de leur vie. Mais, si leur quantité absolue laisse de l'incertitude, et n'est en réalité qu'un minimum, leur comparaison de pays à pays, n'en est pas moins juste, puisque la même particularité se retrouve partout.

De tous les animaux domestiques, c'est, néanmoins, celui dont la multiplication est la plus bornée ; il n'y en a pas plus de 120 par commune, terme moyen, tandis qu'il y a le double de têtes de bétail et, pour le moins, 800 moutons.

La Gaule possédait déjà un grand nombre de porcs, lors de la conquête romaine ; ils étaient sans doute indigènes, comme les sangliers.

Les Franks mettaient beaucoup de prix à leur conservation, et la Loi Salique contient dix-neuf articles contre le crime de vol commis à l'encontre des troupes de ces animaux, répandues dans les bois. La loi Visigothe et les capitulaires leur

témoignent pareillement beaucoup de sollicitude. La loi Bourguignonne en fait tant de cas qu'elle élève à 30 sous le rachat de la mort d'un porcher, somme égale à celle fixée pour le meurtre d'un laboureur. Le code des Saliens estime un porc châtré à 15 sous, moitié aussi haut que la mort d'un homme. Le chien du gardeur de pourceaux valait le même prix; et un cochon de lait était défendu par une amende de 3 sous, autant qu'une brebis ou une chèvre. Les lois saxonnes donnaient aux porcs, une valeur très-inférieure; et il en fallait 56 pour équivaloir à un esclave.

Nous connaissons positivement, par des documents officiels, le nombre des porcs, existant en France, à quatre époques du demi-siècle, qui vient de s'écouler. Il y en avait :

En 1789	4,000,000	16	pour 100 habit.
1812	4,655,700	16	—
1829	4,968,597	15	—
1840	4,910,721	14	—

Ces chiffres témoignent qu'il y a une augmentation progressive de ces animaux, mais qu'elle est dépassée par celle de la population, en sorte que leur répartition donne maintenant un nombre proportionnel un peu moins fort qu'autrefois.

Quand on recherche quelle est la quantité des porcs, dans les différents États de l'Europe, on reconnaît tout d'abord que l'Angleterre est le pays qui en possède le plus. Elle doit cet avantage à l'extrême abondance de la pomme de terre, et aussi à ce que, la première de toutes les contrées civilisées, elle a justement considéré l'élève des animaux domestiques, comme une véritable industrie, comme une fabrique d'objets de consommation, soumise aux mêmes conditions de prospérité que les autres manufactures. Elle a presqu'autant de porcs que la France, ce qui en élève le nombre au double, quand on le compare à la population.

Le grand duché de Bâde nourrit une quantité de ces animaux dont la proportion est presque égale. La Hollande et la

Bavière en ont pareillement beaucoup. Leur nombre est à peu près le même en Irlande, en Prusse et en Suède que dans nos campagnes. Tous les autres pays de l'Europe en ont infiniment moins, même la Belgique et les provinces Rhénanes, qui jouissent de tant d'avantages agricoles. L'Italie est maintenant la contrée dont les troupeaux de porcs sont les moins nombreux. On prétend que, dans les pays chauds, la chair de ces animaux est d'un mauvais usage; il est difficile de le croire quand on se rappelle que, pendant mille ans, elle a fait la principale nourriture du Peuple romain, qui ne le cédait assurément, en vigueur, à aucun peuple de l'Italie moderne.

L'avantage que possède exclusivement cette chair, de se conserver salée sans altération, en fait une ressource essentielle pour les navigateurs, et la rend, sous ce rapport, un objet économique fort important. On ne saurait assez regretter l'infériorité de la France, dans l'art des salaisons; il est très-difficile d'en découvrir la cause, car nous disposons de tout ce qui réussit en Angleterre; et la seule différence est dans la manière de s'en servir.

1° Nombre des Porcs.

Le nombre total monte à 4,910,721. Les départements qui en ont le plus, sont ceux-ci :

Saône-et-Loire .	150,802 têtes.	Meuse.	98,916 têtes.
Pas-de-Calais. .	120,293	Vosges	94,069
Meurthe	108,962	Haute-Vienne. .	90,750
Moselle	108,089	Bas-Rhin. . . .	89,309
Côtes-du-Nord .	101,219	Maine-et-Loire .	86,045
		Total	1,048,454

Ces départements possèdent du quart au cinquième des porcs existant en France. 33 départements, qui en auraient

autant que Saône-et-Loire, en nourriraient autant que tout le royaume.

La valeur totale des porcs s'élève à 172,556,008 francs. Ce capital est évalué, comme il suit, dans les départements qui ont ces animaux en grand nombre.

Saône-et-Loire .	4,845,636 fr.	Gironde.	3,396,766 fr.
Pas-de-Calais . .	3,984,314	Haute-Saône . .	3,381,055
Marne.	3,796,073	Vosges	3,269,786
Meurthe.	3,602,193	Côte-d'Or. . . .	3,258,833
Charente-Infér. .	3,411,847	Meuse.	3,249,250
		Total	36,195,653

Ces dix départements possèdent plus d'un cinquième du capital des porcs.

Le nombre des animaux se divise, par régions, ainsi qu'il suit :

			Pour 1,000 habit.
Nord oriental. . . .	1,381,796 têtes.	28 p. °/o	160 anim.
Midi oriental. . . .	996,562	20	135
France orientale . .	2,378,358	48	150
Nord occidental. . .	1,115,239	24	110
Midi occidental. . .	1,359,227	28	185
France occidentale .	2,474,466	52	145
— continent. .	4,852,824	100	145
Dép. de la Corse. .	57,897	»	280
Total	4,910,721	100	150

Cette race utile est répandue avec égalité dans le Nord oriental et dans le Midi occidental. Il y en a moins dans l'ancienne Provence. On en compte au maximum, 18 par 100 habitants, et 11 au minimum; le terme moyen pour tout le royaume est 15 par 100 personnes.

9° Valeur des Porcs.

La valeur moyenne et générale des porcs, d'après un relevé de leur prix dans chaque commune, est de 35 francs; mais

elle s'élève et s'abaisse beaucoup selon les départements.

Maximum.		Minimum.	
B.-du-Rhône. . .	78 fr.	Vienne	25 fr.
Charente-Infér. .	74	H.-Garonne . . .	24
Seine	70	H.-Pyrénées. . .	22
Rhône.	61	Gers	22
Seine-Infér . . .	60	Indre	21
Pyrénées-Orient.	56	H.-Vienne. . . .	21
Seine-et-Marne. .	54	Cher	21
Gironde	53	Moselle	21
Ardèche	52	Côtes-du-Nord . .	20
Var.	51	Nièvre.	19

On voit que les prix diffèrent de moitié, et que dans les Bouches-du-Rhône, comparées à la Nièvre, ils sont comme un à quatre.

Le Nord oriental est le plus riche en porcs. Ces animaux y forment un capital de plus de 50 millions, qui en rapportent annuellement près de 25. C'est l'une des branches les plus fructueuses de l'agriculture. Il faudrait bien peu d'efforts pour en étendre les avantages dans les parties de la France où les porcs sont moins communs; mais avant que de le tenter, il faudrait y multiplier la pomme de terre, sur laquelle leur nourriture est fondée dans les départements du Nord.

3° Revenu des Porcs.

Le revenu total donné par ces animaux, est de 79 millions 427,010 francs. Voici les départements qui en obtiennent la plus forte part.

Saône-et-Loire .	2,411,749 fr.	Marne.	1,614,689 fr.
Côte-d'Or. . . .	1.897,030	Vosges	1,707,596
Pas-de Calais. .	1,797,945	Nord	1,556,132
Haute-Saône . .	1,752,255	Meurthe.	1,497,415
Ardennes	1,721,002	Moselle	1,483,909
		Total	17,439,716

Le revenu que ces départements obtiennent de leurs porcs se rapproche du quart de celui que donnent tous ces animaux dans nos 86 départements.

Sur un revenu de 80 millions, donné annuellement par les porcs, la Flandre, la Lorraine et l'Alsace en obtiennent presqu'un tiers; le Poitou, la Gascogne en ont un cinquième; les départements voisins de la Méditerranée n'en possèdent qu'un septième. Il est vraisemblable que ce revenu approche de 100 millions, et qu'il est atténué dans les chiffres ci-dessus.

Le revenu moyen des porcs est, pour toute la France, de 16 fr. 15 cent.; il atteint un maximum élevé, dans les départements ci-après :

Seine	46 fr.	Doubs.	26 fr.
Ardennes	32	Ain.	25
Gironde.	28	Marne.	22
Seine et-Oise . .	28	H.-Saône	22
Côte-d'Or. . . .	27	Nord	21

Ces hauts prix s'atténuent progressivement et tombent à moins de 12 francs dans les Côtes-du-Nord et l'Aveyron.

Nombre des Porcs recensés dans les principaux pays de l'Europe, comparés à la population de chacun d'eux.

Époques.	Pays.	Nomb. d'animaux	Pour 100 habit.
1823	Angleterre	4,000,000	33
1843	G. Duché de Bade. . . .	481,000	31
1806	Hollande	490,000	25
1803	Espagne.	2,100,000	20
1827	Sicile.	400,000	20
1843	Bavière	842,851	19
1828	Hongrie.	2,000,000	18
1843	Irlande	1,353,101	16
1840	Prusse	2,238,749	15
1828	Anc. roy. des Pays-B. .	930,000	15
1828	Suède.	471,115	16
1840	France	4,910,721	14
1834	Wurtemberg	174.710	11

Époques.	Pays.	Nomb. d'animaux	Pour 100 habit.
1816	Empire d'Autriche. . . .	2,700,000	10
1825	Hanovre.	174,974	10
1818	Danemarck	110,000	10
1833	Piémont	360,000	10
1829	Belgique	421,000	10
1828	Prov. Rhénanes.	234,657	10
1835	Roy. de Naples	500,000	9
1833	Pologne.	350,000	9
1840	Saxe	126,603	8
1830	Roy. Lomb.-Vénitien . .	280,000	6
1824	Sardaigne.	29,338	6
1822	Bohême.	213,800	5
1827	Suisse	20,000	1
1813	États-Romains	22,000	1
1831	Écosse	500,000	20
1836	Toscane.	194,220	11

CHAPITRE V

CHEVAUX.

Le cheval est, en quelque sorte, pour l'homme, un autre lui-même; il lui prête, dans ses voyages, à la guerre, dans ses plus rudes travaux, une force musculaire puissante, agile, rapide, intelligente, qui s'ajoute à la sienne, et en agrandit les effets. La vieille fable des centaures, moitié hommes, moitié chevaux, n'est pas sans fondement; mais, à l'inverse de la tradition antique, c'est le cheval qui est homme à demi, et qui, variant ses capacités, selon ses destinations, prend place, parmi les conditions sociales, pour en accomplir les devoirs. Aussi faut-il accroître nos populations modernes du nombre de chevaux qu'elles possèdent, toutes les fois qu'on veut connaître quelle force effective elles appliquent à leur agriculture et à leur industrie. Cette augmentation est en France d'un tiers du nombre des hommes adultes; elle est.

dans la Grande-Bretagne, de la moitié de ce nombre. Il y a des parties du royaume où elle est très-grande. Ainsi, dans le département du Nord, 106,327 ouvriers de l'industrie sont secondés par plus de 1500 chevaux, dont le travail est combiné avec 570 machines à vapeur.

Il ne paraît pas qu'il y ait eu jamais, en France, plus de chevaux ou même autant qu'à présent, comparativement à la population. Les Franks avaient très-peu de cavalerie, et ils la formaient avec des chevaux des Saxons, des Thuringes et des Frisons, qui, avec ceux des Burgundes, passaient alors pour les meilleurs. La Loi salique les estime énormément haut. Le rachat de leur vol est fixé, par elle, à 45 sous pour un cheval de charrue ou une jument, à 62 pour un étalon, et à 90 pour un cheval du roi. C'était presque la valeur de trois esclaves.

Au VIe siècle, il semblerait, d'après Procope [a], qu'il n'y avait pas encore de chevaux dans l'île de Bretagne, car lorsque les envoyés de ce pays venaient trouver les Romains et les Franks, et qu'ils étaient invités à monter à cheval, on était obligé de les mettre en selle et de les aider à descendre. Quatre siècles après, ils devaient être encore fort rares dans les Iles Britanniques, puisque l'an 997, les lois d'Ethelrède fixaient la valeur d'un cheval à 35 schillings ou 44 francs de notre monnaie, tandis que la vie d'un homme n'était estimée que 56 schillings ou 70 francs.

Tout annonce que, dans l'ancienne France, le nombre des chevaux était fort borné. Turgot voulant réorganiser les postes, en 1776, manda devant lui les maquignons les plus expérimentés et leur demanda s'ils pourraient entreprendre la fourniture de 5,800 chevaux de forte race, au prix de 15 louis chacun. Quoique l'affaire excédât deux millions, ils la refusèrent en disant qu'ils ne croyaient pas qu'une si grande quantité de chevaux disponibles existât dans tout le royaume. Ce n'était pourtant qu'un cheval à prélever sur 350; mais sans

(a) De bell. Goth. Lib. IV. c. xx.

doute l'abâtardissement de ces animaux circonscrivait considérablement les choix à faire.

On ne connaît pas en France, le nombre des chevaux depuis plus d'un demi-siècle. Il est singulier que, pendant cette période, il ait suivi si uniformément les progrès de la population, que, quoiqu'en s'accroissant de 8 à 900,000, il soit demeuré exactement le même qu'en 1789, eu égard au nombre des habitants. C'est ce que montre le tableau suivant :

Époques.	Population.	Nomb. d'anim.		
1789	25,000,000	2,048,000	8	pour 100 habit.
1812	29,000,000	2,285,312	8	—
1829	32,000,000	2,453,712	8	—
1840	33,540,000	2,818,496	8	—

Les chevaux de nos armées ne sont point compris dans ces nombres.

L'accroissement a été :

			Par an.
De 1812 à 1825,	en 13 ans,	168,410 chev.	12,960 chev.
— 1825 à 1840,	15	364,776 —	24,320 —
— 1812 à 1840,	28	533,186 —	19,042 —

L'accroissement individuel sur la population moyenne des chevaux a été ainsi qu'il suit :

	N. moy. des chevaux.	Accrois. proport.
1812 à 1825	2,369,520	un sur 180 chev.
1825 à 1840	2,636,108	un — 118
1812 à 1840	2,551,903	un — 134

Mais l'importation et l'exportation ont compliqué ce mouvement.

	Importés.	Exportés.	Restant.
1815 à 1825	126,867	27,431	99,436
1825 à 1840	298,618	73,171	225.447
1815 à 1840	425,485	100,602	324,883

L'accroissement, suivant l'origine des chevaux, a été ainsi qu'il suit :

	Indigènes.	Étrangers.	Totaux.
1815 à 1825	68,974	99,436	168,410
1825 à 1840	139,329	225,447	364,776
1815 à 1840	208,303	324,883	533,186

Cet accroissement offre les proportions ci-après :

	Indigènes.	Étrangers.
1815 à 1825	41 p. °/o	59 p. °/o
1825 à 1840	38	62
1815 à 1840	39	61

L'accroissement annuel, par la production et par l'importation est indiqué ci-dessous :

	Par la prod.	Par l'import.	Totaux.
1815 à 1825	3,017	9,943	12,960
1825 à 1840	9,290	15,030	24,320
1815 à 1840	6,042	13,000	19,042

Voici les proportions centésimales de l'accroissement annuel.

	Par la prod.	Par l'import.	Totaux.
1815 à 1825	24 p. °/o	76 p. °/o	100
1825 à 1840	38	62	100
1815 à 1840	32	68	100

Les chevaux importés et exportés, depuis 1840, sont énumérés ci-après :

	Importés.	Exportés.	Rest. ann.
1841	24,156	8,540	15,616
1842	23,296	6,721	16,575
1843	23,433	6,633	16,800
1844	38,294	6,236	32,058
Totaux	109,179	28,130	81,049
Année moy.	27,294	7,032	20,262

Les chevaux acquis de l'étranger s'élèvent, année moyenne, aux nombres suivants :

	Nombre.
1815 à 1825	9,943
1825 à 1840	15,030
1840 à 1845	20,262

L'accroissement total actuel est probablement ainsi qu'il suit :

Par la production. .	10,000
— l'importation. .	20,000
Total	30,000

On peut établir, ainsi qu'il suit, les mouvements de la production des chevaux, à trois époques différentes. Le premier terme provient de la constatation, le troisième résulte du calcul, et le second de la déduction des deux autres nombres.

1812. — 2,285,310 Chevaux recensés.

Naissances. . . .	194,230	85 p. °/o
Décès	191,213	83
Accroissement . .	3,017	

1825. — 2,453,720 Chevaux recensés.

Naissances. . . .	187,712	77 p. °/o
Décès	184,695	75
Accroissement . .	3,017	

1840. — 2,818,496 Chevaux recensés.

Naissances. . . .	224,290	80 p. °/o
Décès	215,000	75
Accroissement . .	9,290	

Il y a manifestement amélioration, dans la succession de ces mouvements, dont les chiffres permettent de distinguer que la mortalité des chevaux est demeurée la même, tandis que le nombre de leurs naissances s'est accru de quelque

chose, et que l'accroissement de la dernière période est triple des deux autres. Il y avait :

En 1812	une naissance sur	10	chev. adultes.	une sur	5 jum.
1825	une —	11	—	une —	5 1/2.
1840	une —	11	—	une —	5

On sera moins surpris du faible chiffre de la production, en réfléchissant que le nombre des juments, saillies annuellement, est très-limité, et que celui des juments, condamnées à la stérilité, est extrêmement grand. Le calcul ne le porte pas au-dessous des quatre cinquièmes. Nos chevaux domestiques ne ressemblent nullement, pas plus dans leur reproduction que dans leur existence, aux chevaux sauvages qu'aucun frein n'empêche de suivre les impulsions de la nature.

On comptait, d'après les différents recensements généraux.

En 1812	un poulain sur	5 juments.
1825	un —	5. 5
1840	un —	3. 4

Mais il ne faut pas perdre de vue que l'importation des jeunes chevaux peut changer la proportion qui résulterait de l'ordre naturel des choses.

Dans aucun des nombres ci-dessus ne sont compris les chevaux de l'armée; ils excédaient, en 1840, 50,987, car il y avait en sus ceux des officiers généraux et supérieurs et des officiers d'état-major, dont on n'avait pu tenir compte.

En réunissant aux chevaux recensés par communes, ceux des différents services, qui n'y sont pas compris, on arrive à reconnaître que la France possède au moins trois millions d'animaux de cette espèce. C'est un nombre supérieur à celui qu'offrent les pays de l'Europe, qui en ont le plus. L'empire d'Autriche n'en a que la moitié, et l'Angleterre un tiers. Il est vrai que, relativement à leur population, plusieurs contrées en ont davantage. Ce sont le Danemarck, la Suède, le Hanovre, la Suisse, la Hollande et la Prusse. Mais le plus grand nombre en a beaucoup moins. L'Autriche, la Bohême, la Hongrie n'en possèdent que 4 au lieu de 8, comme nous,

pour cent habitants. L'Italie n'en a que le quart de la quantité des nôtres, et l'Espagne un septième.

En général, les pays méridionaux nourrissent peu de chevaux; mais, par une singularité remarquable, il en est encore ainsi des contrées de l'Europe orientale, malgré leurs vastes pâturages. C'est qu'il faut une industrie spéciale, pour multiplier et élever ces animaux. Sans doute, à l'état sauvage, ils se passent de toute intervention des hommes, et ils se reproduisent merveilleusement dans les plaines de l'Oukraine. Il en est tout autrement quand ils vivent au milieu des populations et qu'ils s'associent à nos travaux, à nos habitudes et presque à nos mœurs; ils perdent alors leur vigueur primitive, et exigent des soins constants et nombreux, pour leur régime et leur conservation. Quelques peuples ont fait de ces soins une étude spéciale et réussissent à multiplier leur chevaux extraordinairement. De ce nombre sont les habitants du Danemarck, du Hanovre, et surtout l'Angleterre, qui a perfectionné les siens avec autant de persévérance que de bonheur. La France, qui s'en occupe maintenant, obtiendra les mêmes avantages, si elle y met la même persévérance, ce qui est pour elle le plus difficile.

C'est encore moins le travail qu'on exige des chevaux, que le régime auquel on les soumet, qui abrége leur vie et les met hors de service. On ne peut douter que des maladies contractées accidentellement n'en fassent périr, chaque année, une multitude; les écuries malsaines sont la première cause de leur mortalité, qui est si grande, que la reproduction de ces animaux, jointe au nombre considérable des acquisitions provenant de l'étranger, ne fait guère que balancer la quantité de leurs décès. Il est mort :

En 1812	191,213	chevaux	un sur 11
1825	184,695	—	un — 13
1840	215,000	—	un — 13

C'est une mortalité trois fois plus rapide que celle des hom-

mes. Au prix de 300 fr. seulement, c'est une perte annuelle de 64 millions et demi de francs.

En 1819, Chaptal disait ([a]) que les chevaux, employés à l'agriculture, éprouvaient annuellement une perte de 110,000 individus, valant 27,300,000 francs. Ce sont des chiffres entièrement arbitraires, car aucun document officiel n'a jamais pu distinguer les chevaux de l'agriculture de ceux appartenant à d'autres destinations. Le nombre de 2,122,617 chevaux, que donne le même auteur, comme étant celui de ces animaux en France, à cette époque, n'est pareillement fondé sur aucun recensement, et ne mérite aucune confiance.

I° Nombre des Chevaux.

Cette belle et utile espèce d'animaux domestiques s'associe à l'homme dans les travaux les plus essentiels à sa conservation : la culture du sol, qui doit fournir aux populations leur subsistance, et les combats qui doivent préserver leur indépendance et assurer leur liberté. Elle est, de plus, l'artisan de l'industrie, le moteur du commerce intérieur, et l'agent de toutes les communications, que n'a point encore envahie la puissance merveilleuse de la vapeur. Chaque pays consacre, au maintien de cette espèce, d'immenses capitaux dont elle représente la valeur; on lui destine de vastes terrains couverts d'herbes et de céréales choisies, qu'il faut lui inféoder à perpétuité, pour la nourrir. Il y a en France, pour le domaine de nos chevaux, plus de trois millions d'hectares ou 1500 lieues carrées, en herbages, surface qui suffirait pour alimenter le royaume de Pologne, ou celui de Naples avec la Sicile. Il faut encore capitaliser sur eux, quatre à cinq cents millions de francs, somme dont la meilleure chance est d'être immobilisée, car elle est employée à un objet périssable, et qui exige, pour ne pas péricliter, bien plus de soins que s'il s'agissait de l'espèce humaine.

Le nombre des chevaux existant dans tout le royaume, ne

(a) T. I. p. 241.

monte pas tout à fait à trois millions; il se divise, comme il suit, selon le sexe et l'âge. Nous mettrons en regard, les chiffres des recensements antérieurs :

	1812.	1825.	1840.
Chevaux. . .	970,776	1,055,091	1,271,630
Juments. . .	951,238	1,030,554	1,194,231
Poulains. . .	363,296	368,075	352,635
Totaux	2,285,310	2,453,720	2,818,496

Voici les proportions centésimales de ces nombres :

	1812.	1825.	1840.
Chevaux	42	43	46 p. %
Juments.	42	42	41
Poulains.	16	15	13
	100	100	100

Il résulte de ces chiffres que nous avons maintenant proportionnellement au nombre total des chevaux, une quantité plus grande de mâles, moins de femelles et bien moins de poulains.

Au reste, les relations qui sont constantes entre les sexes et l'âge, à cela près de différences minimes, prouvent que les opérations des recensements sont beaucoup plus exactes qu'on ne le suppose. Il est superflu de répéter que les épreuves auxquelles nous les soumettons, étaient fort imprévues et que rien ne laissait supposer qu'elle fussent possibles.

Les départements qui possèdent le plus grand nombre de chevaux, et ceux qui en ont le moins, sont indiqués ci-après :

Maximum.		Minimum.	
Finistère	105,530 têtes.	Haute-Vienne. .	8,805 têtes.
Manche.	91,811	Tarn-et-Garonne.	8,514
Côtes-du-Nord .	89,938	Pyrénées-Orient.	8,479
Seine-Inférieure.	87,194	Hérault.	7,720
Aisne.	82,815	Vaucluse	7,099
Pas-de-Calais. .	80,273	Lozère	7,009
Nord	79,177	Ardèche.	6,640
Somme.	75,018	Creuse	6,178
Meurthe.	72,055	Basses-Alpes . .	5,586
Ille-et-Vilaine. .	62,433	Hautes-Alpes . .	4,289
Total	826,244	Total	66,319

Ce sont les départements de l'ancienne Bretagne et de la Normandie qui possèdent le plus de chevaux, puis la Flandre, la Picardie et la Lorraine. Ces dix départements n'ont pas le tiers, mais bien plus du quart de tous ceux du royaume ; ils en ont 12 fois et demi autant que les dix qui en ont le moins. Ceux-ci sont, en général, des départements pauvres, montagneux, ou bien qui substituent aux chevaux, des mules et des mulets, comme en Espagne.

Le nombre des chevaux est, par régions, ainsi qu'il suit :

	Chevaux.	Juments.	Poulains.	Totaux.
Nord oriental. .	475,787	371,066	141,171	988,024
Midi oriental. .	132,945	110,133	25,288	268,966
France orientale.	608,732	481,119	167,059	1,256,990
Nord occidental.	521,945	510,621	137,258	1,169,824
Midi occidental.	134,621	196,730	43,502	374,853
France occident.	656,566	707,351	180,760	1,544,677
— continent.	1,265,298	1,188,550	347,819	2,801,667
Dép. de la Corse.	6,332	5,681	4,816	16,829
Totaux	1,271,630	1,194,231	352,635	2,818,496

Les chevaux sont répartis très-inégalement entre les différentes parties de la France. Il y en a :

Dans la France orientale. . . .	1,256,900	49 p. %
— occidentale . .	1,544,677	51
— septentrionale .	2,157,848	77
— méridionale . .	643,819	33

Les départements du Midi sont loin de posséder la moitié des chevaux de ceux du Nord ; il est vrai qu'ils ont en place, 340,000 mules ou mulets, tandis que les régions septentrionales n'en ont que 44,000. On compte sur cent bêtes chevalines :

Dans le Nord oriental. . .	30 poulains,	11 1/2 chev. p. 100 habit.
— Midi oriental. . .	19 —	3 1/2
— Nord occidental. .	26 —	11
— Midi occidental. .	32 —	5 1/4

2° Valeur des Chevaux.

La valeur des chevaux de la France est estimée, à bas prix, ainsi qu'il suit :

Chevaux. . .	218,498,584 fr.	51 p. °/°
Juments. . .	174,709,681	42
Poulains. . .	24,626,018	7
Total	417,834,288	100

Les départements qui ont le capital le plus considérable en chevaux, sont ceux ci-après :

Seine-Infér. . .	15,349,939 fr.	Seine-et-Oise. .	12,351,968 fr.
Nord.	15,329,991	Oise.	10,959,333
Seine	14,834,280	Meurthe	10,825,421
Pas-de-Calais. .	13,392,251	Seine-et-Marne.	10,514,199
Aisne	12,789,410	Calvados. . . .	10,463,784
		Total	126,790,576

Quarante départements comme ceux-là auraient pour cinq cent millions de chevaux, et conséquemment une valeur, qui excéderait celle assignée à tous les chevaux du royaume.

Le prix moyen et général des chevaux est ainsi qu'il suit :

Chevaux.	172 fr.
Juments.	146
Poulains.	70

Ces départements où le prix des chevaux est le plus élevé, sont indiqués ci-après :

Seine	418 fr.	Eure-et-Loir. . .	223 fr.
Charente-Infér. .	250	Nord	212
Seine-et-Oise. . .	246	Eure	209
Oise.	223	Rhône.	207
Calvados.	223	Yonne.	202

Ces prix diminuent graduellement jusqu'à 72 francs, qui est le prix moyen du Morbihan et le plus bas du royaume. On imagine bien que des chevaux d'une telle valeur équivalent

seulement à des ânes; ils sont employés généralement par les charbonniers.

La valeur totale des chevaux est, par régions, ainsi qu'il suit :

Nord oriental	156,976,907 fr.	38 p. °/o
Midi oriental	42,848,889	10
France orientale. . . .	199,825,796	48
Nord occidental	168,105,073	41
Midi occidental	48,480,624	11
France occidentale. . .	216,585,697	52
— continentale . .	416,411,493	100
Dép. de la Corse. . . .	1,422,790	»
Total	417,834,283	100

Dans les deux régions du Nord, le capital des chevaux est quadruple de celui que possède chacune des deux régions du Midi. Paris est l'une des causes de cette énorme disproportion. Mais la prospérité de l'agriculture et de l'industrie est manifestée dans toute la France par le grand nombre des chevaux, existant dans les localités qu'elle enrichit.

3° Revenu des Chevaux.

Le revenu total des chevaux monte à 221,095,036 fr.; il est réparti comme il suit :

Chevaux. . . .	120,852,951 fr.	55 p. °/o
Juments. . . .	91,583,056	41
Poulains. . . .	8,659,029	4

Les départements, qui tirent de leurs chevaux le plus grand revenu, sont ceux ci-après :

Seine.	38,063,770 fr.	Oise	7,471,359 fr.
Nord	11,307,991	Ardennes . . .	7,380,300
Seine-et-Oise .	10,863,737	Pas-de-Calais .	7,350,606
Seine-Infér . .	8,829,746	B.-du-Rhône .	6,596,030
Aisne.	8,299,278	Côte-d'Or. . .	5,938,802
		Total	112,101,612

La moitié du revenu total se trouve concentré dans ces dix départements.

Le revenu moyen est de :

95 fr.	05 c.	par cheval	
76.	70	—	jument.
24.	55	—	poulain.

Les départements où il atteint le plus haut terme sont ceux ci-après :

Seine.	1,060 fr.	Pas-de-Calais .	132 fr.
Nord	172	Côte-d'Or . . .	130
Ardennes . . .	160	B.-du-Rhône .	121
Seine-et-Oise .	145	Rhône	121
Oise.	145	Seine-et-Marne.	120

Ces termes élevés diminuent par degrés et tombent à 24 et 25 francs dans le Finistère et le Morbihan.

Le revenu annuel donné par les chevaux diffère, dans son total, selon les régions, dans la proportion d'un à huit. Celui du Nord oriental forme le tiers de la somme totale, et celui du Nord occidental plus de la moitié. On s'explique ces énormes différences, en voyant que dans le Midi occidental, le revenu d'un cheval descend à 37 francs, tandis qu'il monte à 122 dans le Nord occidental, où Paris est situé.

On peut admettre que, comme dans la constatation de toutes les espèces de revenu, il y a dans les nombres ci-dessus une certaine atténuation; cependant, il ne faut pas perdre de vue l'extrême diversité qui existe entre le travail des chevaux d'un département et celui que permet d'en obtenir dans un autre, une race infiniment plus robuste.

Nombre de Chevaux recensés dans les principaux pays de l'Europe, comparés à la population de chacun d'eux.

1818	Danemarck	500,000 anim.	45 p. 100 h.
1825	Hanovre	225,000	13
1832	Suède.	377,055	12 1/2

1827	Suisse	242,000 anim.	12 p. 100 h.
1806	Hollande	243,000	12
1843	Prusse	1,564,000	10 1/2
1835	Roy. de Naples	60,000	10
1831	Écosse	243,000	10
1843	Bavière	349,589	8
1840	France	2,818,496	8
1836	Toscane.	110,340	8
1823	Angleterre	900,000	7 1/2
1840	Wurtemberg	104,534	7
1828	Anc. roy. des Pays-B. .	450,982	7
1833	Roy. de Pologne.	286,000	7
1829	Belgique	261,900	7
1843	Irlande	552,569	7
1840	Saxe	84,306	6
1843	Bade.	77,444	6
1824	Sardaigne.	29,378	6
1828	Prov. Rhénanes	101,028	5
1816	Emp. d'Autriche	1,200,000	4
1822	Bohême.	137,000	4
1828	Hongrie.	480,000	4
1833	Piémont.	87,474	2
1830	Roy. Lomb.-Vénitien . .	93,847	2
1827	Ile de Sicile.	30,000	1 1/2
1803	Espagne	140,000	1 1/3

CHAPITRE VI.

MULES ET MULETS.

Ces animaux ont, dans la Péninsule espagnole, la priorité sur les chevaux, non-seulement comme bêtes de charge et de trait, dans le service des transports et des communications, mais encore comme animaux de luxe dans les solennités nationales. Leur emploi est borné, en France, à quelques départements montagneux, où ils réussissent mieux que les

chevaux, et dans quelques autres, qui peut-être en conservent l'usage depuis la domination des Visigoths.

On n'en compte que 373,841, qui sont distribués dans 73 départements seulement, si l'on en exclut ceux où il en existe moins d'une centaine. Voici les départements qui en possèdent le plus :

Gard.	25,185 têtes.	Vaucluse. . .	19,647 têtes.
Hérault. . . .	24,750 —	Vienne. . . .	15,044 —
Var.	21,100 —	B.-Alpes. . .	14,690 —
Drôme	20,589 —	Aude.	14,044 —
B.-du-Rhône .	20,156 —	Deux-Sèvres .	13,741 —
		Total	188,946 —

Ces dix départements contiennent plus de la moitié de tous ceux existant en France.

Par un terme moyen général, le prix de ces animaux est de 172 francs. Les départements qui en possèdent pour la valeur la plus grande, sont ceux ci-après :

B.-du-Rhône. .	8,627,805 fr.	Drôme.	3,518,105 fr.
Hérault	5,850,138	Aude.	2,870,885
Gard.	5,480,300	Deux-Sèvres . .	2,286,025
Var	4,451,926	H.-Alpes. . . .	2,278,547
Vaucluse. . . .	3,741,375	Vienne.	2,041,745
		Total	41,346,581

Cette race n'a jamais été, en France, comme elle l'est en Espagne, un objet de soins et de prédilection ; elle est abandonnée chez nous aux plus durs travaux et aux plus rudes traitements. C'est surtout dans le Midi qu'on l'emploie à l'imitation des pays limitrophes. Sur 373,000 mulets, il y en a 322,000 dans les régions méridionales. Il faut qu'ils y fassent un service bien utile, pour qu'il soit possible d'en retirer un revenu de 33 pour cent de leur valeur ; ce qui fait que chaque animal gagne, en trois ans, le prix auquel il est estimé.

La valeur totale des mulets étant de 64,204,246 francs, ces dix départements en possèdent presque les deux tiers.

Le revenu moyen et général des mulets est annuellement de 56 fr. 85 cent. Le revenu total s'élève à 21,244,148 francs. Il est ainsi qu'il suit dans les dix principaux départements :

B.-du-Rhône. .	3,407,350 fr.	Aude	717,827 fr.
Gard	2,201,365	B.-Alpes. . . .	641,615
Drôme.	1,055,206	Vienne	627,725
Var.	828,393	H.-Alpes . . .	485,880
Deux-Sèvres. .	800,536	H.-Garonne . .	485,880
		Total	11,251,777

Ces départements perçoivent plus de la moitié du revenu total des mules et mulets.

Le plus fort revenu donné annuellement, par les mules et mulets, a lieu dans les départements ci-après :

Seine.	691 fr.	Eure	100 fr.
B.-du-Rhône .	169	Nord	100
Ardennes. . .	120	Eure-et-Loir .	97
Seine-et-Oise.	119	Rhône	95
Moselle. . . .	112	Pas-de-Calais.	90

Ce revenu décroît jusqu'à 20 francs, dans le Cantal et les Hautes-Alpes.

CHAPITRE VII.

ANES.

Ces humbles et utiles animaux sont si peu multipliés en France, qu'il y en a pas 5,000 par département. Leur nombre total est de 413,519, qui, à raison de 39 francs chacun, font un capital de 16,217,371 francs. Leur revenu moyen est de 18 fr. 80 cent., et leur revenu brut total 7,771,306 francs,

ou 48 pour cent de leur valeur. Voici les départements qui en ont le plus :

Creuse	16,749 têtes.	Yonne.	11,876 têtes.
B.-du-Rhône .	16,183 —	Marne.	11,270 —
Indre-et-Loire	15,024 —	Hérault	11,050 —
Seine-et-M. .	14,511 —	Seine-et-Oise .	10,484 —
Var	12,998 —	Vienne.	11,937 —
		Total	132,082 —

Ces dix départements réunissent presqu'un tiers des animaux de cette sorte. Ceux ci-après possèdent le capital le plus élevé donné par la valeur de ces bêtes.

B.-du-Rhône.	1,465,120 têtes.	Dordogne. . .	436,848 têtes.
Seine-et-M. .	838,307 —	Oise	378,425 —
Indre-et-Loire.	496,032 —	Vaucluse . . .	343,504 —
Seine-et-Oise .	484,114 —	Pyr.-Orient. .	327,635 —
Hérault. . . .	473,507 —	Nord	320,544 —
		Total	5,545,036 —

C'est le tiers du capital total.

Le prix des ânes s'élève à son maximum, dans les départements ci-après :

B.-du-Rhône. . . .	91 fr.	B.-Alpes.	51 fr.
Var	66	Eure-et-Loir. . . .	49
Seine-et-Marne. . .	58	Aisne	48
Nord.	58	Gard.	47
Seine.	54	Seine-et-Oise. . . .	46

Ces prix décroissent progressivement, et les ânes ne valent que 18 francs dans le Cantal.

Voici le revenu total donné par les ânes, dans dix départements :

B.-du-Rhône. .	597,080 fr.	Hérault	280,599 fr.
Seine-et-Marne.	454,950	Pyrénées-Or . .	207,715
Seine	421,640	Var	205,411
Seine-et-Oise .	388,821	Indre-et Loire.	161,289
Aisne	313,400	Dordogne. . . .	173,445
		Total	3,204,350

Ces dix départements ont un revenu qui se rapproche de la moitié du revenu total.

Le plus fort revenu donné par chaque âne ou ânesse, a lieu dans les départements suivants :

Seine.	243 fr.	Ardennes. . . .	30 fr.
Seine-et-Oise. .	37	Moselle.	29
Rhône	40	Aisne.	29
B.-du-Rhône. .	37	Seine-Inférieure.	27
Nord	32	Gard	27

Ce revenu décroît jusqu'à 7 ou 8 francs, dans les départements où les ânes sont des animaux de petite taille et abandonnés aux classes les plus pauvres et aux plus mauvais traitements.

Ces animaux sont associés aux mulets, et sont employés dans les mêmes parties de la France. Il y en a 245,000, dans les régions méridionales, et 162,000 seulement dans celles du Nord. Ils donnent un revenu encore plus fort que les mulets, et qui atteint presqu'à 50 pour cent de leur valeur.

CHAPITRE VIII.

CHÈVRES.

La chèvre est la vache des pauvres et la nourrice des orphelins. Elle vit des herbes perdues, qui croissent le long des chemins et dans les fossés; elle donne en échange d'une pâture sans valeur, un lait abondant, qui est la providence des chaumières et dont on fait d'excellents fromages, dignes d'être servis sur la table des riches. Mais, dans son humeur indépendante, cet animal trouve parfois le chemin des cultures et des taillis; et les dégats qu'il y fait, ont provoqué contre lui des mesures sévères. On est allé dans de vieilles ordonnances, jusqu'à prescrire sa destruction, comme celle d'une espèce

nuisible à la propriété. C'était pour en défendre une, en attaquer une autre, et sacrifier à la conservation de quelques brins de luzerne, les enfants dont la vie est souvent attachée à celle de l'animal qui les nourrit de son lait. Ces actes de barbarie, qui rajeunissaient le culte de Moloch, sont par bonheur étrangers au temps où nous vivons; et maintenant la chèvre n'a plus rien à redouter de ces sauvages proscriptions; il suffit que son maître soit responsable de la surveillance qu'elle exige, quand des clôtures ne garantissent pas, contre sa faim, les bonnes choses qu'elle trouve sur son passage.

L'aisance du laboureur, qu'accroissent progressivement les progrès de l'agriculture, tend à diminuer le nombre des chèvres, et à leur substituer des vaches. On n'en compte maintenant, en France, que 964,300, qui, au prix de 9 fr. 20 cent. chacune, font une somme de 8,851,451 francs. Leur revenu moyen est estimé à 5 fr. 65 cent., et leur revenu total à 5,448,301 francs. Voici les départements qui en ont le plus grand nombre :

Ardèche	49,304	têtes.	Basses-Alpes .	24,057	têtes.
Var	34,800	—	Loire	23,204	—
Isère.	33,397	—	Indre	23,028	—
Landes.	28,656	—	Pyrén.-Orient.	21,235	—
Drôme.	24,080	—	Puy-de-Dôme .	21,204	—
			Total	272,975	—

Ces dix départements contiennent plus d'un quart de tous les animaux de cette espèce. La valeur qu'ils ont, est exprimée ci-après :

Ardèche.	413,966	fr.	Rhône.	241,585 fr.
Var.	366,696		B.-du-Rhone . .	219,180
Isère	300,463		Loire	200,802
Basses-Alpes . .	244,544		Deux-Sèvres. . .	180,562
Drôme	243,427		Haut-Rhin . . .	160,688
			Total	2,571,913

Ce capital forme plus d'un quart et presque le tiers de celui fourni par la totalité de ces animaux. Le revenu total est es-

timé ainsi qu'il suit, dans les dix principaux départements :

Rhône	302,268 fr.	Drôme	246,765 fr.
Isère	274,683	Var	144,561
Ardèche	263,936	Ain	143,928
Saône-et-Loire	261,253	Vosges	132,776
Pyr.-Orient.	257,945	Vienne	109,156
		Total	2,137,331

Voici le nombre des chèvres existant dans quelques États de l'Europe, à des époques récentes :

Époques.	Pays.	Nomb. d'anim.	Par 100 habit.
1836	Toscane	191,150	14
1835	Roy. de Naples	600,000	10
1832	Suède	167,350	6
1840	Saxe	61,648	4
1840	Prusse	359,820	3
1843	Bavière	107,236	3
1825	Prov. Vénitiennes	52,004	3
1840	France	964,300	3
1840	Wurtemberg	30,687	2

La multiplication de ces animaux ne manifeste ni la prospérité de l'agriculture, ni la richesse des habitants d'un pays ; et en effet c'est la région du royaume la moins favorisée par l'abondance des produits agricoles et par l'opulence de ses campagnes, qui possède plus de la moitié de toutes les chèvres existant en France. Il est remarquable que, malgré le mépris qu'on en fait, ces animaux donnent un revenu de 62 pour cent de leur valeur. Chaque chèvre vaut, par un terme moyen, 9 fr. 20 cent., et rapporte annuellement 5 fr. 65 cent.

CHAPITRE IX.

ABEILLES.

Les abeilles forment un objet d'industrie agricole, qui, pour s'étendre et fructifier utilement, mérite plus de soins et d'efforts qu'on ne lui en accorde.

Le nombre total des ruches exploitées en France, s'élève à 1,608,643.

Voici les départements qui en possèdent le nombre le plus grand :

Le Morbihan	77,999
La Manche	67,311
Les Landes	53,833
La Corrèze	44,130
L'Ille-et-Vilaine.	44,369
Le Finistère.	33,956

Les pays riches semblent dédaigner cette industrie, ou bien peut-être leurs cultures, qui excluent les plantes sauvages, aromatiques, n'offrent-elles point de chance de succès pour élever des abeilles.

Chaque ruche produit 4 kilog. 36 de miel, à 1 fr. 64 c., et 0.913 de cire à 2 fr. 37 cent. le kilogr. Il en résulte une production dont la quantité et la valeur sont ainsi qu'il suit:

Miel.	7,023,268 kil.	valant	11,522,732 fr.
Cire.	1,467,516	—	3,477,306
		Valeur totale	15,000,038

La cire ne forme en poids que le cinquième du miel; en valeur, elle équivaut à plus d'un tiers.

Ce sont constamment les départements les plus agrestes, qui élèvent des abeilles, soit par suite des vieilles traditions, soit parce que ces insectes y trouvent une meilleure récolte, dans les fleurs, qui y croissent spontanément, que lorsqu'ils sont forcés d'habiter un pays où la culture prolongée a formé pour ainsi dire une Flore artificielle.

Presque toute la production des abeilles est consommée en France, et le commerce extérieur en est sans valeur. Le voici pour 1844 :

	IMPORTATION.		EXPORTATION.	
	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
Cire . . .	157,987 kil.	315,974 fr.	22,794 kil.	98,014 fr.
Miel . . .	5,680	5,680	110,982	110,982
Totaux	163,667	321,654	133,776	208,996

Il est infiniment vraisemblable qu'une production plus grande trouverait une consommation intérieure plus considérable et un commerce plus étendu.

Tous les chiffres de ce chapitre sont entièrement inédits.

2° ANIMAUX ABATTUS.

Le nombre des animaux abattus pour la consommation est déterminé par le nombre des animaux existant; car, dès qu'on outre-passe la proportion dans laquelle ceux-ci peuvent fournir aux besoins des boucheries, le prix de la viande s'élève, et l'on voit diminuer la quantité qui en est consommée.

En effet, le nombre des consommateurs est réglé par le prix des choses, même de celles, qui, comme la viande, semblent indispensables. Ce nombre s'accroît ou se restreint dans un rapport immédiat avec les prix; et ceux-ci sont un indice certain des progrès ou de la diminution de la consommation, de même que les limites de la consommation manifestent la multiplication plus ou moins grande des animaux destinés à y pourvoir.

En Angleterre, par exemple, le prix de la viande est modéré eu égard à la cherté de toutes les nécessités de la vie; la consommation en est considérable, et la quantité des bestiaux et des troupeaux, qui l'alimentent, est plus grande qu'en aucun autre pays.

En France, au contraire, la viande étant chère, on en consomme peu, et les animaux, qui la fournissent, sont en nombres bornés.

Leur limitation est principalement l'effet de la médiocrité des pâturages.

L'enchaînement de ces causes est établi par les chiffres suivants.

Le nombre des animaux abattus annuellement pour la

consommation, monte à 13,618,727, qui sont ainsi répartis par espèces :

Têtes de bétail.	3,699,223	27 p. °/o
Moutons.	5,804,681	43
Porcs	3,957,407	29
Chèvres	157,416	1

Tous ces animaux ensemble donnent une quantité de viande évaluée à 672,915,176 kilogr. La valeur de ce produit s'élève à 540,705,903 fr.; ce qui fait ressortir le kilogr. de toute sorte de viande à 80 centimes.

Les départements où il est abattu le plus grand nombre d'animaux, sans distinction de sortes, sont ceux ci-après :

Seine	858,549	têtes.	Seine-et-Oise .	263,438	têtes.
Hérault	453,457	—	Ille-et-Vilaine .	261,805	—
Gironde	326,785	—	Seine-Infér. . .	243,251	—
B.-du-Rhône .	311,488	—	Nord.	218,996	—
Gard.	310,579	—	Manche	211,161	—
			Total	3,269,504	—

C'est presque le quart de tous les animaux abattus en France, dans l'année.

Le département de la Seine exige le double d'animaux du département de l'Hérault, qui est celui où l'on en tue le plus grand nombre ; et il lui en faut le quadruple des parties les plus riches de la France : la Flandre et la Normandie. Les grandes capitales ressemblent au Gargantua de Rabelais.

Sur 47,962,967 animaux élevés par l'agriculture, déduction faite de 3,605,856 bêtes chevalines, il en est abattu annuellement 13,618,727 ou un sur sept.

L'alimentation de 33 à 34 millions d'habitants exige cette immense destruction d'animaux, qui s'élève à plus 36,000 chaque jour ; et encore elle ne donne pas annuellement le tiers de l'un de ces animaux, pour la consommation totale de chaque personne.

Recensés suivant chacune des quatre grandes régions dont se compose notre territoire, les animaux de toute sorte des-

tinés aux boucheries, s'élèvent chaque année, aux nombres suivants :

	Animaux abattus.			Par 100 habit.
Nord oriental. . .	3,175,241	têtes.	23 p. %	37
Midi oriental . . .	3,784,753	—	28	51
France orientale .	6,959,994	—	51	43
Nord occidental. .	4,165,054	—	31	40
Midi occidental. .	2,361,669	—	18	33
France occident. .	6,526,723	—	49	37
— continent .	13,486,717	—	100	40
Dép. de la Corse .	132,010	—	»	52
Total	13,618,727	—	100	41

Il est instructif de savoir à quelles conditions s'alimente une population de 33 à 34 millions d'habitants. L'une des premières est la destruction périodique, annuelle, de 14 millions d'animaux, de quadrupèdes dont les différentes espèces fournissent six à sept cents millions de kilogrammes de viande. Il en faut le même nombre à la France orientale et à la France occidentale. Le Nord occidental en exige davantage à cause de Paris, mais, par contre le Midi occidental en demande mồins. Il faut abattre 41 animaux pour cent habitants. Leur poids n'étant point dans le même rapport que leur nombre, il en faut 52 pour 100 personnes, en Corse; 51 dans le Midi oriental, qui est la région de la France, la moins favorisée, et seulement 40, dans le Nord occidental, qui a la population la plus considérable.

Un calcul important et inédit est celui qui va faire connaître combien il faut d'animaux pâturants, pour en fournir un aux boucheries. Il y a entre ces deux nombres un rapport constant, prolongé pendant une longue suite d'années, qui prouve, d'une part, la permanence des règles économiques de la société et, de l'autre, le pouvoir de la science, qui sait tirer de telles vérités des vieilles archives du pays et de chiffres restés muets pendant 40 ans. Voici les nombres des ani-

maux recensés et des animaux abattus, fournis, pour chaque époque, par les documents officiels.

Époques.	Anim. recensés.	Anim. abattus.	Proport. des anim. abatt.
		1° BOEUFS.	
1812	1,732,000	380,000	22 sur 100
1829	2,032,000	483,000	24
1840	1,968,000	492,000	24 1/2
		2° VACHES.	
1812	3,948,000	490,000	12 1/2
1829	4,624,000	635,000	14
1840	5,501,000	718,000	13
		3° VEAUX.	
1812	1,751,000	1,740,000	100
1829	2,082,000	2,250,000	110
1840	2,066,000	2,487,000	120
		4° MOUTONS ET BREBIS.	
1812	20,553,000	5,517,000	27
1829	22,448.000	5,837,000	26
1840	24,267,000	5,804,000	26
		5° PORCS.	
1812	4,650,000	3,393,000	73
1829	4,968 000	3,500,000	71
1840	4,910,000	3,957,000	80

Ainsi, chaque année, à travers les événements physiques et politiques, qui semblent devoir altérer ou changer toutes choses, il y a presque invariablement *le même nombre* d'animaux de chaque sorte choisis, sur un nombre donné des animaux recensés, pour subvenir aux besoins de la consommation. Il semblerait que lorsqu'un laboureur se détermine à envoyer l'un de ses bœufs au marché, cet acte est un effet de sa volonté, de son libre arbitre, et que la réitération, qui le multiplie, dans toutes les parties du pays, doit varier au hasard, selon les mille conditions que font intervenir les intérêts privés. Il est évident qu'il n'en point, réellement, comme

on le suppose. Une loi constante, prescrite par un enchaînement de nécessités, rend tributaires les animaux domestiques, dans une proportion qui correspond invariablement à leur population ; et il n'y a rien de fortuit, dans le nombre de ceux conduits à l'abattoir.

Cette loi est tellement positive, qu'en apprenant combien de bœufs ou de vaches sont destinés aux boucheries, on peut connaître, par leur nombre, quel est celui des animaux de leur sorte existant dans le pays, et *vice versa*.

En France, les bœufs qui entrent dans la consommation de chaque année, forment un peu moins du quart de ceux que possède l'agriculture.

Les vaches n'en constituent pas un huitième; mais le nombre des veaux abattus excède celui des veaux recensés, parce qu'on les tue avant l'année révolue.

Cent moutons ou brebis en fournissent 26 ou plus d'un quart à la subsistance publique.

Quant aux porcs, on en abat les trois quarts ou les quatre cinquièmes.

Nous allons entrer dans des détails analogues, sur chacune des espèces d'animaux abattus pour la consommation de la population.

CHAPITRE Ier.

BÉTAIL ABATTU.

Le nombre des bestiaux abattus annuellement est de 3 millions 699,223 ; ils sont divisés ainsi qu'il suit :

		Poids brut.	Poids net.	
Bœufs	492,905 têtes.	413 kil.	248 kil.	13 p. %
Vaches	718,956 —	240	144	19
Veaux	2,487,362 —	48	29	68
			Total	100

Nous énoncerons successivement les départements où l'on abat le plus d'animaux de chacune de ces sortes.

1° BOEUFS.

Seine	94,433 têtes.	Gironde	12,935 têtes.
Seine-et-Oise .	22,759 —	Seine-Infér. . .	11,344 —
Rhône.	17,858 —	Eure.	10,458 —
Finistère. . . .	16,171 —	Bas-Rhin . . .	10,366 —
Bas-Rhin . . .	13,799 —	Haut-Rhin. . .	9,652 —
		Total	219,775 —

Ces dix départements abattent presque la moitié des bœufs destinés à la consommation.

2° VACHES.

Seine-Infér. . .	36,942 têtes.	Seine	20,119 têtes.
Nord.	34,309 —	Bas-Rhin . . .	20,097 —
Ille-et-Vilaine.	28,102 —	P.-de-Calais. .	19,919 —
Finistère. . . .	22,876 —	Côtes-du-Nord.	19,517 —
Somme	20,162 —	Eure.	17,595 —
		Total	239,718 —

C'est le tiers des vaches abattues dans toute la France.

3° VEAUX.

Seine	121,709 têtes.	Finistère. . . .	56,290 têtes.
Ille-et-Vilaine.	96,101 —	Morbihan . . .	55,913 —
Rhône.	63,595 —	Côte-d'Or . . .	52,254 —
Loire-Infér. . .	60,624 —	Saône-et-Loire.	51,393 —
Nord	57,166 —	Calvados. . . .	49,213 —
		Total	565,258 —

Il est abattu plus d'un quart de tous les veaux, dans ces dix départements.

Le poids moyen brut des bœufs, vaches et veaux abattus est ainsi qu'il suit, dans les départements où il est à son maximum.

1° MAXIMUM.

Bœufs.		Vaches.		Veaux.	
Eure-et-L. .	540 kil.	Seine	372 kil.	Lot-et-Gar. .	92 kil.
Loire. . . .	523 —	Nord	346 —	Seine. . . .	90 —

Bœufs.		Vaches.		Veaux.	
Cantal . . .	500 kil.	Seine-Infér. .	325 kil.	Eure-et-L. .	87 kil.
Lot-et-Gar. .	490 —	Loire-Infér. .	313 —	Dordogne . .	87
Rhône . . .	482 —	Meurthe. . .	311 —	Gironde. . .	82

Il y a, comme on va le voir, une énorme différence entre le poids brut au maximum et le poids brut au minimum.

2° MINIMUM.

Bœufs.		Vaches.		Veaux.	
Sarthe . . .	294 kil.	Indre	188 kil.	H.-Alpes . .	35 kil.
Morbihan . .	292 —	Cher	180 —	Vendée . . .	34 —
Loir-et-Cher.	289 —	Isère	180 —	Char.-Inf. .	34 —
Allier. . . .	286 —	Finistère . .	177 —	Indre-et-L. .	34 —
Côtes-du-N.	285 —	B.-Pyrén . .	173 —	Nièvre. . . .	34 —

Entre un bœuf d'Eure-et-Loir et un de la Marne, il y a une différence de poids brut de 317 kilogr. et deux du premier de ces départements équivalent à cinq du second. Il en est ainsi d'une vache abattue à Paris et d'une autre abattue dans l'Ille-et-Vilaine. Un veau de Lot-et-Garonne pèse autant que trois ou quatre du Jura.

Ces diversités, qui se reproduisent dans le poids net, ne permettent nullement de déduire des termes généraux, au moyen de quelques termes partiels. Il faut, de toute nécessité, n'établir le poids des animaux abattus que sur les données complètes de tous les départements. En effet, le poids net d'un bœuf est de 324 kilogrammes dans l'Eure-et-Loir; il est seulement de 136 dans le Finistère. Il faut cinq des bœufs de ce dernier département pour donner la quantité de viande que fournissent deux du premier seulement.

Une vache du Nord produit 227 kilogrammes de viande; une d'Ille-et-Vilaine n'en donne que 90. Ainsi deux vaches équivalent à cinq.

Un veau de Lot-et-Garonne pèse net, en moyenne, 55 kil., un veau du Jura ou du Morbihan n'en pèse que 19. Il en faut une demi-douzaine, comme ce dernier, pour égaler le produit de deux seulement comme le premier.

Les abats et issues ne sont point compris dans le poids net. Joints aux cuirs, cornes, sabots et autres déchets, ils forment, dans chaque sorte, le poids moyen suivant :

Bœuf	165 kil.
Vache.	96 —
Veau	19 —

C'est environ 40 pour cent de déchet sur la viande, mais non pas sur la valeur, car ces objets, quoique d'un moindre prix, ont cependant encore une valeur considérable.

Sur 100 bestiaux abattus, il y a :

Nord oriental. . . .	10	bœufs.	22	vaches.	68	veaux.	100
Midi oriental. . . .	14	—	17	—	69	—	100
France orientale . .	11	—	21	—	68	—	100
Nord occidental . .	21	—	25	—	64	—	100
Midi occidental. . .	15	—	13	—	72	—	100
France occidentale .	15	—	18	—	67	—	100
— continent . .	13	—	20	—	67	—	100

Le Nord oriental est supérieur au reste de la France pour l'engrais des bestiaux ; ceux qu'il fournit aux boucheries ont un excédant de poids brut qui est de 40 kilogrammes pour les bœufs, et de 33 pour les vaches, en moyenne générale, comparée aux poids du Midi oriental; mais ses veaux sont les plus faibles de tous. Les déchets, qui forment la différence entre le poids brut et le poids net, sont dans des proportions presque constantes. Ils sont, en moyenne, de 165 kilogr. pour les bœufs, de 96 pour les vaches, et de 19 pour les veaux. C'est, pour les premiers, un sixième, pour les seconds, deux cinquièmes, et pour les troisièmes, à peu près le même chiffre.

La consommation de Paris fait doubler le nombre de bœufs abattus comparativement au Nord oriental ; il augmente d'un quart celui des vaches; mais il n'agit point sur le nombre des veaux. La proportion entre ces animaux est en géné-

ral d'un bœuf, deux vaches et six à sept veaux. On mange plus de bœuf dans les deux régions méridionales et plus de vaches dans celles du Nord, à cause de la multiplication des vaches laitières.

En prenant en masse tout le bétail abattu, voici les rapports qu'il offre, par régions, d'abord avec son nombre total, puis comparativement à la population, et enfin eu égard à la quantité de têtes existant en France.

	Rapport au total des anim.	Par 100 habit.	Sur 100 anim. exist.
Nord oriental. . . .	29 p. °/o	12	40 abattus.
Midi oriental. . . .	17	9	37 —
France orientale . .	46	11	39 —
Nord occidental. . .	41	14	44 —
Midi occidental. . .	13	7 1/2	24 —
France occidentale .	54	11	37 —
— continentale.	100	11	37 —

Ainsi la France occidentale exige 12 pour cent en plus d'animaux, pour ses boucheries, que la France orientale. Paris élève aux quatre dixièmes du nombre de bestiaux abattus, ceux que réclament ses besoins. Le Midi du royaume, au contraire, en exige très-peu. Il faut pour cent habitants 12 têtes de bétail dans le Nord oriental, 14 dans le Nord occidental, 9 dans le Midi oriental, et 7 seulement dans le Midi occidental. Par compensation d'une région à une autre, il en faut également 11 à l'Est et à l'Ouest du méridien de Paris, dans chacune des moitiés de la France.

Le nombre des bestiaux abattus, comparé à celui des animaux parmi lesquels on le prélève, ne diffère, dans ses proportions, que dans le Midi occidental. Là, on n'en prend que 24 sur 100, tandis que, dans les autres régions, le tiers ou presque la moitié sont abattus. Au total, il n'en faut pas 4 sur 10.

CHAPITRE II.

MOUTONS ABATTUS.

Le nombre des moutons abattus annuellement est de 5,804,681 ; savoir :

		Poids brut.	Poids net.
3,432,166	moutons	28 kil.	17 kil.
1,337,132	brebis	20 —	12 —
1,035,188	agneaux	10 —	6 —

Voici les départements où l'on abat le plus d'animaux de ces trois sortes :

1° MOUTONS.

Hérault. . . .	231,508	têtes.	Var	88,682	têtes.
B.-du-Rh. . .	195,661	—	Gironde . . .	86,573	—
Seine-et-Oise.	126,470	—	Vaucluse . . .	80,375	—
Rhône	164,920	—	Seine-et-M. .	58,890	—
Gard.	119,201	—	Haute-Vienne.	53,431	—
			Total	1,205,621	—

La plus grande consommation de moutons a lieu dans le Midi de la France et dans les environs de Paris. Les dix départements précédents abattent plus d'un tiers de tous les moutons tués dans l'année. On n'a point compris la Seine parmi eux, parce qu'on ne peut distinguer, pour sa consommation, ni le sexe ni l'âge des animaux, et qu'ils sont désignés en masse, au nombre de 504,610 têtes.

2° BREBIS.

Les départements où on en abat le plus sont ceux ci-après :

Hérault	88,177	têtes.	Pyrén.-Orient.	34,419	têtes.
Gard	44,011	—	Charente-Infér.	32,127	—
Manche	39,964	—	Aisne	32,032	—
Puy-de-Dôme .	37,875	—	H.-Vienne. . .	31,171	—
Aveyron. . . .	36,230	—	Loire	31,367	—
			Total	407,363	—

On abat très-peu de brebis, une pour trois moutons seulement. Il y a des départements qui consomment les leurs, quand elles ne sont plus propres à reproduire, et qui exportent leurs moutons.

3° AGNEAUX.

Voici les parties de la France où l'on en consomme le nombre le plus grand :

Gard.	90,841 têtes.		Var	47,710 têtes.	
B.-du-Rhône. .	79,877	—	Drôme.	40,382	—
Gironde	69,247	—	Charente-Infér.	38,306	—
B.-Pyrénées . .	62,323	—	Landes	30,909	—
Hérault	61,914	—	Manche	26,868	—
			Total	548,377	—

Ces dix départements consomment au delà de la moitié de tous les agneaux abattus annuellement.

Le poids moyen brut des moutons, brebis et agneaux, le plus fort, parmi les animaux abattus, est ainsi qu'il suit :

Moutons.		Brebis.		Agneaux.	
Calvados . .	37 kil.	Eure-et-L. .	36 kil.	Nord	21 kil.
Oise	35	Nord	33	P.-de-Calais.	17
Nord	35	Calvados. . .	32	Seine-Infér .	17
P.-de-Calais .	34	Oise	30	Calvados . .	20
Lot-et-Gar. .	33	Orne	28	Finistère . .	15

Mais, après ces départements choisis, le poids brut des animaux diminue rapidement, et, dans son minimum, il est de 15 kilog. seulement pour les moutons, dans les Hautes-Pyrénés, de 12, pour les brebis, dans la Haute-Vienne, et de 7, pour les agneaux, dans les Landes, le Lot, le Jura et la Nièvre. Ainsi, il y a une différence de moitié ou des deux tiers, entre les animaux abattus, dans un département ou dans un autre.

On retrouve ces différences dans le poids net. Un mouton du Nord donne 26 kilog. de viande; un mouton de la Nièvre n'en fournit que 11. Une brebis d'Eure-et-Loir pèse net 22 kil.;

une d'Indre-et-Loire 10 seulement. Un agneau du Nord est d'un poids net moyen de 13 kilogr., et il descend à 5 dans le Puy-de-Dôme, la Loire, la Mayenne, etc.

Les peaux, abats et issues, qui sont en dehorsdu poids net, sont, en moyenne, ainsi qu'il suit :

Moutons	11 kil.
Brebis	8 —
Agneaux	4 —

C'est un déchet de 40 pour cent du poids brut.

Le nombre des moutons abattus diffère considérablement dans chaque région, ce qui manifeste que la viande fournie par ces animaux, ne satisfait point à un usage aussi généralement répandu que celui de la viande de bœuf. Voici la répartition de ce nombre proportionnellement à la population, et à la quantité des animaux existant.

		Par 100 habit.		Sur 100 anim. exist.
Nord oriental. . .	13 p. °/o	9	mout. ou agn.	11
Midi oriental . . .	40	32	—	28
France orientale. .	53	19	—	20
Nord occidental. .	28	16	—	23
Midi occidental . .	18	15	—	11
France occidentale.	46	15	—	16
— continent. .	100	17	—	18

Dans le Nord oriental, il n'est tué que 13 moutons sur cent, consommés annuellement en France, au lieu de 25. C'est moitié moins que le terme moyen ; et à peine un mouton pour dix habitants.

Dans le Midi oriental, les moutons abattus forment les deux cinquièmes de ceux consommés en France. Il y en a un pour trois habitants ; et plus d'un quart des troupeaux est envoyé chaque année aux boucheries.

Les deux régions occidentales tiennent le milieu entre ces deux extrêmes. Au total, on abat en France moins d'un mou-

ton sur cinq, et il en est consommé 17 par chaque centaine d'habitants.

Les moutons du Nord occidental sont ceux dont le poids est le plus grand, ils l'emportent de sept kilogr. sur ceux du Midi occidental. Les brebis sont moins pesantes d'une quantité qui varie de quatre à sept kilogr. Quant aux agneaux leur poids dépend de l'âge auquel on les tue.

CHAPITRE III.

PORCS ABATTUS.

Le nombre de ces animaux abattus annuellement s'élève à 3,957,407; il dépasse probablement de beaucoup quatre millions.

Les département qui en consomment le nombre plus grand et le moindre, sont ceux ci-après :

MAXIMUM.			MINIMUM.		
Seine	117,589	têtes.	Jura	20,750	têtes.
Meurthe	105,705	—	Indre	20,692	—
B.-Rhin	105,439	—	Nièvre	20,441	—
Moselle	104,137	—	Orne	20,372	—
P.-de-Calais	103,543	—	B.-Alpes	18,898	—
Gironde	90,913	—	Lozère	16,984	—
H.-Rhin	86,186	—	H.-Pyrénées	16,409	—
Vosges	81,093	—	B.-du-Rhône	13,241	—
Côte d'Or	80,592	—	Cher	12,802	—
Côtes-du-Nord	80 538	—	H.-Alpes	12,673	—
Total	945,755	—	Total	173,262	—

Il y a cinq à six fois autant de porcs abattus dans les dix premiers départements que dans les dix derniers. On en consomme presque dix fois autant dans la Seine, la Meurthe, la Moselle et le Bas-Rhin que dans les deux départements des Alpes, dans le Cher ou dans les Bouches-du-Rhône. C'est dans

le Nord oriental de la France qu'on en consomme le plus. Dans le Midi et généralement dans les pays, qui élèvent des troupeaux, on abat très-peu de porcs.

Le poids brut de ces animaux relevé par communes, est ainsi qu'il suit dans son maximun et son minimum.

Ardèche.	139 kil.	H.-Alpes	76 kil.
H.-Loire	131 —	Loiret.	75 —
Lozère	120 —	Somme.	74 —
Charente-Infér . .	118 —	B.-Rhin.	73 —
Ariège	111 —	Yonne.	73 —

Il y a une différence de moitié entre les porcs de l'Ardèche de la Haute-Loire et de la Lozère et ceux de la Creuse ou de Loire-inférieure. La nature des races, les habitudes agricoles l'importance des débouchés concourent sans doute à produire une si énorme disparité.

Le poids net éprouve d'aussi grandes différences : il est en moyenne pour toute la France, de 73 kilogr. et le poids brut de 91, ce qui donne 18 kilogr. pour les abats, issues et déchets; mais, un porc de l'Ardèche donne 111 kilogr. de viande, tandis qu'un de la Creuse n'en fournit que 53. Le premier laisse 28 kilogr. d'abats et issues et le second, 13 seulement C'est un déchet d'environ 20 pour cent. Les porcs des autres départements présentent des termes numériques entre ces deux termes extrêmes.

Le nombre de porcs abattus, par régions, est indiqué ci-après :

		Rapp. au total.	Par 100 h.	Sur 100 anim. existant.
Nord oriental. . .	1,361,116 têtes.	35	16	100
Midi oriental. . .	739,707	19	10	72
France orientale .	2,100,823	54	13	89
Nord occidental. .	1,048,748	27	10	98
Midi occidental . .	775,189	19	11	58
France occident. .	1,823,937	46	10	75
— continent .	3,924,760	100	12	81
Dép. de la Corse .	32,647	»	14	60
Total	3,957,407	12	100	81

Le Nord oriental abat plus d'un tiers des porcs consommés annuellement en France : 35 pour cent au lieu de 25. Les régions du Midi n'en tuent chacune qu'un 5e seulement. Il y a généralement un porc abattu pour dix personnes; mais, dans l'ancienne Lorraine, l'Alsace et la Flandre, il y a en a 16 pour 100 habitants. Dans les deux régions du Nord, il paraît qu'on tue les porcs très-jeunes, puisqu'il en est abattu presqu'autant qu'il y en a. Dans le Midi, on n'en tue que 72 ou même 58 sur 100.

Le Midi oriental et le Midi occidental abattent les porcs les plus pesans, soit que l'engrais soit meilleur ou que la race soit plus grande. Il est remarquable que c'est la seule sorte de viande dont le prix soit le même dans les différentes régions de la France; la cause en est dans sa distribution, qui est bien plus égale que celle des autres animaux abattus.

CHAPITRE IV.

CHÈVRES ABATTUES.

Ces animaux entrent principalement dans la consommation lorsqu'ils sont à l'état de chevreaux; il n'en est abattu que 157,416. Dans 34 départements, leur nombre annuel est au-dessous de 1,000, et dans cinq ou six autres on n'en tue pas du tout.

Voici les départements où l'on en abat le plus grand nombre :

Var	16,549	têtes.	Ille-et-Vilaine .	5,478	têtes.
Gard	7,250	—	Deux-Sèvres . .	4,683	—
Isère	6,743	—	H.-Alpes. . . .	4,680	—
Doubs.	6,369	—	Ardèche	4,167	—
Puy-de-Dôme .	6,299	—	Eure-et-Loir. .	4,102	—
			Total	66,320	—

C'est, pour ainsi dire, la moitié de toutes les chèvres abattues.

Le poids brut de ces animaux est, en moyenne, de 22 kil. et le poids net de 12, laissant pour le cuir, les abats et issues, 10 kilogr. Les plus fortes chèvres, celles de la Manche, pèsent 38 kilogr., et les moins fortes 12 ou 13. Cette différence dépend de l'âge de ces animaux. Leur viande vaut 45 cent. le kilogramme. Il en est consommé en tout, 1,906,385 kilog. qui valent 896,014 francs.

C'est le Midi oriental qui est le pays de ces animaux ; on en abat 73,000 par an, ou moitié de tout ce qu'en consomme le royaume. On n'en destine aux boucheries qu'un quart ou un cinquième, ce qui montre qu'on élève principalement les chèvres pour leur lait. Aussi n'étant guère abattues que lorsqu'elles n'en donnent plus, leur viande est vendue à très-bas prix.

Il est évident que c'est un animal qu'on peut à peine compter, parmi ceux qui fournissent aux besoins des boucheries; il faut cependant remarquer que, dans les pays du Levant, il tient une place plus grande, attendu la facilité de le nourrir, dans des lieux rocailleux et presqu'arides.

3° CONSOMMATION DE LA VIANDE.

On se demande, tous les jours, si la consommation de la viande est plus grande maintenant qu'autrefois, et si elle égale celle des autres pays de l'Europe.

Les documents nécessaires pour résoudre ces questions économiques, fort importantes, sont peu connus et n'ont pas été étudiés avec tout le soin qu'ils exigeaient. Par exemple, on adopte comme incontestable, d'après l'autorité du nom de son auteur, l'aperçu statistique, dressé en 1790, par Lavoisier, pour le comité de l'Assemblée constituante ; et l'on méconnaît qu'aucun recensement général des animaux domestiques n'existant alors, ce n'est en réalité, quant à la consommation de la viande, qu'une estimation en masse, qu'il faut recevoir

avec la défiance qu'excite justement cette sorte de calcul. Il est, en effet, facile de se convaincre que, sinon le nombre des animaux abattus, du moins leurs poids brut et net sont considérablement exagérés, dans ce document, puisqu'on prit, pour la moyenne générale de la France, le poids des bestiaux destinés à la consommation de Paris. Or, tout le monde sait que les octrois de la capitale frappant du même droit les gros animaux et les petits, les premiers entraient exclusivement dans son approvisionnement, et excédaient de 40 pour cent, le poids moyen des bœufs du pays.

Lors du recensement de 1812, le nombre des animaux fut relevé exactement ; mais on estima leur poids, pareillement, d'après la même donnée, et il s'en suivit, comme en 1789, une fausse évaluation de la consommation de la viande, soit en totalité, soit par chaque habitant.

Le recensement de 1829 nous paraît avoir été fait avec beaucoup de soins ; il est d'autant plus remarquable que ce fut alors, pour la première fois, qu'on eut le courage d'assigner au bétail le poids moyen, donné par une enquête générale, au lieu de celui des animaux consommés dans la capitale.

Enfin, en 1840, un dernier recensement ayant été exécuté, par communes, pour la Statistique générale, il a fourni des chiffres dépouillés de toute illusion ; il a confirmé les données de l'investigation précédente, et prouvé manifestement les erreurs des recensements de 1790 et de 1812, qu'on avait adoptées sans examen, et qu'on préconise même encore aujourd'hüi.

Tous ces documents à l'exception du premier, que Lavoisier dressa par une estimation en masse, sont fondés sur des énumérations, par départements, par espèces, par sexes et par âges. Ils forment de grands tableaux, que nous avons recueillis, colligés et soumis à des vérifications partielles, avec les archives des Préfectures. Nous allons en offrir le résumé.

CHAPITRE I[er].

CONSOMMATION DE LA VIANDE,

Établie par le nombre total des animaux abattus.

Ce nombre étant le résultat d'opérations exclusives de toute induction, est digne de confiance; et l'on va voir qu'effectivement, il résiste à l'épreuve de sa division, suivant la population de chaque époque; les proportions qu'il donne, offrent une série d'approximations très-remarquables, qui, ne pouvant être attribuées au hasard, doivent appartenir à la vérité.

Époques.	Population.	Nomb. d'anim. abattus.	Proportion à la population.
1789	25,000,000	11,638,500 (a)	464 p. 1,000 habit.
1812	29,000,000	11,520,000	397
1829	32,000,000	13,152,285	411
1840	33,540,000	13,618,727	406

Deux conséquences indubitables sortent de ces chiffres :

1° Le nombre absolu des animaux domestiques s'est augmenté constamment depuis un demi-siècle; il est maintenant plus grand d'environ deux millions de têtes qu'avant la révolution ou au temps de l'Empire.

2° Mais son accroissement gradatif n'yant point outre passé l'accroissement de la population, il en résulte que le nombre des animaux est toujours le même, proportionnellement à celui des habitants, et qu'il y a, depuis le commencement du siècle, jusqu'à présent, sans aucune variation notable, environ 400 animaux domestiques, abattus chaque année pour la consommation de mille personnes.

Nous allons rechercher de quelles espèces se compose ce nombre de 400 animaux.

(a) Chiffre douteux et probablement exagéré.

	Époques.	Nombres.	Rapport progr.
1° Bœufs abattus. . .	1789	397,000 têtes.	16 p. 1,000 habit.
	1812	380,000 —	13 —
	1829	483,349 —	15 —
	1840	492,905 —	15 —
2° Vaches.	1789	460,000 têtes.	18. —
	1812	490,000 —	17. —
	1829	635,662 —	20. —
	1840	718,956 —	21.5. —
3° Veaux.	1789	2,082,500 têtes.	81 —
	1812	1,740,000 —	60 —
	1829	2,250,626 —	70 —
	1840	2,487,362 —	74 —
TOTAL du bétail abattu. . . .	1789	2,939,500 têtes.	116 —
	1812	2,610,000 —	90 —
	1829	3,369,637 —	105 —
	1840	3,699,223 —	110 —.
4° Mout., breb., agn.	1789	5,255,250 têtes.	210 —
	1812	5,517,000 —	190 —
	1829	5,837,122 —	182 —
	1840	5,804,681 —	173 —
TOTAL des animaux abattus pour les boucheries	1789	8,194,750 têtes.	328 —
	1812	8,127,000 —	280 —
	1829	8,906,759 —	278 —
	1840	9,503,904 —	284 —
5° Porcs abattus. . .	1789	3,443,750 têtes.	138 —
	1812	3,393,000 —	117 —
	1829	3,500,000 —	107 —
	1840	3,957,407 —	118 —
6° Chèvres.	1829	445,526 têtes.	14 —
	1840	157,416 —	5 —

Nous allons exposer brièvement les résultats de ces nombres, qui expriment quels ont été, pendant un demi-siècle, les mouvements de la grande population des animaux domestiques, destinés à l'alimentation de la France.

Les bœufs abattus sont, maintenant, plus nombreux qu'il y a 50 ans, d'environ 25 pour cent; mais, attendu l'accroissement du nombre des habitants, ils sont toujours dans la même proportion avec eux. Ce rapport n'a point changé depuis 1829; il dépasse, cependant, d'un septième celui qui existait en 1812; époque à laquelle la consommation de toute espèce de viande avait diminué. Les vaches abattues excèdent à présent d'un sixième la quantité de celles tuées en 1789 et en 1812. Cette augmentation est due sans doute, à ce que, de nos jours, il y a beaucoup plus de vaches laitières qu'autrefois. Depuis la période impériale, la consommation des veaux n'a cessé de s'accroître; elle est aujourd'hui plus grande de 25 pour cent. L'usage de cette viande délicate et chère annonce les progrès de l'aisance.

Au total, si l'on néglige les chiffres de 1789, qui étaient notoirement exagérés, on reconnaît que, depuis le commencement du siècle, le bétail abattu s'est augmenté progressivement et qu'il est à présent avec le passé, dans la proportion de 9 à 11. Au contraire, on envoie bien moins de moutons aux boucheries. La différence en moins est d'un cinquième, en cinquante ans, et même en vingt-huit.

Le nombre des porcs abattus est maintenant le même qu'en 1812, proportionnellement à la population; mais, il faut remarquer qu'à toutes les époques, il est presqu'impossible d'énumérer avec justesse, la quantité de ces animaux, employés à la consommation, attendu qu'ils sont tués sans être conduits aux abattoirs publics.

CHAPITRE II.

CONSOMMATION DE LA VIANDE,

Établie d'après le poids des animaux abattus.

L'indication donnée par le nombre d'animaux abattus n'a jamais paru suffisante, quelque précise qu'elle fut, et l'on a

voulu savoir quelle était positivement la quantité de viande consommée. A cet effet, on a estimé le poids net de chaque espèce d'animaux; on l'a multiplié par leur nombre, et l'on a attribué un contingent fixe à chaque habitant. Ces opérations exécutées quatre fois en 50 ans, ont conduit aux résultats suivants :

	Consommat. générale.	Par habitant.
1789	592,838,800 kil.	29 kil. 0
1812	684,294,000 —	23 — 6
1829	662,981,456 —	21 — 5
1840	673,389,781 —	20 — 1

Si tous ces nombres étaient vrais, il s'en suivrait que la consommation de la viande serait aujourd'hui, pour chaque personne, moindre d'un sixième qu'en 1789 et 1812. Il y aurait eu, même depuis 1829, une diminution notable. Ce résultat, fort invraisemblable, est produit par l'estimation arbitraire et beaucoup trop forte, qui fut faite en 1789 et 1812, du poids net des animaux abattus. Le tableau suivant, qui compare ce poids fictif à celui obtenu, en 1840, par la moyenne de chacune des 31,000 communes du royaume, fera connaître l'étendue des exagérations.

1840	Bœuf	248 kil.	
	Vache.	144 —	
	Veau	29 —	
	Mouton	14 —	y comp. les agn.
	Porc	73 —	

1789	Bœuf . . .	343 kil.	Diff. en plus	95 kil.
1812	—	400 —	idem	152 —
1829	—	258 —	idem	10 —
1789	Vache. . .	122 —	en moins	22 —
1812	—	250 —	en plus	106 —
1829	—	165 —	idem	21 —
1789	Veau . . .	18 —	en moins	11 —
1812	—	20 —	idem	9 —
1829	—	30 —	en plus	1 —

1789	Mouton . .	19 kil.	Diff. en plus	5 kil.
1812	—	20 —	idem	6 —
1829	—	15 —	idem	1 —
1789	Porc . . .	77 —	idem	4 —
1812	—	78 —	idem	5 —
1829	—	78 —	idem	5 —

Ce sont ces discordances, dans le poids des animaux, qui élèvent la consommation de la viande, à d'anciennes époques, fort au-dessus de celle qui a lieu maintenant; et, ce sont elles qui, pendant un demi-siècle, ont fait illusion à tous les Économistes, sur la part qu'obtenait chaque habitant, dans cette consommation essentielle.

On accordera, sans doute, facilement qu'une époque comme la nôtre, possédant de plus que celles qui l'ont précédée, cent millions d'hectolitres de pommes de terre, à partager entre les hommes et les animaux domestiques, et 50 millions de quintaux métriques du foin fourni par les prairies artificielles, pour ces bestiaux, doit bien engraisser au même point qu'autrefois, les espèces herbivores destinées à la consommation publique.

C'est même une grande concession que d'admettre qu'elle ne fait pas mieux qu'on ne faisait il y a 40 à 50 ans.

Néanmoins, nous le supposerons; et, nous basant sur le nombre d'animaux abattus d'après les documents officiels de chaque époque, nous calculerons les quantités de viande, qu'ils ont dû produire en leur donnant le poids net d'aujourd'hui. Assurément cette opération est bien plus rationnelle que celle de leur appliquer, comme on le faisait alors, les poids du bétail exceptionnel, entrant à Paris.

Nous regrettons d'être obligés de multiplier les chiffres sur ce sujet; mais, il n'est pas sans importance de savoir, au juste, quel était le régime alimentaire de la dernière génération, et quels résultats lui étaient acquis par son industrie agricole.

1789. — 25 millions d'habitants. — Lavoisier.

	N. d'an. abatt.	Poids net (a).	Quantité de viande.
Bœufs	397,000	à 248 kil.	98,456,000 kil.
Vaches	460,000	144 —	66,240,000 —
Veaux	2,082,600	29 —	60,392,500 —
Moutons	5,255,250	14 —	73,573,000 —
Porcs	3,443,750	73 —	251,393,750 —
Totaux	11,638,500		550,055,750 —

C'est 22 kilogr. de viande, par habitant au lieu de 24.

1812. — 29 millions d'habitants. — Doc. off.

Bœufs	380,000	à 248 kil.	94,240,000 kil.
Vaches	490,000	144 —	70,570,000 —
Veaux	1,740,000	29 —	50,460,000 —
Moutons	5,517,000	14 —	77,238,000 —
Porcs	3,393,000	73 —	247,689,000 —
Totaux	11,520,000		540,197,000 —

C'est 18 kilogr. 5, au lieu de 23. 6.

1829. — 32 millions d'habitants. — Doc. off.

Bœufs	483,349	à 248 kil.	119,871,052 kil.
Vaches	635,662	144 —	94,713,638 —
Veaux	2.250,626	29 —	65,268,154 —
Moutons	5,837,122	14 —	81,719,708 —
Porcs	3,500,000	73 —	255,500,000 —
Chèvres	445,526	12 —	5,346,304 —
Totaux	13,152,285		622,418,856 —

C'est 19 kilogr. 5 par habitant, au lieu de 21. 5.

1840. — 33,540,000 habitants. — Doc. off.

Bœufs	492,005	à 248 kil.	122,446,618 kil.
Vaches	718,956	144 —	103,567,986 —
Veaux	2,487,362	29 —	72,874,391 —
Moutons	5,804,681	14 —	79,673,321 —
Porcs	3,957,407	73 —	290,446,475 —
Chèvres	157,416	12 —	1,906,385 —
		Viande à la main entrée à Paris. . .	2,474,605 —
Totaux	13,618,727 anim.		673,389,781 —

C'est 20 kilog. 1 de viande par habitant.

(a) Déterminé, en 1840, par le calcul de la moyenne des 37,000 communes.

On voit, par ces tableaux numériques, qu'en admettant la supposition, très-favorable au passé, que les animaux abattus pesaient autrefois autant qu'à présent, ce qui est fort contestable, la quantité de viande qu'ils donnaient à chaque habitant, était encore inférieure à la consommation actuelle, au lieu de la surpasser, comme le faisaient croire les poids exagérés adoptés arbitrairement. Si l'année 1789 ne fournit pas un pareil résultat, c'est, comme M. de Montalivet le remarqua dans les annotations à l'Exposé de la situation de l'Empire, parce que le nombre des veaux et des porcs était estimé, par Lavoisier, beaucoup trop haut. Voici du reste, la consommation de la viande à trois époques anciennes, telle qu'elle résulte des chiffres ci-dessus :

	Consommation totale.	Par habitant.
1789	550,035,750 kil.	22 kil. 0
1812	540,197,000 —	20 — 0
1829	622,418,856 —	19 — 5
1840	673,389,781 —	20 — 1

En résumé, il y a lieu d'admettre que, depuis un demi-siècle, la consommation de la viande est en France d'environ 20 kilogr. par personne, quand on la répartit sur toute la population. Cette répartition est tout à fait fictive, comme presque toutes les moyennes; car on sait que trois millions d'enfants mangent à peine de la viande, 26 millions d'habitants des campagnes ne mangent pour ainsi dire que du porc, et deux millions de pauvres sont, comme les prolétaires de l'ancienne Rome, exclus de toute participation au régime animal. Ces éliminations quadruplent au moins la quantité moyenne de viande qui revient à chacune des personnes faisant de cet aliment un usage habituel.

Quelle que soit, en réalité, la distribution de la viande, elle ne donne, en France, que des parts très-petites, quand on les compare à celles que l'on accorde aux habitants de l'Angleterre, et qui s'élevaient, dit-on, en 1837, à 82 kilogr. chacune. Mais, toute vérification faite, il se trouve qu'il n'y a, sur ce sujet, aucun chiffre authentique dans la Statistique britanni-

que, et que ceux avancés dans plusieurs publications sont des estimations privées de tout fondement officiel.

Sans contester que l'Angleterre ait à cet égard, une grande supériorité, on doit mettre en doute que ce soit à ce point que la consommation moyenne s'élève pour chaque Anglais au quadruple de la nôtre. En parcourant les chiffres suivants, extraits des documents officiels de plusieurs États de l'Europe, on s'assurera qu'il n'y a nulle part une alimentation animale, qui se rapproche le moindrement de celle qu'on prête aux Iles Britanniques, par une supposition gratuite et très-vraisemblablement erronée.

Consommation de la viande dans plusieurs pays de l'Europe.

		Population.	Animaux abatt.	Quant. de viande.	Par habit.
1840	Prusse . .	14,934,000	6,684,000	263,873,000 k.	17 k. 50
1840	Saxe. . . .	1,642,000	673,000	30,920,000	18. 75
1828	Suède . . .	3,000,000	751,000	60,000,000	20. 00
1843	Bavière . .	4,319,000	1,562,000	92,695,000	21. 00
1803	Espagne . .	10,000,000	4,450,000	210,500,000	21. 00
1828	Roy. d. P-B.	6,000,000	1,087,000	127,840,000	21. 30
1840	Wurtemb..	1,667,000	627,000	35,774,000	22. 00
1843	Bade . . .	1,263,000	502,000	30,571,000	24. 00

Une distinction nécessaire à l'hygiène publique et aux intérêts agricoles, est celle de la viande de boucherie et de la viande de porc. Voici les quantités totales de la première, avec la part de chaque habitant, aux époques dont la consommation est constatée en France :

	Bœuf, vache, veau, mouton.	Par habitant.
1789	298,662,000 kil.	11 k. 9
1812	292,508,000 —	10. 1
1829	266,918,000 —	8. 3
1840	382,943,000 —	11. 4

La viande de porc consommée est exprimée par les chiffres suivants :

1789	251,393,000 kil.	10 k. 0
1812	247,689,000 —	8. 3
1829	255,500,000 —	11. 2
1840	290,446 000 —	8. 6

Ainsi la quantité de viande de porc, consommée en France, se rapproche beaucoup de celle de la viande de boucherie; elle l'égale parfois ou la surpasse, et l'on peut croire même qu'elle est constamment plus considérable, quand on réfléchit qu'un nombre de porcs très-grand échappe aux investigations, attendu que ces animaux sont tués à tout âge, pour les besoins domestiques des campagnes, sans qu'il puisse en être tenu compte. Il s'ensuit que ces animaux qui fournissent la moitié de la viande consommée annuellement par la population, sont un objet bien plus important qu'on ne le suppose. Il faut que leur multiplication soit extrêmement facile, puisqu'elle a lieu sans aucun soin, sans aucune intervention favorable de l'autorité. On doit croire que, s'il en était autrement, et que, s'ils étaient admis à partager les avantages accordés aux autres animaux domestiques, tels que les primes, les améliorations de races, les réductions d'octrois, leur quantité s'accroîtrait en peu de temps, et fournirait à la consommation une augmentation de viande qui est fort désirable. Ce résultat serait obtenu avec une promptitude qui rendrait d'autant plus précieuse cette amélioration. Il suffirait d'une protection spéciale de deux années pour doubler la quantité de viande donnée par les porcs, tandis qu'il faudrait quintupler cette période, pour réussir, par des moyens moins sûrs et plus dispendieux, à augmenter, dans la même proportion, la viande de boucherie.

En voyant dans quelle proportion étendue ces animaux entrent dans nos approvisionnements, on se demande s'il en est ainsi dans les autres pays de l'Europe. Les chiffres suivants répondent à cette question :

		Bœufs, vaches, veaux, moutons.		Par habitant.
1840	Saxe	17,392,000	kil.	10 k. 4
1828	Suède	32,700,000	—	11. 0
1843	Bade	13,298,000	—	11. 0
1840	France	382,943,000	—	11. 5
1840	Prusse	171,525,000	—	11. 6

		Bœufs, vaches, veaux, moutons.	Par habitant.
1803	Espagne	128.000,000 kil.	12k 8
1843	Bavière	57,927,000 —	13. 8
1828	Anc. roy. des P.-B.	90,340,000 —	15. 0
1840	Wurtemberg	28,567,000 —	17. 1

La consommation de la viande de porc est déterminée ci-après par habitant :

1840	Wurtemberg.	7,207,000 kil.	4 k. 5 par habit.
1840	Prusse	92,348,000 —	6. 2
1828	Anc. roy. des P.-B.	37,500,000 —	6. 3
1840	Saxe	13,528,000 —	8. 1
1840	Bavière	34,767,000 —	8. 4
1803	Espagne	82,500,000 —	8. 5
1840	France	290,446,000 —	8. 6
1828	Suède	27,300,000 —	9. 0
1843	Bade	17,273,000 —	13. 0

Cette consommation est presque partout d'environ huit à neuf kilogrammes par personne ; sorte de fixité singulière dont on n'avait aucune idée.

En considérant la consommation de la viande, sans distinction d'espèces, il a été établi par la grande investigation de 1840, exécutée dans toutes les communes du royaume, que la quantité totale fournie par les 13 millions et demi d'animaux abattus, monte à 670,915,176 kilogr. ; ce qui porte à 20 kilogr. la consommation individuelle. Les départements qui offrent le maximum et le minimum de cette consommation sont ceux ci-après :

Maximum.		Minimum.	
Seine.	61,565,717 kil.	Deux-Sèvres. . .	3,646,972 kil.
Nord	18,162,839 —	Indre	3,383,364 —
Seine-Infér . . .	16,533,655 —	Nièvre	3,243,255 —
Gironde.	16,484,719 —	Gers	3,044,176 —
Seine-et-Oise. .	16,143,237 —	Cher	2,978,298 —
Rhône	15,966,327 —	H.-Pyrénées. . .	2,751,437 —
B.-Rhin	15,551,110 —	Creuse	2,675,738 —
P.-de-Calais. . .	12,200,954 —	Lozère	2,544,790 —
Moselle	11,737,165 —	B.-Alpes	2,016,652 —
H.-Rhin	10,912,067 —	H.-Alpes	1,711,471 —
Total	195,257,790 —	Total	28,016,153 —

Ainsi, dans les dix premiers départements, on consomme sept fois autant de viande que dans les dix derniers. Il en faut à la Seine trente-six fois autant qu'à la Creuse, et le Nord en exige neuf fois autant que les Basses-Alpes.

Divisée d'après la population, cette consommation se répartit ainsi qu'il suit par habitant :

Maximum.		Minimum.	
Seine.	55 k.62	H.-Pyrénées . . .	11 k.27
Seine-et-Oise. . .	35. 91	Nièvre	10. 89
Rhône	33. 13	Cher	10. 76
Gironde.	29. 62	Gers	9. 73
Meuse	29. 12	Creuse	9. 69

Il y a d'énormes différences dans la participation de chaque département à la consommation de la viande. Dans la Seine, cette consommation est sextuple de celle de la Creuse; dans le Rhône, elle est triple de celle des Hautes-Pyrénées; dans Seine-et-Oise, elle est trois fois et demi celle du Cher, etc.

La valeur totale de la viande consommée, déterminée dans chaque commune, s'élève à 543,180,518 francs. Elle varie, dans chacun des départements, non-seulement en raison de la quantité de viande consommée, mais encore selon la nature de cette viande et son prix local. Voici les départements où cette valeur s'élève le plus :

Seine	62,566,861 fr.	Seine-Infér. . .	14,587,750 fr.
Nord.	15,847,071	B.-Rhin. . . .	12,442,627
Seine-et-Oise. .	14,980,995	P.-de Calais. .	10,417,322
Gironde	14,863,819	Gard.	9,618,052
Rhône.	12,765,606	Moselle.	9,601,550
		Total	177,691,644

Ces dix départements payent, pour leur consommation de viande, une somme égale au tiers de toute la valeur de la viande consommée par la population du royaume. Ainsi, trente départements semblables achèteraient toute la viande

consommée maintenant, et cinquante-six n'en auraient point. Soixante départements pareils doubleraient la consommation, et il y en aurait encore vingt-six qui n'auraient rien. On voit que nul produit agricole n'a un si vaste avenir que l'élève des animaux, et que les progrès de la richesse du pays doivent l'augmenter presque indéfiniment.

CHAPITRE III.

CONSOMMATION DE LA VIANDE

Fournie par le bétail.

La quantité de viande fournie, pour la consommation, par les bœufs, vaches et veaux abattus, est ainsi qu'il suit, d'après le poids net de ces animaux, relevé dans chaque commune du royaume :

	Poids totaux.	Prix.
Bœufs.	122,446,618 kil.	80 c.
Vaches	103,567,986 —	70
Veaux.	72,874,391 —	80
Total	298,888,995 —	

Il est essentiel de remarquer que les chiffres, qui expriment le nombre de bestiaux abattus, forment des nombres de compte, tandis que ceux qui indiquent la quantité de viande fournie par eux, sont des chiffres de déduction. Leur exactitude est beaucoup plus douteuse, puisqu'elle dépend de la rectitude apportée dans l'évaluation des poids bruts des animaux, évaluation sur laquelle agissent en sens contraire, d'une part, l'orgueil de nourrir du bétail supérieur, et de l'autre, la crainte, en accusant juste son poids, de l'exposer à quelque mesure fiscale. La preuve de l'incertitude qui enveloppe ces nombres se trouve dans la diversité incroyable existant entre les poids attribués aux animaux à des époques différentes, et qui manifestement sont exagérés.

La quantité totale de viande de bœuf, vache et veau, con

sommée annuellement et divisée d'après la population du royaume, offre les termes moyens ci-après :

Bœuf et vache.	6 kil.	74
Veau.	2.	17
Total	8.	91

Voici, sans distinction d'espèce de viande, les départements où chaque habitant consomme le plus de viande de boucherie, et ceux où l'on en consomme le moins :

Maximum.	Kilogrammes.	Minimum.	Kilogrammes.
Seine.	36. 04	Lot.	2. 88
Seine-et-Oise. .	19. 85	Lozère	2. 74
Rhône	18. 94	Landes	2. 42
Seine-Infér. . .	16. 70	Aveyron	2. 18
Seine-et-Marne .	15. 70	B.-Alpes	1. 18

Ainsi un habitant de la Seine consomme en viande de bœuf, de vache et de veau, le double de la part d'un habitant du Rhône, trois fois celle d'un habitant de la Gironde, et trente-une fois la ration chétive d'un habitant des Basses-Alpes.

La valeur totale et par espèce de la viande de boucherie consommée, fournie par le bétail, est ainsi qu'il suit :

Bœuf	100,557,522 fr.	44 p. °/o
Vache.	71,454,288	31
Veau	57,278,746	25
Total	229,290,556	100

Les départements qui participent dans cette dépense pour la somme la plus grande, sont ceux ci-après :

Seine	38,896,756 fr.	B.-Rhin. . . .	6,305,625 fr.
Seine-Infér. . .	10,481,156	Eure.	6,200,383
Nord.	9,308,586	Gironde	5,977,643
Seine-et-Oise. .	8,138,583	Seine-et-Marne.	4,404,432
Rhône	7,117,421	P.-de-Calais. .	3,740,548
		Total	100,571,133

Ces dix départements payent presque la moitié de toute la valeur de la viande de bœuf, vache et veau, consommée en France.

CHAPITRE IV.

CONSOMMATION DE LA VIANDE

Fournie par les troupeaux.

La quantité totale de viande fournie par les moutons, brebis et agneaux abattus, étant calculée d'après leur nombre et leur poids net, monte à 79,673,321 kilogr. Elle est répartie de la manière suivante :

	Quantité.	Prix.
Viande de mouton. . .	56,664,356 kil.	90 cent.
— de brebis . . .	16,695,674 —	65
— d'agneau. . . .	6,313,291 —	90

Ces prix sont ceux de chacun des lieux où la viande est consommée, et leurs nombres élémentaires sont la valeur de cette viande, divisée par sa quantité.

Les départements où cette consommation en masse est la plus forte, sont ceux ci-après :

Seine.	10,341,245 kil.	Seine-et-Oise. .	2,206,275 kil.
Hérault.	4,750,154 —	Gironde.	2,013,204 —
B.-du-Rhone . .	4,203,907 —	Var.	2,053,009 —
Var.	3,361,509 —	Seine-Infér . . .	1,892,196 —
Rhône	3,056,711 —	Vaucluse	1,896,008 —
		Total	35,774,298 —

Presque la moitié de toute la viande de mouton est consommée dans ces dix départements ; ce qui montre l'inégale répartition de cet aliment entre les différentes parties du royaume.

La quantité de viande de mouton, consommée annuelle-

ment et divisée d'après la population du royaume, est ainsi qu'il suit :

Mouton	2 kil.	19
Agneau	0.	19
Total	2.	38

Voici les départements où cette consommation est à son maximum et à son minimum :

Plus grande consommation.			Moindre consommation.		
Hérault.	12 kil.	38	Nord	0 kil.	71
B.-du-Rhône . . .	11.	61	Ain.	0.	71
Seine.	9.	34	Lot.	0.	59
Gard	9.	17	H.-Rhin	0.	59
Vaucluse	7.	71	Vosges	0.	53

On voit que, dans les Vosges, on consomme vingt-six à vingt-sept fois moins de moutons et d'agneaux que dans l'Hérault, et que, dans les Bouches-du-Rhône, on en consomme vingt fois plus que dans le Haut-Rhin.

Il y a des variations assez fortes dans la valeur de la viande de mouton. Le kilogramme ne vaut que 60 cent. en Corse ; il s'élève à 95 dans le Nord occidental, où gît Paris. La chair de brebis est constamment estimée beaucoup moins, celle d'agneau est plus prisée que celle de mouton ; cependant l'inverse n'est pas sans exemple. Il est bien entendu que les prix des marchés des villes sont plus élevés que ceux de ce tableau, qui est formé des moyennes relevées dans les trente-sept mille communes.

La valeur totale de la viande consommée, provenant des troupeaux, se répartit, par sortes, ainsi qu'il suit :

Moutons	50,129,114 fr.	75 p. °/o
Brebis	11,044,985	16
Agneaux	5,661,761	9
Total	66,835,860	100

La plus grande dépense pour cette consommation a lieu dans les départements suivants :

Seine	11,653,417 fr.	Var	2,128,305 fr.
B.-du-Rhône. .	4,301,494	Seine-et-Oise. .	1,984,673
Hérault	3,900,032	Vaucluse. . . .	1,953,134
Gard.	3,284,298	Gironde	1,887,294
Rhône	2,436,854	Seine-Infér. . .	1,763,301
		Total	35,292,802

Ces dix départements consomment de la viande de mouton et d'agneau pour une valeur qui excède de beaucoup la moitié de celle attribuée à la consommation totale ; ce qui établit combien peu l'usage de cette sorte de viande est étendu en France. Il ne dépasse pas les grandes villes et les départements du Midi.

CHAPITRE V.

CONSOMMATION DE LA VIANDE

Fournie par les Porcs.

La quantité totale de viande fournie par les porcs abattus annuellement monte à 290,446,475 kilogr.

La quantité de viande de porc consommée dans les dix départements où l'on en mange le plus est cinq à six fois aussi grande que celle consommée dans ceux où l'on en mange le moins, et il en faut sept fois autant pour la Seine que pour les Basses-Alpes.

La quantité moyenne de viande de porc, consommée annuellement, donne, pour chaque habitant du royaume, 8 kilogrammes 65. Elle est ainsi, dans son terme le plus élevé et le plus bas, dans les départements suivants :

Maximum.		Minimum.	
Meuse	18 k. 54	Creuse.	3 k. 98
Moselle.	18. 27	Nièvre	3. 86
Marne	15. 41	Seine-Infér.	3. 62
Côte-d'Or	15. 56	Cher.	3. 03
Marne	15. 41	B.-du-Rhône. . . .	2. 92

La Meuse et la Moselle consomment sept fois autant de porcs que les Bouches-du-Rhône, et la proportion de 5 à 1 est commune dans la comparaison des départements. Il en est qui, ayant beaucoup de bétail, préfèrent la viande de boucherie; d'autres où la haute température semble être peu favorable à cette sorte de consommation; d'autres enfin où l'aisance domestique étant fort médiocre, on mange très-peu de porc ou de toute autre viande.

La valeur totale de la consommation du porc, relevée dans chaque commune du royaume, s'élève à 243,683,483 francs. Elle est distribuée, ainsi qu'il suit, entre les départements qui prennent la plus grande part dans cette dépense :

Seine.	9,540,481 fr.	B.-Rhin	5,759,905 fr.
Gironde.	6,998,882	Côte-d'Or . . .	5,528,148
Moselle	6,807,380	Meurthe.	5,276,322
P.-de Calais . .	5,906,741	Côtes-du-Nord .	5,058,438
Nord	5,874,459	Gard	4,718,914
		Total	56,469,670

Cette valeur n'atteint pas au quart de la valeur totale de la consommation, terme qui est moins élevé que celui des autres sortes de viande, et qui montre que celle de porc est d'un usage beaucoup plus répandu.

CHAPITRE VI.

CONSOMMATION DE LA VIANDE

De chèvres ou chevreaux.

Cette consommation est très-bornée; les 157,416 chèvres abattues annuellement, pèsent chacune 22 kilogr. qui, nets, se réduisent à 12, au prix de 45 centimes. La quantité totale de viande fournie par ces animaux, monte à 1,906,385 kil.; ce qui ne laisse à la consommation, par personne, que 0. 06 kil. C'est un objet qui n'a quelque importance que dans le Midi oriental, où il vaut un demi-million de francs.

CHAPITRE VII.

CONSOMMATION DE LA VIANDE

Dans les villes.

La détermination de la quantité de viande consommée dans les grandes villes, est une opération difficile et d'un succès douteux. D'abord, la population flottante, qui est très-considérable, varie suivant les années, et il y a des exemples qu'elle s'est élevée à Paris à 25 pour cent; ensuite, des causes locales introduisent dans les calculs de nombreuses erreurs. Parfois, on exclut de la population urbaine les faubourgs ou des villages adjacents, et parfois on les y comprend. Souvent, les habitants des campagnes environnantes viennent s'approvisionner aux marchés de la ville, ou bien, ce qui produit un effet contraire, une multitude de consommateurs des classes élevées quittent les capitales aux approches de la belle saison; occurrences qui changent la quantité de viande consommée, sans qu'il soit possible d'en tenir compte. Enfin, les octrois sont la source d'une foule d'appréciations erronées. En premier lieu, leur taux exagéré rend la fraude très-profitable, et fait employer mille moyens pour entrer furtivement de la viande dans les villes, sans qu'il soit possible d'en apprécier la quantité. En second lieu, leur assiette, par tête, suivant le nombre des animaux, sans aucun égard à leur poids, restreint leur introduction, et la borne à ceux d'une grosseur extraordinaire. On ne peut donc appliquer à ces animaux le chiffre connu des poids bruts et nets de ceux du pays; il faut leur en attribuer un, qui est presque toujours arbitraire ou mal établi, d'après quelques exemples, choisis avec la préoccupation que la consommation doit avoir fait nécessairement des progrès; opinion qui, malheureusement, n'est confirmée par aucun fait statistique bien constaté. C'est ainsi qu'en 1789, Lavoisier a été conduit à admettre que les bœufs fournis au marché de Paris pesaient net 700 livres,

ou 350 kilogr., quantité qui excède de 38 kilogr. le poids actuel des bœufs consommés par la capitale, et qui suppose qu'il y a cinquante ans, deux de ces animaux équivalaient à trois de ceux d'aujourd'hui. Il est évident que l'élève des bestiaux n'a pas maintenant un moindre succès qu'autrefois, et l'on ne saurait croire qu'à une époque où les moyens de subsistance et d'engraissement étaient bien plus limités qu'à présent, ces animaux étaient plus forts d'un huitième que ne le sont les nôtres, en terme moyen, calculé pour toute la France.

Les incertitudes qui existent sur le poids des animaux, abattus à d'anciennes époques, nous déterminent à recourir au moyen plus sûr d'énumérer ces animaux, et d'établir la proportion de leur nombre à celui des habitants, sauf à exposer ensuite les faits statistiques qui tendent à faire connaître quelle est la quantité de viande consommée dans les villes par leurs habitants.

Dans les grandes villes de la France, il est consommé annuellement huit ou neuf bœufs ou vaches pour chaque centaine d'habitants, excepté à Marseille, où il n'en est abattu que cinq, et à Strasbourg, où ce nombre s'élève à 12 ou 15. Il est très-remarquable que ce n'est guères que la moitié de la quantité de ces mêmes animaux qui, par un calcul général, sont abattus pour la subsistance de cent personnes indistinctement. Il ne faut pas en induire que la population des villes mange moitié moins de bœufs ou de vaches que les autres habitants du royaume, mais seulement que les animaux abattus sont d'un poids bien plus considérable. Voici les différences qu'offrent les bestiaux dont se nourrit Paris, comparés aux bestiaux de toute la France.

	Poids net à Paris.	Poids net gén.	Différence.
Bœufs abattus	325 kil.	248 kil.	77 kil.
Vaches	225 —	144 —	81 —
Veaux.	60 —	29 —	31 —
Totaux	610 —	421 —	189 —

C'est sur le tout une différence de 69 pour cent, ou de plus des deux tiers, qui est produite, dans le poids net des animaux, par la seule influence de la manière dont l'octroi est établi. Cent bœufs de Paris équivalent à 131 des départements, et 100 vaches à 156. Un veau en vaut deux.

La viande vendue à Paris n'étant donnée que par des animaux de choix exclusivement aux autres, elle doit être d'un prix supérieur, ce qui en diminue fâcheusement la consommation, et en limite l'usage aux seules personnes qui peuvent l'acheter à haut prix. C'est une particularité qui a dû contribuer à restreindre la consommation et à la rendre stationnaire au milieu de tous les progrès de l'état social. Voici la preuve qu'elle ne s'est pas augmentée depuis vingt ans, si même elle n'a pas éprouvé quelque diminution.

Consommation de Paris.

	Population.	Bœufs et vach. abatt.	Pour 100 habit.
1789	600,000 habit.	77,493 anim.	8
1824	713,900 —	85,725 —	12
1836	909,000 —	89,772 —	10
1841	939,861 —	91,199 —	10
1846	1,053,000 —	98,470 —	9 1/2

Le nombre des animaux abattus pour les autres villes de la France est analogue à ceux que nous venons de rapporter, et Paris n'a pas à cet égard une aussi grande supériorité que pourrait le faire croire sa richesse.

1841.	Population.	Nomb. de bœufs et de vaches abattus.	Pour 100 h.
Strasbourg	61,431 habit.	6,574 anim.	11
Orléans	42,584 —	4,371 —	10
Bordeaux	106,696 —	9,635 —	9
Metz	52,763 —	4,869 —	9
Lille	72,537 —	6,470 —	9
Rouen	96,002 —	7,871 —	8

1841.	Population.	Nomb. de bœufs et de vaches abattus.	Pour 100 h.
Lyon	123 181 habit.	10,099 anim.	8
Nancy.	40,542 —	3,268 —	8
Toulouse	77,702 —	5,185 —	7
Angers	33,202 —	2,237 —	7
Clermont-Ferrant .	33,700 —	2,386 —	7
Marseille	123,181 —	7,772 —	6
Nîmes	42,720 —	2,681 —	6
Nantes	78,146 —	3,447 —	5

Dans toutes ces villes, on n'abat que le quart, le tiers ou la moitié de la quantité d'animaux qui reviennent, de compte fait, à chaque centaine d'habitants du royaume.

	Population.	N. de bœufs et de vach. abatt.	Pour 100 hab.
1812	29,000,000 habit.	5,680,000 anim.	20
1829	32,000,000 —	6,656,000 —	21
1840	33,540,000 —	7,469,000 —	22

Nous ne trouvons que la ville de Rennes où le bétail destiné aux boucheries soit dans la même proportion, et probablement du même poids que celui qui sert aux campagnes.

1840 Rennes. . . 34,836 habit. 7,750 anim. 22 p. 100 habit.

La ville de Paris tient une si grande place dans l'économie sociale de la France, qu'il importe d'en parler séparément. Nous énumérerons le nombre des animaux abattus pour sa consommation à plusieurs époques distantes, et nous le comparerons à celui des animaux servant à la subsistance de quelques autres villes de l'Europe.

Nombre total des animaux abattus à Paris.

	Population.	Nomb. d'anim. de toutes sortes abattus.	Pour 100 hab.
1700	440,000 habit.	568,670 anim.	80
1789	600,000 —	483,867 —	80
1821	713,966 —	571,565 —	80

	Population.	Nomb. d'anim. de toutes sortes abattus.	Pour 100 hab.
1830	774,338 habit.	581,760 anim.	75
1836	909,000 —	637,762 —	70
1841	939,861 —	684,693 —	73
1845	1,053,000 —	738,282 —	70

Les premières périodes ne sont pas comparables avec les dernières, parce qu'alors l'octroi n'avait pas encore l'influence qu'il a prise plus tard sur le choix des animaux abattus.

1° Bœufs et vaches abattus à Paris.

	Leur nombre.	Rapp. à la population.
1700	60,884 anim.	7. 0 p. 100 habit.
1789	77,493 —	8. 0
1821	81,155 —	11. 5
1830	85,619 —	11. 0
1836	89,774 —	10. 0
1841	91,748 —	10. 0
1845	98,470 —	9. 5

On voit que le nombre de bestiaux consommés à Paris ne s'est augmenté, depuis vingt ans, que proportionnellement à la population, et qu'il n'a fait aucun progrès au delà de ce terme. Voici les chiffres qu'offrent plusieurs autres capitales :

		Population.	Nombre de bœufs et de vaches abatt.	P. 100 hab.
1780	Naples	300,000 hab.	25,000 anim.	8
1825	Londres . . .	1,225,000 —	110,000 —	9
1828	Bruxelles. . .	100,000 —	9,190 —	9
1789	Lisbonne. . .	239,600 —	27,900 —	11
1812	Rome	128,000 —	14,125 —	11

La consommation des veaux est en perte à Paris.

	Nomb. d'anim. abat.	Rapp. à la population.
1770	122,120 anim.	28 pour 100 habit.
1724	103,360 —	24
1789	85,378 —	14

	Nomb. d'anim. abat.		Rapp. à la populat.
1821	70,021 anim.		10 p. 100 habit.
1830	69,844	—	9
1841	67,869	—	7 1/4
1845	83,327	—	8

On abattait, il y a un siècle et demi, quatre fois autant de veaux qu'à présent pour la subsistance de chaque Parisien. En 1789, deux fois autant, et même, il y a seulement vingt ans, une quantité plus grande de moitié en sus.

La proportion de ces animaux est bien plus considérable dans d'autres capitales

1824	Prague. . . .	42,239 veaux.		33 p. 100 habit.
1828	Vienne. . . .	67,000	—	21
1825	Londres . . .	250,000	—	20
1828	Bruxelles. . .	17,172	—	17

Les moutons abattus pour Paris à différentes époques sont énumérés ci-après :

	Nomb. d'anim. abatt.		Rapp. à la population.
1700	359,988 moutons		80 p. 100 habit.
1788	306,953	—	50
1804	220,000	—	38
1821	333,385	—	47
1830	338,456	—	44
1836	378,476	—	41
1841	435,040	—	46
1845	459,598	—	43

Les variations de cette consommation, qui sont grandes et nombreuses, paraissent tenir à ce que le mouton sert de complément lors des déficits laissés par les autres viandes dans les marchés. En 1724, Sauval attribuait 416,000 moutons aux boucheries de Paris ; mais les chiffres officiels sont inférieurs. Néanmoins, c'était pour chaque habitant un nombre d'animaux abattus double de celui d'aujourd'hui.

Les moutons destinés aux autres capitales sont ainsi qu'il suit, d'après les chiffres officiels :

		Nomb. d'anim. abatt.		Rapp. à la population.
1825	Londres. . . .	770,000	moutons	62 p. 100 habit.
1780	Naples.	185,000	—	60
1812	Rome.	63,050	—	50
1828	Vienne	120,000	—	38
1824	Prague	37,052	—	30
1828	Bruxelles . . .	27,000	—	27

Les troupeaux de l'Écosse fournissent à la ville de Londres une immense quantité de moutons pour ses boucheries; il en est ainsi de ceux des Calabres à l'égard de Naples, et Rome est largement approvisionnée de ces animaux par les pâturages dont elle est environnée. Cette situation était celle que faisait jadis à Paris la grande étendue des terres vagues et incultes, servant de pâtures aux moutons. Les invasions de la culture ayant restreint leur domaine, leur nombre a diminué de moitié, proportionnellement à la population, ou plutôt, il n'a pu s'étendre comme elle.

Par compensation, les porcs prennent maintenant une part, dans l'approvisionnement de Paris, trois à quatre fois aussi grande qu'autrefois, quand on considère leur nombre d'une manière absolue, et qui est double encore relativement à la population.

	Nomb. d'anim. abatt.		Rapp. à la population.
1700	25,678	porcs.	6 p. 100 habit.
1745	30,470	—	5
1789	31,604	—	6
1804	53,000	—	10
1821	87,004	—	12
1830	89,441	—	12
1841	90,036	—	10
1845	96,888	—	10

Ainsi la consommation du porc a doublé, en 150 ans, ce qui suppose de grands changements dans les industries qui

en dépendent et dans le régime domestique des habitants. La charcuterie a été substituée au pot au feu dans les habitudes populaires.

Les porcs abattus pour les habitants des autres capitales de l'Europe sont énumérés ci-après :

		Nomb. d'anim. abattus.		Rapp. à la population.
1824	Prague.	27,525 porcs.		27 p. 100 h.
1828	Vienne.	72,000	—	23
1825	Londres	200,000	—	17
1780	Naples	45,000	—	15
1812	Rome	14,000	—	11
1789	Lisbonne.	12,000	—	5
1828	Bruxelles.	3,362	—	3

Les nombres que nous venons de rassembler nous permettent de donner comme authentiques les chiffres suivants, qui expriment la consommation totale et individuelle de la viande, dans la ville de Paris, pendant une période de 54 ans.

	Population.	Quant. tot. de viande.	Par habit.
1789	600,000 hab.	36,168,840 kil.	60 kil.
1816	700,000 —	40,986,839 —	58. 5
1820	713,966 —	41,467,112 —	58. 0
1833	774,338 —	45,242,935 —	58. 5
1843	939,861 —	52,900,338 —	56. 3

Considérée d'une manière absolue, cette consommation s'est augmentée presque de moitié en sus, en l'espace d'un demi-siècle ; elle a gagné en quantité 46 pour cent ; mais la population s'étant accrue de 56, aucune amélioration n'a eu lieu dans le régime alimentaire, pendant le cours de deux générations qui ont vu pourtant, en toutes autres choses, de si grands progrès. Les chiffres annoncent, au contraire, une diminution de deux à trois kilogrammes par personne. En remarquant que, depuis 1816, la consommation de la viande est demeurée fixée au même terme, il est permis de croire qu'elle n'était pas plus considérable avant la Révolution, et

que sa plus grande étendue est une illusion causée par les poids exagérés, attribués aux animaux abattus. Il y a tout lieu de croire que, nonobstant les estimations de Lavoisier, et même malgré notre correction, ces poids étaient fort inférieurs à ceux d'actuellement.

Nous allons exposer quelques données analogues sur la consommation de la viande, dans d'autres capitales de l'Europe; il en ressortira une comparaison curieuse entre leur régime alimentaire et le nôtre.

Époques.	Villes.	Population.	Quantité de viande tot.	Par habit.
1825	Londres . . .	1,225,000	94,510,000 kil.	77 k. 1
1828	Vienne. . . .	320,000	21,412,000 —	66. 0
1812	Rome	128,000	7,697,500 —	60. 0
1833	Paris	774,338	45,242,935 —	58. 5
1824	Prague. . . .	120,000	6,971,900 —	58. 0
1780	Naples. . . .	300,000	14,920,000 —	50. 0
1831	Pétersbourg .	448,227	21,720,000 —	48. 0
1828	Bruxelles. . .	100,000	4,540,614 —	45. 0
1789	Lisbonne. . .	240,000	6,714,850 —	28. 0

La valeur des animaux abattus pour la subsistance de Paris, est à présent estimée par approximation comme il suit :

		Prix moy.	Valeurs.
74,143	bœufs. . . .	à 330 fr.	24,467,190 fr.
17,553	vaches . . .	200	3,510,600
72,187	veaux . . .	87	6,280,269
447,859	moutons . .	26	11,644,334
86,950	porcs	80	6,956,000
698,692	animaux abattus, valant		52,858,393 (a)

A cette valeur des prix d'achat, il faut ajouter :

1° Les frais de conduite des animaux, des marchés jusqu'aux abattoirs, montant à environ 200,000 fr.;

2° Les droits de la caisse de Poissy et ceux de l'octroi, qui s'élèvent à plus de 5,800,000 fr.;

(a) Non compris la viande à la main.

3° Les profits de 500 étaux de bouchers, au moins 5,000 fr. chacun.

D'où il suit que la viande consommée, dans Paris, jointe aux autres produits secondaires des animaux abattus, forme un article de consommation de 64 millions et au delà, qui font près de 68 francs par personne. En voici le compte par aperçu :

	Valeurs.
Viande de toute qualité.	53,713,000 fr.
Abats	1,394,000
Pieds et langues	341,000
Suifs.	4,023,000
Cuirs	4,860,000
Total	64,331,000

La valeur de la viande consommée se distribue, ainsi qu'il suit, entre les différentes sortes d'animaux.

	Quantité.	Prix.	Valeurs.
Bœufs	23,355,045 kil.	à 1 fr. 04	24,289,246 fr.
Vaches.	4,739,310 —	0. 90	4,265,379
Veaux.	5,412,659 —	1. 20	6,495,090
Moutons.	9,852,898 —	1. 10	10,838,187
Porcs	6,521,250 —	1. 20	7,825,500
Totaux	49,881,162 —		53,713,402

Ces prix sont fort au-dessous de la réalité, et il y a des variations considérables dans la valeur de la viande, suivant la qualité et la nature des morceaux ; il est admis, sans réplique, que le filet doit être payé cent pour cent du prix ordinaire.

L'élévation du droit d'octroi, joint à celui de la caisse de Poissy et à l'abattage, accroît la somme ci-dessus :

Pour la viande de boucherie, de	5,809,161 fr.
— les porcs abattus.	1,304,250
Total	7,113,411

Treize et demi pour cent. C'est une taxe intolérable; et cependant elle n'apporte aucun obstacle à l'accroissement pro-

gressif de la population de Paris. Son unique effet est de rendre insuffisante et nuisible l'alimentation des classes inférieures et d'imposer la nécessité de dépenser en frais d'hôpitaux ce qui a été perçu par l'octroi.

CHAPITRE VIII.

DÉCHETS DES ANIMAUX ABATTUS EN FRANCE.

Les animaux abattus annuellement pour fournir à la population de la France la viande qu'elle consomme, lui donnent, en outre, plusieurs produits qui ont plus d'importance qu'on ne l'imagine communément ; les uns sont industriels et les autres alimentaires.

1° Produits industriels.

Ce sont d'abord les cuirs, qui sont les matières premières élaborées dans les tanneries, les corroieries, les mégisseries, et qui servent à une multitude d'industries. En voici un aperçu :

Quantités.		Prix.	Valeurs.
493,000	cuirs de bœufs	à 30 fr.	14,790,000 fr.
719,000	— de vaches	15	10,785,000
2,487,000	— de veaux	7	17,410,000
4,770,000	peaux de moutons	5	23,850,000
8,469,000	cuirs et peaux,		66,835,000

Les suifs, qui alimentent les fonderies, puis les chandelleries, offrent par approximation les quantités et les valeurs ci-après :

N. d'animaux.		Suif de chacun.	Quantité totale.	Prix.	Valeurs.
493,000	bœufs	à 35 k.	17,255,000 kil.	à 50 c.	8,627,500 f.
719,000	vaches	17	12,223 000	—	6,111,500
2,487,000	veaux	2 1/2	6,217,500	—	3,108,750
4,770,000	moutons	2 1/2	11,925,000	—	5,962,500
8,469 000	anim.		47,620,500	—	23,810,250

Un troisième produit industriel est celui des cornes et des sabots des bestiaux, qui servent à faire le noir animal, employé comme clarificateur dans les sucreries, les raffineries et autres fabriques. Avant cet usage, les pieds sont envoyés aux huileries. On compte que plus de cinquante sortes de fabrications en ont besoin.

Les pieds de bœuf, à 2 fr. 00 les 4, valent	986,000 fr.
Ceux de vaches, à 1. 25 —	898,750
Total	1,884,750

Il y a de moindres produits dont l'appréciation nous échappe. Tels sont : les intestins gros et menus des bestiaux et leurs vessies qui forment l'objet de la manutention et du commerce de la boyauderie ; les patins ou tendons d'Achille, qui servent à fabriquer la colle-forte, et se vendent 50 cent. pour ceux des quatre pieds de chaque animal ; le sang, qui est préparé pour le raffinage des sucres, la courte-laine et les ergots des moutons, les os décharnés et autres matières, qui reçoivent des destinations diverses, dans plusieurs espèces d'industrie.

Au total, les produits industriels qu'on tire des animaux abattus, ont, par approximation, la valeur suivante :

Cuirs et peaux.	66,835,000 fr.
Suifs	23,810,000
Cornes et sabots.	1,884,000
Total	92,529,000

2° Produits alimentaires.

Ils sont désignés sous le nom d'Abats, et proviennent des organes intérieurs des animaux et de plusieurs de leurs parties ; notamment les têtes et les pieds. Leur préparation et leur vente constituent le commerce de la triperie, qui a bien plus d'étendue et de valeur qu'on ne le suppose.

Les abats sont estimés aux sommes ci-après :

N. d'animaux.		Prix.			Valeur.
493,000	bœufs	à 8 fr.	00	chaque abat	3,944,000 fr.
719,000	vaches	5.	00	—	3,095,000
2,487,000	veaux	7.	00	—	17,409,000
4,770,000	moutons	0.	60	—	2,862,000
3,957,400	porcs	71,233,000 k	à 42 cent.		29,917,996
				Total	57,227,996

Il est abattu annuellement 3,957,407 porcs qui, par une moyenne générale, pèsent chacun 91 kilogr. Leur poids net est de 73, ce qui laisse aux abats 18 kil. à 42 cent. ou le tiers de la valeur de la viande.

Les langues forment un produit séparé des abats; en les évaluant à un franc 50 cent. chacune, elles donnent une valeur de 5,548,000 francs, et portent à 62,775,000, le produit en argent des parties alimentaires données par les animaux abattus, en sus de la viande qu'ils fournissent.

En résumé, le revenu annuel produit par les animaux abattus, s'élève :

1° Pour la viande consommée, à	543,180,000 fr.
2° — les autres produits alimentaires . . .	62,775,000
3° — les produits industriels	92,529,000
Total	698,484,000
Le revenu brut des animaux vivants monte comme nous l'avons établi précédemment, à . .	767,251,000
Conséquemment les animaux domestiques donnent annuellement à la France, un revenu total de	1,465,735 000
Il faut ajouter à cette somme pour les abeilles : miel et cire.	15,000 000
Total général de la production animale annuelle	1,480,735,000

C'est environ 25 pour cent de la valeur produite, chaque année, par le Domaine rural avec les pâturages et les forêts.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

En récapitulant les masses partielles, formées par les principales divisions du vaste sujet que nous venons d'explorer, il est possible d'exprimer très-succinctement la richesse produite, chaque année, par l'agriculture de la France ; tâche importante, entreprise sans succès depuis deux à trois siècles, par chaque génération.

Cette fois encore, malgré notre long et pénible dévouement à ce travail, il s'y trouve des omissions, mais ce sont seulement les objets qui, par la nature des choses, échappent aux investigations statistiques, tels que les fumiers et les amendements, le glanage des blés, la maraude des forêts, le gibier, la volaille et les œufs. En 1820, M. Chaptal évaluait ces deux derniers produits à 67 millions ; mais c'est évidemment une estimation spéculative ; car on ne peut par aucun moyen direct acquérir, sur ce sujet, des chiffres rationnels. Tout ce qu'on peut savoir, c'est que nous exportons annuellement à l'étranger, pour 500,000 francs de volailles et pour 4 à 5 millions d'œufs. Si l'on suppose que le commerce extérieur vend un œuf sur 20, la production doit s'élever à 100 millions ; mais elle est indubitablement bien plus considérable, et au lieu de cette proportion d'un 20e, il serait probablement mieux d'admettre celle d'un 50e [a]. On voit que, dans un pays comme la France, l'industrie agricole donne au moindre produit secondaire un si grand développement qu'il en résulte une richesse supérieure à tous les revenus d'un Empire.

(a) Dans un savant mémoire, lu à l'Académie des Sciences, un agronome éminent, M. de Gasparin, a estimé, par une suite de supputations ingénieuses, les volailles à 48 millions de poules, qui, à 40 œufs chacune par an, en donnent 1920 millions.

Si, pour mieux apprécier la richesse agricole de la France et les progrès qu'elle a faits, de nos jours, on recherche studieusement, dans les papiers d'État, et dans les ouvrages des Économistes, les termes numériques qui l'exprimaient aux principales époques des deux derniers siècles, on arrive aux estimations suivantes, dont nous donnerons ailleurs les détails et les autorités.

Époques.	Règnes.	Population.	Val. de la product. agric.	Par hab.
1700	Louis XIV. . . .	19,600,000 hab.	1,500,000,000 fr.	77 fr.
1760	Louis XV	21,000,000 —	1,526,750,000	73
1788	Louis XVI. . . .	24,000,000 —	2,031,333,000	85
1813	France impériale .	30,000,000 —	3,356,971,000	118
1840	France actuelle. .	33,540,000 —	6,022,169,000	180
	Avec les animaux domestiques		7,502,905,000	224

On doit remarquer que ce dernier nombre n'est pas comparable, attendu qu'on ignore quel était le revenu donné par les animaux domestiques, aux époques antérieures. Quelques termes partiels ne permettent pas d'en conclure les termes généraux. Mais il y a une parfaite analogie dans l'estimation de la valeur des produits agricoles, provenant de la culture des pâturages et des bois. Leur examen conduit à reconnaître que cette valeur est maintenant double de celle que rapportait le Domaine agricole au temps de l'Empire, il y a moins de trente-cinq ans; — qu'elle est presque quatre fois aussi grande que sous Louis XVI, avant la Révolution, — et enfin qu'elle est quintuple de la production du siècle de Louis XIV.

En écartant à regret les articles qui, dans l'état de la science, ne peuvent sortir du domaine des conjectures, nous limiterons le résumé suivant, aux seules valeurs des produits agricoles dont les quantités et les prix ont été déterminés par une enquête directe et immédiate, dans chacune des communes du royaume.

Tableau général de la valeur des produits de l'agriculture de la France.

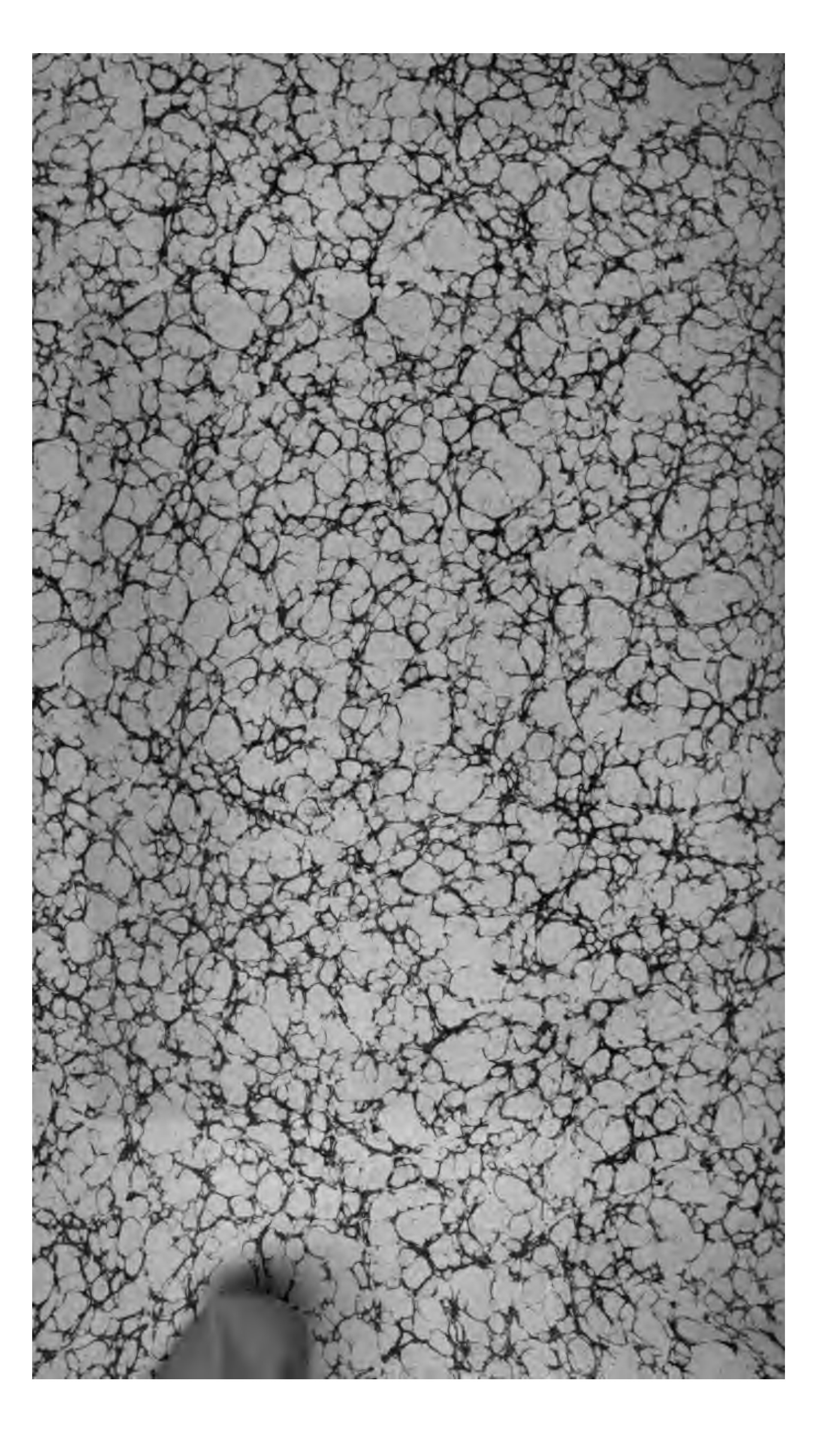
Revenu brut annuel des cultures	5,092,116,220 fr.
— des pâturages	646,794,905
— des bois et forêts, pépinières et vergers. . . .	283,258,325
Total du revenu de la production agricole végétale	6,022,169,450
Revenu brut annuel des anim. domestiques. .	767,251,000
— des anim. abattus	698,484,000
Total du revenu des animaux.	1,465,735,000
Revenu brut annuel des abeilles, cire et miel .	15,000,000
Total de la production animale	1,480,735,000
Total général de la production agricole, végétale et animale.	7,502,904,000

POST-SCRIPTUM.

Une multitude de faits statistiques constatent l'extrême lenteur des progrès économiques et sociaux, et prouvent que les nombres qui les expriment sont beaucoup moins variables qu'on ne le croit communément. Ce serait donc une illusion que d'imaginer que, depuis 1840, époque à laquelle ont été rassemblés les chiffres officiels de notre travail, il est survenu des changements, qui ont modifié essentiellement ces chiffres et qui les ont rendus beaucoup plus favorables. Sans doute, on doit croire que les améliorations qui ont été entreprises, pendant les dernières années, avec une habileté supérieure, ont eu des effets heureux; mais, par une fatale compensation, les temps sont devenus moins propices, les moissons moins abondantes, et les fléaux de l'agriculture plus étendus et plus fréquents. Tous les Statisticiens reconnaîtront que, sous l'influence de ces calamités, il aurait été impossible de trouver

les éléments numériques d'*une année moyenne,* telle qu'on peut l'obtenir dans les temps ordinaires; et l'examen attentif des circonstances leur donnera la conviction que si la Statistique de l'Agriculture de la France n'avait pas été terminée, lors de ces rudes épreuves, cette œuvre difficile serait encore à faire.

Paris, 15 février 1848.





3 2044 011 291
THE BORROWER WILL BE CHARGE
AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK
NOT RETURNED TO THE LIBRARY C
OR BEFORE THE LAST DATE STAMPE
BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDU
NOTICES DOES NOT EXEMPT TH
BORROWER FROM OVERDUE FEES.
WIDENER
AUG 0 6 2003
JUL 3 1 2003
CANCELLED

